

KIAMIKA

comme
une rivière...



Josée Lacasse

Alain Morin

Angèle Nantel

Julienne Nantel

Régionale Samuel-de-Champlain Inc.
Société Franco-Ontarienne
d'histoire et de Généalogie

KIAMIKA KA
KIAMIKA
comme
comme
une rivière...
une rivière...

Josée Lacasse

Alain Morin

Angèle Nantel

Solange Nantel

Illustration de la couverture : Louise Valiquette
Maquette de la couverture : André-Jean Deslauriers

Équipe de production

de l'imprimerie l'Artographe inc. (Mont-Laurier)

Responsable de la production : Linda Tennier

Conception graphique : André-Jean Deslauriers

Typographie et mise en page : Chantal Lefebvre et Marie-Claude Chalifoux

Traitement des photos : Jean Turcotte

Impression : Imprimerie l'Artographe inc. (Mont-Laurier)

Révision linguistique et correction des textes : Rémi Prévost

KIAMIKA COMME UNE RIVIÈRE...

Tous droits réservés © 1998

Comité des fêtes du centenaire de Kiamika

3, chemin Valiquette

Kiamika (Québec) Canada J0W 1G0

Téléphone : 819 585-3225 Télécopieur : 819 585-3992

Dépôt légal : 3^e trimestre 1998

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-9805918-0-7

Tous droits réservés. On ne peut reproduire, enregistrer ni diffuser aucune partie du présent ouvrage, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photographique, sonore, magnétique ou autres, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'éditeur.

Imprimé au Canada

1 2 3 4 5 IA 02 01 00 99 98

Kiamika comme une rivière... »

est le fruit du travail de quatre auteurs de chez nous à qui revient la fierté d'avoir écrit ce volume de plus de 700 pages.

À Josée Lacasse

on doit la coordination du projet, la recherche et la rédaction des chapitres suivants: l'étymologie, un peu d'histoire, la vie politique, la démographie, le développement domiciliaire et de villégiature, le tourisme, les attraits touristiques. On lui doit également la majeure partie des chapitres relatifs à l'économie forestière, à l'économie agricole, aux loisirs et aux associations et organismes, la moitié des chapitres sur les commerces et les services en collaboration avec Solange Nantel, et, avec l'aide de Lise Lacasse, la recherche et la nomenclature des baptêmes, mariages et sépultures.

À Alain Morin

on doit la recherche et la rédaction du chapitre: « Comme rivière... au fil de la foi », qui nous fait parcourir les cent ans d'histoire de la vie religieuse.

À Angèle Nantel

on doit la recherche et la rédaction des écrits sur l'A.F.É.A.S.

À Solange Nantel

on doit la recherche et la rédaction des textes sur la vie scolaire. Nous lui devons également la recherche et la rédaction des écrits sur la vie au chantier et la drave dans le chapitre de l'économie forestière, sur les fromageries, la fabrication du fromage et du beurre, le laitier et les érablières dans le chapitre de l'économie agricole, ainsi que le récit des loisirs d'antan. Conjointement avec Josée Lacasse, elle a assumé la recherche et rédigé la moitié des textes relatifs aux commerces. Elle est aussi responsable des pages portant sur les fins dernières et les rites funéraires de même que le service de santé.

Des collaborateurs ont bien voulu prêter leur plume pour relater le vécu des gens de chez nous. Qu'il s'agisse de Joseph Guérin, Joseph-Hercule Touchette, Noémie Filion, Fernand Lachaine, Diane Nantel, Rémi Prévost, Claire Turgeon et Rita Valiquette, tous vous livreront, à leur façon, des bribes de notre histoire.

L'aquarelle illustrant la page couverture est signée Louise Valiquette, fille de Rita et Firmin Valiquette de Kiamika.

L'artiste de chez nous s'est inspirée d'une photo du village et du parcours de la rivière Kiamika pour mettre en relief le titre du volume : « Kiamika comme une rivière... »

Vous remarquerez que cette illustration comporte deux parties bien distinctes. Du côté gauche, on aperçoit le village avec son pont couvert d'autrefois, et vers le haut, du côté droit, le tracé de la rivière près du village allant du sud au nord à partir du haut.

Village et rivière, une association fidèle qui a traversé le temps. Un village qui s'est transformé au fil des années et le parcours d'une rivière qui est demeuré immuable.

La vie s'est, par contre, manifestée autant dans le village que dans la rivière durant ces cent ans. Des événements heureux ou malheureux ont passé comme l'eau dans la rivière...

La pertinence du choix des couleurs révèlent des réalités propres à notre municipalité. Le vert symbolise autant la force que le calme, le jaune or nous rappelle les récoltes et le bleu inspire un avenir prometteur à l'horizon...

Rémi Prévost

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	XV
REMERCIEMENTS.....	XVII
AVANT-PROPOS.....	XIX
ÉTYMOLOGIE.....	XX

1 UN PEU D'HISTOIRE.....	1
Présence amérindienne.....	2
Les premiers occupants du territoire.....	3
Les marchands de bois - Les fermes des compagnies.....	4
La Ferme-Rouge.....	5
Le curé Labelle.....	9
La Société de colonisation Montarville.....	12
Nos pionniers.....	22
Les récits de Joseph Guérin.....	22
Les premiers arrivants.....	77
Les récits de Noé Touchette.....	78

2 COMME RIVIÈRE... AU FIL DE LA FOI.....	91
L'époque missionnaire.....	94
La gestation d'une paroisse.....	98
La consolidation de la communauté paroissiale.....	119
L'ère de la modernité.....	138
Baptêmes.....	169
Mariages.....	191
Sépultures.....	201

3 LA VIE SCOLAIRE.....	211
Situation historique.....	212
Les origines.....	214

Formation de la commission scolaire.....	215
Décennie 1901-1911.....	216
Des débuts prometteurs.....	216
École Bourassa (1902).....	218
École no 2, Sixième Rang (1902).....	220
École no 3, Septième Rang (1905).....	222
École no 4, Ferme-Rouge (1910).....	223
École du soir (1911).....	225
La tâche des commissaires.....	225
1912-1930 - Années de prospérité et de controverse.....	228
Secrétaires-trésoriers en difficulté.....	228
Le couvent (1912).....	230
Nouvelle école no 2 (1924).....	232
Nouvelle école no 3 (1914).....	235
À l'école de la Ferme-Rouge.....	237
École no 5 (1927).....	239
Activités des commissaires.....	242
1930-1942 - Malgré les temps durs.....	244
Situation historique.....	244
Conséquence de la crise : les taxes.....	245
Les salaires.....	249
Construction d'écoles.....	252
École du chemin Chapleau (1940).....	253
Les institutrices.....	254
1942-1954 - Déclin des écoles de rang.....	259
Fermeture de l'école no 5 (1950).....	260
Fermeture de l'école de la Ferme-Rouge (1951).....	263
Fermeture de l'école no 2 (1952).....	264
Fermeture de l'école no 3 (1953).....	267
La vie scolaire au village.....	268
1954-1972 - La centralisation scolaire.....	270
L'importante réforme scolaire.....	270
À la commission scolaire.....	273
Le transport scolaire.....	274
Construction de la dernière école (1957).....	274
Le clergé et la laïcisation.....	277
Conditions salariales des enseignantes et des enseignants.....	279

Nouvelles orientations scolaires au secondaire	280
Organisation scolaire au primaire.....	281
4 LA VIE POLITIQUE.....	289
La municipalité de Kiamika	290
Le territoire municipal.....	291
Le canton de Kiamika.....	291
Annexion d'une partie du canton de Dudley.....	291
Annexion d'une partie du canton de Montigny.....	293
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Beaux-Rivages.....	294
Le secteur du lac François.....	297
La fondation de la municipalité - l'administration - les principales réalisations.....	298
L'entretien des chemins d'hiver.....	341
Les services municipaux.....	344
Le plan et les règlements d'urbanisme.....	344
Le service des incendies.....	347
Le service d'aqueduc et d'égout.....	348
Les édifices municipaux.....	353
La salle municipale.....	353
L'hôtel de ville.....	355
L'information aux citoyens.....	356
L'évolution financière.....	357
Les effets de la crise.....	357
Ses conséquences sur le monde municipal.....	357
Ses conséquences sur l'administration municipale de Kiamika.....	358
Les taux de taxation.....	364
Le regroupement municipal.....	364
Les maires.....	366
Les secrétaires-trésoriers.....	366
Les lieux des sessions du conseil.....	366
5 LA DÉMOGRAPHIE.....	367

6	L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE	375
	L'exploitation forestière.....	376
	Les industries James Maclaren inc.....	377
	La ressource forestière à Kiamika.....	378
	La vie au chantier.....	379
	La drave.....	381
	Les premiers moulins à scie.....	384
	Le moulin à scie Victor Dufort.....	384
	Le moulin à scie Honoré Poitevin - Henri Brière sur le ruisseau François.....	385
	Le moulin à scie Honoré Poitevin.....	385
	Le moulin à scie Napoléon Charette.....	385
	L'arrivée du chemin de fer.....	386
	Les moulins à scie à partir de la décennie 1910.....	387
	Le moulin à scie Ferdinand Bisailon.....	387
	Le moulin à scie Euclide Dubois.....	387
	Le moulin à scie Sylvio Dufour et Rodrigue Lacasse.....	388
	Le moulin à scie James Harry McIntyre.....	388
	Le moulin à scie des Valiquette.....	391
	Le moulin à scie Jean-Baptiste Paquette.....	391
	Le moulin à scie des Huberdeau.....	391
	Le moulin à scie de Laurier Ouellette.....	392
	Un moulin à scie traverse le temps.. La scierie C. Meilleur & Fils inc.....	393
	La forêt privée.....	395
	Les régimes forestiers.....	396
	Le Comité de production multiressources de Kiamika inc.....	401

7	L'ÉCONOMIE AGRICOLE	403
	La colonisation.....	404
	La vie du colon.....	406
	La femme colonisatrice.....	412
	L'agriculture depuis le début du siècle.....	414
	Le Cercle agricole de Kiamika.....	415

La Coopérative des colons du nord.....	416
L'arrivée du chemin de fer.....	417
Les fromageries.....	419
La fromagerie de Napoléon Charette	419
La Société de fabrication de beurre et de fromage de Saint-Gérard-de-Montarville.....	419
La fabrication du fromage.....	420
La fabrication du beurre	422
La glacière.....	422
Le laitier	423
Guide pour le colon.....	423
Les retombées de la guerre 1914-1918 sur l'agriculture	425
L'après-guerre - la fondation de l'Union catholique des cultivateurs	426
Les effets de la crise de 1929.....	426
Le gouvernement et l'économie agricole.....	427
Le Syndicat coopératif agricole de Kiamika.....	428
Le Syndicat du crible de Kiamika.....	430
La Société coopérative agricole de Kiamika.....	431
La situation de l'agriculture en 1955.....	432
D'autres lois appuient le monde agricole.....	434
La zone agricole désignée.....	434
La mise en marché des produits laitiers	436
La mécanisation des travaux à la ferme.....	438
Les exploitants des fermes actuelles	438
Les érablières.....	517
Entaille des érables.....	518
La cueillette.....	518
Faire bouillir.....	519
Parties de sucre.....	520
Croyances populaires	521
L'acériculture moderne	521
L'érablière Lachaine.....	522
L'érablière Léonard.....	523
L'érablière Grenier.....	524
Les érablières artisanales.....	525

8	LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ET DE VILLÉGIATURE	527
	La famille Aubry.....	529
	La famille Édouard Leblanc.....	530
	La famille Henri Leblanc.....	531
	Au village.....	532
	Le secteur du lac François.....	534
	La famille Chartier.....	534
	La situation sur l'ensemble de la municipalité depuis 1955.....	537
	La situation en 1998.....	538

9	LE TOURISME	539
	Les retombées économiques.....	540
	Les organismes à caractère touristique.....	543
	Le Club sportif de Kiamika.....	543
	Le Comité touristique de Kiamika.....	545
	Le Comité d'ensemencement de Kiamika.....	547
	La réserve faunique de Papineau-Labelle.....	548
	Historique.....	548
	Les pourvoiries et campings.....	550
	La pourvoirie du lac Berneuil.....	550
	La réserve Boismenu.....	551
	Les chalets Lorenzo Valiquette.....	552
	Les chalets Belle-Vue.....	554
	Le camping Pimodan.....	555
	La pourvoirie Ryser - Le Grillon - Les maisons de vacances.....	555
	Le camping Manitou.....	557

10	LES COMMERCES	559
	Les principaux magasins généraux, épiceries, dépanneurs.....	561
	Le magasin général en face de l'église.....	561
	Le magasin général Filion.....	563
	Le magasin de Ubald Prévost.....	565
	Le marché Kiamika.....	566

À la forge.....	567
Les garages, les stations-service.....	569
Le garage de Émile Diotte.....	569
Le garage de Fernand Brière.....	570
Le garage de Joseph-Aimé Turgeon.....	572
Le garage de Yvan Brière.....	572
Les restaurants.....	573
Le restaurant Goulet.....	573
Le restaurant les Dames de Coeur.....	574
La Pâtisserie Maison et le restaurant Chez Bibi.....	575
Les maisons de pension.....	575
Les hôtels.....	578
Les premiers hôtels.....	578
Le bar-salon Amika.....	582
Le motel Lily.....	583
La cordonnerie.....	584
L'imprimerie.....	586
Les autres services et commerces.....	587
L'ébénisterie.....	587
La pyramide.....	588

11 LES SERVICES.....	589
Le service postal.....	589
Le bureau de poste de Kiamika.....	589
La malle rurale.....	594
Le bureau de poste de la Ferme-Rouge.....	595
Le téléphone.....	595
L'électricité.....	597
Les institutions financières.....	603
La Caisse populaire Desjardins Kiamika.....	603
Le service de santé.....	609
Remèdes de grand-mère.....	610
Remèdes « patentés ».....	611
Le dentiste.....	611
Les ramancheurs.....	611

Les sages-femmes.....	612
Les premiers médecins.....	613
Loi d'hygiène publique.....	613
Les unités sanitaires.....	614
Assistance publique.....	616
Ministère de la Santé (1936).....	620
Assurance-hospitalisation, assurance-maladie et CLSC.....	621
Les fins dernières et les rites funéraires.....	622
La « donation ».....	622
Le testament.....	623
Trépas.....	626
Exposition du mort.....	627
Les funérailles.....	628
L'entreprise de pompes funèbres.....	629
Les remontantes.....	630

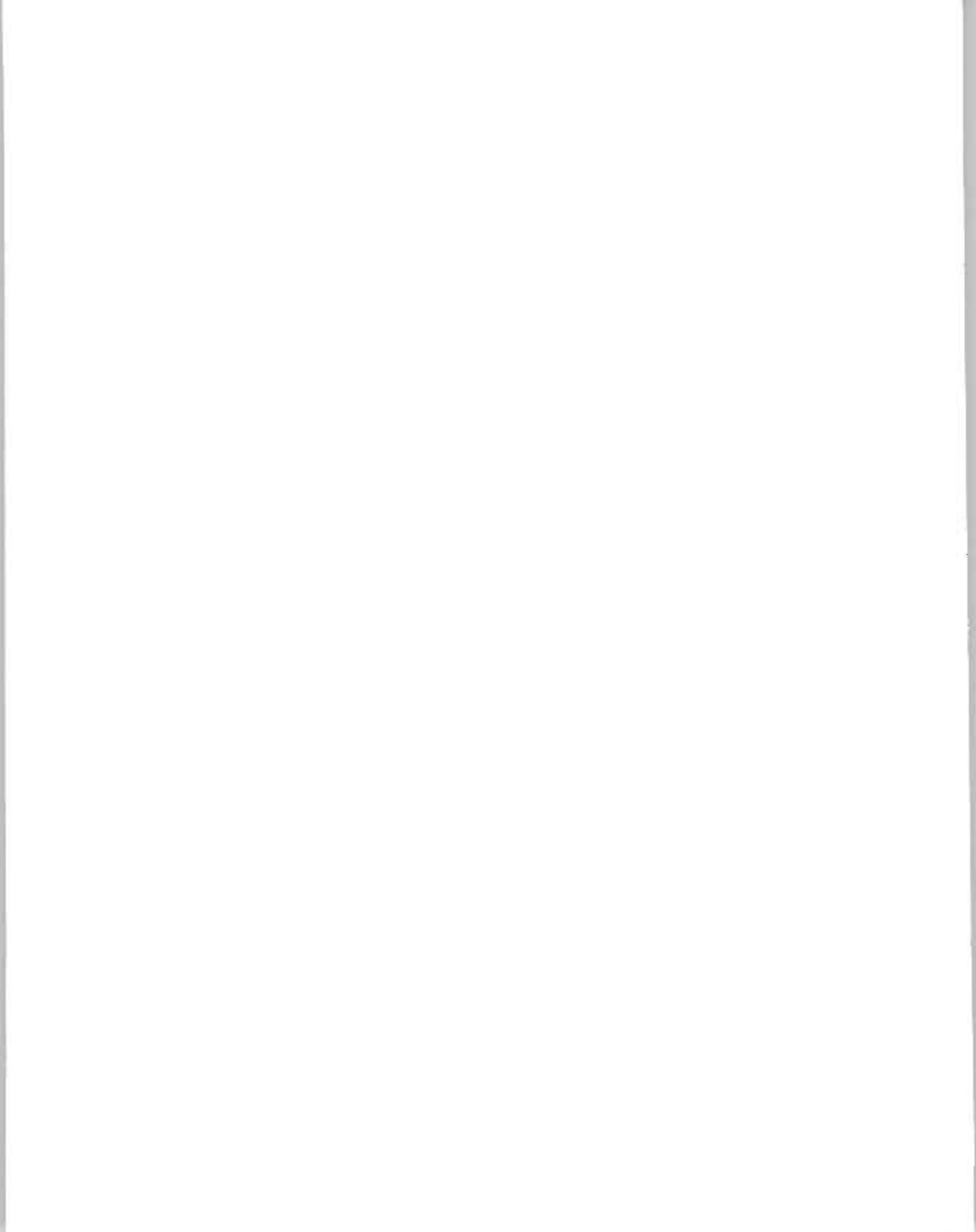
12 LES LOISIRS..... 631

Les loisirs d'antan.....	632
Les loisirs culturels.....	634
La bibliothèque municipale - 25 ans en 1997.....	634
La « gang à Fanal » - 1978-1984.....	635
Des artistes de chez nous.....	635
Les loisirs sportifs.....	637
Le baseball.....	637
Les Aigles de Kiamika.....	639
Le baseball mineur.....	640
La balle-molle féminine.....	641
La patinoire du village.....	642
Le hockey.....	642
Le hockey mineur.....	643
Le Cosmos de Kiamika.....	643
Le ballon-balai.....	643
Une famille se distingue.....	645

13 NOS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES..... 651

Les organismes à caractère sportif.....	652
---	-----

Le Club des terrains de jeux de Kiamika - Le Comité des Loisirs ..	652
Le Comité des loisirs de Kiamika inc.....	654
Le Comité des loisirs du lac François inc.....	661
Les courses de chevaux	662
La Piste de course de Kiamika.....	663
Les autres organismes de loisirs	664
Les organismes à caractère social.....	664
L'A.F.É.A.S.....	664
Historique provincial.....	664
Histoire régionale ou diocésaine du mouvement.....	666
Histoire locale du mouvement.....	668
Comité d'éducation et d'action sociale.....	669
Comité des arts ménagers.....	673
Comité d'organisation des activités	674
Fin de l'association féminine.....	674
Le Club de l'Âge d'Or de Kiamika inc.....	676
Les organismes à caractère environnemental.....	680
L'Association des propriétaires du lac François inc.....	680
Historique	680
Le Programme des lacs.....	681
Ensemencement	683
Loisirs	683
Implication	683
La Société d'horticulture et d'écologie de Kiamika inc.....	684
14 LES ATTRAITS TOURISTIQUES	687
Des paysages enchanteurs.....	688
Le ravage de cerfs de Virginie.....	690
Les ponts couverts jumeaux de la Ferme-Rouge	692
L'ensemble institutionnel au coeur du village	694
Les sentiers du ruisseau Du Diable.....	694
MERCI AUX.....	696
BIBLIOGRAPHIE	697



PRÉFACE

La municipalité de Kiamika nous livre aujourd'hui la mémoire de son premier siècle d'existence. Au fil des mots et des images, quatre auteurs nous proposent un beau voyage dans le passé de ce canton qui fut, à l'époque du chemin Chapleau, la porte d'entrée pour les familles de colons s'établissant dans les vallées de la Kiamika et de la Lièvre.

Le charme et l'importance de ce pittoresque village blotti autour de son église nous sont connus depuis longtemps. Dès 1906, l'abbé Joseph-Aimé Lemonde y publie la première oeuvre littéraire régionale, le récit des débuts de Saint-Gérard-de-Kiamika. Plus tard, Joseph Guérin, établi dans le canton depuis 1884, présentera un beau texte relatant les grandeurs et les misères de la période de défrichement des terres. Voilà maintenant que Josée Lacasse, Angèle Nantel, Solange Nantel et Alain Morin mettent à leur tour en lumière les événements et les personnages qui ont marqué vallons, collines et méandres de ce coin de pays. Ils méritent admiration et remerciements pour cette recherche historique sérieuse qui s'allie à leur affection pour les gens.

Écrire le passé d'une collectivité humaine est un travail complexe et délicat. Comprendre ses prédécesseurs est une belle façon de mieux connaître ses contemporains, car le présent est le fruit du passé. Engagé dans le long dépouillement des archives et des documents, le quatuor des auteurs est demeuré attentif aux textes, aux récits et même aux silences afin de rendre un portrait fidèle de ces familles qui ont développé une maîtrise, un courage et un génie qui émerveillent encore.

Après avoir débusqué les réalités vivantes derrière les événements, les auteurs ont rédigé leur texte avec exactitude et clarté, mais surtout avec amour et honnêteté. Nous y trouvons des pages remarquables touchant les aspects religieux, scolaires, politiques, économiques, sociaux et culturels.

KIAMIKA COMME UNE RIVIÈRE... est un important volume que tous prendront plaisir à lire, à relire et à consulter. La richesse des textes est complétée par de nombreuses photographies et des documents pertinents qui ajoutent à l'authenticité du travail.

Voilà donc une belle oeuvre qui donne un sens à l'enracinement des familles qui ont développé le canton et qui apportera la fierté d'appartenance à cette patrie natale ou d'adoption.

Une belle lecture vous attend.

Luc Coursool



REMERCIEMENTS

Pour la préparation du livre historique, « Kiamika comme une rivière... », nous avons bénéficié de la collaboration de nombreux organismes qui nous ont transmis la documentation et les archives indispensables. Nous avons également bénéficié de précieux avis de spécialistes, en particulier de l'historien Luc Coursol. La révision linguistique et la correction des épreuves ont été judicieusement effectuées par Rémi Prévost. Nous remercions tout particulièrement ces collaborateurs de premières instances.

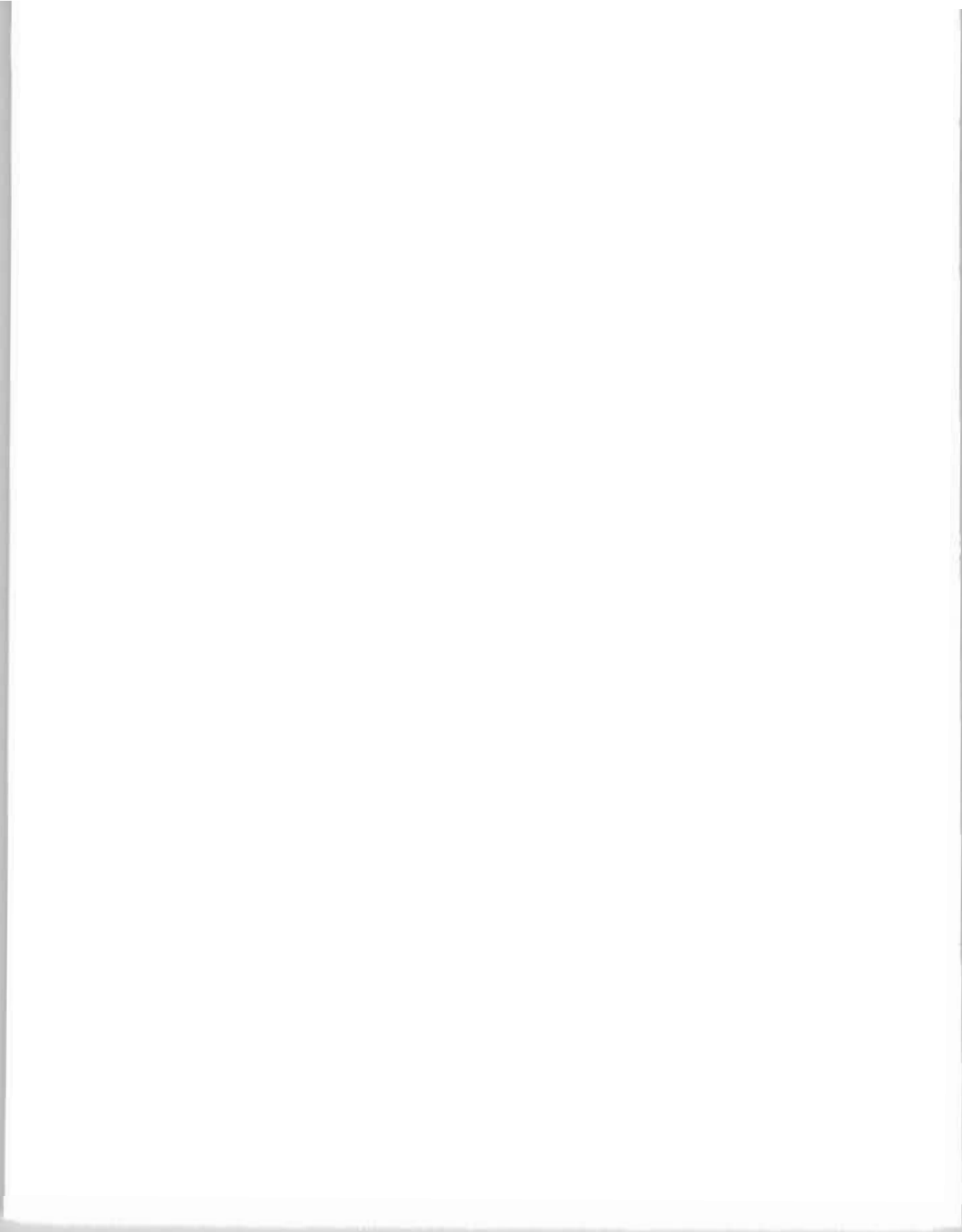
Nous tenons également à exprimer notre plus vive gratitude aux personnes qui ont généreusement fourni des photographies, des textes, des témoignages et des documents anciens. Votre implication, votre mémoire, votre appui, votre encouragement et votre confiance ont permis la naissance du volume, « Kiamika comme une rivière... » Mille mercis !

À nos familles, nos enfants, nos conjoints et nos amis, nous voulons manifester toute notre reconnaissance et notre amour pour leur soutien quotidien, leur écoute, leur patience, leur détachement et leur encouragement tant gratuit qu'indispensable.

Josée Lacasse, Alain Morin, Angèle Nantel et Solange Nantel

***Merci à :** Claudine Beaudet, Jean-Rolland Bélanger, Thérèse Bisailon, Lise Blanchard, Francine Brière, Lise Brière, Jeffrey Brunet, Albert et Bernadette Diotte, Cécile Diotte, Alice Fillion, Aline Fillion, Noémie Fillion, Sylvio Gascon, Annette Grenier, Yvonne Grenier-Brière, Madeleine Heafey, André et Jeannine Lacasse, François Lacasse, Michel Lacasse, Fernand Lachaine, Simone Lachapelle, Germaine Leblanc, Gaétan Lefebvre, André Meilleur, Charles Meilleur, Adéline Nantel, Diane Nantel, Gaston Nantel, Gérard et Bibiane Nantel, Mgr André Ouellette, Carmelle Ouimet, Solange Ouimet, Mariane Paquet, Jean-Christophe Pelletier, Gilles Piché, Albertine Portelance, Jeannette Prévost, Me Stéphane Richard, Clément Saint-Jean, Mariette Saint-Jean, Gaston et Alice Saint-Louis, Me Marc-André Simard, Claude Suppère, Léopold Suppère, Guy Touchette, Claire Turgeon, Jean-Baptiste et Yvette Turgeon, Rita Valiquette, Jacques Vallée.*

***Merci également à :** la commission scolaire Pierre-Neveu, la caisse populaire Desjardins de Kiamika, l'Évêché de Mont-Laurier, la Fabrique de Saint-Gérard, la municipalité de Kiamika, la M.R.C. d'Antoine-Labelle, la Société historique de la région de Mont-Laurier.*



AVANT-PROPOS

Vous êtes conviés au gré de vos intérêts et de votre plaisir à tourner les pages de « Kiamika comme une rivière... ». C'est sans prétention que nous, les auteurs : Josée Lacasse, Alain Morin, Angèle Nantel et Solange Nantel avons posé un oeil-voyeur sur cent ans d'histoire. On n'a pas fait l'histoire. Elle est là, généreuse de ses faits vécus, de ses rebondissements et de ses émotions. Bien humblement, nous n'en revendiquons que la plume, le choix des opinions et des récits, la sélection des événements et le coup d'oeil. Les mots ne sont que des murmures qui font écho aux voix de nos ancêtres. Puisseons-nous leur avoir été rigoureusement fidèles...

Ce livre retisse donc le pont de l'histoire entre les défricheurs d'hier et les occupants de maintenant en remémorant la hardiesse des premiers qui sont venus apprivoiser ces terres de forêt sans autre éclaircie que les deux majestueuses rivières : la Kiamika et la Lièvre.

Kiamika est particulièrement inspirant. À voir ses paysages, on comprend ! On sait que le bois est à portée d'enjambée, que la terre prend le temps de soupirer silencieusement, que les rivières et les lacs prêchent l'abondance et que l'air sème à volonté ses brumes. C'est donc dans le calme du soir, dans la fraîcheur sublime des matins, dans le retour inlassable des saisons, dans l'humide présence des terres ouvertes et dans l'odeur sensuelle des moissons que nous nous sommes inspirés.

Aucun des quatre auteurs n'a l'imprudence de prétendre être écrivain de formation et encore moins historien. Tout au plus, y avons-nous mis toute notre énergie, notre rigueur, notre amour à rendre hommage à celles et ceux qui ont forgé notre identité. Passionnés, téméraires, audacieux et sûrement amoureux de notre patelin, nous le sommes. « Kiamika comme une rivière... » est le fruit de centaines d'heures de recherche, d'écriture, de révision et de correction. C'est donc bien fièrement que nous vous l'offrons en vous souhaitant d'agréables heures de lecture.

Angèle Nantel et Solange Nantel

ETYMOLOGIE

Le nom « Kiamika » est d'origine algonquine. Il existe différentes interprétations concernant ce nom indien.

Le Père Joseph E. Guinard, O.M.I., dans son livre « *Les noms indiens de mon pays* », en donne la signification suivante :

« Kiamika, pour Kickiamika (abrupt, coupé jusqu'au-dessous de l'eau).

Racines :- Kicki : coupé, abrupt ;

- amick : au dessous de l'eau ».

Cette appellation a parfois été interprétée comme « endroit avec un rocher escarpé ».

Également, Bernard Assiniwi, dans son livre « *Lexique des noms indiens en Amérique* », écrit :

« KIAMIKA (Algonquin)

De KICKIAMIKA, c'est abrupt, jusqu'en-dessous de l'eau. »

L'abbé A. Fauteux voit plutôt dans ce mot les racines « kiam », ce qui signifie profond et « ka » tranquille. En effet, la rivière est, à plusieurs endroits, profonde et son cours plutôt paisible.

Depuis 1986, les habitants de la municipalité se dénomment Kiamikois et Kiamikoises.

C H A P I T R E



Un
peu
d'histoire



P our commencer l'histoire de Kiamika, il serait intéressant de faire un retour en arrière, ne serait-ce que pour nous rappeler le tout début de sa colonisation et pour prendre conscience de toutes les misères et difficultés qu'ont rencontrées nos pionniers. Les textes qui suivent sont inspirés et extraits du livre sur l'histoire de Saint-Gérard de Montarville, écrit par X, paru dans un des mémorandums du curé J.A. Lemonde en 1907.

PRÉSENCE AMÉRINDIENNE

Les premiers à avoir occupé la Haute-Lièvre sont les chasseurs et trappeurs de la tribu algonquine qui, jadis, était la nation la plus peuleuse.

C'est principalement la famille des Têtes-de-Boule qui utilisera les ressources de la rivière du Lièvre : la chasse aux animaux à fourrure, castors, chevreuils, ours, loutre, vison... et la trappe au cours de la saison hivernale. La rivière du Lièvre représentait la voie commerciale entre les Têtes-de-Boule et les nations amérindiennes de l'Outaouais.

Trouvant leur moyen de subsistance dans la chasse et la pêche, ils s'établiront là où le gibier est abondant et quitteront le territoire lorsque les ressources s'amoindriront.

En canot d'écorce, ils exploreront les cours d'eau, lacs, rivières qui seront leur domaine pendant des siècles jusqu'à l'arrivée des blancs.

La seule famille amérindienne à s'être fixée près de Kiamika est celle de Thomas McKanabé.

Parti d'Oka, vers l'année 1848, Thomas McKanabé, indien de la tribu des Algonquins, s'établit au pied du rapide Wabassée, sur la rive ouest de la rivière du Lièvre. Accompagné de sa femme, de laquelle sont nés six enfants, deux fils et quatre filles, ils y vécurent seuls, les récoltes de chasse et de pêche contribuant à la subsistance de leur famille.

«En 1883 vint de Québec, Théodore Nadeau. Bientôt après son arrivée, vaincu par les charmes d'une des demoiselles McKanabé, il l'épousait et dressait sa tente auprès de son beau-père.»

(J.A. Lemonde, 1906).

LES PREMIERS OCCUPANTS DU TERRITOIRE

En 1877, Zacharie Thériault, venant de la rivière Ouelle, s'établit près de la Ferme-Rouge. Il y demeura seul jusqu'à sa mort en 1903.

Les frères Herménégilde et William Valiquette viennent bûcher dans les bois du canton Dudley pour les compagnies forestières. Trouvant ces lopins de terre favorables à l'agriculture, ils décident de s'y établir.

Dès le printemps 1880, la famille Herménégilde Valiquette arrive d'Angers par la rivière du Lièvre, installe un campement sur sa rive est, en amont du rapide Wabassée dans le canton Dudley.

Quelques mois plus tard, son frère William âgé de 18 ans vient le rejoindre. Il est accompagné de son père Magloire et de Marie-Louise McGreguer, l'épouse de ce dernier.

Magloire préfère s'établir du côté ouest de la Lièvre tandis que Herménégilde et William déboisent le côté est. Herménégilde défriche un lopin de terre et s'établit du côté sud du ruisseau Valiquette et William préfère se bâtir et vivre du côté nord, à l'endroit qu'on appelait le « Cric du Grand Chantier ».

LES MARCHANDS DE BOIS LES FERMES DES COMPAGNIES

Vers les années 1830, le territoire de Kiamika était une grande forêt encore inexploitée.

Depuis longtemps, les marchands de bois exploitent les forêts québécoises. Ils recherchaient surtout les endroits où abondait le pin. Pour tirer profit des ressources forestières, ils créent des compagnies. Ils ne se préoccupent guère de coloniser, mais, par les défrichements qu'ils effectuent, ils y participent indirectement.

Philémon Wright, un citoyen du Massachussets, vient s'établir au pays vers 1800. Après avoir consacré quelques années au commerce local, et voyant que la fortune tardait à venir, il prend l'initiative d'implanter une entreprise dans le commerce du bois. Il obtient du gouvernement des concessions forestières. Après avoir surmonté différents obstacles et difficultés pour le lancement de ses opérations, M. Wright réussit et ses affaires se développent avantageusement. Par la suite, plusieurs compagnies verront le jour et se succéderont pour exploiter la forêt, principalement sur les rivières Gatineau et du Lièvre. Dès 1822, Baxter Bowman et Lévi Bigelow & Sons exploitent les limites forestières situées sur la rivière du Lièvre. M. Bowman était, à cette époque, propriétaire d'un moulin à scie situé à Buckingham.

Aux endroits où est érigé le chantier d'une compagnie, on y défriche un emplacement d'une grande superficie afin de construire les entrepôts du chantier, ce qui deviendra la « Ferme ».

«C'est là que l'on tenait la réserve des provisions pour les hommes et les bêtes. Un fermier était préposé à sa garde et à sa culture. On voit encore aujourd'hui nombre de ces fermes échelonnées sur la Lièvre. Les fermes d'Oxbow, - des Pins, - du Wabassee, - la Ferme-Rouge, - la Ferme-Neuve».

(Source: Histoire S.Gérard de Montarville, écrit par X en 1907.)

Ces fermes ainsi créées avaient une grande influence sur la colonisation. Plusieurs colons s'établiront autour de celles-ci. C'est là que normalement surgiront plusieurs villages.

LA FERME-ROUGE

La Ferme-Rouge est le premier établissement qui a été érigé dans le voisinage de Kiamika. Elle fait partie de la paroisse de Saint-Gérard-de-Montarville.

Autrefois, cette exploitation était connue sous le nom de « Ferme de la Femme Rouge ». Rien de bien précis n'existe quant à l'origine de ce nom. Selon le curé Lemonde, dans son mémorandum sur l'histoire de Saint-Gérard-de-Montarville, « *Les uns prétendent que, autrefois, habitait en cet endroit une sauvagesse qui ne portait que des habits rouges; de là, selon eux, le nom de la Ferme de la Femme Rouge. D'autres avancent que ce nom vient de ce que l'épouse de M. Georges Heathen, l'un des nombreux propriétaires qui se sont succédé sur la ferme, avait les cheveux roux. Comme les sauvages, en course à travers le pays, s'arrêtaient toujours à la ferme, frappés par la couleur de ses cheveux, ils auraient donné à la ferme le nom de Ferme de la Femme Rouge.* »

Aujourd'hui, par abréviation, on la dénomme « **la Ferme-Rouge.** »

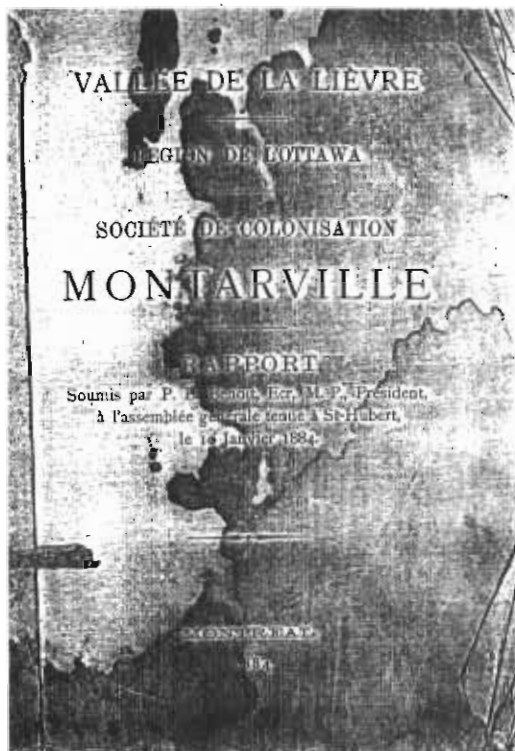
Vers 1835, MM. Bowman et Bigelow, commerçants de bois de Buckingham, choisissent les lots qui forment la Ferme-Rouge et y établissent un entrepôt de leur compagnie de bois. Ils y envoient Joseph -Joe- Montferrand qui en fait les premiers défrichements.

On y déboise alors deux cent cinquante arpents pour la culture et le reste servira de pâturage naturel.

Vers l'année 1870, M. G. Heathen fait l'acquisition de la Ferme-Rouge. Celui-ci emploie alors un grand nombre d'hommes à son défrichement. Deux ans plus tard, la Ferme-Rouge passe aux mains de MM. Maclaren et Carrière. Plus tard, M. Carrière quitte la compagnie, ses associés en deviennent les seuls propriétaires jusqu'en 1895.

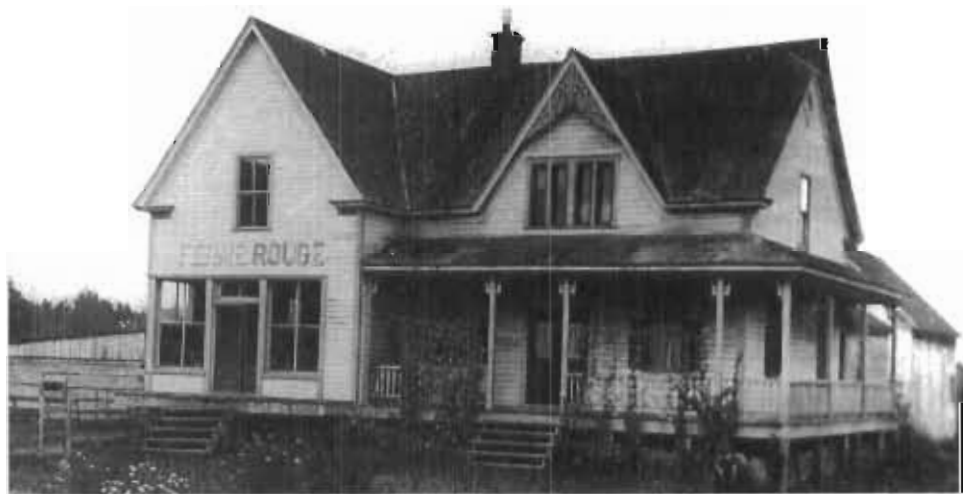
Avant 1885, à part la rivière du Lièvre qui permet d'accéder à la Ferme-Rouge, le chemin Chapleau qui se termine à Nomingue oblige le colon qui veut se rendre à la Lièvre à traverser vingt-sept milles de forêt.

Dans le rapport soumis par M. P.B. Benoît lors de l'assemblée générale de la Société de colonisation Montarville, le 10 janvier 1884, celui-ci en donne la description suivante :



RAPPORT SOUMIS PAR P.B. BENOÎT
LE 10 JANVIER 1884.

« La ferme de la Femme Rouge, appelée communément la Ferme-Rouge, appartient à M. Maclaren, propriétaire de chantier, de Buckingham. Elle a trois milles de front sur la Lièvre; 250 arpents sont cultivés depuis 50 à 60 ans, le reste est en pâturage naturel. Il y a plusieurs granges et autres bâtisses, et entre autres une bonne maison, occupée par le fermier qui est chargé de recevoir les bûcherons de son « bourgeois ». Il héberge généralement les voyageurs et il tient en magasin les articles les plus nécessaires à la vie pour le compte du propriétaire. » Dans un second rapport, il ajoutera : « La maison est spacieuse. Sur le devant, une galerie. Au centre, porte d'entrée. Sur le premier plancher, trois chambres. Une salle à dîner bien éclairée est la principale pièce qui forme, à elle seule, les deux tiers du logis. Dans la salle, une porte de sortie sur la galerie, une pour pénétrer dans le bureau ou boudoir, une troisième conduit à la cuisine et une quatrième donne sur le dehors vers la sleep house où dorment des employés. Dans le haut, un grand grenier et deux chambres à coucher. Tout près, une petite maison garnie de lits, à deux étages. Enfin, étables, écuries, greniers d'approvisionnements, granges, etc. ».



LA FERME-ROUGE.

Un riche français, M. Thomas Victor Pothier dit Vermant, achète la ferme le 31 janvier 1895 et s'y installe. La ferme est à cette époque composée des lots 4 à 29, du rang I du canton de Bouthillier. Quelques années suivant son arrivée, M. Vermant se construit un chalet sur le lac Rouge. Le 12 septembre 1900, il cède une partie de la ferme, d'une superficie d'environ 2 097 acres, soit les lots 5 à 26, à François Foisy de Montréal. M. Vermant se réserve les lots 4, 27, 28 et 29. Il conservera également les droits de mine, pour une durée de cinq ans, sur la propriété vendue à M. Foisy, notamment sur un gisement de fer magnétique. M. Foisy s'établit à la Ferme avec son épouse et ses quatre fils.

Diverses conventions se transigèrent au cours des années qui suivirent. Afin d'obtempérer à un jugement, le 11 avril 1935, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gérard de Montarville, la ferme est adjugée à The James Maclaren Company Limited pour le prix de 8 500\$.

Le 18 janvier 1941, la compagnie Maclaren vend la Ferme-Rouge et l'île no 3 à Jean, Antoine et Julien Huberdeau. La Maclaren se réserve, pour elle-même et ses successeurs, le droit, sans autre compensation, d'inonder les propriétés vendues, par le barrage d'emmagasinage du Rapide-des-Cèdres sur la rivière du Lièvre et par l'opération de ce dernier. Elle se réserve également le droit de se servir du lit et des rives de la rivière pour des fins d'opération forestière et pour la descente du bois.

Au cours de l'année 1947, l'abbé Marcel Poissant présente au député de Labelle, Albiny Paquette, une demande afin de classier les lots qui constituent la Ferme-Rouge. Cette requête sera transmise, au cours du mois de juillet, à l'Honorable M. Bégin ainsi qu'au chef de service du ministère de la Colonisation, M. Théodore Mercier. Ce dernier exprime son assentiment à la classification des lots 5 à 29 du rang I, canton Bouthillier, qui sont propices à la culture; ce projet permettrait l'implantation d'une vingtaine d'établissements agricoles.

En février 1948, Julien Huberdeau vendra sa part sur les lots 5 et 6, du rang I et l'île no 3 à Jean et Antoine, avec, entre autres, la machine et les outillages de scierie, les machineries agricoles et les chevaux.

Le 28 avril 1948, l'arrêté ministériel no 578 autorise l'achat des lots 7 à 29-B du rang I, par le ministère de la Colonisation.

RE: lots 7 à 30/I Southillier.

Ces lots ont une superficie totale de 1842 acres, dont 1842 en forêt et 139 prêtes à être cultivées.

Le prix d'achat est de \$15,500.00.

Le prix de vente doit être de \$5.00 en moyenne par acre. Ce qui fait \$3.50 l'acre pour la superficie boisée et \$25.00 l'acre pour celle prête à être cultivée.

Chacun des lots fera un établissement, sauf que les 19 et 20 devront être vendus ensemble et qu'avec les lots 27-28-29 on fera deux établissements en vendant une moitié du 28 avec le 27, et l'autre moitié avec le 29.

Voici, pour chaque lot, les superficies améliorées ou non et le prix de vente:

<u>Lot</u>	<u>Sup. boisée</u> <u>\$3.50 l'acre</u>	<u>Sup. en cult.</u> <u>\$25.00 l'acre</u>	<u>Prix du lot</u>
7	84	20	\$794.00
8	78	22	823.00
9	95	6	482.50
10	103	-	360.50
11	104	-	364.00
12	105	-	367.50
13	89	18	761.50
14	84	26	944.00
15	98	14	693.00
16	98	7	518.00
17	84	7	489.00
18	82	8	487.00
19-20	100	11	625.00
21	69	-	241.50
22	87	-	304.50
23	92	-	322.00
24	74	-	259.00
25	87	-	304.50
26	71	-	248.50
27 & $\frac{1}{2}$ Nord de la partie à l'Est de la décharge du lac Rouge du lot 28	59 $\frac{1}{2}$	-	208.25
Pt de l'Est 29 et $\frac{1}{2}$ Sud de la partie à l'Est de la déchar- ge du lac Rouge du lot 28	54 $\frac{1}{2}$	-	190.75
30	44	-	154.00
Total:	1842	139	\$9,322.00

Québec, le 23 mai 1950.

LETTRE DU MINISTÈRE DE LA COLONISATION EN DATE DU 23 MAI 1950.

Le 9 février 1949, Jean, Antoine et Julien Huberdeau vendent au gouvernement du Québec les lots faisant l'objet de l'arrêté ministériel du 28 avril 1948, d'une superficie approximative de 2 070 acres avec les bâtisses qui y sont érigées.

Il en coûtera 15 500\$ au ministère de la Colonisation pour le rachat de ces lots, qui seront immédiatement mis en vente afin de compenser les frais déboursés par le ministère, permettant ainsi le morcellement de la ferme.

Cette action du gouvernement permettra l'établissement de quelques habitants qui s'orienteront principalement vers la production laitière. C'est ainsi que les familles Jean-Paul Blais, Orient Diotte, Léopold Grenier, Marcel Pilon, Germain Constantineau, Guy Touchette -qui acheta la propriété de M. Blais en 1959-, Clément Pilon, Philibert Grenier, Ernest Touchette, Jules Larivée et Rémi Lefebvre profiteront de cette occasion pour lancer leur entreprise. En 1997, on ne retrouve plus que deux fermes qui se spécialisent surtout dans l'élevage des bovins de boucherie.

LE CURÉ LABELLE

François Xavier Antoine Labelle est né le 24 novembre 1833 à Sainte-Rose de Laval. Il est le fils de Antoine Labelle, cordonnier, et de Angélique Mailler (Mayer). Il fit ses premières classes dans son village. En 1844, il entre au séminaire de Sainte-Thérèse. Il y prend la soutane à l'été 1852, passe l'année 1855-1856 au Grand séminaire de Montréal où il achève ses études théologiques et sa formation cléricale. Il est ordonné prêtre le 1^{er} juin 1856 dans sa paroisse natale par Mgr Pinsonnault. Il sera, par la suite, vicaire à Sault-au-Récollet et à Saint-Jacques-le-Mineur avant de devenir curé dans les paroisses de Saint-Antoine-Abbé et de Saint-Bernard de Lacolle. Il devient le curé de Saint-Jérôme le 15 mai 1868 suite à sa nomination par Mgr Bourget, et il le sera jusqu'à sa mort le 4 janvier 1891. Sans négliger sa vocation sacerdotale, il consacra sa vie aux intérêts de la terre et à la colonisation des cantons du Nord. Aussitôt devenu curé en 1859, il emmène ses parents dans son presbytère et ils le suivent lorsqu'il change de paroisse. Il perdit son père à la fin de décembre 1861. Sa mère sera la ménagère du presbytère de Saint-Jérôme jusqu'à la mort de Antoine. Elle lui survivra, mais seulement de quelques mois.

Au cours de sa deuxième cure à Saint-Bernard-de-Lacolle, le curé Labelle s'était rendu compte de l'ampleur de l'émigration des Québécois vers les États-Unis. Pour cet homme, amener les colons à s'établir dans le Nord pour y cultiver les terres incultes pourrait vaincre cet exode. Il exercera une grande influence auprès du gouvernement, défendant des dossiers d'ordre religieux et économique. Le développement de sa paroisse lui tient à cœur et, pour atteindre ce but, il doit obtenir la construction d'un chemin de fer qui les rapprocherait de Montréal, de Québec et d'Ottawa, et, plus tard, qui pourrait se rendre dans la région du Nord.

Il multipliera donc ses démarches et se servira des journaux pour la parution de ses lettres et discours. Il ne ménagera point ses efforts pour voir son rêve se réaliser : l'établissement d'un chemin de fer dans le Nord. Grâce à son acharnement auprès du gouvernement, la voie ferrée reliera Montréal à Saint-Jérôme le 16 septembre 1876. Ce sera son premier grand succès dans l'œuvre de la colonisation du Nord.

Dans son projet d'enrayer le fléau de l'émigration de nos compatriotes vers les villes manufacturières des États-unis, le curé Labelle entreprendra d'autres démarches pour ouvrir le Nord à la colonisation.

Durant plus de vingt ans, il se consacrera à l'œuvre de la colonisation qu'il chérissait. Accompagné de son inséparable Isidore Martin, il réalisera plus de quarante voyages dans le Nord pour l'établissement de différents villages, recrutera des colons et exercera des pressions auprès du gouvernement pour obtenir l'arpentage des cantons et la construction de chemins.

Des personnalités provenant de divers milieux de la société deviendront de fiers partisans de son œuvre : les politiciens Chapleau et Nantel, Arthur Buies, le curé Samuel Ouimet de Saint-Jovite et l'abbé Jean-Baptiste Proulx, pour n'en citer que quelques-uns.

Le curé Labelle incitera de nombreux colons à s'établir dans le Nord. Des routes sont ouvertes, de nombreuses paroisses sont fondées. Un chemin longtemps désiré, le « Chemin Chapleau », traverse la forêt et relie la « Chûte aux Iroquois », aujourd'hui Labelle, à Nominique.

En 1882, le curé Labelle atteint la Lièvre. Les possibilités agricoles des vallées de la Lièvre et de la Kiamika le motiveront dans ses démarches pour y établir des colons. Après avoir pris connaissance de

ses rapports, le député P.B. Benoît de Chambly s'intéressera à cette région.

«Le Roi du Nord, le véritable celui-là, ne cesse de faire entendre son cri de guerre: au Nord! au Nord! Et ce cri, trouvant toujours de l'écho dans les cœurs généreux, va bientôt faire surgir un nouveau canton: le Kiamika.»

(Histoire S. Gérard de Montarville, écrit par X. 1907.)

Ce mouvement de colonisation connut son apogée au cours de la décennie 1874-1884. Après 1885, sa progression baisse faute de moyens financiers appropriés pour atteindre ses objectifs, rencontrant également des adversaires à cette cause, tels les puissantes compagnies forestières et certains politiciens...

Dans le but de stimuler l'immigration au pays, le gouvernement fédéral nommera le curé Labelle à la tête d'une délégation qui se rendra en Europe à partir de février jusqu'au mois d'août 1885.

En 1888, il devient sous-ministre du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation qui avait été créé en 1887 par l'Union nationale dirigée par l'Honorable Mercier.

Pendant les deux années où il cumula les fonctions de curé et de sous-ministre, il réussit à faire disparaître les grandes réserves forestières, leur concédant cependant le droit de faire la première coupe jusqu'à ce que le colon devienne propriétaire de son lot par l'obtention des lettres patentes. Pour lui, cela ne représentait qu'une demi-victoire. Il devra également faire face à de nouvelles déceptions: sa loi sur la vente et l'administration des terres publiques qu'il avait soumise au gouvernement aurait procuré aux colons plusieurs avantages, mais suite aux pressions exercées par les compagnies forestières auprès du gouvernement, des modifications y furent apportées, amoindrissant ainsi les avantages dont auraient bénéficié les colons. Il ne réussira pas non plus à faire avancer le dossier pour la construction du chemin de fer.

Parmi les rêves que chérissait le curé Labelle, deux se réalisèrent, soit le parachèvement du chemin Chapleau au cours de l'année 1885, qu'il connut de son vivant, et la continuité de la ligne du chemin de fer jusqu'à Nominique en 1904. Grâce au travail acharné du curé Génier du Rapide-de-l'Orignal, ce dernier obtient que le chemin de fer soit relié à Mont-Laurier en 1909. Jamais la petite ligne de vapeurs sur la Lièvre ne se rendit plus loin qu'au lac des Pins.

Le travail inlassable du curé Labelle, son entêtement, sa persévérance auront permis à la région du Nord de voir le jour.

LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION MONTARVILLE

Dans le bassin situé sur la rive sud du Saint-Laurent se trouvent les paroisses les plus prospères de la province. Cela n'empêche pas cette région d'être sous l'emprise du fléau de l'émigration qui faisait rage à l'époque. Le démembrement des terres ainsi que leur spéculation font en sorte que « *les bonnes terres s'y vendent jusqu'à cent piastres l'arpent* » (Mémoire soumis par M. P.B. Benoît au Gouvernement du Québec, en mai 1883), ce qui était très cher, les profits provenant de la culture ne couvrant que les frais et l'intérêt du prix de la propriété. Nombreux sont les fils de cultivateurs et les familles qui ne savent où s'établir, certains se réfugient dans les villes manufacturières des États-Unis. En mai 1883, M. P.B. Benoît présente ses intentions au gouvernement provincial quant à la colonisation du haut de la rivière du Lièvre. Il est prêt à se mettre à la tête de ce mouvement colonisateur en vue de répondre aux efforts du gouvernement et du curé Labelle. Étant spécifiquement connu dans le domaine agricole au niveau de la province et participant activement aux affaires publiques depuis vingt ans, il est confiant que les gens le suivront pour fonder des établissements dans la forêt. Il décidera donc d'explorer la vallée du haut de la Lièvre pour prospecter les terres et choisir les endroits les plus propices à la colonisation. Ce qu'il envisage est le défrichement au cours de l'hiver et la construction de quelques chantiers, et, au printemps de 1884, quelques familles s'y rendraient pour ensemençer les abattis. Dans l'automne de 1884, un plus grand nombre d'hommes pourraient aller y passer l'hiver pour y bâtir et continuer l'abattage, et, plus tard, le mouvement pourrait s'accroître grâce aux moyens de communication et au potentiel de la terre agricole. Pour atteindre cet objectif, il faudra que le gouvernement remplisse certaines obligations, soit, entre autres, l'ouverture immédiate du chemin du Lac-Nominingue à la rivière du Lièvre. À cette époque, le chemin était déjà tracé; la réserve d'un canton ou de parties de cantons suffisantes pour établir 250 colons à 200 acres par colon, ces étendues de terre devant être retirées de l'exploitation forestière.

Quelques jours plus tard, M. P.B. Benoît, accompagné de M. Turgeon, employé du bureau des Travaux publics, fait un premier voyage traversant les cantons du Nord. Du Lac Nominique, il remonte aux grands lacs Kiamika dans le comté de Montcalm. Il descend à la ferme de la Femme Rouge sur la rivière du Lièvre en face du canton de Kiamika. Par cette route, il se trouve à couper à angle droit et à la moitié environ de leur hauteur toutes les rivières, depuis la rivière du Nord, à Saint-Jérôme, jusqu'à la Lièvre. Le mauvais temps abrégé leur première expédition.

À l'automne de la même année, il revient à la ferme de la Femme Rouge par Papineauville en remontant la rivière la Nation. Après avoir traversé les cantons colonisés, M. Bureau, explorateur du gouvernement, le Dr Brisson et P.B. Benoît passent à travers la forêt pour se rendre à la ferme. Ils explorent les cantons Kiamika, Campbell et Bouthillier. Ils reviennent satisfaits de leur exploration et convaincus du bon potentiel des terres.

M. Charlebois, député de Laprairie, Dr M.P.P. Brisson, P.B. Benoît et L.C. Duquette soumettent un rapport au gouvernement le 3 octobre 1883, dans lequel ils mentionnent que ces terres conviennent parfaitement aux populations de leurs comtés.

Ils prennent la liberté de baptiser les cantons et les lacs des noms de leurs divisions législatives et de leurs comtés. Ainsi, ils avaient donné, pour les cantons, les noms de Montarville, Laprairie, Rougemont et Lorimier. Le lac Rouge s'appellerait le lac Laprairie, le petit lac Kiamika, le lac Chambly et le lac à l'Écorce, le lac Richelieu. Au gouvernement, ils revendiquent :

«1. Nous prions humblement le gouvernement de ratifier le choix de ces noms qui sonneront agréablement aux oreilles des habitants du Sud et qui appelleront nécessairement leur attention.

2. Nous avons constaté qu'on ne peut atteindre ce territoire autrement qu'en canot d'écorce. Il est impossible d'y transporter, durant l'été, les animaux, les instruments aratoires, meubles de ménage, etc. Il faut donc que le gouvernement complète le chemin Chapleau jusqu'à la ferme de la Femme Rouge d'ici au premier de septembre 1884, époque à laquelle monteront plusieurs colons.

3. Nous demandons de nouveau que le gouvernement s'engage à donner à la prochaine session un subside suffisant pour assurer la construction du chemin de fer Montréal et Occidental dans un avenir peu éloigné.

4. De plus, les soussignés, en considération des sacrifices que leur impose le manque de communications, d'arpentage, etc., sollicitent la faveur de n'être tenus à remplir les conditions ordinaires de la vente des terres de la Couronne qu'à partir du 1er mai 1885, époque probable où les travaux de confection du chemin Chapleau seront complétés, et des arpentages à faire, et ils demandent que la clause particulière qui oblige à défricher un dixième du terrain concédé soit maintenue, mais que cette proportion de terrain ne soit pas répartie strictement sur chaque lot, mais sur toute la quantité de terre à nous concédée. Une bonne partie de ces terrains étant exposée à être inondée chaque printemps, nous croyons indispensable de demander la même exception pour les bâtisses, que la loi actuellement en force oblige d'ériger sur chaque lot.»

Ils engagent alors des pourparlers avec les autorités gouvernementales afin d'en arriver à une entente quant aux procédures relatives à la prise de possession de ces terres par les gens du Sud. Un accord intervient, une solution est envisagée : la formation de sociétés de colonisation.

À cet effet, ils créent un mouvement autour d'eux. MM. Charlebois et Brisson forment la Société de colonisation de Laprairie qui réclame la réserve du canton Bouthillier. M. P.B. Benoît, quant à lui, fait part de son intention de fonder une Société de colonisation et demande à une trentaine de personnes, -soit le nombre requis par la loi-, d'en être membres. Deux jours plus tard, à sa grande satisfaction, on lui apporte des listes contenant cent trente noms de personnes ayant contribué, pour la somme de un dollar chacune, à l'essor du mouvement colonisateur pour former la Société de colonisation de Montarville qui demande la réserve du canton de Kiamika.

La Société de colonisation de Montarville tire son nom de la division sénatoriale Montarville qui comprend les comtés de Laprairie, Chambly et Verchères où habitaient la plupart de ses membres. Le principal objectif que se fixe la Société est de coloniser le haut de la

Société de Colonisation
Montarville

Nous, soussignés, déclarons nous réunir et nous associer ce jour pour former une Société de Colonisation dans la Cité de Montréal, connue sous le nom de Société de Colonisation de Montarville et nous nous engageons à nous soumettre à toutes les dispositions de l'Acte 42-43 Victoria, Chap 9 et nous nous engageons à payer chacun de nous une souscription annuelle d'une piastre pour les fins de cet Acte.

Montréal, le 22 Novembre 1883.

✓ M. D. S. Martot. M. P. P.	✓ J. C. Ulrich
✓ Renaud L. Desage. Curé	✓ E. P. Bertrand. M. P.
✓ C. R. Lafontaine. M. D.	✓ Andrienne Vigant
✓ Y. S. Laupier. M. D.	✓ Michel Dorville
✓ J. Bélanger.	✓ Dominique Racicot
✓ Eug. Bélanger	✓ William Bell
✓ Alex. Bélanger	✓ Frédéric Daignon
✓ Charles Chaloux	✓ Joseph Lacroix, père
✓ Joseph Ostiguy, fils	✓ Suzanne Provost
✓ Marie Chabot	✓ Joseph Raymond
✓ Napoléon Daigneau	✓ Solomon Malhiot
✓ William Chouin	✓ Léopold Malhiot
✓ Clément Desautels	✓ Vital Brossseau
✓ Al. Papin	✓ Napoléon Racicot
✓ Marie Larivière	✓ Michel Couture
✓ Norbert Berger, père	✓ Joseph Arcand
✓ Mo. Riendeau	✓ Charles Thibault
✓ Edmond Malhiot	✓ Benjamin Cédicou
✓ Norbert Berger, fils	✓ Joseph St. Marie
✓ H. F. Berger	✓ Edouard Labossière
✓ Michel Dormandron	✓ Francis Chaloux
✓ Arthur Desrosiers	✓ Alfred Ulric
✓ Alphonse Malhiot	✓ Modeste Huger
✓ John Lynch	✓ Marguerite Dame
✓ Edmond Renaud dit Deschamps	✓ Charles Leduc
✓ Alfred Renaud dit Deschamps	✓ H. F. Audette

UN EXTRAIT DE LA LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ POUR LA FORMATION DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE MONTARVILLE.

Bureau de la Société de Colonisation
Montarville, N° 212 rue Notre Dame, Montréal.

4
Montréal
P.P.S.
F.R.
A une assemblée générale des Membres
de la Société de Colonisation Montarville, de la
Cité de Montréal, tenue dans la salle du Club Catholique
à St-Hubert, au N° 212, rue Notre Dame, Montréal, le
3 décembre 1883 à 10 hrs A.M. pour l'élection d'un
Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire Trésorier
et d'un Conseil d'Administration de cinq Direc-
teurs et pour adopter une Constitution et des Ré-
glementes pour la Société, etc.

Il est proposé par D. M. S. D. Martel, M. P. P.

Secundi par J. O. Dion, E. C.

Que P. B. Benoit préside l'assemblée
et M^{rs} Robert soit pris d'agir comme secrétaire.

Adoptée.

Proposé par Thap. Ostiguy, E. C.

Secundi par C. Ulrich, E. C.

Que P. B. Benoit, M. P. P. soit nommé
Président, le D. M. S. D. Martel, M. P. P. Vice-Président
et M^{rs} Robert, Secrétaire-Trésorier de la Société
de Colonisation Montarville pour l'année 1883-4.

Proposé par M^r J. Lévesque, Secundi par
M^r J. Ostiguy.

Que M^{rs} J. O. Dion, Joseph Poiré

Major Baron, C. Ulrich et Antoine Lavoie,
soient nommés Directeurs pour composer avec
les trois premiers le Conseil d'Administration.

Reçu l'ass.

Adoptée.

Puis l'assemblée discute la
Constitution et les Règlementes suivants.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE
MONTARVILLE.

Lièvre, en particulier le canton de Kiamika.

La Société de colonisation de Montarville est fondée le 22 novembre 1883.

Le 3 décembre suivant, lors d'une assemblée générale de la Société tenue dans la salle du Club-Cartier, à Montréal, 212, rue Notre-Dame, les membres se réunissent pour l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier et d'un conseil d'administration de cinq directeurs dans le but d'adopter une constitution et des règlements. Le vote donne les résultats suivants: M. P.B. Benoît est nommé président, le Dr M.S.D. Martel, vice-président, M. F. Robert, secrétaire-trésorier. MM. J.O. Dion, Joseph Paré, Major Charron, C. Ulrich et Antoine Sicotte sont nommés directeurs pour composer avec MM. Benoît, Martel et Robert, le conseil d'administration.

Les membres de la Société requièrent du gouvernement de faire droit aux demandes suivantes que la Société considère comme indispensables au succès de ses opérations:

«1. La réserve du canton de Kiamika pour les fins de ladite Société pour au moins trois ans à compter de l'ouverture du chemin Chapleau jusqu'à la rivière du Lièvre.

2. L'ouverture du chemin Chapleau jusqu'à la rivière du Lièvre afin d'avoir une communication directe l'automne prochain avec Saint-Jérôme et Montréal.

3. L'octroi gratuit d'un lot de terre pour les fins générales de la Société par chaque dixième de lot établi par les colons de la Société.

4. Les obligations d'occuper durant les premiers six mois et de défricher dix acres durant les cinq ans suivants de l'obtention du billet de location, commenceront à la date de l'ouverture du chemin Chapleau jusqu'à la rivière du Lièvre, ou qu'il n'y a pas aujourd'hui de chemin pour transporter les animaux et les instruments aratoires, le canot d'écorce seul étant en usage.

5. Les bornes des rangs et des lots étant disparues, le gouvernement devra en faire faire le relevé pour le printemps ainsi que la continuation de l'arpentage des rangs 6 et 7 qui contiennent les lots les plus avantageux.

6. *Le canton de Kiamika sera retiré tout entier de l'exploitation forestière.*

7. *Les lots 21 des rangs 4 et 5 seront réservés provisoirement pour les fins de l'éducation et du culte catholique romain.*

8. *Le gouvernement est prié de donner l'octroi à la Société de colonisation de Montarville, au prorata des souscriptions, tel que voulu par le statut 43-44 Vie-, chap. 18, sec. 8, dès que le Conseil d'administration en fera la demande.»*

Le soir même, M. P.B. Benoît se rend à Québec pour soumettre au gouvernement la conclusion de ces travaux. Le 4 décembre 1883, le gouvernement, par un ordre du conseil, reconnaît la Société de colonisation de Montarville dont le but est, suivant son document constitutif, de fonder des établissements agricoles et industriels sur les terres non encore établies de la région nord de Montréal ou toute autre région.

« Vu que la constitution et les règlements de ladite Société de colonisation de Montarville sont en tous points conformes à l'esprit de la loi, l'honorable commissaire recommande que cette Société soit reconnue officiellement et constituée légalement sous l'autorité de l'acte 42-43 Vict. chap. 9. »

(Source : Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 4 déc. 1883, approuvé par le lieutenant-gouverneur, le 6 déc. 1883).

Le 12 décembre, par un ordre du Conseil, la Société obtient les sept premiers rangs du canton de Kiamika. Une période de trois ans, à partir du 1^{er} mai 1884, est donnée à la Société pour établir dans le canton au moins soixante-dix colons et elle devra continuer, d'année en année, ses opérations; le gouvernement inspectera annuellement afin de s'assurer que la Société remplit ses obligations. Des règlements concernant le défrichement sont établis. Le prix du terrain est fixé à trente centins l'acre.

Le gouvernement ne donne pas suite aux demandes de changement de noms formulées par M. P.B. Benoît. On conserve le nom de Kiamika pour le canton. Cependant, les membres de la Société continuèrent d'utiliser le nom qu'ils voulaient lui donner, soit celui de Montarville. M. Benoît mentionne que si le canton réservé ne porte pas le nom que nous voulions lui donner, la place de l'église et du village futur portera certainement ce nom qui s'étendra par l'usage à tout le canton.

Le 26 mars 1884, à une assemblée des directeurs de la Société, M. P.B. Benoît est autorisé à assigner les lots du canton de Kiamika aux personnes qu'il jugera être en état de remplir les conditions de la loi et de la réserve de la Société. Les personnes, auxquelles des lots de cette réserve seront assignés par M. Benoît, doivent appartenir ou avoir appartenu à la division Montarville, et ce, jusqu'à ce que la Société en décide autrement. Les demandes d'achat de lots faites par des personnes étrangères à la division Montarville n'étaient accordées que sur l'approbation du bureau de direction.

Le 8 septembre 1884, la Société réserve le lot 20 du quatrième rang pour les édifices religieux et éducatifs; le lot 20, de la cinquième concession, au soutien du curé de la future paroisse; les lots 13, 14 et 15, du sixième rang comprenant le pouvoir d'eau, sont réservés à celui ou ceux qui y construiront un moulin à scie pour les besoins des colons. Le lot 27 du quatrième rang est réservé à celui qui y établira un magasin pour les besoins des colons. À cette époque, l'on présumait que le village serait établi dans le secteur de la Ferme-Rouge.

En septembre 1884, M. Benoît invite les membres de la Société qui désirent visiter et prendre des lots dans le canton de Kiamika à venir le rencontrer à Montréal pour s'y rendre. Sur quatre-vingt-quatre membres que compte la Société, quatre seulement répondent à l'appel: Joseph Daignault, Frs Robert, B. Cadieux et Jos Guérin. Le curé Labelle et son fidèle serviteur Isidore Martin, dit Gauthier, sont du voyage. Le 24 septembre, ils quittent Montréal pour se rendre au canton de Kiamika, un voyage de quelques jours...

PRISE DE POSSESSION

«Le 28 septembre au matin -1884-, sur les bords de la Lièvre, en face de la Ferme-Rouge, dans cette vaste et fertile contrée qui, bientôt, sera ouverte à la colonisation, grâce aux efforts réunis de M. le curé Labelle et de M. Benoît, député de Chambly, une imposante et touchante cérémonie réunit aux pieds d'une croix nouvelle, des points les plus éloignés, quarante-sept personnes, l'avant-garde de cette armée pacifique, de ces bardis pionniers, sous la bache puissante desquels, demain, la forêt s'abattra vaincue.

Heureux et fiers de l'œuvre accomplie, contents du présent et pleins d'espérance, ils se pressaient tous avec amour autour de l'apôtre de la

colonisation, M. Labelle. Un autel provisoire, pavoisé de drapeaux et entouré de verdure, avait été dressé au haut d'une petite colline pour la circonstance, là où, bientôt, sans aucun doute, s'élèvera un beau temple, l'église de Montarville. La croix fut d'abord solennellement bénie et plantée; puis la messe commença, une messe chantée avec un chœur de sauvagesses. M. Guérin fut le maître-chantre de la circonstance, et sa belle voix ajoutait un nouveau charme à la cérémonie religieuse. Enfin le vénéré curé prit la parole, et s'exprima à peu près en ces termes:

«Ce jour, mes frères, dit-il, sera à jamais célèbre dans les annales de la Lièvre. Car, aujourd'hui, je viens, non pas en mon nom, mais au nom de Dieu, en vertu de la puissance qui appartient au prêtre; je viens bénir cette terre, cette paroisse, ce canton, féconder vos sueurs, imprimer un sceau sacré à votre travail. La croix, cette croix que j'ai bénie et qui maintenant s'élève ici dominant cette belle région, doit vous rappeler qu'en cet endroit, pour vous protéger et éloigner de vous tous les malheurs, sera immolée la Victime Sainte, le Christ, votre sauveur, dont la croix est le glorieux symbole. La croix, elle était autrefois un signe d'ignominie; aujourd'hui, c'est le signe de la victoire; on se fait un honneur de la porter; c'est le drapeau du chrétien, l'illustre bannière que les apôtres ont arborée en face du monde païen; qui brillait jadis sur le Labarum de Constantin; qui précédait les armées catholiques dans ces guerres formidables que nos pères ont eu à soutenir pour la foi contre les Mahométans. Qu'elle soit pour vous un signe de ralliement! Grâce à elle, soyez-en sûrs, vous vaincrez tous les obstacles. In hoc signo vinces.»

Après le sermon, M. Benoît lit une adresse au curé Labelle soulignant tout le travail réalisé par celui-ci et lui exprime la reconnaissance de tous les colons. Il profite de l'occasion pour lui faire part des besoins les plus urgents de la colonie et lui demande d'exercer les pressions voulues auprès des gouvernements pour l'obtention de ceux-ci.

Le curé Labelle mentionne alors «qu'un jour et par la force des choses, un chemin de fer viendra jusqu'ici, le principe en est admis par le gouvernement. Il faut qu'il se fasse et il se fera; mais ce qu'il est urgent d'obtenir d'abord, ce qu'on peut avoir aisément, c'est une ligne de petits steamboats jusqu'à Montarville. Ayons bon espoir que nous l'obtiendrons dans cette vallée de la Lièvre».

Voici les noms des personnes qui ont assisté à la première messe chantée par le digne curé de Saint-Jérôme sur l'emplacement de la future église de Saint-Gérard de Montarville, canton de Kiamika, le 28 septembre 1884:

P.B. Benoît, M.P., Joseph Daigneau, François Robert, Joseph Guérin, Benjamin Cadieux, fils, Gérard Benoît, Cyrille Dumas, M^{de} C. Dumas, Délia Dumas, Clara Dumas, Joseph Dumas, Joseph Bureau, explorateur du gouvernement de Québec, Isidore Gauthier, J.O. Grenier, Jolibert Michaudville, Thomas Macanabée, grand chef des Algonquins, Gilbert Prézeau, Gilbert Roy, fils, Herménégilde Valiquette, Hormidas Trottier, Abraham Macanabée, J.Bte Macoloni, Onésime Laperrière, Zacharie Thériault, Théodore Nadeau, William Vallière, Ovide Gravel, Gervais Blais, Luc Leclère, Magloire Valiquette, Frank Laing, Pierre Roy, Jos Minins, M^{de} Onésime Laperrière, M^{de} Magloire Valiquette, Annie Laing, M^{de} Thos Macanabée, Suzannah Hughes, M^{de} Tb. Nadeau, M^{de} A. Macanabée, M^{de} H. Valiquette, M^{de} M. Cbabot, M^{de} Marianne Cbabot, M^{de} Joseph Cbabot, M^{lles} Marguerite Trudel, Catherine Laing, Mary Laing, Thomas Nadeau, Marie Laperrière, J. Laperrière, J. Nadeau, Pierre Chénier.»

(Source : Article du journal *La Minerve*, Montréal, samedi, 4 octobre 1884).

Le canton de Kiamika est ainsi formellement ouvert par le curé Labelle aux colons de la Société de colonisation de Montarville.

Après la messe, les principales personnalités se rendent chez M. Benoît où un dîner de circonstance leur est servi. Le premier pas est fait. On espère alors que, par le chemin Chapleau qui sera ouvert à la circulation, les colons se précipiteront par milliers pour s'établir dans la région.

Le chemin Chapleau, achevé par Pierre-Casimir Bohémier de Sainte-Agathe-des-Monts au cours de l'hiver 1884-1885, sera emprunté par plusieurs colons qui viendront s'établir sur la Lièvre. Déjà, plus de cinquante lots sont revendiqués dans le canton de Kiamika.

Le mouvement de colonisation fit très peu de progrès au cours des mois qui suivirent, la Société de colonisation de Montarville ayant limité l'octroi des lots à ses membres seulement. Afin de remplir ses obligations, le 1^{er} octobre 1885, cette restriction est enlevée pour per-

mettre à tout étranger de prendre des lots. Il est cependant trop tard puisque les colons se rendent en foule au Rapide-de-l'Original pour s'y établir.

NOS PIONNIERS

Nous nous devons de faire un retour en arrière afin de souligner le travail acharné de nos premiers colons et pionniers au début des années 1880. M. Joseph Guérin, de Chambly, était instituteur à Saint-Mathias. En 1884, il s'établira dans le canton de Kiamika. Il sera le premier colon qui s'y installera en permanence. Vers 1915, il écrivit un récit que nous reproduisons intégralement. Ses textes ont également été édités par la Société historique de la région de Mont-Laurier en 1979. M. Guérin est décédé à Montréal le 25 janvier 1922 à l'âge de 80 ans et 10 mois.

«Notes historiques et véridiques, par Joseph Guérin, ancien instituteur de Chambly Canton, sur la fondation du canton de Kiamika, dans le haut de la Rivière du Lièvre, sur les premiers pionniers et leurs difficultés à s'y établir.»



Après avoir passé vingt ans de ma vie à faire de la colonisation dans le nord de Montréal, il est certainement téméraire de ma part de laisser le manche de ma hache pour prendre la plume: on ne se fait pas écrivain comme on se fait colon. Deux raisons me font prendre cette détermination...

1. il est paru en 1900, dans un des grands journaux de Montréal, une correspondance sur le canton de Kiamika. Tout en donnant de bons renseignements, on en a donné de très faux. L'auteur le fait habiter en 1896, par Pierre Lacasse, Louis Brière et autres, tandis qu'il l'a été en 1884, par T.B. Benoît, Cyrille Dumas, Joseph Guérin. Que les fermes les plus avancées étaient celles de M. Lacasse et L. Brière. Le correspondant aurait dû dire, s'il avait été bien renseigné, que c'était celles des Guérin, Noé Touchette, Francis Charbonneau, Joseph Deschamps et Delphis Lacasse. Connaissant ces faits pour les avoir vécus, j'ai écrit, de suite, une rectification au journal, qui est restée sans écho.

La deuxième raison: depuis longtemps, des amis, auxquels j'eus l'occasion de raconter quelques bribes de mes aventures de colon, me prièrent de publier, dans les journaux, un récit des misères et des difficultés que j'eus à surmonter dans ma carrière. C'est pour me rendre à leur prière que je donne les informations plus haut mentionnées et celles qui suivent.

En 1883, Monsieur T. B. Benoît, membre du comté de Chambly, au parlement fédéral, un bon père de famille, soucieux de l'avenir de ses enfants, voyant qu'il ne pouvait les établir avantageusement dans les vieilles paroisses de la Vallée du Saint-Laurent, prit la détermination de les placer sur des terres vierges. À cet effet, il visita plusieurs centres de colonisation de la province de Québec. Le canton de Kiamika, dans le haut de la Rivière du Lièvre, est celui qu'il choisit comme étant le plus propice à ses fins.

En canadien patriote, pour donner à ceux de ses compatriotes qui désiraient suivre son exemple la facilité de s'établir avec leurs enfants dans le Nord, il forma la Société de Colonisation de Montarville. À la suite de plusieurs voyages à Québec, le gouvernement céda le canton à la société avec certaines obligations de la part de cette dernière. Au printemps 1884, Monsieur Benoît envoyait son fils Gérard, accompagné de Cyrille Dumas, son fermier, prendre possession d'un beau domaine, choisi dans un voyage précédent, en face de la Ferme-Rouge, sur la Lièvre, propriété alors de James McClaren et Cie. Aujourd'hui, elle appartient à un M. Frs. Foisy, riche et brave père de famille de plusieurs garçons.

Au mois de septembre 1884, M. Benoît, dit aux membres de la société, que ceux qui désiraient visiter et prendre des lots dans le canton de Kiamika, de venir le rencontrer à Montréal pour de là se rendre dans le Nord, au centre de colonisation déjà désigné. Sur quatre-vingt-quatre membres que comptait la société, quatre se rendirent à son invitation. Joseph Daignault, Frs Robert, X. Cadieux et Jos. Guérin. Le curé Labelle, d'heureuse mémoire et son inséparable serviteur Isidore Martin, (Frédor Gauthier), firent le voyage de la Lièvre avec nous. Le vingt-

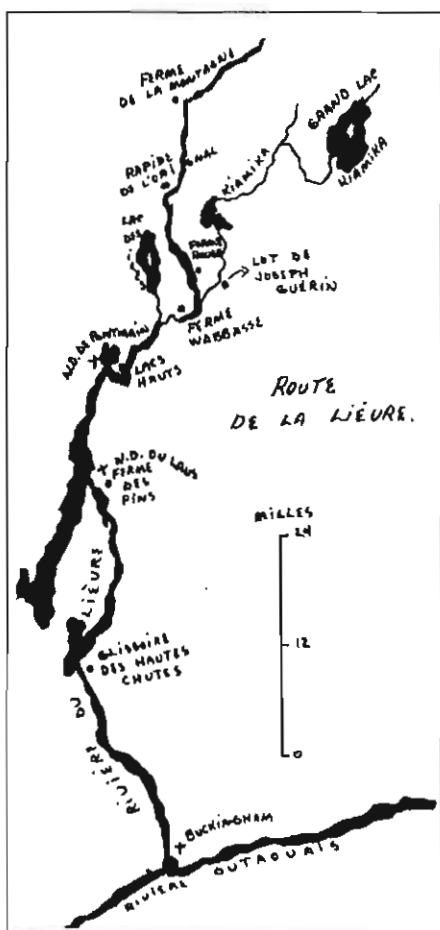
quatre septembre 1884, nous partons de Montréal et allons coucher à Buckingham, 100 milles.

Le 26 au matin, nous nous embarquons sur un tout petit vaisseau qui fait le service sur la Lièvre, de Buckingham au High Rock, 24 milles. À chaque instant, on entend le sifflet de la machine du bateau appeler les habitants riverains pour leur livrer, soit une poche de fleurs, un sac de sel, un poêle, une lettre ou un paquet quelconque. Le vaisseau approche de la rive, tantôt d'un côté de la rivière, tantôt de l'autre; les matelots livrent l'objet réclamé, et il reprend sa course à toute vapeur. Belle affaire pour les colons. Au petit rapide de la Salette, le vaisseau approche de terre, on

attache un gros câble à sa proue, voyageurs et équipage tirent sur la corde, en vingt minutes le rapide est franchi.

Arrivés à High-Rock, à deux heures, nous laissons le bateau à vapeur pour prendre le canot qui doit nous faire remonter un rapide de trois milles, le grand rapide, entre deux montagnes abruptes. Le canot est attaché au rivage, la vague l'agite en tous sens. « Embarquez », crie le guide, d'une voix rauque: « Faites attention, ne remuez pas ! »... Un coup d'œil jeté furtivement sur le rapide nous donne la chair de poule. Aussi loin que la vue peut plonger, nous ne voyons qu'une longue suite de vagues écumantes, de courants impétueux qui dansent et roulent comme des serpents en furie, frappant les rochers, les entourant d'une bordure blanche et dentelée comme pour les cacher à nos yeux. On aurait dit que ces flots étaient autant de monstres que la grande chute, trois milles plus haut, avait vomis dans un spasme convulsif. La honte fit taire notre frayeur et nous embarquons.

Le léger vaisseau qui nous porte, libre de ses liens, est ballotté par les flots agités qui menacent de



CARTE DE LA LIÈVRE.

le briser contre les roches qui l'entourent. Au commandement bref et ferme du guide, les bras des rameurs se raidissent, les rames frappent l'eau en cadence. Sous l'impulsion des efforts répétés, le canot glisse péniblement sur le liquide bouleversé. Tantôt il oscille sur la crête d'une vague, tantôt il descend entre deux boules qui le roulent, le balançant rudement. Un courant le pousse dans un sens, une lame le secoue et menace de le faire chavirer. Deux hommes se tenaient debout, un en avant, l'autre en arrière, nu-tête, les cheveux au vent, tout ruisselants de sueurs, l'œil rivé sur les flots, tirant ou rangeant avec leurs avirons, l'avant ou l'arrière du canot afin de lui faire garder son équilibre et l'empêcher de frapper une roche. Au cri du chef... « attention », - qui retentit à nos oreilles comme un avertissement lugubre, - les rameurs redoublent d'ardeur. Leurs manches de chemises relevées, nous laissent voir les contractions de leurs muscles puissants dans le mouvement qu'ils impriment aux rames flexibles. Sous des efforts aussi énergiques, l'esquif s'avance lentement, fouetté par l'onde qui se tord comme un serpent, sous sa carène.

À certains endroits du rapide le courant est si fort, la vague si grosse et si agitée, qu'il est impossible de les franchir à la rame. Alors, l'on remorque le vaisseau à la cordelle. On attache à la proue un long câble que l'on tire à la file, avec toute la vigueur de nos bras, sautant de roche en roche pour ne pas se mouiller, du moins volontairement. Deux hommes tiennent le canot éloigné de la grève avec leurs avirons pour le tenir dans une profondeur d'eau suffisante. Sous la traction de la cordelle, il bondit comme un taureau sauvage au bout du lasso qu'il sent, tout-à-coup, enroulé autour de ses puissantes cornes. Des colonnes d'eau bouillonnante jaillissent dans la nacelle et aveuglent nos deux braves qui la conduisent. Ces difficultés surmontées, nous nous rembarquons de nouveau dans notre petit vaisseau et continuons notre course sur l'élément liquide et courroucé.

Enfin, après trois longues heures de lutte acharnée contre les flots mugissants, nous arrivons à la tête du rapide et aux pieds des trois grandes cascades qui se trouvent elles-mêmes aux pieds du High-Fall, ou Grande Chute.



HIGH-FALL ET SA GLISSOIRE À BOIS.

Pour se rendre à un petit bateau que M. Benoît avait acheté et placé à la tête de la grande Chute, pour nous faciliter le trajet, il faut faire l'ascension d'une très haute montagne, par un chemin de portage que les marchands de bois ont fait couper pour leur utilité. Il faut des jarrets d'acier et des poumons bien dilatés à ceux qui montent ou descendent cette montagne par une pareille

route. Le corps penché en avant, le nez presque à terre, nous grimpons en nous accrochant aux aspérités du rocher, saisissant les arbustes à notre portée pour nous faire un point d'appui.

C'est au versant nord-est de cette montagne que les marchands de bois ont construit une immense glissoire d'un mille de long, pour flotter leurs billots afin d'éviter de les conduire par la chute, où ils se briseraient infailliblement. Ouvrage colossal qui a dû coûter des milliers de piastres, mais aussi, d'une utilité incontestable.

Avons-nous à peine commencé de gravir la montagne, que nous entendons un sourd grondement qui domine le bruit du rapide que nous venons de passer. C'est celui des cascades à nos pieds. La terre tremble sous nos pas incertains. Le bruit augmente et devient terrifiant à mesure que nous avançons. On dirait un roulement formidable du tonnerre dans la montagne ou le bourdonnement de cent bouches de canons semant la mort sur un champ de bataille. À travers une vapeur humide et épaisse se répandant dans la tête des arbres, comme nous avançons, nous apercevons un gouffre immense où l'eau de la cataracte se précipite presque perpendiculairement d'une hauteur de deux cents pieds. Spectacle grandiose, admirable et étonnant, dont nous ne pouvons détacher nos regards. Mais la nuit arrive, il faut se hâter de nous rendre au bateau qui nous attend... « All aboard », crie le capitaine qui attendait après nous. Le

sifflet du vapeur lâche trois cris stridents que les montagnes se renvoient, et nous embarquons pour continuer notre route vers le nord. À huit heures, nous nous arrêtons chez le Père Thibault, colon riverain sur la Lièvre, trois milles en haut de la chute déjà mentionnée. Il fait trop noir pour aller plus loin. Nous étions bien aises de nous reposer. Les émotions et les fatigues de la journée nous avaient fortement abattus, tracassés. Nous nous couchâmes sur le plancher nu et eûmes pour nous couvrir le toit de la maison. Si le moine dormeur dont parle l'histoire avait couché avec nous, il n'aurait pas eu besoin de recourir à ses inventions pour se lever matin.

À peine le soleil avait-il commencé de blanchir l'horizon que nous marchions à toute vapeur vers le haut de la Lièvre, but de notre voyage. À midi, nous arrivons à Notre-Dame-du-Laus. Là, nous prenons un fort bon dîner qu'un bon Irlandais nommé James McCabe nous fit la politesse de nous offrir. Il nous restait encore 45 milles à faire pour nous rendre au canton de Kiamika, et la seule voie de communication entre ces deux endroits était la rivière du Lièvre sur le canot d'écorce.



MAGASIN MCCABE À NOTRE-DAME-DU-LAUS.

Le soir du même jour, nous couchons chez un nommé Duvilliers sur le bord du beau et grand lac des Sables, traversé par la Lièvre, au milieu duquel est une île de peu d'étendue mais d'une beauté admirable; c'est un immense bouquet de verdure que Dieu a planté dans cette grande nappe d'eau pour reposer les yeux du voyageur qui la traverse.

Le 28 au soir, nous couchons chez le père Onésime Grenier, un des plus anciens colons de la Lièvre. Cette fois j'eus l'avantage de coucher sur un banc avec un quartier de bois sous ma tête. Enfin le 29, nous arrivons à Kiamika, chez M. Benoît. Nous avons pris quatre jours pour faire deux cents milles, distance entre Montréal et Kiamika.

Messe en plein air célébrée par le curé Labelle

Quelles ne furent pas notre surprise et notre étonnement à la vue de la belle et grande vallée qui se déroule à nos yeux !... La Ferme-Rouge avec ses quatre cents acres de terre en culture... ses granges ! Ses maisons et dépendances forment un véritable village coquettement perché sur le bord de la Lièvre. En face, sur l'autre côté de la rivière, celle de M. Benoît peu avancée, mais d'une uniformité de terrain admirable.

De quelque côté que l'on regarde, la vallée s'étend loin et unie, les montagnes sont bleues et peu élevées, comparativement à celles que nous venons de traverser.

Ce qui attira mon attention surtout c'est qu'à mon départ de Chambly, l'herbe était courte et jaunie par le soleil ; ici à la Ferme-Rouge, elle est verte, longue et drue ; un grand troupeau de bêtes à cornes, gras et beau, repu de brouter cette nourriture belle et tendre, est couché et rumine en repos. Le jour même de notre arrivée, nous préparons un autel sur un terrain qu'on appelait lot de fabrique, pour y célébrer la messe, le lendemain, qui était un dimanche, le dernier de septembre 1884. Avec l'aide de quelques personnes de bonne volonté, nous faisons une éclaircie dans la forêt, plantons une croix, le soir tout était prêt. En montant dans le haut de la Lièvre, au Kiamika, nous avons averti les colons échelonnés le long de la rivière que le dimanche, le curé Labelle dirait la messe en plein air. La nouvelle se répandit promptement. Le dimanche matin, à notre grand étonnement, nous apercevons une flotte de canots d'écorce, remplis de colons, se balançant majestueusement sur l'eau. Frappant le liquide en cadence, les avirons faisaient glisser les frêles embarcations avec une grande vitesse et les rameurs, alternant avec le mouvement des avirons, chantaient à pleine voix des chansons canadiennes.

À dix heures, le curé Labelle se rend à l'autel improvisé et commence le service divin.

Quel magnifique spectacle de voir dans la solitude de la forêt, en plein air agenouillé sur le feuillage, dans le plus grand recueillement, un

jeune essaim de braves pionniers, élever leur cœur vers Dieu et lui demander de répandre sur eux, sur leur famille et leur œuvre, ses bénédictions les plus abondantes !

Oh ! que ces prières formulées par des cœurs si bien disposés, remplis d'une foi si vive, ont dû être agréables au Seigneur et réjouir son Divin Cœur ! Jamais, oh jamais ! dans les temples les plus somptueux, sacrifice et prières ne lui furent plus agréables.

Au moment où les fidèles s'agenouillaient pour recevoir la sainte communion et que le prêtre élevait l'hostie sacrée, le soleil, jusque là caché par les arbres, se montra tout à coup inondant de ses rayons la Victime sans tache... Oh ! mystère sublime de notre sainte religion ? Que peut-on trouver de comparable, et quelle plume peut décrire une telle magnificence ?

Le curé Labelle, dans une improvisation aussi heureuse que touchante, sut trouver, dans son âme d'apôtre, des paroles encourageantes et vivifiantes pour ses chers enfants des bois, qui eurent pour effet de leur faire verser d'abondantes larmes de joie. J'eus l'honneur, aidé de quelques sauvagesses, de chanter à cette grand'messe... la première célébrée dans le haut de la Lièvre.

Assistaient à cette messe M. et Mme O. Grenier, M. et Mme M. Valiquette (Magloire), M. et Mme Herménégilde Valiquette, W. Valiquette, Jœ Minince et sa femme, Théodore Nadeau et sa femme, P. Leroi, C. Thériault, O. Grenier (fils), C. Lafrenière et sa femme, Tom Macanabé, sa femme et ses enfants qui sont : Thom, Abraham, Élizabeth, Mary-Ann, Mannée, deux sauvages du nom de Chabot et Michaudville, Cyrille Dumas et sa femme, Frank Laing et sa famille, ce dernier était fermier de la Ferme-Rouge, T. B. Benoît et son fils Gérard, Frs Robert, Jos. Daignault, Xavier Cadieux, Joseph Bureau, Isidore Gauthier et Joseph Guérin.

Après la messe, Monsieur Benoît invita les principaux pionniers de l'endroit à dîner chez lui. Son petit chantier était bien rempli de convives.

Choix des lots

À bonne heure, le lundi matin, nous étions dans la forêt à visiter les lots. Le gouvernement, pour nous faciliter la chose, nous avait envoyé un explorateur habile dans la personne de Monsieur Joseph Bureau, de Saint-Raymond de Portneuf, que nous trouvâmes à notre arrivée chez M. Benoît. Avec un tel guide notre tâche fut bien simplifiée. Robert et Cadieux prirent des lots sur la Lièvre, Daignault et moi sur la Kiamika, petite rivière tributaire de la Lièvre. Après cette prise de terrain et un coup d'œil jeté sur le canton, nous descendons sans tarder vers Montréal, moi avec l'idée bien arrêtée de remonter au Kiamika le plus tôt possible pour m'établir sur mes lots. Le Nord m'avait fasciné. Sans moyens pécuniers, une toute jeune famille de six enfants, deux garçons et quatre filles, une santé un peu délabrée par dix-sept années d'enseignement comme instituteur, âgé de 44 ans, peu d'expérience de la culture et encore moins de la colonisation. Toutes ces considérations examinées et pesées ne purent modifier ma détermination. Une puissance surnaturelle, oserai-je le dire, m'attirait, m'appelait dans le Nord. Comptant sur mon courage et mon énergie, le même automne 1884, après un long et pénible voyage de neuf jours et une nuit de marche, j'arrivai sur les lots que je m'étais choisis.



SOLIM ALIX.

Mes compagnons du voyage précédent ne purent ou ne jugèrent pas à propos de suivre mon exemple. En 1885, Solim Alix et Adolphe Bail et Norbert Fortier venaient s'établir au rapide de l'Orignal, douze milles plus haut que la Ferme-Rouge et celle de Benoît; Alix et Bail sur la partie nord du Rapide; Fortier sur la rive est, en face les uns des autres. Dans l'hiver 1885, pour des raisons que je ne connais pas, Monsieur Benoît vendit son établissement, et Gérard, son fils, retournait dans sa famille à St-Hubert.

Après le départ de Gérard, Cyrille Dumas, son fermier, alla s'établir sur des lots en face de la Ferme-

Rouge. Ce brave colon, fasciné comme moi par le Nord, mourut en 1886. Cette même année, Victor Dufort, de Montréal, venait bâtir un moulin à scie sur la Kiamika. Cette rivière, comme dit plus haut, est tributaire de la Lièvre. Elle est moins large que l'autre mais elle est bien plus profonde.

Ces deux rivières traversent une foule de grands lacs et sont alimentées par des ruisseaux considérables. Il y a sur ces deux cours d'eau, à des distances assez rapprochées les uns des autres, de nombreux et puissants pouvoirs d'eau qui n'attendent que des capitaux et l'initiative des hommes de progrès pour fournir la force motrice à des usines à papier. Quel avantage pour notre province et le Nord en particulier lorsque ces forces hydrauliques seront utilisées?... Ah! si le bruit de ces pouvoirs d'eau, répercuté depuis si longtemps par les seuls échos des montagnes, pouvait arriver aux oreilles des capitalistes, des hommes d'affaires qui mettraient à profit de telles ressources. Il y aurait chez nous en peu d'années, une population de plusieurs milliers d'âmes.

Le XIX^e siècle, ai-je lu quelque part, a été le siècle des États-unis par la vapeur. Le XX^e siècle sera le siècle du Canada par les pouvoirs hydrauliques. Puisse cette prédiction se réaliser bientôt et le Nord profiter des avantages que lui a donnés la nature.

*L'abbé Trinquier, premier missionnaire
Visite de l'archevêque Thomas Dubamel
Accident pénible*

Au printemps 1887, l'eau emportait la chaussée et le moulin de Dufort construits avec tant de frais et de peine. Ce fut un très grand malheur pour la colonie naissante et une perte pour Dufort.

Ne dirait-on pas que la Providence se plaît à éprouver les colons qui ont la témérité d'aller troubler la solitude des forêts du Nord?

Dufort ne se découragea pas pourtant. L'année suivante, il fit une nouvelle chaussée plus solide que la première et bâtit un autre moulin.

Le curé de Notre-Dame-du-Laus, l'abbé Trinquier, desservit la mission du Kiamika de 1886 jusqu'en 1894, ainsi que celle du Rapide-de-l'Original. Il venait dire la messe deux fois l'an; une fois l'hiver, et une fois



LE MOULIN DUFORT SUR LA RIVIÈRE KIAMIKA.

l'été, en canot d'écorce, chez nous et plus tard dans le moulin de Dufort. L'abbé Proulx remplaça l'abbé Trinquier. En 1889, accompagné des révérends Chanoines Plantin et Campeau, le rév. Père Pian et l'abbé Trinquier, l'archevêque Dubamel d'Ottawa montait par la Lièvre, en canot d'écorce, de Pontmain, conférer le sacrement de confirmation aux enfants du Kiamika, dans le moulin Dufort. Les colons allèrent l'attendre au gros rapide Wabassee en canot, et l'accompagnèrent jusqu'au moulin. En 1894, au mois d'août, l'abbé Charles Proulx remplaçait l'abbé Trinquier comme missionnaire de Kiamika et du Rapide-de-l'Original.

En 1895, nous bâtissons une chapelle au Kiamika, sur le lot no 17, dans le 6e rang et, un peu plus tard, une église, grâce à l'initiative de notre curé actuel l'abbé J.A. Lemonde qui avait remplacé l'abbé Charles Proulx. Comme dans toutes les nouvelles paroisses, il y eut beaucoup de grabuge chez nous, lorsqu'il s'est agi de placer l'église; les uns la voulaient sur la Lièvre, les autres sur la Kiamika. Ces derniers, plus

nombreux que les autres, l'emportèrent, mais ils étaient divisés quand au site. Ce n'est qu'en 1902 que l'archevêque trancha la question d'une manière finale.

La colonisation fit peu de progrès chez nous de 1884 à 1888. La société, se berçant de l'espoir d'établir ses membres dans le canton de Kiamika qu'elle avait obtenu du gouvernement, ne voulut permettre à aucun étranger d'y prendre des lots et de s'y établir. Sur les instances des colons déjà établis, elle consentit de l'ouvrir à tous venants. Il était trop tard; le mal était sans remède et les colons, à l'exemple de Fortier, Alix et Bail, se rendaient en foule au Rapide-de-l'Orignal où les lots étaient tous aussi avantageux qu'au canton de Kiamika.

L'initiative prise par T.B. Benoît n'eut peut-être pas tout le succès qu'il en attendait, mais c'est certainement cette initiative qui a donné suite au mouvement colonisateur qui eut lieu dans le haut de la Lièvre.

Les premiers colons établis dans le canton de Kiamika sont, sur la rivière du Lièvre, Gérard Benoît, fils de T. B. Benoît, 1884, Cyrille Dumas, 1884, Nap. Dumas, 1891, Hormisdas Dault, 1892, Aristide Bock, 1892. Sur la rivière Kiamika, Joseph Guérin 1884, V. Dufort, 1886, Patric Maillé, 1889, Pierre Lacasse, 1887, Thomas Fortin, 1888, Jos. Gaudreau, 1888, Isidore Carrière, 1889, Noé Touchette, 1892, ce dernier s'était établi d'abord sur la Lièvre en 1885, M. Valiquette en 1890, Alp. Lacasse, 1889, Charles Sarrazin, 1890, Isai Poirier, 1890, Frs. Charbonneau, 1892, Cyrille Latreille, 1892, Thomas Garneau, 1891, Auguste Turcotte, 1891, Jos. Marier, 1892, Nap. Charrette, 1891.

On donna à notre paroisse, le nom de St-Gérard de Montarville et celui de Kiamika au bureau de poste. Le bureau a été tenu par Gérard Benoît de 1884 jusqu'à 1885 et par Cyrille Dumas, de 1885 à 1886. À la mort de Dumas, mon fils Sam fut nommé Maître de poste et le bureau fut placé chez nous jusqu'en l'an 1903. Nous recevions la malle par un courrier qui l'apportait de Notre-Dame-du-Laus, deux fois la semaine. Il faisait le trajet en canot d'écorce.

La première école de la paroisse fut construite au village, en 1903, par l'initiative du curé Lemonde. Avant cette époque, les enfants

croupissaient dans une déplorable ignorance, sauf ceux dont les parents étaient en état de leur faire la classe, et il y en avait peu malheureusement.



2^e voyage au Kiamika

Comme je l'ai déjà dit, à peine de retour de mon premier voyage, je commençai à faire mes préparatifs pour remonter dans le Nord. Au mois d'octobre, j'étais prêt. J'allai à St-Jérôme, voir le curé Labelle, pour savoir de lui quelle voie je devais prendre pour me rendre au Kiamika par voiture. Il y avait deux chemins : par Buckingham ou St-Jérôme. Il fut décidé que j'attendrais les chemins de neige et que je monterais par voie de St-Jérôme. Le mois de novembre se passa tout entier sans neige : grand désappointement pour un homme pressé comme je l'étais. Alors, me dis-je, il va neiger dans les premiers jours de décembre et je partirai. Le huit, il n'y avait pas encore de neige : bien grand fut encore mon désappointement. Est-il possible, me disais-je, qu'il ne neigera pas cet hiver et que je ne pourrai pas réaliser le vœu que j'ai fait et caressé depuis si longtemps ?

Le neuf décembre, au soir, il y eut dans l'air une espèce de poussière blanche qui, peu à peu, se posa sur le sol. J'attendis, avec anxiété, le résultat de l'apparence de tempête en préparation. Le temps s'assombrissait de plus en plus à mesure que la nuit avançait. J'allais de temps en temps jeter un œil scrutateur à l'horizon. La neige commença à tomber légèrement d'abord, et un peu plus fort à chaque instant. À dix heures, il neigeait abondamment.

Plein d'espérance, et confiant en la Divine Providence, je fis une courte mais fervente prière, et j'allai me coucher. Le matin, il y avait bien trois bons pouces de neige sur la terre.

Pour donner plus de clarté à ce qui va suivre, je dois ici nommer les personnes qui devaient m'accompagner. D'abord, Sam, mon fils, jeune garçon de seize ans ; Ambroise Faille, charretier, qui devait me monter une charge au Kiamika ; S. Surprenant et A. Simard, ces deux derniers

devaient travailler pour moi quelques semaines et s'établir ensuite, au Kiamika. Ils étaient tous deux d'anciens voyageurs de Bytown: forts bûcherons, mais sans expérience de la terre neuve.

Le dix, nous partons de Chambly. J'embrassai ma femme et mes jeunes enfants que je laissais à la maison et nous nous dirigeons vers Montréal par le chemin de Longueuil. À peine rendus à St-Hubert, vers midi, le soleil avait complètement fondu la neige et nous pataugeons dans la boue par dessus le pied: les lisses d'acier de nos traînes en frottant les pierres du chemin faisaient un bruit strident. Que faire ? nous demandions-nous. Entreprendre un voyage de 150 milles, en voiture d'hiver, sur la terre, c'était de la démence; retourner à Chambly, je ne pouvais m'y résoudre. Dans cette alternative, comme le temps annonçait un peu la neige, je décidai de me rendre à Montréal et attendre là, à l'hôtel Chambly chez Adolphe Cartier; Dieu m'avait inspiré. Le lendemain, il y avait de la neige plus qu'il nous en fallait. Il avait neigé toute la nuit et une forte tempête faisait fureur.

Après avoir pris quelques effets à Montréal, nous nous mettons en route. Le soir, nous couchons à Ste-Thérèse. La tempête avait fait rage toute la journée. Le 12, nous partons de St-Jérôme où nous prenons encore quelques effets pour compléter nos charges et le soir, nous arrivons à St-Sauveur à dix heures. À cet endroit, je dus prendre un autre charretier pour nous conduire jusqu'à Nominique et afin d'alléger nos charges. Ne connaissant pas les routes de montagnes, j'avais des charges trop lourdes pour nos chevaux. Le 13, nous allons coucher à St-Faustin, le 14 à la Conception, le 15 chez le père Gauvrault, ce dernier tenait une « Stopping place », dans le canton Marchand pour loger les voyageurs; le 16 au Nominique, dernier poste avant d'arriver au Kiamika, où nous arrivons à dix heures du soir, bien fatigués. Depuis St-Jérôme, nous avions presque partout levé, tracé le chemin et marché, à pied, derrière nos voitures pour ménager nos chevaux qui traînaient leur charge dans quinze pouces de neige. Il avait neigé et venté un peu, depuis notre départ, tous les jours. Le révérend père Martineau, de la compagnie de Jésus, à qui nous demandâmes l'hospitalité, demeurait dans un tout petit chantier

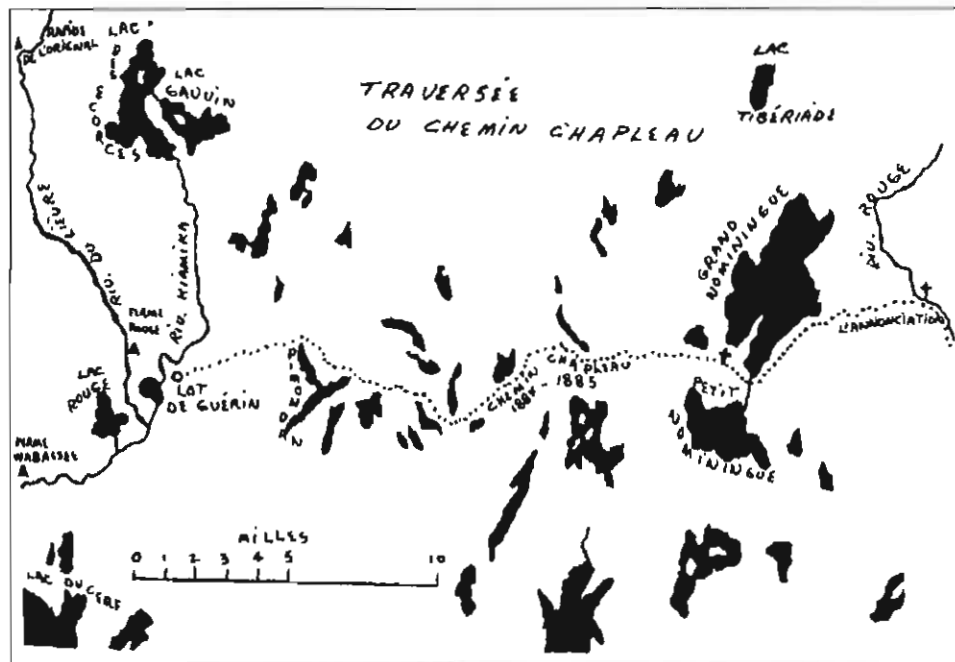
avec son vieux père, sa vieille mère, et un de ses frères, Vital, nous reçut avec bonté et cordialité; il fit tout en son pouvoir pour nous obliger et nous rendre service. Il hébergeait, chez lui, plusieurs nouveaux colons qui faisaient du défrichement sur des lots, nouvellement pris, dans les alentours. Après le souper et une petite causerie, il nous invita à faire la prière en commun et nous fit passer dans une petite chapelle non chauffée, attenante au chantier. À peine agenouillés dans la sainte glacière, le froid nous saisit et peu d'instants après, nous tremblons comme des feuilles au vent; les dents nous claquent dans la bouche en répétant les formules de prières, et le corps, mal équilibré sur nos genoux fatigués, oscille de tous côtés. Pouvait-il en être autrement, après une marche de quinze heures dans 12 à 15 pouces de neige et au sortir du chantier dont la température devait être au moins de 80 degrés de chaleur!

Pour nous rendre à destination, -il nous restait encore vingt-sept milles à faire en pleine forêt, - nous devons passer par une toute petite route à peine défrichée, que le gouvernement avait fait faire l'automne précédent pour permettre aux membres de notre société de se transporter, par cette voie, du Nominique au Kiamika. Pas une seule habitation ne se trouvait sur ce chemin et au moment d'y passer, il y avait quinze pouces de neige au moins et nulle trace de voiture.

En visitant mes effets, le matin, je constatai qu'on m'avait volé deux gallons de boisson que je montais. Je crus d'abord que c'était le charretier que j'avais pris à St-Sauveur et qui s'était empressé après notre arrivée, au Nominique, de tourner sur ses pas. Plus tard, j'appris que c'était un misérable hôtelier de la Chute aux Iroquois, chez lequel nous avions dîné en passant.

Enfin, le dix-sept décembre au matin, à six heures, après nous être procuré du Rév. père Martineau trois bottes de foin et un peu d'avoine pour nos deux chevaux et avoir laissé une partie de nos effets chez le Père, comptant sur notre courage et nos forces, nous nous mettons en route avec l'espoir de traverser le bois dans la journée.

Pour donner meilleur pied à nos chevaux, nous leur traçons la route en marchant devant eux rangeant la neige avec nos pieds. La



CARTE DU CHEMIN CHAPLEAU.

première voiture creuse un sillon profond dans la neige qui, poussée par le véhicule, s'avance sous les pattes du cheval. Alternativement, nous faisons tracer la route par l'une ou l'autre de nos traînes afin que le cheval, traînant la charge de derrière, puisse prendre haleine. Dans les montants trop raides et trop longs, - et ils sont nombreux- nous mettons nos deux chevaux en double pour tirer la première traîne d'abord et ensuite l'autre; assez souvent il y faut mettre l'épaule pour leur aider.

À midi, nous sommes encore bien peu éloignés du Nominingue malgré nos peines pour avancer. La marche ayant aiguisé notre appétit, nous mettons la chaudière sur un brasier de branches sèches et faisons le thé; assis autour d'un bon feu, une croûte sous le pouce, tout en causant et maugréant contre les côtes montées et celles à monter encore. Enfin, après un court repos, nous reprenons notre marche aussi lente que pénible, nous arrêtant souvent pour faire reposer nos chevaux et prendre haleine nous-mêmes. À trois heures, nous avons parcouru tout au plus dix à douze milles. Voyant que la nuit allait nous prendre, et le peu de chemin de fait -

j'avais pensé traverser le bois dans la journée - du train que nous allions, je vis bien que la chose n'était pas possible- pour alléger nos charges et aller un peu plus vite, je fis jeter, dans la neige, à côté du chemin, une partie de nos effets, un peu plus loin, une autre...

De sorte que, à quatre heures, il ne restait dans les voitures que le poêle et quelques provisions, le reste avait été semé dans la neige, le long de la route. Il était temps d'alléger nos charges, les chevaux n'en pouvaient plus de fatigue... La nuit arriva enfin, et avec elle, son cortège d'inconvénients. Pour comble de malheur, avec la noirceur, s'éleva un fort vent de nord qui nous gèle tout grands. La forêt, sous son souffle glacé et puissant, frémit et ondule comme un champ de blé secoué par une forte brise : les arbres fortement agités, en tous sens, se heurtent les uns contre les autres, se brisent ou s'arrachent et tombent avec un grand bruit sur le sol, entraînant avec eux, tout ce qu'ils rencontrent dans leur chute. Le bruit qu'ils font en tombant, joint au hurlement du vent, répercuté par les montagnes, est terrifiant et nous glace d'effroi...

À cette cause de frayeur, s'en ajoute une autre encore beaucoup plus alarmante : les loups qui sont nombreux dans cette région, surpris, sans doute, et effrayés, eux-mêmes, du bruit infernal qu'ils entendent, hurlent comme des démons déchaînés, tout près de nous. On entend d'abord le prélude d'une seule voix en peine, suivie, aussitôt, par le hurlement formidable de toute la meute. Peu accoutumés d'entendre pareils bruits, nos chevaux sont épouvantés, autant que nous-mêmes, ils se cabrent et c'est avec peine que nous pouvons les maîtriser...

Dans cette route étroite et recouverte par les branches des arbres, il fait très noir ; nous ne voyions pas à dix pieds devant nous ; à chaque instant, il fallait s'arrêter pour couper les arbres que le vent avait fait tomber en travers du chemin. Malgré notre grande peur des loups, et la crainte d'être dévorés, il fallait continuer la route ; autant se faire dévorer en marchant qu'arrêtés ; nous comptions l'être à chaque instant. Il y en avait en arrière et devant nous. À certains endroits le chemin était sillonné de leurs pistes au point d'en être durci. Je marchais toujours en avant des chevaux, rangeant la neige avec mes pieds pour frayer la voie. De temps à

autre, j'allais voir mon petit bonhomme qui conduisait le cheval, constater s'il était encore dans la voiture, ou gelé ou perdu. - Sam, lui disais-je ! Es-tu là ? - Oui, disait-il ! - As-tu froid ? As-tu peur ? - Je n'ai ni trop froid, ni trop peur, répondit-il, mais ce n'est pas drôle d'être dans le chemin à pareille heure de la nuit et traverser une tempête si furieusement déchaînée, exposés à être dévorés par les loups furieux qui nous environnent de tous côtés, écrasés par les arbres que le vent abat à chaque instant. - Courage, lui disais-je ! Dieu saura bien nous protéger ; j'ai souvent entendu dire que les loups n'attaquent jamais les hommes en nombre - ils sont trop lâches, paraît-il. - J'étais peu rassuré moi-même, mais je devais tenir ce langage dans la circonstance.

N'est-il pas vrai que pour des gens des vieilles paroisses du sud du St-Laurent, accoutumés à voyager dans de bons chemins bien tracés, ne perdant jamais les habitations de vue, que se trouver en pleine forêt, par une nuit noire, marchant depuis le matin, dans quinze à dix-huit pouces de neige, exposés, à tout instant à être écrasés par les arbres renversés par le vent, ou dévorés par les loups qui sont à nos trousses, qu'il n'en fallait pas plus pour nous énerver ?

Nous avançons très lentement ; nos chevaux comme nous, étaient épuisés de fatigue, à peine faisons-nous cent pieds sans nous arrêter pour couper les arbres qui barrent la route, ou laisser reposer nos chevaux qui sont en très grande transpiration.

À onze heures, Simard et Surprenant qui avaient jusque-là supporté courageusement les fatigues du voyage et montré une grande somme d'énergie, vinrent me trouver et me dirent : « M. Guérin, nous n'allons pas plus loin ! Si nous continuons, nous courons à une mort certaine ; depuis le temps que nous marchons, si nous étions dans la bonne voie, nous serions déjà rendus à la Lièvre ; nous avons dû prendre quelque chemin de chantier qui nous conduira nous ne savons où ; avant que nos forces soient complètement épuisées, nous allons rebrousser chemin et retourner au Nominique, si possible. » - Mes bons amis, leur dis-je ! y pensez-vous ! retourner sur nos pas !... mais la peur vous fait perdre la tête ; comment, des vieux voyageurs comme vous, vous vous découragez

déjà ! Quant à croire que nous nous sommes trompés de route, la chose est possible ; pour le croire, cependant, il me faut plus de certitude.

Nous avions 27 milles à faire. En supposant que nous ayions fait un mille et demi ou un quart, à l'heure, ayant marché depuis ce matin, dix-sept heures, nous ne pouvons pas tarder d'arriver, si nous avons la bonne voie, comme je l'espère ; tandis que pour retourner à Nominique, il nous faudra marcher dix-sept heures. Et que ferons-nous là ! S'en aller à Chambly ?... Je leur fis une foule de remarques que je passe sous silence.

« Vous êtes libres de faire ce que vous voudrez, vous êtes maîtres de votre liberté ; votre plus grand intérêt est de continuer à me suivre. Je suis parti pour aller à la Lièvre et je m'y rendrai, s'il plaît à Dieu, avec mon enfant ».

Mes remarques eurent un bon effet sur mes deux hommes, du moins en apparence, car ils nous suivirent. Je partageais bien, comme eux, leurs inquiétudes et leurs appréhensions, je voyais bien la position critique dans laquelle nous nous trouvions, mais je ne pouvais me résoudre à abandonner un projet si longtemps rêvé et caressé.

À minuit, Faille, le charretier dont j'ai déjà parlé, vint à son tour me trouver et me dit, en pleurant : « M. Guérin, je me gèle les pieds malgré les efforts que je fais pour les empêcher de geler. » « - Marche lui dis-je, tâche de te réchauffer ! garde-toi de te laisser prendre par le froid ». Conseils inutiles, il était trop tard, mon homme était trop engourdi et paralysé par le froid pour faire des mouvements qui auraient pu rétablir la circulation du sang et nous ne pouvions rien faire pour l'aider. Mon Faille faisait entendre des lamentations déchirantes nous priant de ne pas le laisser se geler. Que faire ? Comment le secourir ? Nous tentons de lui arracher ses bottes des pieds ; peines inutiles... les pieds sont encaissés dans les bottes et soudés par une couche de glace. Nous nous mettons en frais d'allumer du feu pour s'éclairer et dégeler les chaussures. Comment trouver du bois sec dans la forêt ? On voit à peine les arbres, tant la nuit est noire. Enfin, après bien des recherches infructueuses, des essais répétés, notre persévérance est couronnée de succès. Nous allumons du feu que nous alimentons le mieux possible et approchons notre homme du brasier

pour le réchauffer et le déchausser. Nous ne pûmes lui dégager les pieds qu'après avoir fait brûler ses bottes, ce qui n'est presque pas croyable; je n'exagère pas pourtant.

Explications nécessaires

En marchant, durant la journée, ses bottes un peu grandes, se remplirent de neige que la chaleur de ses pieds fit fondre; quand la nuit survint, obligé de rester dans sa voiture pour conduire son cheval, en grande transpiration, due à la marche du jour, paralysé, sans doute par la peur, insensiblement, le froid s'empara de lui sans qu'il s'en aperçut.

Après cette scène tragique, nous nous asseyons autour du feu sur des branches de sapin, pour nous reposer et prendre des aliments. Nous n'avions pas soupé; la peur nous avait fait oublier la faim. Oh! qu'il faisait bon de se reposer après une marche de dix-huit heures dans quinze pouces de neige, par un froid sibérien. À peine assis sur les branches, le sommeil s'empare de nous malgré nos efforts pour nous en défendre. Le mouvement que nous sommes obligés de faire pour s'empêcher de se brûler un côté et se geler l'autre, nous tient forcément éveillés. Nous aurions volontairement passé le reste de la nuit près du feu si bien alimenté et de sa chaleur si bienfaisante, si un coup d'œil jeté sur nos chevaux, restés dans le chemin, ne nous eut pas rappelés à la réalité de notre position. Ces pauvres bêtes, laissées là tout en transpiration et couvertes de neige, tremblaient de tous leurs membres; à l'instant, tout fatigués et terrassés que nous sommes, nous prenons la détermination de continuer notre route. À l'aide des mains nous redressons nos jambes engourdies, mettons un genou à terre, puis l'autre; un effort de volonté, et un élan énergique, nous nous trouvons debout; les jambes nous tremblent comme si nous avions mille livres sur les épaules. Au chant de « Deux gendarmes par un beau dimanche... » nous reprenons notre marche, lentement d'abord, l'accélération à mesure que nos forces et nos jambes se raffermissent. Nos chevaux n'étaient pas moins engourdis que nous.

Quels ne furent pas notre étonnement et notre joie, une heure après notre départ, de frapper des traces de voitures qui augmentent à mesure

que nous avançons et enfin, d'arriver sur un très beau chemin aussi dur que la glace. Qu'est-ce que cela veut dire, nous demandions-nous ! Où sommes-nous rendus ? Des chemins de ville en pleine forêt !...

À quatre heures, à un des détours du chemin Chapleau, nous apercevons un tout petit chantier dont le tuyau, dépassant un peu le toit, lance dans la cime des arbres qui l'entourent, des torrents de fumée noire et épaisse ; un gros chien, à la porte, le poil tout hérissé, aboie furieusement et mange la neige de rage à notre approche. Le père Onésime Grenier, que je connaissais pour l'avoir vu dans mon voyage précédent, aux aboiements furibonds de son chien et au bruit que font les grelots de nos attelages, sort tout étonné de son chantier, ne sachant que penser des téméraires qui osaient, à pareille heure de la nuit, rôder autour de son gîte, d'une voix peu assurée, nous dit : - Qué là ? que cherchez-vous par icite, à c'teure de la nuit ? En entendant sa voix je le reconnus. - Tiens ! tiens, dis-je ! c'est vous, père Grenier ! - Ben oui, c'est moé, vous me connaissez, mais moé, j'vous connais pas ! - Vous ne vous rappelez pas de moi ! - Non, Mesieu, j'vous connais pas. - Interroger vos souvenirs ! - Mais êtes-vous Mons. Guérin, note chante de l'automne dernier !... - Précisément ! - La ousque vous d'venez ? - De Chambly, par le chemin Chapleau. Il dut se rendre à l'évidence en voyant nos voitures et nos chevaux.

Vous ne pouvez aller plus loin, me dit-il, la rivière Kiamika, à un demi-mille d'ici, que vous devez traverser pour vous rendre à la Lièvre, chez Mons. Benoît, coule encore à pleins bords. - Mais alors, comment vais-je pouvoir me rendre sur mes lots ? lui dis-je. - Nous parlerons de cela plus tard, entrez vous chauffer et vous reposer ; vous devez avoir besoin de repos ; mes hommes vont s'occuper de vos chevaux. Ai-je besoin de dire que nous acceptons cette gracieuse invitation avec empressement et reconnaissance.

Après les fatigues du voyage, les inquiétudes de la nuit, qu'il faisait bon d'être sous un toit hospitalier et presque au terme de nos misères ! Et quelle devait être la joie de Simard et Surprenant d'avoir

suiwi mes conseils ! Que serait-il arrivé si Dieu n'eût placé ce brave et bon vieillard sur notre chemin ! Un demi-mille plus loin, comme vint de nous dire le père Grenier, la rivière qu'il aurait fallu traverser coulait encore à pleins bords ses eaux profondes et limpides. N'ayant pas de chaland pour nous transporter sur l'autre rive, nous aurions été dans une position bien critique et d'autant plus qu'il aurait fait encore nuit ! Il n'aurait pu être question de retour au Nominique ; nos chevaux étaient bien trop fatigués et épuisés et d'ailleurs, il ne nous restait plus rien pour les soigner. C'était la mort certaine pour eux et peut être aussi pour nous.

Le père Grenier était un jobber de la Cie Ross Bros placé à cet endroit, le même automne, pour enlever le pin avant l'arrivée des colons.

Le matin, M. Grenier me dit : « Le seul moyen qu'il y a pour vous rendre sur vos lots, comme ils sont de ce côté-ci de la Kiamika, c'est de vous couper un chemin à travers le bois, en vous hâtant, avec vos hommes, vous pouvez le faire dans la journée, ils ne sont pas plus qu'à deux milles d'ici. » Je suivis le conseil du père. Après nous avoir montré où passer, nous nous mettons à l'œuvre, et au coucher du soleil, nous arrivons à mon petit chantier, que le même homme, M. Grenier, avait bâti quelques mois précédemment pour se loger et enlever les quelques pins oubliés sur mon terrain.

Ôter la neige qu'il y avait dedans, remettre les auges en place, le mousser, monter le poêle, bûcher du bois, couper des branches de sapin pour nous faire des lits, ne fut l'affaire que de quelques minutes. À six heures, nous avons soupé, et assis sur nos branches de sapin, nous veillons à la clarté du poêle, causant du voyage, naturellement. La causette fut de courte durée, la chaleur est si grande dans notre logis que le sommeil s'empare de nous et l'on oublie le monde, ses douleurs et ses joies.

Pendant que nous dormons sur nos couches résineuses, une bande de hiboux, perchés dans la tête des grands ormes dont les branches se projetaient au-dessus du chantier, à la vue de la fumée et des étincelles qui sortent du tuyau, font un tapage infernal. On aurait dit que les loups du chemin Chapleau venaient nous relancer jusque chez nous.

Heureusement, que Simard et Surprenant, éveillés, comme moi, par le vacarme, nous expliquèrent la nature de ce tapage plus effrayant que dangereux.

Lors de mon départ de chez le père Grenier, le matin, j'envoyai un des fils du père Onésime, ramasser mes effets semés le long du chemin, la veille. Il eût la chance de tous les trouver et les ramener en bon état, sauf une canistre d'huile de charbon de cinq gallons qu'il rapporte vide; l'huile s'était répandue dans la route. Cet accident irréparable nous fut très sensible, nous dûmes nous éclairer le reste de l'hiver, à la lumière d'un bouton muni d'une mèche, trempée dans de la graisse fondue.

Nous fûmes pourtant, mon fils et moi, obligés de lire tous les soirs, jusqu'à dix et onze heures, à la faible lumière du bouton.

Peu de jours après notre arrivée, Simard et Surprenant, à cause de l'ennui et de la nourriture par trop rudimentaire, disaient-ils, voulurent nous laisser. Tenant à les garder pour faire de la terre neuve - ils étaient de fort bons bûcherons - je ne savais quels moyens prendre pour les convaincre de rester. J'eus recours à un stratagème qui réussit merveilleusement. Sachant qu'ils aimaient beaucoup à entendre lire des histoires émouvantes et comme j'avais apporté un ouvrage de Malen de Lamothe, « Les faucheurs de la mort », « Les Martyrs de la Sibérie », « Morpha », je pensai que j'avais, sous la main, un livre dont la lecture les intéressait grandement. Nous commençâmes donc à lire « Les Faucheurs de la mort » à la clarté du bouton. Les premiers soirs, mes hommes ne se montrèrent pas trop exigeants, la lecture de quelques chapitres leur suffisait; mais il n'en fut pas de même lorsqu'ils eurent été au courant des faits et connu les Polonais et les Russes, persécuteurs et persécutés, les victimes et les bourreaux, la bonté et la douceur des uns et la férocité des autres. Frappant la table avec force de leurs poings, ils maudissaient les Russes oppresseurs et murmuraient contre la magnanimité des Polonais. Qui les aurait écoutés, aurait lu toute la nuit. Le lendemain, à l'ouvrage, leur unique entretien roulait sur les événements que nous leur avions lus précédemment.

D'ennui, de nourriture, de départ, il n'en fut plus question. Il faut dire aussi que Sam, le cuisinier, avait fait des progrès considérables dans l'art culinaire : son pain était moins savonneux, ses beans plus grasses ; il avait même appris à saler et poivrer la soupe. Sa mère lui avait pourtant bien enseigné la manière de boulanger, avant de partir de Chambly, mais entre la théorie et la pratique, la marge est grande.

À la fin de février 1885, après avoir bûché quinze arpents d'abattis, je congédiai mes deux bûcheurs ; mes finances ne me permettaient pas de les garder plus longtemps. Ne se sentant pas de dispositions pour se faire colons je les descendis jusqu'à Buckingham par la Lièvre sur les chemins de glace que les marchands de bois entretenaient, l'hiver, sur cette rivière. Ayant été trois semaines dans mon voyage, à Chambly, Sam mon fils, resta seul au chantier tout le temps de mon absence à cinq milles de l'habitation la plus voisine. Le 17 mars, je revenais au Kiamika amenant avec moi deux de mes petites filles, Thérèse, âgée de huit ans, et Marthe, de dix ans, qui remplacèrent Sam comme cuisinières afin de permettre à celui-ci de m'aider au défrichement. Au printemps, après un travail ardu, nous pûmes semer huit arpents de terre neuve en avoine, navets. L'avoine avait six pieds de haut à sa maturité, et j'ai eu des navets qui pesaient dix-sept livres. Simard et Surprenant tout bons bûcheurs qu'ils étaient, leur ouvrage ne m'avait guère avancé ; n'ayant pas plus que moi l'expérience de faire de l'abattis, ils avaient gâté le mien. Les arbres de 20, 25, 30 et 35 pouces et plus étaient abattus, coupés en deux, ébranchés et les branches laissées pêle-mêle par terre ; tandis qu'il aurait fallu les ramasser, les mettre en tas et couper le corps des arbres en billes manœuvrables - ce que nous avons été obligés de faire pour brûler et les branches et les billes-.



LES MOUSTIQUES!

*Oh ! mouches... terreur du colon
Qui lui mangez le nez, le cou et le menton :
Votre aiguillon funeste
Lui cause plus de maux que la guerre et la peste.*

En effet, de tous les inconvénients rencontrés par le colon en ouvrant sa terre, celui des moustiques est le plus grand et le moins supportable. J'en parle avec connaissance de cause puisque j'en ai fait la triste expérience à mon tour. Le printemps, du mois de mai au mois de juillet, ils nous incommodent continuellement et le jour et la nuit à moins d'avoir une habitation bien close et les avoir chassés, avant de se coucher avec de la fumée bien forte, on ne peut dormir tranquille. Le jour, il faut se battre avec eux pour les empêcher de nous dévorer, et malgré nos coups, ils trouvent toujours le moyen de nous atteindre. Je ne sais pas ce qui arriverait si nous n'avions de la boucane pour les éloigner.

Naturellement impatient par tempérament, j'ai souvent maugréé contre eux, surtout, quand je n'avais pas les mains libres pour me défendre et dans bien d'autres circonstances...

Je me rappelle qu'un jour, étant à herser de l'avoine, mon fils et moi, lui tenant la herse, et moi les guides en mains pour conduire le cheval, à travers les racines et les souches, nous étions suivis d'une nuée de mouches à travers desquelles nous avions de la peine à voir le soleil. Elles nous suivaient d'un bout à l'autre du champ, nous aiguillonnant de leurs lances perfides et cruelles. Les mains embarrassées, nous ne pouvions nous défendre de cette peste... infernale. Après la journée, rentrés au chantier, en changeant de linge, nous ramassions à pleines mains, sur le plancher, les mouches écrasées, qui s'étaient introduites furtivement dans notre linge pendant la journée et nous avions les mains, les bras, le cou, la figure tout sanglants et les oreilles épaisses de deux doigts. Si l'on ajoute à cela la cendre et la charbon poudrés sur ces plaies sanguinolentes, nous aurons une idée des souffrances que nous devions endurer. Ce portrait des mouches pourra, peut être, paraître un peu exagéré à ceux qui n'ont

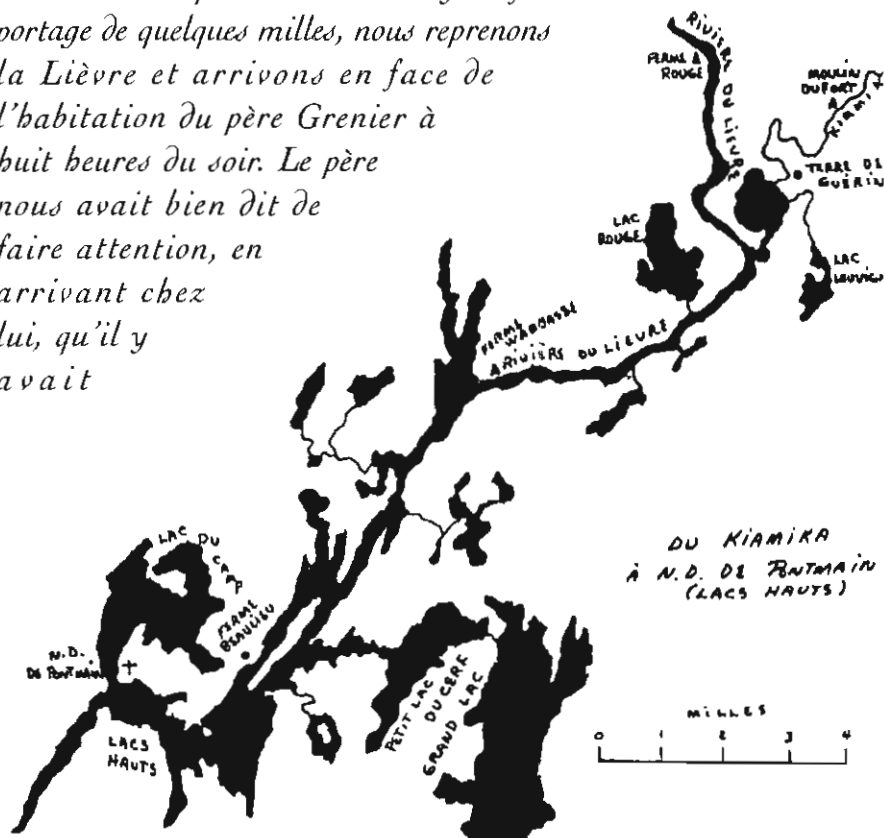
jamais fait de colonisation. Voici un autre exemple non moins typique - et pourtant bien vrai-. Un jour, j'empruntai, de Gérard Benoît, un petit bœuf blanc, pour accompagner Boss, ma vache, qui paissait dans la forêt. Un beau dimanche matin, m'en allant la traire, arrivé à quelques distances de ma vache, je vis une bête noire avec elle. Un peu surpris, je m'arrête, et me dis : « que signifie cela ? Boss avec un animal noir !... mais où est donc mon bœuf blanc ?... et d'où vient cet animal étranger ? » Je fais quelques pas et je m'arrête encore ; est-ce que ce serait un ours ? pensais-je ! Ce qui m'étonnait, c'est que Boss mangeait à côté bien tranquillement, sans frayeur. J'eus envie de courir au chantier avertir mon fils d'apporter sa carabine pour tuer l'ours- j'étais presque certain que c'en était un-. Ma chaudière et ma hache à la main, je m'avance tranquillement, me cachant derrière les arbres afin de ne pas être vu de l'ours. Lorsque je fus bien proche, je m'aperçus que la bête noire n'était nul autre que mon bœuf blanc couvert de mouches et de maringouins.

Les premiers hivers que nous passâmes au Kiamika, nous eûmes beaucoup de difficultés à sortir en voiture. À chaque sortie, il nous fallait déblayer deux milles de chemin où nous étions seuls à passer, pour arriver à la route que les marchands de bois entretenaient sur la Lièvre pour arriver à leurs chantiers. Et il fallait déblayer ce chemin chaque fois que nous sortions. Aussi le grand besoin seul, nous obligeait de sortir.

Aussitôt après mon arrivée sur mes lots, n'ayant pas de foin pour mon cheval et celui du charretier, Faille, dont j'ai déjà parlé et qui ne pouvait retourner immédiatement à Chambly, il fallut s'en procurer à n'importe quel prix. Le père Grenier me dit qu'il pouvait m'en vendre mais qu'il n'était pas facile d'aller en chercher présentement, parce que les marchands de bois n'avaient pas encore tracé le chemin, et que le lac Rouge, sur lequel il fallait passer, n'était pris que depuis quelques jours, que la glace n'était pas encore assez forte pour y passer avec des chevaux. Ce lac avait trois milles de traverse. Et ce foin était aux Lacs Hauts, cinq milles plus bas que la demeure du père Grenier qui demeurait un peu en bas du Wabassee, sur la rivière La Lièvre. La distance du Kiamika aux Lacs Hauts -Pontmain, aujourd'hui- est à dix-huit milles, bien comptés.

Dans une telle alternative, il n'y avait que deux choses à faire : ou laisser mourir nos chevaux de faim, ou aller chercher du foin à Pontmain, malgré les difficultés à rencontrer.

Le père Grenier nous enseigna de son mieux, la route à suivre. Le pays nous était parfaitement inconnu à mon compagnon et à moi. Le jour des Rois, dans l'après-midi, nous nous mettons en route pour Pontmain. Il était entendu, que nous irions coucher chez M. Grenier, en bas du Wabassee; que le lendemain, nous reviendrions encore coucher au même endroit, avec nos charges de foin, pour de là revenir au Kiamika, la troisième journée. Nous traversons le lac Rouge sur une glace bien faible qui plie sous nous d'une manière peu rassurante. Ayant fait un portage de quelques milles, nous reprenons la Lièvre et arrivons en face de l'habitation du père Grenier à huit heures du soir. Le père nous avait bien dit de faire attention, en arrivant chez lui, qu'il y avait



CARTE DU KIAMIKA À PONTMAIN.

une baie, devant la maison, formée par un détour de la rivière et qu'il fallait éviter une grande mare qui s'y trouvait. Le chemin, tracé sur la glace passait du côté opposé à la demeure du père Grenier. Alors d'après nos renseignements, nous étions rendus à destination et voyant, dans le fond de la baie, une toute petite lumière, nous nous dirigeons dessus. La noirceur de la nuit, la vapeur humide qui se dégageait de la mare, nous empêchaient même de voir nos chevaux devant nous. Dans cette position, je crus qu'il était plus prudent, de notre part, de descendre de la voiture et de conduire nos chevaux par la bride tout en se dirigeant vers la faible lumière que nous voyions à travers la vapeur ténébreuse de l'eau. Nous nous arrêtons à chaque pas pour voir si nous sommes près de la mare ou si nous avons la chance de l'éviter.

Pendant que nous faisons ces réflexions, on aperçoit, au loin, une lumière sur la rivière, qui se dirigeait vers nous. Nous attendons anxieusement le moment où elle arrivera à nous - ce qui ne tarda pas, heureusement-. Oh ! là ! les amis, leur dis-je, par ici, s'il vous plaît ! Venez donc nous tirer d'embarras. Tout surpris, ils arrivent à nous ne pouvant revenir de leur étonnement de nous voir à cet endroit par une telle noirceur, et nous le fûmes bien d'avantage, quand nous vîmes le danger dans lequel nous nous trouvions. La mare était à dix pieds de nous où l'eau passait comme un trait. Que serait-il arrivé sans cette lumière providentielle?... Les jeunes, venus à notre secours, étaient les enfants du père Grenier, qui revenaient de veiller chez un voisin. Ce ne fut pourtant pas le seul incident de ce pénible voyage.

En traversant le lac Rouge à notre tour, nous fûmes encore bien près de périr. La glace avait bien pris un peu de consistance depuis notre première traverse, mais pas assez pour nous permettre de passer sans danger avec nos charges de foin. Je dis, à mon compagnon, en prenant la traverse : « ne passe pas derrière moi, mais à quelques distances à côté, afin que si l'un de nous cale, l'autre ne vienne pas tomber dans le même trou. » Et debout sur nos voyages, le fouet à la main, nous nous lançons sur la surface unie du lac, comme un miroir. La glace plie, craque, se fendille, sous le poids de nos charges, l'eau, claire comme le cristal, monte

dessus et bouillonne sous nos traînes et sous les pattes de nos chevaux qui la projettent de tous côtés.

Nous allons enfoncer, me dit Faille, mon compagnon. Eh ! que veux-tu que l'on fasse, lui dis-je ! La retraite est aussi dangereuse que l'avance. Ôtons nos chevaux de dessus nos voitures, laissons le foin sur le lac, plus tard, nous viendrons le chercher quand la glace sera plus forte !... Nous étions à six milles de mon chantier. Eh ! que donnerons-nous à manger à nos chevaux... rendus chez-nous ?... Tu sais bien qu'il ne reste pas une broche de foin à leur donner. Continuons, et à la grâce de Dieu !... Confiants en la Divine Providence, nous lui mettons notre sort entre les mains, et nous cinglons vers la rive désirée. Enfin, après mille dangers de péril mais toujours pleins d'espérance en notre bonne étoile, nous arrivons sur la terre ferme, en lieu sûr. Nos pauvres chevaux sont tout ruisselants de sueur et d'eau glacée, ils ont la queue, les pattes, le ventre et la crinière couverts de glaçons qui gênent leurs mouvements.

Une heure après nous arrivons chez nous bien heureux d'avoir pu échapper à tant de dangers.



Autre voyage pénible

Quelques semaines plus tard, notre provision de foin étant épuisée, il fallut encore retourner aux Lacs Hauts, en chercher une nouvelle charge. Cette fois, Faille étant retourné à Chambly, je dus amener Sam, mon fils, pour m'aider. Sachant que nous avions trente-six milles à faire pour l'aller et le retour, nous comptions faire notre course dans une journée. Nous partons de très grand matin. À midi, nous sommes rendus aux Lacs Hauts, et à une heure, nous sommes chargés et prêts à partir. Malheureusement, la journée était maussade : il neigeait à plein ciel et le vent soufflait la neige en tous sens, les chemins peu fréquentés en cet endroit étaient bien mauvais.

Sam, sur le voyage de foin, conduisait le cheval et moi, je marchais en arrière, tenant la perche qui retenait le foin pour empêcher la charge de

pencher d'un côté ou d'un autre. Mais malgré mon attention et mes efforts, à chaque instant, la voiture était à côté du chemin et versée. Sam à un bout, moi de l'autre, l'épaule aux échelles, déployant toute la force dont nous étions capables, nous relevons le voyage avec beaucoup de peine et nous continuons notre route bien tranquillement. La même chose arrive vingt fois, et chaque fois nous sommes à la même peine. Je devrais ajouter, pour être plus véridique, que nos difficultés s'accroissent à mesure que le jour et la nuit s'avancèrent. La tempête ayant ragé toute la journée, elle continua de même quand la nuit fut venue; de sorte que la neige s'était accumulée de plus en plus dans les chemins.

Enfin, à dix heures du soir, nous laissons la route des marchands de bois que nous avons suivie depuis les Lacs Hauts, pour prendre celle qui devait nous conduire chez nous, et par laquelle nous avons passé, le matin avec grandes difficultés. Cette sortie avait deux milles de long. Elle passait un peu dans le bois et longeait le lac Kiamika un demi-mille, pour s'enfoncer encore dans le bois jusqu'à notre chantier. Des traces du matin... il n'y en avait plus d'apparence.

À peine entrés dans cette voie que notre voyage est versé: l'ayant encore une fois relevé, dix verges plus loin il est dans la même position. Alors, comprenant qu'il nous était inutile de persister plus longtemps pour arriver au chantier avec notre foin, nous décidâmes de le laisser là et que nous reviendrions le chercher le lendemain. Nous ôtons le cheval du véhicule et Sam, les guides en mains, le dirige dans l'obscurité, vers notre logis qui était à un mille et demi plus loin. Je les suivais en arrière. N'ayant ni bu ni mangé depuis notre départ, le matin, et avoir pataugé toute la journée dans la neige, déployé une grande somme de forces et d'énergie à relever notre voyage, nous étions morts de fatigue et d'épuisement, notre pauvre bête comme nous. Arrivés à l'endroit où la route longeait le lac Kiamika, le vent avait accumulé la neige par bancs qui barraient notre chemin complètement. Comme il nous fallait passer, malgré tous les obstacles, nous nous lançons dans les bancs de neige avec impétuosité. Le cheval que Sam conduit, saute, s'embourbe, tombe, se relève, pour s'abattre de nouveau. Il fait mille efforts pénibles pour se tirer

d'embarras. Le sillon qu'il trace en passant dans la neige est parsemé de trous, creusés par ses couchers. Suivant la même voie, en arrière, et ne voyant pas les trous à cause de la noirceur et de la poudrerie, nous donnons dedans et battant, un instant, l'air des mains, nous piquons une tête dans la neige. Enfin, après des efforts surhumains et une grande somme de persévérance pour sortir de cette impasse, épuisé de fatigue, à bout de force, je me couchai sur la neige et je dis à mon fils, laisse-moi ici et rends-toi au chantier avec le cheval: je vais me reposer, et dans quelques instants, quand j'aurai repris un peu de vigueur, j'irai te trouver. -Plus jeune et plus vigoureux que moi, aussi, il avait moins marché que moi dans la neige, dans la journée, et les guides qu'il tenait pour conduire le cheval, le protégeait beaucoup, il trébuchait moins souvent que moi et il était moins fatigué-. Non, non, dit-il, je ne consentirai jamais à vous laisser seul ici! En transpiration comme vous l'êtes, le froid va bientôt s'emparer de vous et vous allez vous geler infailliblement. En effet, c'est ce qui serait arrivé si j'avais persisté dans ma résolution. Après quelques minutes de repos, nous reprenons notre marche pénible, clopin-cloplant, culbutant à chaque pas dans les trous que l'on ne voit pas. Deux heures après, à minuit, nous arrivons, enfin, au chantier, froid comme une glacière, où il n'y avait pas eu de feu depuis le matin. La porte ouverte, je me jetai sur le plancher et ne pus me relever que longtemps après. Heureusement, Sam, plus alerte que moi, détela le cheval, alluma le feu et prépara un souper sommaire que nous dégustons bien tranquillement; nous avons un grand besoin de repos et de sommeil.

Le lendemain, après avoir pelleté les bancs de neige une partie de la journée, nous pûmes amener notre foin chez nous.



Un voyage à signaler

Un jour, à la Ste-Catherine, nous partions, Sam et moi, pour aller chercher des provisions au Wabassee en canot d'écorce, neuf milles de chez nous. On appelle Wabassee, une ferme située sur la rivière du Lièvre,

appartenant aux marchands de bois où ces derniers tiennent des marchandises et des provisions de toutes sortes pour alimenter leurs chantiers et fournir les jobbers qui font du bois pour eux. Pour s'y rendre, de chez nous, en canot - c'est la seule voie- il faut descendre la rivière Kiamika jusqu'à l'endroit où elle jette ses eaux dans la Lièvre, après avoir traversé le petit lac Kiamika, large d'un mille. La Kiamika coulant des eaux profondes, gèle tard en automne. Il n'en est pas ainsi du lac qu'elle forme, ni de la Lièvre peu profonde qui se couvre de glace aux premiers frimas. Nous descendons la Kiamika jusqu'au lac sans obstacles: mais grande fut notre surprise et notre embarras arrivés là, le lac était pris et la glace avait trois pouces d'épaisseur, à certains endroits. Mais comme les provisions commençaient à manquer à la maison et que le seul moyen de s'en procurer était d'aller au Wabassee en chercher, nous fîmes ce qu'il avait à faire en pareil cas. Avec une hache et des gaules, nous brisons la glace et nous nous faisons un passage avec beaucoup de peines jusqu'à la Lièvre que nous espérions trouver libre de glace. Malheureusement cette dernière était prise comme le lac. Ne nous sentant pas disposés à briser la glace de la rivière, six milles de long pour nous faire un passage pour arriver au Wabassee en canot, nous laissons notre embarcation sur le bord du lac et nous nous dirigeons à travers le bois, à pieds, vers la ferme, suivant, autant que possible, le bord de la Lièvre, traversant les montagnes, les savanes, les embarras de toutes sortes - broussailles, corps morts -... Après trois heures de marche, nous arrivons, enfin, au Wabassee.

S'étant réconfortés d'un bon dîner, nous achetons les effets dont nous avons le plus grand besoin et nous les préparons pour les apporter sur notre dos.

Je pris, pour ma part, cent cinquante livres de fleur, mon fils cinquante livres, vingt-cinq livres de lard, des ferrements de bacul, une chaîne: le tout pesait au-delà de cent livres. Ainsi chargés, nous reprenons la même voie suivie le matin et nous arrivons à notre canot comme le soleil allait se coucher, bien harassés, va sans dire. Le fardeau que nous avions sur le dos, porté six milles dans une route plane, aurait,

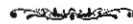
certainement, été très pénible, mais porté dans le bois à travers toutes espèces d'obstacles, combien ne devait-il pas être encore plus pénible ?

Dans le courant de la journée, il s'était élevé un fort vent du nord qui avait brisé la glace du lac, l'avait poussée du côté sud, où était notre canot, et les glaçons, en rangs serrés, ballottés par les vagues, se roulaient, se choquaient les uns contre les autres avec grand bruit.

La prudence nous conseillait bien d'attendre la chute du vent pour traverser le lac ; mais en transpiration comme nous étions, exposés au vent froid, sans abri, la noirceur qui arrivait... ma famille qui nous attendait avec anxiété !... Toutes ces considérations bien examinées et mûries comptant sur la protection divine et notre courage, nous nous déterminons à traverser. Nous mettons notre canot à l'eau, y plaçons nos effets, Sam à l'avant, moi à l'arrière, l'aviron en main, nous le lançons au milieu des glaçons agités par la vague, en s'efforçant de nous frayer un passage au travers de leurs rangs épais et compacts.

Notre frêle embarcation, ballottée par les flots, oscille sur la houle, au milieu des glaçons qui la heurtent, la pressent, la secouent, en se choquant eux-mêmes avec force sous la pression du vent déchaîné qui souffle avec fureur, et leur choc fait jaillir l'eau sur nous et sur nos avirons qui se glacent et roulent dans nos mains. Malgré des efforts surhumains pour nous pousser au large où les glaçons sont moins épais, le vent nous tient toujours à la crête où ils sont plus nombreux et plus agités. La nuit est arrivée et nous sommes encore à lutter contre les éléments courroucés, avec un canot à moitié rempli d'eau.

Heureusement, vers les huit heures, le vent commençant à faiblir, nous pûmes nous dégager un passage. Quelques instants après, nous arrivons au chantier bien fatigués, mais sains et saufs, au grand soulagement de ma famille qui commençait à être inquiète de nous.



Une grange rustique

Au printemps 1885, comme je l'ai déjà dit, j'ensemenciai huit arpents de terre neuve en avoine et légumes. J'eus des patates de deux

livres. N'ayant pas de grange pour mettre ma récolte de grain à l'abri du mauvais temps, je dus le mettre en meules, et le battre, l'hiver, sur une aire - batterie- de glace que je préparai à cet effet, et je vanai le grain au vent du ciel. Je fus si peu satisfait de ce système sommaire, que l'année suivante, 1886, ayant eu encore une récolte abondante, je résolus de me construire une grange malgré qu'il n'y eût pas de moulin à scie chez nous. Je comprenais bien que l'entreprise que j'allais faire était colossale et difficile à réaliser dans la circonstance, mais la nécessité ne raisonne pas, elle aveugle.

J'avais des matériaux à ma disposition : il s'agissait de les confectionner.

J'abattis grand nombre de jeunes pins, pour le carré de ma grange, que j'équarris, sur deux faces, avec ma grand-hache, je préparai deux mille pieds de plancher pour la couverture, pour recevoir le bardeau. Voici comment j'ai confectionné ces 2 000 pieds de plancher... Je prenais un billot de 10- 15- 18 et 20 pouces que je fendais en deux parties avec ma hache et des coins, je fendais et refendais ces parties, jusqu'à ce que j'eusse une cale de deux pouces ou à peu près : alors, je mettais une de ces cales dans une coche faite à un gros billot. Je l'y assujettis avec un coin. Ainsi placée, avec ma grand-hache, je lui fis une face plane, autant que possible, que j'achevai avec ma varlope. Comme l'autre face n'a pas besoin d'une si grande préparation, je ne travaille que les parties qui doivent être mises sur les chevrons.

Les matériaux préparés et rendus en place, je descends à Pontmain, dix huit milles de chez nous, j'invite quinze braves colons de l'endroit qui viennent me monter ma grange -c'est-à-dire, lever le carré et poser les chevrons-.

Aussitôt debout, nous la couvrons. Je fais le bardeau, Sam, mon fils, le pose. Nous faisons les pignons avec des écorces de frênes et l'aire - batterie- avec du madrier de deux pouces que nous avons scié à la scie de long et les portes avec de la planche préparée de la même manière.

Au mois de septembre, j'avais une bonne et belle grange de 42 x 32 pieds, prête à recevoir ma récolte. Sa construction avait exigé une somme

de travail colossale, mais aussi, quel avantage de pouvoir mettre notre grain à l'abri des intempéries des saisons. Il m'aurait été infiniment plus facile d'expliquer une leçon de grammaire à mes élèves que de faire de la planche avec une grand-hache ou du bardeau avec la plane - je ne connaissais pas même ces outils- mais la volonté, la persévérance, le courage et le grand désir de se faire une place au soleil, donnent les moyens de réussir dans toutes nos entreprises. Je battis mon grain au fléau, sur une bonne grande aire, que je ne fus pas obligé de refaire chaque fois qu'il s'agissait de battre, comme l'hiver précédent, et je le vanai avec un van que je m'étais confectionné avec des planches de frênes, faites à la grand-hache et la varlope. Par le même procédé de façonner des planches, je me fis des tables, des armoires, des bancs, des chaises, des portes, des voitures d'hiver et d'été, et une foule d'autres choses dont nous avons besoin.

Nous n'avions apporté, dans le Nord, que notre linge et un moulin à coudre, de sorte que pour se procurer les choses nécessaires, il fallait les fabriquer à la maison avec les moyens à notre disposition; j'avais eu la prudence d'apporter avec moi un coffre d'outils qui nous furent d'un grand secours. Je n'étais ni charpentier, ni ouvrier, ni forgeron, ni même cultivateur, cependant la position dans laquelle nous étions, mon fils et moi, nous obligeait de pratiquer tous les métiers ci-haut mentionnés avec plus ou moins d'habileté, sans doute.

Quant à la culture, mon bagage de connaissances n'était pas très grand, cependant, je savais battre au fléau, vanner le grain, faire de la clôture, du fossé, des rigoles, couper à la faucille, labourer, tant bien que mal. J'avais vu et aidé mon père à faire ces choses dans ma jeunesse.

À mon arrivée dans le haut de la Lièvre, il n'y avait pas d'autre voie de communication que la rivière; l'été en canot d'écorce, l'hiver sur la glace. Après avoir vendu nos produits aux marchands de bois, et reçu le paiement, nous profitons des chemins d'hiver que ces derniers entretenaient sur la Lièvre, pour aller chercher des provisions, pour l'année, à Buckingham - distance de 90 milles de chez nous-. S'il faisait beau temps, nous faisons le voyage dans sept à huit jours, s'il faisait mauvais temps, le voyage s'allongeait à raison de la durée de la tempête.

Il y avait différents postes le long de la rivière où nous pouvions loger le soir, plus ou moins confortablement : la prudence nous conseillait toujours d'apporter les provisions nécessaires pour le voyage.

Après avoir battu notre grain, l'automne, nous allions le faire mouëdre au moulin des pères jésuites, à Nomingue, vingt-sept milles de chez nous, passant par le chemin Chapleau. Ce trajet n'était pas toujours facile, tant s'en faut. Il est arrivé plus d'une fois que, ne pouvant pas traverser le bois dans la journée, nous étions obligés de coucher dehors à la belle étoile, sans abri et souvent sans couvertes.



Troisième voyage au Kiamika

Au mois de juillet 1885, j'allais chercher ma femme et les trois jeunes enfants que j'avais laissés avec elle à Chambly. Je vendis mon ménage à vil prix, j'engageai un charretier, William Deneau, pour me monter une charge de linge au Kiamika. Le 27 du même mois, nous partons pour le Nord par voie de St-Jérôme. J'avais, pour faire ce long voyage, un jeune cheval de trois ans, peu préparé, et trop jeune pour lui faire tirer une charge un peu lourde. Aussi, la troisième journée après notre départ, il était épuisé de fatigue, malgré l'aide que je lui donnais dans les côtes en mettant l'épaule à l'arrière ou à l'avant de la voiture, soit pour la retenir ou la pousser, suivant le besoin. Arrivé à la Conception, la cinquième journée, je dus louer un cheval pour nous conduire à Labelle, le mien ne pouvait, à peine marcher libre, derrière le véhicule. La sixième journée nous faisons dix milles et vers le soir, à bout de forces, il s'abat dans le chemin sans pouvoir se relever. Heureusement, nous nous trouvions près de la demeure d'un nommé Brault qui logeait, quelque fois, des voyageurs. Rendus à la porte pour demander à loger, elle était cadénassée. Brault était absent. Espérant qu'il reviendrait le soir à son gîte, nous ne fûmes pas trop désappointés. Notre attente fut vaine ; Brault ne rentra pas. Nous fûmes donc obligés de coucher dehors à la belle étoile, ma femme et ses jeunes enfants, dans la voiture et le charretier et moi

dans la grange sur des pelures de bardeau. La nuit était froide, il y avait une gelée blanche qui nous incommoda beaucoup. N'ayant rien de quoi manger à donner à nos chevaux, nous dûmes leur arracher de l'avoine verte que nous trouvâmes près de la maison. Le matin, il n'était pas tard que nous étions en route pour le Kiamika. La fraîcheur de la nuit, le repos et l'avoine avaient un peu ravigoté mon cheval qui paraissait assez dispos. Après avoir dépassé le Nominique, le septième jour, et s'être mis en frais de traverser le grand bois du chemin Chapleau, vers trois heures, mon cheval tombe dans le chemin et ne veut et ne peut plus se relever. Alors, nous le dételons de la voiture : après une heure de repos nous le mettons sur les pattes avec beaucoup de difficultés ; nous laissons la voiture dans le chemin avec son contenu et ma femme et moi, marchant à côté de lui, nous le soutenons pour l'empêcher de tomber. Malgré nos efforts pour le tenir debout un mille plus loin, il s'abat de nouveau complètement épuisé. Voyant l'inutilité de nos efforts pour le rendre chez nous, comme la nuit arrivait, je l'attachai après un arbre et le laissai là, à terre, rien à manger. Nous nous rendons à un petit camp d'écorce que je savais être le long du chemin Chapleau, pour y passer la nuit. Comme nous y arrivons, une pluie froide et drue, accompagnée d'un fort vent du nord, commença à tomber. Ayant installé ma femme et les jeunes dans ce camp rustique, le charretier et moi, nous nous mettons en quête de foin bleu pour soigner les chevaux ; peines inutiles, il fait trop noir, nous n'en trouvons pas. Revenus au camp, nous leur cassons des branches qu'ils grugent avec bruit, tout frissonnant sous la pluie froide qui leur tombe sur le dos toute la nuit.

Le feu allumé et bien alimenté dans le camp, nous séchons nos habits et la femme nous prépare le souper que nous dégustons avec appétit. Fatigués comme nous étions tous, le sommeil eut bientôt raison de nous : alors nous nous étendons sur nos couches humides, moi sans crainte, mais il n'était pas ainsi de la femme et des enfants. - Ayant toujours demeuré sur les bords enchanteurs du Bassin de Chambly, dans le coquet village du Canton - n'ayant jamais été plus loin que l'église de la paroisse - tout courageux qu'ils étaient, il est facile d'imaginer combien, en effet, ils devaient être inquiets, émotionnés même, en traversant un pays de côtes,

de montagnes, de forêts immenses, coucher dehors... Il n'en fallait pas plus pour les apeurer.

Le silence de la nuit n'est interrompu que par le bruit que font les chevaux en rompant les branches avec leurs dents, les gouttes d'eau qui tombent sur les arbres et notre camp d'écorce et les cris des huard's qui prennent leurs ébats dans un lac à peu de distance de nous. Les enfants sont remplis d'épouvante en entendant le bruit que font ces brutes, ils croient que ce sont des loups qui viennent nous dévorer. Leur ayant expliqué la cause de ce tapage nocturne, ils sont bientôt rassurés.

Le lendemain, continuant notre route, je rencontrai un monsieur Bohémien, conducteur des travaux qui se faisaient sur le Chemin Chapleau, qui voulut bien envoyer un de ses hommes, chercher mon cheval, pour le mettre avec le sien.

Cinq à six milles avant d'arriver chez nous, traversant une savane, les chevaux du charretier s'embourbent tellement qu'il faut les rouler sur les perches pour les tirer du borbier. Alors, laissant la voiture et le voyage dans le chemin, nous nous rendons au chantier à pied accompagnés d'une nuée de maringouins, de mouches noires, de taons qui voltigent au-dessus de nos têtes, nous lancent traîtreusement leurs aiguillons empoisonnés, sur le cou, les oreilles, la figure que nos mains embarrassées de paquets ne peuvent défendre.

Le soleil d'août, dardant ses chauds rayons obliquement sur la forêt encore toute humide de la pluie de la nuit, -pas la moindre brise- rendait l'atmosphère insupportable. Malgré cette chaleur ambiante qui nous incommode, il faut se hâter de fuir les intrus qui nous harcèlent sans cesse. La femme maugrée, les enfants pleurent, tout s'en mêle pour nous rendre le trajet plus pénible. Enfin, après huit jours de marche, nous arrivons au Kiamika, terme de notre voyage.

Grande fut la joie au logis, de part et d'autre, à notre apparition, les enfants de revoir leur mère, et la mère de revoir ses enfants après plusieurs mois de séparation. Mais le cœur de celle-ci, fut ému à la vue du gîte rustique qui allait l'abriter, elle et les siens, et surtout, en voyant ses deux chères petites filles, Marthe et Thérèse, dans le Nord depuis le mois

de mars précédent, mangées par les mouches, les jambes et la figure couvertes de gales sanguinolentes.

Avant de partir de Chambly, je lui avais bien donné une idée des difficultés qu'elle aurait à rencontrer et à vaincre, de la position dans laquelle elle allait se trouver... Son manque d'expérience de la vie du colon, ne lui permit pas de réaliser mes explications, elle s'était fait un idéal bien différent des choses qu'elle voyait mais en femme courageuse et intelligente qu'elle était, elle eût bientôt pris le parti que la sagesse et l'intérêt commun lui conseillaient.

Sam, mon fils, s'empressa, le jour suivant, d'aller chercher le cheval laissé dans le chemin Chapleau qu'il amena à la maison avec beaucoup de peines. Il était morfondu.

Comme je tenais à lui sauver la vie -en ayant grand besoin- j'en pris grandement soin. Malheureusement, je n'avais que de l'avoine verte à lui donner pour nourriture et cet aliment était trop laxatif pour lui, pensai-je. À peine installé dans une étable pontée en bois rond, qu'il s'abattit comme une masse. Je le laissai à terre pendant quelques jours, mais voyant qu'il se massacrait la tête, le corps et les pattes dans les efforts qu'il faisait pour se déplacer sans pouvoir se lever, je crus bon de lui aider: la femme, les enfants et moi, les uns à la queue, les autres à la crinière nous tâchons de le mettre debout sur les pattes; peines inutiles, la bête ne peut faire aucun effort pour s'aider; elle est sans force et sans vigueur, et nous ne sommes pas assez forts, nous-mêmes pour lever cette masse sans énergie. Je suis obligé d'aller à la Ferme-Rouge, à travers le bois, à quatre milles de chez nous, chercher des hommes pour nous prêter secours. Trop faible pour rester longtemps debout, quelques heures après l'avoir relevé, il tombait à terre de tout son poids. J'allai trois à quatre fois chercher les gens de la ferme, après ses chutes pour nous aider, mais comprenant bien que c'était pour eux une perte de temps trop souvent répétée, qu'ils finiraient par se lasser, je cessai d'aller les inviter de nouveau. Je pris ma hache bien des fois pour l'assommer. Les gens qui le voyaient, me disaient tous que je ne pourrais jamais le rattraper. En effet, il était tellement couvert de plaies virulentes et nauséabondes que le cœur

nous bondissait en l'approchant. Ce qui me faisait espérer contre toute espérance, étendu à terre comme une charogne infecte, il mangeait son avoine verte avec avidité.

Comme la nécessité est la mère des inventions, je finis par trouver un moyen de le lever sans l'aide des gens de la Ferme- Rouge. Nous prenons quatre câbles que nous adaptons à deux rouleaux mortoisés, placés sur la couverture plate de l'étable, ainsi que deux bâtons liés ensemble au moyen de sacs de sel. Nous attachons les câbles aux bouts des bâtons, après avoir passé les sacs sous le ventre du cheval, et tournant les rouleaux avec des bâtons introduits dans les mortaises du rouleau, voici le cheval debout sur ses pattes en un instant.

P'tit Black -c'est ainsi qu'on l'appelait- passa l'hiver malade, ce n'est qu'au printemps, lorsqu'il put manger de l'herbe, qu'il commença à prendre de la vigueur. Il vécut vingt-huit ans, et jamais il n'eut une heure de maladie, dans la suite. L'avoine verte lui fut très salubre, et je suis convaincu que c'est grâce à cette nourriture laxative que j'ai sauvé mon cheval de la mort. À vingt-huit ans, ayant reçu un coup de pied sur les muscles, je fus obligé de le faire tuer pour l'empêcher de souffrir.



Cuisinières et défrichement

Marthe et Thérèse arrivées au mois de mars 1885, prirent la place de Sam à la cuisine et ce dernier m'aïda à faire de l'abattis. Peu accoutumés lui et moi au travail manuel, la peau des mains aussi fine que celle du corps au contact de la hache, les ampoules ne tardèrent pas à faire leur apparition. Malgré ces inconvénients prévus, d'ailleurs, nous n'en continuons pas moins à bûcher hardiment.

Couper les petits arbres, les ébrancher... la chose était facile; il n'était pas ainsi avec les gros de 25, 30 et 40 pouces à l'abattage, tels les ormes, frênes, chênes... Sam d'un côté moi de l'autre, nous piochons une coupe avec peine, s'arrêtant souvent pour prendre haleine. Rien n'est fatigant comme abattre un gros arbre; à force de gruger, nos coupes se

poignent et... cric-crac- cric-crac-crac-crac... l'arbre s'abat sur le sol avec un bruit formidable... entraînant avec lui tous les arbustes qui sont dans son chemin.

Déblayer ces embarras, ébrancher l'arbre, le couper en billes, n'était pas une mince affaire pour les bûcherons de notre sorte... Le soir arrivé, nous rentrons au chantier bien fatigués et les mains sensibles. Un bon souper apprêté par mes deux petites filles nous fortifie et les voyant si courageuses, nous oublions vite les peines de la journée. Le repas fini, Sam, prend son cornet et en tire des sons mélodieux qui émeuvent jusqu'à Tout-p'tit -notre chien- qui aboie et chante plaintivement aussi longtemps que dure la mélodie.

Rien n'est plus comique que de voir le chien chanter en musique. Accompagnés du cornet à piston, les jeunes et moi, nous chantons jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ces amusements nous délassent et nous font supporter notre isolement plus facilement. Le plus proche voisin était à cinq milles, de sorte qu'il n'était pas facile d'aller s'amuser là, sans compter qu'il n'y avait ni chemin pour s'y rendre si ce n'était qu'à travers le bois, ou en canot d'écorce, véhicule que nous ne pouvions conduire à ce moment.

Lorsqu'au mois de juillet suivant j'eus été chercher ma femme et les trois enfants restés avec elle, à Chambly, notre séjour dans le bois fut encore infiniment plus agréable : et j'y ajouterai même heureux !

Logés dans un chantier de 14 x 17 pieds, en bois rond, couvert en auges, mes six enfants, leur mère et moi, nous étions un peu à l'étroit. Un poêle de trois pieds, une table, des bancs et chaises, quatre lits dont deux superposés l'un sur l'autre comme dans les navires; ces objets nécessaires, occupaient une large place dans la demeure et nous laissaient peu d'espace. Cependant, lorsqu'en 1886, nous eûmes le bureau de poste, j'ai compté jusqu'à dix-sept colons couchés dans notre chantier.

Il arrivait quelques fois, que le courrier qui apportait la malle en canot d'écorce, retardé dans ses courses par le vent ne pouvait arriver à l'heure réglementaire; alors, les colons qui demeuraient à 10, 12, 15 milles du bureau, rendus chez nous, attendaient le courrier. Il fallait les

béberger et le plus souvent leur donner à manger gratuitement. Je me rappelle qu'un certain jour avoir donné dix-sept repas. Quelques-uns de ces colons, croyaient que j'étais obligé de les nourrir parce que nous avions le bureau de poste; aussi, n'apportaient-ils jamais de sou.

Le premier arrivé et établi au Kiamika, j'ai dû rendre bien des services aux colons arrivés après moi: les conduire sur les lots à prendre, leur avancer du grain de semence, leur prêter mes bœufs et chevaux, mes instruments de culture, leur écrire leurs lettres les jours de malle, peu d'entre eux savaient écrire. Quelques-uns de ces colons, m'ont montré de la reconnaissance pour ces services rendus, les autres, de l'ingratitude. Notre grand tort, aux yeux de ces derniers, c'est que notre instruction nous donnait trop d'influence dans la place. Au printemps de 1885, j'ensemencai huit arpents de terre neuve - je l'ai déjà dit- j'eus une récolte abondante. Le printemps suivant, j'agrandis mon désert de sept arpents. Je semai de la graine de mil, de l'avoine, du blé, de l'orge, des patates... Le mil, la première année, rendit au-delà de deux tonnes de beau foin à l'arpent. De deux minots de blé, j'en eus quarante minots. Le mil semé avec le blé avait pris tant de vigueur, par endroit, qu'il fit grand tort au blé. Cinq minots de ce blé moulu au moulin des pères Jésuites du Nomingue, donnèrent 275 lbs de fleurs. Mon orge ne leva pas; la semence ayant germé se trouva improductive; je fauchai à la place du mil roulé. Les patates, les navets vinrent abondamment et d'une grosseur extraordinaire.

Je vendis cette année, aux marchands de bois, six tonnes de foin, vingt-sept piastres la tonne; de l'avoine et des patates livrées au chantier, à 15 milles de chez nous. Nous charroyons ces produits à destination, moi avec une paire de bœufs, Sam une paire de chevaux; il faisait le voyage dans la journée, moi, je prenais deux jours. Trop souvent, en descendant les côtes, mes bœufs en retenant la charge, manquaient le chemin, mon voyage versait et ils le traînaient jusqu'au pied de la descente sur le côté. Va sans dire que rendu en bas, il me fallait refaire mon voyage, ce qui n'était pas facile; les balles de foin, pressées dans une presse à main, pesaient jusqu'à 400 livres. Un autre grand inconvénient, c'était de

monter les côtes glacées avec mes bœufs pas ferrés; les pauvres bêtes s'étendaient de tout leur long à terre et c'est avec de grandes difficultés qu'elles parvenaient à se relever. Un jour, je m'en allais au chantier par de bien mauvais chemins; rendu à mi-chemin, voilà un de mes bœufs qui se couche: j'eus beau le battre, lui tordre la queue pour le faire lever, peines inutiles: je l'aurais tué qu'il n'aurait fait aucun effort pour se relever. Le croyant trop fatigué pour aller plus loin, je mis des poches à côté du chemin. Je lui ôtai le joug, je revirai ma voiture avec beaucoup de misère et mon animal, se voyant libre, se releva aussitôt... alors, les ayant attelés, je revins à la maison, laissant ma charge dans la neige à côté de la route. Mon beau sans cœur n'était plus resté en revenant sur nos pas, je crus qu'il allait faire mourir son compagnon de fatigue, tant il se hâta dans la marche du retour.

Hélas, que c'est ennuyant de voyager avec des bœufs surtout quand il fait froid et mauvais temps ! et qu'on est pressé.

Ce n'est pas le seul tour que mes bœufs m'ont joué... si je les rapportais tous, je n'en finirais pas.

La terre d'alluvion que je possédais au Kiamika -300 acres- était d'une fertilité prodigieuse; j'y ai récolté du blé d'Inde de 15 3/4 pieds de long, avec des épis de 8, 9 et 10 pouces, des tiges de trèfle de 5 1/2 pieds, des touffes de mil de 6 pieds. J'ai envoyé de ces produits avec des patates, au bureau de Colonisation à Montréal, qu'on a exposés dans les vitrines, où plusieurs personnes les ont vus et admirés.

Chaque année, nous agrandissions notre désert afin d'avoir plus de produits à vendre aux marchands de bois.

Nous avons fait de très grands sacrifices en laissant le beau et pittoresque village du canton de Chambly, où étaient nés ma femme et mes enfants, et où moi-même j'avais passé la plus belle partie de ma vie, au milieu des élèves que j'avais formés, et qui composaient alors, la population; aimé, considéré et respecté de ces chers anciens élèves... pour m'en aller vivre au milieu de la forêt; exposé à toutes sortes de privations, d'inconvénients, loin des voisins, et n'ayant que le canot d'écorce pour aller

à nos affaires ! La perspective encourageante qui se montrait au début de notre entreprise, nous donna de grandes espérances de réussite.

La première année de notre arrivée au Kiamika, un Monsieur Bourdon de St-Bruno je crois, m'offrit, pour mon terrain, \$2,500 piastres ; et je n'avais que huit arpents de défrichés et en culture.

Comme je l'ai déjà dit, la Providence, qui dans ses secrets desseins, m'avait conduit là, ne me suggéra pas l'idée de vendre, malgré le prix alléchant offert par Bourdon.

Je me suis souvent demandé si j'avais bien fait de m'être enfoncé dans le bois comme colon avec ma jeune famille, la privant de toutes les jouissances possibles, l'obligeant par là à un travail pénible, laborieux et peu encourageant. Aujourd'hui qu'il m'est permis de tirer des conclusions, je crois que je n'ai pas mal fait. Je n'ai pas amassé de bien grandes richesses, mais une aisance assez enviable. J'ai élevé de bons enfants, robustes, travaillants, soumis, intéressés et bien préparés pour les combats de la vie.

Mes quatre filles se sont mariées très avantageusement. Elles ont pris de bons garçons, riches et intéressés. Elles vivent heureuses autant qu'il m'est permis d'en juger par les apparences. Maurice le dernier de la famille, est aussi marié à une très bonne femme. Sam, l'aîné est encore garçon : ça tout l'air que l'état du célibat lui va bien. Il s'est amassé une petite fortune au service de Frost & Wood et l'Internationale, deux compagnies de machines agricoles.

Dieu seul sait si j'aurais mieux fait de rester à Chambly. Dans tous les cas, j'ai suivi son inspiration et je crois avoir bien fait.

Nous avons bien travaillé dans le Nord pour ouvrir notre terre, mais avons toujours été heureux et pleins de santé. Je n'ai jamais regretté mon entreprise un seul instant. J'avais toujours caressé l'idée de me faire cultivateur, mais à faire la classe et le commerce



SAMUEL GUÉRIN.

à Chambly, au milieu d'une concurrence ruineuse, je sentais bien que ça prendrait du temps avant de réaliser mon rêve de prédilection. Aussi, comptant sur mon courage et ma bonne étoile, sur la Providence, je pris la détermination de tenter le hasard et la fortune.

Dans l'espace de quinze ans, avec l'aide de mes enfants, filles et garçons, nous fîmes 150 arpents de terre neuve, les souches arrachées; nous nous sommes construit une bonne maison avec cuisine, trois bonnes granges: une de 36 x 90 pieds, avec une étable moderne de 48 pieds, une deuxième grange de 56 x 36, une troisième de 42 x 32 pieds, une écurie de 36 x 70, une porcherie, une bergerie, un grand hangar, une remise, une laiterie et glacière, une remise à bois, une remise pour voitures et instruments agricoles... J'ai équarri tout le grand bois entré dans la construction de ces bâtisses, et fait le bardeau à la main. Sam l'a presque tout posé seul avec un peu d'aide de Maurice.

Nous faisons, chaque printemps, de dix à quinze arpents de terre neuve, ce qui agrandissait notre désert promptement. Nous vendions nos produits aux marchands de bois à des prix assez élevés, ce qui nous encouragea à produire le plus possible sachant qu'un jour viendrait où le prix de nos produits tomberaient lorsque les producteurs seraient plus nombreux. C'est ce qui est arrivé plus tard. Un jour vint où les colons produisirent beaucoup plus de foin, d'avoine, de patates, que les marchands de bois n'en avaient besoin pour alimenter leurs chantiers et malheureusement, bon nombre de colons ne pouvaient vendre leurs produits. Nous n'avions qu'eux à qui on pouvait vendre. Aujourd'hui, nous avons les chars, nous vendons aux commerçants de Montréal et d'ailleurs, qui viennent chez nous. Les marchands de bois du haut de la Lièvre méritent peut-être certains reproches qu'on leur fait: une chose certaine, sans eux, il n'y avait pas de colonisation possible chez nous, au nord de Montréal. Nos terres sont bonnes, poussent les céréales, les légumes en abondance, mais comme je le disais un jour au premier ministre de la Province, de passage chez nous dans une tournée d'inspection: « Que nous sert d'avoir des granges pleines de foin, de graineries remplies de grain, des caves de patates... si l'on ne peut vendre

ces produits !... » Dans le temps, nous demandions un chemin de fer, d'une nécessité absolue. À partir de 1888, jusqu'à 1898, la colonisation prit une expansion remarquable dans le haut de la Lièvre; les colons montaient à plein chemin, tous les jours, au Kiamika, à l'Orignal, à la Ferme-Neuve, au lac des Îles... Les marchands de bois voyaient ce monde avec un œil plus ou moins serein. Les lots pris par les colons, bientôt retranchés de leurs limites forestières les privaient des avantages d'une certaine quantité de bois. Ils ne pensaient pas, sans doute, à l'économie que nous allions leur faire réaliser, en leur fournissant du foin, de l'avoine, des patates, des animaux qu'ils montaient d'en bas à grands frais, sans parler d'autres avantages non moins grands. Un d'eux me dit un jour: « Que diable venez-vous faire ici? Vous allez crever de faim! »

Nous n'avons pas crevé de faim, grâce à eux, sans doute, tel que prédit, mais de leur aveu même, ils ont été bien aise de nous avoir. Avant notre arrivée, un quart de lard, rendu à leurs chantiers, leur coûtait trente piastres, une tonne de foin trente-six piastres, une poche de patates, de deux à trois piastres. Lorsque nous eûmes des produits à leur vendre, ils ne nous les ont payés que ce qu'ils ont voulu; le foin de douze à quinze piastres, et moins, j'en ai vendu dix piastres, livré au chantier, l'avoine, 45 à 50 sous par 34 livres, le bœuf 4 à 5 sous la livre, les patates 75 sous la poche et même 50 sous. Cette différence de prix à leur avantage leur permit de couper du bois de moindre valeur; jusque là ils ne prenaient que du pin de premier choix, clair et sans nœuds, c'est dire qu'ils faisaient un gaspillage énorme de bois; avec cet avantage d'acheter de nous des produits à bon marché, ils firent l'épinette, le sapin, l'orme, le frêne, le bois blanc... ils reprirent même les têtes de pin laissées d'abord, jusqu'aux « corps morts », pins morts gisant sur le sol depuis de longues années. Et comme ces messieurs payent un droit au gouvernement pour chaque pied de bois fait dans leurs limites, ce dernier a aussi profité de la présence des colons chez nous, et s'il a fait quelques dépenses dans les chemins de colonisation, les droits qu'il a perçus des Compagnies par les facilités que nous leurs avons données, le récompensent bien des sacrifices qu'il aurait pu faire.

Je craignais, les premières années, que le climat du haut de la Lièvre fût trop inclément -rigoureux- pour y faire de la culture. L'hiver était long, c'est-à-dire que le printemps était tardif et l'automne précoce. J'ai vu la glace encore solide sur les lacs et rivières le trois de mai et de l'eau laissée dans un vaisseau dehors, gelée de deux pouces, la nuit du trois. Le père Grenier, dont j'ai déjà parlé, vint ce jour me prier d'aller lui chercher un voyage de chaînes à « booms » à la Ferme-Rouge; il fallait passer sur le lac Guérin, la Lièvre et la Kiamika; j'allai chercher ces chaînes en voiture simple, et passai sur la glace, sans danger. L'automne, il neigeait très à bonne heure, à la St- Michel; notre récolte de grain et de légumes restait sous la neige jusqu'à ce que cette dernière fût disparue, ce qui prenait, quelques fois, six à dix jours, et le grain de cinq à six pieds de long était couché sur le sol bien écrasé; c'est avec beaucoup de difficultés que nous pouvions le faucher et le rentrer en ordre. Il est arrivé que des patates et des navets soient restés sous la neige jusqu'au printemps. Les navets gelaient et pourrissaient, les patates se conservaient dans la terre, sous la neige; on en perdait peu le printemps, elles pouvaient être semées avec confiance.

En 1888, j'avais semé, à bonne heure de l'avoine et du blé. La saison s'étant montrée clémente, mon grain avait poussé avec une promptitude admirable; déjà la brise le balançait mollement en tous sens. Pleins d'espérance et confiants en l'avenir, nous allions le voir, ma femme et moi, tous les jours, pour jouir de la belle perspective de réussite que nous entrevoyions.

Une nuit du mois de juin, une gelée traîtresse brûla sans pitié mon champs d'avoine et mon blé; le matin, aux premiers rayons du soleil, les tiges de mon grain, si belles, si vermeilles la veille, se couchaient sur le sol, pourries et mortes. Notre désenchantement fut grand à la vue du malheur qui nous arrivait et nos espérances déchues. « Aux petits oiseaux Dieu donne la pâture. Et sa bonté s'étend sur toute créature. » Boileau a dit une grande vérité en composant ces vers...

Quinze jours après cette gelée mortelle, en apparence, mon grain était de toute beauté, et c'est cette année-là, que de deux minots de blé, j'en eus quarante minots et 275 lbs de fleur de cinq minots de ce blé, bien pesé.

Le dimanche ma femme s'en allait seule faire le tour du champ, marchant à pas lents, les mains derrière le dos, elle contemplait d'un œil ravi, la belle apparence de notre récolte qui allait nous permettre de subvenir aux besoins de notre jeune famille et combler les espérances de succès que nous avions compté réaliser dans le Nord. La voyant satisfaite et heureuse de son sort, pleine d'espoir en l'avenir, cette vue ravissait mon courage et ma persévérance. Malgré la grande somme de courage que je lui connaissais, je craignais que la position peu enviable que je lui avais faite finirait par l'ennuyer. La Providence ne voulut pas qu'il en fut ainsi. Grâce à l'agrandissement de nos déserts, le climat du haut de la Lièvre n'est plus le même, aujourd'hui qu'il était autrefois, le printemps est plus à bonne heure et l'automne plus beau et plus long. Il ne neige plus sur notre grain et les lacs et les rivières sont libres de glace plus tôt. La saison du printemps, à cause des neiges qui prennent du temps à fondre dans le bois et sur les versants nord des montagnes, est encore un peu tardive, mais les semences se font en mai et quelquefois, se commencent à la fin d'avril. Nous avons déjà commencé à labourer le 17 avril. Nous commençons la récolte du foin vers le 10 juillet et celle du grain au milieu du mois d'août, généralement. Il est assez rare qu'on ait des gelées avant septembre. Si l'agrandissement des déserts eut pour effet d'allonger et d'adoucir la saison, il eut aussi l'effet d'éloigner le gibier surtout la perdrix qui foisonnait dans le bois. J'ai vu Sam, mon fils, tuer presque tous les jours, huit à dix perdrix, tout en travaillant soit au défrichement, aux semences ou à la récolte. « Tout p'tit » toujours avec nous, et toujours à l'affût, allait faire lever les perdrix qui se branchaient sans crainte; il restait au pied de l'arbre aboyant hardiment; alors Sam lâchait sa hache ou sa faux, prenait son fusil qu'il apportait avec lui chaque jour, et allait abattre le gibier. Peu après, nouveaux aboiements du chien et nouvelle victime. Le soir sa besace était remplie de poules des bois. La mère alors, nous faisait des gibelottes, des fricots, succulents et réconfortants. Il en

était ainsi presque tous les jours. Il y avait aussi beaucoup de chevreuils à cette époque ; ils ne venaient pas nous voir travailler comme les perdrix, ils attendaient que nous fussions partis pour visiter nos ouvrages et manger des branches de sapin dans l'abattis ou du grain dans le champ d'avoine. Voyant leur tactique, nous nous cachions, le fusil à la main, et bum... bum, nous en abattons un gros, gras, que nous saignons et écorchons sur l'heure. S'il est gros, avec sa peau préparée, nous nous faisons des souliers, si c'est un petit, des mitaines ou de la babiche, et mangeons sa chair toujours savoureuse quand il n'a pas été poursuivi. Le soir et la nuit ils venaient en si grand nombre dans le grain qu'ils faisaient des dommages très considérables : j'en ai compté jusqu'à douze ensemble. Un printemps, surtout, ils m'ont mangé, complètement, au-delà de cinq arpents d'avoine ; heureusement, ayant semé du mil dans mon avoine, je récoltai un peu de foin. Tous les ans, ils nous faisaient beaucoup de tort malgré notre garde vigilante. Plusieurs ont payé de leur vie, leur témérité trop grande. Les ours, moins nombreux que les chevreuils, nous ont aussi causé bien des ennuis. Ils ne mangeaient pas le jeune grain, mais le grain mûr. Ils venaient la nuit se repaître, à nos dépens, des beaux épis dorés de notre blé ou avoine ; le matin, nous trouvions des marques... indéniables de leur venue de différentes manières.

Un automne qu'ils nous avaient fait un ravage très considérable, nous prîmes la détermination de leur faire la guerre ; à cet effet, nous dressons un échafaud solide dans le bord du bois, et toutes les nuits, armés de bonnes carabines, penchés sur nos remparts, nous guettons l'ennemi attentivement. Une nuit, deux nuits, cinq nuits se passent, pas d'ours à tuer. Les brutes nous sentaient, sans doute, ils ne se montrèrent pas. Ennuyés et découragés de grelottes de froid inutilement, nous cessons la garde. Un soir, au soleil couchant, Sam, en passant près du champ d'avoine, voit trois ours qui dévoraient notre avoine à belles dents... assis sur le derrière, ils embrassaient le grain comme fait l'homme qui coupe à la faucille. Les poursuivant, il voit la route qu'ils suivaient pour arriver à notre grain. Le même soir, nous tendons une carabine dans leur route, au moyen d'un câble. À minuit, nous entendons la détonation de l'arme

meurtrière : le matin, à notre grande surprise et satisfaction, nous trouvons l'ours mort au bout du canon de la carabine. La balle lui avait traversé le cou, lui coupant une artère et il avait saigné comme un bœuf. L'animal était gros comme un cochon que l'on tient à l'engrais. Sa chair était d'une si belle apparence, que nous nous en sommes régalez jusqu'au dernier morceau. Nous vendîmes la peau quatorze piastres et nous fîmes plusieurs bouteilles de graisse avec laquelle nous graissâmes nos attelages -harnais- et nos souliers longtemps. Enfin, la capture de cette brute, nous dédommagea amplement du tort que ses pareils et lui nous avaient fait.

Les loups aussi, nous firent bien du mal. Dans une seule nuit, ils me dévorèrent vingt-quatre moutons, tous saignés au cou. Le matin, c'était désolant de voir toutes ces pauvres bêtes mortes et dispersées ça et là dans le port. Les brutes n'en avaient mangé, en partie, que quatre, les autres n'étaient que saignés, mais immangeables, parce qu'ils étaient déjà enflés lorsque nous les trouvâmes.

Je ne fus pas le seul à subir leurs déprédations. Tous mes voisins s'en firent dévorer un nombre plus ou moins grand. Il vient un temps où la plupart des colons furent obligés de cesser l'élevage du mouton, les loups venaient les dévorer presque dans nos cours, sous nos yeux. Ils étaient nombreux et répandus dans tous les rangs de la colonie. Heureusement, ce fléau ne dura qu'une couple d'années. Il y a encore des loups dans nos bois, mais en plus petit nombre, et c'est assez rare qu'on entend dire qu'ils dévorent les moutons.

Un jour que je m'en allais mesurer des billots pour les jobbers, au lac des Îles, en passant dans le chemin Major, -route de cinq milles sans habitations,- j'entendais bien les loups hurler sur les montagnes, mais comme ils me paraissaient loin, je crus qu'en hâtant le pas de ma monture, pouvoir passer sans danger et inaperçu. Mais voilà que tout à coup, à mi-chemin, à quelque distance, en avant de moi, ces brutes enragées me barrent la route et font un vacarme épouvantable ; mon cheval terrifié à la vue de leur meute et de leur hurlement dresse les oreilles, se cabre, et revire malgré moi ; à chaque effort qu'il fait, les roues de mon boghei penchent tellement d'un côté que ma voiture menace de

tourner sans dessus dessous. N'ayant pour toute arme que ma mesure - étalon- je n'osai pas faire trop le vaillant. Ma bête, de plus en plus épouvantée de les voir et d'entendre leur tapage infernal, se tournant dans le travail, fait des bonds et veut sans cesse tourner. Arrivé à un endroit où la route était large pour revirer, je le fis avec empressement. J'avais toujours entendu dire que les loups n'attaquent jamais un homme le jour, malgré ces dires, je crus plus prudent de ne pas tenter l'expérience.

Une fois tourné et en état de me sauver devant eux, je m'arrêtai pour écouter leur hurlement. C'était terrifiant de les entendre, la terre en tremblait et leurs cris répercutés par l'écho des montagnes, me faisaient dresser les cheveux sur la tête. Le lendemain, je passai par la même voie sans en voir un seul. À partir de ce jour, je n'allai plus dans le bois sans avoir un revolver sur moi.

En voyageant dans la forêt comme A. F., mesureur de bois, je me suis souvent trouvé dans des positions difficiles et critiques, même périlleuses. En voici un autre échantillon.

Je m'en allais, un jour, au grand lac du Cerf, visiter le chantier d'un jobber du nom de Jæ Blais. N'étant jamais allé à ce chantier, je ne savais quelle voie prendre pour m'y rendre : en passant chez un jobber du nom de Jabot -Siméon-, je lui demandai de m'enseigner la route que je devais suivre. Je savais qu'il connaissait l'endroit où je voulais aller. Malgré les renseignements de ce dernier, je me trompai de route et j'arrivai sur le petit lac du Cerf, relié au grand lac du Cerf, par un canal qu'on appelle le rétréci, qui ne gèle jamais l'hiver. Je fis le tour du petit lac, espérant trouver un chemin qui me conduirait au grand. À la grosse noirceur, je n'avais encore trouvé de passage ; ayant trouvé ce rétréci, -je ne savais pas qu'il ne gelait jamais, même par les plus gros froids- je m'embarquai dessus ; il y avait de la glace à l'endroit où il joint le lac. À peine j'ai fait quelques pas dessus que j'entends craquer la glace. Je m'arrête et regardant devant mon cheval, je vois l'eau claire à vingt pieds devant moi. Voyant le danger où je me trouvais, je rebroussai chemin et retournai sur mes pas. J'arrivai chez Grenier, la plus proche habitation, à dix heures de la nuit. Après lui avoir raconté mon aventure, il dit : « mon

cher ami, c'est étonnant que vous ne vous soyez pas noyé! Le rétréci ne prend jamais, même à l'endroit où il joint le lac». Si je m'étais noyé dans le rétréci, on m'aurait probablement trouvé au printemps, et peut-être jamais.

Pour couper notre grain, les premières années, dans les souches, nous nous servions de la faucille, comme on faisait, autrefois; il était assez difficile de se servir de la faux parmi les souches. Lorsque nous eûmes ôté une partie de ces dernières, la faux prit la place de la faucille, et des instruments plus modernes remplacèrent, à leur tour, ces deux outils primitifs lorsque toutes les souches furent arrachées entièrement; ce qui n'eut lieu que huit à dix ans après la coupe de l'arbre. Pour voitures traînantes, nous avons la Crock -la Sloop - le Suisse - le Jumper. Ces diverses voitures étaient très utiles pour traîner les billots, le grand bois et toutes autres charges dans les chemins de bois. J'aimerais bien en faire la description, mais les détails en seraient trop longs.

L'élevage des chevaux se faisait difficilement dans le haut de la Lièvre les premières années de notre arrivée. Les jeunes poulains naissaient bien conformés mais sans vigueur: ils ne pouvaient se tenir sur leurs pattes, et deux ou trois jours après leur naissance, ils mouraient malgré tous nos soins -j'en ai perdu jusqu'à quatre le même printemps- Nous avons demandé aux autorités, en la matière, à plusieurs reprises, la raison de cet insuccès. Les uns disaient que c'était dû aux côtes du pays, d'autres à la cendre de nos abattis, - au manque de phosphate dans la terre- à l'eau... L'expérience a prouvé que toutes ces conclusions sont fausses ou à peu près. Nos terres contiennent du phosphate en masse puisqu'elles poussent en abondance; les pois, le blé-d'Inde, les patates, le trèfle, le chou sont des plantes qui ont besoin de ce fertilisant pour bien croître. L'eau de nos lacs, criques et rivières, est très pure, limpide et très bonne à boire, je ne vois pas quelle influence pernicieuse elle aurait pu avoir sur la chose signalée plus haut. Quant aux côtes, elles n'ont eu aucune influence pour les raisons que je donnerai plus bas. Aujourd'hui, dans le même endroit, nous faisons l'élevage du cheval comme partout dans la province de Québec, avec succès. La raison de ce changement, je ne

puis que le constater sans pouvoir l'expliquer. C'est avec les rares sujets que nous avons pu r chapper qui nous permettent d' lever des chevaux pr sentement. Tant que nous n'avons peu eu de juments n es et  lev es dans le Nord, l' levage  tait impossible. Chose assez inexplicable pour moi, dans le m me pays, l' levage des veaux, des moutons, du cochon se faisait facilement. Seulement tous ces jeunes viennent au monde avec la grosse gorge qui dispara t quelques jours apr s leur naissance. On voit, dans le nord de Montr al, beaucoup de personnes qui ont aussi la grosse gorge !   l'eau, dit-on. La science seule, peut sans doute expliquer la chose, mais les opinions des gens   ce sujet, ne peuvent me convaincre parce que l'eau du Nord para t inoffensive pour nous faire croire   ces l gendes populaires. Il y a des lacs, dans le Nord, dont les eaux sont vertes - tels que le grand et le petit lacs du Cerf, le lac Poisson blanc et autres ; d'autres dont les eaux sont noires, tels que le lac des  les, le grand lac Kiamika, le St-Fran ois, de la Croix...

Lorsque les eaux vertes arrivent dans la Li vre, rivi re qui re oit toutes les eaux des lacs ci-haut, elles coulent longtemps sans se m ler   l'autre et c'est assez curieux de voir dans la m me rivi re, des eaux de diff rentes couleurs, cheminer   c t  les unes des autres sans se m ler qu'apr s avoir parcouru plusieurs milles.

  quoi attribuer ces diff rentes couleurs des eaux de certains lacs ? Je ne saurais en donner la cause !... Est-ce d    la grande profondeur de ces lacs, ou   leurs fonds calcaires ?...



Travaux de la famille et  preuves

Lorsque mes enfants furent tous grands et capables de travailler, nous fimes beaucoup d'ouvrage   la maison, seuls. Nous prenions peu d' trangers pour nous aider aux travaux de la terre. Les filles comme les hommes avaient leur place partout, elles faisaient de la terre neuve, hersaient avec les b ufs, aidaient   faire le foin, les r coltes, l'arrachage des patates, le battage du grain, le pressage du foin, les soins des

animaux, l'hiver... Nous avons fait au-delà de cent tonnes de foin, récolté 1500 à 1600 minots de grains, arraché 500 à 600 poches de patates, 15 à 20 tonnes de blé d'Inde, coupé l'hiver, à la machine, le fourrage nécessaire pour hiverner 45 à 50 têtes de bétail et 10 à 15 cochons. J'hivernais ces derniers au blé d'Inde haché, trempé et mêlé avec un peu de moulée...

Les femmes trouvaient encore le temps de filer la laine de 20 à 25 moutons, avec laquelle elles faisaient de l'étoffe, de la flanelle pour habiller la famille, des draps et couvertures de lits, voire même, des châles, jupes, bas et chaussons... sans oublier des mitaines tricotées bien épaisses et chaudes.

Moi, j'avais la tâche de faire les souliers de bœuf et les mitaines de cuir ou de chevreuil, et les rapiécer en temps et lieu; ouvrage qui me causait, parfois, bien des ennuis. Pensez donc !... chausser huit grandes personnes !... et les pièces !...

Tous les hivers, en allant à Buckingham, chercher les provisions et marchandises dont nous avons besoin pour l'année, je descendais des peaux de bœufs pour les faire tanner en rouge ou en noir. On employait ces dernières pour réparer nos attelages, les rouges pour les souliers. Nous faisons passablement de l'argent avec nos produits et les charroyages que nous entreprenions des marchands de bois pour alimenter leurs chantiers, mais nous en dépensions aussi beaucoup pour acheter les différents instruments agricoles dont nous avons besoin, sans compter les voitures d'hiver et d'été... plusieurs chevaux, bêtes à cornes... Nous n'avions rien, il fallait bien faire les dépenses nécessaires. Aussi, on eut dit que la Providence dans ses secrets divins, eût voulu nous faire passer par le creuset des épreuves: nous perdîmes plusieurs chevaux de prix que nous dûmes remplacer. Tous les ans, nous perdions, deux, trois, quatre chevaux, des vaches... Un été, j'en ai perdu jusqu'à six; sans parler des veaux, poulains, cochons, volailles... Y eut-il manque de soin, négligence de notre part?... Non; nous étions trop intéressés, trop soucieux de conserver ce que nous avons gagné avec tant de peine. Nous n'avons pas été les seuls à passer par les épreuves. Grand nombre de colons ont eu les

leurs, et ils étaient moins capables que nous, pécuniairement de les supporter.

Un autre Jean Rivard

Dans le récit que je viens de faire de notre vie de colon dans le Nord, je dis des choses utiles et inutiles, intéressantes et peu intéressantes, mais aussi combien j'en passe sous silence qui auraient bien pu avoir leur place ici, si je n'étais pas déjà trop long. Tout ce que je dis est vrai et vécu.

Ce sont des souvenirs que je veux laisser à mes enfants et petits-enfants qu'ils pourront lire quand je serai parti pour l'Au-delà. Les premiers, témoins des faits rapportés; ce sera pour eux, une réminiscence des jours passés qu'ils n'oublieront jamais, ayant été les acteurs du drame vécu dont je parle. Les autres devront aussi lire avec intérêt les faits où leurs parents et grands-parents sont les personnages réels d'un drame plus ou moins important, mais vécu.

On fait de Jean Rivard, le défricheur, un héros: cependant, son histoire est un roman, bien écrit sans doute, mais ce héros est de pure imagination, c'est un personnage fictif.

Je ne veux pas me comparer à lui, et me faire passer pour un héros; je crois pourtant, que peu de colonisateurs, dans les conditions où je me suis trouvé, et vu le centre où j'allais opérer, ont eu la témérité de faire une entreprise comme celle que j'ai faite moi-même. Aujourd'hui que les années -j'ai soixante-seize ans- et un labeur pénible ont émoussé mes forces et paralysé mon courage, et que je connais les péripéties par lesquelles je suis passé, je me dis: « il m'a fallu un courage de lion, une volonté de fer, une persévérance à toute épreuve, pour vaincre, surmonter, briser tous les inconvénients, les obstacles que j'ai rencontrés. Mes enfants, ma femme et moi, connaissons seuls les phases difficiles par lesquelles nous sommes passés. »

LES PREMIERS ARRIVANTS

Vers la fin du XIX^e siècle, la colonisation se fait très lentement dans le canton de Kiamika. La population s'accroît faiblement, la seule voie d'accès, le chemin Chapleau, dont l'état est lamentable ne suffit pas pour maintenir le mouvement de colonisation. De plus, la présence d'un curé résident au Rapide- de-l'Original incitera les colons à s'y établir.

Les premiers colons à s'établir chez nous devront faire preuve de beaucoup de courage et de détermination pour surmonter toutes les difficultés rencontrées. Il est important de citer les premiers à s'être fixés à Kiamika. Une partie des renseignements qui suivent est extraite du volume sur l'histoire de Saint-Gérard-de-Montarville, écrit par X en 1907.

Tout d'abord, Gérard Benoît, fils de M. P.B. Benoît, s'établit sur les lots en face de la Ferme-Rouge en 1884. C'est lui qui eut l'honneur de donner son nom à la paroisse. Après quelques années, renonçant à s'établir dans le canton de Kiamika en raison du manque de voie de communication adéquate, il vend sa propriété à M. Bock de Sainte-Anne-des-Plaines. Il défrichera ces lots et, quelque cinq années plus tard, il vend la ferme à Louis Brière de Saint-Jérôme qui y installe David Labelle qui avait épousé sa fille Marie- Louise. Deux ans plus tard, Delphis Brière, le fils de Louis, s'installe près de son beau-frère. Tous deux sont à l'époque propriétaires d'une ferme comprenant les lots 15 à 21 du rang 4 et des lots 15 à 19 du rang 5, du canton de Kiamika. Cent acres sont en culture.

À l'automne 1884, venant de Chambly, Joseph Guérin, accompagné de deux de ses enfants, prend possession des parties des lots 9 et 10 du rang 5 situées à l'est du lac Guérin, ainsi que des parties des lots 11 à 14 du rang 5 situées à l'est de la rivière Kiamika. D'année en année, il effectuera des défrichements. En 1906, cent vingt acres sont en culture.

Également, Cyrille Dumas s'installe au cours de l'année 1885, soit après le départ de Gérard Benoît, sur des lots en face de la Ferme-Rouge. Il avait été jusqu'alors le fermier de M. Benoît. M. Dumas est décédé en juin 1888, à l'âge de 41 ans. Il était le frère de Napoléon.

En 1885, Noé Touchette, de Sainte-Agathe, s'établit sur la Lièvre. Plus tard, vers 1887, il s'installera dans le rang 5, sur les parties

des lots 9 et 10 situées à l'ouest du lac Guérin, ainsi que sur les parties des lots 11 à 14 situées à l'ouest de la rivière Kiamika.

Mgr Joseph Hercule Touchette a écrit le récit des aventures de Noé Touchette et sa famille. Ce manuscrit nous présente les détails entourant son établissement à Kiamika ainsi que les épreuves qu'ils ont rencontrées.

« Monsieur et madame Noé Touchette avaient 12 enfants du nom de : Wilfrid, Rodrigue, Hercule, Joséphat, Alma, Évrard, Léonie, Henriette, Cécilia, Bernadette, Roméo et Albertine.

Noé Touchette quitta, en 1885, le sol hospitalier de Sainte-Agathe-des-Monts avec ses fils Joséphat et Évrard, âgés respectivement de 16 ans et 12 ans, pour venir s'installer sur les rives de la Lièvre. N'ayant qu'un petit chantier pour toute habitation, il dut laisser les autres membres de sa famille avec leur mère à Sainte-Agathe.

Noé Touchette était un courageux pionnier. L'hiver de 1885, quels sacrifices dut-il faire, abandonnant sa famille quelques temps pour aller défricher un coin de terre avec ses deux fils Joséphat et Évrard. Au printemps de la même année durant les pénibles travaux de ces trois courageux défricheurs, leur petit chantier brûla, ne leur laissant pour tout bien que leurs plus vieux habits qu'ils avaient mis le matin même pour le défrichement. Noé dut se résigner à laisser dans le bois ses deux fils Joséphat et Évrard, afin d'aller quérir, à sa résidence de Sainte-Agathe, du linge et des provisions, pour recommencer à se bâtir un abri un peu plus confortable.

L'hiver de 1886, il descendit chercher sa famille qui vint habiter sur les rives de la Lièvre. Il amena toute sa famille à l'exception de Wilfrid et Rodrigue qui étaient mariés ainsi qu'Hercule, âgé de 18 ans, qui fut laissé au Séminaire où il étudiait la prêtrise. Sa famille l'abandonna aux soins d'une cousine du jeune garçon, qui le surveillait pendant ses vacances et qui, en quelque sorte, s'en était chargée avec plaisir.

Ils partirent donc de Sainte-Agathe pour venir dîner chez Gonzague Dusablon à Saint-Faustin et de là, ils allèrent souper et

coucher chez M. Petit Léonard à Saint-Jovite. Le lendemain, ils se mirent en route et se rendirent dîner chez M. Reno à la Conception et allèrent souper et coucher chez Paul Marinier, « père » à Labelle.

Après un peu de repos, ils durent, le lendemain, dîner chez Louis Panneton à l'Annonciation pour se rendre enfin chez les Pères Jésuites à Nominique.

Pendant que Noé Touchette se préparait ainsi que sa famille à quitter Sainte-Agathe -car il dut faire encan et tout emballer le linge qu'il pouvait avoir besoin-, il advint une grosse tempête de neige qui bloqua le chemin Chapleau, rendant le trajet très difficile. Noé Touchette se rendit à Nominique dans l'ignorance complète du danger qu'il courait. Ils durent passer quelques mois chez les Pères Jésuites qui les accueillirent chaleureusement.

Pour comble de malheur, un individu alla avertir son fils Joséphat, qui était resté ainsi que son frère Évrard, sur la Lièvre, en lui disant que ses parents montaient et étaient restés pris dans le chemin Chapleau ne pouvant se rendre chez lui. Joséphat, jeune garçon de 17 ans, pris d'inquiétude, se décida à partir en laissant son frère Évrard qui n'avait que 13 ans, pour aller à la rencontre de ses parents avec une paire de bœufs et une « sleigh ».

Ce pauvre jeune homme fit le trajet avec mille difficultés, essayant de tracer le chemin qu'il parcourait afin que ses parents puissent y passer convenablement en voiture. La neige était si profonde que les bœufs s'enfonçaient malgré leurs efforts pour remonter à la surface. Le trajet prit tant de temps que Joséphat manqua de provisions pour lui-même et ses bêtes. Il dut les laisser sur la route pour aller demander à M. Charbonneau des provisions que ce dernier ne lui refusa pas : il était le propriétaire de la plus proche habitation.

Il revint donc, le pauvre garçon, emportant sur ses épaules le foin pour ses bœufs. Lorsqu'il rejoignit ces derniers, il y en avait un de mort. Il prit l'autre et continua sa route après l'avoir laissé manger et après avoir pris lui-même la nourriture dont il avait besoin. Il se rendit le lendemain

au village de Nominique, rejoindre sa famille chez les Pères Jésuites. Lorsque sa mère aperçut le pauvre enfant, n'ayant plus de bas ni de pantalon, elle pleura. Mais la pauvre femme ne se découragea pas. Elle le soigna si bien qu'au bout de quelques jours, il put revenir sur leur ferme de la Lièvre. Après une quinzaine de jours employés à la confection de deux traîneaux qui devaient servir au transport du linge, il retourna à Nominique chez M. Thibault faisant toujours le trajet à pied en tirant les deux traîneaux. Pour revenir à la ferme, Joséphat avait couvert de poches un traîneau afin d'y installer des volailles vivantes que son père avait montées de Sainte-Agathe-des-Monts, leur faisant une sorte de poulailler afin de pouvoir les amener sur leur ferme.

Il fit le trajet de 30 milles à pied avec sa sœur Léonie, jeune enfant de 10 ans. Vers le milieu de la route, ils s'arrêtèrent pour se reposer et manger. Joséphat dut s'approvisionner d'une tente de toile pour y enfermer ses poules auxquelles il donna du grain durant leur arrêt. Joséphat demanda à sa jeune sœur si elle était fatiguée.

– Non, répondit-elle.

– Pourrais-tu faire autant que moi car j'ai bien hâte d'être rendue.

Cette jeune enfant avait hâte de voir son frère Évrard qui était resté seul à la maison. Lorsqu'ils arrivèrent, le jeune garçon fut très heureux de voir arriver une compagne de solitude car Joséphat ne devait pas rester longtemps avec eux.

Il les laissa après quelques jours et il retourna chercher les autres à Nominique. Les malheureux parents de ces infortunés enfants étaient terriblement inquiets d'eux car ils devaient marcher 30 milles alors qu'ils n'étaient pas habitués à une si longue marche et à tous les dangers de la route.

Lorsque Joséphat revint, il les rassura sur leur sort en leur disant qu'ils avaient bien fait la route et que les enfants Léonie et Évrard, laissés sur la ferme, étaient très bien. Joséphat chargea un traîneau de linge et l'autre de deux fillettes : Cécilia âgée de 4 ans et Bernadette, 2 ans. Il remonta sur leur ferme avec sa sœur Alma, âgée de 15 ans qui fit le trajet à pied avec Joséphat et leur père Noé Touchette qui, lui aussi, se rendit sur

la ferme avec ses enfants, laissant sa femme toute éplorée avec ses deux enfants Henriette, 8 ans, et son jeune bébé Roméo. Ma plume n'est pas capable d'écrire la peine qu'a éprouvée cette femme de voir partir son mari et ses enfants un à un sachant quelle misère ils avaient à se rendre faisant trente milles dont six sur la rivière de la Lièvre quand la glace est quelquefois trompeuse en mars.

Lorsque Léonie et Évrard, laissés sur la ferme, les ont vu venir sur la rivière, à une distance d'à peu près deux milles, ils n'ignoraient pas le danger que leurs parents couraient sur cette glace traîtresse. Ce qui les inquiétait les pauvres petits, c'est qu'ils croyaient que leur père ne pouvait pas aborder la glace qui laissait le bord par endroits. Malgré leur jeune âge, ils eurent l'idée d'aller jeter sur le bord de la glace quelques bouts de bois qui serviraient à les sauver; ils s'apercevaient que la glace pliait sous leurs pas, alors ils construisirent un pont, afin de permettre aux voyageurs de monter sur la terre. Sans ce pont sauveur, la rivière les aurait tous engloutis. Nous pouvons imaginer les soupirs de soulagement qui s'échappèrent de la poitrine du courageux pionnier Noé Touchette ainsi que son fils Joséphat qui réalisaient le danger dont auraient été victimes eux et tous les jeunes enfants.

À la fin de mars, il était trop tard pour retourner chercher ceux qui étaient restés à Nomingue chez les Pères Jésuites. La neige fondit et l'eau monta considérablement. Ce n'est qu'en juin 1886 que Mme Noé Touchette put rejoindre sa famille qui se trouvait alors réunie. Imaginons la joie lorsque la mère arriva avec ses deux enfants: Henriette et Roméo, mais aussi quelle peine en les apercevant tout couverts de piqûres de mouches dont ils étaient dévorés.

Ce n'est qu'après l'arrivée de la mère que commença la vie d'une brave famille de cultivateurs dévouée au sol, qui ne manquait pas de charme malgré toutes les misères endurées et l'ennui qu'ils éprouvèrent, isolés dans une forêt où le plus proche voisin était à une distance de six milles environ.

Cependant, éloignés de tout, ils ont manqué de provisions sans pour cela manquer d'argent. Ils ont passé une semaine avec de la citrouille

et du pain qu'ils n'ont jamais manqué. Plus tard, une quinzaine de jours à la fricassée de poissons mais toujours du pain. Noé Touchette ne pouvait se procurer des provisions que dans les compagnies de bois l'hiver. Réalisons la tristesse qu'éprouvèrent le père et la mère de ne pouvoir donner autre chose à leurs enfants qui, malgré tout, en réclamaient. Quelque temps plus tard, Noé Touchette dut conduire sa femme à Saint-Sauveur-des-Monts chez son fils Wilfrid. Ce fut une cruelle épreuve pour cette mère d'abandonner encore une fois ses enfants. Noé revint au milieu de ces derniers qui s'ennuyaient de leur mère. Celle-ci revint quelques mois plus tard avec une jeune bébé, Albertine, qui fut une joie pour l'heureux père et les enfants.

Au cours de l'été 1887, le courageux pionnier s'installa sur une terre plus près du chemin et plus bas. Ce terrain appartenait auparavant à des gens de Chambly qui se découragèrent et vendirent leur terrain à Noé Touchette qui en prit possession aussitôt libre. La vie fut grande pour les enfants qui s'imaginaient être plus facile à prendre le chemin de Sainte-Agathe, s'ils s'ennuyaient trop.

Après quelques années passées à combattre la misère, quand l'aisance fit son apparition, les épreuves d'un autre côté commencèrent. En juillet 1896, les ondes perfides du Kiamika engloutissaient Roméo, jeune garçon de 9 ans et un peu plus tard, la cruelle diphtérie leur enlevait Bernadette, jeune fille de 14 ans. En juillet 1903, Évrard, marié depuis quelque temps, se faisait tuer au pont de Ferme-Rouge, alors qu'il était ouvrier et qu'il travaillait sur les échafauds, quand ceux-ci s'écroulèrent entraînant dans leur chute le malheureux Évrard, laissant pour pleurer sa perte sa femme et un fils âgé de quelques mois et tous ses parents.

Quelle peine pour ceux-ci de voir leurs fils si cruellement frappé. Ils ne s'en consolèrent jamais. Cette peine affecta particulièrement sa mère qui en resta malade. Un an et un mois plus tard, Mme Noé Touchette, née Céline Forget meurt le 21 août 1904. Elle tomba subitement paralysée en vaquant à ses occupations et n'a jamais repris connaissance. Elle fut inhumée le 23 au milieu d'une foule qui la déplorait parmi laquelle étaient son mari et ses enfants.

En 1909, le 21 juin, avaient lieu les funérailles de Noé Touchette, ancien brave pionnier de Saint-Gérard de Kiamika. Après une longue maladie, qui laissait prévoir sa fin prochaine, il laissa pour le pleurer neuf enfants :

Hercule : Chanoine et curé de Casselman

Wilfrid : Maître de poste à Mont-Laurier

Rodrigue : Marchand de Sainte-Agathe-des-Monts

Joséphat : Cultivateur sur la terre paternelle à Kiamika.

Léonie : Mme H. Gauvreau, agent de l'International Honster à Mont-Laurier

Alma : Mme J. Dumouchelle, cultivateur dans l'Ouest

Henriette : Mme P. Paradis, cultivateur sur la Lièvre

Cécilia : Mme H. Bisailon, menuisier à Kiamika

Albertine : Mme A. Lallier, cultivateur sur la Lièvre

En 1926, il ne reste de toute cette brave famille que : Hercule, Rodrigue, Wilfrid, Joséphat, Léonie, Cécilia et Henriette. »

En 1886, Victor Dufort de Montréal prend les lots 13, 14 et 15 du rang 6. Profitant du magnifique pouvoir d'eau de la rivière Kiamika à cet endroit, il y construit une scierie et un moulin à moudre. Il n'y défrichera qu'une superficie de trente acres pour la culture, consacrant plutôt ses activités aux industries de sciage et de moulange.

En 1887, Hyacinthe Maillé, père, s'approprie les lots 11 et 12 dans le rang 6. L. Boisclair s'établit sur une terre en bordure de la rivière Kiamika, sur les lots 27 et 28 du rang 6.

Venant de Saint-André Avellin, Pierre Lacasse s'installe en 1887 sur les lots 19 et 20 dans le rang 6 et sur le lot 18 du rang 7. En 1907, au-delà de cent acres sont en culture. Il est également propriétaire des lots 15 et 16 du rang 5 du canton Bouthillier, bénéficiant d'un pouvoir d'eau pour l'opération d'un moulin à scie et opérant un magasin qui y est construit. Il avait acquis cette dernière propriété de Honoré Poitevin.

Au cours de l'année 1888, deux nouveaux colons atteignent notre contrée : Thomas Fortin s'établira sur la rivière Kiamika sur le lot 40 du rang 7 et Jos Gaudreau prendra les lots 29 et 30 du rang 6.

L'année 1889 amène Patrick Maillé qui s'installe sur la rivière Kiamika; Isidore Carrière qui prend le lot 31 du rang 6; Alphonse Lacasse qui s'établit sur les lots 19 à 22 du rang 7.

L'année 1890 amène J.-B. Tessier qui occupe un lot sur la rivière Kiamika; Joseph Deschamps qui aménage sur les lots 29 et 30 dans le rang 7; Casimir Valiquette qui s'établit sur le lot 26 dans le rang 6; Charles Sarrasin qui acquiert les lots 35 et 36 dans le rang 6, et Isaïe Poirier qui choisit la demi-nord du lot 48 et le lot 49 dans le rang 6.

L'année 1891 voit arriver sept familles, soit, entre autres, Napoléon Dumas qui s'installe sur la Lièvre sur les lots 25 et 26 du rang 4, Thomas Garneau qui s'empare du lot 31 dans le rang 7, Auguste Turcotte qui opte pour le lot 33 dans le rang 6, ainsi que Napoléon Charette qui s'établit sur la Kiamika, sur le lot 34 du rang 6. Également en 1891, Francis Charbonneau s'accapare du lot 34 dans le rang 7; par billets de location, il obtiendra en 1899 le lot 35 du rang 6, et en 1901, le lot 27 du rang 7.

En 1892, Mme Delphine Lacasse viendra s'établir sur la Kiamika; Hormidas Daoust, sur la Lièvre, sur les lots 12, 13 et 14 du rang 4; Aristide Bock s'installe également en 1892 sur la Lièvre, il possède neuf lots, dans le rang 4; dans la même année, Cyrille Latreille aménagera sur le lot 39 dans le rang 6 et Joseph Marier achètera de Alphonse Lacasse, fils, le lot 19 dans le rang 7. Hyacinthe Maillé, fils, optera pour les lots 9 et 10 du rang 6.

Au cours de l'année 1893, on voit arriver huit familles et en 1894, sept.

Selon le rapport annuel du curé Augustin Desjardins, en 1895, on peut compter cinquante-trois familles avec une population de 271 âmes.

Au début de l'année 1898, le curé Augustin Desjardins recensera tous les membres des familles qui se sont établies sur les rivières Kiamika et du Lièvre, du rapide Wabassée jusqu'à la Ferme-Neuve.

À partir de ce document qui a été reproduit intégralement par Luc Coursol dans le Tome I de l'histoire de Mont-Laurier, nous avons retranché, au meilleur de notre connaissance, les noms de ceux et celles qui sont venus occuper les territoires municipal et paroissial de Kiamika.

COLONS ÉTABLIS SUR LA RIVIÈRE DU LIÈVRE

LARIVÉE, Joseph, 35 ans, marié à
BOYER, Marie, 37 ans
Les enfants : Joseph, 10 ans - Aurore, 6
ans - Marie-Anne, 4 ans - Hélène, 2 ans -
Albert, 3 mois.

LESSARD, Napoléon, 37 ans, marié à
LAVERDURE, Arthémise, 35 ans
Les enfants : Ferdinand, 18 ans -
Adélar, 14 ans.

LACASSE, Édouard, 36 ans
Les enfants : Céline, 8 ans - André, 4 ans
- Albina, 3 ans.

LACASSE, Joseph, 26 ans, marié à
LACASSE, Marie-Laure, 20 ans
L'enfant : Blanche-Aurore, 8 mois.

BOYER, Olivier, 26 ans, marié à
PAPINEAU, Olympia, 27 ans.

WABASSEE

TOUCHETTE, Noé, 58 ans, marié à
FORGET, Céline, 51 ans
Les enfants : Josephat, 28 ans - Évrard,
23 ans - Léonie, 21 ans - Henriette, 19 ans
- Cécilia, 15 ans - Bernadette, 13 ans -
Albertine, 9 ans.

GUÉRIN, Joseph, 58 ans, marié à
EVANS, Marguerite, 56 ans
Les enfants : Samuel, 29 ans - Blanche,
25 ans - Marie-Thérèse, 21 ans - Eugénie,
19 ans - Maurice, 17 ans.

VALIQUETTE, William, 38 ans, marié à
LEGAULT, Mathilde, 34 ans
Les enfants : Edmond, 8 ans - Aimé, 7
ans - Georgiana, 4 ans - Donat, 2 ans -
Anna, 9 mois.

VALIQUETTE, Magloire, 85 ans, marié
à **McGREGUER**, Marie-Louise

CHARRON, Charles, 29 ans, marié à
TESSIER, Oléose, 22 ans
L'enfant : Clémence, 8 mois
• **TESSIER**, Alexandre, 12 ans.

PORTELANCE, Albert, 37 ans, marié à
BEAUDRY, Emma, 28 ans
Les enfants : Wilfrid, 10 ans - Émile, 9
ans - Omer, 8 ans - Alexina, 5 ans -
Alfred, 4 ans - Malvina, 4 ans - Gloria, 3
ans.

VALIQUETTE, Herménégilde, 45 ans,
marié à **CHARRON**, Marguerite, 38 ans
Les enfants : Raphaël, 17 ans - Olivier,
15 ans - Charles, 13 ans - Félicité, 11 ans
- Herménégilde, 8 ans - Joseph, 7 ans -
Virginie, 6 ans - Henri, 2 ans.

NADEAU, Théodore, 40 ans, marié à
McKANABÉ, Mary-Ann, 41 ans
Les enfants : Thomas, 14 ans - Mary-
Ann, 13 ans - Louise, 10 ans - Georges, 6
ans - Johnny, 5 ans.

McKANABÉ, Thomas, 68 ans, marié à
WAPPENHOSSEKOUÉ
(CAMERON), Philomène, 65 ans
Les enfants : Isabelle, 31 ans - Jean-
Baptiste, 28 ans - Marie, 25 ans -
Abraham, 24 ans.

LAMOUREUX, François, 54 ans, marié
à **BIGRAS**, Joséphine, 60 ans.

CAMPEAU, Michel, 55 ans, marié à
LAMOUREUX, Cordélia, 33 ans
Les enfants : Cordélia, 10 ans -
Marguerite, 7 ans - Julienne, 5 ans -
Délina, 3 ans - Diana, 1 an.

LAUZON, Joseph, 53 ans, marié à
HUBERDEAU, Délina, 46 ans
Les enfants : Joseph, 27 ans - Jules, 23
ans - Malvina, 21 ans - Marie-Louise, 18
ans - Fernand, 16 ans - Hélène, 15 ans -
Alcide, 11 ans - Délia, 10 ans - Aimé, 7
ans - Rosalie, 6 ans.

CONSTANTINEAU, Isaac, 32 ans,
marié à **HUBERDEAU**, Hélène, 38 ans
Les enfants : Emmanuel, 5 ans - Calixte,
3 ans - Bernadette, 2 ans.

AUTOUR DE LA FERME-ROUGE

VERMANT, Victor

BISAILLON, Zénophile, 47 ans, marié à
LABELLE, Eulalie, 46 ans
Les enfants : Ovila, 18 ans - Aldéric, 16
ans - Alphonse, 14 ans, Marie-Louise, 12
ans - Rosanna, 10 ans - Annie, 8 ans -
Joseph, 5 ans - Philibert, 1 an.

THÉRIAULT, Zacharie, 67 ans.

DUMAS, Napoléon, 50 ans
Les enfants : Annie, 20 ans - Aurore, 11
ans - Joachim, 8 ans.

LABELLE, Joseph, 40 ans, marié à
LABELLE, Henriette, 62 ans
Les enfants : Alphonsine, 23 ans -
Napoléon, 21 ans.

MARIER, Aldéric, 29 ans, marié à
LABELLE, Dorina, 28 ans.

BRISEBOIS, Porphyre, 28 ans, marié à
SAUCIER, Caroline, 22 ans.

BISAILLON, Moïse, 53 ans, marié à
LANCTÔT, Denise, 46 ans
Les enfants : Ferdinand, 23 ans - Émile,
21 ans - Adélard, 20 ans - Joseph, 15 ans
- Alfred, 14 ans - Maria, 2 ans.

PILON, Alexis, 31 ans, marié à
DE REPENTIGNY, Élisabeth, 27 ans
Les enfants : Albert, 6 ans - Rosianne, 5
ans - Antoinette, 2 ans - Joseph-Ernest, 1
mois.

LABELLE, David, 28 ans, marié à
BRIÈRE, Marie-Louise, 33 ans
Les enfants : Jules-Édouard, 4 ans -

Marie-Flore, 21 mois - Joseph, 6 mois.

BRIÈRE, Delphis, 38 ans, marié à
BRIÈRE, Délima, 36 ans
Les enfants : Valentine, 18 ans - Henri,
12 ans - Bernadette, 9 ans - Antoinette, 4
ans - Virginie, 2 ans.

PAQUETTE, Jean-Baptiste, 22 ans,
marié à **DUQUETTE**, Mélodie, 20 ans
L'enfant : Roméo, 5 mois.

DAOUST, Hormidas, 39 ans, marié à
LEFEBVRE, Joséphine, 36 ans
Les enfants : Ovila, 15 ans - Délia, 14 ans
- Marguerite, 12 ans - Angéline, 10 ans -
Annie, 6 ans - Christiana, 4 ans - Marie-
Ange, 1 an.

LAMOUREUX, Moïse, 28 ans, marié à
MARIER, Céline, 25 ans
Les enfants : Marie-Louise, 5 ans -
Moïse, 3 ans - Anna, 1 an.

BOUCHER, Israël, 39 ans, marié à
CHARTIER, Julie, 52 ans
Les enfants : Israël, 17 ans - Célanie, 14
ans - Arthur, 12 ans - Geroges, 7 ans.
Ils sont arrivés de Postdam, N.Y. le 15
février 1897.

COLONS ÉTABLIS SUR LA RIVIÈRE KIAMIKA

LACASSE, Pierre, 39 ans, marié à

GRAVEL, Joséphine, 37 ans
Les enfants : Willie, 14 ans - Delphis, 11
ans - Céline, 7 ans - Cordélia, 5 ans -
Télesphore, 8 mois.

LACASSE, Alphonse, 56 ans, marié à
AMYIOS, Sophie, 59 ans.

LACASSE, Rodrigue, 22 ans, marié à
LACHAINE, Emma, 23 ans.

LACHAINE, Noël, 47 ans, marié à
BAZINET, Zoé, 46 ans

Les enfants : Alphonse, 16 ans -
Hormidas, 15 ans - Arçada, 7 ans -
Marie-Louise, 3 ans.

MAILLÉ, Michel, 59 ans.

**LECLAIR, Alphonse, 43 ans, marié à
LAUZON, Angéline, 45 ans**
Les enfants : Hédwilda, 21 ans - Maria,
13 ans - Rosadolphia, 8 ans - Léopold, 7
ans - Évrard, 9 mois.

**BOISCLAIR, Louis, 46 ans, marié à
PAQUETTE (dit VALADE), Olive, 39
ans**

Les enfants : Antoinette, 19 ans -
Gédéon, 14 ans - Adèle, 13 ans.

**LACHAINE, Trefflé, 29 ans, marié à
VAILLANCOURT, Angéline, 28 ans**
Les enfants : Arthur, 8 ans - Rodrigue, 4
ans - Armanda, 3 ans.

**VALIQUETTE, Casimir, 29 ans, marié à
BAZINET, Donalda, 25 ans**
Les enfants : Henri, 8 ans - Joseph, 5 ans
- Exilia, 4 ans - Dorina, 2 ans - Donalda,
1 mois.

**LACHAINE, Joseph, 27 ans, marié à
LAROCQUE, Marie-Louise, 21 ans**
L'enfant : Éva, 2 ans.

**GAUDREAU, Joseph, 60 ans, marié à
CONSTANTINEAU, Delphine, 46 ans**
Les enfants : Georges, 15 ans - François,
14 ans - Malvina, 12 ans - Amélie, 9 ans -
Délina, 8 ans - Julie, 6 ans - Edmond, 2
ans.

**FORTIN, Thomas, 64 ans, marié à
CHAMBERLAND, Rosalie, 63 ans**
Les enfants : Amédée, 24 ans - Claudia,
20 ans.

**DESCHAMPS, Joseph, 35 ans, marié à
FORTIN, Marie, 33 ans**
Les enfants : Louis, 13 ans - Roméo, 12
ans - Noé, 7 ans - Joseph, 4 ans - Marie-

Louise, 2 ans - Auguste, 1 an.

**CORRIVEAU, Joseph, 55 ans, marié à
BEAULIEU, Clémentine, 51 ans**
Ils sont arrivés de Montréal le 4 juillet
1897.

**CHARBONNEAU, François, 37 ans,
marié à LAJOIE, Albina, 34 ans**
Les enfants : Alice, 11 ans - Ludger, 7
ans - Pierre, 5 ans - Marie-Anne, 6 mois.

**CHARBONNEAU, François, 68 ans,
marié à BÉLISLE, Solomé, 65 ans.**

**CHARBONNEAU, Joseph, 36 ans,
marié à VALIQUETTE, Malvina, 22 ans**
L'enfant : Joseph, 1 an.

**LACASSE, François, 30 ans, marié à
DUBOIS, Delphine, 20 ans.**

LACASSE, Alphonse, 32 ans.

**MARIER, Joseph, 30 ans, marié à
CHARTIER, Alphonsine, 24 ans**
Les enfants : Maria Lacasse, 3 ans -
Henri-Roméo, 1 an.

**PAUZÉ, Joseph, 31 ans, marié à
CARRIÈRE, Mélina, 29 ans**
Les enfants : Bernadette, 8 ans - Emma, 6
ans - Ermène, 1 an.

**DESABRAIS, Frédéric, 35 ans, marié à
ROGERS, Sophie, 23 ans.**

**GAUTHIER, François, 35 ans, marié à
VALIQUETTE, Domitilde, 35 ans**
Les enfants : Clémentine, 14 ans - Azilda,
13 ans - Ovila, 11 ans - Maria, 10 ans -
Délina, 8 ans - Rosa, 7 ans - Évangéline,
3 ans.

**TESSIER, François-Xavier, 44 ans,
marié à LÉGARÉ, Céline, 43 ans**
Les enfants : Délivia, 19 ans - Clara, 16
ans - Xavier, 14 ans - Marie-Louise, 13
ans - Marie-Anne, 10 ans - Valentine, 9
ans - Diana, 7 ans - Delmine, 5 ans -

Dieudonné, 3 ans - Théophile, 1 an.

LAROCQUE, Médard, 32 ans, marié à

DESORMEAUX, Marie, 29 ans

Les enfants: Alexandre, 8 ans - Marie-Louise, 2 ans - Rosa, 1 an

• **DESORMEAUX**, Joseph, 22 ans.

DAOUST, Moïse, 71 ans, marié à

LANGLOIS, Julie, 63 ans

L'enfant: Anastase, 27 ans.

Ils sont arrivés de Saint-Émile de Chertsey le 8 octobre 1897.

DAOUST, Maxime, 31 ans, marié à

PAUZÉ, Élodie, 33 ans

Les enfants: Wilfrid, 9 ans - Valentine, 7 ans - Agnès, 2 ans.

POIRIER, Isaïe, 54 ans, marié à

TESSIER, Cléopée, 55 ans

L'enfant: Cyrille, 27 ans.

• **TESSIER**, Maria, 12 ans

• **TESSIER**, Joseph, 11 ans.

LAROCQUE, Augustin, 26 ans, marié à

POIRIER, Antoinette, 16 ans.

ROCQUEBRUNE (dit LAROCQUE),

Louis, 57 ans, marié à **PAQUETTE**,

Rose-de-Lima, 53 ans

Les enfants: Osias, 23 ans - Donat, 18 ans - Antoine, 16 ans - Alcide, 15 ans - Rosanna, 12 ans - Délia, 9 ans - Martial, 7 ans.

BEAUDRY, Ovide, 35 ans, marié à

ROCQUEBRUNE (dit LAROCQUE),

Donalda, 25 ans

Les enfants: Dorina, 3 ans - Délia, 3 ans - Almada, 1 an.

FILIATRAULT, Pierre, 28 ans, marié à

FORGET, Donalda, 24 ans

Les enfants: Exoride, 2 ans - Roméo, 1 mois.

Ils sont arrivés de Saint-Sauveur le 1^{er} avril 1897.

LATREILLE, Cyrille, 55 ans, marié à

FORGET, Azite, 44 ans

Les enfants: Hormidas, 21 ans - Mérilda, 18 ans - Julie, 13 ans - Bernadette, 9 ans - Auguste, 7 ans - Yvonne, 5 ans - Donat, 3 ans - Emma, 1 an.

THERRIEN, Adélarde, 38 ans, marié à

GAUTHIER, Aléas, 33 ans

Les enfants: Ermine, 13 ans - Anna, 11 ans - Charlemagne, 10 ans - Henri, 8 ans - Adélarde, 2 ans.

HUGHES, John, 39 ans, marié à

L'ÉCUYER, Éloïse, 34 ans

Les enfants: Annie, 11 ans - Thérèse, 10 ans - Bertha, 8 ans - Georgie, 6 ans - Willie, 4 ans - Dieudonné, 2 ans.

DESROSIERS, Joseph, 46 ans, marié à

TESSIER, Marie, 37 ans

L'enfant: Willie, 17 ans.

LACHAINE, Joseph, 55 ans, marié à

COUSINEAU, Rose-de-Lima

Les enfants: Rosina, 28 ans - Joseph, 20 ans - Maxime, 15 ans.

SARRAZIN, Charles, 50 ans, marié à

PROULX, Marie, 38 ans

Les enfants: Angéline, 19 ans - Almada, 13 ans - Agnès, 11 ans - Dorimène, 4 ans.

CHARETTE, Napoléon, 43 ans, marié à

TURCOTTE, Edmire, 45 ans

Les enfants: Marie Turcotte, 16 ans - Marie-Blanche Turcotte, 8 ans.

LAFRAMBOISE, Joseph, 60 ans

LAFRAMBOISE, Cyrille, 28 ans.

TURCOTTE, Auguste, 36 ans, marié à

GARNEAU, Marie, 36 ans

L'enfant: Marie-Anne.

CARRIÈRE, Isidore, 38 ans, marié à

BRUNET, Olympe, 38 ans

Les enfants: Arthur, 15 ans - Clara, 13 ans - Patrice, 11 ans - Herménégilde, 9

ans - Israël, 7 ans, Thomas, 5 ans -
Maggy, 3 ans - Augustin, 2 mois.

FILION, Adolphe, 38 ans, marié à
CHARTIER, Georgiana, 30 ans

L'enfant : Thérésia, 8 mois

• MEUNIER, Lucie, 78 ans.

CHARTIER, Ignace, 53 ans, marié à
HÉBERT, Octavie, 51 ans

Les enfants : Ferdinand, 28 ans, William,
20 ans - Maria, 18 ans - Anna, 16 ans -
Rosanna, 14 ans - Geoffroy, 11 ans

• HÉBERT, Émilie, 45 ans.

GARNEAU, Damase, 27 ans, marié à

CHARTIER, Octavie, 22 ans

L'enfant : Octavie.

GARNEAU, Pierre, 62 ans, marié à
DESMEULES, Joséphine, 60 ans.

GARNEAU, Thomas, 38 ans, marié à
SIROIS, Julie, 47 ans.

Les enfants : Philomène, 17 ans -
Angéline, 16 ans - Clérilda, 15 ans -
Augustin, 12 ans - Louis, 6 ans.

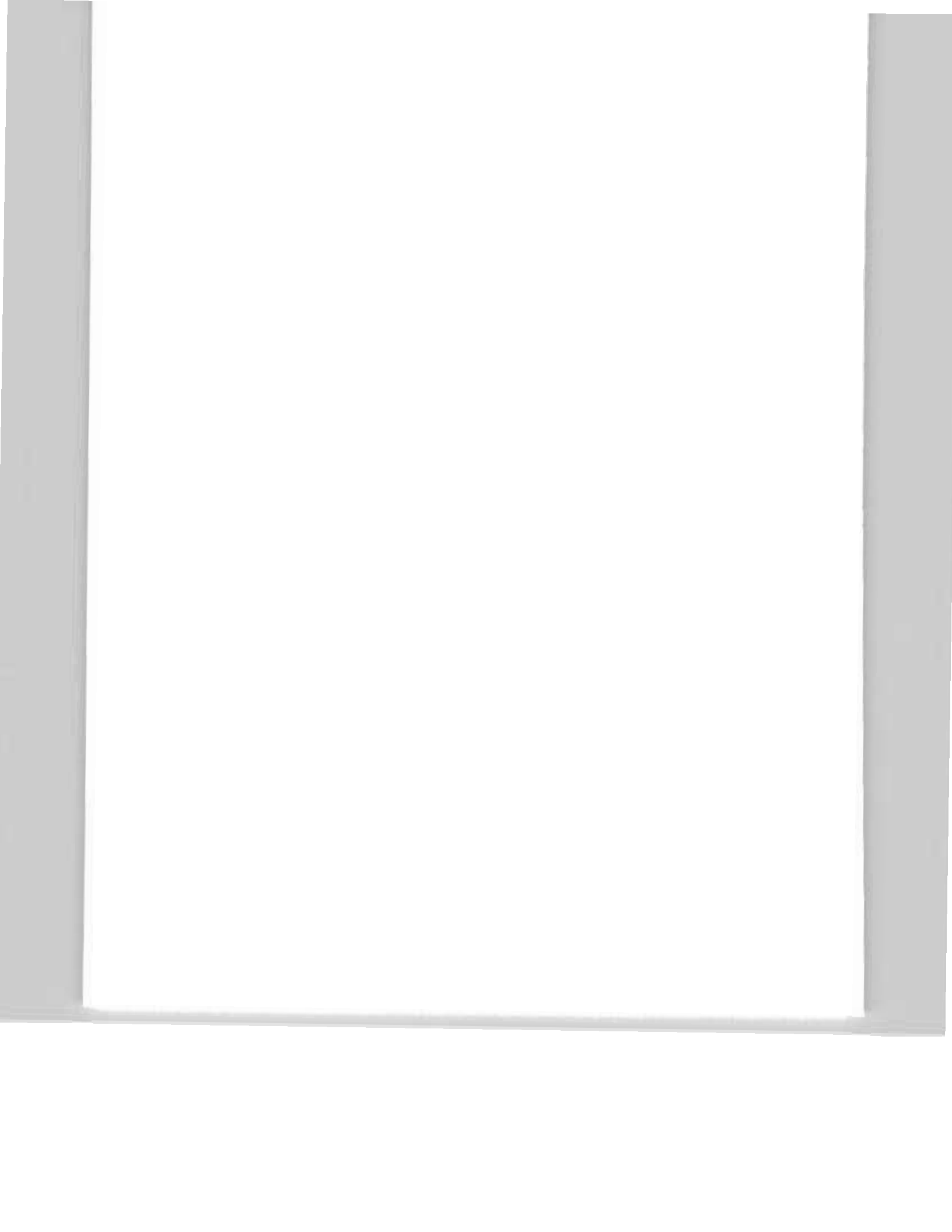
BOISCLAIR, Moïse.

PELLETIER, Auguste.

PROULX, Édouard.

LES PREMIERS COLONS AYANT OBTENU DES TITRES LÉGAUX
SUR LE TERRITOIRE DU CANTON DE KIAMIKA

DATE	NOMS	LOTS	RANG
18 juin 1879	Gustave Lalonde	9-10	6
2 avril 1884	P.B. Benoît I	7-18-19-20-21	4
15 avril 1885	Basil Lucien Benoît	15-16	4
2 mars 1886	Damien Été	49-50	1
6 septembre 1887	Pierre Bohémien	15-16	5
6 septembre 1887	Ferdinand Villeneuve	17-18	5
6 septembre 1887	Ariste Bock	41-42	2
		19	5
22 octobre 1888	Joseph Lacasse	21	6
22 octobre 1888	Rodrigue Lacasse, père	22	6
22 octobre 1888	Pierre Lacasse	18	7
22 octobre 1888	Alphonse Lacasse, fils	19-20-22	7
22 octobre 1888	Alphonse Lacasse, père	21	7
22 octobre 1888	François Lacasse	23-24	7
22 octobre 1888	Wilfrid Lacasse	25	7
28 janvier 1889	La Corp. Arch Ép. Cath.	16P-17P	6
	R. D'Ottawa	16-17	7





Comme rivière...
au fil de
la foi

2

C o m m e r i v i è r e . . .
a u f i l d e
l a f o i

*«... le souffle de Dieu planait
au-dessus des eaux»*

(Gn 1,2)



Dans les fibres les plus intimes de ses origines comme de son développement, l'histoire de cette communauté porte le sceau de la foi chrétienne. C'est, à n'en point douter, une histoire...«de foi trempée». À un point tel qu'il s'avère particulièrement laborieux, sur la base de cette fusion de vie et de foi, d'en distiller la substance essentiellement religieuse. Redoutable défi que nous tenterons de relever au fil des pages de ce chapitre.

Survoler l'histoire de la vie religieuse ou paroissiale de Saint-Gérard, et surtout en ses tout débuts, c'est comme entrer dans la réalisation concrète d'une prodigieuse intention créatrice. À telle enseigne que nous pourrions dire de cette vie religieuse : avant même qu'elle n'existât, elle était déjà !

Cette vie, elle bouillonnait déjà dans les projets et rêves de celui que l'histoire a reconnu comme le **ROI DU NORD**, le curé Antoine Labelle, le grand initiateur de la conquête du sol et du mouvement de colonisation du nord de Montréal. Pour lui, comme pour tant d'autres de son époque, les objectifs socio-économiques et spirituels ne faisaient qu'un, de sorte que son engagement deviendra aussi la source d'une communauté de foi.

LE RÊVE DU CURÉ LABELLE

« J'espère que le mouvement de colonisation qui vient de se produire va être fécond en puissants résultats. Autour du lac Nonimingue, il y a une immense région de bonnes terres. Mon intention est de faire jeter un pont sur la rivière Rouge, de diriger un chemin (...) jusqu'à la Kiamika sur la Lièvre. J'espère que si Dieu me prête vie que par ce projet nous établirons au moins vingt nouvelles paroisses dans la vallée d'Ottawa. »

Antoine Labelle prêtre, 1878.

Mais cette vie religieuse, elle est aussi en gestation dans les convictions missionnaires d'un autre acteur clé de l'histoire de Kiamika : Mgr Joseph Thomas Duhamel, archevêque du diocèse d'Ottawa auquel est rattaché le vaste territoire des vallées de la Rouge, de la Lièvre et de la Gatineau.

Ordonné évêque en octobre 1874, à l'âge de trente-trois ans, Mgr Duhamel suit les traces de son prédécesseur, Mgr J. Bruno Guigues, et se fait, lui aussi, le promoteur du mouvement de colonisation déjà amorcé par le curé Labelle, dans le nord de son immense diocèse. Admirateur inconditionnel du « Roi du Nord », il sera son allié le plus sûr et son collaborateur le plus précieux dans l'établissement des premières communautés locales le long de la Lièvre et de la Gatineau. Tout au long de son épiscopat de trente-cinq ans, avec une sollicitude toute paternelle, Mgr Duhamel n'aura de cesse de faire avancer la cause des colons par toutes sortes d'initiatives, de soutenir et encourager les prêtres qu'il envoie dans ces missions, prêtant une oreille attentive à leurs doléances et demandes, prodiguant conseils et recommandations, arbitrant les inévitables conflits, dénouant les impasses.

Soucieux de maintenir le contact avec son monde et d'en vérifier par lui-même les conditions de vie, Mgr Duhamel emprunte routes et sentiers et remonte les rivières pas moins d'une quinzaine de fois. On le verra ainsi jusqu'au Rapide-de-l'Orignal et à la mission de Lac-des-Écorces. Au



CURÉ LABELLE



MGR THOMAS DUHAMEL

moment où la mort le terrassera, le 5 juin 1909, il aura effectué pas moins de sept visites pastorales à Saint-Gérard. Plus que tout autre, il aura joué un rôle prépondérant dans la naissance, la survie et la croissance de cette paroisse.

L'ÉPOQUE MISSIONNAIRE

A tout seigneur, tout honneur ! C'est le curé Labelle qui écrira les premières lignes de l'histoire religieuse de la communauté de Kiamika. Le 28 septembre 1884, entouré d'une vingtaine de personnes, il prend officiellement possession du canton de Kiamika au nom de la « **Société de colonisation de Montarville** » qui avait été créée à cette fin, à Montréal, le 22 novembre 1883.

La célébration se déroule sur les lots de M. P. Benoît, président de ladite Société, sur une colline dominant les lots 15 à 22 du rang 5, sur la rive est de la Lièvre, tout juste en face de la Ferme-Rouge.

Après la bénédiction de la croix qui y avait été spécialement érigée, le célèbre visiteur entame la célébration de la messe dont le chant est assumé par les demoiselles McKanabé, filles du chef algonquin Thomas McKanabé, installé depuis trente-six ans au rapide du Wabassee, et par M. Joseph Guérin qui dirige les chœurs.

Au moment du sermon, le curé Labelle rappelle les motivations spirituelles qui colorent aussi ses objectifs plus temporels : il vient, au nom de Dieu, bénir cette terre, le travail qui la transformera et les fruits qui en résulteront.

BÉNÉDICTION SOLENNELLE DE L'ŒUVRE DES PIONNIERS

« Aujour'd'hui, je viens non pas en mon nom, mais au nom de Dieu, en vertu de la puissance qui appartient au prêtre, je viens bénir cette terre, cette paroisse, ce canton, vos sueurs ; imprimer un sceau sacré à votre travail. »

Antoine Labelle prêtre, Kiamika, 28 sept. 1884

Dans la même veine, on prévoit aussi le site d'une éventuelle église et le choix du vocable de **Saint-Gérard-de-Montarville**.

Mais revenons-en au site de l'église qui, comme nous le verrons bientôt, deviendra l'objet d'une véritable « saga » au cours de laquelle cinq lieux différents seront successivement considérés avant que Mgr Duhamel ne soit lui-même obligé de trancher.

Tel que nous le révèlent les documents de la Société de colonisation, on avait prévu réserver le lot no 20 du rang 4 pour l'église et l'école, donc sur la rive est de la Lièvre, en face de la Ferme-Rouge.

Or, la prise de possession du canton de Kiamika par le curé Labelle s'est déroulée plus à l'ouest de ce premier site prévu : sur les terres de M. Benoît, quelque part entre les lots 15 à 22 du rang 5. Et c'est de ce lieu dont parle le curé Labelle lorsqu'il précise ceci dans son sermon : « *cette croix que j'ai bénite et qui maintenant s'élève ici doit rappeler qu'en cet endroit (...) sera immolée la victime sainte, notre Sauveur.* »

Ces quelques mots constituent une allusion claire à une église : lieu du sacrifice eucharistique. Tout laisse donc croire que le curé Labelle désignait ainsi le site de la future église, un site différent de celui projeté par la Société de colonisation. Mais nous le verrons un peu plus loin : cette question s'avérera fertile en rebondissements.

Autre élément abordé lors de la prise de possession : le choix du vocable de Saint-Gérard-de-Montarville. Un seul motif semble expliquer ce choix. Il nous vient de l'entourage immédiat de M. Benoît : son fils, qui viendra s'installer un certain temps sur les terres du paternel, portait le prénom de Gérard.

Enfin, l'appellation « de Montarville » ne fait que reprendre et perpétuer la dernière partie du nom de la Société de colonisation. C'est une allusion à la division sénatoriale de l'époque qui regroupait les comtés de Laprairie, Chambly et Verchères d'où venaient la plupart des membres fondateurs de la Société.

Suite à cet événement, la présence d'un prêtre demeurera toutefois très ponctuelle, sinon carrément aléatoire pendant encore plusieurs années. Seul le curé Labelle assumera quelques visites occasionnelles au rythme des rares disponibilités d'un agenda surchargé.

Il faudra attendre jusqu'en 1887 pour qu'un prêtre intègre la jeune communauté installée le long de la rivière Kiamika à son itinéraire missionnaire. Et c'est à ce moment qu'entre en scène une autre figure marquante de l'histoire du peuplement de la vallée de la Lièvre : l'abbé Eugène Trinquier. Né en France, à Chorges dans les Hautes-Alpes, à quelques kilomètres de la basilique de Notre-Dame-du-Laus, il a répondu à l'appel de Mgr Guigues d'Ottawa qui l'ordonne prêtre en 1871, à l'âge de vingt-quatre ans .



M. L'ABBÉ EUGÈNE TRINQUIER

Après un bref séjour de deux ans à Angers comme curé de cette paroisse, Mgr Guigues le nomme, en 1873, curé de Notre-Dame-du-Laus, poste qu'il occupera d'ailleurs pendant cinquante-huit ans, jusqu'à sa mort survenue en 1931.

À cet homme de vingt-six ans, Mgr Guigues confiera plus qu'une simple paroisse. Il lui demandera également de desservir les missions de Notre-Dame-de-Pontmain et de Notre-Dame-de-la-Garde à Val-des-Bois ainsi que, au nord de sa paroisse, tous les chantiers forestiers de la Lièvre et de la Kiamika. Ce qui le conduira évidemment jusqu'à la ferme Neuve en passant par les inévitables étapes de Saint-Gérard-de-Montarville et du Rapide-de-l'Original.

C'est donc en conformité avec ce mandat que l'abbé Trinquier commence à visiter la petite communauté échelonnée le long de la

Kiamika. Il s'installe d'abord à la ferme de M. Benoît, site de l'historique prise de possession du canton. Puis, il déménage ensuite au moulin de M. Dufort où on avait aménagé un lieu de culte - autel avec chandeliers et ornements liturgiques - grâce aux généreux dons de la mère de M. Dufort.

Et c'est là que le vaillant missionnaire entend les confessions, dit la messe, enseigne les rudiments de la foi et confère le sacrement du baptême. Il en sera

ainsi pendant sept autres années, jusqu'en août 1894, date de la nomination d'un prêtre responsable de Saint-Gérard et de Rapide-de-l'Original.

Nous venons tout juste de parler du moulin Dufort. Il importe, à ce moment-ci, de revenir sur les circonstances de la venue de M. Dufort à Kiamika. Convaincu par le curé Labelle de l'opportunité d'un moulin à scie dans le canton, il arrive en 1886, s'établit sur les lots 13, 14 et 15 du rang 6 et érige son moulin sur la rive ouest de la Kiamika, à l'endroit précis où un rapide constitue un précieux pouvoir d'eau.



MOULIN À SCIE DE M. V. DUFORT SUR LA RIVIÈRE KIAMIKA.

Entre-temps, la question de la localisation d'une éventuelle église ou chapelle paroissiale continue toujours de tenailler la communauté et même, de la diviser. C'est que le canton de Kiamika s'étend sur une profondeur de douze rangs et que chacun des îlots de développement dispersés sur ce grand territoire souhaite la voir érigée tout près.

Mais le site exceptionnel du moulin Dufort s'impose à plusieurs comme le plus attirant. Le curé Labelle lui-même en convient et, pour soutenir le courage et les efforts de M. Dufort qui avait reconstruit son moulin après sa destruction par les glaces printanières, suggère ce site à Mgr l'archevêque d'Ottawa dans une lettre qu'il lui adressait en janvier 1888.

L'ÉGLISE AU RAPIDE DUFORT

« Vous avez répondu à Mme Dufort de Montréal que vous changeriez la place de l'église du canton Kiamika et que vous feriez construire cette église au lieu où son fils a bâti son moulin au prix de tant de sacrifices. (...) Je crois que le site de l'église serait plus central dans ce lieu que partout ailleurs. Le village qui s'y bâtira un jour trouvera un grand appoint dans les pouvoirs d'eau qui s'y trouvent. »

Antoine Labelle, prêtre, à Mgr Thomas Duhamel, 1888

Mais lors de sa première visite pastorale à Kiamika, les 25 et 26 août de cette même année 1888, Mgr Duhamel ne se prononce pas. Les années passent et le moulin Dufort continue toujours d'abriter les célébrations religieuses. Quatre ans plus tard, lors de sa seconde visite pastorale, les 10, 11 et 12 juillet 1892, Mgr Duhamel s'abstient toujours de toute décision à ce sujet. Mais il confie à Messieurs Bock, Guérin et Tessier la mission de recueillir et de lui transmettre les informations nécessaires à une décision plus éclairée.

Comme l'avait si bien signalé Mgr Duhamel dans le rapport de sa visite pastorale de 1892, la construction d'une église paroissiale était intimement liée à la nomination d'un prêtre résident à Saint-Gérard. Et c'est d'ailleurs cette nomination qui viendra accélérer l'avancement de ce dossier. Le 2 août 1894, Mgr Duhamel se rend aux demandes des nombreuses requêtes reçues depuis six ans et désigne officiellement l'abbé Charles Proulx comme desservant de Rapide-de-l'Orignal et de Saint-Gérard-de-Montarville avec résidence dans cette dernière mission. Ce qui a pour effet de mettre un terme aux visites de l'abbé Trinquier et



M. L'ABBÉ CHARLES PROULX

de tourner la dernière page de cette première époque missionnaire.

Enfin, avec cette nomination, tous les actes religieux officiels sont dorénavant inscrits au registre de la paroisse du Rapide-de-l'Original. Mais une note manuscrite du curé Proulx nous révèle que le premier baptême à avoir été célébré à Saint-Gérard fut celui de Rosanna Bisailon, fille de Zéphirin Bisailon et de Eulalie Labelle. Le premier mariage unit les mains et les cœurs de Ovide Gougeon et Marie Lacasse. La première sépulture fut celle de Damien Bisailon. Par ailleurs, aucune date n'est attribuée à ces divers événements.

LA GESTATION D'UNE PAROISSE

Avec la nomination de l'abbé Proulx s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de la paroisse, mais pas nécessairement plus aisé que le précédent. Bien au contraire ! À preuve, les tribulations du nouveau prêtre résident et les soubresauts que devait vivre la communauté de Kiamika en cet automne 1894.

Dès son arrivée, en août 1894, l'abbé Proulx s'était donc établi à la ferme Benoît, fort probablement inspiré par la valeur symbolique de la prise de possession qui s'y était déroulée dix ans auparavant. Mais à peine quelques semaines plus tard, le voici qui déménage ses pénates au moulin Dufort, pour ensuite s'établir chez M. Joseph Guérin. Enfin, en décembre, on le retrouve, cette fois, fixé ... au Rapide-de-l'Original, dans la demeure de Solim Alix. Il semble bien qu'un événement plutôt exceptionnel puisse être à l'origine de ce surprenant déménagement.

Par un beau jour de cet automne 1894 arriva un personnage mystérieux et soi-disant religieux, envoyé par sa communauté de France pour fonder un monastère en ces nouvelles terres d'Amérique. Et le visiteur d'ajouter que son supérieur, un évêque par surcroît, plusieurs pères et un grand nombre de frères viendraient l'y rejoindre dès la fin des travaux.

Sans aucune autre forme de vérification, plusieurs firent bon accueil au « religieux » et à son projet et se mirent aussitôt à la recherche d'un emplacement pour le monastère. Ils arrêtaient leur choix sur un

des plus beaux sites de la Kiamika, le lot 27 du rang 6, propriété de M. P. Maillé, à environ deux milles du village actuel. Suscitant corvées et dons, mettant tout en œuvre sans un seul sou et par le magnétisme de ses seules promesses, le prétendu moine put bientôt admirer un bâtiment à deux étages, de 30' x 20', plutôt spacieux tant pour l'endroit que pour l'époque. Plusieurs rêvaient déjà à un possible évêché et à un avenir radieux pour Saint-Gérard...

Au jour convenu pour l'accueil du supérieur-évêque et des religieux, notre « moine » loue chevaux et voitures pour aller à leur rencontre et les ramener à bon port. Pendant ce temps, à Kiamika, on vit l'attente en tuant le « veau gras » et en festoyant. Les jours passent ... et toujours pas de nouvelles. Et les jours continueront de passer...sans jamais aucun retour du moine, ni de la cohorte annoncée. Ne resteront que des confiances trahies, des espoirs déçus, et un certain monastère devenu source de conflits, symbole de zizanie.

Car beaucoup y avaient contribué en matériaux comme en main-d'œuvre et prétendaient y avoir des droits légitimes. Mais nul ne voulait renoncer à sa part, ni ne pouvait totalement l'acquérir individuellement. D'où suspicion, tiraillements et tensions.

À la lumière de ces événements, on comprend mieux le déménagement subit de l'abbé Proulx au Rapide-de-l'Orignal et, selon l'auteur de la première histoire de Saint-Gérard-de-Montarville, la naissance d'une certaine méfiance vis-à-vis du prêtre.

Enfin, autre retombée de cette mystification : un groupe se forme pour demander à Mgr Duhamel de convertir l'encombrant monastère en chapelle paroissiale. Une requête datée du 1er octobre, et signée par Isidore Carrière et Joseph-Auguste Turcotte, propose à Mgr l'archevêque d'Ottawa de loger le prêtre au second étage de la bâtisse et de réserver le premier étage pour la chapelle. Leur argument de base : la population du haut - nord - du canton est beaucoup plus nombreuse que celle du bas - sud -. Ainsi, avec cette proposition d'un quatrième site, se retrouvait relancé tout le débat de la localisation d'une éventuelle chapelle paroissiale avec tout ce qu'il pouvait susciter de nouvelles tensions et divisions.

Aussitôt informé de l'existence de cette requête, l'abbé Proulx rapplique auprès de Mgr Duhamel dans une lettre datée du 3 novembre. Manifestant une lassitude évidente face à cette question qui divise

autant qu'elle traîne en longueur, M. Proulx réfute les arguments de Carrière et Turcotte, décrit les désavantages du site du monastère et propose la seule alternative qui lui semble acceptable par tous : ériger la future chapelle sur les terrains de la Fabrique - en fait, un cinquième site-. Enfin, il termine en demandant à son archevêque son autorisation pour concrétiser ce projet.

LE MEILLEUR SITE POUR L'ÉGLISE

«Aujourd'hui même, plusieurs sont prêts à se conformer pour le terrain de la Fabrique. La maison dont il est question - monastère - est bâtie sur côte, assez loin de la rivière, loin de tous les chemins. Au lieu que sur les terres de la Fabrique, nous avons tous les chemins qui y aboutissent et, en plus, nous avons le moulin, la malle et le centre de la population.»

Charles Proulx, prêtre, 3 nov. 1894

La réponse de Mgr Duhamel ne se fera pas attendre. À peine deux semaines plus tard, soit le 17 novembre, il rédige une lettre adressée aux catholiques de Saint-Gérard-de-Montarville et destinée à être lue en chaire. Incisive par sa concision, elle va droit au but. Le désaccord sur le site de la chapelle l'oblige à trancher : **on bâtira sur les lots de la Fabrique**. Enfin, il conclut sur une invitation à commencer dès le printemps la construction de cette première chapelle.

On l'aura deviné : cette missive de Mgr Duhamel vint sceller le sort du fameux « monastère ». Devenu inutile et même corrosif pour l'harmonie et l'unité de la communauté, ce symbole de division finira par être démoli et rasé jusque dans ses fondations, quelque part dans le courant de l'été 1895.

MGR DUHAMEL FIXE LE SITE DE LA CHAPELLE

«Le temps me semble venu de régler la question du site sur lequel vous devez construire la chapelle de votre mission. Il me semble prouvé que vous ne vous accordez pas sur le choix d'un même site. (...) Il me faut donc donner une décision. Des lots ont été obtenus du gouvernement avant même qu'il y eut beaucoup de colons et il avait été décidé que la chapelle devait être construite sur ces lots. Puisqu'on ne peut s'entendre sur un autre site, je crois devoir dire que la chapelle sera construite sur les lots de l'Église.»

J. Thomas Duhamel, archevêque, 17 nov. 1894

Au fil des années et des décennies, plusieurs s'interrogèrent sur les motifs de l'empressement, sinon de l'apparente naïveté, que manifestèrent les colons de Kiamika à l'endroit du fameux « moine » et de son projet de monastère. Pour un, le chanoine Jean-Paul Poulin, un des pionniers de la recherche sur l'histoire des paroisses de notre diocèse, s'est intéressé à cette question et nous a laissé quelques notes manuscrites qui nous proposent une possible explication. Selon les informations recueillies lors d'une entrevue menée à Kiamika le 12 février 1967, l'enthousiasme des gens pour cette construction vint du fait qu'ils espéraient avoir ainsi une école pour leurs enfants. Et le plus tôt le monastère serait construit, plus tôt ils pourraient en convertir une partie à cet usage.

Mais revenons à un autre élément intéressant de la lettre de Mgr Duhamel : la mention de l'existence des lots de la Fabrique, cet as caché tiré de son jeu. Ces lots avaient effectivement été obtenus par billets de location le 29 janvier 1889. Les lettres patentes qui seront émises quinze ans plus tard, soit le 14 juillet 1904, préciseront qu'il s'agit de la moitié nord des lots 16 et 17 du rang 6, couvrant respectivement quarante-cinq acres et demi et quarante-six acres, ainsi que les lots 16 et 17 du rang 7 et couvrant chacun cent acres. En fait, il faut aussi y ajouter la partie sud-ouest des lots 16 et 17 du rang 6 qui fut omise dans les lettres patentes de 1904, mais qui sera incluse dans celles de 1946.

Grâce à cette prise de position de Mgr Duhamel, tout pouvait laisser croire que la « saga » du site de la chapelle était maintenant chose du passé. Mais c'était sans compter avec la résistance du groupe « d'en-haut » - nord du canton - qui, malgré le prestige et l'autorité de celui qui avait tranché, ne désarmait pas. À preuve : les treize lettres de particuliers ou requêtes qu'on adresse à l'archevêque d'Ottawa, au fil de l'année 1895, dans le but d'infléchir sa décision en faveur du nord du canton, tout en proposant trois autres sites.

En janvier 1895, le conflit est encore tellement intense que Joseph Guérin, membre influent de la communauté, se sent encore obligé de plaider par lettre en faveur du site de la Fabrique. Tant et si bien que, le 2 avril suivant, l'abbé Charles Proulx l'avouera lui-même par écrit à son archevêque : *« la résistance des gens d'en-haut est encore très forte concernant le site de la Fabrique »*. Au terme de sa lettre pointe même

une lassitude certaine devant les divisions qui minent la communauté : « Bénissez mes travaux, votre Grandeur, c'est vraiment décourageant parfois. »

Mais cela ne l'arrête point. Appuyé par M. Vermant, le nouveau propriétaire de la Ferme-Rouge qui met à sa disposition ses « meilleurs hommes », l'abbé Proulx commence à faire bûcher du bois en quantité suffisante pour une chapelle de 25' x 50'. Dès la mi-avril, sa grande ténacité se voit récompensée : la bâtisse est terminée. Plus encore : il a noté la présence des « opposants » à la première messe qu'il y a célébrée.



PREMIÈRE CHAPELLE EN 1895.

Constatant un plus grand calme dans la communauté, il confie à Mgr Duhamel « que la rébellion est terminée » et que sa prochaine visite pastorale « devrait mettre fin au débat ».

Tous étaient en droit de l'espérer et tous les indices laissaient croire à un tel dénouement. Mais il y manquait...un dernier épisode qui s'enclenchera lors de la troisième visite pastorale de Mgr Duhamel, les 28 et 29 juin de cette même année '95.

Le procès-verbal de cette visite nous apprend en effet que, après la messe, Monseigneur rencontra les colons du nord du canton et leur concéda de bâtir une chapelle à l'endroit qui leur conviendrait. Il fut aussi convenu que cette chapelle, placée sous le vocable de Saint-Thuribe, desservirait les familles résidant à partir des lots 27 à 52 inclusivement des rangs 6 et 7. De plus, Mgr Duhamel confia au Père Léon Dunoyer, de la congrégation des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception, de Nomingue, le mandat de reconnaître les lieux et de choisir le site le plus approprié pour cette chapelle.

Le 15 juillet suivant, après de nombreux méandres et quelques heures de navigation sur la Kiamika, le site était repéré et choisi : un plateau couvrant une bonne partie des lots 38 et 39 du rang 6, propriétés

de MM. Adélarde Thérien et Cyrille Latreille, à un peu plus de six milles de l'actuelle chapelle. Les deux hommes s'étant engagés à donner chacun environ quatre arpents de terrain, à nettoyer le terrain, à bâtir la chapelle et à y amener l'eau, la décision de construire fut immédiatement prise et une entente formelle était signée sur le champ. Quelques mois plus tard, la chapelle était érigée sous un nouveau vocable, celui de Saint-François-Régis.

Comme le nombre de familles habitant le canton Kiamika se répartissait à peu près également entre le haut et le bas, cette décision de Mgr Duhamel avait donc pour effet de réintroduire une nouvelle division dans cette communauté qu'on avait voulu regrouper autour de la première chapelle. Encore une fois, Joseph Guérin reprend sa plume et, dans une lettre émouvante et imprégnée de respect, exprime sans détour au premier pasteur de son diocèse son désaccord personnel de même que les inquiétudes et déceptions d'une bonne partie de la communauté.

JOSEPH GUÉRIN ÉCRIT SON DÉSACCORD À L'ÉVÊQUE

« Les colons du haut de la rivière sont à construire une nouvelle chapelle. Il y aura donc deux paroisses dans le canton Kiamika et chacune de ces paroisses comprendra trente et quelques familles. Par cette décision, notre colonie est morcelée, décentralisée et la porte est ouverte à mille difficultés d'autant plus difficiles à résoudre qu'il y a plus de division. Comme l'un des premiers colons du Kiamika, je déplore amèrement cette décision. J'aurais voulu voir ma paroisse grande, belle, unie et prospère, lui voir sa part d'influence parmi les paroisses du nord. »

Joseph Guérin à Mgr Dubamel, 16 juillet 1895.

Ce qu'on redoute par-dessus tout, avec cette nouvelle chapelle, c'est que, à plus ou moins long terme, on y regroupe éventuellement toute la population du canton, désavantageant ainsi le groupe « d'en-bas ».

Mais cette dernière crise allait connaître un dénouement imprévu lorsque, le 16 août 1896, la nouvelle chapelle est détruite par les flammes que certains attribuèrent à une main incendiaire. On retrouve encore cette hypothèse dans les notes que le chanoine Poulin nous a laissées et qu'il semble avoir recueillies auprès de certains témoins crédibles. Malgré les nombreuses requêtes qu'on lui adressera en faveur d'une

reconstruction, Mgr Duhamel ne donnera aucune autorisation en ce sens. Il a reçu d'autres lettres semblables à celle de M. Guérin et il a aussi en mains un rapport du curé de Saint-Jovite, l'abbé Samuel Ouimet, qui, à la suite de son enquête, lui recommande de s'en tenir à l'unique chapelle bâtie sur les terrains de la Fabrique.

Entre-temps, le mandat de l'abbé Charles Proulx s'est terminé et, en juillet 1896, le révérend Auguste Desjardins lui succède comme desservant de Saint-Gérard et du Rapide-de-l'Original où il établit sa résidence.



M. L'ABBÉ DESJARDINS

À l'été 1897, la question de la chapelle Saint-François-Régis n'est pas encore officiellement réglée et l'abbé Desjardins s'enquiert auprès de son archevêque du lieu où il serait autorisé à dire la messe pour les gens du nord du canton. Dans sa lettre du 18 juin, il propose même un site encore plus judicieux que celui de l'ancienne chapelle incendiée : « à un mille ou deux à l'est du Lac-des-Écorces, sur la Grande Ligne, pour desservir les douze familles établies le long de la Kiamika en haut du Lac-des-Écorces ». Bref, un autre argument défavorable à la reconstruction de l'ancienne chapelle Saint-François-Régis.

Enfin, c'est une année plus tard, soit le 28 juin 1898, lors de sa quatrième visite pastorale, que Mgr Duhamel clôt définitivement le dossier de la chapelle de Saint-Gérard. Sa déclaration peut tenir en ces quelques mots : une seule chapelle pour une seule mission.



PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU À KIAMIKA, ÉTÉ 1898.

MGR DUHAMEL OPTÉ POUR UNE SEULE CHAPELLE

« La chapelle qui avait été construite sous le vocable de St-François-Régis ayant été détruite par un incendie, nous n'avons pas voulu en permettre la reconstruction, vu la proximité du site choisi de la chapelle de cette mission de St-Gérard. Nous avons décidé que la seule mission et la seule chapelle ou église de St-Gérard-de-Montarville serait maintenue. »

Mgr J. Thomas Dubamel, 28 juin 1898

Une fois écartée cette pomme de discorde, on pouvait espérer plus d'unité, de cohésion et de paix dans cette communauté qui, au tout début de l'année, le 3 janvier dernier, venait tout juste de se regrouper en municipalité de canton. Déjà commençait à se profiler l'existence de la structure paroissiale...

Cette quatrième visite pastorale de l'archevêque d'Ottawa devait aussi être l'occasion de l'ouverture du premier « Cahier de délibérations de la Fabrique Saint-Gérard ». Autre retombée de cette visite, l'autorisation donnée à l'abbé Desjardins de désigner l'endroit le plus approprié en vue de la construction d'une chapelle dans le rang nord, au Lac-des-Écorces, pour desservir les colons installés dans ce secteur.

Peu de temps après sa visite, soit dix jours plus tard, le 8 juillet, Mgr Duhamel recevait une nouvelle requête signée par quarante-cinq francs-tenanciers de Saint-Gérard qui, cette fois, réclamaient la nomination d'un nouveau prêtre résident. Selon les termes mêmes de la requête, seul un prêtre résident « *pourrait arriver à refaire l'unité spirituelle et sociale* » d'une communauté ayant souffert de fortes et nombreuses divisions. Au prix même de son essor.

Quelques jours plus tard, dans une lettre datée du 19 juillet, Pierre Lacasse renchérisait sur cette requête en offrant l'hospitalité de sa résidence pour le prochain prêtre jusqu'au moment de la construction d'un presbytère. Nul ne saura jamais l'impact véritable de ces démarches sur le déroulement des événements, mais toujours est-il que, quelques mois plus tard, leurs désirs allaient être exaucés. Le 4 novembre, de cette même année 1898, un jeune prêtre d'à peine deux ans de sacerdoce, le Rév. Joseph-Aimé Lemonde, arrivait en provenance de Clarence Creek en Ontario où il était vicaire. Il venait assumer sa nouvelle responsabilité de prêtre résident, telle que la lui avait confiée son archevêque dans une lettre en date du 14 octobre. Et, conformément



M. L'ABBÉ JOSEPH-AIMÉ
LEMONDE

à l'offre de M. Pierre Lacasse, c'est chez lui que l'abbé Lemonde alla résider.

Mais l'expérience ne s'avéra pas des plus heureuses et, avant même la Noël, il se plaint par deux fois auprès de Mgr Duhamel de l'exiguïté de sa chambre, du bruit et du froid qui y sévissent sans parler d'autres situations malheureuses dues à l'alcool et dont il est le témoin impuissant. Il confie même à son archevêque songer à la construction d'un presbytère au printemps.

Entre-temps, il consacre ses efforts à des travaux pour rendre la chapelle plus confortable en hiver. Dans sa lettre du 13 décembre, il se réjouit d'avoir déjà bénéficié de trente jours de corvée. Le 16 décembre, il érige les stations du chemin de croix en présence de son prédécesseur, l'abbé Desjardins.

Enfin, les derniers jours de décembre lui permettent de dresser le bilan de l'année 1898 et de constater la modestie des ressources financières dont il peut disposer. En effet, avec un total des recettes de 167,15 \$, comparé à un total des dépenses de 116,10 \$, les comptes affichent un surplus de revenus de 51,05 \$. Notons ici que, hormis l'en-caisse de 107,80 \$ au 1er janvier, le poste de recettes le plus élevé de l'année est représenté par la vente des bancs pour un montant de 37,50 \$. Pour leur part, les quêtes du dimanche se sont élevées à un total de...6,05 \$, quasiment à égalité avec les dons divers à 6,80 \$.

Après avoir aligné ces chiffres, l'abbé Lemonde compile aussi les statistiques de population recueillies au cours de l'automne : 69 feux, 79 familles - dont 19 habitent dans les chantiers -, 446 personnes issues de quatre-vingt-deux paroisses différentes. Enfin, un dernier élément plus pastoral du bilan de Saint-Gérard : la résistance au site de la chapelle diminue sensiblement même si le groupe « d'en-haut » se refuse toujours à y contribuer financièrement. Par contre, comme le souligne l'abbé Lemonde à Mgr Duhamel, dans une lettre du 12 décembre, « *les rebelles d'en-haut reviennent aux offices et abandonnent les chefs qui les menaient* ». Bref, des signes d'apaisement à l'horizon.

Et, dès les premiers mois de l'année 1899, l'abbé Lemonde voudra profiter de cette précieuse accalmie pour river encore plus solidement la chapelle aux terrains de la Fabrique. Il s'attaquera alors à trois projets complémentaires : la construction d'un presbytère,

l'aménagement d'un véritable cimetière paroissial et la vente de terrains sur les lots de la Fabrique.

Dès janvier, il entreprend le projet du presbytère : on procède alors à la coupe du bois nécessaire. En février, il écrit à Mgr Duhamel pour l'informer de la mise en œuvre du projet et pour recevoir son approbation du site retenu : « *entre le cimetière et la chapelle actuelle et sur le même côté du chemin Chapleau que le cimetière* ». Un mois et demi plus tard, plus précisément le 27 mars, il écrit à Mgr Duhamel qu'il peut compter sur quatre mille pieds de planches et de tout le bois de charpente sans avoir eu à déboursier un seul sou. Mais il lui confie aussi avoir à souffrir beaucoup d'un nouveau mouvement de contestation du site de la chapelle qui vient de resurgir à l'occasion de l'érection d'un pont sur la rivière Kiamika.

Alors que le Département de la colonisation a offert de bâtir à ses frais un pont enjambant la rivière aux conditions qu'il soit érigé près des terrains de la Fabrique et que le bois soit donné par les colons, le groupe « d'en-haut » - qui semble jouir d'une influence prépondérante au conseil municipal - insiste pour que le pont soit bâti plus au nord du canton, avec l'espoir que la chapelle devra inévitablement y déménager. Devant le refus de l'offre du Département de colonisation par le conseil municipal, l'abbé Lemonde conseille à Mgr Duhamel de faire pression auprès du gouvernement du Québec pour que le Département fixe lui-même le site du pont : près des terrains de la Fabrique. Ce qui n'améliorera en rien les relations du jeune prêtre avec les « gens d'en-haut » et avec les membres du conseil municipal. Mais ce nouvel incident viendra aussi renforcer chez lui la certitude de l'urgence du presbytère de même que son obstination à mener ce projet à terme le plus tôt possible. Les travaux débutent donc aussitôt le dégel amorcé et, dès le mois de mai, le presbytère est debout. Il est terminé en juin et béni le 7 juillet.

LES TRAVAUX DU PRESBYTÈRE

« Le presbytère est debout, lambrissé et couvert. J'espère pouvoir y entrer en juin. J'ai bâti de sortir d'où je suis. Je ne me suis pas épargné et je ne m'épargne pas encore. J'ai travaillé autant que les hommes. J'ai presque tout couvert moi-même. Ce travail a bon effet auprès des gens. La construction du presbytère fait beaucoup de bien pour le retour des opposants. »

J.A. Lemonde à Mgr Dubamel, 18 mai 1899.



PREMIER PRESBYTÈRE DE KIAMIKA.

Autre point d'ancrage du site de la chapelle : un unique cimetière paroissial. Parallèlement à son projet de presbytère, l'abbé Lemonde ouvre ce dossier dès le début de février en informant Mgr Duhamel de son projet de ramener dans l'actuel cimetière les quarante-et-une personnes inhumées ci et là sur le territoire de Saint-Gérard. Le 27 mars suivant, il adresse une requête officielle en vue de procéder à une exhumation-inhumation de ces corps et y joint un modèle de contrat de vente de lots de cimetière pour approbation de l'archevêque. Le 17 mai de cette même année 1899, muni de toutes les autorisations civiles et ecclésiastiques, l'abbé Lemonde procède à l'exhumation et à une nouvelle inhumation des quarante-et-un défunts dans ce qui deviendra le cimetière paroissial. Enfin, suite à plusieurs démarches auprès de Mgr Duhamel, il pouvait commencer à vendre des lots du cimetière d'une superficie de 8' X 12' au prix de 8\$. Le 8 août, il faisait parvenir à l'archevêché les noms des quatre premiers acheteurs : David Labelle #1, Noé Touchette #2, Pierre Lacasse #15 et William Valiquette #16 qui reçurent, en octobre suivant, leur contrat dûment signé et marqué du sceau de Mgr Duhamel.

Un troisième projet devait servir à contrecarrer toute velléité de déménagement de la chapelle : la vente de lots à même les terrains de la Fabrique de façon à jeter les bases d'un futur village. Dès février 1899,

fort de plusieurs demandes qui lui ont été adressées, l'abbé Lemonde demande à Mgr Duhamel s'il peut procéder. Mais, au fil des mois, se dresseront devant lui de nombreux obstacles : arpentage des lots, élaboration d'un plan du futur village, autorisation de l'archevêque et des chanoines diocésains qui ont à se prononcer sur cette question, établissement du prix et des dimensions de ces lots. Le 16 juin 1901, il obtient finalement l'autorisation tant attendue : « *je donnerai les titres de lots à ceux à qui vous les avez vendus, lui écrit Mgr Duhamel, et ils peuvent tous commencer leur construction quand ils le voudront.* »

Le tout aux conditions que l'abbé Lemonde lui-même avait suggérées à l'évêque, à savoir : 50 \$ comptant ou 90 \$ si payé en dix annuités pour un lot de 66' x 99'. Le premier acheteur sera M. Joseph Guérin qui fera alors construire un magasin. Ainsi furent jetées les bases de ce qui allait devenir plus tard le village de Kiamika, blotti autour du site définitif de l'église.

Toutes ces réalisations n'avaient pas pour autant détourné l'abbé Lemonde des ses autres préoccupations plus spirituelles : établissement de la « Société de la Sainte-Famille » en janvier 1899 qui survivra jusqu'en 1950, bénédiction de statues et de croix de chemin - en particulier chez Joseph Lauzon au lac Rouge - en plus des nombreuses célébrations qui ponctuent le cours normal d'une communauté de foi. Parlant des offices religieux, jetons un coup d'œil aux registres de la mission Saint-Gérard-de-Montarville.

Comme on le sait, l'ouverture de ces registres a lieu le 1er janvier 1898. Depuis 1895 jusqu'à ce jour, tous les actes religieux avaient été consignés dans les registres de Notre-Dame-de-Fourvière, lieu de résidence de MM. Proulx et Desjardins, prédécesseurs de l'abbé Lemonde. Or, pour l'année 1899, les registres de Saint-Gérard font état de 26 baptêmes, 9 sépultures et 1 mariage. Les données des années 1900 et 1901 sont très semblables : le nombre des baptêmes demeure à 26, les sépultures s'élevant à 16 et le nombre de mariages se fixant à 3.

Dans un autre ordre de faits, l'automne de l'an 1900 devait s'avérer l'occasion de grandes réjouissances. Le 29 octobre, l'abbé Lemonde et quelques paroissiens installaient avec grande joie, sur des chevalets de 23 pieds de hauteur, la cloche qu'ils venaient tout juste de recevoir en cadeau de la part des paroissiens de Clarence Creek et de leur curé, Thomas Caron. Bénite le 14 octobre par Mgr Duhamel, cette

cloche d'un poids de deux cents soixante-deux livres, portait les noms de Félicité - en mémoire de la paroisse Sainte-Félicité de Clarence Creek où l'abbé Lemonde avait servi comme vicaire - de Thomas - en mémoire de Mgr Duhamel - et Aimé - en mémoire de l'abbé Lemonde -.

Trois jours plus tard, à l'occasion de la fête de tous les saints, l'abbé Lemonde bénissait une croix de 18 pieds de hauteur, la première à être érigée dans le cimetière. Et le 8 décembre, il établissait l'Association de Saint-François de Sales de même que le Cordon de Saint-François d'Assise.

Mais reportons-nous à ce début d'été de l'an 1901. M. Lemonde peut procéder à la vente des lots sur les terrains de la Fabrique et le site de la chapelle semble maintenant définitivement réglé. C'est dans ce contexte d'harmonie qu'il peut accueillir Mgr Duhamel venu effectuer sa cinquième visite pastorale en ces 10 et 11 juillet. Après quelques éloges à M. Lemonde pour son zèle et son dévouement, Mgr Duhamel aborde publiquement la possibilité d'une nouvelle église paroissiale et parle même d'une éventuelle contribution financière du diocèse.

MGR DUHAMEL APPUIE LE PROJET D'UNE NOUVELLE ÉGLISE
« Nous avons annoncé aux paroissiens que s'ils construisent une chapelle suffisamment grande, nous contribuerions à cette construction un montant de 200 \$.»

Mgr Thomas Dubamel, 10 juillet 1901

Trois ans auparavant, dans une lettre datée du 14 février 1898, l'abbé Lemonde avait déjà abordé cette question en proposant de transformer la première chapelle en école. Cette toute nouvelle déclaration de son évêque lui permettait maintenant de s'engager à fond dans ce nouveau projet. D'autant plus que le contexte global s'y prêtait à merveille : la visite pastorale de Mgr Duhamel et la retraite de cinq jours prêchée par le R.P. Alexis, capucin d'Ottawa, avaient sensiblement raffermi l'unité et la sérénité de la communauté de Saint-Gérard.

Quelques semaines plus tard, l'abbé Lemonde présente son projet à l'ensemble de la communauté qui l'accepte, se lance dans une levée de fonds et communique avec le chanoine Bouillon, à Ottawa, pour qu'il lui produise les plans et devis de cette future église. Dès le 19 septembre, il écrit à son évêque pour lui confier que la population lui a donné un appui tangible en lui consentant une somme de 2 000 \$ en

billets d'emprunt remboursables en dix annuités et que les plans et devis lui ont été remis.

Conformément aux recommandations de l'évêque, l'abbé Lemonde se lance ensuite dans l'étape de l'appel à des soumissions privées. Une seule soumission lui est faite, et de vive voix par surcroît : celle de M. M. Foisy, propriétaire de la Ferme-Rouge, au coût de 2 500 \$. Comme ce montant excède de 500 \$ le budget projeté, M. Lemonde s'enquiert auprès de son évêque de la voie à suivre : accepter cette soumission ou assumer lui-même la direction des travaux avec l'aide de paroissiens dans l'espoir de ne pas défoncer le plafond des 2 000 \$. Silence de Mgr Duhamel tout au long de l'automne si bien que, dès janvier 1902, conformément à l'entente convenue avec ses fidèles, M. Lemonde se voit obligé de résilier les billets d'emprunt qu'on lui avait signés à la condition expresse que la construction ait été réalisée avant la fin de l'année 1901.

Mais ce premier échec n'abattra, ni n'arrêtera ce pasteur résolu. Juin 1902 : requête auprès de la Cie James McLaren pour la coupe du bois nécessaire à l'église ; réponse positive. Le 21 juillet suivant : assemblée de paroisse au cours de laquelle cinquante-six francs-tenanciers adoptent à l'unanimité une résolution pour la construction d'une nouvelle église et signent, séance tenante, des billets « promissaires » pour un montant de 1 000 \$. Le 29 septembre, au nom de la Corporation épiscopale d'Ottawa, Mgr Duhamel se joint au mouvement en déposant à la succursale de la Banque d'Ontario de Buckingham un premier prêt de 500 \$. Le 3 novembre, il récidive avec un nouveau prêt de 1 000 \$ qui vient s'ajouter à un don personnel de 400 \$ déjà consenti à l'abbé Lemonde. Enfin, ne restait plus qu'une ultime étape, bientôt franchie le 1er octobre : la signature du contrat avec Jules Paradis, entrepreneur de Buckingham, au coût de 1 200 \$.

Commencés dès octobre, les travaux se prolongent tout l'automne et sont suffisamment avancés pour qu'une première messe y soit célébrée le 24 décembre de cette même année 1902. Le même jour, l'abbé Lemonde avait procédé à une bénédiction privée de cette nouvelle église de 70' x 43' et, le 31 décembre, il y érigeait les stations du chemin de croix. Interrompus le 24 décembre suite à un accident survenu au moulin à scie, les travaux ne devaient reprendre qu'en mars suivant pour être complétés dans le cours de l'été. Le 11 septembre de cette année



PREMIÈRE ÉGLISE DE KIAMIKA, 1903.

1903, le chanoine J.A. Plantin, délégué de Mgr Duhamel, procédait à la bénédiction solennelle du nouveau temple alors que la messe de circonstance était célébrée par le Rév. J.A. Génier, curé du Rapide-de-l'Original.

Notons ici que c'est à l'occasion de cette bénédiction que fut clarifiée la question du titulaire de la com-

munauté de Kiamika puisqu'il existait à cette époque pas moins de quatre « Saint-Gérard ». Dans une lettre datée du 19 septembre 1901, l'abbé Lemonde avait déjà demandé à son évêque quelques éclaircissements à ce sujet, lui laissant, comme il se doit, la prérogative de choisir lui-même au besoin. Mais comme Mgr Duhamel devait lui rendre réponse à l'occasion de la bénédiction et qu'il fut empêché d'y venir, l'abbé Lemonde fit lui-même le choix. Il s'en explique d'ailleurs à son évêque dans cette lettre rédigée le soir même de la bénédiction de l'église : « *Comme votre Grandeur était absente, alors j'ai choisi moi-même Saint-Gérard, évêque et martyr, fêté le 24 septembre* ».

Les chroniques nous parlent de ce saint évêque, décédé en 1046, qui, à l'invitation du roi Etienne de Hongrie, fut le premier à évangéliser ce peuple, à y élever des églises et à régler le culte chrétien. L'abbé Lemonde s'était-il reconnu des similitudes de vie et d'œuvres avec celles de cet évêque missionnaire ?

Toujours est-il que, les 9, 10 et 11 juillet 1904, à l'occasion de sa sixième visite pastorale, Mgr Duhamel ne put que constater tous les progrès accomplis à Saint-Gérard sous la gouverne de ce jeune prêtre qu'il y avait envoyé six ans auparavant. Le procès-verbal de cette visite pastorale nous a d'ailleurs conservé ces éloges d'un évêque à l'endroit de l'un de ses prêtres.

MGR DUHAMEL FAIT L'ÉLOGE DE L'ABBÉ LEMONDE

« Le Révérend J.A. Lemonde mérite des louanges pour son succès dans cette paroisse, non seulement à cause du bon résultat financier mais surtout pour avoir réussi à rétablir la paix parmi les paroissiens. »

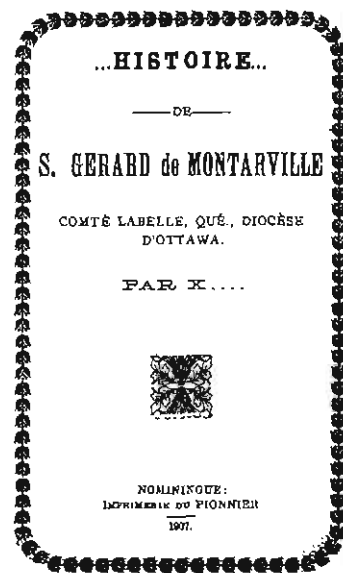
Nous avons toute confiance que la paroisse est entrée dans une ère de prospérité tant du point de vue spirituel que temporel. »

J.T. Duhamel, évêque, 11 juillet 1904.

Ce qui eut pour effet de stimuler encore davantage le dévouement de l'abbé Lemonde qui, malgré des apparences d'harmonie totale, n'en continuait pas moins de souffrir l'opposition d'un certain nombre de paroissiens. Le 31 juillet 1904, il fonde la Confrérie des Dames de Sainte-Anne. La première réception de membres se déroule quelques mois plus tard, soit le 8 décembre.

Présidée par le curé, cette cérémonie permet d'accueillir dans les rangs de la confrérie mesdames Moïse Bisailon, Delphis Brière, Napoléon Charette, Narcisse Désormeaux, Ferdinand Bisailon, Zénophile Bisailon, Moïse Boisclair, Frs Charbonneau, Hormisdas Daoust, Pierre Garneau, Thomas Garneau, Joseph Lachaîne, Noël Lachaîne, Trefflé Lachaîne, Louis Larocque, Cyrille Latreille, Alphonse Leclair, Arthur Patenaude, Adélarde Therrien, Auguste Turcotte. Dix jours plus tard, on procédait à l'élection des « dignitaires ». Furent alors élues mesdames Napoléon Charette, Alphonse Leclair, Moïse Bisailon, Cyrille Latreille, Frs Charbonneau. Leur première réunion se tint au presbytère, le 23 décembre. Affiliée à l'archiconfrérie de Sainte-Anne-de-Beaupré, la confrérie de Saint-Gérard survécut jusqu'au milieu des années 1950 où on perd graduellement la trace de ses activités.

Dans un tout autre ordre des réalités, le curé Lemonde se préoccupa aussi d'obtenir les lettres patentes des terrains de la Fabrique, de favoriser le développement du village par la mise en vente de ces terrains, de chercher des subventions pour les écoles. Pendant un peu plus d'une année, à compter du 7 juillet 1906, il hébergea un vicaire qui desservait la mission du Lac-des-Îles à tous les quinze jours. La nomination d'un prêtre résidant à Saint-Aimé, en octobre 1907, soulageait l'abbé Lemonde de cette responsabilité et mettait un terme à la présence de ce vicaire. Deux mois plus tard, dans une lettre datée du 6 décembre 1907, il offrait à Mgr Duhamel un exemplaire de « SAINT-GÉRARD-DE-MONTARVILLE PAR X... »



sans en préciser ni l'origine, ni l'auteur. Tout naturellement, plusieurs lui attribueront par la suite la paternité de cette œuvre. Mais, cinquante-cinq ans plus tard, une note manuscrite du chanoine Jean-Paul Poulin, datée du 30 novembre 1962, remettra tout en question. Sur la base de quelques témoignages et de ses recherches personnelles, le chanoine Poulin propose que le véritable auteur de cette première histoire de Kiamika serait l'abbé J.-Arthur Balthazard, alors professeur de rhétorique au séminaire diocésain de Saint-Hyacinthe et villégiatureur assidu pendant la belle saison. Ce qui s'apparenterait bien au style particulièrement emphatique de cette œuvre, tout à l'opposé de la simplicité et du dépouillement de celui de M. Lemonde, ainsi qu'à son lieu d'édition : l'imprimerie du Pionnier de Nominique. On sait, par deux autres petites publications intitulées MÉMORANDUM 1906 et MÉMORANDUM 1907, que l'abbé Lemonde se contentait d'imprimer ses textes sur une petite presse personnelle.

Mais au-delà de tout cela, il semble toutefois que sa campagne en faveur de la tempérance et que son opposition croissante à l'obtention de permis de vente d'alcool aient contribué directement à une opposition encore plus vive à son endroit. Il s'en ouvre d'ailleurs fréquemment à Mgr Duhamel au fil de sa correspondance de l'année 1907.

Tant et si bien que, suite à une requête demandant son départ de Saint-Gérard, l'abbé Lemonde remet lui-même sa démission le 9 février 1908. Acquiesçant au vœu de son prêtre, Mgr Duhamel désigne sans tarder son successeur : l'abbé Hector Yelle. Le 26 février suivant, dans une lettre où il dit « laisser une paroisse en pleine désolation », l'abbé Lemonde assure son évêque de sa disponibilité pour accueillir lui-même le nouveau pasteur.

LA DÉMISSION DE L'ABBÉ LEMONDE

« Considérant que les esprits de certains catholiques de ma paroisse sont grandement excités contre ma personne ; que ce trouble va grandissant et divise les paroissiens et qu'il en résulte que je puis difficilement continuer à faire du bien comme je le désirerais, je viens, après avoir mûrement réfléchi et longuement prié, me remettre à votre Grandeur et la prier de vouloir bien accepter ma démission comme curé de St-Gérard-de-Montarville. »

J.A. Lemonde prêtre, 9 février 1908.

Au moment de son départ, il laissait une paroisse en bonne situation financière, la dette ayant été réduite de 2 500 \$ à 1 850 \$ en l'espace de trois années. Ce qui avait fait dire à Mgr Duhamel, lors de sa dernière visite pastorale en juillet 1907, « *qu'il est évident que la dette sera facilement payée en entier avant plusieurs années* ».

Il laissait aussi derrière lui un bilan pastoral considérable. Par ses diverses initiatives, il avait jeté les fondements de ce qui allait devenir une véritable paroisse : une église, un presbytère, un cimetière, un village embryonnaire, une communauté plus unie. Au cours de ses dix ans de ministère, la population avait connu une augmentation sensible de 40 %, passant de 446 en 1898 à 626 en 1908, et le nombre de familles de 79 à 108.

Les premières années de la succession de M. Lemonde se déroulèrent sans grand soubresaut, M. l'abbé Yelle continuant dans la même voie que son prédécesseur.

C'est durant le mandat de M. Yelle que, le 5 juin 1909, décède subitement Mgr Thomas Duhamel alors qu'il est en visite pastorale à Casselman. Comme beaucoup d'autres colons, ceux de Kiamika vécurent cet événement comme la perte d'un véritable « père » qui n'avait jamais cessé de veiller à leur développement tant matériel que spirituel. Un an plus tard, soit le 6 septembre 1910, le Vatican annonça la nomination de Mgr Charles-Hugues Gauthier comme nouvel archevêque d'Ottawa.



M. L'ABBÉ HECTOR YELLE

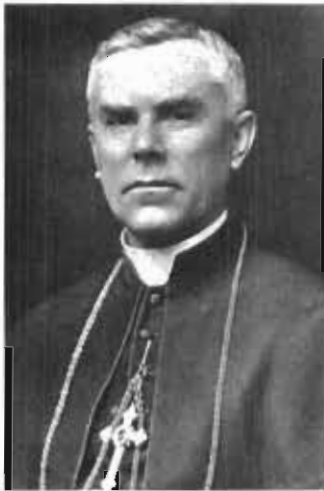
L'été suivant, le 15 juillet 1911, il effectue sa première visite pastorale à Saint-Gérard et profite de l'occasion pour donner son autorisation aux travaux de réparation des fondations du presbytère. Il note à son rapport « l'existence d'un bon esprit » dans la paroisse depuis qu'a cessé la vente de « boissons enivrantes ». Pour sa part, l'abbé Yelle poursuit le développement du village. Au cours de l'année 1912, il procède à la vente d'autres lots sur les terrains de la Fabrique. En novembre de la même année, il soumet à Mgr Gauthier un plan de lotissement portant les noms des propriétaires : F. Montigny, Mme C. Latreille, P. Lacasse, F. Dufour, A. Filion, M.A. Lafleur, Ph. Ouimet, N. Lachaine, F. Jodoin, O. David. Quelque temps plus tard, un nouveau prêtre, l'abbé Rosario Bazin, arrive pour prendre la relève de l'abbé Yelle jusqu'en 1915.



M. L'ABBÉ RENÉ BAZIN

Et c'est durant le mandat de M. Bazin que survient un autre événement important de la vie de la mission de Saint-Gérard. Le 21 avril 1913, le Pape Pie X signe le décret pontifical qui détache les cantons du nord de l'archidiocèse d'Ottawa pour les rassembler et les ériger en un nouveau diocèse autour du siège épiscopal de Mont-Laurier. Quelques mois plus tard, en août, un câblogramme de Rome au délégué apostolique annonce officiellement cette décision. On y communique aussi le nom du nouvel évêque fondateur: l'abbé François-Xavier Brunet, secrétaire de l'archevêque d'Ottawa, un pasteur bien au fait des réalités de son nouveau diocèse puisqu'il avait été chargé par Mgr Gauthier de voir à la pertinence et à la faisabilité du premier projet de diocèse que lui avait soumis, en février 1912, l'énergique curé de Mont-Laurier, l'abbé Alphonse Génier.

Le 28 octobre, François-Xavier Brunet est ordonné évêque dans la cathédrale d'Ottawa. Dès le lendemain, il prend la route de son nouveau diocèse où, tout au long de son parcours, on lui témoigne un accueil des plus chaleureux. Il arrive enfin à Mont-Laurier où il est introduit à son humble cathédrale et à son siège épiscopal. C'est là que l'attendent, en liesse, les dignitaires de la ville, une bonne partie de ses diocésains et la plupart de ces « opiniâtres héritiers du curé Labelle » - dixit Luc Coursol - que sont les membres de son clergé.



MGR FRANÇOIS-XAVIER BRUNET,
PREMIER ÉVÊQUE DE
MONT-LAURIER.

Sans tarder, le premier évêque de Mont-Laurier entreprend la tournée de son vaste diocèse et, le 28 juin 1914, il arrive à Kiamika pour sa première visite pastorale. Dans son rapport, il note le grand esprit de foi qui y règne et l'affluence aux célébrations de la pénitence et de l'eucharistie. Il remarque d'une façon toute particulière que la dette a été réduite à un montant de 650 \$.

Pendant ce temps, dans la mission voisine, à Picardie, la situation évolue: en ce même été 1914, le 28 juillet, on se regroupe en corporation municipale sous la désignation de Val-Barrette et, la même année, a lieu l'ouverture des registres religieux. Dès l'année suivante, on construit la première église qui sera bénite le 3 septembre 1915. C'en

était déjà amplement pour exercer sur les familles du nord du canton Kiamika un attrait considérable et, vu leur proximité géographique, plusieurs d'entre elles manifesteront à Mgr Brunet leur désir d'être détachées de Saint-Gérard pour être intégrées à cette mission en plein essor. Ce qui se fera officiellement en 1920, au moment de l'érection canonique de la paroisse Saint-Gérard.

Au cours de l'année 1915, l'abbé Pierre Neveu prend la relève de M. Bazin comme curé de Saint-Gérard. C'est sous son mandat que seront élus les premiers « syndics » pour l'assister dans l'administration temporelle de la paroisse. Ils ont pour nom Joséphat Touchette, Ferdinand Bisailon, Pierre Diotte. Parmi les pouvoirs qu'ils exercent, mentionnons celui de fixer les tarifs de la vente des bancs de l'église et de la dîme de même que le mode de perception de l'un et l'autre. C'est ainsi que dans une résolution datée du 27 janvier 1918, les syndics et le curé décident que la vente générale des bancs de l'église sera reportée du premier dimanche de janvier au premier dimanche de mai pour profiter des plus grandes assistances de la belle saison. Fait assez rare pour cette époque, il est aussi résolu que, suite à une augmentation générale de l'évaluation des propriétés, le taux de la dîme du curé passera de soixante-cinq cents par cent piastres d'évaluation à cinquante cents du 100 piastres, avec un versement minimal de 2 piastres pour les locataires et les tenanciers de petites propriétés. Quelques mois plus tard, au printemps, les syndics feront aussi construire un nouveau hangar à voiture pour l'usage du curé, l'ancien étant devenu « *trop petit et dans un état de vétusté avancé* ».



M. L'ABBÉ A. PIERRE-NEVEU

Mais l'existence de ce groupe de syndics tire à sa fin. Leur dernière décision importante se prendra lors de leur assemblée du 11 avril 1920 : l'érection d'une nouvelle grange destinée à « *abriter les produits agricoles des terres de la Fabrique à l'usage du curé.* »

Mais, trois semaines plus tard, plus précisément le 2 mai, une assemblée de paroissiens élit les trois premiers marguilliers de l'histoire de Saint-Gérard. Joseph Gratton, Joseph Deschamps et Napoléon Charette acceptent donc cette nouvelle responsabilité à la fois civile et religieuse sanctionnée par la Loi des Fabriques.

En soi, cette modification du titre ou statut des administrateurs aurait bien pu passer parfaitement inaperçue, mais elle était l'indice d'un changement encore plus important. En effet, le 6 avril précédent, par un décret public, l'évêque de Mont-Laurier conférait à la communauté de Saint-Gérard le statut officiel de « cure et paroisse » avec un territoire bien délimité et l'ensemble des responsabilités et droits correspondants.

MGR BRUNET ÉRIGE LA PAROISSE SAINT-GÉRARD-MAJELLA
« En conséquence, nous avons érigé et érigeons, par les présentes, en titre de cure et de paroisse sous l'invocation de Saint-Gérard-Majella le territoire suivant (...) entièrement sous notre juridiction spirituelle, à la charge des curés ou desservants qui y seront établis par nous et par nos successeurs. »

F.X. Brunet, évêque, 6 avril 1920.

Cette érection canonique de la paroisse de Saint-Gérard constituait donc la réponse de Mgr Brunet aux demandes de plus en plus nombreuses et pressantes qu'il avait reçues depuis quelques années et qui avaient atteint un sommet dans une requête officielle qu'on lui avait présentée le 7 juillet 1919.

Il faut dire que cette requête avait aussi réveillé ou stimulé un tout autre sentiment d'appartenance chez une dizaine de francs-tenanciers du nord du canton qui désiraient être intégrés à la mission de Val-Barrette et qui l'avaient signifié par écrit à leur évêque.

C'est donc pour vérifier le bien-fondé de cette requête et des autres demandes d'intégration à la mission de Val-Barrette que Mgr Brunet dépêche à Kiamika, le 4 décembre 1919, l'abbé J.M. Martin, curé de Ferme-Neuve, comme commissaire-enquêteur. Celui-ci authentifie la validité de la requête en faveur de l'érection de la paroisse Saint-Gérard, vérifie les noms des francs-tenanciers qui désirent être rattachés à la mission de Val-Barrette - plus précisément Médard Larocque du lot no 46, rang 7 et Jean Charbonneau du lot no 46 et 47 du rang 6 -, rédige sur place un procès-verbal aussitôt contresigné par Joséphat Touchette et Ferdinand Bisailon. Après une dernière vérification de titre de propriété, le curé Neveu, dans une lettre à son évêque datée du 30 décembre, tirera l'ultime conclusion qui transpire du procès-verbal de l'abbé Martin : seuls les francs-tenanciers des lots no 45

en montant, des rangs 6 et 7 du canton Kiamika, désirent être rattachés à la mission Saint-Joseph de Val-Barrette.

Lors de la rédaction du décret d'érection et, davantage encore au moment de fixer définitivement les limites de la nouvelle paroisse Saint-Gérard, Mgr Brunet s'inspirera grandement des observations des curés Martin et Neveu. C'est d'ailleurs ce qu'illustre cette clause de réserve d'une partie du canton Kiamika incluse dans le décret d'érection et qui a servi à fixer la limite nord du territoire de la paroisse :

« ... nous avons constaté et vérifié dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la dite requête : l'opportunité, à notre jugement, de réserver pour la future paroisse canonique de St-Joseph de Val-Barrette, les lots 45 et 46 dans les rangs V, VI et VII du canton Kiamika et les lots 7 et 8 dans les rangs VIII, IX, X, XI et XII. »

Enfin, autre trait particulier de ce décret d'érection : le titulaire de la paroisse n'est plus Saint-Gérard, l'évêque et martyr qu'avait choisi l'abbé Lemonde, mais bien Saint-Gérard-Majella, frère rédemptoriste qui vécut de 1726 à 1755 et qui mourut en participant aux souffrances du Christ en croix et dans une vision de la Madone. La tradition fit de lui le patron des premiers communians.

Bien qu'aucune explication n'ait été donnée comme motif de ce changement, plusieurs y ont vu le signe d'une reconnaissance et d'une appréciation de l'œuvre de prédication et d'évangélisation accomplie à l'époque par la congrégation des rédemptoristes. Rappelons-nous, d'ailleurs, que, dès 1906, deux des leurs, les révérends pères Lemire et Saucier, s'étaient particulièrement signalés dans une retraite de plusieurs jours qui avait donné des résultats évalués comme « au-delà de nos espérances » par le curé Lemonde.

LA CONSOLIDATION DE LA COMMUNAUTÉ PAROISSIALE

Avec cette érection canonique de la paroisse Saint-Gérard se réalisait donc, trente-six ans plus tard, un des rêves du curé Labelle : l'implantation permanente d'une communauté paroissiale le long de la Kiamika. Une fois surmontées toutes les difficultés et divisions originelles, on pouvait s'attaquer à une nouvelle ère : celle de la consolidation de cette communauté. Ce que firent aussitôt les uns et les autres.

Et au cours des premières années qui suivirent, les énergies de tous et chacun furent mobilisées par le besoin d'une nouvelle église. Non seulement celle du curé Lemonde menaçait-elle de s'écrouler, mais le contexte général s'y prêtait bien.

Comme le note lui-même Mgr Brunet, le 26 septembre 1920, dans le procès-verbal de sa deuxième visite pastorale, la paroisse jouit « d'une excellente situation financière ». Avec une dette éteinte depuis maintenant quatre ans, la paroisse a pu se constituer un en-caisse de 2 659 \$ au 31 décembre 1919. C'est donc en toute sérénité que la Fabrique peut chérir le projet d'une nouvelle église, tout en cherchant à augmenter ses liquidités.

C'est ainsi qu'elle procède, le 28 août 1921, à une nouvelle vente de lots à même ses terrains. Cinq acheteurs versent chacun 100 \$ pour



PREMIÈRE ÉGLISE AVEC SES APPUIS LATÉRAUX.

l'acquisition de ces lots : Ferdinand Filion, Louis Beauséjour, Adolphe Filion, Gérard Filion et Ferdinand Bisailon. Quelques mois plus tard, plus précisément le 20 novembre, nouvelle initiative de la Fabrique : adoption d'une résolution de coupe de bois marchand sur ses lots en vue d'une vente au profit de la future église.

Dès le début de l'année suivante, la Fabrique franchit une nouvelle étape. Dans une

résolution datée du 5 février 1922, les marguilliers J. Auguste Turcotte, Napoléon Charette, Adrien Filion et le curé Neveu décident de recourir aux services d'un architecte afin de préparer les plans et devis de l'édifice. On lui demande aussi d'évaluer ce qui pourrait être utilisé comme bois et charpente de l'actuelle chapelle, de déterminer la nature des matériaux à utiliser et d'estimer les coûts éventuels de l'entreprise. C'est à l'architecte Brodeur de la firme Brodeur et Pilon de Hull qu'on s'en remettra pour la réalisation de cette étude.

En décembre de la même année, il est ensuite résolu de vendre à Henri Brière et Cie, au prix de 922,11 \$, une partie de la coupe de bois effectuée l'hiver dernier sur les terrains de la Fabrique, l'autre partie étant vendue à M. Alfred Gingras de Montréal pour la somme de 384,68 \$. Fin décembre, plus précisément le 31, il est résolu de faire couper et préparer, dès cet hiver, le bois de charpente nécessaire à la nouvelle église et d'adresser, à cette fin, une demande à la Cie James McLaren pour être dispensé des droits de coupe habituels.

Enfin, le 14 janvier 1923, les marguilliers et le curé tiennent une assemblée des francs-tenanciers de la paroisse afin de décider de la construction d'une nouvelle église. Le curé Neveu présente le projet. Il commence donc tout naturellement par exposer les raisons qui motivent cette construction : l'église actuelle « menace ruine » et ne peut être réparée ; la Fabrique dispose de moyens financiers suffisants sans avoir recours à une répartition légale ; elle peut aussi compter sur du bois de construction déjà coupé. Non seulement la résolution de bâtir est-elle adoptée unanimement, mais encore les francs-tenanciers s'engagent-ils, en plus, à fournir chacun mille pieds d'épinette en billots - ou 10 \$ en argent - et trois jours de corvée avec chevaux. Comme l'écrit alors le curé Neveu dans son procès-verbal : *« cette assemblée s'est tenue dans la plus parfaite harmonie et chacun paraissait heureux de la décision prise »*.

Mais ce sera la dernière grande initiative du curé Neveu dans ce dossier qu'il avait si bien piloté jusque là. À l'été suivant, soit le 18 juillet, l'abbé Adélarde Fauteux prend la relève comme curé de Saint-Gérard et c'est à lui que reviendra la responsabilité de superviser les travaux de construction de la nouvelle église.

Ces travaux s'amorcent donc dès le mois d'avril 1924 pour s'échelonner jusqu'en octobre, selon les plans et devis des architectes Brodeur de Hull et retouchés par Bernier de Montréal ; ils sont effectués à la journée et le curé Fauteux peut compter sur l'expertise de M. Hector Langlois de Mont-Laurier qui agit comme contremaître et sur les dévoués services de ses trois marguilliers : Adrien Filion, Albert Portelance et William Chartier. Dès le premier juin, avec l'autorisation de l'évêque, la Fabrique s'assure d'une meilleure marge de manœuvre financière en contractant un emprunt de 12 000 \$ sur billets de paroissiens, au taux d'intérêt de 5 % .



M. L'ABBÉ ADÉLARD
FAUTEUX



DES HOMMES AU TRAVAIL LORS DE LA CONSTRUCTION DE LA DEUXIÈME ÉGLISE EN 1924.



M. L'ABBÉ ULDÉRIC BEAULIEU



DEUXIÈME ÉGLISE ET PREMIER PRESBYTÈRE.

Même si les travaux ne sont pas encore complètement terminés, une première messe est célébrée le 15 août, jour de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie, par un enfant de la paroisse, l'abbé Uldéric Beaulieu, professeur au séminaire de Mont-Laurier. Fils de Léon Beaulieu et d'Élise Bourassa, il était venu vivre à Kiamika avec ses parents après quelques années passées à Saint-Léon de Maskinongé, son village natal. Et le 11

juillet 1920, en la cathédrale de Mont-Laurier, il avait été ordonné prêtre par Mgr Brunet pour servir dans ce tout nouveau diocèse. Le vingt-six août, la sacristie est pratiquement terminée et l'abbé R. Cadieux peut y procéder à l'érection d'un chemin de croix. Selon le journal des comptes de la paroisse, les travaux se poursuivent jusqu'au 18 octobre, jour de la dernière paie des ouvriers.

Et c'est le 28 octobre qu'a finalement lieu la bénédiction de cette nouvelle église de 96 pieds de long par 45 pieds de largeur et dont le coût total s'élève à 21 183,48 \$. La célébration est présidée par le nouvel évêque de Mont-Laurier, Mgr Joseph-Eugène Limoges, qui, le 30 novembre 1922, avait pris la succession de Mgr F.X. Brunet, décédé subitement le 7 janvier de la même année. Il est évidemment entouré d'un nombre

impressionnant de fidèles venus célébrer ce joyeux événement et aussi de quelques curés des paroisses environnantes, les abbés Pierre Neveu, Jos. Cossette, R. Cadieux, Omer Lavergne, Donat Dumouchel, J.B. Charland. L'abbé Noël Fauteux, curé de Sainte-Claire de Tétreaultville du diocèse de Montréal et cousin du curé de Saint-

Gérard, prononce alors le sermon de circonstance. L'ameublement intérieur de l'église est complété en novembre avec l'achat à M. J.A. Boisvert d'un nouvel orgue au prix de 274 \$.

Enfin, il ne reste plus qu'à meubler ce clocher élancé qui pointe vers le ciel. On s'y attaque dès le mois de février 1925. Suite à une résolution du 8 février dûment approuvée par Mgr Limoges, la Fabrique passe une commande ferme de trois cloches auprès de la célèbre compagnie française « Fonderie de cloches Les Fils de Georges Paccard », sise à Annecy-le-Vieux en Haute-Savoie, avec date de livraison fixée au 10 octobre prochain. C'est la maison Z.O. Tourangeau de Montréal qui joue le rôle d'intermédiaire. Le 30 août, la Fabrique contracte un nouvel emprunt de 1 500 \$ en prévision de cette nouvelle dépense majeure. Comme aucun délai ne vient perturber les échéanciers prévus, la livraison se fait à la date prévue et, le 18 octobre, à 15 h, s'amorce la cérémonie de bénédiction des cloches. Délégué par Mgr Limoges qui est retenu à Rome par la visite des évêques canadiens, l'abbé Robert Jutras préside la célébration en tant qu'administrateur diocésain. Et c'est de nouveau l'abbé Uldéric Beaulieu qui intervient en prononçant le sermon de circonstance.

Acquis au coût de 1 865 \$, ce carillon de trois cloches reproduit les notes « sol » - « si » - « ré ». D'un poids de 1550 livres - 1890 livres avec monture - la plus grosse donne la note « sol ». Elle porte les inscriptions Pie XII, pour le pape de l'époque, Joseph-Médard, pour l'archevêque Emard d'Ottawa, Joseph-Eugène, pour l'évêque Limoges de Mont-Laurier, Adélar, pour l'actuel curé Fauteux, et Gérard, titulaire de la paroisse.

La deuxième cloche pèse 750 livres - 880 livres avec monture - et donne la note « si ». Elle porte les inscriptions Joseph et Marie, Rosario, pour le curé Bazin, Pierre, pour le curé Neveu, Joseph, pour le marguillier Gratton, Napoléon, pour le marguillier Choquette, Auguste, pour le marguillier Turcotte, et Joseph, pour le marguillier Deschamps.

Enfin, la troisième reproduit le « ré » et pèse 450 livres - 509 avec monture -. Sur ses flancs, les inscriptions s'alignent : Joseph-Aimé, pour le premier curé résidant Lemonde, Hector, pour le second curé résidant Yelle, Adrien, pour le marguillier Filion, William, pour le marguillier Chartier, Albert, pour le marguillier Portelance, et Jules, pour le marguillier Meilleur.



MGR JOSEPH-EUGÈNES
LIMOGES, DEUXIÈME
ÉVÊQUE DE MONT-LAURIER.



LES TROIS CLOCHES DANS LE SANCTUAIRE POUR LA BÉNÉDICTION.

Le lendemain, 19 octobre, c'est le branle-bas général pour l'installation des cloches dans le clocher. On imagine facilement l'effort requis pour hisser dans leur niche ces cloches qui, avec leur monture et le système de marteaux, représentent pas moins qu'un poids de 4 800 livres. Une entreprise qui faillit d'ailleurs virer au drame puisque, durant la manœuvre, la plus grosse des cloches se détacha de ses amarres et

tomba du haut du clocher. Miraculeusement et heureusement, sans blesser personne, ni se briser.

Au lendemain de tels temps forts, la vie reprendra progressivement son cours normal jusqu'en cette année 1925 au cours de laquelle l'abbé Henri Lecompte, professeur au séminaire de Sainte-Thérèse, vient prêcher une retraite au terme de laquelle il fonde la Ligue du Sacré-Cœur. Pas moins de cent hommes s'engagent aussitôt dans ce nouveau mouvement de piété. Albert Portelance, William Chartier et Jules Meilleur sont respectivement désignés comme président, premier vice-président et second vice-président du mouvement. Le 3 octobre 1926, Mgr Limoges bénit le drapeau confectionné en France au coût de 70 \$ et le remet aux Ligueurs de Saint-Gérard pour être déployé dans le sanctuaire lors du décès de tout membre de la Ligue. Jusqu'en 1941, la seule activité de la Ligue consistera en la célébration annuelle de la fête du Sacré-Cœur. En 1941, on procédera à une réforme de la Ligue. Aimé Valiquette est alors nommé président, Napoléon Gratton, vice-président, et Adrien Fillion, secrétaire. Une cotisation de 25 cents est exigée des membres et donne droit au Bulletin de la Ligue. On organise aussi des célébrations régulières de prière. Ainsi, à tous les deux mois, la Ligue tient en groupe son heure d'adoration le premier dimanche du mois. Les activités de la Ligue cesseront au début des années 1960 et les livres de compte seront fermés en 1969.

Mais revenons-en autour des années 1925, à ces moments où nous avons ouvert cette parenthèse de l'histoire de la Ligue du Sacré-Cœur; et, plus précisément, au 26 septembre 1928, au moment où Mgr Limoges vient effectuer sa deuxième visite pastorale. C'est alors pour lui l'occasion de féliciter le curé de sa bonne administration et les paroissiens pour l'esprit de foi et de générosité qui se reflète dans leur toute nouvelle église. Il profite de sa venue pour confirmer soixante-quatorze enfants.

Il faudra attendre l'année 1929 pour que s'écrivent deux nouvelles pages de l'histoire religieuse de Kiamika. La première relate l'arrivée des Sœurs de Sainte-Croix. Dès le printemps, à la demande du curé Fauteux, Mgr Limoges avait formulé une demande auprès de la supérieure générale de cette congrégation pour qu'elles viennent prendre charge de l'éducation des enfants. Le 14 juin, réponse positive de Sœur Marie de Sainte-Julienne, secrétaire générale de la congrégation: les religieuses seront à Kiamika en septembre pour y commencer leur enseignement. Le 30 juin, la commission scolaire de Kiamika adresse à Mgr Limoges une résolution officielle en ce sens qui sera aussitôt approuvée. Les religieuses arrivent en été, s'établissent dans leur couvent et obtiennent, par un décret de l'évêque daté du 12 septembre, l'autorisation d'y tenir un « oratoire semi-public » sous le vocable de Saint-Gérard avec réserve eucharistique pour le Très-Saint-Sacrement. Tel que convenu, leur enseignement s'amorce en septembre et se poursuivra, toujours avec le même zèle et le même dévouement, pendant quarante-quatre années jusqu'à leur départ définitif survenu en 1973. Mais non sans avoir fait germer dans le cœur de quatre jeunes filles de la paroisse le goût de marcher dans leurs traces et de s'engager dans la vie religieuse. Deviendront ainsi religieuses de Sainte-Croix: Alice Filion, Sœur Marie-Gabriel-de-la-Croix; Ghislaine Saint-Jean, Sœur Marie-Jean-Berchmans; Alice Turgeon, Sœur Marie-Joseph Adélar; Gertrude Turgeon, Sœur Marie-Rose-Gertrude; et Yvonne Gratton, Sœur Marie-Gilberte.

Au fil du temps, d'autres vocations religieuses surgissent aussi du fertile terreau paroissial de Saint-Gérard. C'est notamment le cas de Réjeanne Lachaine pour les Sœurs du Bon Pasteur, de Priscille Boudrias pour les Sœurs de Saint-Joseph et de Berthe Valiquette pour les Sœurs de Notre-Dame, de Georgette Suppère des Sœurs

Adoratrices du Précieux-Sang d'Ottawa, de Marie Turgeon de la Congrégation Notre-Dame-Auxiliatrice, de Ernest et Etienne Turgeon chez les Frères de Saint-Gabriel, de Rosaire Girouard chez les frères Oblats de Marie-Immaculée et de Rita Girouard chez les Sœurs de la Sainte-Famille.

Mais pour en revenir à cette année 1929, et parallèlement à l'arrivée des Sœurs de Sainte-Croix, il nous faut aussi mentionner l'établissement de la Congrégation des Enfants de Marie, le 8 décembre. C'est mademoiselle Eugénie Brière qui, la première, accepta la responsabilité de présidente; elle l'assuma d'ailleurs jusqu'en 1943. Le mouvement vivra jusqu'en 1969, année de la fermeture des livres de compte.

En cette même année 1929, une autre initiative du curé Fauteux mérite qu'on s'y attarde. Sous la pression de nombreux paroissiens, il caresse le projet d'ouvrir de nouvelles terres à la colonisation. La cible toute désignée et convoitée: le canton Rivard, à la limite sud de la paroisse. Dès février 1929, il passe à l'action. Fort d'une requête de paroissiens, il demande à Mgr Limoges d'intervenir auprès du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, l'Honorable J.E. Perreault, en vue de l'ouverture du canton Rivard à la colonisation. Ce à quoi, de bonne grâce, se prête Mgr Limoges. Mais, dans une lettre du 29 mars, le ministre signale qu'un problème se pose: une portion non-arpentée de ce territoire fait partie intégrante de la réserve forestière de la «Singer Manufacturing Company». Un mois plus tard, le sous-ministre informe l'évêque qu'un représentant du ministère, M. Paul Kieffer, viendra rencontrer les gens de Kiamika et inspecter les lieux avec eux. Informé de tout cela par son évêque, le curé Fauteux lui écrit pour le remercier de ses initiatives. Mais le ton de cette lettre datée du 20 mai laisse transpirer chez ce pasteur une bonne dose de réalisme, sinon de pessimisme: il avoue craindre que «*la partie ne soit perdue, le coup manqué*», trop de personnes influentes - comme des membres du Club du Lac-à-la-Truite - ayant fait pression pour bloquer ce projet. Les faits viendront par la suite comme confirmer son appréhension puisque des mois et des années passeront avant qu'il n'en soit à nouveau question.

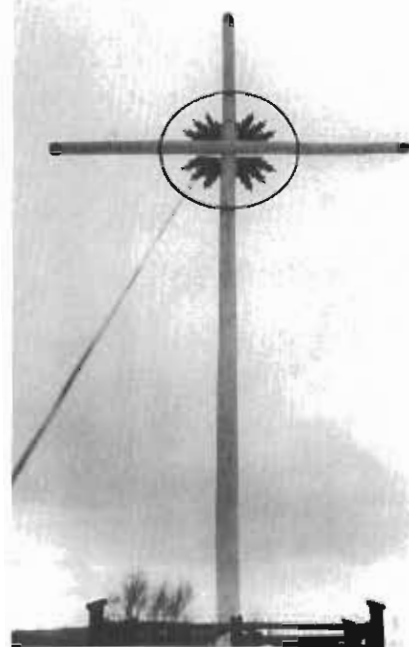
Ce n'est qu'en mai 1933 que ce projet refait surface. À Mgr Limoges qui l'informe des résultats plutôt négatifs du rapport sur les terres colonisables du canton Rivard, M. Fauteux rétorque qu'un autre

rapport, rédigé en novembre précédent par M. Deslisle, affirme que « c'était bon ». Ce qui prouve, selon lui, « que ce sont les clubs qui barrent l'affaire. » Et pour tout vérifier de visu, il projette d'aller marcher une partie du canton Rivard de même que les rangs 12 et 13 du canton Dudley.

Mais ni l'histoire ni les archives ne conserveront la moindre trace de cette marche de reconnaissance et encore moins de développements ultérieurs de ce projet qui, semble-t-il, s'évanouira dans les limbes de l'histoire.

Entre-temps, dans la paroisse, le 27 septembre 1932, le Révérend Père Brosseau o.p. avait institué la confrérie du Saint-Rosaire à laquelle adhèrent de nombreuses familles de la paroisse. Puis, la vie reprend son cours normal jusqu'au 22 juillet 1934. En ce bel après-midi d'été, quatre cents personnes se sont massées autour d'une nouvelle croix érigée sur la montagne de la ferme Georges Suppère pour assister à cette bénédiction commémorant le dix-neuvième centenaire de la Rédemption et le quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier. Dominant tout le village, cette croix se voulait également un témoignage de la foi et de la piété de tous les paroissiens. Trois d'entre eux y avaient toutefois apporté une collaboration particulière : William Chartier avait donné le bois, Henri Bisailon l'avait construite et Noé Filion l'avait peinte. L'érection et la bénédiction de cette croix constituaient la réalisation d'une suggestion que le Père Benoit o.m.c. avait formulée au moment de la clôture de sa prédication de trois jours du début de juillet. Depuis lors s'élève toujours sur cette même colline une croix qui rappelle sans cesse aux générations successives que leur histoire en est une « de foi trempée ».

Cette croix, Mgr Limoges la contempera à loisir quelques mois plus tard, lors de sa troisième visite pastorale, le 20 septembre. Dans son rapport, il note le bel ordre et la grande propreté de toutes choses en cette église paroissiale. Mais, pour la première fois, il signale « l'absence d'un bon nombre de paroissiens aux différents exercices de la visite pastorale ». L'aspect financier



LA CROIX DE 1934.

retient aussi son attention. La dette n'a pu être diminuée depuis quatre ans : elle se maintient toujours à 8 450 \$. Au moins, les intérêts et les assurances ont été payées malgré la crise économique qui sévit et qui, à plusieurs reprises, a obligé la Fabrique à renouveler ses billets d'emprunt. Bref, écrit-il dans son rapport, « *la paroisse est bien administrée* ».

Les mois se suivent et l'été 1935 marquera l'histoire par l'incendie du premier couvent des Sœurs de Sainte-Croix. Mais, aussitôt, on s'attelle à la tâche pour rebâtir. Autre fait de l'époque à signaler : la saison estivale semble de plus en plus attirer de visiteurs et de touristes



LA PREMIÈRE SALLE PAROISSIALE.

venus profiter des ressources naturelles, halieutiques et cynégétiques de la paroisse. À un point tel que le curé Fautoux se désole de ne pouvoir accommoder, en une seule messe dominicale, tous ceux et celles qui voudraient y participer, plusieurs se retrouvant sur le perron ou déambulant dans les rues du village. Le 29 juillet, il adresse donc à Mgr Limoges une demande d'autorisation d'une seconde messe le dimanche pour la période allant de juillet à novembre. Ce que l'évêque lui accordera sans hésiter et qui se renouvellera ensuite d'été en été.

Deux ans plus tard, les 2 et 3 juin 1937, Saint-Gérard accueille son évêque pour une quatrième visite. Celui-ci se réjouit des deux nouvelles constructions qui sont venues s'ajouter au patrimoine communautaire : la nouvelle école remplaçant le couvent incendié des sœurs et la salle paroissiale dont il avait autorisé la construction par une résolution datée du 16 janvier 1935. Profitant de cette visite, Mgr Limoges confirme aussi quatre-vingt trois enfants.



L'ABBÉ GÉRARD SUPPÈRE.

Douze mois plus tard, la paroisse sera de nouveau une occasion de réjouissance pour l'évêque de Mont-Laurier mais, cette fois, par l'entremise de l'un de ses enfants. En effet, le 11 juin 1938, en la cathédrale de Mont-Laurier, à l'âge de 27 ans, Gérard Suppère, fils de Georges Suppère et de Éva Filion, est ordonné prêtre par Mgr Limoges, devenant ainsi la deuxième vocation presbytérale surgie de Kiamika. Après une première nomination comme vicaire à la paroisse-cathédrale et professeur au séminaire Saint-Joseph, l'abbé Suppère exercera par la suite un ministère de vicaire à Saint-Rémi

d'Amherst, Huberdeau, Saint-Faustin, Sainte-Agathe et Saint-Donat. Il deviendra ensuite successivement curé de Chute Saint-Philippe, Grand-Remous et Bois-Franc. Après une pause de quelques mois due à la maladie, il est nommé aumônier d'hôpital à L'Annonciation tout en assumant un ministère de vicaire à Labelle. C'est à Littleton, Massachussets, qu'il s'éteindra, à l'âge de 58 ans, le 5 février 1969, après y avoir exercé un ministère d'aumônier d'hôpital. Il repose au cimetière de Labelle où furent célébrées ses funérailles, le 8 février 1969.

En cette même année 1940, quelques jours à peine après l'ordination de Georges Suppère, soit le 29 juin, un troisième enfant de Saint-Gérard s'engage dans la vocation presbytérale : Gabriel Filion, fils d'Adrien Filion et d'Orise Desjadins, est alors ordonné prêtre en la cathédrale Marie-Reine-du-Monde de Montréal pour la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement.



ORDINATION DE GABRIEL FILION, LE 29 JUIN 1940.

Retournons justement dans leur village natal où on s'apprête à accueillir le premier pasteur du diocèse pour sa cinquième visite pastorale. Fidèle à la coutume d'une visite à tous les trois ans, Mgr Limoges revient les 18 et 19 septembre 1940. Le premier jour, il procède, dans le cimetière paroissial, à la bénédiction d'une croix en chêne de dix-sept pieds de hauteur rehaussée d'un corpus de marbre blanc. D'un coût total de 150 \$ défrayé par les dons de paroissiens et paroissiennes, cette croix avait été confectionnée par Achille Bisailon à partir du bois donné par William Chartier. Le deuxième jour, l'évêque préside aux diverses activités et célébrations et confirme cent deux enfants. Après avoir constaté une diminution de 450 \$ à la dette

paroissiale malgré les effets durables de la crise économique, il souligne les nombreuses assistances aux diverses célébrations. Enfin, en guise d'évaluation générale, il termine par ces mots : « *cette paroisse se fait remarquer sous tous rapports.* »

Cette bénédiction de croix et cette visite de l'évêque seront les deux derniers événements spéciaux du séjour de dix-huit ans du curé Fauteux à Saint-Gérard. Dès le printemps suivant, il prend le chemin de Saint-Faustin où Mgr Limoges l'a nommé curé.



M. L'ABBÉ MARCEL POISSANT

Lui succède alors celui qui, pendant vingt-neuf ans, marquera la paroisse de Saint-Gérard d'une empreinte indélébile : l'abbé Marcel Poissant. À quarante-cinq ans, il jouit d'une santé de fer et peut puiser dans son vaste bagage de vingt-et-un ans d'expérience comme prêtre de paroisse. Il arrive de Lac Saint-Paul où il a passé les dix-sept dernières années comme curé et supervisé les travaux de construction de la toute récente église. À Saint-Gérard, il se retrouve à la tête d'une paroisse bien organisée, qui a presque atteint son sommet d'expansion démographique - 152 familles pour 1075 âmes comparativement à 190 familles et 1116 âmes en 1943 - et toute préoccupée par sa croissance et son développement social et économique. Bref, un chantier fait sur mesure pour cet homme à l'énergie débordante et plein d'initiatives, pour ce pasteur zélé, ambitieux et friand d'exercice du pouvoir.

Fort de l'autorité que lui assurent, à cette époque, son statut de curé et la prépondérance sociale de l'institution ecclésiastique, il deviendra aussitôt l'homme-orchestre qui tient en mains plusieurs des instruments de la vie communautaire. Et tout au long de ses trente années à Kiamika, on le verra occuper successivement, et parfois simultanément, les terrains du développement économique, de la politique, de l'éducation, des loisirs. Quelques exemples devraient ici nous suffire pour illustrer pareil déploiement d'influence. En lien avec le ministère de la Colonisation, il assume la supervision de la vente des lots et toutes les autres formes d'intervention connexes à cette responsabilité : accueil des demandes, défense auprès des ministères gouvernementaux, des dossiers des colons, arbitrages de titres de propriété, acquisitions de lots pour vente publique - comme ceux de la Ferme-Rouge - ...etc. Il multiplie les démarches en vue de l'obtention d'octrois pour l'entretien et l'amélio-

ration du chemin Chapleau. Il veille personnellement à la création d'un syndicat coopératif agricole qui survivra pendant huit ans. Il intervient aussi - en vain, cette fois - auprès de la direction du District postal pour faire modifier la route de collecte et de distribution du courrier de même que pour l'obtention d'un édifice pour le service postal. Il s'implique aussi dans le dossier des clubs privés de pêche et de chasse: il fait pression auprès du Département de la Chasse et de la Pêche pour neutraliser les plans d'agrandissement du club « Kar-ha-Kon » et pour que le bail du club « Le Grand Nomingue » ne soit pas renouvelé à l'échéance, ce qui lui laissera ensuite la voie libre pour la création du « Club Sportif » rattaché au Lac Pimodan. Quant à son implication dans le domaine scolaire, elle nous est décrite dans le chapitre consacré à cette question. Enfin, ses relations étroites avec des membres du personnel gouvernemental et le rôle qu'il joua dans l'annexion d'une partie de Lac-du-Cerf à la municipalité de Kiamika nous révèlent aussi des incursions régulières dans le domaine politique. Bref, comme le décrivent si bien d'autres chapitres de ce volume, peu de secteurs d'activité auront échappé à sa vigilance.

On comprendra donc aisément que, pour les besoins du présent chapitre, nous nous limitons à ses activités d'ordre plus strictement religieux. En plus de son ministère pastoral de base - visite des fidèles, célébrations des sacrements, messes, vêpres, saluts du Saint-sacrement, funérailles, rencontres de marguilliers, rencontres de mouvements et associations...etc -, quelques dossiers mobiliseront ses énergies d'une façon plus particulière. La construction d'un nouveau presbytère fut un de ceux-là.

Trois mois à peine après son arrivée, soit le 12 septembre 1941, le curé Poissant adresse à la Cie James McLaren une demande d'autorisation pour une coupe d'environ 45 000 à 50 000 pieds de bois, dans la réserve de la compagnie, en vue de la construction d'un nouveau presbytère. Deux semaines plus tard, réponse de la compagnie: il ne devrait pas y avoir de problème, surtout si l'on accepte de s'approvisionner en pin. Le 6 janvier suivant, les marguilliers sont saisis du projet et votent la résolution d'une coupe de 50 000 pieds de bois concédée par la Cie McLaren; ils accordent à Cyprien Lacasse le contrat de l'empilage à raison de 5 \$ du mille pieds.



REPOSOIR DE LA FÊTE-DIEU, JUIN
1943.

Entre-temps, il faut continuer d'apporter à l'église paroissiale les aménagements nécessaires. Et c'est ainsi que, le 18 février 1942, le curé et les marguilliers votent l'érection d'une chaire, de fonts baptismaux de même que l'aménagement d'un siège et d'un agenouilloir pour le « constable » en office durant les célébrations. Il est aussi résolu de faire installer un éclairage électrique à l'église, à la sacristie et à la salle paroissiale. Pour leur part, les Dames de Sainte-Anne, les Dames Fermières et les Enfants de Marie se montrent disponibles pour l'organisation d'activités de financement de ces installations.

Il faudra attendre au 20 décembre de cette même année pour qu'une résolution officielle de construction du presbytère soit adoptée par la Fabrique et, comme il se doit, être ensuite envoyée à l'évêque pour approbation. Fort probablement pour créer bonne impression auprès de l'évêque, la résolution comporte une clause limitant à 6 000 \$ le montant à emprunter en vue de cette construction. Or, l'avenir nous apprendra effectivement que deux autres résolutions viendront par la suite gonfler de façon significative ce premier chiffre. La réponse de Mgr Limoges ne tarde pas. Dans sa lettre du 16 février 1943, il avoue son inquiétude face à l'éventuel endettement de la paroisse, confirmant ainsi que la stratégie de la Fabrique et du curé était vraiment appropriée.

LES HÉSITATIONS DE MGR LIMOGES

« Je vous retourne vos résolutions approuvées. Je vous avoue que j'ai un peu hésité, d'autant plus que le temps n'est pas favorable à la construction. Quand votre presbytère sera bâti, vous aurez une dette de 14 000 \$. Vos revenus ne sont pas considérables si j'en soustrais ceux de vos organisations, la dette n'a pas été diminuée. J'allais presque vous proposer de profiter des bonnes années pour diminuer la dette actuelle. Il me semble qu'ensuite vous pourriez entreprendre de construire avec plus de sérénité. »

Joseph-Eugènes Limoges, évêque

Grâce à cette première approbation, le projet peut être poursuivi. Et après un répit de deux années, soit le 14 janvier 1945, on revient à la charge. Cette fois, la Fabrique a résolu d'ajouter un montant

supplémentaire de 2 000 \$ aux 6 000 \$ initialement prévus, ce à quoi consent l'évêque après avoir obtenu des informations plus complètes sur l'utilisation prévue de l'en-caisse qui s'élève alors à 4 500 \$.

À l'occasion de sa septième visite pastorale, les 11 et 12 juin 1946, Mgr Limoges parle de ce projet de nouveau presbytère en des termes très positifs. Il signale qu'une somme de 5 708 \$ a été amassée à cette fin, que tout le bois nécessaire est déjà coupé et disponible et qu'il n'y a plus qu'à attendre le moment le plus favorable pour bâtir. Autant d'éléments qui relativisent et relèguent à l'arrière-plan une dette stagnante de 7 950 \$.

La poursuite de ce projet n'allait pas distraire pour autant notre vaillant curé de toutes ses autres préoccupations. Au nombre de celles-là, la clarification des titres de propriété sur les parties « sud-ouest » des lots 16 et 17, du rang 6, canton Kiamika. Deux pasteurs précédents, les curés Proulx et Lemonde, s'étaient déjà butés à l'inertie des fonctionnaires du gouvernement dans ce dossier. Et voici que le curé Poissant, fort de ses entrées et de ses appuis dans le réseau politique, recevait, le 25 octobre 1946, signée de la main de M. Roméo Lalande, secrétaire de l'Honorable Albiny Paquette, la confirmation de l'émission des lettres patentes pour ces deux parties de lots au nom de la Corporation épiscopale catholique romaine de Mont-Laurier **pour le bénéfice des curés et marguilliers de l'œuvre de la Fabrique de la paroisse de St-Gérard de Kiamika**. Cet heureux dénouement venait donc clore définitivement un dossier qui avait suscité, au fil des décennies, sa part de complications depuis l'émission des lettres patentes des terrains de la Fabrique en 1904.

Le début du pastorat du curé Poissant coïncidait aussi avec une ère de grande effervescence des mouvements diocésains d'Action catholique spécialisés dans les différents secteurs d'activité sociale : Jeunesse étudiante catholique dans le monde de l'éducation, Jeunesse ouvrière catholique pour la classe ouvrière, Jeunesse agricole catholique pour les jeunes du milieu rural, Union catholique des cultivateurs comme regroupement syndical de la classe agricole. Un même objectif mobilise ces mouvements : la formation d'une élite laïque de militants catholiques engagés dans les postes de commande de toutes les sphères de la société. Née dans le sillon du Comité diocésain d'Action



MME NOÉMIE FILION

Catholique qu'avait mis sur pied Mgr Limoges, le 26 juillet 1936, la Jeunesse Agricole catholique - J.A.C.- s'implante à Kiamika, en juillet 1942, sous l'impulsion du curé Poissant. Du nombre des membres fondateurs, on y retrouve une certaine Noémie Filion, fille de Adrien Filion et de Orise Desjardins, qui va y militer jusqu'en 1946, année où elle est appelée à assumer la direction du mouvement pour tout le diocèse de Mont-Laurier. Après deux années de présidence diocésaine au cours desquelles alternent les visites des sections locales, la participation aux comités et conseils, l'organisation des journées d'étude et les congrès, son zèle et la qualité de son engagement attirent sur elle l'attention des plus hautes instances du mouvement si bien que, le 6 octobre 1948, répondant à l'appel de Angèle Patenaude, elle accepte de faire partie de l'équipe dirigeante provinciale de la J.A.C. Elle occupera ce poste durant une année, fière d'avoir servi, mais tout aussi heureuse de renouer avec sa carrière de prédilection : l'enseignement.

Mais revenons-en au curé Poissant qui, engagé dans différents autres secteurs de la vie communautaire - rapatriement des lots de la Ferme-Rouge, commission scolaire -, a laissé dormir son projet de presbytère tout en travaillant à renforcer ses positions : diminution de la dette, augmentation des réserves de l'en-caisse et des matériaux de construction. Trois ans plus tard, soit le 18 septembre 1949, le projet refait surface et figure à l'ordre du jour d'une réunion de la Fabrique. Il est alors résolu de consacrer une somme de 15 000 \$ à cette construction, ce qu'entérine Mgr Limoges sans aucun autre commentaire. Il semble d'ailleurs ne plus nourrir aucune réticence face à ce projet et ses inquiétudes du début paraissent avoir fondu devant l'habile stratégie du curé Poissant. Il l'avoue presque à mots couverts lorsqu'il note, au procès-verbal de sa huitième visite pastorale des 25 et 26 mai 1950, « *que la dette de 7 950 \$ a été effacée en quatre ans, que l'encaisse s'élève maintenant à 6 033,35 \$ et que la Fabrique dispose d'une bonne réserve de bois et de matériaux de construction* ». En somme, conclut-il, « *le nouveau presbytère fait l'unanimité des marguilliers, pour le plus tôt possible.* » Dans l'attente de ce « *plus tôt possible* », on continue de peaufiner le projet : le 15 octobre 1950, on décide d'y ajouter un montant de 4 000 \$ pour un recouvrement en granit plutôt qu'en bardeau d'amiante ; le 6 avril 1952, on convient

d'ajouter une nouvelle somme de 5 000 \$, pour la construction d'une salle paroissiale, aux 20 000 \$ déjà prévus. Au terme de cette réunion, on aura complété l'analyse des coûts et on pourra adopter une résolution finale d'emprunt pour un montant de 15 000 \$, à 4 % d'intérêt, sur une période de dix ans. Enfin, le 7 juin 1952, a lieu la signature du contrat avec M. Omer Roy de Mont-Laurier qui s'engage à bâtir le presbytère et la salle paroissiale au coût de 9 800 \$. Sont aussi inclus dans ces travaux, le déménagement du vieux presbytère et son installation sur un solage.

Les travaux s'engagent au cours de l'été et se poursuivent jusqu'au printemps suivant. Selon des indications du Journal des recettes et dépenses, il semble que la bénédiction du nouvel édifice se soit déroulée le 15 juin 1953. Lors de sa neuvième visite pastorale, les 19 et 20 mai 1953, Mgr Limoges ne tarit point d'éloges pour ces travaux.

LA SATISFACTION DE MGR LIMOGES

« Depuis la dernière visite, on a construit un beau presbytère spacieux et solide, de belle apparence ainsi qu'une salle paroissiale de 37 x 84, et on transporté sur un solage l'ancien presbytère. (...) Meilleurs vœux de santé au pasteur dévoué. »

Joseph-Eugène Limoges, évêque, 26 mai '53

On comprendra facilement que, après un tel effort, les années qui suivront seront consacrées à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments. C'est ainsi qu'en 1954 la Fabrique procède successivement à la peinture de l'église et de la salle paroissiale, à l'aménagement de trois confessionnaux dans la sacristie et à l'isolation du toit de cette dernière. En 1957, on installe à l'église un nouveau système de chauffage au coût



DEUXIÈME PRESBYTÈRE DE KIAMIKA.



NOUVELLE SALLE PAROISSIALE.

de 2 500 \$. À l'été de 1958, il est résolu de procéder à la décoration de l'intérieur de l'église et à la restauration de la sacristie. Une soumission est alors accordée, aux coûts de 4 000 \$, à la firme « **Les Arts religieux appliqués Enrg** » de Québec alors dirigée par les peintres Guido Enrico et Mario Mauro. Si les détails de la décoration de la nef sont précisés dans le contrat, le contenu des médaillons du chœur et au-dessus des portes donnant sur la sacristie doit faire l'objet d'une entente avec le curé. Ce qui nous permettrait de conclure à l'influence prépondérante du curé Poissant dans le choix des scènes peintes dans le sanctuaire.



MGR ANDRÉ OUELLETTE,
TROISIÈME ÉVÊQUE
DE MONT-LAURIER

Deux ans plus tard, soit le 3 juillet 1960, on décide d'un nouveau recouvrement du plancher de l'église et de la sacristie: une somme de 2 200 \$ y est consacrée. Le 31 décembre 1961, d'autres besoins sont signalés et que la Fabrique verra à combler au cours des mois suivants: érection d'une nouvelle croix en granit au centre du cimetière pour remplacer la croix de bois trop détériorée, achat d'un nouvel harmonium avec moteur qu'on juge moins onéreux que la réparation du vieil harmonium avec soufflet à bras, installation de coussinets sur les agenouilloirs. Une somme maximale de 600 \$ est prévue pour défrayer le coût de ces améliorations.

On imagine aisément le bon effet de toutes ses améliorations sur le coup d'œil que l'église paroissiale pouvait offrir. Pour un, Mgr André Ouellette n'y restera pas insensible lors de sa deuxième visite pastorale en tant qu'évêque auxiliaire, les 28 et 29 mai 1962. Il le note d'ailleurs dans le rapport de cette visite. Comme il signale, aussi, le fait que la dette ait été réduite de 8 000 \$ à 3 000 \$ au



M. L'ABBÉ DAVID PRÉVOST

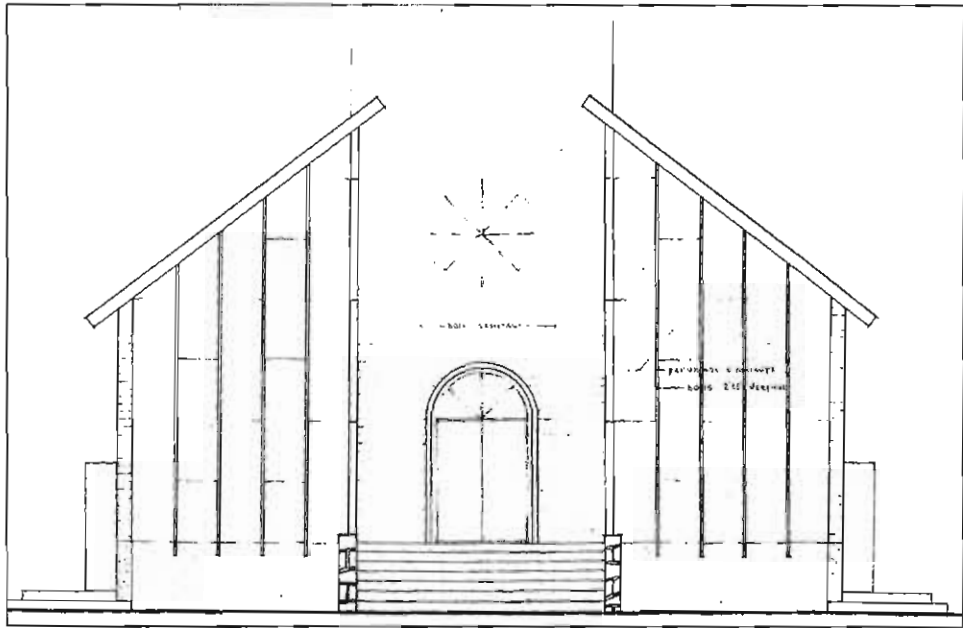
cours des trois dernières années. Ce qui l'amène à écrire: « *C'est dire que la Fabrique est en excellente posture financière grâce à une sage administration et à la générosité des paroissiens puisque les quêtes sont à la hausse* ».

Dans l'ordre des réalités plus spirituelles, deux autres événements marquent cette année 1961. En ce 16 juin, un autre fils de Kiamika, mais résidant maintenant à Val-des-Bois, David Prévost, fils de Ovide Prévost et de Anita David, est ordonné prêtre pour l'archidiocèse d'Ottawa. C'est comme missionnaire au Brésil qu'il vivra ses premières années de sacerdoce.

Une semaine avant cette ordination, soit le 9 juin, le curé Poissant avait aussi fondé la « section jeunesse » de la Ligue du Sacré-Cœur qui s'était donnée comme objectifs de rejoindre la masse des jeunes en leur proposant une vie vraiment chrétienne, de préparer la relève de la Ligue adulte et de faciliter la tâche du prêtre dans la paroisse. Pour leur part, les jeunes ligueurs s'engageaient à une réunion par mois, présidée par le curé, et au cours de laquelle on abordait un sujet ou un thème particulier, à une communion mensuelle et à l'offrande d'une journée au Sacré-Cœur. Aucune source ne nous a permis de dénombrer les adhérents à la ligue, ni de préciser la durée de son existence de même que la date de sa dissolution ou de la fin de ses activités.

Bref, en ces temps-là, tout semblait aller pour le mieux dans le meilleur des mondes et on comprend aisément la douce euphorie que pouvait, fort probablement, ressentir le curé de Saint-Gérard. Une euphorie qui pourrait nous aider à comprendre l'origine et le développement d'un autre projet dont on ne retrouve aucune trace dans les documents paroissiaux - correspondance, cahier des délibérations, journal des recettes et déboursés, archives de l'évêché - mais que le curé Poissant avait chéri au point de faire tracer, en date du 21 août 1963, par l'architecte André Simon de Mont-Laurier, des plans et devis dont nous avons retrouvé des exemplaires au hasard de nos recherches. En fait, il s'agissait d'un plan de modification de la façade de l'église qui n'aurait conservé en son centre que l'entrée principale pour reporter sur les flancs ouest et est les deux entrées latérales. Les notes du curé Poissant inscrites sur les plans parlent d'une modification « pour éviter l'orientation vers le nord ». Mais aucune des interventions effectuées auprès de témoins privilégiés de cette époque n'a pu nous apporter quelque supplément d'information. Il semble bien que le curé Poissant n'ait confié à personne d'autre la teneur de son projet et nul ne saurait apporter les raisons précises qui ont pu conduire à sa mise au rancart, à moins que ce ne soit qu'une simple question de coûts. (Voir le croquis à la page suivante.)

Poursuivant sur cette lancée des améliorations, les marguilliers et le curé saisissent au vol, en septembre 1964, l'occasion de remplacer le vieil harmonium désuet par un nouvel orgue électrique de marque « Conn » qu'un paroissien leur offre au coût de 3 500 \$. Après s'être informé auprès du fabricant, le curé Poissant apprend que cet orgue ne



MODIFICATIONS PROJÉTÉES DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE.

date que de 1961 et que sa valeur à neuf correspond à 6 000 \$. Sans plus de tergiversations, l'achat est vite conclu au prix de 2 500 \$. Enfin, en décembre de la même année, on procédait à l'installation d'un système d'éclairage extérieur à l'entrée de l'église.

Sans que personne ne l'ait vraiment prévu, tous ces éléments finissaient de remplir les dernières pages du chapitre de la vie de la paroisse Saint-Gérard consacré à sa consolidation. Quels progrès réalisés depuis ce décret d'érection du 6 avril 1920 ! Mais, deux événements majeurs allaient maintenant modifier le cours habituel de l'histoire et la faire entrer, discrètement mais inéluctablement, dans une nouvelle ère que plusieurs se sont plus à désigner sous le terme de...
MODERNITÉ.

L'ÈRE DE LA MODERNITÉ

Modernité, d'abord, au plan politique et social dans tout le Québec. En 1962, le gouvernement libéral de Jean Lesage vient tout juste d'être réélu en tablant sur son grand projet de nationalisation de l'électricité. Il

peut donc continuer d'appliquer de façon systématique son vaste programme de transformation sociale, déjà proposé en 1961, et que plusieurs perçoivent comme une véritable « révolution tranquille ». Et, comme pierre angulaire de tous ces changements, la mise sur pied d'un État moderne, investissant tous les champs de l'activité sociale, avec son vaste appareil et son personnel bureaucratiques. De là, la prise en charge par l'État de tous ces services jusque-là assumés par l'Église : éducation, services sociaux, services de santé. On le comprendra facilement : de tels changements ne pouvaient qu'affecter directement l'influence de l'Église - au niveau de tout le Québec comme au niveau diocésain et même paroissial - comme, aussi, la façon d'être « curé » de paroisse. Désormais, plus rien ne serait pareil...

Mais mouvement de modernité aussi au sein même de la grande institution qu'est l'Église. Depuis le 11 octobre 1962, à Rome, se déroule le deuxième Concile tenu en l'État du Vatican. Autour du Pape - d'abord Jean XXIII, puis Paul VI après le décès du premier - se réunissent 2 860 évêques et cardinaux provenant de cent quarante-et-un pays et 453 experts de diverses disciplines reliées à la théologie pour procéder à une profonde « mise à jour » de la doctrine et de l'agir pastoral de l'Église catholique. En cela, ils suivent le mot d'ordre lancé par Jean XXIII dans son discours d'ouverture du Concile : *« il faut que cette doctrine certaine et immuable ... soit approfondie et présentée de la façon qui répond aux exigences de notre époque. »* Comme le démontrera chacun des seize grands documents qui seront publiés au fil des travaux de ce Concile, peu d'aspects de la doctrine de l'Église n'échapperont à cette vaste entreprise de reformulation. De ce nombre, d'importantes modifications en ce qui touche la nature et la mission de l'Église, les rôles respectifs des prêtres et des laïcs dans l'Église comme dans le monde, les célébrations liturgiques. Tant et si bien, qu'au lendemain de ce Concile terminé le 8 décembre 1965, plusieurs diront aussi que, même en Église, « plus rien ne sera pareil... »

Bien sûr, les retombées les plus immédiates et les plus frappantes de ce Concile se feront d'abord sentir au niveau de la liturgie : les modifications de diverses célébrations, et en particulier celle de la messe, conduiront à de nouvelles formes de participation des laïcs et même à des réaménagements du sanctuaire des églises. Mais au fil du temps et de l'application progressive des autres grandes orientations du Concile,

ce sont aussi les mentalités et les façons de faire qui évolueront sensiblement.

À l'instar des autres paroisses du Québec, celle de Saint-Gérard ne pourra échapper à ces deux grands courants de changement. Tant la « révolution tranquille » que le deuxième Concile du Vatican la feront entrer dans cette « ère de la modernité ».

Nous retrouvons un premier indice de ces changements dans le rapport que fit Mgr André Ouellette de sa troisième visite pastorale effectuée les 20 et 21 mai 1965. Au sujet de la réforme liturgique qui est alors amorcée à Kiamika comme dans les autres paroisses du diocèse, il écrit : « *C'est une grande joie de célébrer la messe avec des fidèles qui dialoguent et chantent sous la direction des religieuses* ». Fait cocasse : Mgr Ouellette note aussi que le taux du support n'a pas été réajusté depuis 1914, ce qui devrait l'être pour correspondre à l'évolution économique du milieu.

Quelques mois plus tard, une autre modification, juridique celle-là, exercera son effet sur la vie de la paroisse. En effet, le 6 août 1965, l'Assemblée législative du Québec adopte une nouvelle Loi des Fabriques qui, entre autres points, augmente de trois à six le nombre des marguilliers, impose la présentation d'un budget avant le début de chaque année financière et d'un bilan de l'exercice financier au terme de l'année. En conformité avec cette nouvelle loi effective au premier janvier 1966, une assemblée des paroissiens est convoquée le 12 décembre 1965 aux fins de l'élection de six nouveaux marguilliers. Le curé Poissant préside et Clément Saint-Jean assume la fonction de secrétaire d'assemblée. Signe des temps nouveaux : le premier marguillier proposé et élu sous la gouverne de cette nouvelle Loi des Fabriques est une femme : Thérèse Bisailon, épouse de Jérôme Filion. Elle ne sera pas la seule femme du groupe puisque Albertine Daigneault, épouse de Téléphore Portelance, est aussi proposée et élue par l'assemblée. Quatre hommes complètent cette première équipe de six marguilliers : Oscar Grenier, Joseph Saint-Germain, Lucien Nantel et Émile Filion. Le 11 novembre 1966, la nouvelle équipe de marguilliers adopte les premières prévisions budgétaires annuelles de l'histoire de la paroisse en vue de leur approbation par l'évêque. Avec un total des recettes de 4 030 \$ comparé à un total des déboursés de 2 960 \$, on prévoit un surplus des recettes de 1 070 \$. Un mois plus tard, la Fabrique doit se plier aux exigences du resserrement des règlements du

gouvernement concernant la sécurité dans les lieux publics. Dans une missive datée du 6 décembre, le service d'inspection du travail du district de Montréal recommande la fermeture du jubé de l'église au public puisqu'il n'existe qu'un seul escalier d'accès.

L'année suivante, plus précisément le 9 novembre 1967, suite aux avis de la Commission diocésaine de liturgie et à la visite de son représentant, M. l'abbé Louis-Philippe Fortin, la Fabrique vote une somme de 500 \$ pour une rénovation du sanctuaire de l'église rendue nécessaire par l'application du nouveau rituel de célébration de la messe.

Tous ces changements apportés par le Concile, qu'ils soient d'ordre liturgique comme pastoral ou même théologique, viennent bousculer bien des habitudes, sinon des certitudes. Un bon nombre de fidèles se sentent interpellés ou questionnés sur plusieurs aspects de leur vie de foi. C'est d'ailleurs ce que pourra vérifier par lui-même Mgr André Ouellette, lors de sa quatrième visite pastorale, les 25 et 26 janvier 1969. Il y fait d'ailleurs clairement allusion dans le procès-verbal de cette visite.

DES PAROISSIENS QUI S'INTERROGENT

«La soirée du samedi s'est prolongée jusque vers minuit avec un bon nombre de paroissiens. On sent les gens intéressés dans les grandes questions qui regardent leur vie chrétienne et curieux d'avoir des réponses aux problèmes de leur paroisse. Il y aurait de quoi former des groupes d'étude pour l'assimilation des grandes doctrines de Vatican II.»

Mgr André Ouellette, évêque, 26 janvier 1969.

Dans le même procès-verbal, Mgr Ouellette abordait aussi le litige opposant la Fabrique à la Municipalité au sujet de l'occupation, par cette dernière, d'une partie des terrains de la Fabrique pour des services d'aqueduc. Comme voie de solution, il conseillait alors une vente de ces terrains à la Municipalité, vente qui se concrétisera effectivement, suite à une résolution en date du 30 avril 1969, au prix de 500 \$ en plus d'une annulation des comptes d'eau envoyés à la Fabrique. Il importe aussi de souligner le contenu de deux autres résolutions adoptées au cours de cette même réunion.

La première concerne les défunts et mentionne spécifiquement leur inhumation «en toutes saisons» avec des tarifs différents pour l'une et l'autre saison: 50 \$ pour l'hiver et 40 \$ pour l'été. Ce qui laisse

supposer que c'est à partir du printemps de cette même année 1969 qu'on aurait cessé d'avoir recours au charnier pour l'entreposage des corps des défunts dans l'attente de leur inhumation au printemps. La seconde résolution entérine la vente d'une pièce de terrain située derrière l'école et mesurant 375' par 375', au prix de 100 \$ pour fins de loisirs et sur lequel fut aménagé le jeu de balle.

Enfin, le dernier dossier ouvert par le curé Poissant fut celui de la vente de la salle paroissiale, une salle qui semblait de moins en moins répondre à un réel besoin. Déjà, lors d'une réunion tenue le 15 juillet 1966, le curé et les marguilliers avaient résolu d'entreprendre des démarches auprès de la Municipalité en vue d'une éventuelle vente de cette salle. Trois ans plus tard, en février 1969, les démarches ne semblent pas avoir produit les résultats escomptés puisque la Fabrique décide d'y interrompre le courant électrique. Motif invoqué : elle n'aurait pas servi depuis deux ans. En décembre 1969, la Fabrique décide de faire appel à des offres d'achat pour la salle, avec une date d'échéance fixée au 1er janvier 1970. Réunis en assemblée onze jours après cette échéance, soit le 12 janvier, les marguilliers et le curé sont obligés de se rendre à l'évidence : aucune offre d'achat n'a été formulée. À ce moment, une seule alternative semble alors s'être offerte à eux : la décision de discontinuer le service d'électricité à la salle. Et c'est au cours de cette même assemblée que les marguilliers adoptent la résolution en vue de l'adoption d'une sentinelle de l'Hydro-Québec entre le presbytère et la sacristie.

Cette assemblée du 12 janvier devait être sa dernière à titre de président de la Fabrique Saint-Gérard de Kiamika puisque, onze jours plus tôt, Mgr André Ouellette, évêque de Mont-Laurier, avait annoncé avoir accepté la démission du curé Poissant et la nomination de l'abbé Irénée Bélanger, curé de Lac-du-Cerf, comme vicaire-économiste de Saint-Gérard. Dès le 18 janvier, l'abbé Bélanger présidait l'assemblée de la Fabrique de Saint-Gérard, mettant ainsi fin à la période de transition de dix-huit jours assurée par son prédécesseur.

Cette démission de l'abbé Poissant avait été au cœur d'une entrevue que lui avait accordée son évêque, Mgr André Ouellette, le 20 novembre 1969. Et moins de trois semaines plus tard, soit le 9 décembre, diminué par la maladie et usé par cinquante ans de sacerdoce, il se résignait à cette inéluctable étape de son parcours en remettant sa démission.

LA DÉMISSION DU CURÉ POISSANT

« Pour faire suite à notre entrevue du 20 novembre, je vous remets par la présente ma démission comme curé de Kiamika. L'avis du médecin, mon âge avancé et le souci de m'occuper de mon salut m'en font, à mon regret, une obligation. Je vous dois, monseigneur, un profond remerciement d'avoir compris ma situation; ce m'est un véritable soulagement. »

Marcel Poissant, prêtre, 9 décembre 1969

À coup sûr, l'homme a profondément marqué sa paroisse. Autant par ses réalisations que par ses attitudes, son style et sa façon d'être, laissant dans son sillage la gamme la plus variée qui soit des perceptions et appréciations. Évitions ici les bilans redondants et remettons-nous en aux nombreuses autres pages de ce volume qui ont retracé ses empreintes aux différents carrefours de la vie de Kiamika. Mais pour mieux comprendre l'homme dissimulé sous la soutane et reconnaître les motivations qui l'animaient, rien de tel que ces notes personnelles que, tel un testament spirituel, il confia lui-même précieusement à son évêque et que nous avons cru bon reproduire ci-dessous.

UN CURÉ ET SA DEVISE

« Fidèle à la devise que je m'étais donnée à mon arrivée dans ma première paroisse - parvenir aux choses invisibles par les choses visibles - je peux affirmer que sans détriment pour le progrès spirituel de ceux qui m'étaient confiés, je m'occupai tout autant de leur bien matériel, une honnête aisance facilitant l'accomplissement de leurs devoirs religieux. À Québec, où j'ai toujours été accueilli avec déférence, on savait fort que ma politique n'était pas plus libérale que conservatrice, mais paroissiale, de sorte que j'étais continuellement au pouvoir. Et pour moi, pouvoir, c'était devoir. Si je pouvais faire quelque chose pour les paroissiens, je devais le faire! En cela, j'agissais comme un de mes devanciers à qui notre diocèse doit son existence et dont notre comté porte le nom. »

Marcel Poissant, prêtre, 1971

Bref, il fut un homme et un pasteur de son temps: il a incarné dans sa personne, et déployé dans son action pastorale, une partie du pouvoir que la société québécoise de cette époque avait confié ou laissé à l'Église et à ses représentants. Décédé le 25 juin 1981, sa dépouille repose dans le cimetière paroissial de Saint-Gérard.



M. L'ABBÉ LIONEL RACINE

Mais, bien différents seront ses successeurs. À commencer, d'une façon particulièrement radicale, par celui que, le 24 juillet 1970, Mgr André Ouellette désigne comme « vicaire-économe » de Saint-Gérard : l'abbé Lionel Racine. À 34 ans, avec ses neuf années de sacerdoce, il appartient à la nouvelle génération montante du clergé diocésain. Frais émoulu d'un stage d'études catéchistiques et occupant la fonction d'animateur de pastorale au secondaire, il est un familier du climat de renouveau théologique et pastoral dans lequel baigne l'Église tout juste sortie du Concile.

C'est donc ce représentant d'un tout nouveau type de prêtre qui s'amène pour être le pasteur de cette paroisse - le premier, d'ailleurs, originaire du diocèse de Mont-Laurier - . Un pastorat qu'il exercera d'une façon bien différente, à temps partiel, puisque sa fonction d'animateur de pastorale à la polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier lui requiert la majorité de son temps. Ce qui obligera d'ailleurs Mgr Ouellette à le nommer « vicaire-économe » plutôt que curé, ce dernier titre ne pouvant, à l'époque, être conféré à un prêtre dont la charge principale s'exerçait à l'extérieur d'une paroisse. Autre signe des temps : avec le départ de M. Poissant allait correspondre la fin de la fonction de curé à « plein temps » à Kiamika. Sans le savoir, l'abbé Racine inaugurerait donc cette série de pasteurs à « temps partiel » qui lui succéderont ensuite jusqu'à ce jour à Saint-Gérard.

La vente de la salle paroissiale sera le premier dossier dont il héritera de son prédécesseur. Il en est question lors de l'assemblée du 12 janvier 1971 : une réunion conjointe des marguilliers et des membres du conseil municipal est proposée en vue de l'examen d'une éventuelle acquisition de la salle par la municipalité. Trois mois plus tard, la question est réglée et il est résolu, lors de l'assemblée de Fabrique du 13 avril 1971, de céder à la municipalité la salle paroissiale pour la somme de 1 \$ et la parcelle de terrain environnante d'une superficie de 23 706 pieds carrés pour la somme de 300 \$. Faisant d'une pierre deux coups, on profite aussi de cette réunion pour finaliser ce qui avait déjà été amorcé deux ans plus tôt, sous la présidence de M. Poissant : la vente d'une partie de la terre de la Fabrique à M. Oscar Grenier, pour la somme de 2 500 \$. Enfin, cette assemblée sera aussi l'occasion de régler un litige datant d'un peu plus de deux ans lorsque la Fabrique vend une

autre parcelle de terrain à la municipalité pour fins de dépotoir et d'aqueduc au prix de 1 000 \$.

Les mois et les années qui vont suivre donneront l'occasion de procéder à différents travaux d'entretien ou de réfection des propriétés de la paroisse. Ainsi, en septembre 1971, il est résolu d'entourer d'une haie de cèdres le cimetière paroissial : les travaux sont confiés aux marguilliers Guy Touchette et Clément Saint-Jean. Un peu plus d'une semaine plus tard, soit le 25 septembre, après examen de cinq différentes soumissions, un contrat de revêtement extérieur de l'église en « décliné » d'aluminium est accordé à M. et R. Flamand de Mont-Laurier, aux coûts de 7 470 \$. Une souscription est alors organisée par un comité présidé par le curé et constitué de Florian Lachaine, Denis Valiquette, Clément Pilon, Guy Touchette, Gilbert Saint-Germain, Clément Saint-Jean, tous marguilliers, et de Lucien Nantel, Arthur Cloutier, Thérèse Filion et Mariette Saint-Jean. Le comité se met au travail dès le 29 septembre et, à peine cinq semaines plus tard, plus précisément le 6 novembre, remet à la Fabrique un montant de 5 212 \$, soit 412 \$ de plus que l'objectif initial de 4 800 \$. Ce surplus de la levée de fonds est ensuite consacré à l'achat de laine minérale en vue de l'isolation de la voûte de l'église. Le succès de cette souscription exprimait plus qu'un mouvement spontané de générosité ; il traduisait aussi le dynamisme nouveau qui semblait animer une communauté ralliée autour de son nouveau pasteur.

Quelques mois plus tard, les 18 et 19 mars 1972, au cours de sa cinquième visite pastorale, Mgr André Ouellette observait lui-même le phénomène et le notait dans son rapport de visite.

L'ÉVÊQUE CONSTATE UNE GRANDE UNITÉ

« La messe du samedi soir avec un grand nombre de paroissiens m'a révélé leur attachement à l'Église et leur volonté ferme de collaborer avec leur curé en tout. On est mûr pour la fondation d'un conseil de pastorale, ce dont je me réjouis. »

Mgr André Ouellette, évêque, 19 mars 1972

Mais, au lendemain de cette visite, la vie se continue avec ses préoccupations plus prosaïques. Et à la réunion du 4 juillet 1972, il est fait mention, pour la première fois, de l'envoi d'une lettre aux propriétaires d'un lot du cimetière pour les informer d'une nécessaire contribution annuelle de 5 \$ destinée à l'entretien du cimetière. En

octobre 1973, le perron de l'église commence à se défaire et il est résolu de le remplacer par un talus de terre. En janvier 1974, suite à une consultation des paroissiens, il est décidé de garder l'église ouverte durant toute la froide saison. Quelques mois plus tard, en avril, les marguilliers concluent à la nécessité de refaire le plus tôt possible le perron de l'église en ciment. En décembre 1975, soucieux de créer toujours plus d'unité dans la paroisse, l'abbé Racine innove encore en réunissant autour d'un repas du temps des Fêtes les membres du conseil de Fabrique et du conseil municipal. L'expérience sera reprise jusqu'au moment de son départ.



CONGRÈS PROVINCIAL DU S.O.F. 1973 À CHICOUTIMI. SUR LA PHOTO, LUCIEN ET ADÉLINE NANTEL, CLÉMENT ET MARIETTE ST-JEAN ENTOURENT LEUR CURÉ LIONEL RACINE.

Mais ses préoccupations pastorales se manifestent aussi par son souci d'accompagner ses paroissiens et paroissiennes qui militent en différents mouvements ou regroupements. C'est ainsi qu'on le retrouve comme animateur spirituel du « Service d'orientation des foyers » - S.O.F. -. Regroupant des couples de Kiamika et d'autres paroisses environnantes, cet organisme poursuit comme principaux objectifs de promouvoir la croissance du couple et l'épanouissement de l'amour conjugal par une série de douze rencontres traitant

de différents thèmes ou sujets reliés à la vie à deux et en famille. On le verra d'ailleurs, à Chicoutimi, en juin 1973, accompagner des couples de la paroisse à titre de délégués diocésains à un congrès provincial.

L'année suivante, à l'automne de 1974, on le voit s'engager dans un mouvement spirituel qui, ici comme dans les autres paroisses du diocèse, exercera une profonde influence: le « Cursillo » - mot espagnol signifiant « petit cours » -. Originaire d'Espagne, ce mouvement avait donc commencé à s'implanter dans notre diocèse dès les premières années de la décennie 1970 et avait pour objectif de « christianiser » tous les milieux de vie par l'action et le rayonnement de militantes et militants bien au fait des éléments fondamentaux de la doctrine catholique.

L'intégration au mouvement se faisait au moyen d'une fin de semaine de trois jours et demi au cours de laquelle une série de conférences, alternant avec des témoignages de vie, assuraient un survol des différents aspects du christianisme. Cette fin de semaine était d'abord offerte aux candidats masculins qui était suivie, un mois plus tard, d'une fin de semaine pour les candidates féminines, épouses des premiers ou célibataires. Suite à cette fin de semaine, le nouveau membre était invité à participer à une rencontre hebdomadaire - qui devint graduellement bimensuelle ou mensuelle - avec d'autres membres du mouvement pour développer la qualité de sa prière, approfondir l'étude de la Parole de Dieu et identifier des pistes d'action apostolique. Dès qu'un certain nombre de membres était atteint, on pouvait procéder à l'établissement d'une « communauté cursilliste » sous la direction d'un couple et d'un animateur spirituel : généralement, le curé de la paroisse.

C'est donc au cours de l'automne 1974 que l'abbé Racine, premier candidat masculin de la paroisse, va vivre sa fin de semaine de Cursillo à Saint-Jérôme. Il sera suivi, un mois plus tard, par Louise Grenier. Deux couples emboîteront le pas au printemps de 1975 : Clément Pilon et Madeleine Lacasse, Lucien Nantel et Adéline Lachaine. Plusieurs autres s'engageront ainsi dans le mouvement à tel point que, dès l'automne 1976, la paroisse Saint-Gérard formera sa propre communauté en y intégrant des cursillistes de Val-Barrette et de Lac-du-Cerf. Lucien et Adéline Nantel acceptent le mandat de responsables de cette nouvelle communauté. Au fil des années, le couples Gaétan et Hélène Forget, Clément et Madeleine Pilon, Rémi et Cécile Lefebvre prendront successivement la relève pour assumer cette responsabilité. En 1978, les cursillistes de Saint-Joseph de Val-Barrette s'en détacheront pour former leur propre communauté, imités en cela par ceux et celles de Notre-Dame-de-Lourdes de Lac-du-Cerf en mars 1979. Comme s'il fut animé d'un feu sacré, le mouvement connaîtra son « âge d'or » au cours des sept années allant de 1975 à 1982, puisque pas moins de 85 hommes et femmes vivront leur fin de semaine de « cursillo ». Les feuillets paroissiaux de cette époque font d'ailleurs continuellement allusion aux activités du mouvement, tant au niveau paroissial que diocésain. Les années qui suivront seront celles du déclin progressif du mouvement et le peu de documentation à ce sujet nous laisse croire que, dès 1987, la communauté cursilliste de Kiamika ne se

rassemble plus, quelques membres se joignant à des rassemblements occasionnels à Lac-du-Cerf ou à Val-Barrette. Le mouvement avait néanmoins laissé dans son sillon sa bonne part de beaux et bons fruits : connaissance plus intime du Christ et de sa Parole, approfondissement et maturation de la foi, engagement accru au service du monde et de l'Église dans les différents milieux de vie des personnes.

Mais, outre ces réalités d'ordre spirituel, les contraintes plus matérielles avaient aussi continué de faire sentir leur présence. Ainsi, pendant ce temps, il avait fallu voir à ce que le montant de la couverture des assurances du presbytère et de l'église soit constamment réajusté et à ce que la Fabrique se dote d'une assurance-responsabilité d'une valeur de 1 000 000 \$. Enfin, en janvier 1977, on adoptait le projet d'une isolation des murs de l'église au moyen de sciure de bois.

Dans un tout autre ordre de réalités, rappelons qu'en mai 1976, la paroisse devait dire adieu aux deux dernières représentantes de la congrégation des sœurs de Sainte-Croix : Bernadette et Imelda Lapointe. Ce départ mettait fin à quarante-sept ans de présence et de dévouement de cette congrégation religieuse au service de l'éducation des enfants de la paroisse. Et un an plus tard, au printemps 1977, c'était au tour de l'abbé Racine d'annoncer son départ de Kiamika pour assumer une nouvelle mission que lui confiait son évêque : celle de curé de la paroisse-cathédrale, à Mont-Laurier. L'assemblée du 13 juin 1977 fut sa dernière avec les marguilliers de Saint-Gérard.

Et le 20 août suivant, la paroisse accueille son nouveau pasteur en la personne de l'abbé Gérard Lambert qui arrive de la paroisse-cathédrale où il était vicaire. À 36 ans, c'est sa première nomination comme curé de paroisse. Autre trait des temps nouveaux, rendu possible en vertu d'une autorisation expresse de Rome en date du 22 juillet 1972, il assumera pour un terme de six ans la responsabilité de curé des paroisses de Saint-Gérard et de Saint-Jean-sur-le-lac tout en consacrant deux jours-semaine aux écoles primaires de Mont-Laurier.

Aussitôt arrivé, le nouveau curé se trouve confronté à de nouveaux travaux d'entretien. L'augmentation croissante du coût du mazout se fait lourdement sentir sur les frais de chauffage et rend incontournable une meilleure isolation de l'église. Il en est question dès la réunion des marguilliers du 22 août. Mais la



M. L'ABBÉ GÉRARD
LAMBERT.

décision finale sera prise à l'assemblée du 8 octobre. On isolera en soufflant de la sciure de bois dans les murs de l'église et on confie à M. Fernand Brière la supervision des travaux. Le tout devrait se faire avec la collaboration bénévole des paroissiens. Trois semaines plus tard, les travaux sont terminés et on peut adresser des remerciements à toutes les personnes qui y ont œuvré bénévolement. Dès le printemps suivant, on peut mesurer l'impact de ces travaux: à la fin avril, le curé estime à environ mille quatre-vingts le nombre de gallons d'huile à chauffage épargnés au cours des quatre derniers mois. Il est donc décidé de poursuivre l'isolation de l'église en s'attaquant maintenant à la voûte. Ce qui, encore une fois, donnera lieu à l'organisation d'une autre grande corvée pour laquelle les paroissiens semblent avoir des prédispositions toutes naturelles. Début novembre 1978, les travaux sont terminés et il est résolu de faire parvenir une lettre de remerciement à chacun des bénévoles figurant sur la liste suivante: Jacques Saint-Jean, Fernand Saint-Jean, Clément Saint-Jean, Guy Saint-Jean, Napoléon Forget, Jean-Louis Forget, Jean-Luc Lachaine, Rémi Saint-Jean, Gilles Saint-Jean, Dominique Saint-Jean, Pierre Saint-Jean, Michel Saint-Jean, Gaétan Forget, Clément Pilon, André Lacasse, Gilbert Saint-Germain, Jean Fontaine, Guy Fontaine, Robert Nantel, Marcel Saint-Jean, Charles Meilleur, Richard Labelle, Marcel Roy. On y ajoute aussi les noms de Maurice, Jean et Yvan Lefebvre qui ont effectué des réparations au presbytère et ceux de Daniel Léonard, Jean-Paul et Marcel Ouimet pour leur participation au ménage du sous-sol de l'église.

L'hiver passe et le printemps 1979 fait surgir un nouveau projet. En ce beau samedi 21 avril de l'Octave de la fête de Pâques, un groupe de paroissiens érigent solennellement une nouvelle croix sur la montagne en face de la résidence de Denis Grenier pour remplacer celle qui y avait été élevée en 1934 et qui était tombée depuis plus de vingt ans. Parmi ceux qui accompagnent le curé, notons les responsables de cette initiative: Lucien et Luc Gratton, Charles et André Meilleur, Denis et Michel Saint-Jean Fernand Brière et Lucien Nantel. Comme le rappellera plus tard le cahier des délibérations de la



LA NOUVELLE CROIX.

paroisse, c'est Gaston Saint-Louis qui, parmi bien d'autres travaux de peinture bénévoles pour la paroisse, assumera la peinture de cette nouvelle croix.

L'année 1979 n'est pas encore passée que d'autres travaux d'entretien s'avèrent nécessaires. C'est notamment le cas de la peinture du clocher et du toit de l'église et de la réfection du toit du presbytère en bardeaux d'asphalte. Le tout est soumis à une réunion des marguilliers le 12 novembre. Compte tenu des coûts de ces travaux, il est donc résolu d'organiser une nouvelle souscription au printemps prochain. Mais à la réunion du 11 avril 1980, on ne parle plus que de la réparation du toit du presbytère qui devrait être faite au moyen d'une corvée des paroissiens, la peinture du toit et du clocher de l'église étant remise à plus tard. Aucune allusion, non plus, à une éventuelle souscription. Le 11 juin, les travaux sont terminés grâce à la contribution bénévole de Jean-Louis Forget, Michel Lacasse, Michel Saint-Jean, Yvon Plouffe, Guy Saint-Jean, Gaétan Valiquette, Fernand Brière, Pierre Arbour, Gaston Saint-Louis, Lucien Nantel, Serge Lafleur, Rémi Saint-Jean, Gilles Saint-Jean, Denis Saint-Jean, Napoléon Forget, Gérard Sigouin, Jean-Claude Maillé, Jean Vienneau, Michel Dion, Gaston Brière, Clément Saint-Jean, Gaétan Forget, Richard Labelle, André Meilleur, Charles Meilleur, Rolland Boisclair, Michel Savaria, Alain Boisclair, Adéline Nantel, Liliane Saint-Jean et Yvonne Brière.

Satisfaits de la réalisation de ces travaux au presbytère, les marguilliers peuvent maintenant considérer la peinture du toit de l'église. L'item est à l'ordre du jour de leurs deux réunions de l'automne, celles du 29 septembre et du 27 octobre. Il est alors résolu de procéder à une levée de fonds qui serait centrée sur l'organisation de «bingos de qualité» offrant des prix d'une valeur minimale de 10\$. Le premier de ces bingos est alors fixé au 15 novembre de cette année 1980. Grâce aux généreux dons des paroissiens et de donateurs de l'extérieur, on a pu se constituer une belle cagnotte de prix en argent. Les frais d'entrée de 1\$ donnent droit à dix tours pouvant mériter chacun un lot de 10\$. Dans le feuillet du dimanche suivant, on apprend que ce premier bingo a rapporté la somme de 658,05\$ et que le prochain a déjà été fixé pour le tout début de l'an nouveau, soit le 31 janvier.

Mais à peine avait-on eu le temps de se réjouir de ce beau succès qu'une nouvelle totalement imprévue venait l'assombrir : celle du départ

imminent du curé Lambert à qui l'évêque confiait les cures de La Nativité de Labelle et de Sainte-Marie de La Minerve. Le 29 décembre 1980, la nouvelle de cette nomination devenait officielle et le curé Lambert pouvait l'annoncer à ses paroissiens. Comme ses nouvelles responsabilités devenaient effectives le 31 janvier 1981, il lui restait tout juste le temps de liquider les dossiers les plus urgents et de dresser le bilan de l'exercice financier de l'année 1980, bilan qu'il présentera d'ailleurs lors de sa dernière assemblée comme président de l'assemblée de Fabrique de Saint-Gérard, tenue le 15 janvier 1981, et à laquelle assistera son successeur, l'abbé Ludger Sigouin.

À cinquante-sept ans, dont trente-trois de vie sacerdotale, l'abbé Sigouin arrive comme curé de Saint-Gérard et de Lac-du-Cerf pour vivre une réorientation de carrière. Il vient tout juste de quitter l'animation pastorale au secondaire à la polyvalente de Sainte-Agathe-des-Monts de même que le poste de prêtre desservant de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Garde, au nord de Saint-Donat, pour vivre l'expérience toute nouvelle d'une insertion à plein temps dans la pastorale paroissiale. À son arrivée à Kiamika, il ne se doute pas encore qu'une troisième paroisse lui sera offerte quelques années plus tard, le premier juillet 1985, soit celle de Saint-Joseph à Val-Barrette. Comme quoi l'immersion paroissiale sera radicale et, jusqu'à un certain point, annonciatrice d'un avenir pas si lointain !



M. L'ABBÉ LUDGER SIGOUIN

À l'assemblée des marguilliers du 15 janvier, on revient sur la question des bingos qui devraient reprendre le 7 février, le changement de curé ayant retardé la reprise initialement fixée au 31 janvier. On en confie l'organisation à Rolland Fouquette et Gaston Saint-Louis. Il est résolu que tous les profits seront destinés à la peinture du toit de l'église. Le feuillet paroissial du 15 février nous apprend que cette deuxième expérience a de nouveau connu le succès : un gain de 433,75 \$. Mais à peine deux mois plus tard, soit le 23 avril, les travaux de peinture sont reportés à une date indéterminée. La raison : on s'inquiète du déficit de \$2 751 \$ que révèlent les chiffres du premier trimestre. On les comprend : depuis quelques années, la paroisse traverse une mauvaise passe financière. Trois des cinq derniers exercices financiers se sont soldés par un déficit, celui de l'an 1980 atteignant la somme de 1 677 \$. Pour tenter de redresser la situation, les marguilliers identifient aussitôt



NOUVEAU FEUILLET PAROISSIAL DE 1981.

quelques pistes de solution : poursuite des bingos ; envoi d'une lettre pour information sur la situation financière de la Fabrique et collecte de la dîme ; quête spéciale mensuelle en mars, juin, juillet et août ; achat de ventilateurs de plafond pour une meilleure circulation d'air chaud dans l'église ; transformation du bulletin paroissial. Inauguré dans le courant de l'année 1980 et imprimé à Montréal, ce bulletin paraissait sous l'appellation enregistrée de « Le Feuillet Paroissial ». La transformation visait à remplacer les textes et commentaires bibliques ou pastoraux imprimés au verso du feuillet par des espaces publicitaires payés annuellement. Dès le 14 juin, vingt-cinq personnes ont déjà payé pour les espaces publicitaires de 100 \$ chacun et d'autres dons sont promis. D'abord annoncée pour l'été, la parution du premier

numéro sera par la suite retardée jusqu'au 5 septembre. Mais tant sa couleur locale que son taux de rentabilité auront tôt fait de faire oublier ses délais de publication et de réjouir le cœur des paroissiens comme des administrateurs.

PRÉSENTATION DU PREMIER FEUILLET TRANSFORMÉ

« Il nous arrive tout frais, tout neuf, tout jeune notre Feuillet Paroissial. Il était attendu depuis un bout de temps. La grève des postes durant l'été a retardé bien des exécutions. Mais il est là ! Il aura longue vie. Il a pu prendre jour, grâce à de nombreux donateurs et annonceurs. Tous, nous les remercions. Mille merci ! »

Ludger Sigouin, curé, 5 septembre 1981

En plus du feuillet paroissial, ce même automne devait amener d'autres bonnes nouvelles. Parlons d'abord de l'installation d'une fournaise à bois à l'église et de la réussite de la levée de fonds accompagnant ce projet. Tel que l'annonçait le feuillet paroissial du 18 octobre 1981, les dons de Hector Aubry, Roger Cloutier, Germain Constantineau, Thérèse et Jean Deschamps, la ferme L'Éperon, les Frères Maristes, Aurore Lacasse, Roland Lachaine, Charles Meilleur et Fils, Cécile Pilon, Roméo Pilon, Ravana Quenneville et Oscar Saint-

Jean avaient permis de récolter un montant de 2 250 \$ pour défrayer l'achat de la fournaise. De plus, Jules Diotte et son équipe avaient pris bénévolement en charge son installation Et comme on venait tout juste de faire un nouvel appel à la générosité des paroissiens en vue d'alimenter cette nouvelle fournaise, le feuillet paroissial publiait, dès la semaine suivante, les noms de ceux qui avaient donné du bois de chauffage : J.-C. Grenier, J.-L. Lachaîne, Florian Lachaîne, André Saint-Jean, Saint-Jean et Frères, Rolland Filion, Orient Forget, Rolland Forget, J.-L. Forget, Guy Grenier, Denis Grenier, S. Chartier, les Frères Maristes, André Lacasse, Rolland Boisclair, Charles Meilleur, Rolland Jacques, J.-P. Constantineau. Ainsi équipés, les administrateurs de la paroisse pouvaient entrevoir des coûts de chauffage moindres, ce qui allégerait d'autant le poids cet item dans les dépenses de la Fabrique.

Enfin, trois paroissiens, Omer Saint-Jean, Jean Richard et Marcel Roy, s'engageaient à défrayer les coûts de l'acquisition de trois ventilateurs de plafond en vue d'une meilleure circulation de l'air chaud alors que Gaston Brière et André Meilleur se chargeaient de les installer bénévolement.

C'est dans ce contexte de joyeuse sérénité qu'on s'apprêtait à accueillir de la grande visite : celle de Mgr Jean Gratton, nouvel évêque du diocèse, qui venait effectuer sa première véritable visite pastorale depuis son ordination épiscopale en la cathédrale de Mont-Laurier, le 29 juin 1978. Natif de Wendover, Ontario, le 4 décembre 1924, et ordonné prêtre le 27 avril 1952 pour l'archidiocèse d'Ottawa, Mgr Gratton était nommé évêque de Mont-Laurier le 13 mai 1978 pour succéder à Mgr André Ouellette.

À la lumière des bilans des dernières années, l'évolution de la situation financière de la paroisse le préoccupait d'une façon particulière. Mais les tout récents efforts déployés pour juguler la hausse des coûts du chauffage auront pour effet de le rassurer : il le notera dans le rapport de sa visite. Comme il signalera aussi l'ampleur du bénévolat et de l'entraide qui se vivent en cette communauté paroissiale.



MGR JEAN GRATTON, QUATRIÈME
ÉVÊQUE DE MONT-LAURIER.

MGR GRATTON : PREMIÈRE VISITE PASTORALE

« Je regardais à nouveau le bilan des dernières années. Sans être alarmante, la situation financière se devait d'être clairement exposée aux paroissiens. Je suis heureux de constater l'équilibre des déboursés et des revenus à cette date. J'en félicite et M. le curé et les marguilliers. L'item chauffage étant la plus forte dépense, on vient tout juste d'installer une fournaise à bois à même le brûleur à l'huile. De plus, les paroissiens ont souscrit généreusement en vue de cette installation et du bois à fournir. C'est une population non seulement sympathique, il y a beaucoup de charité dans cette communauté: les joies et les peines sont partagées par tous. En certaines circonstances de deuil, ce que l'on fait comme travail bénévole d'accueil est certes un témoignage. »

Jean Gratton, évêque, 18 octobre 1981.

Profitant du climat de solidarité et d'harmonie qui semble envelopper tous et chacun, le curé Sigouin se fait l'écho de paroissiens et paroissiennes pour lancer, dans le feuillet paroissial du 8 novembre de cet automne 1981, un appel au ralliement en vue d'un autre projet: la mise sur pied d'une chorale pour Noël et le temps des fêtes. Les remerciements parus dans un numéro ultérieur du feuillet laissent croire à la réalisation de cette belle initiative liturgique qui, de dimanche en dimanche, sous la direction éclairée de Rita Godard-Valiquette et le jeu inspiré de l'organiste Simonne Lachapelle, s'est ensuite poursuivie jusqu'à ce jour.

Et les années qui vont suivre vont permettre de continuer sur ce même élan. Au printemps 1982, on peut entreprendre les travaux de peinture du toit de l'église. Dès la mi-juin, le tout est complété à un coût relativement bas de 650 \$. Le printemps suivant, au début de février 1983, les marguilliers lancent l'idée d'une corvée pour la coupe, le débitage et le transport d'une quantité suffisante de bois de chauffage pour le prochain hiver. Claude Saint-Jean et Robert Nantel prennent charge de cette initiative qui s'effectuera sur les lots de la Fabrique dans le cours de la troisième semaine de février. Résultat: plus de 60 cordes de bois débité et cordé derrière l'église. Un premier succès qui sera à l'origine d'une « tradition » qui se perpétue toujours, depuis maintenant quinze ans.

LA PREMIÈRE CORVÉE DE BOIS DE CHAUFFAGE

« Une corvée, et tout un succès ! Il faut avoir vu une vingtaine d'hommes, de tout âge, qui ont apporté leur bras, leur entrain et leur vigueur pour faire au-delà de 60 cordes de bois en un temps de moins de 1 1/2 journée. Et quelle économie pour la Fabrique ! Mais surtout, quelle joie et quelle générosité de donner avec tant de cœur et d'amitié. On peut en être tous fiers... »

*Ludger Sigouin, curé,
Feuilleton Paroissial, vol. 2, no. 25, 20 février 1983*

Toutes ces initiatives auront pour effet un véritable redressement de la situation financière. À tel point que l'examen des chiffres du bilan de l'exercice financier de 1983 révélera, pour la première fois depuis quelques années, un surplus de l'ordre de 1 938 \$. Et cela, en dépit d'une nouvelle dépense de 50 \$ par semaine, consentie depuis la mi-novembre à Réjean Valiquette, pour le chauffage de l'église.

En juillet 1984, on voudra profiter des subventions du gouvernement fédéral mises à la disposition des Fabriques pour procéder à divers travaux d'entretien et de réparation de l'église. À sa réunion du 30 juillet 1984, il est résolu de demander un octroi de l'ordre de 12 000 \$ pour les trois travaux majeurs suivants : isolation intérieure des murs du sous-sol de l'église avec mousse d'uréthane, aménagement d'une descente pour camion à l'arrière de l'église et installation d'une porte d'entrée de 10 pieds de largeur, peinture de la sacristie et des murs de l'église ainsi que des portes et châssis. Amorçés durant l'été, les travaux seront complétés à la fin de l'automne au coût total de 15 145 \$.

Poursuivant sur l'élan de ces travaux, l'automne 1984 devait aussi s'avérer l'occasion de réjouissances particulières. Dans le but de souligner le centenaire de la première messe célébrée par le curé Labelle lors de la prise de possession du canton de Kiamika, l'abbé Sigouin y allait, le 29 septembre, à 19 h 30, dans une église bondée, d'une messe « en latin » selon le rituel antérieur au Concile Vatican II. Célébration très appréciée si l'on en juge par ses propos du feuilleton paroissial des 6 et 7 octobre.

LE CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE MESSE

« On a retrouvé ses racines bien solides en ce 29 septembre au soir. Même si notre liturgie date d'au moins 25 ans, on aurait cru le passé plus près de nous. Et non ... il y a du beau et du bon à tous les âges. Il faut savoir apprécier. »

Ludger Sigouin, curé, 6-7 octobre 1984.

Enfin, cet automne 1984 se signalera encore d'une façon particulière par une information surprenante du curé sur le feuillet paroissial des 3 et 4 novembre : à compter de septembre 1985, la fin de la préparation aux sacrements par l'école et les professeurs, la responsabilité de ces derniers se limitant à un enseignement religieux ou moral, selon le choix des parents pour leur enfant. En conformité aux nouvelles orientations pastorales de l'Assemblée des évêques du Québec concernant l'initiation sacramentelle, rendues publiques le 1er juin 1983, chaque paroisse devra voir à mettre sur pied des comités composés de parents bénévoles qui verront à diffuser de l'information aux parents sur les différentes modalités de cette initiation sacramentelle, à accueillir les demandes explicites des parents en vue de l'accès de leur enfant aux sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation et à assurer, au moyen de rencontres avec les parents et enfants, une préparation immédiate à chacun de ces sacrements.

Cette grande réforme, qui visait à redonner aux parents une responsabilité de premier ordre dans l'éducation de la foi de leurs enfants, en concertation avec l'école et la communauté chrétienne, se mettra progressivement en branle, au cours de l'année 1985, dans notre diocèse, sous l'habile et compétente supervision d'un autre fils de Kiamika, M. Marcel Bisaillon, des services diocésains d'animation pastorale, à qui Mgr Gratton avait confié ce redoutable dossier. Il faudra donc attendre l'hiver 1986 pour voir surgir dans la paroisse le premier de ces comités en vue de la préparation aux sacrements du pardon et de l'Eucharistie. Et on ne s'étonnera pas que deux institutrices, Madeleine Lacasse et Colette Pilon, se sentent davantage prêtes à relever ce défi et à inaugurer cette nouvelle responsabilité. Ils assument alors la préparation pour les célébrations du Pardon et de l'Eucharistie des 18 avril et 23 novembre. Au fil des années, d'autres femmes prendront la relève telles Claudine Nantel à l'automne 1990, Anne-Marie Meyran en

1992 et Claire Turgeon qui se joindra à cette dernière en 1996. Pour sa part, le comité d'initiation à la confirmation verra le jour à l'automne 1989. Ses deux premières bénévoles, Lise Lacasse et Angèle Leblanc, auront tout juste le temps de suivre une session de formation avant de vivre leur première expérience de préparation à la confirmation au cours du printemps 1990. Avec zèle et dévouement, elles assumeront ce service ecclésial pendant cinq autres années, passant le flambeau, à l'automne 1995, à Lise Saint-Jean et Edith Beaudry.

Mais, parallèlement à l'implantation de ces comités d'initiation sacramentelle, la vie avait suivi son cours, apportant son lot incessant de changements de toutes sortes. À preuve, cette nouvelle nomination de l'abbé Sigouin qui, par lettre officielle de l'évêque datée du 21 mai 1985, héritait de la responsabilité d'une troisième paroisse, celle de Saint-Joseph de Val-Barrette. On pouvait déjà détecter dans cette nomination un des nombreux impacts de la diminution des effectifs presbytéraux. Et, à l'instar de son confrère et voisin Denis Villeneuve, aussi responsable de trois paroisses, il devenait l'un des premiers de la région, sinon du diocèse, à cumuler ainsi les responsabilités pastorales et administratives de trois communautés chrétiennes. On imagine sans peine les nombreuses modifications qu'un tel statut pouvait imposer tant dans le domaine des tâches pastorales que dans celui des formes de présence aux communautés qu'on lui avait confiées. Il faudra effectivement attendre l'implantation graduelle des présidents laïcs d'assemblée de Fabrique, dans les premières années de la prochaine décennie, pour voir des laïcs - hommes et femmes - prendre progressivement en charge la dimension administrative des communautés paroissiales.

En plus de l'implantation des nouveaux comités d'initiation sacramentelle, tel que nous l'avons vu ci-haut, l'année 1986 allait encore se signaler par l'accueil de notre évêque pour sa seconde visite pastorale, les 10, 15 et 16 février. Visite qui devait lui permettre de rencontrer davantage de monde dans l'intimité de leurs lieux de vie et de travail et qui devait aussi le rassurer tant sur l'aspect administratif que pastoral: on semblait bien assumer et intégrer les nouvelles façons de faire et de penser apportées soit par des réformes - comme celle de l'initiation sacramentelle - ou soit par les circonstances de la vie - comme le regroupement de plusieurs paroisses autour d'un même pasteur. Aussi

pouvait-il conclure le rapport de sa visite sur ces mots pleins d'espérance : « *je compte sur vous de Kiamika...je vous redis que vous êtes promesse (...) en ce qui a trait aux pastorales nouvelles.* »

UNE VISITE RASSURANTE POUR MGR GRATTON

« Avant l'arrivée de Ludger comme pasteur, on avait des problèmes financiers et on se laissait aller. Cela va beaucoup mieux et tout s'équilibre. Félicitations ! Chose certaine, on semble content de soi, de ce qui se fait en paroisse. Nous avons discuté un peu fort lorsqu'il s'est agi de catéchèse initiatique. Mais on ne voudra pas manquer d'impliquer les parents dans la préparation immédiate des sacrements des enfants. Je compte sur vous de Kiamika et vous redis que vous êtes promesse si vous êtes généreux, persévérants, compréhensifs des situations nouvelles, en ce qui a trait aux pastorales nouvelles ».

Jean Gratton, évêque, 11 fév. 1986.

Quelques semaines plus tard, on abordait un sujet négligé depuis nombre d'années, sinon depuis le début de la paroisse : le cimetière. À sa réunion du 6 mars, le conseil de Fabrique établit facilement un consensus sur la nécessité d'un véritable cadastre des lots, une lacune qui remontait aux origines du cimetière et qui devenait la source de problèmes de plus en plus nombreux. Il fut alors résolu de recourir aux services de M. Guy Létourneau, arpenteur-géomètre de Mont-Laurier, dont le plan fut présenté et accepté à l'assemblée du 16 septembre 1986. On amorça aussitôt les travaux de cadastrage qui se révélèrent passablement ardu compte tenu de la difficulté d'entrer en communication avec certains concessionnaires de lots. Dès le 5 octobre, on annonçait au feuillet paroissial que le cadastre officiel du cimetière - le premier depuis son inauguration en 1899 - était maintenant affiché à l'arrière de l'église pour consultation publique. Ce cadastre venait compléter un autre aménagement qu'on avait du apporter au cimetière au début de l'été : le remplacement de la haie de cèdres - saccagée par le broutage hivernal des chevreuils - par des plants d'épinette. Le tout réalisé sous forme de corvée, tout comme pour la coupe du bois de chauffage effectuée en août sous la supervision de Charles Meilleur. Des corvées dont les hommes n'avaient point le monopole et auxquelles les femmes contribuent aussi de leur juste part comme pour le rituel « ménage du printemps » de l'intérieur de l'église et l'ensemencement des plates-bandes en juin.

Même si, à chaque année, depuis le début de sa parution, le feuillet paroissial de mai à novembre reprend ses litanies de « mercis » et de « félicitations » pour toutes ces contributions du bénévolat féminin, l'anonymat y semble une règle tacite. Il faudra attendre le feuillet paroissial du 27 mai 1990 pour en apprendre davantage sur l'identité de quelques-unes de ces bénévoles - le nom de famille étant celui de l'époux - : Délisca Boivin, Noëlla Forget, Ghyslaine Touchette, Thérèse Reid, Mariette Saint-Jean, Lou Meilleur, Rolande Leblanc, Jeanne Allard.

Mais faut-il vraiment s'étonner de l'existence d'un tel dévouement anonyme ? Il semble bien que non puisque, comme toute paroisse, celle de Saint-Gérard-Majella a toujours pu compter, au fil des générations, sur l'apport généreux de ces « bénévoles de l'ombre » œuvrant discrètement, à l'écart des feux de la rampe. Phénomène encore actuel, même en cette fin de siècle et en ce tournant de millénaire. Phénomène qui trouve, aujourd'hui et en cette paroisse, son illustration la plus éloquente en la personne de Francine Brière, tout à la fois sacristine, concierge et responsable des aménagements intérieurs et des décorations de l'église.

Mais revenons-en au printemps de l'an 1987, plus précisément le 6 mai. Un communiqué émanant de l'évêché et retransmis par les médias locaux vient perturber la tranquille assurance des paroissiens : leur curé les quittera, le 1er juillet prochain, pour assumer de nouvelles responsabilités : les cures de Saint-Faustin et de Sainte-Jeanne-d'Arc de Lac-Carré. Dans le feuillet paroissial du 17 mai, le curé Sigouin parle lui-même de son prochain départ, exprime sa gratitude à la communauté de Saint-Gérard et présente son successeur : l'abbé Denis Villeneuve. Sur un ton plus prophétique, il proposera même la création d'un conseil paroissial de pastorale pour entourer et appuyer le nouveau curé qui, à l'âge de soixante-cinq ans, consentait à son évêque un « dernier tour de piste » en acceptant la double responsabilité des paroisses de Kiamika et Val-Barrette. Mais cette proposition d'un conseil de pastorale n'avait rien d'une germination spontanée ; elle venait couronner une série d'articles qu'il avait consacrés à ce même sujet dans les feuillets paroissiaux de mars et avril, comme autant de labours ameublissant le terreau paroissial...



M. L'ABBÉ DENIS VILLENEUVE

En ce dimanche 5 juillet, la communauté accueille son nouveau curé. Quelques mots de son allocution d'investiture traduisent bien le style et l'expérience de ce pasteur aguerri : il vient présider, au nom du Christ, aux initiatives et aux ardeurs de tous et chacun.

L'ÉTAT D'ESPRIT DU NOUVEAU CURÉ

« Je veux vous aider à prendre conscience que l'Église de Kiamika, c'est vous et que l'animation qui fait vivre doit être le fruit de vos propres initiatives... toujours dans un esprit vraiment paroissial. La présence du prêtre sera toujours nécessaire parce que c'est lui qui préside au nom du Christ, mais vous presentez déjà que, de plus en plus, c'est votre ardeur à vous qui animera votre vie chrétienne. »

*Denis Villeneuve, prêtre,
Feuilleton Paroissial, 5 juillet 1987.*

L'arrivée de ce nouveau pasteur coïncidera avec le départ des derniers représentants d'une congrégation religieuse à Kiamika : celui des Frères Maristes qui, arrivés en novembre 1962, feront leurs adieux à la communauté chrétienne de Saint-Gérard, le dimanche 1er novembre 1987. Au nom de la congrégation, le Frère Alexis Paquet exprime la reconnaissance et la gratitude de ses confrères pour l'accueil reçu au cours de leurs vingt-cinq années de présence à Kiamika.

Ses énergies, le curé Villeneuve les investira d'abord dans le tout nouveau chantier de la préparation aux sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation. Il assure alors accompagnement et soutien aux premières catéchistes qui ont bien voulu relever ce nouveau défi. Toujours dans le domaine de la préparation aux sacrements, on le verra mettre davantage d'emphase sur la préparation au baptême. Pour la première fois, il est question, dans le feuilleton paroissial du 3 janvier 1988, d'une invitation à une « fête des baptisés de l'an 1987 », fête qui se déroulera effectivement le dimanche suivant et qui sera reprise par la suite.

En plus de ces différents réaménagements pastoraux, d'autres préoccupations d'ordre administratif viendront aussi solliciter son attention. Par exemple, la question du terrain de la Fabrique, situé devant le presbytère, et servant de parc municipal. À leur réunion du 18 août 1988, les membres de l'assemblée de Fabrique adoptent à l'unanimité une résolution concernant la signature d'un bail à long terme

avec la Municipalité. Selon l'entente prévue, la municipalité pourra jouir, sans aucun frais de loyer, de l'usufruit de ce terrain à la seule fin d'un parc municipal agrémenté d'un aménagement paysager. Le 30 septembre 1988, le bail était signé pour une période de dix années, effective au 1^{er} juin 1988 et se terminant le 31 mai 1998. Le curé Villeneuve et Gaétan Forget signaient l'entente au nom de la Fabrique, Gilbert Saint-Germain et Josée Lacasse faisant de même au nom de la Municipalité.

L'année suivante, l'avenir du presbytère devait s'avérer une préoccupation de premier plan. Il faut reconnaître que l'édifice commençait à accuser le poids de ses 35 ans d'existence et que de plus en plus de travaux de réfection s'imposaient. Confrontés à cette incontournable réalité, et non sans avoir dressé un estimé des coûts des éventuels travaux, les administrateurs de la paroisse et leur curé se virent contraints d'envisager les deux seules issues possibles : la location ou la vente du presbytère. Compte tenu du faible loyer qu'ils estimaient pouvoir retirer d'une éventuelle location, ils optèrent donc, à leur réunion du 12 mai 1989, pour la vente du presbytère au prix de 40 000 \$, incluant un terrain d'une superficie de 1 720 mètres carrés. Le 12 juillet suivant, la vente était conclue, à ces mêmes conditions, avec M. Noël Lernoud, moyennant un acompte de 5 000 \$. Comme M. Villeneuve avait déjà manifesté son désir de profiter de sa résidence personnelle de Mont-Laurier, cette vente satisfaisait donc aux meilleurs intérêts de toutes les parties impliquées. D'autant plus que la diminution des effectifs presbytéraux et le phénomène croissant de regroupement de plusieurs paroisses autour d'un même pasteur rendaient plus aléatoire le besoin d'un presbytère pour loger le prêtre qui, par la force des choses, était redevenu un... desservant. Mais, compte tenu d'un avenir toujours imprévisible, il fut alors résolu que les revenus de cette vente ne pourraient être utilisés que pour l'aménagement d'une éventuelle résidence nécessaire à un futur curé de la paroisse. Cette vente du presbytère entraîna aussi l'aménagement d'un bureau de la Fabrique à la sacristie pour regrouper les effets, registres et différents dossiers administratifs de la paroisse, ce qui fut réalisé dans les semaines qui suivirent la vente du presbytère.

Un événement historique considérable que cette vente du presbytère puisqu'elle mettait un terme à quatre-vingt-onze ans de

résidence continuelle d'un pasteur dans la paroisse. Un autre signe des profondes mutations qui secouaient la paroisse et qui se voulait aussi annonciateur d'autres changements. Tel, par exemple, l'engagement d'une religieuse, Denise Paquette c.s.c., qui, pour la première fois, assumera une responsabilité autrefois dévolue au curé : celle de l'animation pastorale à l'école primaire. En bref, la responsabilité de faire un lien, au moyen de différentes activités, entre le vécu du jeune et l'enseignement religieux dispensé par l'école. Autre changement majeur relié à la fin de la résidence permanente du curé dans la paroisse : la création du poste de secrétaire de la Fabrique recouvrant différentes tâches autrefois assumées par le curé et qu'on confiera à Lise Lacasse-Brière.



MME LISE LACASSE-BRIÈRE

Peu de temps après la décision de la vente du presbytère, prise le 12 mai, le curé Villeneuve avait pressenti la nécessité d'un tel poste pour un meilleur service à la communauté. Et, en accord avec les marguilliers, il avait pris soin, par le biais du feuillet paroissial du 18 juin, de bien présenter à la communauté cette nouvelle responsabilité administrative et de la situer en complémentarité avec sa mission à lui, plus spécifiquement pastorale.

LA NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DE FABRIQUE

« Dans un avenir rapproché, Mme Lise Brière sera autorisée à signer les certificats de naissance, mariage et sépulture ; à recevoir le paiement du support et de l'entretien du cimetière et les honoraires de messes. C'est ainsi que certains membres de la paroisse sont appelés à un travail d'administration et de gestion. Le prêtre, lui, est appelé à un rôle de rassembleur pour instruire les fidèles et présider les sacrements. Il voudra aussi faire certaines visites personnelles surtout auprès des malades et auprès des personnes qui prennent la responsabilité de certains services en faveur de la communauté chrétienne. »

*Denis Villeneuve, curé,
Feuillet Paroissial 18-06-89.*

Les feuillets paroissiaux des semaines suivantes viendront confirmer cette nomination de Lise Lacasse-Brière et, dès le 12 juillet suivant, son nom apparaîtra au bas du procès-verbal de l'assemblée de Fabrique. Le procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 1989 mentionnera pour la première fois sa responsabilité de secrétaire de Fabrique et l'autorisation qui lui est accordée de signer les chèques pour et au nom de la Fabrique. Comme sa tâche déborde le cadre du travail bénévole, on lui accordera, quelques mois plus tard, soit le 14 mars 1990, une « rétribution » de 7 \$ l'heure.

L'année 1990 s'amorce sur une bonne note. À leur réunion du 14 février, les marguilliers accordent, au coût de 8 000 \$, un contrat de peinture et de réparation du clocher et du toit de l'église à la firme « Aériale maintenance » de Saint-Etienne de Beauharnois représentée par M. Jean Laberge. Fin avril, le dernier paiement pour ces travaux est effectué. Mais la même réunion de février devait aussi donner naissance à une controverse au sein de la communauté paroissiale. Comme on avait éprouvé certaines difficultés à recruter des bénévoles pour les dernières corvées de bois de chauffage, on prit alors la décision de vendre par soumission les deux lots de la Fabrique portant les numéros 16-b et 17-b du rang 6 et, tout naturellement, de l'annoncer officiellement au prône de la messe dominicale et dans le feuillet paroissial du dimanche suivant. Décision plutôt mal reçue dans la communauté qui devait conduire, le 11 mars suivant, à une assemblée des paroissiens pour leur permettre d'exprimer leurs doléances et leur point de vue. Ce qui allait permettre à la marguillière Délisca Boivin de présenter une pétition portant les signatures de cent soixante-sept personnes opposées à cette vente et à quelques paroissiens - dont Clément Pilon, Guy Touchette, Michel Vincent, Albert Diotte, Charles Meilleur, Clément Saint-Jean, Lucien Nantel, Denis Grenier et Firmin Valiquette - de prendre la parole pour plaider en faveur du maintien de ces lots dans le giron du patrimoine paroissial. D'autant plus que, selon ces mêmes plaidoyers, ces lots constituaient une précieuse source d'approvisionnement gratuit en bois de chauffage. Tout laisse croire que ce mouvement d'opposition à la vente de ces lots représentait un consensus assez général au sein de la communauté puisque, à leur assemblée suivante du 14 mars 1990, les marguilliers ne purent étudier de soumissions d'achat de ces lots, aucune ne leur ayant été présentée. Et la semaine suivante,

trente-et-un paroissiens mettaient en commun leurs efforts pour réaliser, à même ces lots, la traditionnelle corvée de bois de chauffage et y prélever une quantité suffisante pour deux années. Comme quoi le choc d'une éventuelle vente de ces lots avait porté fruit ! Ne restait plus qu'à s'assurer du bon fonctionnement et de l'efficacité énergétique de l'appareil de chauffage de l'église, ce qui fut fait par l'achat d'une nouvelle fournaise en novembre de la même année.



LA NOUVELLE CROIX,
LE 30 MAI 1992.

Il faudra attendre l'année 1992 pour que la communauté paroissiale vive d'autres événements marquants. À la réunion du 29 avril, les marguilliers appuient le projet de M. Pierre Arbour de remplacer par une nouvelle l'ancienne croix érigée sur la colline qui domine le village. Le tout s'effectue le 30 mai avec un nombre de bénévoles tel que, selon le feuillet paroissial du 21 juin suivant, « on a dû en refuser quelques-uns ». On y lit aussi la liste des principaux collaborateurs à ce projet : André Saint-Jean qui a fourni une machine, Grégoire Côté, René Reid, Rolland Bélanger, Jacques et Thérèse Saint-Jean, Denis et Johanne Grenier, Jean-Claude Grenier, Charles Dancause, Michel Lacasse. On y remercie aussi les généreux donateurs : les Chevaliers de Colomb, la Caisse populaire et la chorale sans oublier la municipalité qui s'engage à en défrayer les coûts de l'éclairage. On signale enfin que des boîtes ont été déposées à la Caisse populaire et à l'épicerie Forget pour une levée de fonds à cette fin.



M. L'ABBÉ ALAIN MORIN

Mais sur ce même feuillet paroissial du 21 juin, une autre nouvelle retenait encore davantage l'attention de tout œil furtif : celle de la démission du curé Villeneuve qui, après cinq ans de dévouement, devait abandonner pour raisons de santé à compter du 13 septembre. Et, simultanément, il dévoilait aussi l'identité de celui qui devait prendre la relève : l'abbé Alain Morin, actuel curé de Notre-Dame-de-Lourdes de Lac-du-Cerf et membre de l'équipe diocésaine d'animation pastorale. À ces deux postes, s'ajouteraient donc la responsabilité des paroisses de Saint-Gérard à Kiamika et de Saint-Joseph à Val-Barrette. Compte tenu de l'ampleur de la tâche et de son expérience déjà vécue à Lac-du-Cerf, le futur curé de Kiamika et de Val-Barrette avait convenu, avec l'évêque et son comité diocésain des nominations, de la

nécessité de la nomination d'un président laïc d'assemblée de Fabrique dans chacune des deux nouvelles paroisses dont il héritait et qui prendrait en charge la dimension administrative et financière de chacune. Et c'est ainsi que M. Villeneuve pouvait aussi annoncer la nomination du premier président laïc d'assemblée de Fabrique de Saint-Gérard, M. André Meilleur, pour un premier terme de une année, devenu effectif au premier juillet et renouvelable pour un second terme de trois années. Enfin, avec toute l'âme du pasteur qu'on lui connaissait, le curé



M. ANDRÉ MEILLEUR

Villeneuve écrivait encore, sur un ton prophétique, comme pour ouvrir un nouveau sillon : *« étant donnée la grandeur du champ d'action de votre nouveau pasteur, il devra être aidé par des responsables paroissiaux. Tous ceux et celles qui œuvrent déjà devront continuer. Un conseil de pastorale devra se former ; Mme Mariette Bondu-Saint-Jean s'y prépare sérieusement. »* Ajoutons ici que Mariette Bondu venait tout juste de compléter, sur une période de trois années, une formation spécialisée en intervention pastorale dispensée conjointement par le diocèse de Mont-Laurier et le Collège Marie-Victorin de Montréal, et que ces études l'avaient profondément rendue consciente de l'importance d'un tel conseil de pastorale pour sa paroisse.

Et c'est ainsi que, le 13 septembre 1992, avec l'arrivée du nouveau pasteur et la nomination d'un premier président laïc de Fabrique, s'amorçait une nouvelle étape, un nouveau passage dans tous les changements qui, depuis maintenant un peu plus de vingt ans, rythmaient le cours de l'évolution de la paroisse. Les premiers mots de ce nouveau curé seront d'ailleurs pour parler d'un travail d'équipe et de partenariat avec tous ceux et celles qui acceptent de s'engager dans la mission de toute communauté chrétienne.

LE NOUVEAU CURÉ PARLE DE SON RÔLE

« En relève à ce dévoué prédécesseur que fut M. Denis Villeneuve et dans la fidélité au modèle du Christ, le vrai Pasteur, je veux « être au milieu de vous comme celui qui sert » Lc 22,26. Il est maintenant passé le temps où le curé pouvait espérer assumer à lui seul la responsabilité missionnaire de bâtir une communauté de célébration de la foi, toujours plus fraternelle et charitable. Plus que jamais, l'heure est à l'engagement des laïcs dans cette mission, à la coresponsabilité, au partenariat. C'est donc avec la certitude de pouvoir travailler en

équipe que j'ai accepté la responsabilité de cette paroisse. Grand merci à André Mcilleur qui a accepté de porter la responsabilité de la présidence de l'assemblée de Fabrique. Merci d'avance à ceux et celles qui accepteront d'assumer différents services à la communauté.»

Alain Morin, curé, Feuillet Paroissial 13-09-92.

Pour mieux correspondre à ces nouvelles réalités, un réaménagement des locaux s'imposait aussi. Dès sa réunion du 5 octobre 1992, l'assemblée de Fabrique convient de la nécessité de convertir la sacristie en salle de rencontre pour les différents comités et conseils paroissiaux. Les bancs d'église sont remisés au sous-sol et autorisation est donnée au curé de procéder à l'achat de deux tables, douze chaises, un tableau mural et des panneaux mobiles opaques pour entourer le bureau de la secrétaire paroissiale.

Ses premiers efforts, le nouveau curé les investira dans l'accompagnement des deux équipes d'initiation sacramentelle. À son arrivée, Anne-Marie Meyran s'occupe de la préparation aux sacrements du Pardon et de l'Eucharistie et Lise Lacasse et Angèle Leblanc travaillent à la préparation de la confirmation. Là où c'est possible et, en certaines périodes, le nouveau pasteur voit à établir davantage de partage et de collaboration entre les différents comités des trois paroisses qu'il dessert : Kiamika, Lac-du-Cerf et Val-Barrette. Avec la collaboration de Mariette Bondu, un service interparoissial de préparation au baptême est mis sur pied pour regrouper à l'intérieur de mêmes rencontres les parents des trois paroisses qui demandent le baptême pour leur enfant. La première session interparoissiale se donne au cours de l'automne 1993.

Parallèlement à tous ces efforts, d'autres énergies sont aussi consacrées à la mise sur pied d'un véritable conseil paroissial de pastorale. Comme on l'a vu tantôt, Mariette Bondu s'était faite la propagandiste de ce projet paroissial et avait pu y rallier plusieurs autres bonnes volontés. Il lui en coûtera bien peu d'interventions et d'arguments pour convaincre son nouveau curé de la pertinence de ce projet et, le 28 février 1994, le conseil de pastorale de la paroisse Saint-Gérard tenait sa première réunion. Avaient accepté de s'y engager et de vivre cette toute nouvelle expérience : Madeleine Lacasse, Délisca Quenneville, Anne-Marie Meyran, Adéline Lachaine, Mariette Bondu, Nathalie Saint-Jean. Deux ans plus tard, Claire Turgeon viendra se

joindre au groupe après que Nathalie Saint-Jean et Madeleine Lacasse se soient retirées.

Sur le plan administratif, l'assemblée de fabrique et son nouveau président continuaient toujours d'assumer leurs responsabilités et de prendre les décisions jugées nécessaires. Ainsi, le 6 juillet 1993, il est résolu de racheter à la municipalité le lot 17-D, vendu le 10 mars 1988, en vue d'un agrandissement du cimetière paroissial. Le 10 octobre, l'achat est finalisé. Suite à la décision de la chorale d'aménager au jubé, il est résolu, à l'assemblée du 31 janvier 1994, de redonner au sanctuaire de l'église un peu de son cachet originel en procédant à l'érection d'un nouveau maître-autel. Grâce à la mise en commun bénévole des talents et connaissances des Albert Diotte et Charles Meilleur, de la dextérité des Francine Brière et Lou Meilleur, le projet a tôt fait de se concrétiser dans les semaines suivantes. Pour sa part, Gaston Brière a tenu à rehausser le tout par le rembourrage de deux fauteuils de célébration. En octobre de la même année, c'était au tour du charnier de subir quelques travaux d'entretien pour être transformé en remise pour le tracteur à gazon.

Au printemps 1996, la Fabrique accueille une demande pour le moins inattendue. On est à la recherche d'un nouveau local pour le bureau de poste et, devant la rareté des espaces disponibles, on a identifié la sacristie de l'église comme site possible. À leur réunion du 23 avril, les marguilliers accueillent une délégation de la municipalité, constituée du maire Lucien Gratton et des conseillers Michel Dion, Roméo Leblanc et Huguette Gingras, venue présenter la demande et vérifier de visu les disponibilités de cet éventuel local. Un rapide examen et un bref échange ont tôt fait de faire ressortir l'exiguïté des lieux comme les multiples obstacles à la réalisation de ce projet. Il est finalement vite apparu à tous qu'il fallait se mettre à la recherche d'un autre local.

Cette question réglée, on pouvait maintenant porter toute son attention à un autre projet auquel on songeait depuis quelque temps: la réfection des fenêtres de l'église qui, faute de moyens, avaient été négligées depuis plusieurs années. Et comme les festivités du centenaire de 1998 se profilaient à l'horizon, tous et toutes, de l'assemblée des marguilliers comme du conseil de pastorale, étaient bien d'accord sur l'opportunité d'une telle toilette pour l'apparence de l'église paroissiale. La majeure partie de l'assemblée du 28 août 1996 fut consacrée à cette

question. On pensa d'abord tirer profit d'un tout nouveau programme du gouvernement provincial de coûts partagés pour des travaux de sauvegarde du patrimoine religieux. Mais l'examen d'un estimé des coûts de ces travaux établis selon les normes de ce programme devait conduire la Fabrique à une autre conclusion : il était préférable de confier la réalisation de ces travaux à des ouvriers compétents de la paroisse sans adopter le cadre normatif du programme gouvernemental. Le tout était entériné à la réunion du 10 décembre. Confiés à Jean Vienneau et à Jean Lacoste, les travaux s'échelonnèrent de mai à septembre 1997, aux coûts de 17 500 \$. En plus de la réfection et de la peinture de toutes les fenêtres de l'église, furent aussi réalisés des travaux de réparation du toit intérieur et extérieur de la sacristie, de peinture de la sacristie et du solage de l'église, de finition intérieure du jubé de la chorale. Au souper-bénéfice de la Fabrique, préparé bénévolement par le groupe des « Remontantes », à la salle paroissiale, en ce samedi 30 août, la joie et la fierté se lisaient sur tous les visages : non seulement l'église était-elle toute pimpante, mais encore les généreuses contributions des paroissiens, de la Caisse populaire, de la Municipalité et des Chevaliers de Colomb permettaient-elles d'éponger une bonne partie de ces dépenses. On pouvait envisager avec plus de sérénité les festivités du centenaire qui pointaient à l'horizon de l'histoire. Centenaire pour lequel on projeta de restaurer l'illumination de la croix de la montagne en collaboration avec la Municipalité, projet

confirmé à l'assemblée du 3 décembre 1997. Un centenaire qui mobilisait aussi les énergies des membres du conseil de pastorale. En plus de la messe d'ouverture des festivités du 25 janvier 1998, coprésidée par Mgr Jean Gratton et son vicaire-général Mgr Jean Levert, ils avaient aussi planifié trois autres célébrations : une fête de tous les couples s'étant mariés en l'église paroissiale, une fête des aînés et une commémoration des défunts de la paroisse au cimetière.

Ne restait plus qu'à entrer dans la célébration de ce grand anniversaire. Avec l'espérance que d'autres hommes et femmes sachent prendre la relève pour se faire, au fil du temps, des « passeurs de la foi » sur les rives encore inconnues de la rivière de l'histoire de cette communauté chrétienne Saint-Gérard-Majella.



PAGE FRONTISPICE DU LIVRET DE LA MESSE DU CENTENAIRE.

BAPTÊMES

1898

Marier, Alexina - Thérésia
Nadeau, Catherine
Paquet, Marie Rose Yvonne

1899

Chagnon, Louis Oscar
Chartier,
 Joseph Ferdinand Thomas
Chouinard,
 Délia Yvonne Alhertine
Daoust, Noé
Dufort, Marguerite Noëlla
Gauthier, Joseph Mathias
Hughes, Yvonne
Labelle, Bertha
Labelle, Marie Rose
Lachaine, Marguerite Marie
Lachaine, Marie Cordélia
Lamarche, Gabriel Noëlla
Lamoureux, Rosario
Larocque, Joseph Omer
Larocque, Louis Augustin
Lefebvre, Victoria
Martin, Narcisse
Morin, Marie Délina
Pauzé, Marie Alberta
Phillion, Albert Ovila
Poirier, Marie Angéline
Proulx, Edouardina
Tessier, Marie Céline Bernadette
Thérien, Joseph Alcide Bruno
Valiquette, Laura
Valiquette, Marie

1900

Bazinet, Marie Albina
Carrière, Joseph Dominique
Chartier, Gérard William
Chénier, Joseph Alexis
Constantineau, Joseph Delphis
Daoust, Joseph Alexandre
Daoust, Joseph Euclide
Deschamps, Marie Rose Alina
Dufort, Auguste
 Laurent Justinien Gérard

Garneau, Joseph Wilbroad
Labelle, Marie Albertine
Lachaine, Joseph Adélar
Lachaine, Joseph Donat
Leduc, Rose-de-Lima
Maisonneuve, Rémi
Pauzé, Joseph Ademne
Piché, Herménégilde
Piché, Léonard
Poirier, Marie Julienne Evéline
Portelance, Alphonse
Tessier, Joseph Jean-Baptiste
Thérien, Marie Blanche
Turpin, Josephat Adrien

1901

Aubry, Maria
Beaudry, Rose Alma
Brunet, Marie Rose-de-Lima
Campeau, François
Charbonneau, Louis Philippe
Chénier, Joseph Évariste
Daoust, Marie
Deschamps, Élie
Dufort, Albina Julierte
Godmaire, Monique
Hughes, Marie Blanche
Labelle, Josephat Isidore
Lacasse, Donat
Lacasse, Joseph Rosario
Lachaine, Georgianna
Lachaine, Maxime
Lamoureux, Adrien
Larocque, Honorius
Larocque,
 Marie Angelina Rose-de-Lima

Lefaiivre, Solomon
Lefebvre, Marie Dora
Lefebvre, Noé Adonias
Marier, Henriette Roseanna
Phillion, Marie Yvonne Rosanna
Touchette, Gérard
Valiquette, Albina

1902

Bazinet, Hilaire
Brunet, Marie Blanche

Campeau, Joseph Michel
Chartier, Marie
Constantineau, Marie Irène
Daoust, Amanda Philomène
Daoust, Bernadette
Daoust, Delphine
Dufort, Félix Norbert Gustave
Duponcelle, Rose-de-Lima
Godmaire, Joseph Henri
Gratton, Arthur
Grenier, Hélène Martine
Labelle, Joseph Armand
Labelle,
 Marie Marguerite Florida
Lacasse, Joseph Bruno
Lacasse, Joseph Mathias Olivier
Lachaine, Florida
Lachaine,
 Joseph Alphonse Aquila
Lachaine,
 Marie Marguerite Angéline
Lamoureux, Marie
Larocque, Louis Ozias
Larocque, Maria
Larocque, Marie Rose Alba
Lefebvre, Ézilda
Maillé, Marie Georgianna Anna
Marier, William
Morin, Marie Alphonea
Papineau, Ovila Albert
Paquet, Marie Alice Irène
Poirier, Marie Antoinette
Proulx, Marie-Louise
Roy, Marie
Saint-Germain,
 (bébé) enfant de Edmond
Valiquette, Alfred Roméo
Valiquette, Rosa

1903

Beaudry, Joseph Albert
Bisaillon,
 (bébé) enfant de Ferdinand
Carrière, Noé
Charbonneau, Joseph Adélar
Charbonneau, Mathias
Chartier, Georgianna

Chénier, Marie Yvonne
 Cloutier, Roméo
 Cloutier, Rosario
 Deschamps, Odile
 Fortier, Joseph Louis Philippe
 Gaudreau, Marie Rose Alma
 Gauthier, Marie Alexina
 Godmaire, Joseph Georges
 Gravel, Marie-Anne
 Labelle, Josephat Eugène
 Lacasse, Joseph Victorin
 Lachaiue, Joseph Alfred
 Lachaine, Marie Rose-de-Lima
 Larocque, Marie Oliva
 Lauzon, Joseph
 Lauzon, Marie Anuette Léa
 Leduc, Antoine
 Lefaiivre, Florida
 Lefaiivre, Marie Anne
 Lefaiivre, Marie Louise
 Lefebvre, Marie Donalda
 Maisonneuve, Émélie
 Marier, Geoffroye
 Philion, Gérard
 Piché, Marguerite Yvonne
 Pilon, Marie Louise Rosa
 Poirier, Marie Gertrude
 Rivet, Bertha
 Saint-Germain, Marie
 Bernadette Éva
 Saint-Louis,
 (bébé) enfant de Eusèbe
 Touchette, Marie Ernestine
 Touchette, Olivier

1904

Beauchamps, Rose-de-Lima
 Bisailon, Marie Yvonne
 Campeau, Marie Philomène
 Chénier, Joseph Adrien
 Constantineau, Joseph Jules
 Daigneault,
 Eugénie Marguerite Charlotte
 Daigneault,
 Jean Baptiste Camille Maurice
 Daoust, Marie Eugénie Valérie
 Daoust, Noé
 Deschamps, Marie Anne
 Gratton, Marie Aline Adèle

Labelle, Marie Armantine Alice
 Lacasse,
 Joseph Henri Téléphore
 Lacasse, Patronne Aurore
 Lachaine, Joseph Alfred
 Lachaine, Marie Ange
 Lachaine,
 Marie Bernadette Rosa
 Lachaine, Marie Louise Rosanna
 Lauzon, André
 Lauzon, Malvina
 Larocque,
 Marie Marguerite Alberta
 Maillé, Marie Albiua Rosa
 Marier, Édouard
 Milks, James Thomas
 Ouimette, Marie-Louise Éva
 Paquette, Joseph
 Philion, Lucien
 Poirier, Marie Anne Rose
 Portelance, Marie Rose-de-Lima
 Sigouin, Marie Amanda
 Touchette, Ferdinand Ernest
 Valiquette, Joseph Gérard

1905

Beaudry, Joseph Roméo Ovide
 Bisailon, Roméo
 Charbonneau,
 Joseph Henri Hormidas
 Charrette, Marie Reine
 Daigneault,
 Marguerite Éva Alice
 Daoust, Maxime
 Desehanps,
 Joseph Louis Hector
 Dufort, Ferdinand Adjuteur
 Gaudreau, Joseph
 Gauthier, Hermas
 Généreux,
 Joseph Henri Guillaume
 Généreux,
 Marie Léontine Yvonne
 Gratton, Marie Yvonne
 Jodoin, Marguerite Yvonne
 Labelle, Florida
 Lacasse, Célestin
 Lacasse, Joseph Zéphérin Noël
 Lachaine,
 (bébé) enfant de Trefflé

Lachaine,
 Joseph Charles Auguste
 Lachaine, Joseph Dieudonné
 Lachaine, Joseph Donat
 Lachaine, Marie Émérésa
 Lamoureux, Joseph Oscar
 Larocque,
 Marie Délima Angéline
 L'Arrivée, Joseph Adrien Alfred
 Latreille, Arthur
 Lauzon, Aimé
 Lauzon, Marie Hermeline
 Maillé, Célestin
 Marier, Donat
 Marier, Marie-Jeanne
 Ouimet, Joseph Alfred
 Ouimet, Joseph Gérard Aldérie
 Paradis, Philippe
 Piché, Bernadette Félicité
 Pilon, Joseph Alphonse Aquilon
 Valiquette, Olivier Guillaume

1906

Beauchamps, Malvina
 Beaudry, Jeanne
 Bisailon, Marie Éva
 Bourque, Marie Victoria
 Brière, Joseph Aimé Léon
 Brière,
 Marie Marguerite Jeanne
 Brunet, Émile
 Charrette, Valentine
 Chartier, Rose Angéline
 Chénier, Joseph Polydore
 Constantineau,
 Alexandre Antoine
 Daignault,
 Marie-Anna Albertine
 Daoust, Marie Louise Jeanne
 Deschamps, Émilie
 Désormeaux, Auguste Alexandre
 Foisy, Marguerite Jeanne
 Foisy, Marie Flavie Germaine
 Foisy, Marie Irène Laura
 Gaudreau, Noé
 Guérin, Marie Blanche
 Labelle,
 Marie Angéline Germaine
 Labelle, Marie Ézilda

Lacasse, Philéon
Lachaine, Marie Albina Juliette
Larocque, Joseph David Cyrille
Larocque,

Joseph Hyacinthe Émile
Ledoux, Marie Albertine
Legault, Joseph Wilfrid
Milks, Marie Élisabeth
Ouimet, Marie Bertha
Paquette, Joseph Armand
Paradis, Joseph William Ovila
Philion, Jeanne
Piché, Alphonsine Marie Anne
Poirier, Blanche Vitaline
Portelance, Joseph Cléophas
Therrien, Joseph Téléphore
Touchette, Joseph Roméo
Valiquette, Élianne

1907

Bisaillon, Joseph Henri Zacharie
Brière, Marie Cécile Gilberte
Campeau,
Joseph Edmond Arthur
Charrette, Joseph Jean-Baptiste
Charron, Albina Félicité
Daigneault,
Rosaire Gérard Rolland
Deschamps, Louis Ubal
Desroches,
Marie Clémence Émelda
Fois, Joseph Fortunat Roméo
Fois, Marie Ange Juliette
Fois, Marie Marguerite
Guérin, Juliette
Joseph (parent inconnu)
Lachaine, Antoine Hervé Roméo
Lachaine, Joseph Arthur
Lamoureux,
Joseph Emery Émile
Larocque, Marie Jeanne
Larivée, Marie Dianna Ida
Lauzon, Aimé
Lauzon, Marie Eugénie
Maillé, Patrice Roméo
Marier, Joseph William
Marier, Marie Ida
Piché, Léontine
Poirier, Yvonne Aurore

Robillard, Aimé
Saint-Jean, Marie
Taillon, Alfred Georges Gérard

1908

Auger,
Marie Olympe Clémentine
Billoot, Marie Claire
Bisaillon, Marie Léa Berthe
Boudrias, Joseph Zotique
Brière, Marie Élodie Simone
Brière, Marie Léonne Antoinette
Charbonneau,
Joseph Trefflé Magloire
Chartier, Joseph Louis Salomon
Daigneault,
Marie Thérèse Berthe
Daoust, Joseph Aimé Léo
Daoust, Joseph Urgel
Deschamps,
Joseph Ferdinand Gérard
Dufour, Marie Germaine
Faubert,
Joseph Hyacinthe Augustin
Gratton, Joseph Ferdinand
Lacasse, Marie Rose de Lima
Lachaine, Joseph Alcide
Lachaine,
Joseph Maxime Mathias
Lachaine, Marie Albina Alexina
Lamoureux,
Marie Odille Germaine
Larocque, Marie-Rose Antonia
Larocque, Rose De Lima
Lauzon, Alphonse Noé
L'Écuyer, Marie Berthe
Lefebvre, Marie Marguerite
Hortense Viola
Ouimet, Marie Albertina
Ouimet, Marie Clémentina Doria
Paquette, Marie Éva
Paquette, Marie Léa
Paradis, Marie Éva
Pigeon, Joseph Ernest Pierre
Pilon, Joseph Ernest Roméo
Poirier, Marie Éliza
Portelance, Rosa Alba
Saint-Jean, Joseph Alphonse
Touchette, Marie Ange Yvonne
Valiquette, David

1909

Aubry, Clodomir
Aubry, Paul-Émile
Bataillard, Marie Germaine
Beauchamps, Josaphat
Beaudry,
Marie Germaine Fédora
Boisclair,
Marie Marguerite Oliva
Bourque, Marie Aurore
Brière, Marie Berthe Simone
Charrette, Joseph Adélar
Charron, Joseph Eldège
Chartier,
Joseph Geoffroy Jean-Baptiste
Chénier, Marie Ange Emma
Daigneault,
Joseph Édouard Charles Émile
Daignault, Moïse Urgel Roméo
Dufour, Joseph Clément Aldéric
Fois, Marie Blanche
Gaudreau, Marie Angéline
Joseph Georges (parents
inconnus)
Lachaine, Marie Thérèse
Larocque,
Joseph Ozias Émile Wilfrid
Larocque, Joseph Osias Albert
Larocque, Marie Georgiana
L'Arrivé, Marie Edmé Rose
Lauzon, Joseph Alcide
Lauzon, Marie-Anne
Lauzon, Marie Simone
Lauzon, Marie-Rose
Maillé, Joseph Frédéric
Marier, Marie-Anna
Piché, Joseph Émile Gérard
Portelance, Joseph William
Valiquette, Marie Alzire

1910

Albert (parents inconnus)
Bisaillon,
Marie Léa Léonne Cécile
Boisclair, Marie Blanche Anita
Campeau, Marie Joséphine
Challe, Joseph Léo Emanuel
Chartier, Marie-Anne Lucienne

Daoust, Joseph Onésime
 Deschamps, Joseph Ephrem
 Deschamps, Marie Eugénie
 Deschamps, Marie Thérèse
 Foisy, François Joseph
 Guérin, Jean-Paul
 Lacasse, Francisque
 Lachaine, Joseph Honorius
 Lachaine, Marie Lianne Aurore
 Lamoureux,
 Marie Thérèse Evelina
 Larocque,
 Joseph Raoul Augustin
 Lauzon, Joseph Adonias
 Lauzon, Marie Angéline
 Lefebvre, Marie Rosa
 Legault, Joseph Albert Armand
 Macnicoll, Marie Léna
 Marier, Joseph
 Émilien Hector Ferdinand
 Morin, Marie Aurore Angéline
 Paradis, Joseph Léo Palma
 Pilon, Marie Dorina
 Poirier, Marie Rosalma Éliza
 Touchette, Marie Laurette
 Valiquette, Marie Aurore

1911

Aubry, Marie Éva Laura
 Beaudry, Marie Valéda
 Bélair, Joseph Wilfrid Howard
 Billoot, Marie Eugénie Irène
 Boudrias, Marie Blanche Aurore
 Brière, Joseph Aimé Fernand
 Brière, Joseph Henri Léonel
 Charrette,
 Joseph Donat Paul-Émile
 Charron,
 Joseph Aimé Alexandre
 Daigneault,
 Marie Anne Eugénie Léonne
 Daigneault, Marie Juliette
 Deschamps, Amanda Juliette
 Désormeaux, Marie Yvonne
 Foisy, Marie-Anne
 Gaudreau, Augustin
 Lacasse, Joseph Donat Rosario
 Lachaine, Marie Alida
 Lamoureux, Marie Ernestine

Larocque, Josaphat
 Lauzon, Jean-Baptiste
 McNicoll, Marie Cécile
 Massy, Marie Blanche Alice
 Paquette, Marie Déliska
 Piché, Marie Laura Alberte
 Poirier,
 Marie Blanche Berthe Délisca
 Portelancc, Joseph Arthur
 Raymond, Marie Léa Onida
 Sabourin, Louis Orphila
 Thibeault, Paul-Émile Théodore
 Valiquette,
 Herménégilde Léonard
 Valiquette, Joseph Hormidas

1912

Babineau, Marie Cécile Esthel
 Beaudry, Joseph Édouard Pierre
 Bisailon, Joseph Achille
 Boudrias, Marie Jeanné Félicité
 Brière,
 Alcibiade Simon Paul Rolland
 Chartier, Marguerite
 Alphonsine Gloriana
 Chénier, Marie Gertrude Léona
 Daoust, Marie Clorenza
 Deschamps, Marie Jeanne
 Desormaux Marie-Jeanne
 Gaudreau, Marie Florida Alice
 Godmer,
 Marie Blanche Marguerite
 Guérin, Joseph Pierre
 Guindon, Marie Hélène
 Lachaine,
 Joseph Édouard Émile
 Lavigne,
 Joseph Aurèle Roméo Adélar
 Legault, Joseph George Lionel
 Marier, Paul Ernest
 Marier, Philomène Ida
 Massy, Joseph Paul Émile
 Paradis, Marie Ange Yvonne
 Paradis, Joseph Albert Arthur
 Piché, Marie Laetitia
 Raymond, Marie Oliva Angelina
 Thibeault, Marie Dolosa
 Touchette,
 Joseph Théodule Noé

Turpin, Jean Baptiste Mandosa
 Valiquette, Marie Bertha
 Valiquette, Marie Pierrette Délia

1913

Amyotte, Marie Aurore
 Bélair, Marie Laure
 Bisailon, Joseph Firmin
 Boisclair, Marie Adèle Laura
 Brière, Marie Léonne Annette
 Charrette, Joseph Claude
 Chartier, Marie Julie Anne
 Daigneault, Joseph Armand Léo
 Deschamps, Joseph Valmore
 Deschamps, Léo
 Gauthier, Marie Bertha
 Guérin, Marie Georgianna
 Lachaine,
 Marie Donalda Délicia
 Larocque,
 Marie Albertine Lorette Éva
 Lauzon, Aldéric
 Lauzon, Marie Aurore Éva
 McNicoll, Albert Ferdinand
 Morin, Joseph Wilfrid
 Pilon, Joseph Rouville
 Poirier, Cyril Alphonse
 Thibeault,
 Blanche Yvonne Lucianna
 Touchette, Joseph Hercule Yves
 Turpin, Joseph Marc Arthur
 Valiquette, Adrien
 Valiquette, Aurore

1914

Amyotte, Marie Simonne
 Beauvais, Joseph Conrad
 Bélair, Marie
 Simonne Annette Gertrude
 Bisailon, Marie Agnès Délisca
 Brière, Henri Rosario
 Deschamps, Rosario Benoit
 Faubert, Benoit Nérée Gérard
 Gaudreau,
 Joseph Cygeoffroy Nelson
 Gaudreau, Marie Délima
 Gauthier, Jérôme
 Godmer, Simonne Yvette
 Grenier, Marie Thérèse Antonia

Guérin, Marie
 Geneviève Yvette Léonida
 Lachaine, Joseph Osias Elzéar
 Larocque,
 Marie Rose Anna Cécile
 Latraverse,
 Marie Yvette Véolina
 Lefebvre, Joseph Onida
 Legault, Marie Jeanne
 Maillé, Simonne Dorothé
 Marier, Joseph Arthur
 Marier,
 Marie Ernestine Fleurange
 Ouimet,
 Marie Amanda Bernadette
 Piché, Cécile Albertine
 Poirier,
 Joseph Wilfrid Napoléon
 Portelance, Joseph Téléphore
 Valiquette, Jean Paul
 Valiquette, Joseph Hector
 Valiquette, Maria Alma

1915

Amyotte dit Villeneuve,
 Joseph Thomas
 Blondin,
 Joseph Paul Émile Gérard
 Boudrias Lorenzo
 Brière, Marie Juliette Léone
 Charbonneau,
 Marie Aimée Antoinette
 Charbonneau, Marie Délima
 Charette, Marie Læda Aurora
 Charette,
 Marie Rose Anna Bertha
 Chartier, Marie Julia
 Condy, Joseph Stanley
 Daigneault,
 Marie Fleurette Armande
 Deschamps, Josephat Odilon
 Désormeaux, Marie Simonne
 Dinelle, Joseph Lionel
 Faubert,
 Marie Rosanna Marguerite
 Fillion, Marie Agathe Donaldalda
 Gaudreau, Joseph Simon
 Huberdeau, Joseph Julien
 Jacques, Joseph Rosario

Lachaine,
 Joseph Arthur Rodrigue
 Larocque,
 Joseph Donat Antonio
 Larocque,
 Marie Lucienne Cécile
 Latreille,
 Joseph Augustin Rosario
 Marleau, Joseph
 Ansèlme Eugène Émile
 Martel, Joseph Adélard Aurèle
 Massy, Marie Yvette Gabrielle
 Ouimet, Marie Simone Éléonore
 Piché, Joseph Raoul
 Pilon, Joseph Marcel
 Poirier, Joseph Louis Léopold
 Portelance, Joseph Rosario
 Roy, Marie Blanche Annette
 Roy, Marie Rose Délima
 Saint-Aubin, Joseph Victor
 Turgeon,
 Joseph Paul Jean-Baptiste
 Valiquette, Joseph Léo Eusèbe
 Valiquette, Marie Anne

1916

Bélaïr, Yves Josaphat
 Bisailon, Marie Thérèse
 Boisclair,
 Joseph Orient Joachim
 Bourdon, Marie Irène
 Brière, Marie Valentine Yvette
 Charette,
 Joseph Primat Domède
 Chartier, Marie Octavie Cécile
 Deschamps, Yvonne Annette
 Diotte, Pierre Paul
 Forget, Marie Madeleine Lucile
 Gaudreau, Joseph Pierre
 Gaudreau, Mathias Auguste
 Gauthier, Blanche Marie
 Gravel, Oscar Romulus Gérard
 Grenier, Joseph
 François d'Assise Gérard
 Guérin,
 Eugène Bernadette Laurentia
 Guérin, Marie Rose Gertrude
 Lachaine,
 Marie Annette Germaine

Latraverse, Simone Laura Alice
 Lauzon, Joseph Ernest
 Legault,
 Joseph Napoléon Ernest
 Maillé, Marie Josephe Jeanne
 Marier, Philippe Élie
 Touchette,
 Marie Yvette Véronique
 Turpin, Joseph Conrad Eugène
 Valiquette,
 Charles Herménégilde
 Valiquette, Joseph Adélard

1917

Amyot (dit Villeneuve),
 Pierre Almer
 Arbic, Pierre Donat Adéodat
 Bastien, Joseph Rosario
 Brière, Joseph René Paul
 Charbonneau,
 Joseph Alphonse Paul
 Charbonneau, Joseph Édouard
 Daigneault,
 Marie Fidélia Graziella
 Deschamps, Marc Arthur
 Dufour, Joseph Edgar Rodrigue
 Garneau,
 Joseph Auguste Paul-Émile
 Gaudreau, Joseph Rosario
 Gaudreau, Maurice Édouard
 Gratton, Marie
 Victoria Jacqueline Réjeanne
 Gravel, Joseph Henri
 Guérin, Joseph Maurice Hervé
 Lachaine, Joseph Noël Roland
 Lauzon, Albert Téléphore
 Lefebvre, Joseph Ernest
 Levert, Pierre Paul Mathias
 Maillé, Joseph
 Léon Charles Émile Pierre
 Massie, Joseph Charles Rolland
 Ouimet, Joseph Adélard Arthur
 Paquet, Joseph Euclide
 Peiffer, Joseph Dieudonné Oliva
 Piché, Henri Joseph
 Portelance, Marie Irène
 Rivet, Joseph Henri Irénée
 Turgeon, Joseph Ernest
 Turpin, Marie Fabiana Simone
 Valiquette, Joseph Adélard

1918

Bastien, Albert Hyacinthe
Beauséjour, Marie Laurette
Beauséjour,
 Marie Lucienne Lucile
Bisaillon, Joseph Arthur Marcel
Boisclair,
 Joseph Adélar Ferréol
Bourque,
 Marie Aurore Germaine
Brière, Marie Berthe Eugénie
Charbonneau, Joseph Eugène
Charbonneau,
 Joseph Henri Albert
Charette,
 Marie Yvonne Lucienne
Chartier, Thérèse Marguerite
Deschamps, Joseph Paul
Deschamps, Marie Laurette
Désormeaux,
 Marie Cécile Yvette Amanda
Dufour, Marie Yolande Edesse
Forget, Marie Jacqueline
Garneau, Joseph Louis Gérard
Gaudreau,
 Joseph Syfroi Stanislas
Gratton, Joseph Robert Claude
Gratton,
 Marie Rosa Gilberte Julienne
Grenier, Joseph Joachim Oscar
Guérin, Jean Thomas
Guérin, Marie Marguerite
Lachaine,
 Marie Aurore Armande
Latraverse, Joseph Théodore
Latreille, Marie Cécile Dorina
Legault, Marie Éliane Annette
Ouimet,
 Marie Bernadette Juliette
Paradis, Louis Gérard
Piché, Rolland
Portelance, Joseph Ernest
Saint-Aubin, Marie Cécile
Taillefer, Joseph Charles Roland

1919

Amyotte (dit Villeneuve),
 Joseph Philias Téléspore
Baudrillat, Marie Lucile

Beauséjour,
 Joseph Moïse Claude
Bisaillon, Léo Paul
Deschamps, Joseph Lucien
Deschamps,
 Joseph Omer Alexandre
Diotte, Joseph Edgar Adélar
Filion, Joseph Gérard
Gaudreau, Marie Émélie Jeanne
Gratton, Roger
Gratton,
 Joseph Paul Marcel Réal
Gravel, Marc Léopold
Gravel, Marcel Léo
Grenier, Marie
 Marguerite Bérangère Antonia
Lachaine, Joseph Albert Lionel
Lachaine, Joseph Martial Edgar
L'Arrivée,
 Marie Anne Lucile Jeannette
Latraverse, Joseph Jean Paul
Lauzon, Joseph Pierre Arthur
Lauzon, Marie Jeanne Gilberte
Laviolette,
 Joseph Marc Cléridan
Lebrun, Marie Cécile
Lefebvre, Pierre
Legault, Marie Rose Anne
Maillé, Joseph Donat Fernand
Peiffer, Marie Simone Violette
Portelance, Rolland Noël
Strasbourg,
 Joseph Alexandre Xénophon
Turgeon, Joseph
 Adolphe Eusèbe Étienne
Valiquette, Joseph Édouard
Valiquette, Joseph Paul Émile
Valiquette, Marie Lucie
Valiquette, Marie Yvette

1920

Beauséjour, Marie Dianna Aline
Brière, Joseph
Charette, Joseph Charles Émile
Chartier, Wilfrid André
Deschamps, Germaine Simone
Diotte, Henri Pierre Julien
Dumas, Joseph Édouard
Filion, Marie Blanche Alice

Forget, Mariette Cécile
Gaudreau, Marie Jeanne
Gratton,
Joseph Édouard Matbieu
Gratton, Joseph Arthur Robert
Guérin,
 Marie Anne Rolande Ravulda
Huberdeau,
 Marie Bernadette Margucrite
Lachaine,
 Marie Yvonne Lucienne
Latreille, Marie Laurette
Lauzon, Joseph Ferdinand
Legault, Marie Blanche Alice
Martin, William Armand
Ouimet, Marie Berthe Henriette
Paquette, Charles Édouard
Portelance, Joseph Marcel
Saint-Aubin, Marie Simone
Strasbourg, Joseph Roger
Valiquette,
 Marie Aurore Martha

1921

Blais, Joseph Gérard Adalbert
Boisclair, Rodrigue Jean-Louis
Brière, Léone Bernadette Jeanne
Chartier, Émélie Laura
Constantineau,
 Marie Ange Marguerite
Deschamps, Gérard Élie Émilien
Deschamps, Marie Laura Cécile
Desjardins,
 Joseph Henri Roland
Désormeaux,
 Marie Annette Thérèse
Diotte, Joseph Louis Charles
Diotte, Joseph Jean Mathias
Dumas,
 Thomas Joseph Napoléon
Filion, Anne Marguerite
Filion, Marie Rose Éva Adrienne
Filion,
 Marie Marguerite Germaine
Guérin, Joseph Pierre
Lacasse, Marie Hermine Thérèse
Lachaine,
 Marie-Jeanne Rollande

Lachaine,
 Marie Bernadette Gisèle
 Larrivée,
 Joseph Eugène Rosario
 Latraverse, Joseph Roland
 Latreille, Joseph Edgard
 Lauzon,
 Maria Bernadette Marguerite
 Legault, Blanche Hélène Yvonne
 Legault, Joseph Léo Victor
 Levert, Marie Blanche Rita
 Maillé, Mariette Colette
 Marier, Gabrielle Yvette
 Martin, Marie Rose Anna
 McNicoll, Marie-Ange
 Prévost, Marie Jeanne Ubaldine
 Portelance, Marie Émilie Alice
 Roy, Joseph Augustin Paul
 Saint-Aubin, Marie Germaine
 Saint-Jean, Marie Alice
 Saint-Jean, Marie Cécile Yvette
 Valiquette, Joseph Marcel
 Valiquette, Marie Rita

1922

Amyot (dit Villeneuve),
 Joseph Roméo
 Beauséjour, Joseph Henri Réal
 Beauséjour,
 Marie Blanche Délicia
 Bélair, Joseph Aurèle Henri
 Bisailon, Marie Cécile Alice
 Blais, Joseph Aldège Eusèbe
 Brière, Joseph Omer Louis
 Bouchard (dit Gaudreau),
 Gérard Antonin Dollard
 Diotte, Joseph Claude Sigefroi
 Deschamps,
 Marie Gertrude Yvette
 Diotte, Joseph Roger Janvier
 Diotte, Paul Albert
 Dumas, Joseph Gérard Albert
 Gaudreau,
 Joseph François Rosario
 Garneau, Adrien Damase
 Gratton, Marie Lauréanne
 Gratton, Marie Délia Dorélis
 Grenier, Sarah
 Guérin, Joseph Eximer Laurent

Lacasse,
 Joseph Raymond Claude
 Lacasse, Maurice Téléphore
 Lachaine, Joseph Oscar Aldège
 Lachaine, Marie
 Délia Laurentia Laurette
 Lachaine, Marie Lucile Agathe
 L'Arrivée,
 Marie Simone Annette
 Latreille, Marie Yvonne Annette
 Lefèbvre, Marie-Louise
 Léonard, Marie Blanche Gisèle
 Maillé, Marie Simone
 Marier, Marie Cécile Simone
 Nadeau,
 Marie Bernarde Dolorès
 Ouimet,
 Marie Blanche Cécile Léone
 Portelance,
 Marie Rollande Marie-Anne
 Saint-Aubin, Marie Dorina
 Turgeon, Marie Jeanne d'Arc
 Valiquette, Émde Florian
 Valiquette, Joseph Réal Gilles
 Valiquette, Joseph Wilfrid
 Valiquette, Marie Fernande
 Valiquette,
 Marie Florence Yvonne
 Valiquette, Marie Rose Anna

1923

Beauséjour,
 Marie Alzire Armande
 Bisailon,
 Joseph Jean Paul Édouard
 Boisclair, Joseph Jean Rolland
 Castonguay,
 Joseph Léonide Cyprien
 Charrette,
 Joseph Gérard Arthur Hector
 Constantineau,
 Marie Hélène Juliette
 Daigneault,
 Marie Agathe Georgette
 Deschamps,
 Joseph Louis Laurier
 Deschamps, Marie Simone Aline
 Diotte, Marie Blanche Yvonne
 Diotte, Marie Délia Jeannette

Dumas, Joseph Julien Léopold
 Filion,
 Joseph Louis de Gonzague
 Filion,
 Joseph Marc Arthur Roland
 Filion, Marie Lidia Yvonne
 Forget, Laurent
 Forget, Marie Marcelle Carmel
 Garneau,
 Joseph Ferdinand Toussaint
 Gratton, Marie Anna
 Gratton, Marie Hélène Gyselle
 Guérin,
 Marie Jeanne d'Arc Carmen
 Lachaine, Joseph Jean-Paul
 Lagacé, Joseph Roméo Oscar
 Larrivée, Joseph Armand Albert
 Latraverse,
 Joseph Armand Lucien
 Latreille,
 Joseph Charles Thomas
 Legault,
 Joseph Ferdinand Lucien
 Maillé, Joseph Julien Octave
 Maillé, Marie Florence
 Martin, Jean Maurice
 McNicoll, Marie Hélène Annette
 Millette, Joseph
 Nantel, Joseph Gérard
 Ouimet, Joseph Henri Lionel
 Portelance,
 Marie Rolande Laurette
 Prévost, Jean-Paul Albert
 Roy, Marie Simone Jeanne
 Saint-Aubin, Joseph
 Charles Gédéon Dominique
 Taillefer, Marie Jeanne Rolande
 Valiquette, Joseph Firmin
 Valiquette, Joseph Lucien
 Valiquette, Marie Georgette

1924

Beauséjour,
 Marie Fernande Colette
 Bélair, Marie Fernande Lucie
 Brière, Marie Lorette Antoinette
 Constantineau,
 Joseph Julien Adélar

Constantineau,
 Marie Irène Lucienne
 Deschamps, Joseph Marcel
 Deschamps,
 Marie Éva Georgette
 Diotte, Joseph Germain
 Diotte, Joseph
 Loranzo Marcel Lucien
 Filion, Marie Jeanne Alice
 Filion, Marie Marthe Noémie
 Filion, Marie Orise Annette
 Forget, Marie Cécile Lorette
 Gratton, Joseph Gérard
 Grenier, Marie Robertine Esthel
 Guérin, Marie Gertrude Lorette
 Lacasse, Joseph Richard Victor
 Lachaine, Marie Annette Yvette
 Lachaine, Marie Lorette Gilberte
 Lachaine, Marie Jeanne Esthel
 Larocque,
 Joseph Conrad Léo Ozias
 Lauzon, Marie Jeanne d'Arc
 Lefebvre, Marie Rose Alma
 Léonard, Joseph Hervé Aldéi
 Maillé, Joseph René
 Meilleur, Marie Simone
 Nadeau, Rollande
 Prévost, Joseph Fernand Gaston
 Saint-Aubin, Marie Éva
 Saint-Jean,
 Joseph Jean-Baptiste
 Saint-Jean,
 Marie Aurore Germaine
 Valiquette, Bibiane
 Valiquette, Joseph Émilien Guy
 Valiquette, Marie Georgette
 Valiquette, Marie Laura Anita
 Villeneuve,
 Joseph Antonio Edgar

1925

Beaulieu,
 Joseph Léopold Albéric
 Bélair, Joseph Arthur Guy
 Bouchard (dit Gaudreau),
 Marie Anne Dorilla Dolorès
 Charrette,
 Marie Exilia Émilienne

Constantineau,
 Jean Louis Lucien
 Constantineau, Marie Jeanne
 Daigneault, Marie Jacqueline
 Deschamps,
 Marie Fernande Lucie
 Diotte, Marie Lydia Yvette
 Dumas, Joseph Émile Noël
 Filion, Joseph Armand Lucien
 Garneau,
 Joseph Cyrille Julien Isidore
 Gratton, Exilda Rita
 Gratton,
 Joseph Maurice Richard
 Gratton, Marie Rose Jeannette
 Grenier,
 Marie Pauline Henriette
 Inconnu, Marie Priseile
 Laehaine, Joseph Alfred Julien
 Lachaine, Joseph Raymond Guy
 Lachaine, Joseph Rémi Orient
 Lagacé, Marie Léonne Virginie
 Larocque,
 Marie Cora Rita Rosemonde
 L'Arrivée, Jules Édouard
 Maillé, Joseph Lucien Rhéal
 Maillé, Marie Juliette Fernande
 Martin,
 Marie Lucie Marielle-Lily
 Millette, Marie Louise Lorette
 Nadeau, Marie Lucie
 Nantel, Joseph Henri Gaston
 Ouimet, Joseph Léo Richard
 Portelance, Joseph Rodolphe
 Saint-Aubin, Marie Germaine
 Saint-Jean,
 Joseph Edgard Gilbert
 Saint-Jean,
 Joseph Léo Germain
 Turgeon,
 Louis-Philippe Bernard
 Valiquette, Joseph Henri
 Valiquette, Joseph Hervé
 Valiquette,
 Joseph Raphaël Émile

1926

Beauséjour,
 Joseph Gérald Vianny

Brunet, Joseph Jean Marc
 Constantineau, Joseph Germain
 Deschamps, Hélène Marie
 Diotte, Marie Lydia Lucille
 Diotte, Pierre Paul
 Gratton, Jean Bruno Lionel
 Gratton, Joseph Maurice
 Lacasse,
 Marie Georgette Victoire
 Lachaine,
 Joseph Adélarde Hector
 Lachaine,
 Marie Claire Jacqueline
 Lachaine,
 Marie Juliette Rose-Anne
 Larocque,
 Marie Dorothee Dolorès
 L'Arrivée,
 Marie Henriette Jeanne
 Lefèvre, Joseph Ovide
 Léonard, Joseph Émile
 Millette, Joseph Willie Magloire
 Portelance, Marie Berthe
 Saint-Louis, Marie Colombe
 Touchette,
 Marie Marguerite Réjane
 Valiquette, Claude Joseph
 Valiquette, Jean-Marie
 Valiquette, Marie Jacqueline
 Valiquette,
 Marie Albina Marcelle
 Valiquette, Marie Thérèse

1927

Beauséjour,
 Marguerite Jeannette
 Bélair, Joseph André Laurier
 Bisailon, Joseph Arthur Marcel
 Boisclair,
 Marie Thérèse Béatrice
 Brière, Marie Germaine Alice
 Brunet, Joseph Aimé Jean Marc
 Constantineau,
 Joseph Adélarde Réal
 Diotte, Joseph Pierre Émile
 Filion, Joseph Adrien Jean-Paul
 Filion, Joseph Claude Raymond
 Filion, Joseph Henri Léo
 Filion, Marie Georgette Gilberte

Forget, Marie Marguerite Berthe
 Fournier, Marie Claire Gilda
 Gratton, Jean Paul
 Gratton,
 Joseph Jérôme Raymond
 Gratton, Joseph Ligouri Léon
 Grenier, Joseph Gaston
 Lachaine, Joseph Sévérin Julien
 Larocque,
 Marie Thérèse Madeleine
 Léonard,
 Marie Lucille Jacqueline
 Maillé, Gisèle Yolande
 Maillé, Joseph Willie
 Maillé, Marie Thérèse Berthe
 Meilleur, Joseph Roger Gilbert
 Millette, Joseph Roger Elphège
 Nadeau, Marie Aline
 Nantel, Joseph Lucien Conrad
 Ouimet,
 Joseph Léonard Clément
 Prévost, Marie Rita Gisèle
 Saint-Aubin, Joseph Émile
 Saint-Jean,
 Marie Gilberte Camillia
 Valiquette, Dolorès Félicité
 Valiquette, Joseph Germain
 Valiquette, Philibert Floriant
 Valiquette,
 Marie Délia Madeleine

1928

Aubry, Marie Exilia Simone
 Charette,
 Marie Rose Jeanne Nathalie
 Deschamps,
 Joseph Laurent Roger
 Deschamps,
 Joseph Wilbrod Fernand
 Diotte, Joseph Gérard
 Diotte,
 Joseph Alfred Jean-Marie
 Diotte, Marie Laura Rollande
 Dumas, Marie Fernande Yvette
 Fillion, Marie Azilda Jeannine
 Forget, Marie Rita Jeannine
 Gohier, Joseph Adrien Guy
 Gratton, Joseph Edgard
 Gratton, Joseph Émile Rémi

Lacasse, Marie Pierrette
 Lachaine, Marie-Anne Adéline
 Lachaine,
 Marie Elizabeth Imelda
 Lachaine, Marie Réjane Gilberte
 L'Arrivée, Joseph Léo Marcel
 Léonard,
 Joseph Hubert Jean-Paul
 Léonard, Joseph Gérald Alcide
 Marier, Joseph Roger Roland
 Prévost,
 Marie Domitilde Madeleine
 Roy, Joseph Jean Marcel
 Saint-Jean,
 Marie Antoinette Esthel
 Saint-Jean,
 Joseph Arthur Laurent
 Touchette,
 Josephat Laurent Gaétan
 Turgeon, Marie Anna Gertrude
 Valiquette, Carunen Germaine
 Valiquette,
 Joseph Aurèle Gaston
 Valiquette, Émile Roger
 Valiquette, Rosaire Maurice
 Vérette, Thérèse Claire Pauline

1929

Beaulieu, Marie Ange Florence
 Beauséjour,
 Marie Rita Armandine
 Bélair, Joseph Robert Marcel
 Boies, Marie Gertrude
 Brière, Marie Henriette Anita
 Constantineau, Marie Annette
 Constantineau,
 Marie Henriette Madeleine
 Diotte, Jos Eugène Guy
 Diotte, Joseph Ovide
 Dumas, Maria Aurore
 Fillion, Marie Germaine Lucille
 Fillion, Marie Laure Yvette
 Fournier, Joseph André Gaétan
 Garneau, Joseph Maurice
 Gratton, Joseph Jean-Louis
 Gratton, Marie Patricia
 Lacasse, Marie Lucie
 Lachaine,
 Joseph Lucien Bernard

Lachaine, Marie
 Florida Rolande Raymonde
 Larocque, Marie Léonie Colette
 L'Arrivée,
 Marie Louise Carmen Jeanne
 Léonard,
 Marie Hélène Géraldine
 Mayer, Marie Gabrielle
 Meilleur,
 Joseph Marcel Raymond
 Millette,
 Léopold Gaston Laurent
 Nadeau, Marie Anne Liliane
 Ouimet, Joseph Philias Laurent
 Portelance, Marie Claire
 Portelance,
 Marie Thérèse Françoise
 Saint-Jean,
 Marie Annette Jacqueline
 Saint-Jean,
 Marie Irène Marcelle
 Valiquette, Thérèse Jeanne
 Valiquette, Thérèse Piertette
 Villeneuve,
 Joseph Laurent Oscar

1930

Aubry, Joseph Gérard Léopold
 Beauséjour,
 Joseph Rçgent Rolland
 Constantineau, Jean-Paul
 Diotte, Joseph Clément
 Diotte, Joseph Jacques Fernand
 Diotte, Marie Jeanne Adora
 Garneau, Joseph Christophe
 Gratton, Marie Jeanne Alice
 Gratton, Marie Yolande
 Gratton, William Rodrique
 Inconnu, Joseph Albert
 Inconnu, Marie Julia
 Lacasse, Joseph André
 Lacasse, Joseph Edgard
 Lachaine, Joseph Denis Willie
 Lachaine, Joseph Omer Gaston
 Léonard Joseph Léopold Yvon
 Léonard, Marie Rose Georgette
 Maillé, Joseph Armand Conrad
 Maillé, Marie Thérèse
 Marier, Joseph Hildège Fernand

Millette, Joseph Claude Edgard
Portelance, Joseph André Rhéal
Saint-Aubin, Marie Jeanne
Saint-Jean,
Joseph Édouard Albert
Saint-Jean,
Marie Aurore Rollande
Saint-Jean,
Marie Hermance Réjeanne
Touchette,
Joseph Fernand Gérard
Valiquette, Joseph Raymond
Valiquette, Marie Rita Berthe
Valiquette,
Marie-Rose Prudentienne

1931

Brière, Marie Lucie Dorothée
Constantineau,
Joseph Lionel Ernest
Diotte,
Marie Bernadette Thérèse
Diotte, Joseph Léopold
Diotte, Marie Pierre
Filion, Joseph Armand Roger
Filion, Marie Hélène Laurette
Forget, Marie Gizèle Raymonde
Gratton, Joseph Jean
Gratton,
Marie Lueie Marguerite
Gratton, Rolland Victor
Grenier,
Marie Georgette Marguerite
Grenier, Marie
Jacqueline Jeanne d'Arc
Inconnu, Josephine Andrée
Lachaine, Albert Réal Rolland
Lachaine,
Philippe Gérard Rolland
Larocque, Joseph Claude Royal
L'Arrivée,
Joseph André Noël Armand
Lavigne,
Joseph Edmond Richard
Maillé, Joseph Gérard Maurice
Meilleur, Jean Bernard Maurice
Millette, Marie Rollande Hélène
Prévost, Joseph André Palma
Saint-Jean, Jean-Marie Rolland

Saint-Jean,
Marie Marguerite Pierrette
Saint-Jean,
Joseph Ubald Aurèle
Touchette, Joseph Guy Rolland
Touchette, Joseph Paul Marcel
Turgeon,
Joseph Alphonse Benoît
Valiquette, Joseph Denis
Valiquette,
Joseph Laurent Richard
Valiquette,
Marie Laure Rollande
Valiquette, Joseph Raymond

1932

Beaudry, Jos Gérard Gabriel
Boudrias,
Marie Pierrette Félicité
Brière, Fernand Roger
Constantineau,
Jos Calixte Jérôme
Constantineau,
Marie Jeanne Cécile
Constantineau, Paul-Émile
Dumas, Joseph Isidore Conrad
Filion, Joseph Albert Richard
Filion, Marie Gabrielle Rollande
Garneau,
Joseph Sigefroid Dieudonné
Gratton, Marie Claire
Gratton, Marie Lueienne Pauline
Gratton,
Marie Rollande Armande
Grenier, Madeleine Anne
Grenier, Marie Lucie
Lacasse, Joseph Conrad
Lacasse, Joseph Germain
Lachaine, Joseph Albert
Lachaine, Marie Jeanne Pierre
Lachaine,
Joseph Ferdinand Guy
Léonard, Joseph Lucien Denis
Léonard,
Marie Madeleine Rollande
Maillé, Joseph
Orient Joachim Fernand
Massy, Joseph Germain Lionel
Ouimet, Joseph Toussaint René

Prévost,
Joseph Albert Gérard Conrad
Prévost, Joseph Guy Gérard
Saint-Aubin, Joseph Auguste
Saint-Jean,
Marie-Anne Lucienne
Saint-Jean, Marie
Annette Françoise Violette
Touchette,
Joseph Gérard Gaston
Valiquette,
Joseph Gérard Jean-Claude
Valiquette, Marie Hughette
Valiquette,
Marie Bernadette Réjeanne

1933

Beaudry, Marie Flore Hélène
Boudrias, Marie Jeanne Aurise
Charette, Jean Paul Adélar
Charette,
Joseph Adélar Marcel
Constantineau, Rosa Bernadette
D'Avignon,
Marie Émérilda Yvette
Diotte, Marie Cécile Françoise
Filion, Jean Guy
Filion, Marie Aline Germaine
Filion, Marie
Rosa Fernande Georgette
Garneau,
Joseph Lionel Raymond
Gratton,
Joseph Jean Denis Roger
Gratton, Joseph Rolland
Gratton, Josephat Réal
Gratton,
Marie Claire Denise Raphaëla
Grenier, Marie Joseph Rémi
Inconnu, Marie Léonne Solanges
Lachaine, Joseph Fernand
Lachaine, Joseph Gilles Émile
Lachaine,
Marie Jacqueline Yvette
L'Arrivée, Marie
Yvette Fernande Germaine
Lefèvre,
Marie Jeannine Raymonde
Léonard, Joseph Gaston

Maillé, Marie Cécile Anna Noëla
Maillé,
Marie Précisèle Ange Emma
Marier, Joseph Lucien Réal
Massy, Marie Fernande Rita
Mayer,
Joseph Lorient Honorius
Millette, Marie Paule Rita
Saint-Aubin,
Joseph Michel Gaston
Saint-Jean, Joseph Marc Réjan
Saint-Jean,
Joseph Roger Gaston
Saint-Jean,
Marie Hermance Gislaine
Touchette,
Joseph Germain Isidore
Valiquette,
Joseph Fernand Hermann
Valiquette, Marie Denise Jeanne
Portelance, Marie

1934

Bednarchuk, Joseph
Édouard Roger Adrien
Brière, Aline Raymonde
Constantineau,
Joseph Jean Guy
Constantineau,
Joseph Julien Ange-Albert
Constantineau,
Joseph Julien Maurice
Constantineau,
Joseph Roger Fernand
Diotte, Jacqueline
Diotte, Joseph Jules Élie
Diotte, Paul Gilbert
Filion, Marie Violette
Gaudreault,
Joseph Yves Richard
Gratton, Marie Monique
Georgette Marcella
Jacques, Joseph Léon Richard
Lacasse, Joseph Gérald Guy
Lachaine, Marie Ange Réjeanne
Lachaine, Marie Claire Rita
Lachaine, Marie Lucille Yolande
Lachaine,
Marie Marguerite Marcella

Lavigne,
Marie Germaine Georgette
Léonard,
Joseph Marcel Maurice
Lépine, Stanislas André
Massy, Joseph Réal Léopold
Massy, Marie Pierrette
Meilleur, Réjan Marcel Richard
Millette,
Marie Solanges Lucienne
Ouimet, Joseph Rolland Gilles
Ouimet, Marie Rollande Gizèle
Saint-Aubin, Joseph Gaston
Saint-Jean,
Joseph Clément Raymond
Saint-Jean,
Joseph Albert Gérald Blaise
Saint-Jean,
Joseph Jean Louis Bernard
Tassé, Jeannine
Touchette,
Joseph Fernand Raymond
Valiquette,
Mance Claire Juliette
Valiquette, Marie-Paule Denise

1935

Aubry, Marie Alice Germaine
Bisailon,
Joseph Dieudonné Fernand
Bisailon,
Marie Thérèse Fernande
Charrette, Marie Alice Blanche
Charrette, Marie Claire Aline
Constantineau,
Joseph Noël Mathias
Constantineau, Marie
Marguerite Étienne
Drouin, Marie Hélène Claire
Filion, Joseph Conrad Rémi
Filion, Joseph Ligouri Réal
Garneau, Joseph Roger Florian
Gratton, Marie Estelle Liliane
Lacasse,
Joseph Fernand Clément
Lachaine, Marie Gizèle Irène
Lachaine,
Marie Yolande Marcelle
Lachaine, Marie Yvonne Aline

Lauzon, Marie Blanche Oziane
Leblanc, Joseph Jean Paul
Lefebvre, Jean Guy
Lefebvre, Marie Lucienne Aurise
Léonard,
Joseph Mathias Jean Claude
Lépine,
Jacqueline Béatrice Aline
Maillé, Marie Rollande Jeanne
Massy, Joseph Jude Orient
Massy, Joseph Laurent
Meilleur, Marie Marthe Thérèse
Millette, Marie Madeleine
Prévost, Joseph Hector Gabriel
Prévost,
Marie Bernadette Lucille
Prévost,
Marie Marguerite Odette
Saint-Jean, Joseph Jean Guy
Taillon, Marie Liliane Dorilda

1936

Auger, Marie Georgette
Bélanger, Joseph
Joachim Jacques Émile
Boucher, Marie Jeannine Aline
Boudrias, Marie Priscile
Brière, Joseph Édouard Albert
Campeau,
Joseph Moïse Richard
Charrette, Marie Cécile Mariette
Constantineau,
Joseph Roland Fernand
Diotte, François Xavier
Diotte, Jacques
Diotte, Joseph Gilbert Yvan
Drouin,
Joseph Léopold Victorin
Faubert, Marie Aurore Élisabeth
Filion,
Joseph Adrien Jean Claude
Filion, Marie Huguette Denise
Gaudreau,
Marie Blanche Geneviève
Gratton, Marie Éloïse
Labelle,
Marie Cécile Jeanne d'Arc
Lacasse, Adélarde Jean-Guy

Lachaine,
 Joseph Jean Guy Gilbert
 Lachaine,
 Marie Clémence Monique
 Lachaine, Marie Gilberte Hélène
 Lachaine,
 Marie Laurentia Hélène
 L'Arrivée,
 Joseph Anselme Benoit
 Lefèvre, Marie Priscile
 Léonard, Marie Denise Gertrude
 Maillé, Jacqueline
 Maillé, Jacques
 Marier, Marie Lucille Jeanne
 Mayer, Marie Gertrude Hélène
 Ouimet, Marie Alice Georgette
 Piché, Marie Jeannette Rollande
 Portelance, Joseph Denis
 Quenneville,
 Joseph André Yvan
 Saint-Jean,
 Joseph Jean Marc Jacques
 Saint-Jean,
 Marie Anita Augustine
 Saint-Jean,
 Marie Hélène Gertrude
 Touchette, Jean-Marie Marcel
 Touchette, Marie-Paule Cécile
 Turgeon, Marie Yolande Claire
 Valiquette,
 Joseph François Pierre
 Valiquette,
 Joseph Gaétan Jean Vianny
 Valiquette, Joseph Rolland
 Valiquette,
 Marie Gratia Florenee

1937

Aubry, Joseph Aimé
 Aubry, Joseph Albert
 Auger, Joseph Raymond
 Charrette, Joseph Henri Albert
 Cloutier, Joseph André
 Constantineau,
 Joseph Alexandre
 Constantineau,
 Joseph Ubald André
 Constantineau, Julien
 Constantineau, Julienne

Filion, Marie Madeleine Cécile
 Filion, Marie Laura Françoise
 Gravel, Marie Jeanne
 Gratton, Marie Annette
 Gratton, Marie Fernande
 Gratton, Marie Liliane
 Gratton, Marie Suzanne
 Lacasse,
 Joseph Laurent Thomas
 Lachaine, Joseph Florian Yvan
 Lachaine, Marie Agnès Marcella
 Lamoureux,
 Marie Gisèle Huguette
 Leblanc, Joseph André
 Massy, Léopold Normand
 Mcilleur, Joseph Edgard Lionel
 Ouimet,
 Marie Valentine Françoise
 Pilon, Marie Claire Lucie
 Portelance, Joseph Raymond
 Prévost, Joseph Louis David
 Prévost, Marie
 Laurette Yolande Élisabeth
 Quenneville,
 Marie Claire Denise
 Saint-Jean,
 Joseph Édouard Fernand
 Saint-Jean, Marie Huguette
 Saint-Jean,
 Marie Jeanne Mance
 Touchette, Marie Yolande Alice
 Valiquette, Robert Ubald

1938

Aubry,
 Marie Aline Cécile Thérèse
 Bell, Joseph Henri Denis
 Bisaillon,
 Marie Madeleine Marguerite
 Boisclair, Joseph Robert Gilles
 Boucher, Marie Agathe Pauline
 Boudrias,
 Marie Germaine Henriette
 Brière, Paul Yvan
 Campeau, Jos Edmond Édouard
 Charette, Rita
 Charrette, Liliane
 Constantineau,
 Joseph Léo Ernest

Constantineau, Régina
 Diotte, Gérard Denis
 Diotte, Michel Yvon Jacques
 Énard, Marie Paule Georgette
 Filion, Joseph Gaston Rodrigue
 Filion, Joseph Zorrique André
 Filion, Marie Huguette Lise
 Forget,
 Marie Jacqueline Rosemonde
 Gaudreault,
 Marie Félicité Françoise
 Gratton,
 Marie Juliette Germaine
 Jacques, Marie Jeanne Thérèse
 Labelle, Marie Cécile Marguerite
 Labelle,
 Marie Jeannine Rollande
 Lacasse, Marie Monique Rachel
 Lachaine, Joseph Claude Henri
 Laehaine, Joseph Robert André
 Laehaine,
 Marie Noëlla Huguette
 L'Arrivée, Joseph Mareel
 Leblanc, Marie Thérèse Annette
 Lefevre, Joseph Gilbert Réal
 Lefevre, M. Paul Claudine
 Legault, Marie Renée Raymonde
 Maillé, Joseph Conrad
 Millette,
 Marie Bérange Paulette
 Ouimet, Marie Gislaine Dolorès
 Piché, Joseph Jean Claude
 Pilon, Joseph Albert Clément
 Prévost,
 Joseph Raymond Ludger
 Saint-Aubin, Marie Gertrude
 Saint-Jean,
 Marie Carmen Odette
 Saint-Pierre,
 Joseph Roger Norbert
 Touchette,
 Marie Marguerite Lucille
 Turgeon,
 Marie Rose Imelda Hélène
 Valiquette,
 Marie Berthe Jeannine
 Wester, Joseph Aurèle André

1939

Aubry, Joseph Jean-Paul
Aubry,
 Marie Marguerite Thérèse
Beaulieu, Marie Aline Solange
Brière, Marie Denise Carmelle
Charrette, Marie Aline Gilberte
Cloutier,
 Joseph Pierre Jean-Paul
Constantineau,
 Marie Simone Estelle
Diotte,
 Joseph Laurent Jean-Guy
Filion, Marie Cécile Françoise
Filion, Marie Germaine Gisèle
Forget, Marie Liliane
Forget, Marie Suzanne
Gaudreau, Joseph Zotique
 Herménégilde Paul
Jacques, Joseph Jean-Guy
Labelle, Joseph Albini
Labelle, Marie Aurora Juliette
Lacasse, Nicole Marie Hélène
Lachaine, Paul Maurice André
Lamoureux,
 Joseph Robert Jacques
Leblanc, Marie Cécile
Lefebvre, Joseph Yvon Robert
Massy, Joseph André
Massy, Marie Liliane Denise
Millette, Marie Blanche Pauline
Ouimet, Marie-Paule Réa
Quenneville,
 Marie Délicia Huguette
Saint-Jean,
 Joseph Liguori Raymond
Saint-Jean, Marie
 Aurore Ernestine Denise
Saint-Pierre,
 Joseph Fernand Lionel
Touchette,
 Marie Thérèse Denise
Valiquette, Joseph Fernand

1940

Auger, Marie Hélène
Boisclair, Joseph Lionel Yvon

Boucher,
 Marie Jeanne Gertrude
Boudrias,
 Marie Émilienne Odette
Brière, Armande Claudette
Campeau, Joseph Oscar Lucien
Dumas, Pierre Paul
Filion,
 Joseph Adrien Jean-Marie
Filion, Joseph André Yvan
Forget, Joseph Armand Marcel
Gaudreau, Marie Jeannette
Jacques, Mariette Priscile
Labelle,
 Marie Madeleine Clémence
Lacasse, Marie Madeleine
Lachaine, Joseph Jean-Marc
Lachaine, Marie
 Denise Claudia (Claudette)
Lachaine, Marie
 Hermine Claudette (Carmen)
Lachaine,
 Marie Jeannine Carmen
Lavigne, Marie Priscile Denise
Leblanc, Marie Thérèse Lise
Lefevre,
 Joseph Alfred Louis Philippe
Lefevre, Marie Priscile Rollande
Mayer, Marie Diana Huguette
Prévost, Joseph Luc Rémi
Saint-Aubin, Marie Denise
Saint-Jean,
 Marie Jeanne Germaine
Suppère, Marie Anne Henriette
Turgeon,
 Joseph Émile Jean-Marc
Valiquette,
 Marie Madeleine Liliane
Valiquette,
 Marie Rose Fernande

1941

Bisaillon, Marie-Laure Carmel
Boisclair, Joseph Paul André
Boudrias, Marie Thérèse Éliane
Boyer, Joseph Normand Donald
Brière, Joseph André Bernard
Charbonneau, Joseph
 Albert Jean-Guy Roger

Charrette, Claude Joseph Jean
Charrette, Paul-Émile
Constantineau,
 Marie-Jeanne Julienne
Daoust, Joseph Isaac Denis
Diotte,
 Joseph Jean-Marie Normand
Diotte,
 Marie Denise Lydia Noëlla
Filion, Joseph Louis Robert
Filion, Marie Madeleine Louise
Filion,
 Marie Monique Micheline
Forget, Joseph Lucien
Forget, Marie Huguette
Gaudreau, Marie Élise Suzanne
Gratton, Joseph André
Gratton,
 Joseph Édouard Lucien
Jacques,
 Joseph Georges Roméo
Lacasse,
 Marie Françoise Ghislaine
Lachaine,
 Marie Éliane Huguette
Laehaine
 Marie Jeannette Raymonde
Lamoureux,
 Joseph Robert Georges
Massy, Marie Jeanne
Meilleur, Marie Imelda Lise
Millette,
 Joseph Jean-Marc Laurent
Ouimet,
 Joseph Léon André Firmin
Paiement,
 Marie Rose de Lima Gisèle
Pilon, Marie Rose Rachel
Portelance, Marie Albina Bertha
Saint-Aubin, Joseph Roger
Saint-Jean,
 Joseph Gérard Raymond
Saint-Jean,
 Marie Angèle Monique
Saint-Jean, Marie-Marthe
Touchette,
 Joseph Raymond Augustin
Turgeon, Marie Noëla Pauline
Valiquette, Joseph Gilles
Valiquette,
 Marie Blanche Jeannine

1942

Auger,
Marie Françoise Raymonde
Boudrias,
Joseph François Rosaire
Boisclair, Joseph Rolland Yvan
Brière, Joseph Sylvio Robert
Céré, Marie Rose Carole
Charette,
Marie Suzanne Jeannine
Constantineau,
Joseph Jean-Claude
Constantineau,
Joseph Jean-Guy
Filion, Joseph Aimé Réjean
Filion, Marie Cécile Pauline
Filion, Marie Claire Nicole
Forget, Marie Yolande Francine
Gratton, Claude Albert Réjean
Huberdeau, Joseph Jean Claude
Lacasse, Joseph Gilles
Lachaine,
Joseph Gérard Normand
Lachaine,
Joseph Yvan Jean-Marc
Lamoureux,
Marie Nicole Odette
Lavigne,
Joseph Rosaire Jacques
Leblanc,
Maria Georgianna Denise
Lefebvre, Marie
Lucie Pierrette Micheline
Léonard,
Joseph Jean-Paul Hubert
Maillé Joseph Lionel
Proulx, Joseph Roland
Saint-Aubin, Joseph Conrad
Saint-Jean, Joseph Émile Denis
Saint-Jean,
Joseph Jean-Claude André
Saint-Jean,
Marie-Paule Marguerite
Saint-Jean,
Marie-Anne Jeannine
Suppère, Joseph Claude Denis
Touchette,
Joseph Josephat Réal

Touchette,
Joseph Marcel Maurice
Touchette, Marie
Thérèse Rolande Victoire
Valiquette, Marie Lise Gertrude

1943

Brière, Marie Nicole Danièle
Cloutier, Marie Véronique Lise
Diotte, Fernand Guy Maurice
Diotte, Joseph Émile Gérard
Diotte, Joseph Émile Jean
Diotte,
Joseph Lambert Grégoire
Diotte, Marie Jocelyne Nicole
Filion, Joseph Émile Maurice
Filion, Marie Thérèse Rita
Forget, Marie Solanges Angèle
Gratton,
Joseph Napoléon Normand
Jacques, Joseph Jean-Marc
Lachaine,
Marie Lisette Germaine
Lachaine, Marie Rita Cécile
Lachaine, Marie Thérèse Lise
Leblanc, Joseph Henri Louis
Meilleur, Joseph Louis-Pierre
Millette,
Joseph Arthur Gérard Gilles
Ouimet, Marie Marthe Liliane
Païement, Joseph Ovila Marcel
Saint-Jean,
Marie Rachel Germaine
Turpin, Joseph Jean-Claude
Valiquette, Jean-Claude Yvan
Ouellette,
Marie Cécile Marguerite Rhéa

1944

Boisclair, Marie Nicole Béatrice
Boudrias, Joseph Urbain Denis
Brière,
Marie Madeleine Françoise
Brunet,
Joseph Rosaire Constant
Charrette,
Joseph Jean Guy Yvon
Cloutier, Joseph Achille André

Constantineau,
Joseph Gilles Gérard
Daoust, Joseph Aimé Gérard
Diotte, Joseph Guy André
Diotte, Marie Céline Lucienne
Filion, Joseph Adrien Denis
Filion, Joseph Roger Clément
Filion, Marie Bernadette Hélène
Forget, Marie Gisèle
Girouard,
Marie Alexina Monique
Gratton, Joseph Arthur Jacques
Huberdeau,
Marie-Berthe Angèle
Huberdeau,
Marie Colette Julienne
Lachaine,
Joseph Réginald Jean-Louis
Lachaine, Marie Hélène Marielle
Lachaine, Marie Liliane Lise
Lachaine,
Marie Mariette Fernande
Lachaine,
Marie Priscille Micheline
Lafleur, Joseph Adélarde Robert
Saint-Jean,
Joseph Gilles Robert
Saint-Jean,
Joseph Robert Denis
Suppère,
Joseph Gilbert Bernard
Touchette,
Joseph André Gérard
Touchette,
Joseph Gilles Gaétan Auguste
Turgeon, Marie Reine Lisette
Valiquette,
Joseph Florian Henriot
Valiquette,
Joseph Jean Pierre Guy
Valiquette,
Marie Huguette Violette

1945

Boisclair,
Joseph Lucien Romuald
Cloutier,
Joseph Léopold Fernand
Constantineau, Joseph

Deschamps, Joseph Léo Jean
 Diotte, Joseph Adélarde Maurice
 Diotte, Joseph Jean-Louis Aimé
 Filion, Joseph Claude Gilbert
 Filion, Marie Juliette Nicole
 Filion, Marie Paule Michèle
 Forget, Joseph Roméo Gilles
 Forget, Marie Rita Micheline
 Jacques, Joseph Gérard Conrad
 Lacasse,
 Joseph Cyprien Charles
 Lacasse, Joseph Isidore Rémi
 Lacasse, Marie Lise
 Lachaine,
 Marie Francine Denise
 Lachaine, Marie Pauline Liliane
 Lafleur, Joseph Fernand Gaétan
 Leblanc, Joseph Roland Michel
 Lefebvre, Joseph
 Jean Maurice Raymond
 Ouimet, Marie Julie Huguette
 Paquette, Marie Claire Jeannine
 Pilon, Marie Cécile Nicole
 Riopel, Joseph
 René Denis Jean-Marc
 Saint-Jean, Joseph
 Charles Émile Mauriee
 Saint-Jean,
 Marie Marguerite Aline
 Saint-Jean, Marie-Luce
 Touchette, Joseph Jean René
 Turpin, Marie Rachel
 Valiquette,
 Joseph Gilles Louis Marie
 Valiquette, Joseph
 Gérard Albiny Jean-Marc
 Vienneau,
 Joseph Édouard Raymond

1946

Aubry, Joseph Réal Jean
 Blanchette, Joseph
 Dollard Clément Marcel
 Brière, Joseph Yvan Richard
 Charrette, Joseph Claude Bruno
 Charrette, Joseph Claude Elzéar
 Cyr, Joseph
 Diotte, Marie Amanda Gisèle
 Filion, Joseph Liguori Yvon

Filion, Joseph
 Normand Jean-Claude
 Filion, Marie Paule Suzanne
 Filion, Marie Rachel Gaétane
 Forget, Joseph Aquila Gaétan
 Forget,
 Marie Micheline Paulette
 Girouard,
 Marie Bernadette Rachel
 Jacques,
 Joseph Gérard Jean Denis
 Jacques, Joseph Réjean
 Lacasse,
 Joseph Jean Paul Rolland
 Lachaine, Marie-Paule Liliane
 Léonard, Marie
 Meilleur, Marie Cécile Nicole
 Nantel, Joseph Normand
 Ouimet,
 Marie Thérèse Madeleine
 Portelane,
 Joseph Gérard Reynald
 Saint-Jean,
 Joseph Omer Gaétan
 Touchette,
 Joseph Jacques Gérard
 Turgeon, Joseph Jean Marcel
 Turgeon, Marie Marie-Reine
 Vienneau, Joseph Adrien

1947

Boisclair, Joseph Pierre-Émile
 Bonnet, Joseph Émile Denis
 Boudreau, Joseph Fernand Léo
 Boudrias,
 Joseph Marc Normand
 Campeau,
 Marie Reine Éva Liliane
 Diotte, Joseph
 Jean Maurice Raymond
 Diotte, Joseph Sygefrois André
 Diotte, Marie Huguette Aline
 Filion, Joseph Jocelyn Germain
 Filion, Monique Marie Nicole
 Forget, Joseph Jean-Pierre
 Forget, Marie-Paule
 Girouard,
 Joseph Lucien Normand

Jacques,
 Marie Raymonde Nicole
 Gratton,
 Joseph Lionel Jean-Pierre
 Lacasse, Marie Jacinthe Cécile
 Lachaine,
 Joseph Michel Jean Pierre
 Lachaine,
 Marie Éliette Madelaine
 Lafleur, Joseph Jacques Lucien
 Lefebvre, Marie Yvette Mariette
 Lépine,
 Marie Claudette Lorraine
 Millette,
 Marie Rollande Laurence
 Nantel,
 Marie Jeanne-Mance Angèle
 Paiement,
 Marie Madeleine Micheline
 Pilon, Joseph Jean-Marie Éloi
 Savard, Joseph Alfred Daniel
 Saint-Jean,
 Marie Cécile Francine
 Turgeon, Joseph Albert Clément

1948

Blais, Joseph Lionel
 Blais, Joseph Jean-Pierre
 Boudrias, Joseph Augustin Paul
 Brière, Marie Agnès Francine
 Diotte, Joseph André
 Diotte, Marie Bernadette Rachel
 Diotte, Marie-Reine Bernadette
 Filion, Marie Angèle Normande
 Filion, Marie Gabrielle Céline
 Girouard,
 Joseph François André
 Lacasse, Joseph Moïse Stanley
 Lacasse,
 Joseph Cyprien Mauriee
 Lachaine,
 Marie Angèle Hughette
 Lachaine, Joseph Gérard Yvan
 Lachaine,
 Joseph Robert Grégoire
 Lafleur,
 Joseph Hervé Jean-Pierre
 Larrivé, Marie Lise Ghislaine
 Lavigne, Marie Jacqueline Élise

Leblanc, Joseph Hector Rémi
Léonard,
 Marie Micheline Pauline
Meilleur,
 Marie Claire Madeleine
Nantel, Marie Francine Solanges
Pilon, Marie Pauline Ginette
Saint-Jean,
 Joseph Lucien Denis
Suppère,
 Marie Jocelyne Raymonde
Touchette,
 Marie Claire Lise Claudette
Turgeon,
 Joseph Aimé Jean-Paul
Turpin, Joseph Gaston

1949

Beauséjour,
 Marie Bibiane Patricia
Brière, Joseph Gaston Denis
Charette,
 Marie Annette Danièle Nicole
Charrette, Joseph
Daoust, Marie Irène Pauline
Diotte, Gilles Pierre
Diotte, Joseph Henri Gaétan
Diotte, Marie Laura Annette
Filion, Joseph Yvan André
Forget, Marie Yolande Pauline
Grenier, Marie Carmen Louise
Huberdeau, Joseph Gilles
Huberdeau, Marie Jeanne Irène
Jacques, Mareel Robert
Lacasse, Marie Alice Angèle
Lacasse, Marie Aliee Solanges
Lachaine,
 Joseph Gaétan Jean-Pierre
Lachaine,
 Joseph Robert Jean-Guy
Lachaine,
 Joseph Robert Jean-Luc
Lafleur, Marie Laure Michèle
Nantel,
 Joseph Louis Marie Gilles
Pilon, Joseph Claude Yvan
Portelance,
 Marie Paula Solanges

Savard,
 Joseph Napoléon Normand
Turgeon, Joseph
 Charles André François
Valiquette,
 Joseph Donat Jean-Marie
Vienneau, Joseph Édouard

1950

Beauséjour,
 Joseph Louis Clément
Boisclair, Joseph Jean-Marie
Brunet,
 Marie Annette Jeanne Diane
Constantineau, Joseph
Diotte, Marie Diane Noëlla
Diotte, Marie Rachel Colette
Diotte,
 Marie Suzanne Micheline
Filion, Marie Angèle Raymonde
Filion, Marie Claudette Gaétane
Filion, Marie Lise Rachel
Grenier, Joseph François Gérard
Jacques, Joseph Roger
Lachaine, Joseph Gérard Denis
Lachaine,
 Marie Marguerite Denise
Lajoie, Marie Josée Cécile
Larrivée,
 Joseph Richard Jean-Pierre
Lavigne, Marie Claire Hélène
Lefebvre, Gaétan Luc
Meilleur, Joseph Adrien André
Nantel, Marie Claire Luce
Nantel, Marie Marthe Diane
Suppère,
 Joseph Charles Laurier
Suppère, Joseph Germain Léo
Turpin, Marie Monique Lise
Turpin, Marie Nicole
Valiquette,
 Joseph Henri Jacques

1951

Bertrand, Marie Solanges Lise
Brière, Joseph Jean-Pierre
Céré, Marie Gisèle
Diotte, Jean-Claude
Diotte, Marie Angèle Francine

Filion, Marie Paule Jacinthe
Forget, Marie Diane Lorraine
Forget, Marie Lily Louise
Grenier,
 Joseph Réjean Jean-Claude
Grenier, Marie Simone Francine
Lacasse, Joseph Laurent Marcel
Lachaine, Marie Diane Francine
Lachaine,
 Marie Pauline Marjolaine
Lafleur,
 Marie Blanche Louise Suzel
Lajoie, Joseph
Larrivée, Marie Cécile Pierrette
Meilleur, Marie Reine Rachel
Nantel, Joseph Conrad Serge
Ouellette,
 Joseph Adélar Jean-Marie

1952

Blais, Marie Julienne Marielle
Boisclair, Marie Lili Gisèle
Boisclair,
 Marie Micheline France
Céré, Joseph Rolland Raymond
Cloutier, Joseph
Constantineau, Marie Ghislaine
Dinn, Marie Jeanne Nicole
Diotte, Joseph Alain Normand
Diotte, Marie France Fleuraimée
Diotte, Marie Liliane Ginette
Diotte, Marie Réjeanne
Filion, Joseph Jules Luc
Filion, Joseph Roger Michel
Filion, Marie Angèle Diane
Filion, Marie
 Jeanne Madeleine Gabrielle
Forget, Marie Juliette Gaétane
Lacasse, Marie
 Aurore Lucienne Suzanne
Lacasse, Marie Hélène Ginette
Lachaine, Joseph Claude Mario
Lachaine, Joseph Gaétan Serge
Lachaine, Marie Nicole Carole
Larrivée, Joseph Michel
Larrivée, Joseph Rémi
Lavigne, Marie Adrienne Alice
Maillé, Marie Florence Angèle

Meilleur,
Marie Annette Suzanne
Nantel, Joseph Guy Philippe
Saint-Germain,
Marie Jeannine Alice
Savard, Marie Annette Lucille
Suppère, Joseph Marcel Roger
Turgeon, Marie Jeanne Lucie
Valiquette,
Joseph Georges Conrad

1953

Bertrand, Marie Danièle Suzelle
Boisclair, Joseph Paul Marcel
Boisclair, Marie Jovette Suzelle
Constantineau, Marie Gisèle
Davault, Joseph Laurier Luc
Dumas,
Joseph Jean-Guy Réjean
Filion, Joseph Clément Denis
Filion, Joseph Gilbert Rémi
Forget, Joseph Marcel Réjean
Forget, Marie Aline Nicole
Forget, Marie Joanne Carole
Grenier, Joseph André Denis
Grenier, Marie Imelda Jacynthe
Grenier, Marie Jeanne d'Arc
Lacasse, Marie
Jeanne d'Arc Marjolaine
Lachaine,
Marie Jacynthe Henriette
Lafleur, Marie Gabrielle Liliane
Lavigne, Marie Jeannine
Michèle Monique
Leblanc, Joseph Roméo
Lépine, Joseph Alain Clément
Meilleur, Marie Monique
Nantel, Marie
Ouimet, Marie Blanche Liliane
Portelance, Marie
Rose De Lima Archange
Proteau, Joseph
Mareel Benoit Normand

1954

Céré, (bébé) enfant de Laurent
Cloutier, Marie Lucie Denise
Constantineau, Marie Gilberte
Dion, Joseph Sylva Denis

Diotte, Joseph Alain Normand
Diotte, Joseph Fernand Réjean
Dumas,
Joseph Jean-Louis Gaétan
Filion, Marie Gilberte Danièle
Forget, Marie Berthe Monique
Forget, Marie Germaine Rachel
Gravel,
Marie Stella Christiane France
Lacasse,
Marie Lorraine Murielle
Lachaine, Marie
Suzanne Annette Danièle
Lavigne, Anne Lina
Lefebvre,
Joseph Pierre Yves Richard
Maillé, (bébé) enfant de Julien
Nantel, Joseph Bernard Robert
Proulx, Marie Solanges Thérèse
Valiquette, Joseph
Robert Gaston Christian
Vanier,
Joseph Léon Jean-Pierre

1955

Bertrand, Joseph Jean Jacques
Blais, Joseph Germain Luc
Boisclair, Joseph Gérard Yvon
Boudrias,
Joseph Gustave Sylvio
Brière, Joseph Réjean Alain
Chartier, Marie France Louise
Cyr, Joseph Rémi André
Daoust, Marie Lucille Nicole
Dion, Joseph Yvon Gaétan
Diotte, Marie Clémence Chantal
Filion, Joseph Gérard René
Filion, Marie Ginette Francine
Forget, Marie Pierrette Joceline
Gravel, Joseph Patrice Alain
Grenier, Joseph Guy Marcel
Jacques, Marie Reine Ginette
Lachaine, Joseph Fernand Luc
Lachaine,
Joseph Gérard Maurice
Leblanc, Marie Lucille Angèle
Maillé,
Joseph Julien Jean-Claude
Meilleur, Joseph Yvon Sylvain

Nantel, Marie Ginette Brigitte
Nantel,
Joseph Maurice Raymond
Pilon, Marie Rolande Solanges
Proulx, Joseph Réal Mareel
Saint-Jean,
Marie Yolande Madeleine
Turpin, Joseph Gilbert
Turpin, Joseph Gilles
Valiquette, Joseph Denis Marc
Valiquette,
Joseph Philippe Ronald

1956

Dumas, Marie Yvette Angèle
Filion, Joseph Marc Gilles
Forget,
Marie Yvonne Madeleine
Jacques, Marie Alice Diane
Lacasse, Marie Denise Rachel
Lachaine, Marie Rachel Yolande
Leblanc, Marie
(bébé) enfant de Roland
Maillé, Joseph Gérard André
Suppère,
Marie (bébé) enfant de Gilles
Turpin, Joseph Richard Gaétan

1957

Boisclair, Joseph Gabriel Alain
Chartier,
Joseph Jean-Marc Ubald
Constantineau,
Joseph Réal Gilbert
Diotte, Marie Céline Christiane
Dumas,
Marie Suzanne Ghyslaine
Grenier, Joseph Michel Gérard
Lafleur,
Joseph Lionel Roger Serge
Leblanc, Joseph Gérard Albert
Meilleur,
Marie Alice Colette Michèle
Nantel,
Marie Catherine Roseline
Pilon, Marie Marielle Joanne
Saint-Jean, Joseph Mario
Saint-Jean,
Joseph Réjean Claude

Valiquette, Marie Solanges
Meilleur, Joseph Vital

1958

Boisclair, Joseph Sylvie Réjean
Charbonneau,

Joseph Christian Alain
Chartier, Marie Nicole Lise
Constantineau, Joseph Gilles
Corbeil, Joseph Gérard André
Diotte, Joseph Riehard Marcel
Diotte, Marie Suzanne
Filion, Joseph Adrien Sylvain
Filion, Marie-Claude
Grenier, Marie Diane Rachel
Huberdeau,

Joseph Gaétan Yvan
Lachaine, Joseph Serge Alain
Lacasse, Marie Shirley Marielle
Lachaine, Marie Sylvie Chantal
Leblanc,

(bébé) enfant de Roland
Meilleur, Marie Carole Rolande
Maillé, Joseph Marcel Réjean
Ouellette, Marie Rita Thérèse
Saint-Aubin,

Joseph Jean-Louis Marcel
Saint-Jean,

Joseph Fernand Bernard
Saint-Jean, Joseph Yves Luc
Sauvé, Marie Sylvie Rachel
Valiquette,

Marie Annette Carole
Valiquette,

Joseph Gaétan Mario
Valiquette, Joseph Luc
Valiquette,

Joseph Maurice Réjean

1959

Alarie, Marie Louise Claire
Boisclair, Joseph Roger Denis
Cyr, Marie Renée Murielle
Dumas,

Joseph Michel Normand
Lacasse, Marie Pauline Florence
Lachaine, Joseph Alain
Lachaine, Marie Michèle Sylvie
Nantel, Marie Priscille Claudine

Saint-Jean,
Joseph Denis Michel

Saint-Jean,
Joseph Gaétan Pierre
Saint-Jean, Joseph Denis Serge
Turpin, Joseph Alain

1960

Alarie, Joseph Lévis Robert
Boudrias, Joseph Guy Jocelyn
Boisclair, Joseph René Jacques
Daoust, Joseph Claude Robert
Diotte, Marie Andrée Manon
Gaudreau, Marie Ginette Louise
Girouard, Marie Alice Chantal
Lachaine, Marie-Claude
Lefebvre, Joseph Alain
Leblanc, Marie Cécile Rolande
Maillé,

Marie Suzanne Pricille Cécile
Nantel, Marie Anne Denise
Saint-Jean, Joseph Gilles Mario
Saint-Jean,

Marie Patricia Louise
Touchette, Joseph Louis Michel
Valiquette,

Joseph Jocelyn Yvon
Valiquette, Marie Cécile Joanne

1961

Chéchippe,
Marie Rosanna Micheline
Cyr, Marie Louise Hélène
Dion, Joseph Maximin Richard
Diotte,

Joseph Adélard Maurice Luc
Diotte, Joseph Réal Denis

Filion, Joseph Antoine Daniel
Filion, Joseph Denis Sylvain
Filion, Joseph Paul Claude
Filion, Marie Éveline Louise
Jacques, Joseph Lucien André
Lachaine,
Joseph Claude Sylvain
Lachaine, Marie Colette Éveline
Leblanc, Marie Jeanne Monique
Maillé,

Joseph Paul-Émile Michel
Nantel, Marie Andrée Lise

Saint-Jean, Joseph Michel Rémi
Valiquette,
Joseph Gaétan Daniel
Valiquette,
Joseph Donat Michel
Valiquette, Marie Sylvie
Vienneau, Joseph Michel

1962

Alarie, Marie Christine Linda
Alarie, Marie Martine Line
Bisaillon,

Joseph Dieudonné Serge
Dion, Joseph Roger Michel
Diotte, Joseph Daniel
Diotte, Joseph Wilbrod Gilles
Filion, Marie Christine Sylvie
Filion, Marie Francine
Gratton, Joseph Napoléon Luc
Jacques, Marie Sylvie Claudine
Lacasse, Marie Pierrette Thérèse
Lachaine,

Marie Clémence Joëlle
Lefebvre, Marie Cécile Sylvie
Lefebvre,

Marie Jeannine Suzanne
Lefebvre, Gaétan
Meilleur, Marie Fernande Gisèle
Saint-Jean,

Joseph Raymond Marcel
Thériault, Joseph Gilles Michel
Turpin, Joseph André
Valiquette, Joseph Lucien Alain
Valiquette,

Marie Madeleine Jacinthe
Valiquette, Marie Thérèse Lise

1963

Alarie, Marie Jacinthe Colette
Constantineau, Marie France
Cyr, Joseph Sylvain
Filion, Marie Pierrette Josée
Lacasse, Joseph Mario
Lafleur, Joseph Robert Daniel
Larrivée,

Joseph Jules André Sylvain
Maillé, Marie

Christine Francine Danièle
Meilleur, Joseph Firmin Denis

Meilleur, Marie
Reine-Aimée Louise
Nantel, Joseph Benoît Yves
Pilon, Marie Thérèse Joanne
Saint-Jean,
Marie Francine Janique
Saint-Jean, Marie Lise
Saint-Jean,
Marie Monique Claudine
Touchette, Joseph Claude

1964

Bisaillon, Joseph
Harmel Marc Normand
Chartrand, Marie Éva Manon
Constantineau, Marie Gaétane
Diotte, Joseph Claude Roger
Filion, Joseph Paul-Émile Mario
Filion, Marie Anne Angèle Lucie
Jacques, Marie Sylvie
Lachaine,
Marie Fleurette Manon
Saint-Germain,
Joseph Claude Alain
Saint-Jean,
Marie Thérèse Monique
Turpin, Marie Jeanne d'Arc

1965

Brière, Joseph Daniel
Constantineau, Marie Sylvie
Filion, Marie Ginette
Filion, Marie Yvette Chantal
Gratton, (bébé) enfant de Lucien
Grenier, Joseph Pierre Michel
Lachaine, Marie Manon Josée
Larrivée, Marie Caroline
Pilon, Joseph Robert Marc
Saint-Germain,
Marie Josée Sylvie
Saint-Jean,
Joseph Raymond Marc
Saint-Jean, Marie Édith
Saint-Jean,
Marie Marcella Manon
Turpin, Joseph Luc
Turpin, Marie Diane
Valiquette, Joseph Claude Pierre
Valiquette, Joseph Roger Yves
Valiquette, Marie Yolande

1966

Boisclair, Joseph Adrien Daniel
Boucher, Marie Carmen Manon
Constantineau, Joseph Sylvain
Constantineau, Marie Gertrude
Diotte, Marie Christiane
Forget, Marie
Normande Christine Line
Gratton, Joseph Edrum Denis
Jacques,
Marie Véronique Joanne
Maillé, Marie Paula Annie
Saint-Jean, Joseph Dominique

1967

Constantineau, Marie France
Diotte, Joseph Albert José
Diotte, Joseph Richard
Filion, Marie Gertrude Colette
Jacques, Marie Guylaine
Labelle, Marie Yvette Manon
Lacasse, Joseph Claude Roger
Lacasse, Marie Andrée Carole
Saint-Jean, Joseph Alain
Saint-Jean,
Joseph Clément Yves
Turpin, Joseph Marc

1968

Brière, Joseph Francis
Constantineau, Marie Chantal
Filion, Joseph Mario Alain
Filion, Joseph Sylvain Luc
Filion, Marie Clotilde Martine
Lacasse, Marie Josée
Lachaine,
Marie Nathalie Chantal
Saint-Jean, Joseph René

1969

Constantineau, Marie Josée
Lefebvre, Marie Linda

1970

Constantineau, Joseph Gaétan
Diotte, Marie-Ève Jocelyne
Forget, Joseph Jean Émile Marc
Chartrand, Marie Lyne Cindy

Lacasse, Marie Annie
Saint-Jean, Denis François
Saint-Jean, Marie Josée Chantal

1971

Caron,
Joseph Roland Paul-Émile
Filion,
Joseph Jean-Marc Stéphane
Pilon, Marie Colette Nathalie

1972

Beaulne,
Marie Johanne Carolyne
Caron, Marie Rosanne Nancy
Crépeau, Élie Bastien Frank
Filion, Marie Martine Nancy
Gratton, Joseph Liguori René
Jacques, Marie Nathalie
Nantel,
Marie Christine Marylène
Valiquette, Joseph Frédéric

1973

Boswell, Laurence Nicola
Brière, Joseph Martin
Fontaine, Marie Louise Nathalie
Lefebvre, Marie Lucie Nancy
Morin, Marie Denise Katy
Saint-Jean, Marie Julie

1974

Constantineau,
Marie Noëlla Brigitte
Denis, Marie
Jocelyne Charlène Carole
Déry, Marie Caroline Janique
Filion, Joseph Sébastien Marc
Forget, Joseph Jean-Pierre Éric
Grenier, Marie Solanges Isabelle
Lachaine, Joseph Aldège Éric
Lachaine, Joseph Larry Luc
Laflamme, Marc Martin
Lafleur, Marie Myriam Nancy
Lauzon, Joseph Gilles Stéphane
Maillé,
Marie Lyne Mignonne Valéry

Meilleur,
Marie Johanne Isabelle
Saint-Germain,
Marie Sylvie Nancy

1975

Auclair, Marie Claude Mélanie
Brossier, Sébastien Cyril
Cyr, Gisèle Marie-Ève
Diotte, Joseph Gaston Pascal
Diotte, Joseph Martin Sébastien
Jacques, Joseph Sylvain Yves
Leblanc, Marie Annie
Maillé, Marie Isabelle
Nantel,
Marie Ève Lyne Josianne
Turpin, Marie Nathalie Sonia

1976

Blouin, Annabel Anne-Marie
Boyer, Marie Karine Magali
Dion, Joseph Claude Éric
Duguay, Joseph Daniel Frédéric
Forget, Jean Yves Simon
Jacques,
Marie Mélanie Christine
Jacques, Joseph Patrick
Limoges,
Joseph Eugène René Luc
Turpin, Joseph Paul Miguel

1977

Bourgon, Marie Ida Martine
Brière, Philippe Mathieu
Gagnon,
Marie Christina Mélanie
Grenier, Joseph Martin Benoit
Grenier, Marie Lyne Stéphanie
Jacques, Joseph Denis Martin
Lacasse, Marie Sonia Mélanie
Lachaine,
Joseph Daniel Pascal Patrick
Lachaine, Paul Miguel Hugo
Leblanc, Sonia
Meilleur, Joseph Yves Serge
Meilleur, Marie Rachel Caroline
Nantel, Geneviève Sandra
Saint-Jean,
Marie Christine Mélanie

Saint-Jean, Marie Yvette Annie
Villeneuve, Joseph Jonathan

1978

Léonard, Michaël
Ouinnet, Stéphanie
Siebert, Anouk-Maria
Viau, Hélène

1979

Couet, Marianne-Callirrhoé
Couet, Rosée-Danaé
Deschamps, Marie
Denise Anita Thérèse Julie
Diotte, Marie Lise Mélanie
Forget, Jacinthe Marie-Claude
Gagnon, Philippe Gilles Frédéric
Grenier, Karine
Claudie Sandra Mélanie
Jacques, Mélanie
Ouinnet, Julie
Morgan, Robert David
Nantel, Andrée Karine
Nantel, Marie
Diane Élisabeth Geneviève
Painchaud, Nicole Karine
Saint-Jean,
Joseph Gaétan Benoît
Villeneuve, Joseph Emanuel

1980

Bertrand Perreault,
Joseph Alain Raymond Alexis
Boisclair, Mathieu
Boyer, Soledad Anouchka
Dion, Marc Kavin
Dion, Marie Josée Fanny
Diotte, Marie Francine Isabelle
Grenier, Marie Chantal Nadine
Leblanc, Benoît Steven
Meilleur, (bébé) enfant de Vital
Nantel, Marie Solange Annie
Ouinnet, Joseph Sylvain Pascal
Pagé, Michèle Marie-Josée
Richard, Yvon Pierre Benoît
Saint-Denis Durocher, Alexandre
Saint-Jean,
Marie Germaine Martine

Turpin, Marie Chantal Kathy
Vaillant,
Pierre Louis Marc Antoine

1981

Chartrand, Marie
Georgeline Pascale Alexandra
Forget, Christine Geneviève
Grenier, Martin Dany Kevin
Jacques,
Marie Linda Claire Valérie
Jacques, Miguel
Lachaine, Joseph Alain Pascal
Lafleur, Marie Jocelyne Julie
Meilleur, Carole Julie
Meilleur, Marie Annie Kathy
Meilleur, Marie Nicole Isabelle
Ouinnet, Marie Francine Katy
Turpin, Marie Rose Cindy
Valiquette,
Jeannette Judy-Anne

1982

Dion, Marie Chantal Isabelle
Durand, Sébastien
Grenier, Joanne Caroline
Léonard Joseph Marcel Patrick
Saint-Jean, Julie Tina
Valiquette, Denis Ken
Vincent, Raphaël Benoît
Valiquette, Marie Chantal Josée

1983

Dicaire, Marie Véronique
Mélinda Diane Caroline
Dumas,
Joseph Olivier Daniel David
Grenier, Joseph Sylvain Steven
Levesque, Steeve David
Maillé, Denis Kevin Jessie
Ouellette Constantineau,
Mélanie Cindy
Pagé, Régine Andréanne
Pagé, Marie Eve Barbara
Richard, Robert David
Valiquette, Cindy
Vienneau, Mélissa Karine

1984

Borloz, Joseph Germain Dave
 Chartrand, Madeleine
 Geneviève Marie Christine
 Coursol, Laurent Denis Simon
 Dancause,
 Joseph Simon Francis
 Dumas,
 Marie Suzanne Simonne Kate
 Leblanc,
 Marie Eve Ariane Mélodie
 Nantel, Joseph Serge Hugues
 Touchette,
 Sophie Kareen Annie Julie

1985

Boisclair, Louis David
 Boisclair,
 Marie Fleur-de-Mai Pamela
 Farladeau, Marie Claire Julie
 Meilleur,
 Joseph Charles Philippe
 Saint-Jean, Bernard Billy
 Saint-Jean,
 Joseph Dominique Philippe
 Valiquette, Johanne Tania

1986

Cyr,
 Julie Diane Suzanne Josianne
 Dancause David Simon
 Dion, Joseph
 Clément Simon Tommy
 Fontaine, Diane Julie Karine
 Lacasse Léonard,
 Michel André Kevin Yan
 Lafrance, Jolia Natasha
 Lallemand,
 Johanne Chantal Marie Désy
 Leduc, Marie Guylaine Jackie
 Plouffe, Jacinthe Annie
 Saint-Jean, Marie
 Carmen Élizabeth Mélanie
 Vienneau, Kevin Pascal

1987

Cléroux, Manon Marie-Christine
 Dancause,
 Marie Geneviève Isabelle

Dion, Jonathan
 Dumas,
 Marie Rosalda Annie Karine
 Groulx,
 Joseph Robert Jonathan
 Labelle Boisclair, Manon Sara
 Lefebvre Ouimet,
 Joseph Mario Alexis
 Touchette, Christian Pascal
 Valiquette,
 Joseph David Alexandre
 Valiquette,
 Joseph Luc Fabien Mathieu

1988

Blais, Joseph
 Jacques Jean-Christophe
 Boisclair, Marie Gina Mélanie
 Bouthillier, Diane Claudine
 Campeau, Denis Louis-Philippe
 Jacques,
 Joseph Roland Jean Philippe
 Lefebvre Lachaine, Larry
 Léonard, Cynthia Fanny Annik
 Saint-Louis,
 Bruno Jean François

1989

Bélanger, Diane Alexandra
 Cléroux,
 Marie Christiane Caroline
 Lefebvre, Joseph Adrien Alexis
 Pilon, Dave
 Plouffe, Caroline Véronique
 Saint-Germain,
 Rebecca Marlène
 Saint-Jean,
 Marie Nancy Isabelle

1990

Blais,
 Joseph Sylvain Pierre Antoine
 Bouthillier, Joseph Mario Simon
 Campeau, Audréanne
 Charbonneau, Marie-Soleil
 Dumas, Joseph
 Julien Oscar Luc Keven

Fontaine,
 Alice Victoire Carole Amélie
 Grenier,
 Joseph André Alexandre
 Valiquette,
 Joseph Pierre Sébastien

1991

Filion, Keliame Carolane
 Jacques,
 Marie Cécile Gabrielle Valérie
 Lacroix,
 Germaine Gertrude Émilie
 Pilon, Julie
 Valiquette,
 Joseph Réjean Simon

1992

Desnoyers, Michel Jr.
 Filion Marianne
 Laporte, Joseph Armand Simon
 Lefebvre, Isabelle Véronique
 Nantel Thibault,
 Marie Nicole Jade
 Saint-Germain,
 Jos Samuel Jordane
 Turpin, Kim

1993

Diotte, Marc-Olivier

1994

Bélair, Joé Jean-Marc
 Bondu, Frédéric
 Normand Mario Joseph
 Chamaillard, Joey Denis Joseph
 Filion, Danny
 Turpin, Joseph Jean Emeric
 Vienneau, Cindy Nancy Marie

1995

Chartier, Kim Lyne
 Diotte, Audrey-Pier
 Filion, Maxime
 Filion, Mélissa
 Valiquette,
 Caroline Christina Annie

1996

Beaudoin Veillette, Mélodie
Marie Victoria Marianne
Caron, Antony
Desjardins, Marie-Stefy
Maillé, Stéphanie Marie Jessyca
Marcotte,

Claudia Johannie Sonia
Perrault, Alex Luc
Tanguay,
Sébastien Joseph Réal Yves

1997

Chartier, Vincent Gilles

Dion, Hervé Joseph Stéphane
Pilon, Guillaume Joseph Louis
Saint-Jean, Lydia Maude Marie

1998

Caron, Alex
Diotte, Ludovic

MARIAGES

1899

Chartier, Ferdinand
et Garneau, Philomène

1900

Bisaillon, Ferdinand
et Touchette, Cécilia
Larocque, Ozias
et Latreille, Mériilda
Marier, François
et Chartier, Maria

1901

Béchar, Séverin
et Guérin, Blanche
Lachaine, Joseph
et Larocque, Rosanna
Laframboise, Cyrille
et Boisclair, Antoinette

1902

Amyot, Henri
et Amyot, Éxilia
Cloutier, Adélard
et Amyot, Maria
Gaudreau, Georges
et Fortin, Claudia
Latreille, Hormidas
et Carrière, Clara
Lefebvre, Euclide
et Lauzon, Marie-Louise
Rivet, Jean
et Lefaiivre, Rosina
Touchette, Évrard
et Amyot, Bernadette

1903

Boisclair, Adonias
et Lauzon, Délia
Lachaine, Alphonse
et Leclair, Maria
Lefaiivre, Joseph
et Lauzon, Hélène
Milks, Félix
et Mckanabé, Marie

1904

Bisaillon, Émile
et Dumas, Aurore
Carrière, Arthur
et Lajoie, Marie-Louise
Larocque, Alcide
et Saint-Jean, Angéline
Ouimette, Adélard
et Lachaine, Clémina
Paradis, Ovila
et Chartier, Octavie

1905

Chartier, William
et Turcotte, Marie
Daoust, Maxime
et Lécuyer, Éloïse
Deschamps, Louis
et Chartier, Anna
Désormeaux, Alphonse
et Peltier, Aurélie
Foisy, Adélard
et Guérin, Eugénie
Foisy, Édouard
et Guérin, Thérèse
Foisy, Fortunat
et Daignault, Arthémise
Guérin, Aimé
et Blain, Rosalie
Guérin, Maurice
et Hugues, Thérèse
Lachaine, Alphonse
et Bisaillon, Rosanna
Lachaine, Maxime
et Hughes, Anna
Larocque, Donat
et Ouimet, Marie Louise
L'Écuyer, Ferdinand
et Latreille, Bernadette
Paradis, Polydore
et Touchette, Henriette

1906

Brière, Armand
et Millette, Virginie

Fortin, Joseph
et Dumas, Délia
Lessard, Adélard
et Lauzon, Ida
Saint-Jean, Alphonse
et Lauzon, Malvina

1907

Boudrias, André
et Valiquette, Félicité
Fortin, Amédée
et Villeneuve, Léontine
Lachaine, Hormidas
et Charbonneau, Alice
Lauzon, Ferdinand
et Daoust, Angéline

1908

Boisclair, Gédéon
et Labelle, Amanda
Carrière, Patrick
et Chénier, Bella
Dagenais, Eméry
et Boisclair, Denise
David, Patrick
et Gauthier, Clémentine
Plouffe, Hormidas
et Gauthier, Azilda

1909

Boué, Pierre
et Bisaillon, Marie Louise
Deschamps, Roméo
et Bourelle, Florida
Grenier, Calixte
et Lauzon, Rosalie
Lacasse, Delphis
et Forget, Caroline Ernestine
Lacasse, William
et Leclair, Adelpha
Lalier, Joseph Avila
et Touchette, Albertine
McNicoll, Albert
et Turcotte, Marie-Anne

1910

Guindon, Frédéric
et Dufour, Georgiana
Labelle, Joseph Napoléon
et Turcotte, Alphonsine
Valiquette, Charles
et Boisclair, Adèle

1911

Beaudry, Louis
et Gauthier, Reine Eudoxie
Bédard, Théodore
et Maillé, Marie
Filion, Hormidas
et Valiquette, Exélia
Grenier, Louis
et Faubert, Nathalie
Landry, Noé
et Nadeau, Marie-Anne
Lauzon, Aimé
et Daoust, Angéline
Valiquette, Henri
et Hughes, Georgianna

1912

Amyotte, Oscar
et Bourque, Délima
Assam, Gédéon Georges
et Charron, Florence
Bédard, Olivier
et Maillé, Émilie
Gauthier, Ovila
et Gaudreau, Émélie
Lalonde, Philiza
et Babineau, Élisabeth
Valiquette, Joseph
et Diotte, Lydia

1913

Brisebois, Alphonse
et Garneau, Clérinda
Brunet, Raoul
et Guérin, Marie Anne
Chalifoux, Paul Émile
et Ouimet, Rose Anna
Gaudreau, Joseph
et Gaudreau, Malvina
Massie, Ovide
et Martin, Élodie

Ouimet, Alcide
et Lachaine, Amanda
Pelneault, Eddie
et Valiquette, Virginie
Portelance, Omer
et Saint-Aubin, Aurore
Portelance, Wilfrid
et Saint-Aubin, Clara

1914

Arbic, Théodule
et Valiquette, Georgianna
Charbonneau, Ludger
et Gaudreau, Délima
Charbonneau, Pierre
et Lacasse, Maria
Condy, Harold
et Lacasse, Cordélia
Dinel, Wilfrid
et Gauthier, Délima
Diotte, Sigefroy
et Gaudreau, Julie
Forget, Joseph
et Hughes, Bertha
Lachaine, Rodrigue
et Pilon, Rosianne
Maillé, Joseph
et Latreille, Yvonne
Martel, Jules
et Therrien, Anna
Saint-Aubin, Daniel
et Portelance, Alexina
Valiquette, Raphaël
et Bisailon, Annie

1915

Arbie, Moïse
et Nadeau, Marie-Louise
Brown, Godfrey
et Lacasse, Elza
Filion, Joseph Avila
et Valiquette, Marie Dalvina
Gendron, Adélard
et Charbonneau, Marie-Anne
Guérin, Charles
et Beaulieu, Bernadette
Larocque, Joseph
et Lauzon, Lucida

Legault, Bruno
et Martine, Olivina
Lévis, Charles
et Chouinard, Yvonne
Marier, Adélard
et Lacasse, Céline
Poirier, Michel
et Lamoureux, Cordélie
Prud'homme, Armand
et Bélair, Marie Ange
Raymond, Évangéliste
et Larocque, Éléonore

1916

Beauséjour, Moïse
et Valiquette, Donalda
Carrière, Israël
et Larocque, Rosa
Dufour, Sylvio
et Forget, Ida
Gratton, Joseph
et Martin, Hélène
Levert, Mathias
et Diotte, Aurore
Maillé, Patrick
et Fortin, Domitille
Marier, François
et Nadon, Rose Delima

1917

Deschamps, Noé
et Garneau, Octavie
Gauthier, John
et Paquette, Yvonne
Paré, Exilia
et Deschamps, Aurore
Poirier, Alfred Stanislas
et Brière, Valentine
Taillefer, Arthur
et Chouinard, Juliette

1918

Brunet, Alcide
et Lachaine, Rosa
Charette, Anaclet
et Aubry, Analda
Filion, Ferdinand
et Mallette, Blanche

Godmer, Procule
et Bélaïr, Rose
Lacasse, Ovíla
et Bélaïr, Florida
L'Arrivée, Joseph
et Labelle, Flore
Lefebvre, Eugène
et Gaudreau, Marie
Marier, Eugène
et Labrosse, Gabrielle
Poitras, Lucien
et Marier, Alexina
Ratel, Wilfrid
et Bélaïr, Julienne

1919

Blais, Adjutor
et Portelance, Malvina
Diotte, Julien
et Cousineau, Aldina
Dumas, Joachim
et Charette, Maria
Huberdeau, Josephat
et Constantineau, Bernadette
Lacasse, Téléspore
et Lépine, Adrienne

1920

Diotte, Émile
et Lortie, Leatitia
Diotte, Josaphat
et Lachaine, Bernadette
Garneau, Damase
et Bourrelle, Laura
Guérin, Pierre
et Charette, Léa
Lacasse, Mathias
et Forget, Blanche
Lachaine, William
et Lachaine, Florida
Latreille, Donat
et Chouinard, Marie Jeanne
Lefebvre, Adélmár
et Nadeau, Catherine
Prévost, Ubald
et Saint-Jean, Aurore
Saint-Jean, Ozias
et Pilon, Antoinette

1921

Cardinal, Albert
et Gratton, Rose Angelina
Constantineau, Calixte
et Huberdeau, Marguerite
Daigneault, Bruno
et Forget, Clarisse
Dévosr, Cyprien
et Castonguay, Yvette
Filion, Albert
et Beauséjour, Laure
Gratton, Napoléon
et Diotte, Laura
Lanaghan, William Wilson
et Massy, Églantine
Maillé, René
et Lefebvre, Florida
Pelneault, Walter
et Valiquette, Albina
Saint-Aubin, Charles
et Jacques, Béatrix

1922

Laehaine, Adélarđ
et Diotte, Blanche
Lachaine, Adélarđ
et Léonard, Yvonne
Forget, Clodomir
et Lachaine, Marie-Louise
Paquette, Alphonse
et Bisailon, Bernadette

1923

Constantineau, Julien
et Léonard, Lucienne
Gingras, Émilien
et Chartier, Georgiana
Gratton, Osias
et Diotte, Délia
Huberdeau, Moïse
et Portelance, Rose de Lima
Labelle, Albert
et Jacques, Alexandra
Meilleur, Arthur
et Massy, Maric
Valiquette, Arthur
et Deschamps, Marie-Anne

1924

Charland, Oscar
et Gaudreau, Rose Alma
Maillé, Elzéar
et Léonard, Dorina
Millette, Willie
et Charrette, Valentine
Saint-Jean, Hector
et Houle, Bernadette

1925

Brunet, Armand
et Touchette, Ernestine
Forget, Joseph
et Lachaine, Rose
Massy, Lucien
et Meilleur, Jeanne
Sanche, Ernest
et Aubry, Maria
Saint-Jean, Édouard
et Tremblay, Laura

1926

Constantineau, Alexandre
et Boisclair, Rosa
Duguay, Édouard
et Gratton, Exilda
Filion, Émile
et Gratton, Aline
Léonard, Léonidas
et Laehaine, Albina

1927

Aubry, Hector
et Lauzon, Marie-Rose
Charbonneau, Ludger
et Valiquette, Félicitée
Gohier, Josephat
et Filion, Jeanne
Grenier, Gabriel
et Jacques, Marie Alexina
Huberdeau, Jean-Baptiste
et Lauzon, Eugénie
Jacques, Ulric
et Huberdeau, Irène
Lachaine, Hervé
et Gohier, Yvonne

Saint-Jean, Honorius
et Beaulieu, Marie-Ange
Saint-Jean, Joseph Édouard
et Prévost, Hermanee

1928

Gaudreault, Joseph Paul
et Boudrias, Blanche
Lacasse, Henri
et Thibeault, Diana
Lavigne, Martial
et Campeau, Joséphine

1929

Gratton, Rodrigue
et Grenier, Adrienne
Grenier, Jean-Paul
et Jacques, Rose de Lima
Lachaine, Arthur
et McNicoll, Marie Léna
Lachaine, Honorius
et Léonard, Simone

1930

Boudrias, Zotique
et Deschamps, Thérèse
Lachaine, Donat
et McNicoll, Cécile
Saint-Jean, Aggée
et Filion, Yvonne

1931

Boyer, Alexandre
et Lachaine, Olida
Constantineau, Aldéric
et Suppère, Madeleine
Filion, Albert
et Saint-Jean, Gabrielle
Saint-Jean, Oscar
et Prévost, Gertrude

1932

Auger, Honoré
et Beaulieu, Yvonne
Boyer, Émile
et Bélanger, Marguerite
Courtemanche, Lionel
et Touchette, Lorette

D'Avignon, Édouard
et Lefebvre, Onida
Gratton, Ferdinand
et Diotte, Colombe
Guénette, Hector
et Deschamps, Émélie
Séguin, Abondius
et Daoust, Marie Anne
Évelina

1933

Portelance, Alphonse
et Comeau, Marie-Louise

1934

Lachaine, Émile
et Forget, Germaine
Latreille, Emmanuel
et Chartier, Maria Julie Anne
Lépine, Armand
et Clément, Thérèse
Quenneville, Palma Evena
et Lachaine, Marie

1935

Bezeau, Henri
et Bélair, Hélène
Campeau, Edmond
et Paradis, Rosa
Filion, Alphonse de Ligouri
et Saint-Jean, Albertine
Gravel, Joseph
et Léonard, Rose Alma
Lacasse, Oscar
et Plante, Lucille
Marier, Édouard
et Gauthier, Albina
Piché, Gérard
et Touchette, Yvonne
Turgeon, Joseph Aimé
et Filion, Cécile

1936

Aubry, Delphis
et Ouellette, Marie-Louise
Aurore
Pilon, Aquila
et Forget, Thérèse

Racine, Georges
et Grenier, Régina

1937

Beauchamps, Rosaire
et Massy, Gabrielle
Forget, Napoléon
et Brière, Yvette
Lefevre, Ernest
et Lépine, Juliette
Nadeau, Théodore
et Paquette, Olive
Saint-Aubin, Victor
et Valiquette, Marie
Saint-Jean, Omer
et Nantel, Germaine
Suppère, Léopold
et Bisailon, Berthe

1938

Boisclair, Ferréol
et Lachaine, Agathe
Grenier, Lionel
et Lachaine, Délicia
Jacques, Napoléon
et Valiquette, Alice
Leblanc, Jos Henri
et Deschamps, Germaine

1939

Beauséjour, Hervé
et Roy, Marie Yvette
Charbonneau, Albert
et McNicoll, Eugénie
Charbonneau, Paul
et McNicoll, Marie-Ange
Lavigne, Joseph Guillaume
et Marier, Yvette

1940

Boudrias, Lorenzo
et Nantel, Émilienne
Charrette, Claude
et Roy, Annette
Charrette, Paul
et Valiquette, Flore
Desrosiers, Émile
et Roy, Rosa

Filion, Jérôme
et Bisailon, Thérèse
Gratton, Claude
et Dinelle, Juliette
Grenier, Oscar
et Suppère, Marie Agnès
Groulx, Henri
et Brière, Berthe
McNicoll, Paul
et Marier, Simone
Meilleur, Rémi
et Saint-Jean, Annette
Portelance, Joseph
et Bisailon, Marie
Saint-Germain, Joseph
et Touchette, Véronique
Thompson, Richard
Saint-Jean, Marie Alice

1941

Deschamps, Rosario
et Lacasse, Marie Thérèse
Lavigne, Aurèle
et Vaillancourt, Marie Jeanne
Lucille
Léonard, Albéria
et Léonard, Gisèle
Lessard, Armand
et Céré, Antoinette
Saint-Jean, Armand
et Blais, Gisèle
Valiquette, Dollard
et Vaillancourt, Léonie

1942

Diotte, Albert
et Nantel, Bernadette
Diotte, Charles
et Valiquette, Georgette
Dufresne, Lucien
et Filion, Yvette
Huberdeau, Antoine
et Bisailon, Alice
Labelle, Joseph Trefflé Philippe
et Aubry, Rose
Lafleur, Hervé
et Lachaine, Annette
Lesage, Paul-Émile
et Valiquette, Alma

Turpin, Orom
et Constantineau, Lucienne

1943

Blais, Gérard
et Bisailon, Julienne
Filion, Gérard
et Valiquette, Rose-Anna
Girouard, Rolland
et Filion, Alice
Lacasse, Cyprien
et Saint-Louis, Colombia
Lachaine, Edgar
et Lachaine, Gisèle
Lamoureux, Gérard
et Forget, Mariette
Prud'homme, Jean
et Ouimet, Marie-Berthe
Riopel, Téléphore
et Maillé, Florence
Saint-Louis, Gaston
et Saint-Jean, Alice
Turgeon, Jean-Baptiste
et Valiquette, Yvette

1944

Blais, Charles-Auguste
et Forget, Cécile
Boismenu, Gérard
et Ouimet, Yvette
Boismenu, Joseph
et Maillé, Gisèle
Durocher, Jean-Paul
et Gratton, Rita
Jacques, Gérard
et Meilleur, Mariette
Jérôme, Lucien
et Brière, Léonne
Lacasse, François
et Girouard, Jeanne d'Arc
Leblanc, Donat
et Ouimet, Amanda
Ouimet, Adélard
et Diorte, Blanche
Ouimet, Henri
et Diotte, Yvette
Ouimet, Réal
et Diotte, Jeannette

Paquette, Armand
et Paquette, Jeanne
Proteau, Lorenzo
et Lacasse, Marie-Rose
Riopel, Edgar
et Maillé, Simone
Valiquette, Réal
et Constantineau, Juliette

1945

Desrochers, Roger
et Brière, Laurette
Diotte, Adélard
et Ouimet, Cécile
Forget, Laurent
et Brière, Alice
Nantel, Gérard
et Valiquette, Bibiane
Samson, Gérard
et Turgeon, Jeanne d'Arc
Savard, Côme
et Coursol, Agathe

1946

Beaudin, Hervé
et Saint-Jean, Gilberte
Desnoyers, Rémi
et Forget, Marguerite
Desrochers, Jean
et McNicoll, Hélène
Filion, Rolland
et Lachaine, Jacqueline
Laurin, Robert
et Prévost, Gisèle
Pilote, Roméo
et Huberdeau, Réjean
Poudrier, Alphée
et Maillé, Thérèse
Turpin, Edreum
et Gratton, Dorélis

1947

Bezeau, Gérard
et Suppère, Cécile
Bezeau, Romuald
et Suppère, Gilberte
Blais, Jean-Paul
et Bisailon, Simone

Bourdon, René
et Dinelle, Henriette
Diotte, Orient
et Lacasse, Lucille
Diotte, Roger
et Paradis, Yvette
Lachaine, Aldège
et Lacasse, Victoire
Larivée, Jules
et Constantineau, Germaine
Plouffe, Jean-Marie
et Filion, Adrienne
Ricard, Joachim
et Prévost, Jeannette
Suppère, Henri
et Valiquette, Dolorès

1948

Beauséjour, Louis
et Paradis, Rosa
Bertrand, Roméo
et Filion, Georgette
Céré, Laurent
et Girouard, Thérèse
Constantineau, Albert
et Filion, Germaine
Corbeil, Léo
et Blais, Georgette
Desnoyers, Médéric
et Forget, Jeanne d'Arc
Filion, Lucien
et Constantineau, Madeleine
Grenier, Léopold
et Bisailon, Véronique
Morin, Henri
et Paquette, Laurette
Nantel, Lucien
et Lachaine, Adéline
Pilote, Réal
et Diotte, Pierrette
Poliquin, Fernand
et Roy, Simone
Richard, Dollard
et Comeau, Hélène
Thibault, Germain
et Blais, Orise

1949

Bélec, Réal
et Brière, Henriette
Filion, Jean-Paul
et Valiquette, Carmen
Léonard, Émile
et Diotte, Germaine
Martin, Maurice
et Meilleur, Fernande
Nantel, Gaston
et Valiquette, Jeannine
Prévost, Jean-Claude
et Diotte, Thérèse
Simard, Fernand
et Lachaine, Jeannine
Taillefer, Georges
et Constantineau, Jeannette

1950

Bélangier, Armand
et Céré, Fernande
Bélangier, Jean-Paul
et Céré, Georgette
Forget, Bernard
et Huberdeau, Denise

1951

Grenier, Lucien
et Larrivée, Cécile
Hatin, Simon
et Filion, Jeannine
Ouimet, Gérald
et Filion, Laurette
Papineau, Denis
et Auger, Thérèse

1952

Alexandre, Lindor
et Gratton, Denise
Forget, Roger
et Filion, Yvette
Gagnon, Richard
et Constantineau, Annette
Girouard, Arthur
et Lamarche, Denise
Leblanc, Roland
et Aubry, Germaine

1953

Bazinet, André
et Filion, Rolande
Bezeau, Marcel
et Auger, Georgette
Gratton, Ligouri
et Filion, Noémie
Gravel, Robert
et Diotte, Françoise
Jacques, Lucien
et Gratton, Patricia
Léonard, Maurice
et Filion, Mariette
Saint-Jean, Osias
et Beaudry, Dorine
Touchette, Laurent
et Huberdeau, Claire

1954

Beauséjour, Claude
et Forget, Raymonde
Jacques, Jean-Claude
et Bisailon, Thérèse
Jacques, Roland
et Lachaine, Marcella
Lachaine, Jean-Denis
et Lachaine, Marcella
Saint-Amour, Philippe
et Céré, Martine
Valiquette, Germain
et Lachaine, Marcella

1955

Forget, Joseph
et Lachaine, Florida
Fournel, Émile
et Leblanc, Gabrielle
Girouard, Gérard
et Morgan, Shirley
Lacasse, André
et Larivée, Jeannine
Lebrun, Hervé
et Filion, Fernande
Saint-Louis, Omer
et Brunet, Marie
Suppère, Gilles
et Lachaine, Monique

1956

Daoust, Fernand
 et Dumas, Aurore
 Filion, Fernand
 et Valiquette, Marie-Paule
 Gareau, Henri
 et Gratton, Louise
 Labelle, Lueien
 et Bisailon, Françoise
 Lacelle, Robert
 et Pilon, Claire

1957

Bisailon, Ernest
 et Dumas, Yvette
 Boivin, Réal
 et Huberdeau, Normande
 Campbell, Marcel
 et Forget, Juliette
 Picard, Roméo
 et Céré, Carmen
 Valiquette, Denis
 et Turgeon, Claire

1958

Constantineau, Maurice
 et Leblanc, Lise
 Filion, Réal
 et Forget, Suzanne
 Lauzon, François
 et Saint-Aubin, Gertrude
 Lortie, Roger
 et Lachaine, Juliette
 Meilleur, Edgar
 et Alarie, Gloriette
 Pilon, Clément
 et Lacasse, Madeleine
 Prud'homme, Julien
 et Jacques, Thérèse
 Saint-Jean, Jean-Guy
 et Jacques, Liliane
 Valiquette, Gaétan
 et Jacques, Simone

1959

Diotte, Jean-Guy
 et Thériault, Ernestine
 Gaudreault, Richard

et Saint-Jean, Odette
 Richer, Gérard
 et Forget, Marielle
 Saint-Amour, Laurent
 et Lachaine, Gilberte
 Sauvé, Laurent
 et Aubry, Simone

1960

Boivin, Jacques
 et Quenneville, Délicsa
 Duquette, Marcel
 et Bisailon, Marguerite
 Falardeau, Paul-Émile
 et Forget, Liliane
 Forget, Orient
 et Cloutier, Noëlla
 Huneault, Jean-Guy
 et Saint-Aubin, Denise
 Paquette, Félix
 et Pilon, Rachel
 Rousseau, Camille
 et Touchette, Denise
 Thuot, Roger
 et Forget, Ghislaine

1961

Campeau, Jean-Guy
 et Valiquette, Marie-Berthe
 Chénier, Maurice
 et Portelance, Rachel
 Délisle, André
 et Constantineau, Estelle
 Filion, Conrad
 et Forget, Huguette
 Gagnon, Germain
 et Lachaine, Claudette
 Girard, André
 et Forget, Pierrette
 Thériault, Gilles
 et Diotte, Nicole
 Thompson, Jean
 et Jacques, Marie-Jeanne

1962

Arbour, Pierre
 et Grenier, Lise
 Chapelle, Serge
 et Saint-Jean, Mariette

Constantineau, Noël
 et Turpin, Rachel
 Daviault, Yvan
 et Pilon, Louise
 Martin, André
 et Touchette, Lucille
 Prud'homme, Jean-Guy
 et Lachaine, Micheline

1963

Brière, André
 et Lacasse, Lise
 Diotte, Jean-Marie
 et Albert, Marie Thérèse
 Riopel, Jacques
 et Denicolai, Carmen
 Turpin, Jean-Claude
 et Grenier, Aline

1964

Diotte, Jules
 et Arsenault, Jeanne
 Filion, André
 et Forget, Solange
 Lachaine, Réginald
 et Alarie, Suzelle
 Lauzon, Réjean
 et Aubry, Marie-Jeanne
 Maillé, Fernand
 et Saint-Jean, Monique
 Rivest, Émile
 et Diotte, Gisèle

1965

Diotte, Gérard
 et Diotte, Rachel
 Lafontaine, Gilles
 et Chartier, Gisèle
 Legault, Bernard
 et Saint-Germain, Denise

1966

Aumont, Robert
 et Filion, Hélène
 Cronier, Jean-Marc
 et Filion, Ghislaine
 Diotte, Grégoire
 et Meilleur, Nicole

Guénette, Jean-Claude
et Grenier, Marguerite
Lapierre Lefebvre, Jean-Louis
et Meilleur, Lise
Saint-Jean, Fernand
et Forget, Gisèle
Tremblay, Normand
et Laeasse, Cécile

1967

Chartrand, Pierre
et Laehaine, Pauline
Coulombe, Réal
et Brière, Carmelle
Crépeau, Élie
et Laeasse, Denise
Diotte, Rémi
et Laehaine, Marie-Paule
Filion, Gilbert
et Grenier, Claudette
Lafleur, Conrad
et Jacques, Suzanne
Latreille, Gilles
et Boisclair, Thérèse
Ouimet, Jacques
et Alarie, Yolande
Ruggeri, Robert
et Boudrias, Éliane
Saint-Aubin, Roger
et Delage, Fernande
Saint-Jean, André
et Ouimet, Madeleine

1968

Bélanger, Jean-Luc
et Jacques, Nirole
Lefebvre, Marcel
et Diotte, Marie-Reine

1969

Betit, Pierre
et Cyr, Louise
Bondu, Bertrand
et Saint-Germain, Gilberte
Dell, Roland
et Vienneau, Rita
Saint-Jean, Robert
et Delage, Cécile

Sanche, Robert
et Pilon, Lucette

1970

Jacques, Gilles
et Forget, Gaétane
Lussier, Jean-Jacques
et Jacques, Françoise

1971

Déry, Jean-Marc
et Cloutier, Marie-Rose
Gougeon, Gaétan
et Constantineau, Ghislaine
Morin, Paul
et Constantineau, Gisèle
Vienneau, Édouard
et Boileau, Micheline

1972

Auclair, Yvon
et Larivée, Monique
Brière, Gaston
et Charbonneau, Francine
Castor, Kesner
et Filion, Raymonde
Constantineau, Paul
et Saint-Jean, Francine
Desehamps, Serge
et Filion, Rachèle
Diotte, Jean-Claude
et Valiquette, Myriam
Jacques, Denis
et Lachaine, Carole
Lauzon, Gérard
et Dion, Nicole
Noël, Bertrand
et Doucet, Carmen
Valiquette, Réjean
et Vienneau, Marie-Jeanne

1973

Auelair, Jean-Pierre
et Forget, Monique
Lafleur, Jacques
et Valiquette, Louise
Pilote, Gilbert
et Mayer, Lueie
Rieher, Pierre
et Filion, Gaétane

1974

Brière, Jean-Pierre
et Lacasse, Ginette
Dupuis, Carlo
et Lacasse, Murielle
Forget, Yvon
et Filion, Céline
Gagnon, Alain
et Portelance, Marie-Claude
Guénette, Yves
et Meilleur, Judith
Lajoie, Gaétan
et Constantineau, Gilberte

1975

Boudrias, Gustave
et Forget, Raehel
Bourget, Jacques
et Lachaine, Solange
Charbonneau, Yvon
et Laeasse, Rachel
Desmarais, Claude
et Lafleur, Michelle
Despaties, Dominique
et Larivée, Francine
Leblanc, Albert
et Lefebvre, Nirole
Meilleur, André
et Gilbert, Louise

1976

Diotte, Serge
et Filion, Ginette
Grenier, Gaétan
et Forget, Louise
Léonard, Daniel
et Labelle, Diane
Lafleur, Gaétan
et Filion, Danièle
Nantel, Philippe
et Lachaine, Yolande
Nantel, Robert
et Valiquette, Solange
Ouimet, Jean-Paul
et Labelle, Francine
Ratel, Robert
et Boisclair, Gisèle
Villeneuve, Michel
et Lefebvre, Fleur-de-Mai

1977

Coursol, Laurent
 et Dumas, Angèle
 Falardeau, Serge
 et Nantel, Brigitte
 Garneau, Mario
 et Pilon, Colette
 Pagé, André
 et Meilleur, Suzanne
 Paquet, Martin
 et Nantel, Diane
 Richer, Dominique
 et Filion, Marie-Claude

1978

Dion, Clément
 et Lefebvre, Marie-Claire
 Rocheleau, Robert
 et Diotte, Clémence
 Saint-Jean, Claude
 et Nantel, Claudine
 Vincent, Michel
 et Leblanc, Angèle

1979

Chartrand, Gaéтан
 et Meilleur, Michelle
 Heafy, Michel
 et Lafleur, Liliane
 Maisonneuve, Roger
 et Diotte, Josée
 Saint-Jean, Gaéтан
 et Saint-Jean, Yolande
 Valiquette, Normand
 et Lefebvre, Sylvie

1980

Ouimet, Marcel
 et Labelle, Sylvie

1981

Bélisle, Gérard
 et Lafleur, Suzel
 Cléroux, Denis
 et Dumas, Suzanne
 Daneause, Charles
 et Filion, Louise

1982

Boismenu, Larry
 et Lachaine, Louise
 Diotte, Jude
 et Nantel, Anne
 Dumas, Michel
 et Lefebvre, Suzanne
 Labelle, Pierre
 et Simard, Estelle
 Marier, Maurice
 et Valiquette, Jacinthe

1983

Cléroux, Gilles
 et Saint-Jean, Lise
 Chénier, Claude
 et Portelance, Archange
 Saint-Germain, Claude
 et Valiquette, Johanne
 Saint-Jean, Gilles
 et Lachaine, Johanne
 Saint-Jean, Pierre
 et Dumas, Pauline
 Touchette, Michel
 et Lauzon, Nicole
 Valiquette, Alain
 et Gilbert, Danielle

1984

Filion, Claude
 et Filion, Lucie
 Papineau, Yves
 et Arbour, Lyne

1985

Leduc, Marcel
 et Labelle, Manon

1986

Gauthier, Richard
 et Saint-Jean, Édith
 Plouffe, Sylvain
 et Saint-Jean, Manon
 Saint-Jean, Bernard
 et Plouffe, Sylvie

1987

Blais, Francis
 et Lachaine, Chantal
 Gingras, Roger
 et Diotte, Huguette
 Grenier, Oscar
 et Lachaine, Élisabeth
 Lefebvre, Gaéтан
 et Saint-Jean, Louise
 Létourneau, Guy
 et Meilleur, Louise

1988

Landreville, Patrick
 et Filion, Martine
 Pilon, Mare
 et Sanche, Manon

1989

Meloche, Claude
 et Bailly, Paulette
 Viger, Gérald
 et Thériault, Micheline

1990

Lacroix, Christian
 et Saint-Jean, Monique

1991

Maillé, Christian
 et Lavaute, Francine

1992

Charbonneau, Téléphore
 et Thibeault, Diana
 Thibodeau, Denis
 et Fontaine, Nathalie

1993

Chartier, Sylvain
 et Dumont, Josée
 Filion, Luc
 et Saint-Jean, Nathalie
 Labelle, Michel
 et Biron, Michèle

Nadeau, Richard
et Forget, Linda
Saint-Jean, Marcel
et Lamontagne, Chantal

1994
Aucun

1995
Fontaine, Guy
et Despard, Nathalie

1996
Caron, Sylvain
et Morris, Nancy

1997
Aucun

SÉPULTURES

1898

Charbonneau,
(bébé) enfant de François
Valiquette, Magloire

1899

Daoust, Christianna
Daoust, Marie Ange
Labelle, Alphonsine
Labelle, Joseph Eugène
Labelle, Jules Édouard
Lécuyer, Ménéippe
Pilion, Thérésia
Poirier, Marie Angéline
Thérien, Joseph Alcide Bruno

1900

Aquin, Maria
Beaudry, (bébé) enfant de Ovide
Charbonneau,
(bébé) enfant de François
Deschamps, Marie Rose Alma
Garneau, Damase
Labelle, Marie Rose
Lacasse,
(bébé) enfant de Rodrigue
Lachaine, Emma
Lachaine, Joseph Donat
McKanabé, Thomas
Sarazin,
(bébé) enfant de Charles
Tessier, Joseph Jean-Baptiste
Touchette,
(bébé) enfant de Josephat

1901

Bazinet, Albina
Bazinet, (bébé) enfant de Hilaire
Charbonneau, Marie
Daoust, Edmond
Dufort, Albina Juliette
Hughes, John
Labelle, Marie Albertine
Labelle, Marie Bertha
Lacasse, Donat

Lacasse, Joseph Rosario
Larocque,
Marie Angéline Rose-de-Lima
Pauzé, Béatrice
Piché, Léonard
Roy, Emma
Therien, Marie Blanche
Valiquette,
(bébé) enfant de Casimir

1902

Bisaillon, Bertha
Charbonneau, Anna
Charbonneau, François
Chartier, Marie
Constantineau, Évangéliste
Daoust, Amanda Philomène
Godmaire, Joseph Henri
Lacasse, Joseph Bruno
Maillé, Cyrille
Nault, Marie Jeanne
Poirier, Marie Antoinette
Proulx, Marie-Louise
Saint-Germain,
(bébé) enfant de Edmond

1903

Bisaillon,
(bébé) enfant de Ferdinand
Constantineau, Marie Irène
Deschamps, Odile
Godmaire, Georges
Gravel, Joseph
Laforce, Louise
Lamoureux, Marie
Lefavre, Noé Adonias
Lefavre, (bébé) enfant de Noé
Lefebvre, Marie-Louise
Monarque, Flavie
Nault, (bébé) enfant de Joseph
Poirier, Marie Gertrude
Therian, Zacharie
Rivet, Bertha
Saint-Louis,
(bébé) enfant de Eusèbe
Touchette, Évrard

1904

Bisaillon, Marie Yvonne
Bisaillon, Ovila
Carrière, Marguerite
Duponcelle,
(bébé) enfant de Alphonse
Forget, Céline
Fortin, Philippe
Lachaine, Arthur
Lachaine, Joseph Alfred
Lachaine, Joseph Arthur
Leclair, Maria
McGreguer, Marie-Louise
Pauzé, Élodie

1905

Bisaillon, Moïse
Bisaillon, Roméo
Charette, Hermine
Chartier,
(bébé) enfant de Ferdinand
Daoust, Maxime
Daoust, Moïse
Guérin, Wilbroad
Lachaine,
(bébé) enfant de Trefflé
Lachaine, Joseph
Lachaine,
Joseph Charles Auguste
Lamoureux, François
Ouimette, Joseph Alfred
Patenaude,
(bébé) enfant de Arthur
Poirier, Marie Anne
Therien, Téléspore
Valiquette, Henri
Valiquette, Olivier Guillaume

1906

Beauchamps, Malvina
Bonnin, Marguerite
Carrière, Noé
Daoust,
(bébé) enfant de Maxime
Daoust, Euclide
Daoust, Maxime

Généreux, Lucie
Guérin, Thaise
Labelle, Marie Azilda
Lamoureux, Marie-Louise
Ouimet, Gérard
Paradis, Ezilda
Poirier, Blanche Vitaline
Portelance, Joseph Cléophas
Saint-Jean,
(bébé) enfant de Édouard

1907

Beaulieu, Julie
Daigneault, Arthémise
Evans, Marguerite
Foisy, Joseph Fortunat Roméo
Joseph (parent inconnu)
Labelle, Alice
Lachaine,
(bébé) enfant de Hormidas
Potvin, Marie-Rose
Saint-Jean, Marie
Valiquette,
(bébé) enfant de William

1908

Bataillard, (bébé) enfant de Léon
Bourrel, Eugénie
Brière, Marie Élodie Simone
Brière, Marie Léonne Antoinette
Carrière, Herménégilde
Constantineau, Dolphis
Daoust, Jeanne
Foisy, Marie Ange Juliette
Lacasse, Joseph
Lachaine, Joseph Alcide
Larocque, Rose De Lima
Marier, Marie Ida
Moreau, Désiré
Ouimet, Albertina
Paquette, Léa
Piché, Émile
Poirier, Marie Éliza
Portelance, Rosa-Alba
Valiquette,
(bébé) enfant de William
Valiquette, Laura

1909

Aubry, Clodomir
Augé, Clémentine
Bisaillon,
(bébé) enfant de Ferdinand
Campeau, Délima
Campeau, Marguerite
Chénier, Edna
Demeule, Joséphine
Deschamps, Auguste
Deslauriers, Cécile
Dumas, Napoléon
Lachaine, Mathias
Larocque, Osias Albert
Lauzon, Alcide
Lauzon, Marie-Anne
Legault, (bébé) enfant de Joseph
Millette, Virginie
Ouimet, Hervé
Paquet, Délima
Paquet, Éva
Philon, Jeanne
Saint-Jean,
(bébé) enfant de Édouard
Touchette, Noé

1910

Brière, (bébé) enfant de Armand
Brière, Bernadette
Foisy, François
Gauthier, François
Gauthier, Philomène
Labelle, Henriette
Labelle, Joseph Napoléon
Lachaine, Marie Liane Aurore
Lauzon, Malvina
Marier, William
Raymond, Ernest
Saint-Jean,
(bébé) enfant de Édouard

1911

Aubry, Marie Laura Eva
Bisaillon, Léonne
Boisclair, Adèle
Boué, Pierre
Bourque,
(bébé) enfant de Wilfrid

Bourque, Marie Aurore
Charbonneau, Philippe
Deschamps, Éphrem
Garneau, Pierre
Gaudreau, Augustin
Lauzon, Ferdinand
Lauzon, Joseph Adonias
Maillé, (bébé) enfant de Patrick
Maillé, Hyacinthe Jr
Maillé, Michel
Marier, Joseph
Émilien Hector Ferdinand
Piché, Marie Laura Alberte
Poirier, Blanche Berthe Délicsa
Potvin, Honoré
Valiquette, Délia
Valiquette, Léonard
Valiquette, Marie Aurore

1912

Beaudry, Marie Louise
Bisaillon, Marie-Louise
Campeau, Diana
Campeau, Michel
Daoust, Anastase
Desnoyers, Marcelin
Faubert, (bébé) enfant de Nérée
Fortin, Thomas
Guérin, Jean-Paul
Guindon, Marie Hélène
Guindon, Olympe
Larocque, Donald
Paradis, (bébé) enfant de David
Paradis, Marie Ange Yvonne
Poirier, Isaïe

1913

Amyotte, Marie Aurore
Deschamps, Joseph Valmore
Faubert, (bébé) enfant de Nérée
Guérin, Jean Paul
Larocque, Marie Albertine
L'Écuyer, Napoléon
Maillé, Hyacinthe
Saint-Jean,
(bébé) enfant de Édouard
Turpin, Joseph
Valiquette, Adrien
Valiquette, Aurore

1914

Beauséjour, Alphonse
Beauvais, Joseph Conrad
Bisaillon, Marie Agnès
Brunet, (bébé) enfant de Raoul
Campeau, Julianne
Chartier, Maria
Daigneault, Joseph Armand Léo
Deschamps, Gérard
Foisy, Édouard
Gaudreau, Cygeoffroy
Hébert, Octavie
Maillé, Émélie
Marier, Joseph Arthur
Marier, Marie Ernestine
Paradis, Wilfrid
Pilon, Alexis
Poirier, Wilfrid Napoléon
Turgeon, Louis Paul

1915

Arbique,
(bébé) enfant de Théodule
Beaulieu, Alcide
Brunet, (bébé) enfant de Raoul
Chalifoux, Marie Albertine
Chartier, Geoffroy
Hébert, Paul
Gagné, (bébé) enfant de Arthur
Labelle, Joseph
Larocque, Marie Anne
Legault, Mathilda
Marier, Ida
Nadeau, Georges
Pilon, Alexis
Roy, Omer
Saint-Jean,
(bébé) enfant de Édouard

1916

Brière, Delphis
Brunet, (bébé) enfant de Raoul
Diotte, Pierre-Paul
Gaudreault, Joseph
Guérin, Henri
Guérin, Moïse
Houde, Georges Émile
Larocque, Cécile

Larocque, Donat
Légaré, Léocadie
Paradis, (bébé) enfant de Ovila
Portelance,
(bébé) enfant de Wilfrid
Turpin, Joseph Conrad Eugène
Valiquette, Adélar

1917

Desjardins, Feriné
Chartier,
(bébé) enfant de Ferdinand
Gaudreau, Maurice Edouard
Lavoie, Mathilde
Legault, Marguerite
Massie, Malvina
Nadon, Rose de Lima
Portelance,
(bébé) enfant de Omer
Peiffer, Joseph Ovila Dieudonné
Rivet, Joseph Henri Irénée

1918

Beauséjour, Archange
Bigras, Joséphine
Bisaillon, Joseph Marcel
Campeau, Joseph
Campeau, Philomène
Charette, Bertha
Charette, Marie
Chartier, Lucienne
Deschamps, Laurette
Deschamps, Paul
Diotte, Adélar
Gendron, Marie Thérèse
Huberdeau,
(bébé) enfant de Joseph
Lachaine, Divina
Larocque, Éléonore
Larocque, Louis
Legault, William John
Paquette, Hilaire
Paré, Paul Émile
Piehé, Henri
Portelance, Émile
Valiquette, Edmond

1919

Baudrillat, Lucille
Beaulieu, Clémentine
Beauséjour, Claude
Bisaillon, Paul
Chamberland, Rosalie
Charette,
(bébé) enfant de Anaclét
Charette, Joseph Diomède
Coriveau, Joseph
Gaudreau, Edmond
Lamoureux, Marie Louise
Lamoureux, Moïse
Martel, Pierre
Ouimet, Joseph
Peiffer, Marie Léopoldine

1920

Amyot, Sophie
Beauséjour, Marie-Berthe
Blais, René
Bourassa, Élise
Brière,
Joseph -enfant de Armand
Charbonneau, Juliette
Daigneault, Joseph
Desjardins, Simone
Gaudreau, Jeanne Émilie
Hébert, Émilie
Lachaine, Yvonne
Lachaine, Rosina
Larocque, Martial
Legault, Marie Rose Anne
Maillé, Fernand
Marier, Céline
Paquet, Charles-Édouard
Saint-Jean, William
Valiquette, Lucien

1921

Constantineau, Bernadette
Filion, Anne Marguerite
Gaudreau, (bébé)
enfant de Jean-Baptiste
Pilon, Henri
Strasbourg,
(bébé) enfant de Alexandre

1922

Beaulieu, Rose De Lima
Bélaïr, Aurèle Henri
Bisaillon, Marie Cécile Alice
Boisclair, Jean-Louis
Campeau, Édouard
Constantineau, Marie-Ange
Deschamps, Laurette
Diotte, Jean Mathias
Garneau,
 (bébé) enfant de Damase
Lachaine, Alzire
Lachaine,
 (bébé) enfant de Joseph
L'Arrivée, Simone
Latreille, Joseph Edgar
Lauzon, Marguerite
Paquet,
 (bébé) enfant de Alphonse
Portelance, Rollande
Saint-Aubin, Germaine
Valiquette, Wilfrid

1923

Beauséjour, Jeannette Marie
Beauséjour,
 Marie Alzire Amanda
Bisaillon, Joseph Jean-Paul
Campeau, François
Chartier, Cécile
Dumas, Gérard
Garneau, Adrien
Gaudreau, (bébé)
 enfant de Jean-Baptiste
Gaudreau, Joseph
Gaudreau, Noé
Larocque,
 (bébé) enfant de Donat
Legault, Annette
Legault, Léo Victor
Pilon, Joseph
Portelance,
 (bébé) enfant de Omer
Turcotte, Elmire

1924

Bazinet, Olympe
Boisclair, Louis

Chartier, Anna
Deschamps, Armand
Deschamps,
 (bébé) enfant de Louis
Deschamps, Marcel
Deschamps, Louis Joseph
De Repentigny, Élizabéth
Diotte, Joseph
 Lorenzo Marcel Lucien
Diotte, Joseph Julien Henri
Guérin, Marie Gertrude Lorette
Lacasse, Téléphore
Lagacé, Roméo Oscar
L'Arrivée,
 Joseph Armand Albert
Lauzon, Jeanne d'Arc
Pilon, Marie Louise
Saint-Jean,
 Marie Aurore Germaine
Valiquette, Joseph Roger

1925

Beaulieu,
 Joseph Léopold Albéric
Bélisle, Rose
Bisaillon, Zénophile
Daigneault, Marie Jacqueline
Deschamps, Hélié
Filion, (bébé) enfant de Adrien
Gaudreau,
 (bébé) enfant de J.-Baptiste
Gaudreau, Malvina
Lachaine, Orient
Lamoureux, Rosario
Thibault, Malvina

1926

Beaudry, David
Brière, Paul
Brunet, Joseph Jean Marc
Constantineau,
 Joseph Jean Louis Lucien
Cousineau, Rose-de-Lima
Diotte, (bébé) enfant de Émile
Dumas, Joseph Émile Noël
Gratton, Lionel
Huberdeau, Paul
Labelle, Eulalie
Lacasse, Raymond Claude

Massy, Marie
Mentha, Rosalie
Poirier, Michel
Portelance,
 (bébé) enfant de Omer

1927

Boudrias, André
Bourque,
 (bébé) enfant de Adrien
Brisebois, Clémentine
Dumas,
 (bébé) enfant de Joachim
Gratton, Jean Paul
Grenier, Gaston
Guérin, Siméon
Portelance,
 (bébé) enfant de Omer
Saint-Jean, (bébé) enfant de Élie
Valiquette, Joseph Émilien Guy
Valiquette, Paul

1928

Boisclair, Gédéon
Constantineau, Lucien
Daigneault, Hercule
Diotte, Marie Laura Rollande
Lachaine, Raymond
Pilon, Albert
Portelance, Malvina
Prévost, Marie Madeleine
Valiquette,
 (bébé) enfant de Joseph

1929

Beauséjour, Joséphine
Beaulieu, Léon
Boisclair,
 Marie Thérèse Béatrice
Bourque, Alfred
Clavel, Amanda
Chartier, Georgianna
Constantineau, Delphine
Constantineau, Julien Adélar
Gratton, Edgard
Garneau, Maurice
Lavoie, Flore
Poirier, Stanislas

Portelance, Thérèse
Roy, Omcr
Saint-Jean,
Marie Irène Marcelle

1930

Bisaillon, Ferdinand
Brière, Marie Louise
Deguire, Tharsile
Diotte, Joseph Clément
Forget, Élie
Gratton, Marie Anna
Grenier,
Joseph -enfant de J.-Paul
Touchette,
Joseph Fernand Gérard
Valiquette, Claude
Valiquette, Joseph Henri
Valiquette,
Marie Rose Prudentienne
Valiquette, Raymond

1931

Beauséjour, Alphonse
Brière, Rosario
Diotte, Pierre Émile
Fortin, Marie
Lavigne,
Joseph Edmond Richard
Portelance, Joseph André Rhéal
Prévost, Joseph Gaston Fernand
Saint-Jean, Alphonse

1932

Boisclair, Anita
Boudrias,
Marie Pierrette Félicité
Charrette, Napoléon
Diotte, (bébé) enfant de Julien
Filion, Adolphe
Gratton, Joseph Jean
Jacques, Rose de Lima
Touchette,
Joseph Gérard Gaston
Valiquette, Joséphine

1933

Chalifoux, Joseph

Charette, Lucienne
Diotte, Joseph Eugène Guy
Lacasse, Pierre
Larocque, Donat
Prévost, Romuald
Saint-Aubin,
Joseph Gaston Michel

1934

Constantineau,
Joseph Julien Ange Albert
Deschamps, Marie Anne
Diotte,
(bébé) enfant de Sigefroid
Lacasse, Joseph Gérard Guy
Lachaine, Joseph
L'Écuyer, Éloïse
Massy, Marie Pierrette
Ouimet, Marie Rollande Gizèle

1935

Bisaillon,
Joseph Dieudonné Fernand
Huberdeau, Hélène
Labelle, David
Leblanc, Lucien
Nantel, Hervé
Taillon, Marie Liliane Donalda

1936

Bisaillon, Aldéric
Brunet, Léandre
Faubert, Nérée
Filion,
Joseph Adrien Jean Claude
McKennabée, Mary Ann
Prévost,
Marie Bernadette Lucille
Quenneville,
Joseph André Yvan
Saint-Louis,
Joseph Marc Réjean

1937

Charrette, Marie Claire Aline
Deschamps, Annette
Gratton, Marie Annette
Labelle,
(bébé) enfant de Adéland

Lamoureux,
Marie Gisèle Huguette
Maillé, Charles Émile
Ménard, Eudoxie
Prévost, Matilde
Quenneville,
Marie Claire Denise
Saint-Aubin, Auguste

1938

Charron, Marguerite
Constantineau, Régina
Filion, Marie Cécile Madeleine
Filion, Marie Laura Françoise
Forget, Gizèle
Garneau, Philomène
Lauzon, Joseph
Lefevre, Marie Priscile
Léonard, Alphonse
Léonard, Rollande Madeleine
Prévost, Esther
Robineau, Euphrasyle
Touchette, Josephat
Valiquette, William

1939

Daoust, Hormidas
Desjardins, Donat
Filion, Marie Germaine Gisèle
Gravel, Joséphine
Huberdeau, Rose
Rivet, Pierre
Saint-Jean,
Joseph Liguori Raymond
Valiquette, Herménégilde

1940

Dumas, Pierre Paul
Lamoureux, Cordélia
Paquette, Olive

1941

Brière, Valentine
Charbonneau,
(bébé) enfant de Paul
Charrette, Joseph Jean Claude
Coursol, (bébé) enfant de Alfred
Diotte, Pierre

Filion, Noé
Forget, Joseph Armand Marcel
Forget, Joseph Lucien
Gratton, Albert
Huberdeau, Josaphat
Labelle,
 Marie Madeleine Clémence
L'Arrivée, Rosario
Massy, Marie Jeanne
McNicoll,
 Marie Rollande Huguette
Ouimet, Marie Paule Rhéa
Paquet, Délina
Saint-Jean,
 (bébé) enfant de Omer
Saint-Jean, Édouard

1942

Lacasse, Pierrette
Lachaine,
 Marie Jeannette Raymonde

1943

Forget, Moïse
Lachaine, Arthur
Lachaine, Jean-Marc
Lachaine, Lise
Lamoureux,
 Marie Nicole Odette
Lauzon, Herméline
Léonard, Yvonne
Nantel, Edmond
Ouellette, Jeanne
Saint-Jean,
 Marie Rachel Germaine

1944

Bisailon, Anna
Boisclair, Rolland
Constantineau,
 Joseph Gilles Gérald
Prévost, Albert
Saint-Jean, Arthur
Saint-Jean,
 Joseph Robert Denis

1945

Beaudry, Emma
Brazeau, Victoria

Charette,
 (bébé) enfant de Adélar
Constantineau, Joseph
Filion, Roger Clément
Forget, Marie-Osita
Gratton, (bébé) enfant de Claude
Lefèbvre, Joséphine
Lépine,
 (bébé) enfant de Armand
Massy, Marie Suzanne Monique
Ouimet, Ghislaine
Poirier, Cyrille
Portelance, Albert
Turcotte, Auguste
Suppère, Roger

1946

Auger, Françoise
Bell, Armand
Charette,
 (bébé) enfant de Adélar
Chartier, William
Cyr, Joseph
Diotte, Maximilien
Filion, Liguori
Forget, Gilles
Forget,
 Marie Micheline Paulette
Goyer, Rodrigue
Huberdeau, Joseph
Labelle, Philomène
Lachaine,
 (bébé) enfant de Honorius
Lachaine, Francine
Léonard, Marie
Meilleur, Jules
Mihonabé, Jean-Baptiste
Nantel, Joseph Normand
Pilon, Antoinette
Racine, Charles Fernand
Rivest, Joséphine
Saint-Jean,
 (bébé) enfant de Omer

1947

Boudreau, Antonio
Brière, Antoinette
Campeau, Edmond
Charrette, Donat

Diotte, Annette
Dravigné, Gustave
Filion, Adrien
Gauthier, Marie-Reine
Lachaine, Alfred
Lachaine, Trefflé
Lachaine, Guy
Mackanabé, Abraham
Nadeau, Théodore
Turgeon, Joseph
Valiquette, Jean-Marie

1948

Chasles, Aimé
Filion, Gilles
Lacasse, Joseph Moïse Stanley
Lachaine, Joseph Yvan Gérard
Lamoureux, Donat
Lincourt, Rosa

1949

Charette,
 Joseph -enfant de Adélar
Forget, Françoise Fernande
Goulet, Alphonse
Larrivée, Lise Gislaïne
Lavigne, Frézina
Pilon, Rose
Valiquette, Aimé

1950

Aubry, Magloire
Blais, Jean-Pierre
Brousseau, Élie
Constantineau,
 Joseph -enfant de Germain
Diotte, Solanges
Forget, Jean-Marie
Garneau, Marie Gertrude
Lacasse, Clément
Lachaine, Amanda
Lachaine, Denis
Vaillancourt, Angéline
Valiquette, Rapbaël

1951

Beaudry, Louis
Diotte, Jean-Maurice

Gratton, Joseph
Laclaine, Rodrigue
Lajoie, Joseph -enfant de Oscar
Larrivée, Pierrette
Leblanc, Gérard
Prévost, Arthur
Touchette, Aimée

1952

Cloutier,
Joseph -enfant de Arthur
Dion, Eugène
Guérin, Marie-Anne
Larivée, Michel

1953

Brière, Armand
Constantineau,
(bébé) enfant de Richard
Lachaine, Willie
Nantel, Marie -enfant de Lucien
Saint-Aubin, Gaston
Savard, Annette
Suppère, Bernard
Valiquette, Conrad

1954

Brisebois, Victoire
Céré, (bébé) enfant de Laurent
Champagne,
(bébé) enfant de Raoul
Constantineau, Calixte
Constantineau, Isaac
Desloges, Pamela
Filion, Madeleine
Lachaine, Adélard
Lachaine, Hector
Lamoureux, Moïse
Maillé, (bébé) enfant de Julien
Portelance, Alexina

1955

Beauchamp, Domitilde
Bisaillon, Éva
Lavigne, Joseph
Leroux, Parmélia
Ouimet, Amanda
Turcotte, Marie

Turpin, Gilbert
Valiquette, Alfred

1956

Bourdon, Fidélia
Duquette, Mélodie
Lacasse, François
Lacasse, Rodrigue
Lajeunesse, Nathalie
Leblanc, Louis
Leblanc,
Marie -enfant de Roland
Nadeau, Marie-Louise
Ouimet, Alcide
Raymond, Exilia
Suppère, Marie -enfant de Gilles

1957

Chalifoux, Delia
Constantineau, Julienne
Desjardins, Orise
Dubois, Delphine
Filion, Lucien
Suppère, Georges
Valiquette, François Réjean

1958

Cadorette, Emma
Chartier, Marie Nicole Lise
Lachaine, Alain
Leblanc,
(bébé) enfant de Roland
Paquette, Jean Baptiste
Turpin, Joseph
Valiquette, Herménégilde
Valiquette, Robert

1959

Nantel, Roseline
Labelle, Amanda
Saint-Aubin, Daniel

1960

Dufour, Marie Louise
Leblanc, Jean-Paul
Lefebvre, Yvon
McNicoll, Albert
Valiquette, Joseph

Valiquette, Olivier

1961

Grenier, Jeanne d'Arc
Labelle, Flore
Maillé, Joseph
Marier, François
Murray, Elzéar
Saint-Jean,
Joseph -enfant de Gaston
Tremblay, Laura

1962

Charrette, Bernadette
Filion, Cécile
Hughes, Bertha
Hughes, Georgianna
Larocque, Rose-Anna
Ouellette, Mario
Turgeon, Bernard

1963

Forget, Antonio
Lamoureux, Oscar
Massy, Onésime
Saint-Germain, Edmond

1964

Constantineau, Franco
Dumas, Julien
Filion, Éva
Maillé, Conrad
Saint-Jean, Élie

1965

Gratton, (bébé) enfant de Lucien
Guérin, Charles-Émile
Leblanc, Édouard
Portelance, Alfred
Prévost, Ubald
Sarrazin, Amanda
Suppère, Jovite

1966

Lachaine, Honorius
Saint-Jean, Claudine
Valiquette, Henri

1967

L'Arrivée, Joseph
Lépine, Adrienne
Suppère, Agnès
Touchette, Cécilia

1968

Laramée, Démerise
Lazure, Raymond
Saint-Germain, Denise

1969

Daigneault, Marie-Reine
Filion, Denis
Gauthier, Albina
Nantel, Gilles
Turcotte, Marie-Anne

1970

Chartier, Geoffroy
Chasles, Blanche
McNicoll, Paul
Paradis, Germaine
Touchette, Roméo

1971

Pilon, Aquila
Roy, Napoléon
Daigneault, Bruno
Dumas, Joachin
Girouard, Jeanne d'Arc

1972

Bisaillon, Henri
Dion, Hervé
Thibeault, Dieudonné

1973

Ouellette, Michel
Prévost, Gertrude
Saint-Aubin, Victor

1974

Filion, Émile
Gratton, Napoléon
Saint-Louis, Moïse

1975

Diotte, Lydia
Filion, Yvonne
Forget, Clarisse
Gratton, Denis
Huberdeau, Marguerite
Lacasse, Donat
Meilleur, Sylvain
Morin, Henri

1976

Filion, Réal
Lacasse, Mathias

1977

Diotte, Émile
Filion, Valentine
Lacasse, Victorin
Lépine, Armand
Valiquette, Lorenzo

1978

Beauséjour, Laura
Brunet, Blanche
Dion, Roger
Doucet, Emmanuel
Lachaine, Annette
Maillé, Maurice
Marier, Édouard

1979

Dravigné, Marie-Rose
Maillé, René
Thibeault, Marie-Dolosa
Turgeon, Joseph-Aimé

1980

Aubry, Claude
Chartier, Salomon
Deschamps, Rosario
Filion, Jérôme
Lacasse, Marie-Rose
Lachaine, Florida
Massy, Philippe
Meilleur, (bébé) enfant de Vital
Valiquette, Donat

1981

Lacasse, Henri
Lachaine, Lionel

Lafleur, Hervé
Lefebvre, Florida
Poissant, Marcel

1982

Boyer, Marie-Louise
Forget, Joseph
Lachaine, Jean-Luc
Lépine, Rosanna
Touchette, Ernest
Turcotte, Blanche

1983

McNicoll, Albert-Ferdinand
Saint-Jean, Oscar

1984

Brunet, Mary
Filion, Albert
Jacques, Napoléon
Jacques, Ulric
Lacasse, Oscar
Lacasse, Victoire
Valiquette, Paul-Émile

1985

Brière, Fernand
Daoust, Léo
Diotte, Josaphat
Duponcelle, Rose-de-Lima
Forget, Blanche
Lefebvre, Micheline
Meilleur, Arthur
Portelance, Téléphore

1986

Aubry, Hector
Brière, Eugénie
Constantineau, Alexandre
Hughes, Thérèse
Lacasse, Germain
Lachaine, Bernadette
Lachaine, Marie
Nantel, Éva
Pilon, Roméo

1987

Constantineau, Jérôme
Constantineau, Lionel
Deschamps, Marc
Labelle, Armand

Lépine, Roméo
Lortie, Laetitia
Saint-Jean, Osias

1988

Arbic, Léonidas
Aubry, Aimé
Gingras, Roger
Hébert, Charlemagne
Hughes, Dieudonné
Quenneville, Ravana

1989

Diotte, Laura
Grenier, Oscar
Hughes, Yvonne
Lefebvre, Ernest
Portelance, Joseph
Saint-Jean, Noé

1990

Daigneault, Marguerite
Labelle, Germaine
Lamoureux, Adrien
Léonard, Simone
Roy, Marcel
Saint-Jean, Aurore
Turpin, Jean-Claude

1991

Constantineau, Roger
Filion, Armand
Forget, Louise
Jacques, Réjean
Lévesque, Marie-Anne
Maillé, Willie
Massy, Marie
Nantel, Lucien
Saint-Jean, Omer

1992

Constantineau, Annette
Constantineau, Maurice
Filion, Bernard
Saint-Aubin, Émile

1993

Boisclair, Laura
Forget, Jean-Paul
Latreille, Yvonne
Lauzon, Marie-Rose
Saint-Aubin, Dorina
Saint-Jean, Aggée
Valiquette, Jacqueline

1994

Bélisle, Jean-Guy

Constantineau, Germain
Forget, Napoléon
Huberdeau, Irène
Saint-Germain, Joseph
Turgeon, Imelda

1995

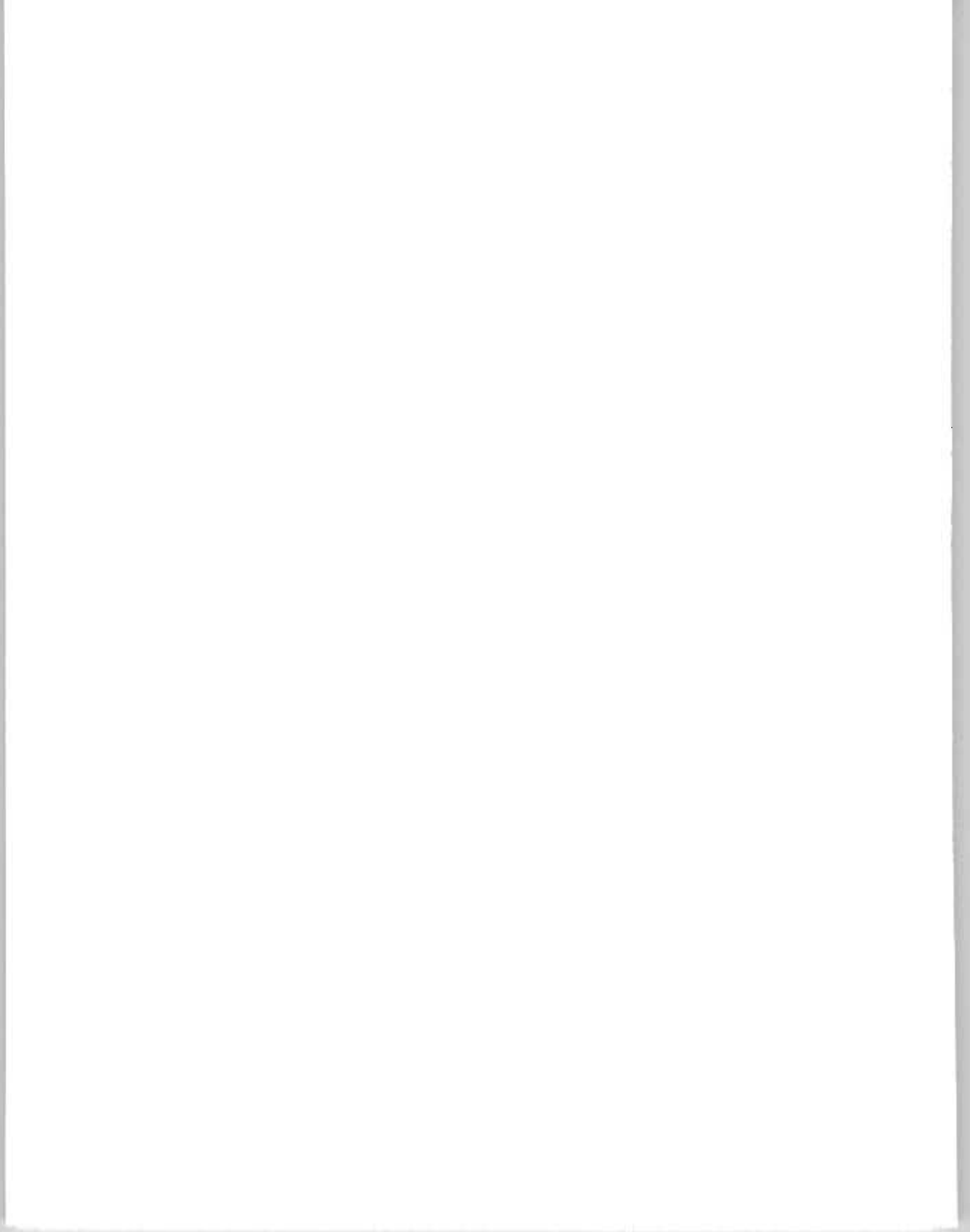
Boucher, Rita
Duquette, Francine
Touchette, Véronique

1996

Daigneault, Albertine
Daigneault, Roméo
Grenier, Jean-Claude
Hamel, Marguerite
Turpin, Orom

1997

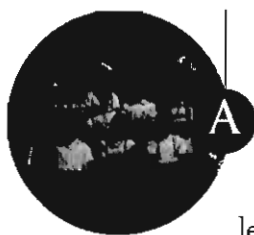
Diotte, Jules
Grégoire, Cécile
Lacasse, Aurore
Leblanc, Monique
Lefebvre, Maurice
Meilleur, Charles
Paquin, Lise
Saint-Jean, Jeanne Mance





**La
vie
scolaire**

SITUATION HISTORIQUE



Au moment de la fondation de Kiamika, l'éducation au Québec a déjà une longue histoire. Déjà au XVII^e siècle, l'enseignement élémentaire était dispensé dans les grands centres tels que Montréal, Québec et Trois-Rivières. Dans la plupart des villages éloignés, les écoles sont apparues au début du XVIII^e siècle.

Convoitée tantôt par l'État, plus souvent par l'Église, l'éducation suscite de nombreuses querelles qui ne laissèrent pas indifférents nos ancêtres. Les tenants de l'éducation et ses opposants, qui ne voient dans l'instruction que futilité et inutilité, ont souvent croisé le fer.

Sous le régime anglais, à partir de 1763, cinq grandes lois scolaires seront instaurées et remplacées successivement. L'éducation passe ainsi des mains de l'État à celles de l'Église et vice versa.

En 1801, la première grande loi scolaire crée « l'Institution royale ». Cet organisme établit un réseau d'écoles : élémentaires, modèles et universitaires. Cette loi vise également à minimiser le rôle de l'Église dans l'éducation ; la neutralité religieuse est acquise, et ce, au grand désespoir des évêques de l'époque. L'État a donc tous les pouvoirs.

En 1824, la deuxième grande loi scolaire fonde les « écoles de fabriques ». Conséquemment, les curés et les marguilliers assument la responsabilité de l'école paroissiale à même leurs revenus. Très tôt, ils réaliseront leur incapacité à subvenir financièrement aux besoins d'une population scolaire grandissante.

En 1829, la troisième grande loi scolaire crée les « *écoles de syndics* ». Elle redonne à l'État certains pouvoirs. La construction d'écoles et la rémunération des maîtres sont assurées par des subventions de l'assemblée législative.

En 1841, la quatrième grande loi scolaire établit le poste de commissaires d'écoles élus et, surtout, elle impose la taxe scolaire foncière. Cette loi, très impopulaire, provoque une vague de mécontentement dans la population.

En 1845, une cinquième et dernière grande loi scolaire remplace la taxe obligatoire de 1841 par la contribution volontaire. Une grande victoire pour certains contribuables, mais qui sera de courte durée. En effet, en 1846, une année seulement après son adoption, une nouvelle loi rétablit les taxes scolaires foncières obligatoires en plus d'imposer une rétribution mensuelle pour ceux qui envoient des enfants aux écoles. Une certaine partie de la population se révolte et refuse de payer les taxes imposées par la loi. Ainsi s'amorce l'une des polémiques les plus violentes de notre histoire, mieux connue sous le nom de « *guerre des éteignoirs* ». Les conséquences sont dramatiques; de nombreuses écoles sont volontairement brûlées. Pour contrer ce mouvement de violence, en 1851, on a recours au système d'inspection des écoles. L'inspecteur se voit confier la délicate tâche de convaincre le peuple québécois du bien-fondé de la taxe scolaire obligatoire. Les campagnes d'information portèrent leurs fruits, puisqu'en 1855, la presque totalité des municipalités acceptent le principe de la taxation obligatoire.

Le règne de l'État durait depuis presque quarante ans lorsque l'on songe à séparer l'éducation de la politique. Par conséquent, en 1867, le Bas et le Haut-Canada assument l'entière responsabilité de l'éducation sur leur territoire respectif. Toutes les écoles de la province endossent le principe de la confessionnalité. Le Conseil de l'instruction publique est réorganisé en deux comités indépendants l'un de l'autre: le comité catholique et le comité protestant. Ce sont les deux comités qui garantissent la direction des affaires scolaires selon la dénomination religieuse. Ces structures seront presque inamovibles jusqu'en 1960, moment où s'amorcera la grande réforme scolaire au Québec.

Tel était le système d'instruction au Québec au moment où la vie scolaire prend racine à Kiamika.

LES ORIGINES

Lors d'une mémorable expédition organisée dans le nord-ouest de la province de Québec au mois de juillet 1901, Lomer Gouin, le ministre de la Colonisation, se rend dans la municipalité de Kiamika. Une imposante délégation de politiciens et de journalistes l'accompagne.

Partis tôt le matin du 23 juillet de la gare Viger de Montréal, les voyageurs, après des arrêts à Labelle, l'Annonciation, l'Ascension et Nomingue, arrivent le 24 juillet en après-midi dans la municipalité de Saint-Gérard-de-Montarville. Là, le curé Lemonde et de nombreux paroissiens accueillent chaleureusement le groupe de notables visiteurs. En plus du ministre Gouin, on retrouve le député provincial de la région : Charles Major ; deux autres députés provinciaux : Jean Prévost et C. S. Cherrier ; le maire de Montréal : Raymond Préfontaine ; le juge Lanctôt et l'avocat J. A. Drouin, deux amis personnels de Sir Wilfrid Laurier ; le poète Gonzalve Desaulniers ; J. B. Rolland ; Dominique Leduc, avocat ; docteur Choquette Saint-Hilaire ; des agents de la colonisation et de nombreuses autres personnalités.

Lors du banquet organisé pour la circonstance, le curé Lemonde fait grandement état des réalisations des quatre dernières années. En dehors des réclamations d'usage, c'est-à-dire de la demande de chemin de fer et des plaintes contre la loi qui enlève le bois au colon, il profite de l'occasion pour alerter son auditoire sur une de ses préoccupations principales : « *Il y a ici cinquante-trois enfants sans école...* ». Le curé Lemonde demande en grâce au gouvernement de subvenir à ce besoin essentiel. Personne ne reste insensible à cette requête. Si les membres présents du gouvernement n'osent faire de promesses officielles, les journalistes présents : Mercier du *Hérald*, Eward du *Journal*, Langlois de *La Patrie*, Sauvalle de *La Presse* et Germain du *Pionnier* avancent alors l'idée de lancer une souscription publique, par l'intermédiaire de leurs journaux, afin d'élever une école à Saint-Gérard -de -Montarville.

Cette démarche fut fructueuse. En effet, en 1902, elle permettra, avec la collaboration des paroissiens, l'ouverture de deux maisons-écoles : l'une au village et l'autre dans le sixième rang. La générosité des journalistes s'est manifestée de façon bien tangible durant quelques années ; en effet, jusqu'en 1906 au moins, les journalistes versèrent annuellement 250 \$ à la municipalité scolaire de Kiamika.

FORMATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Le 7 juillet 1902, lors d'une assemblée publique des électeurs de la municipalité, le curé Lemonde est nommé président d'élection. Il procède à la mise en candidature et déclare élus les commissaires suivants : Ferdinand de Montigny, Joseph Deschamps, Cyrille Poirier et Victor Dufort. Le curé Lemonde accepte la présidence et J. Auguste Turcotte occupe, quant à lui, le poste de secrétaire-trésorier.

La durée du mandat d'un commissaire est de trois ans. La première condition d'éligibilité à ce poste est d'être domicilié dans la municipalité depuis douze mois. La seconde condition est de savoir lire et écrire. Depuis 1853, on exige des commissaires une instruction au moins « élémentaire ». Il faut bien admettre, cependant, que sur cette condition on a, à l'occasion, fermé les yeux...

Quant au secrétaire-trésorier, il n'est pas élu par les contribuables de la municipalité, mais nommé par les commissaires. Il est tenu de donner un cautionnement dont le montant déterminé par la commission scolaire de Kiamika est de 250 \$ en 1902, 400 \$ en 1914 et 2 000 \$ en 1946. La caution peut être payée par le secrétaire-trésorier lui-même ou par un tiers non-membre de la commission scolaire. Ainsi, Zénophile Bisailon et Raphaël Valiquette ont payé le cautionnement requis pour Ferdinand Bisailon en 1913. Cette garantie trouve sa justification dans le fait que le secrétaire-trésorier perçoit les sommes dues à la commission ; déjà en 1902, la perception des taxes rapportait 400 \$.

Durant les premières années, les commissaires se rencontrent au moins une fois par semaine, habituellement le dimanche, après la grand-messe. Les réunions se tiennent parfois au presbytère, parfois à la chapelle, mais le plus souvent à l'école du village. Comme gages, chaque commissaire reçoit dix centins par mois et au secrétaire-trésorier, qui a la plus lourde tâche, on attribue la somme de vingt-cinq piastres par année.

L'assistance aux rencontres n'est pas facultative. Le commissaire Cyrille Laframboise l'a appris à ses dépens. Au procès-verbal du 20 décembre 1908, on peut y lire l'extrait suivant :

« Il est proposé par Victor Dufort que le président, Ferdinand Bisailon, soit autorisé à voir à ce que le commissaire Laframboise assiste aux séances des commissaires, ayant déjà manqué trois séances consécutives. Avons-nous le droit de lui faire payer l'amende ? Si oui, que le président prenne les moyens voulus pour ce faire... »

Suite à cette réprimande, le commissaire Laframboise termina son mandat sans jamais plus s'absenter. À deux autres commissaires, Joséphat Touchette et Joseph Daigneault, qui veulent démissionner en cours de mandat en 1913, on oppose un refus catégorique : les raisons pour démissionner n'étant pas majeures, les commissaires doivent poursuivre la tâche pour laquelle ils ont été élus.

Les réunions du début du siècle sont, pour le moins, protocolaires. À la page suivante, vous trouverez un extrait du procès-verbal du 17 août 1902.

L'une des premières propositions, adoptées par les commissaires en 1902, est de nommer l'école du village : l'école Bourassa. Elle portera ce nom à la demande des journalistes qui, l'année précédente, avaient organisé une campagne de financement pour l'obtention d'une école, et en l'honneur d'Henri Bourassa, alors député de Labelle aux Communes.

DÉCENNIE 1901-1911

DES DÉBUTS PROMETTEURS

Cette période est caractérisée par l'ouverture de quatre écoles : l'école Bourassa au village et trois écoles de rangs. Une « école du soir » verra le jour à la fin de cette décennie.

Une des préoccupations premières des élus scolaires est de déterminer les arrondissements afin d'y construire les écoles. L'arrondissement se définit comme une bande territoriale ne devant pas excéder cinq milles en longueur ou en largeur et devant contenir au moins vingt enfants âgés de cinq à seize ans.

En 1902, les commissaires décident que l'arrondissement du village sera formé par le sixième rang depuis le lot 1 jusqu'au lot 27 inclusivement ; par le septième rang depuis son début jusqu'au lot 30 inclusivement et par les lots 20 à 25 des rangs nord et sud du Chemin Chapleau. L'arrondissement no 2 sera fait de ce qui reste des sixième et septième rangs jusqu'au canton Campbell.

Province de Québec

Municipalité scolaire de Kiamika

A une session des commissaires d'école pour la Municipalité scolaire de Kiamika, dans le comté de Labelle, tenue au presbytère, dimanche le dix-sept août mil neuf cent deux, à laquelle était présent: le Sr. J. H. Lemonde, Victor Dufort, Joseph Deschamps, Ferdinand Desmontigny, tous Commissaires d'école.

Le président prend le fauteuil et donne lecture du Procès-Verbal, de la dernière session, qui est adopté à l'unanimité.

I. Propose par Joseph Deschamps, secondé par Victor Dufort, que l'ingénieur Furoste, secrétaire de la Municipalité, soit autorisé à rendre à son chef, et à adjoindre au plan des enchasseurs quinze cordes de bois de chauffage pour chacune des écoles, et cela après avis public.

Adopté à l'unanimité.

II. Propose par Joseph Deschamps, secondé par Victor Dufort, que le secrétaire Furoste, soit autorisé à faire son inventaire de quatre cents piastres, comme l'année scolaire. Adopté à l'unanimité.

III. Propose par Joseph Deschamps, secondé par Victor Dufort que l'ouverture des classes se fasse le vingt-sept septembre 1902. Adopté à l'unanimité.

IV. Propose par Joseph Deschamps, secondé par Ferdinand Desmontigny que l'abbé J. H. Lemonde soit autorisé 1^o à faire ouvrir un joint pour le pied du village 2^o à faire l'engagement des mairies. Adopté à l'unanimité.

V. Propose par Joseph Deschamps, secondé par Victor Dufort que la séance soit close.

Adopté à l'unanimité

J. H. Lemonde P^{re}
Prés. des Com^{missaires}

En 1905, il y aura un nouveau découpage des arrondissements. Ainsi, les lots 31 à 37 inclusivement du septième rang sont détachés de l'arrondissement no 2 pour être attachés à l'arrondissement no 1 et les lots 28 à 31 inclusivement du sixième rang sont détachés de l'arrondissement no 2 pour être attachés à l'arrondissement no 1.

ÉCOLE BOURASSA (1902)

La première école du village fut érigée sur le lot 17 du sixième rang - aujourd'hui au numéro civique 1, du chemin Valiquette-. Cette école rudimentaire n'a qu'un seul étage lors de sa construction. En 1904, à la demande de l'inspecteur, les commissaires décident que « *le haut de l'école sera fini, sans séparation cependant, pour y loger l'institutrice.* ». Jusqu'en 1912, l'école sera fonctionnelle; de 1912 à 1917, elle ne servira qu'aux rencontres des commissaires et elle sera vendue à l'enchère en 1917.



VILLAGE DE KIAMIKA EN 1909. L'ÉCOLE BOURASSA EST SITUÉE TOUT EN HAUT, À DROITE.

La première institutrice à l'école du village est mademoiselle Maxilinas Dufour, originaire de Saint-Jovite et détentrice d'un diplôme de l'école élémentaire. Nantis de presque tous les pouvoirs à l'égard de l'institutrice, les commissaires énuméraient une série de conditions auxquelles devaient s'astreindre celle sur qui leur choix s'était arrêté. Voici donc le contrat qu'elle signa le 17 août 1902 :

« ... ladite institutrice s'engage auxdits commissaires pour l'année scolaire commençant le premier juillet dix-neuf cent deux, à moins de révocation du diplôme de ladite institutrice ou tout autre empêchement légal, pour tenir l'école élémentaire dans l'arrondissement no 1, conformément à la loi et aux règlements établis ou qui seront établis par les autorités compétentes.

L'institutrice s'engage, entre autres, à :

- enseigner toutes les matières exigées par le programme et de ne se servir que des livres d'enseignement fournis par le Département de l'instruction publique, les inspecteurs ou les commissaires ;

- tenir tout registre d'école prescrit;
- garder, dans les archives de l'école, les cahiers et autres travaux des élèves qu'elle aura ordre de conserver;
- veiller à ce que les salles de classes soient tenues en bon ordre et ne laisser celles-ci servir à d'autres usages sans une permission à cet effet;
- tenir l'école tous les jours, excepté pendant les vacances, les dimanches et les jours de congé prescrits par la loi et les règlements scolaires;

Les commissaires s'engagent à payer à Maxilinas Dufour la somme de cent piastres, en argent et non autrement, et à lui fournir le bois de chauffage pour ladite année scolaire.

À défaut d'autre engagement, le présent acte continuera à valoir entre les parties jusqu'à révocation légale.

Et les parties ont signé, lecture faite. ».

*J. A. Lemonde, président des commissaires
Maxilinas Dufour*

Le 20 septembre 1902, l'ouverture de l'école que les paroissiens saluent avec joie et impatience débute tant bien que mal, comme en fait foi le rapport de l'inspecteur J.A. Cléroux :

«...il y manque des sièges à dossiers pour les élèves, une armoire-bibliothèque, des cartes géographiques : une mappemonde, une carte de la Puissance et une de la Province. Tous les élèves doivent être pourvus des livres dont ils ont besoin... »

À chaque année, au mois d'avril, l'enseignante était notifiée de son renvoi en vertu de l'article 232 du code scolaire. En juillet, en août et souvent plus tard, on procédait à l'engagement de la même ou d'une nouvelle institutrice. En fait, on négociait « au meilleur prix possible ». Il faut dire, qu'à l'époque, les subventions gouvernementales étaient distribuées avec parcimonie. Les commissaires n'avaient souvent d'autres ressources que les taxes scolaires des contribuables. En conséquence, l'institutrice était engagée beaucoup plus en fonction du prix qu'elle exigeait que d'après sa compétence.

En 1903, Maxilinas Dufour est réengagée à 130 \$ annuellement, en autant qu'elle réside à l'école et, qu'à ce prix, elle chauffe l'école. En

1907, la commission négocie avec mademoiselle Bolduc un contrat à l'école du village où il y aura quarante enfants pour un salaire de 135 \$ annuellement.

« À ce prix, elle sera obligée de coucher à l'école, la commission scolaire fournissant le lit, c'est-à-dire : couchette, matelas et spring. La pension est d'après information de six piastres par mois... »

Elle refuse le contrat ; elle voulait 140 \$. La commission ne voulut pas le lui accorder. Le 15 septembre, comme le temps presse, on offre 140 \$ à Caroline Forget, mais à ce prix, elle doit loger quelques enfants.



UN GROUPE D'ÉLÈVES ET LES DEUX ENSEIGNANTES CAROLINE FORGET ET Mlle BÉLAIR, DEVANT L'ÉCOLE BOURASSA EN 1912.

ÉCOLE NO 2, SIXIÈME RANG (1902)

À la campagne, tout le système scolaire est centré sur l'école de rang. Le rang, beaucoup plus qu'un simple chemin, est en soi une unité paroissiale. La solidarité de ceux qui habitent le même rang est notoire. Il est permis d'imaginer comment la vie quotidienne se trouve perturbée lorsque la brouille s'installe entre deux voisins, car les voisins en bons termes se rendent tellement de services. Dans cette optique, l'école de rang est perçue comme une entreprise communautaire et les contribuables du rang sont responsables de leur école.

À Kiamika, les maisons-écoles portent un numéro correspondant à leur ancienneté : ainsi l'école no 1 fut la première construite ; la no 2, la deuxième...etc. Le choix de l'emplacement pour la maison-école est réglementé par le Département de l'instruction publique qui précise « *que ledit emplacement devrait être situé au centre de l'arrondissement ou du rang.* » D'autres facteurs, notamment les accidents géographiques influenceront sur le site et l'emplacement des maisons-écoles. En ce domaine, le D.I.P. avait également juridiction, incitant les commissaires à choisir « *un terrain sec et élevé, pourvu d'eau de bonne qualité.* » L'école devait également être située dans un environnement calme, loin des maisons et des cimetières et ne devait présenter aucun risque pour la santé ou la morale des enfants.

Simultanément, alors qu'en 1902 on inaugure l'école du village, dans le sixième rang, on procède à l'ouverture de la première école de rang. La maison-école, si modeste soit-elle, occupe fièrement le centre de l'arrondissement no 2 : le lot 38. C'est une petite maison construite en pièces sur pièces, mesurant dix-huit pieds de longueur par dix-huit pieds de largeur. Elle sera fonctionnelle jusqu'en 1924, année où l'on reconstruira une nouvelle école. À ce moment-là, l'ancienne école est d'abord transformée en atelier. Quelques années plus tard, elle sera vendue et transportée sur le lot 34 où elle servira de maison. Située sur la terre appartenant, de nos jours, à Roger Cloutier, on peut encore y observer ses vestiges. Elle porte lourdement le poids de ses quatre-vingt-seize ans.



RUINES DE LA MAISON-ÉCOLE NO 2 CONSTRUITE EN 1902.

Le 17 août 1902, mademoiselle Albertine Legault du Lac Sainte-Marie est engagée pour enseigner à l'école no 2. Elle est détentrice d'un permis d'enseigner de l'inspecteur M. Guay. Elle gagnera 100 \$ la première année. En 1903, on lui offre un salaire annuel de 120 \$, mais à ce prix, elle doit se chauffer. Elle commence l'année scolaire, mais très tôt, elle quitte. Le 27 décembre 1903, l'école est sans institutrice. Les

commissaires désespèrent d'en trouver une autre et songent sérieusement à baisser les taxes scolaires des contribuables de cet arrondissement puisqu'ils n'ont plus à payer l'institutrice.

En 1907, on offre un salaire de 120 \$ à l'institutrice de l'école no 2, alors qu'on accorde 140 \$ à celle du village. Un salaire inférieur pour les institutrices de rangs est la règle générale, le tout vérifiable sur de nombreuses années. Dans ces conditions, il n'est pas toujours facile de trouver une institutrice qui acceptera de vivre l'isolement, sans aucune protection et à un salaire souvent inférieur à celui perçu par les domestiques de l'époque.

Il arrivait qu'un léger supplément soit alloué à l'institutrice. En effet, le 26 avril 1903, par une résolution des commissaires, une somme mensuelle de cinquante centins par élève est exigée pour les trois premiers enfants d'une famille résidant en dehors de la municipalité scolaire et qui fréquentent la commission scolaire de Kiamika. De cette somme, l'institutrice en recevra les deux tiers.

ÉCOLE NO 3, SEPTIÈME RANG (1905)

En 1905, les commissaires ouvrent un nouvel arrondissement: le no 3, qui sera formé par les lots 38 à 52 du septième rang et par le rang « H » du canton Campbell. Cette décision fait suite à une demande des commissaires de la municipalité de Saint-Francois-Régis - aujourd'hui Lac-des-Écorces - pour qu'une certaine partie de leur territoire soit intégrée à la commission scolaire de Kiamika. Cette dernière accepte la

proposition à la condition, cependant, que l'école soit construite sur le lot 51 du canton de Kiamika.

Le 5 mars 1905, les Beaudry, Gauthier, Larocque et Pauzé du nouvel arrondissement conviennent, avec les commissaires, de construire une maison-école sur le lot 51, qui sera évidemment modeste puisqu'elle ne doit pas coûter beaucoup plus de 500 \$. Le contrat de construction est accordé à Patrick Maillé. Le 10 septembre 1905, l'école no 3 est visitée et acceptée par les commissaires. Elle sera fonctionnelle jusqu'en 1914, année où l'on en construira une nouvelle. En 1916, la maison sera vendue à Henri Brière pour la somme de 125 \$ qui, lui, la revendra à Sylvio Dufour. De nos jours, cette maison-



MAISON-ÉCOLE NO 3 TRANSFORMÉE EN
RÉSIDENCE FAMILIALE.

école transformée existe toujours. Elle a été déménagée dans le village de Val-Barrette et porte le numéro civique 159 sur la rue Saint-Joseph. Elle appartient présentement à madame Berthe Deschamps.

En 1906, l'école accueille quelque trente élèves. Mademoiselle Albertine Godon débute l'année scolaire au salaire annuel de 125 \$. Elle sera remplacée par madame Alphonse Leclair. En octobre de l'année suivante, madame Leclair sera notifiée de quitter la maison-école suite aux plaintes des contribuables... Dans les débuts, à l'école no 3, l'institutrice engagée termine rarement son année scolaire. Des remplacements s'opèrent fréquemment. En 1910, madame Jos Bélair - Marguerite Legault- sera engagée le 13 novembre pour terminer l'année scolaire, et ce, pour 100 \$.

Si certains des contribuables avaient souhaité ardemment la construction d'une école, d'autres demeuraient moins convaincus de son opportunité. C'est ainsi que l'on retrouve, dans le procès-verbal du 12 novembre 1911, une sérieuse mise en garde des commissaires :

« ...la commission scolaire tient à ce que l'école no 3 soit tenue ouverte et que les gens de l'arrondissement soient avertis d'avoir à envoyer leurs enfants s'ils tiennent à ce que ladite école reste ouverte et qu'ils voient à fournir l'eau nécessaire pour la classe. »

ÉCOLE NO 4, FERME-ROUGE (1910)

C'est le 10 avril 1910 que les commissaires conviennent de la création du nouvel arrondissement no 4. Il sera formé des quatrième et cinquième rangs depuis le lot 4 jusqu'au lot 33 inclusivement. L'année suivante, l'arrondissement no 4 sera agrandi des lots 1 à 15 inclusivement des premier et deuxième rangs du canton Bouthillier. L'école, construite par Émile Bisailon au montant de 975 \$, est située près des ponts de la Ferme-Rouge, sur la rive est de la rivière du Lièvre, sur le terrain occupé par David Labelle. Elle demeura ouverte jusqu'en 1951. À partir de cette date, les élèves de l'arrondissement no 4 fréquenteront l'école du village.

L'école ouvre ses portes officiellement le 12 octobre 1910. C'est une grande fête pour les contribuables de l'arrondissement qui sont invités par la commission scolaire à prendre possession des lieux. La maison-école a deux étages et elle est confortable pour l'époque. Un peu



MAISON-ÉCOLE NO 4.

plus tard, à l'école de la Ferme-Rouge, on y logera des élèves pour des semaines entières; c'est ainsi que le deuxième étage est transformé en véritable dortoir.

La première institutrice sera mademoiselle Brochu. De par ses fonctions, l'institutrice du rang devient un pôle d'attraction important dans la vie sociale du rang. Jamais on ne manifestait de l'indifférence à son égard. On l'aimait ou on ne l'aimait pas. Il n'est pas évident que la première institutrice à l'école no 4 ait séduit son entourage. Dans le procès-verbal du 19 février 1911 de la réunion des commissaires, on peut y lire l'extrait suivant :

«Proposé par Victor Dufort et adopté à l'unanimité que le secrétaire-trésorier avertisse Mlle Brochu, institutrice de l'école no 4, qu'à l'avenir, elle laisse entrer les élèves dans le vestibule et que les personnes qui amèneront des élèves à l'école puissent également entrer dans le vestibule et à propos du commissaire Touchette, Mlle Brochu prétend qu'il n'a pas assez de jugement pour comprendre les choses. Nous trouvons le contraire. Le bois de chauffage qui a été sorti dehors devra être rentré dans le bangar parce que ce bangar a été construit

spécialement pour cette fin, que le bois de chauffage qui est dans le vestibule soit sorti... Les crochets devront être posés dans le vestibule pour accrocher les effets des élèves, c'est pour cette fin qu'un vestibule est construit et nous verrons à ce que ces ordres soient exécutés. »

ÉCOLE DU SOIR (1911)

Au début du siècle, l'élite religieuse avait reconquis une place enviable dans l'élaboration et dans la mise sur pied du système d'éducation au Québec. Dans cette foulée, le curé Bazin prône ouvertement les bienfaits de l'éducation tout en constatant également un haut taux d'analphabétisme chez ses paroissiens.

Les premiers arrivants n'avaient pas eu l'opportunité de fréquenter l'école, étant beaucoup trop occupés à défricher, à construire leurs maisons et leurs bâtiments et à assurer la survie de leurs familles. Comme cela ne les gênait pas dans leurs travaux quotidiens, peu voyait l'importance de l'instruction. Il ne faut pas croire, pour autant, que culturellement nos ancêtres étaient dépourvus. Au contraire : de la météorologie, de l'agronomie, de la médecine, de l'architecture et de l'ingénierie, ils en possédaient des connaissances transmises depuis des générations. C'était l'école de la vie, l'école du « *gros bon sens* ».

Mais encore fallait-il faire de ces « *chevaliers de la croix* » des citoyens aptes à signer leurs noms. Tel était l'objectif du curé Bazin. C'est ainsi que le 19 décembre 1911, les commissaires autorisent l'ouverture d'une école du soir dans la municipalité; le révérend Bazin accepte d'en être le professeur.

LA TÂCHE DES COMMISSAIRES

Durant cette décennie, la tâche des élus scolaires a porté en priorité sur la construction des écoles et sur leur organisation matérielle: achat du terrain, pose de la clôture, creusage du puits, achat du mobilier et achat du bois de chauffage... Au mois d'octobre de chaque année, la commission scolaire procède à l'acquisition du bois de chauffage pour chacune des écoles. Le dimanche, à la porte de l'église et après avoir donné un avis public de sept jours francs, le secrétaire-trésorier procède à une vente à l'enchère. Au plus bas enchérisseur, le contrat est accordé :

« Proposé par Cyrille Laframboise que le bois de chauffage de l'école no 1 soit vendu à la criée dimanche par le secrétaire-trésorier, à la porte de l'église de Saint-Gérard. Il devra y avoir vingt cordes de bois franc d'érable ou de merisier et dix cordes de bois mou d'épinette et de sapin »

En 1911, un montant de 30,75 \$ est payé à Gédéon Boisclair pour vingt cordes et demie de bois.

L'aspect pédagogique a aussi préoccupé les commissaires. Ils sont investis, par la Loi de l'instruction publique, d'un ensemble de pouvoirs relatifs à l'enseignement dans leurs écoles. Donnant suite aux observations plutôt négatives de l'inspecteur Filteau en 1905, les recommandations suivantes sont mises de l'avant :

« 1-que certains élèves devront être mis dans le "Devoir du Chrétien" pour la lecture, à commencer au premier décembre. - Le Devoir du Chrétien est un volume de la collection des Frères de la Doctrine chrétienne, en usage à cette époque comme livre de lecture-;

2-que les élèves, qui lisaient dans la seconde partie de "Mon premier livre", reprennent et lisent dans ce livre;

3-que le grand catéchisme soit enseigné à ceux qui lisent ou liront dans le "Devoir du Chrétien" et dans la seconde partie de "Mon premier livre";

4-que l'arithmétique semble trop négligée et que quelques élèves devraient être plus avancés;

5-que les commissaires sont surpris de voir que les classes sont moins avancées que l'année dernière;

6-que les enfants doivent étudier à la maison, c'est vrai, mais c'est le devoir de l'institutrice de leur faire apprendre leurs leçons et non aux parents;

7-que les élèves ne doivent pas apprendre ce qu'ils savent, mais ce qu'ils ne savent pas et que l'institutrice doit faire travailler en conséquence les élèves;

8-que la méthode de « Mon premier livre » doit être suivie, enseignée et mise en pratique telle qu'exigée par l'auteur du livre lui-même;

9-que les élèves doivent écrire, à la maison et à l'école, leurs leçons de "Mon premier livre" sur leurs ardoises ou du moins quelques lignes de ces leçons. C'était le but de l'auteur en insérant de l'écrit dans son "Mon premier livre";

10-que les commissaires sont surpris et étonnés de voir la mauvaise division de la classe. Il devrait y avoir plus de divisions et les garçons devraient être réunis avec les filles qui sont de même force qu'eux.»

La loi impose également aux commissaires le devoir de fixer la date où l'examen annuel doit avoir lieu et l'obligation d'y assister. Il existe donc, à l'époque, une coutume à l'effet que ce soit le curé qui, deux fois l'an, fasse passer les examens aux élèves. En 1902, l'examen de la mi-année a eu lieu le 24 décembre et en 1907 ce fut le 26 décembre. Quant aux examens de fin d'année, ils auront lieu le 27 juin en 1904, le 29 juin en 1908 et le 13 juillet en 1909. Les élèves les plus méritants seront récompensés. En 1907, la commission scolaire votait un budget de six piastres pour l'achat de prix à offrir aux élèves.

Pour le financement de l'éducation, la commission scolaire aura recours d'abord à la taxe foncière ordinaire, qui sera la même pour tous les contribuables et à la taxe spéciale pour défrayer le coût des travaux de construction ou d'amélioration d'une école. Cette taxe variera d'un arrondissement à l'autre. En 1910, les taxes ordinaires étaient fixées à 460 \$ pour l'ensemble de la commission et les taxes spéciales étaient de 80 \$ dans les arrondissements no 1 et 3 et de 200 \$ dans l'arrondissement no 4, suite à la construction de l'école, cette année-là.

Outre l'imposition des taxes foncières, les commissaires recouraient à l'emprunt temporaire sur billet en attendant la perception des taxes scolaires ou une subvention gouvernementale. Lorsqu'ils ne prévoyaient pas remettre la somme empruntée rapidement, les commissaires avaient recours à l'emprunt hypothécaire. En 1910, la commission fut autorisée à emprunter de Adélarde Forget de Saint-Sauveur la somme de 600 \$ avec intérêt de 6 % pour une période de dix ans pour payer l'école no 4. Pendant les cinq premières années, la commission s'engageait à ne payer que les intérêts et au terme de ces cinq années, elle devait payer les intérêts et remettre annuellement cent piastres sur le capital.

Lorsqu'un contribuable omettait de payer ses taxes, on acheminait à Louis Labelle, huissier, tous les arrérages de taxes scolaires. Après trois années de retard, on procédait à la vente de la propriété par le Conseil de comté. À l'occasion, on considérait la pauvreté des gens et une réduction des taxes était accordée.

1912-1930

ANNÉES DE PROSPÉRITÉ ET DE CONTROVERSE

Après avoir œuvré dans une relative harmonie pendant les dix premières années, voilà que nos ancêtres entament les deuxième et troisième décennies avec, bien sûr, énormément de défis à relever, mais la bonne entente des débuts laissera place, à l'occasion, à de bonnes discussions... et pourquoi pas à des affrontements. Le flambeau de la discorde s'élèvera plus souvent qu'à son tour. Du choc des idées jaillit la lumière, dit-on.

SECRÉTAIRES-TRÉSORIER EN DIFFICULTÉ

Cette période verra défiler quelque vingt-cinq commissaires. Le premier président de cette période est J.A.Turcotte. Ferdinand Bisailon assumera la présidence à trois reprises; entre ses mandats, la place sera occupée par Joséphat Touchette. Jean-Baptiste Grenier termine cette période.

La rémunération au poste de secrétaire-trésorier passe de 25 \$ à 100 \$. Ferdinand Bisailon occupe ce poste de 1914 à 1917. Son mandat se termine sans histoire. Les quatre secrétaires-trésoriers qui lui succéderont auront maille à partir avec les vérificateurs des livres de la commission. À leur décharge, il faut dire qu'aucun n'avait une formation de comptable et, malgré leur bonne foi, des erreurs seront parfois inévitables. La tenue des comptes du secrétaire-trésorier est, en effet, soumise annuellement à un vérificateur nommé par les commissaires. Si le rapport du vérificateur démontre un déficit, le secrétaire-trésorier doit acquitter le montant dont il a été trouvé « reliquataire ». C'est ainsi qu'on peut lire au procès-verbal du 3 décembre 1922 :

« Proposé par Pierre Diotte, secondé par Ferdinand Bisailon, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les moyens légaux afin de faire rembourser les argents collectés par l'ex-secrétaire-trésorier et non entrés au livre de caisse. »

Quelques mois plus tard, la même demande sera faite à un deuxième secrétaire-trésorier. Le 5 décembre 1926, le vérificateur Raoul Longpré, comptable licencié, relève des irrégularités, plus sérieuses cette fois-ci, attribuables à un troisième secrétaire-trésorier. Les commissaires donnent alors quinze jours au secrétaire-trésorier pour rembourser ledit montant. De plus, selon la loi, les frais d'une telle vérification sont supportés par le secrétaire-trésorier s'il est trouvé fautif. Habituellement, les frais du vérificateur s'élevaient à 15-20 \$ par année. En 1926, la commission dut payer la somme de 300 \$ à Raoul Longpré étant donné que la vérification s'étendait sur plusieurs années. Les commissaires conviennent donc :

« que les commissaires de ladite municipalité cbargent seulement la moitié de l'audition à... en plus de lui charger 75 \$ pour autres frais (voyage...) dépendant à cette fin. »

Des procédures judiciaires furent nécessaires pour récupérer les sommes dues.

Une année plus tard, au grand désespoir des commissaires, un quatrième secrétaire-trésorier sera mis en cause. Lors d'une assemblée spéciale convoquée à cette fin le 8 avril 1928, les commissaires donnent avis à l'avocat Ernest Charette d'intenter des poursuites judiciaires :

« Proposé par Moïse Forget, secondé par Julien Diotte, il est unanimement résolu que le président M. Jean-Baptiste Grenier donne avis à M. Ernest Charette, avocat, d'intenter une action et de faire signifier à..., ex-secrétaire de la municipalité scolaire susdite pour le montant qu' il est tenu redevable -213,94 \$- et en plus ledit..., ex-secrétaire, s'est servi du nom de ladite municipalité pour emprunter 250 \$ à Hervé Lachaine sans en donner connaissance au président ni aux commissaires ; il s'est servi de cet argent pour son usage personnel. »

Plusieurs années plus tard, après d'interminables avis et de nombreuses attentes, toutes les sommes furent remboursées.

Il faudra attendre l'arrivée de Adrien Filion, en 1927, pour que le poste de secrétaire-trésorier retrouve toutes ses lettres de noblesse. En effet, vérification après vérification, jamais on ne remet en question son administration. On lui doit dix-neuf ans de loyaux services et quelque cinq cents pages de procès-verbaux.

LE COUVENT (1912)

Malgré ces préoccupations d'ordre administratif, les élus scolaires n'en poursuivront pas moins leur élan dans la construction des maisons-écoles.

En effet, l'école Bourassa, trop restreinte pour le nombre grandissant d'élèves au village, ne répond plus aux normes du Département de l'instruction publique. À priori, on songe à agrandir l'école, mais tout compte fait, il vaut mieux construire. La Fabrique fait don d'un terrain tout près de l'église - aujourd'hui : 20, rue principale - pour que l'on érige une école à deux étages, de trente-cinq pieds par quarante pieds ; elle contiendra deux classes, une chambre à coucher et une cuisine. Le contrat de construction est accordé à Ferdinand Bisailon pour la somme de 1850 \$. L'ouverture officielle a lieu le 12 novembre 1912.

D'origine plutôt modeste, l'ajout d'un 3000 \$ de réparation en 1929 en fera une maison d'éducation plus que respectable pour accueillir

les premières religieuses dans la municipalité.

La Loi des subventions aux commissions scolaires accordait une aide financière lors de la construction, de l'agrandissement ou de la réparation d'une école. La commission devait cependant en faire la demande. Lorsque l'on désire vraiment obtenir un octroi, rien ne vaut une petite communication verbale ou écrite à son député...



LE PREMIER COUVENT QUI A BRÛLÉ EN 1935.

«Proposé par le commissaire Moïse Forget, il est unanimement résolu que les membres de la municipalité scolaire susdite sollicitent de l'Honorable secrétaire de la province, par l'entremise de M. Pierre Lortie, député du comté, un octroi pour aider aux frais des réparations et améliorations faites à l'école no 1...»

En 1930, d'autres réparations s'imposent à la suite d'un léger incendie et, en 1935, un incendie majeur aura raison de ce qu'on appelait affectueusement le « vieux couvent »...

À l'ouverture de l'école, quelque cinquante élèves fréquentent les deux classes : celle de l'institutrice et celle de la « sous-maîtresse ». Madame Delphis Lacasse -Caroline Forget- est l'institutrice et touche 175 \$ annuellement ; mademoiselle Bélair, en tant que sous-maîtresse, reçoit 150 \$ pour la même période.

En 1913, une querelle oppose l'institutrice, Octavie Beaulieu, à la sous-maîtresse, Aurore Saint-Jean. Les commissaires, mis au fait de ce différend, demandent l'avis du surintendant de l'Instruction publique, Pierre Boucher de la Bruère. Quelques mois plus tard, ils conviennent de

«fermer la classe de Mlle Octavie Beaulieu dès le lendemain matin, attendu que ladite institutrice ne remplit pas son devoir comme institutrice.»

Les salaires des institutrices du village subiront des augmentations substantielles durant ces années. C'est ainsi que l'on alloue des gages de 275 \$ - 300 \$ - 315 \$ à partir de 1915. Clémentine Filion reçoit 375 \$ en 1922.

Les rapports des inspecteurs A.A. Letarte et L. Desgagné font foi du bon travail des demoiselles Lancia Monette, Diane Alexandre, Alice Blais, Thérèse Denis, Clémentine Filion et Henriette Lafleur.

Il n'est pas sans intérêt de souligner la grande mobilité du personnel enseignant de l'époque ; dès qu'une jeune fille trouvait mari, plus souvent qu'autrement, elle quittait l'enseignement. Cet état de fait préoccupe le curé Adélarde Fauteux. De plus, à l'époque où la société est centrée sur la famille et encadrée par l'Église, il semble souhaitable que le couvent soit tenu par des religieuses. C'est ainsi qu'au procès-verbal du 30 juin 1929, on peut lire :

« Proposé par M. J.B. Grenier, secondé par Moïse Forget et unanimement adopté que la commission scolaire de Kiamika demande humblement à sa Grandeur Mgr Limoges le privilège d'avoir des Révérendes Sœurs de Sainte-Croix pour enseigner à l'école du village. »

D'un même souffle, il est...

« Proposé par Donat Valiquette et secondé par Julien Diotte que les travaux de réparation soient faits à l'école du village pour accommoder les religieuses et messieurs les commissaires prient humblement M. le Curé A. Fauteux d'accepter la surveillance et conduite des travaux... »

NOUVELLE ÉCOLE NO 2 (1924)

Dès 1914, les rapports d'inspecteurs soulignent le mauvais état de l'école no 2. Les élus scolaires conviennent que la maison-école sise sur le lot 38 n'est plus confortable et décident, en 1919, d'en construire une autre, et ce, le plus tôt possible. Elle devra être opérante pour le 1er septembre 1919. Tel que prévu par la loi, un avis public est aussitôt donné à la porte de l'église à cet effet. Le commissaire de l'arrondissement, Adrien Filion, chez qui est construite l'actuelle maison-école, est mandaté par la commission scolaire pour mesurer le centre de l'arrondissement tel que stipulé dans les règlements du Département de l'instruction publique. D'après son interprétation, le centre de l'arrondissement est situé sur le lot 38.

Jos Deschamps, appelé à vérifier les allégations de Adrien Filion, confirme le site. Les commissaires sont donc prêts à poursuivre leurs démarches.

« Proposé par Jules Meilleur, que d'après le rapport de monsieur Jos Deschamps, fait sur sa vérité, que l'école soit rebâtie sur le même emplacement... »

Mais voilà que Moïse Deschambault, contribuable de l'arrondissement, ne partage pas l'avis de la commission sur le « milieu » de l'arrondissement. Ainsi s'amorce une longue querelle sur le site qui durera plus de trois ans. On ne cède pas facilement aux arguments de

l'adversaire. L'avocat Bousquet de Nomingue, à la demande de la commission, est appelé à interpréter la loi. Moïse Deschambault n'acquiesce pas à cet avis et se prendra lui aussi un homme de loi, en l'occurrence, l'avocat Lalonde. Le temps s'écoule: 1920, 1921, 1922, 1923... L'école, qui ne subit pendant cette période aucune amélioration, est en très mauvais état. Suite à des communications avec le surintendant de l'Instruction publique, Cyrille F. Delâge, et après de pressants avis des inspecteurs, les commissaires décident d'éteindre le brandon de discorde et de régler le litige. Le procès-verbal du 12 août 1923 relate ce qui suit:

« Proposé par J.B. Grenier, secondé par Joseph Forget, que la proposition de M. Moïse Deschambault au sujet de la reconstruction de l'école no 2 sur le lot 40 du rang VI soit acceptée et ledit Moïse Deschambault s'oblige à arrêter les procédures immédiatement et à payer la moitié des frais de la demande. La commission paiera l'autre moitié et les frais de la défense. »

Après quelques années d'attente et des centaines de dollars en frais d'avocat, on est enfin prêt pour l'aventure de la construction de la nouvelle école no 2 sur le terrain appartenant à Edmond Nantel.

Depuis 1899, la loi scolaire oblige les commissaires à se procurer les plans et devis distribués gratuitement par le Département de l'Instruction publique. Rares sont les commissions scolaires qui ne les modifièrent pas à leur convenance. Le 2 décembre 1923, on accepte les plans du D.I.P. avec les modifications suivantes: *« que le second étage soit retranché et que soient aussi acceptés les devis préparés par Ferdinand Bisailon. »* L'école d'un étage aura trente pieds par trente-deux pieds; on doit aussi y construire un hangar et les lieux d'aisance; le tout devra être clôturé et, surtout, il faut que l'école soit livrée pour le 15 août 1924. Après un appel d'offre, le contrat est accordé à Henri Bisailon, fils de Ferdinand Bisailon, alors président de la commission scolaire, pour la somme de 2 250 \$. Le financement est assuré par des emprunts sur billets faits à Adrien Filion et à Émile Lauzon au taux d'intérêt de 7 % et de 7 1/2 %.

Mais voilà que le 30 août 1924, une assemblée spéciale est convoquée pour régler des problèmes de construction à l'école no 2. Ainsi peut-on y lire ce qui suit:

« Le commissaire Ferdinand Bisailon étant intéressé dans la construction de l'école no 2 laisse son siège pour quelque temps jusqu'à ce que la question de ladite école soit réglée. »

Le 14 décembre 1924, des commissaires demandent que le poste de Ferdinand Bisailon soit déclaré vacant étant donné qu'il n'a pas siégé depuis au-delà de trois mois. Il appert que les élus scolaires ne sont pas satisfaits de certains travaux exécutés par l'entrepreneur ; on tente, tant bien que mal, de rendre l'école conforme aux exigences du D.I.P.

Ce n'est que le 17 mai 1925 que la commission paiera la balance due à Henri Bisailon étant donné que les réparations ont été exécutées.

Cette saga ne se terminera pas sans que quelques-uns en paient la note :

« Que les frais d'avocat encourus pour ladite maison-école et l'emplacement, frais passés et futurs soient chargés et payés par les contribuables de l'arrondissement no 2. »

Cette année-là, les taxes spéciales fixées dans l'arrondissement no 2 furent de 37 cents par 100 \$ d'évaluation, alors que dans l'arrondissement no 1, elles étaient de 20 cents par 100 \$ d'évaluation...

Les institutrices à l'école no 2 ne seront pas toutes également appréciées. Les commissaires auront quelques réserves sur le fonctionnement de madame Trudel en 1918 :



ÉCOLE NO 2 DANS LE SIXIÈME RANG.

« Il est proposé par M. A. Brière que Mme Trudel soit déchargée de sa classe étant donné qu'elle a laissé sa classe pour aller mener une folle dans un asile à Montréal. De plus, elle a refusé l'eau à M. J. Lachaine... »

L'inspecteur A.A. Letarte, dans son rapport du 2 avril 1918, rappelle aux commissaires qu'il est dans leur devoir d'avertir M. Trudel, époux de l'institutrice du no 2, de ne pas fumer dans la salle de classe pendant les heures de classe.

Les autres institutrices de cette époque : Bernadette Bisailon, Clémentine Filion, Jeanne Filion, Germaine Belisle, Corinne Gauthier et Laurette Touchette recevront des rapports fort élogieux de l'inspecteur Desgagné. Jusqu'à la fermeture de l'école no 2, les institutrices de cet arrondissement jouiront de l'estime et de la confiance de tous ; à l'occasion, les contribuables n'hésitaient pas à les vanter auprès des habitants des autres rangs et du village...

NOUVELLE ÉCOLE NO 3 (1914)

Après dix ans de vie, la première école no 3, sise sur le lot 51, devra fermer ses portes. Elle ne répond plus au besoin du milieu. Le 10 mai 1914, Jos Deschamps et Léon Beaulieu, nommés délégués pour déterminer le centre de l'arrondissement, concluent que la nouvelle maison-école devra être construite sur le lot 42 appartenant à Jos Forget.

Le choix d'un emplacement est souvent tributaire de la générosité d'un contribuable ; pour 50 \$, Jos Forget fournit le terrain, promet de fournir l'eau tant et aussi longtemps que l'école sera sur son terrain et s'engage à construire un bassin de ciment de soixante-quatre pieds cubes qui servira de réservoir d'eau.

L'école, construite par Henri Allard pour la somme de 825 \$, sera financée prioritairement par Pierre Bohémier de qui la commission scolaire emprunte temporairement sur billet la somme de 700 \$ pour une durée de six ans, au taux d'intérêt de 8 %.

L'école ne sera fonctionnelle que jusqu'en 1932 et avant qu'on ait fini de la payer, il faudra en reconstruire une autre. En 1932, l'inspecteur Arsène Brillon dira d'elle :

« Je crois avec vous qu'une réparation entraînerait des dépenses trop considérables pour le temps qu'elle durera. Elle est d'ailleurs mal située et mal orientée... »

Il ne faut pas chercher de traces de cette école puisqu'elle fut défaite et les pièces ont servi à la construction de la troisième et dernière école du septième rang.

Mesdames François Sigouin, Annette Lavigne, Adrienne Charrette, Évangéline Letrie, Jeanne Filion, Léda Séguin, Marie-Rose Cloutier se sont succédé durant ces années. Le rayonnement de l'école

de rang dépendait d'elles. Généralement d'origine rurale, elles connaissaient fort bien les problèmes reliés à ce mode de vie ; elles ne se scandalisaient pas de l'absence des « grands » au moment des semences et des récoltes. D'enseignantes, elles se transformaient en mères nourricières le midi venu et l'école devenait volontiers un site d'hébergement pour les enfants les plus éloignés lorsque cela était nécessaire. Et ce, malgré le fait qu'elles n'étaient pas toujours payées régulièrement. En 1920, l'inspecteur le souligne aux commissaires :

« les institutrices des nos 3 et 4 se sont plaintes qu'elles n'étaient pas payées régulièrement. Pourquoi n'agissez-vous pas envers elles comme envers les autres ? »

Les enfants de l'époque devenus grands-parents et arrière-grands-parents se souviennent avec nostalgie de leur temps d'école. Madeleine Forget-Heafey se rappelle agréablement d'avoir « marché au catéchisme », un événement important dans la vie des fillettes et des garçons qui, pour la plupart, quittent pour la première fois le giron familial : « *Je restais en pension chez M. Édouard Saint-Jean, au village ; ça durait bien quinze jours.* » La Communion Solennelle terminait quelques années d'instruction religieuse assurée par les institutrices. Puis, en mai, pendant une semaine au moins, le curé convoquait les enfants à l'église pour des exercices préparatoires : « *M. le curé Fauteux, reconnu comme assez sévère, nous recevait en arrière de l'église, dans la chapelle. Nous étions assis sur des bancs et nous étions très disciplinés...* » N'y sont admis que les enfants de dix ans et plus ayant une bonne connaissance du petit catéchisme, y compris les prières. Maître d'œuvre de l'événement, le curé vérifie les connaissances religieuses des enfants. Seul juge de la situation, il sépare les enfants en deux groupes distincts : les communiantes et les non-communiantes. « *Il y en avait qui était refusé ; certains devaient se reprendre jusqu'à trois fois avant d'y accéder.* » Le jour de la cérémonie, les garçons, portant un brassard, se placent à droite et les filles, recouvertes d'un voile, occupent la gauche. Tenant un cierge à la main, symbole de pureté, ils font profession de foi, renoncent à Satan, à ses pompes et à ses œuvres et renouvellent les promesses du baptême. C'est la Communion Solennelle. De retour à la maison, le communiant est l'objet d'une fête.

Il n'est pas rare que la Communion Solennelle coïncide avec la fin de la vie scolaire des « grands ». C'est alors que les garçons deviennent des travailleurs de la terre ou des « hommes de chantiers », alors que la jeune fille reste à la maison pour élever ses frères et sœurs.

À L'ÉCOLE DE LA FERME-ROUGE

Après avoir accueilli favorablement l'arrivée de leur école en 1910, voilà que quelques contribuables auront de la difficulté à vivre en harmonie avec certaines de leurs institutrices. Les commissaires, juges de ces différends, accorderont beaucoup de crédibilité à toutes les plaintes formulées par les citoyens du rang.

Se faire accepter dans le rang lorsque l'on a peu ou pas d'expérience n'est pas une mince tâche pour une jeune institutrice de dix-sept ou dix-huit ans. Comment plaire à vingt ou trente enfants, à deux fois plus de parents, au curé, à l'inspecteur et aux commissaires ? Les cours de pédagogie se faisaient avarés de ces conseils ; c'est ce qu'ont dû apprendre, à leurs dépens bien sûr, certaines enseignantes de l'école no 4. Il arrivait que ces institutrices perdent à la fois leur classe et leur réputation. Rarement leur a-t-on donné la chance de s'expliquer. Par ailleurs, il faut admettre que certains gestes méritaient, à tout le moins, le questionnement...

En 1912, les commissaires demandent au surintendant de l'Instruction publique l'autorisation de fermer l'école de la Ferme-Rouge étant donné qu'il y a des plaintes sérieuses contre l'institutrice.

En 1914, le 4 octobre, le commissaire Armand Brière est mandaté pour rencontrer madame Charbonneau afin de régler le litige dans cette école... Le 15 octobre, l'enquête étant faite, madame Charbonneau est notifiée de son renvoi effectif pour le 22 octobre. Les raisons invoquées sont les suivantes :

« Premièrement, vous avez trop d'enfants à vous pour vous permettre de faire une bonne classe et, deuxièmement, dans la position que vous êtes (enceinte), vous ne devez pas enseigner. Ce sont les contribuables qui demandent votre renvoi. »

En 1916, Marguerite Godard subira, à son tour, les critiques des contribuables puisqu'elle utilise le catéchisme historique. Elle devra cesser immédiatement cette pratique. De plus, on exige d'elle qu'elle fasse une classe pour la première, deuxième, troisième et quatrième

année séparément puisqu'il y a beaucoup de négligence de sa part dans l'emploi du temps à ses élèves, souligne-t-on.

En 1918, une autre plainte des contribuables est soumise à l'attention des commissaires. Sur les conseils des élus scolaires, les contribuables sont invités à écrire leur plainte pour qu'elle soit acheminée au surintendant de l'Instruction publique. En attendant, la commission donne avis à l'institutrice de corriger immédiatement sa discipline, sinon son engagement sera résilié...

En février 1923, le rapport de l'inspecteur J.E.Desgagné confirme que, règle générale, l'enseignement est donné de façon très satisfaisante dans chacune des classes de la commission et que les méthodes d'enseignement sont bonnes. Il termine en disant : *« j'espère que vous serez satisfaits de ces performances... »* S'il y a lieu d'être satisfaits de la pédagogie, les contribuables de la Ferme-Rouge doutent du comportement de Blanche Blanchard. De février à mai, de nombreuses plaintes seront formulées. C'est alors qu'on...

« ...donne avis à Mlle Blanchard de cesser ses marches avec les élèves au grand froid et tempêtes pour faire geler les enfants et, de plus, de les empêcher de se chauffer dans la classe lorsqu'ils ont froid... Si elle ne se conforme pas au présent avis, les commissaires verront à ce qu'elle se conforme. De plus nous lui enjoignons de finir sa classe à quatre heures du soir tel que le règlement l'exige. »

Un mois plus tard, le secrétaire-trésorier l'avise...

« que la commission a décidé de ne plus lui fournir d'huile attendu qu'elle en fait une trop forte dépense. Les trois autres écoles ont, à date, dépensé de deux gallons et demi à trois gallons. Ladite Mlle Blanchard en est à son sixième gallon. La commission ne paiera pas pour le lavage du logis ; en conséquence, elle devra payer elle-même pour le lavage de son logis fait par Dame G. Lemay. »

En avril, on lui donne un autre avis pour...

« ...qu'elle change la position des bancs de sa classe afin que les élèves aient la lumière en arrière au lieu de l'avoir en face. Si elle ne les change pas, les commissaires iront les changer eux-mêmes. De plus, elle devra nettoyer les bordures des fenêtres et devra cesser de verser le contenu du vase de nuit par les fenêtres, car il y a des cabinets pour cela et elle doit s'en servir... »

En contrepartie, si l'institutrice était bien acceptée, les bonnes relations se manifestaient durant toute l'année scolaire. Valentine Brière, Mlle Carrière, Mlle L.Monette, Bernadette Bisailon et Annette Grenier bénéficièrent de l'estime de la plupart des contribuables.

ÉCOLE NO 5 (1927)

En 1926 viendra s'ajouter un dernier arrondissement: le no 5, formé d'une partie du canton Dudley annexée à la commission scolaire de Kiamika. La maison-école construite au coût de 1200 \$ est située sur le lot 53 du onzième rang du canton Dudley appartenant à Herménégile Valiquette. Elle ouvre ses portes en 1927 grâce à une subvention accordée par le Secrétaire provincial pour la construction d'une école sur un territoire de colonisation. Elle sera fonctionnelle jusqu'en 1950.

D'apparence plutôt modeste avec ses lignes sobres et dénuée de tout artifice architectural, la maison-école du rang des « Valiquette » est construite en bois et recouverte en bardeaux de cèdre. Le perron ne sera recouvert qu'en 1931. Le hangar à bois, construit à la même époque, devient inopérant dès 1931 suite à une tempête. En 1937, l'ajout d'un puits près de l'école amènera l'inspecteur Bédard à faire la mise en garde suivante :

« J'ai remarqué que vous avez construit un puits. L'endroit a été mal choisi: il se trouve sous les gouttières et l'eau en est corrompue. Il ne faudra pas s'en servir: il est dangereux. Il aurait dû être construit plus loin. »

L'année suivante, l'inspecteur Rosaire Filion déplore l'aspect extérieur de cette école; elle ne bénéficiera que de peu d'amélioration. Les années de crise ne permettront pas d'en faire une école confortable.

À l'intérieur, sur un seul étage, on retrouve le vestibule, la classe et les appartements de l'institutrice. Très rudimentaire, le logement de l'institutrice est composé d'une chambre à coucher où se trouve un lit et une armoire servant à la fois de garde-robe et de garde-manger, ainsi que la cuisine contenant un évier, une table et deux chaises... Un poêle à deux ponts situé dans la classe réchauffait le logement grâce à une ouverture dans le mur. Dans la cuisine, il y avait une trappe qui



L'ÉCOLE « VALIQUETTE ».

donnait accès à la cave. Thérèse Bisailon, une des institutrices qui a vécu quatre ans à l'école « Valiquette », se souvient qu'elle eut l'idée, un jour, de déposer un poisson sur une solive dans la cave pour qu'il se garde au frais. Le midi venu, elle constata que son poisson avait disparu : un petit animal s'en était sûrement régalé... Elle comprit rapidement que l'utilisation de la cave comme garde-manger n'était pas une bonne idée.

Dans la classe, les pupitres des élèves occupaient une grande surface. Les règlements du Département de l'instruction publique obligeaient l'utilisation des sièges proportionnés à la taille des élèves afin que les pieds de ceux-ci puissent s'appuyer sur le plancher et que les genoux soient bien fléchis à angle droit ; certains se souviennent de leurs pupitres comme de véritables instruments de torture... Les inspecteurs le soulignaient à l'occasion aux commissaires qui tentaient de corriger la situation en achetant les pupitres les plus reconnus à l'époque : le pupitre d'école *Peerless* manufacturé par W.F.Vilas de Cowansville. La publicité annonçait que « *le pupitre Peerless est recommandé par les Inspecteurs, les*

Commissaires et Maîtres d'écoles, et par les hommes de science et les médecins... » Que peut-on souhaiter de mieux ! Des états de compte de l'époque nous révèlent que pour dix pupitres, la commission scolaire a payé 82,83 \$ à la compagnie Vilas.

Le mobilier comprenait aussi l'estrade et le bureau de l'institutrice sur lequel était déposée la cloche. Si certains prétendent que l'estrade est le reflet de l'autorité échue à l'institutrice, d'autres, plus pratiques, la considéraient comme une façon bien concrète de ne pas se geler les pieds l'hiver... À chacun sa théorie. Le tableau derrière l'estrade était fait de planches que l'on recouvrait de peinture noire ou plus simplement de toile qu'on se procurait chez « *Granger et frères* » au prix de 1,20 \$ la verge ; il était muni d'une

Une Combinaison Excellente et qui n'a pas son Egal dans le Monde.
LE PUPITRE D'ÉCOLES PEERLESS



Modèles	Hauteur du Pupitre	Hauteur de l'Écritoire	Largeur du Pupitre	Largeur de l'Écritoire	Longueur du Pupitre	Longueur de l'Écritoire
No. 1	20 pouces	17 pouces	20 pouces	24 pouces	41 1/2	18 1/2
No. 2	"	18 "	20 "	24 "	41 1/2	18 1/2
No. 3	20 1/2 "	18 "	20 "	24 "	41 1/2	18 1/2
No. 4	23 "	17 1/2 "	27 "	32 "	38 1/2	18 1/2
No. 5	23 1/2 "	17 1/2 "	27 "	32 "	38 1/2	18 1/2
No. 6	23 "	17 "	24 "	28 "	36 1/2	18 "

C'est un Pupitre d'Écoles des plus Nouveaux et des Meilleurs,
 Qui n'a pas de Rival comme Plan Nouveau.
 EXCELLENT DE FORME, COMFORTABLE, OU DE DURÉE.

LE SIÈGE ET LE DOS CHACUN D'UN SEUL MORCEAU.

Le Pupitre Peerless est recommandé par les Inspecteurs, les Commissaires et Maîtres d'Écoles, et par les hommes de science et les médecins.

Ils sont faits avec les Meilleures Matériaux, et il est presque impossible d'en fabriquer de plus parfaits.

Les Prix sont des Plus Bas.

W. F. VILAS, Manufacturier, * * * Cowansville, Que.
 "Le pupitre d'école Peerless", A.N.Q., Education, C.G., no 292, 1896.

LE PUPITRE D'ÉCOLE « PEERLESS ».

tablette pour recevoir les craies et la brosse. On notait également dans la classe la présence d'une armoire destinée à recevoir les livres et les archives de l'école de rang.

D'autres objets venaient compléter le mobilier de l'école, à commencer par le crucifix et la statue de la Vierge que l'institutrice parait de ses plus beaux atours le mois de mai venu :

« Nous allions chercher de la mousse dans la forêt pour faire un reposoir ; à tous les jours les enfants cueillaient des fleurs qu'ils déposaient devant la statue. Parfois, nous allumions un lampion et récitons les prières. C'était notre façon à nous de fêter le mois de Marie, » nous confirme Thérèse Bisailon.

Ajoutons encore l'horloge, le thermomètre, puisque quotidiennement la température était prise et inscrite dans le journal de classe, la lampe à l'huile, un sceau, un gobelet, un balai, un globe terrestre, le boulier compteur et les cartes géographiques.

Avant l'ouverture de leur école, les enfants Filion, Léonard, Piché et Valiquette traversaient la rivière du Lièvre pour se rendre à l'école du Lac-Rouge située entre le lot de Daniel Saint-Aubin et celui d'Albert Portelance. Cette école, dirigée durant quelques années par Annette Grenier, accueillait de vingt à vingt-cinq élèves et relevait à cette époque de la commission scolaire Saint-Aimé du Lac-des-Îles.

À partir de 1927, les élèves n'ont plus à traverser la rivière pour se rendre en classe, mais certains enfants doivent parcourir jusqu'à trois milles pour y accéder. Le moyen le plus usuel pour se rendre à l'école était encore la marche à pied. Par beau temps, on s'en accommodait aisément ; certains enfants utilisaient la chaloupe pour se rendre à l'école. Par temps maussade, c'était beaucoup plus difficile ; la maison d'Alexina Filion - Henri - et celle de Blanche Valiquette - Donat - devenaient des refuges où il faisait bon se réchauffer avant de poursuivre sa route. Certains jeunes enfants ne fréquentaient tout simplement pas l'école durant la saison froide.

Pour les autres qui demeurent plus près de l'école, le chemin des écoliers est perçu comme le prolongement de la cour de récréation. C'est un endroit privilégié pour se raconter des histoires, des vraies et des moins vraies..., se faire des confidences, se quereller à l'occasion et s'inventer des jeux : le jeu des couleuvres attachées... vous connaissez ?

Rose-Emma Beauchamp est la première institutrice de l'école no 5. Pour un salaire annuel de 375 \$, elle doit instruire une vingtaine d'élèves depuis le cours préparatoire jusqu'à la sixième année. Elle enseigne toutes les matières exigées par le programme d'études : le catéchisme, l'histoire sainte, le français, le calcul, l'histoire du Canada et la géographie.

À cette lourde tâche s'ajoute le balayage, l'allumage du poêle, le ménage et toutes autres fonctions qui incombent à celle qui « tient maison ». Elle reçoit 20 \$ annuellement pour l'ensemble de ces tâches connexes. Elle sait cependant se faire aider ; elle organise des corvées avec ses « grands » : rentrer le bois, enlever la neige et transporter l'eau. Ces tâches sont perçues comme des récompenses et symbolisent une prise de responsabilité. Il s'agit souvent du premier emploi rémunérateur : Lorenzo Boudrias reçoit 7 \$ pour avoir transporté l'eau pendant un an. L'année suivante, une pompe à eau est installée à l'école. C'était un luxe pour l'époque.

ACTIVITÉS DES COMMISSAIRES

Durant ces vingt années, les commissaires poursuivent la gestion de leurs cinq lieux d'enseignement. De la construction à la réparation des écoles, de l'administration des fonds publics à la régie interne des écoles, nos élus scolaires font preuve, à tout le moins, d'efficacité.

Du point de vue pédagogique, les commissaires doivent veiller à ce que les écoles dont ils ont le contrôle ne se servent que du matériel didactique approuvé. Ils doivent aussi exiger que les manuels utilisés soient autorisés et uniformes dans toutes les écoles de la municipalité. L'inspecteur de l'époque leur rappellera leur devoir à cet égard :

« J'ai constaté que toutes les institutrices de la municipalité n'employaient pas les mêmes livres. Il est de votre devoir de faire une liste des livres autorisés et d'en donner une copie à toutes les institutrices afin qu'il y ait uniformité de livres dans la municipalité. Pour faire un bon choix de livres vous pourrez consulter M. le Curé ou votre humble serviteur. »

A. A. Letarte, inspecteur.

En 1914, la commission scolaire installe une bibliothèque à l'école du village. Elle sera composée principalement de livres offerts

gratuitement par le Département de l'instruction publique ; des débuts bien timides, mais pourtant réels.

D'autres réalisations méritent d'être soulignées. En 1924, la commission autorise l'agronome A.M. Thifault à faire une exposition agricole à l'école du village. Cette activité n'est pas étrangère au plan de relance mis sur pied par Mgr Limoges et qui a pour objectif de promouvoir la vie agricole dans le diocèse. En 1929, le président de la commission a le mandat d'organiser la « Fête des arbres ». Cette activité, située dans le courant du mois de mai, est accueillie avec joie par les élèves. En effet, par un après-midi de beau temps, tous ont congé de calcul et d'histoire et se retrouvent dans la cours de l'école où les plus « grands » procèdent à la plantation des arbres offerts par le Département des terres et forêts. Il arrivait que le commissaire de l'arrondissement et le curé en soient les invités d'honneur.

Toutes ces préoccupations pédagogiques sont parfois amoindries par des considérations purement administratives. Les commissaires faisaient-ils preuve de fermeté ou d'intransigeance ? Toujours est-il que certaines résolutions portent à réflexion : en 1914, un avis est donné aux parents de

« voir à ce que chacun de leurs enfants qui fréquentent l'école ait les livres nécessaires ou bien qu'ils les gardent chez-eux. »

À un autre moment, en 1922, un avis est donné aux locataires et à tous ceux qui ne font pas partie de la commission scolaire de Kiamika et dont les enfants fréquentent les écoles de la commission

« ...qu'à l'avenir la rétribution mensuelle est requise à la fin de chaque mois. Les institutrices sont autorisées à collecter ces montants et à les remettre au secrétaire-trésorier. Tous les enfants dont les parents ne se conformeront pas au présent avis seront renvoyés de l'école, sans délai... »

De façon plus particulière, les commissaires sont autorisés à pourvoir à l'inspection médicale des élèves fréquentant leurs écoles. En 1915, ils avertissent les institutrices de ne pas recevoir en classe les enfants des familles où sévit la varicelle et, au besoin, de fermer l'école le temps jugé nécessaire par le médecin.

À l'automne de 1918, une importante épidémie d'influenza - la grippe espagnole - touche globalement la province. Toute la municipalité vit dans l'inquiétude car elle fait beaucoup de ravages dans la région et il n'existe pas de remède efficace pour contrer cette maladie. Les commissaires décident donc de fermer temporairement les écoles.

À peine remis de cette terrible peur, voilà qu'en 1919, une autre épidémie, la variole, frappe les enfants de la municipalité. Bien que moins foudroyante que la précédente, les élus scolaires n'en prennent pas moins des mesures exceptionnelles :

«...tout enfant qui ne fournira pas un certificat médical attestant sa vaccination ne sera pas accepté à l'école. Quiconque ne se conformera pas à cette directive est passible d'une amende n'excédant pas 21 \$ par jour, et ce, tant que l'infraction durera.»

1930-1942

MALGRÉ LES TEMPS DURS SITUATION HISTORIQUE

Durant ces années se succéderont douze commissaires sous la gouverne de Ubald Prévost. Ce dernier aura été le président de la continuité à la commission scolaire de Kiamika. Commissaire depuis quelques années, Ubald Prévost sera élu président pour la première fois le 9 juillet 1928. Six mandats plus tard et après avoir présidé à plus de deux cents séances de délibérations, il tirera sa révérence le 11 août 1946. Dix-huit années où il a su avec le secrétaire-trésorier, Adrien Filion, mener à bon port les destinées de la commission scolaire. Malgré les temps durs, malgré ces années où la vie avait une saveur amère, c'est avec détermination, générosité et passion qu'il s'est consacré aux affaires scolaires. Durant cette période, la commission scolaire connaîtra ses années de gloire. En effet, les cinq écoles fonctionnent à plein rendement et les inspecteurs concluent que : *« dans l'ensemble, l'organisation scolaire est très bien, peut-être mieux qu'ailleurs... »*

Cependant la situation économique dans laquelle ils devront œuvrer est beaucoup moins reluisante que par le passé. En effet, en

1929, une sérieuse dépression sévit. Amorcée aux États-Unis, elle touchera l'ensemble des pays capitalistes. Dans cette foulée, le Québec sombre dans un profond déséquilibre économique. Il s'en suivra une crise qui durera quelque dix ans. Le chômage et la misère gagnent plusieurs familles. Ceux qui vivent sur les fermes seront un peu moins affectés par la conjoncture économique, ayant l'opportunité de vivre de leurs produits.

Certaines fermes ne parviendront cependant pas à répondre aux besoins alimentaires et vestimentaires des leurs. Toujours est-il que tous sont soumis au rationnement, aux « coupons », et la misère est bien réelle.



LES COMMISSAIRES: UBALD PRÉVOST, ARTHUR MEILLEUR, NAPOLÉON GRATTON ET ÉMILE FILION.

CONSÉQUENCE DE LA CRISE : LES TAXES

L'une des conséquences bien tangible de la crise se manifeste par la difficulté à percevoir les taxes scolaires. Il va de soi que le contribuable qui n'a pas de pain pour se nourrir peut difficilement s'acquitter de son devoir de payer ses taxes. Privée d'une partie de ses revenus, la commission est incapable de payer certains créanciers. Elle tente des arrangements. C'est ainsi qu'au procès-verbal du 4 décembre 1932, on peut y lire la recommandation suivante :

« Il est proposé par Henri Filion et secondé par Edmond Nantel que monsieur Jos Forget soit autorisé à rencontrer monsieur Albert Guérin pour venir en arrangement avec ce dernier pour le compte de préparation des devis pour la reconstruction de l'école no 3, lequel compte s'élève à 50 \$. Les commissaires autorisent Jos Forget à faire l'offre de 25 \$ attendu que la commission scolaire n'est pas capable de payer immédiatement, la collecte des taxes étant presque impossible à faire durant la crise. »

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
JEAN-RAOUL BÉDARD POUR L'ANNÉE 1937-1938**

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DU CANTON DE KIAMIKA

État de l'ACTIF et du PASSIF le 30 juin 1938

ACTIF disponible :

Argent en caisse	548,72	
Arrérages de taxes	<u>2 655,67</u>	3 204,39

ACTIF immobilisé :

École et terrain, village	7 063,63	
École et terrain no 2	2 000,00	
École et terrain no 3	2 000,00	
École et terrain no 4	1 500,00	
École et terrain no 5	1 500,00	
Ameublements	<u>1 200,00</u>	15 266,63

PASSIF exigible :

Comptes payables	138,63	
Surplus revenus	<u>3 065,76</u>	3 204,39

PASSIF à longue échéance :

Obligation en date du 1^{er} janvier 1936 - 15 ans à 5 % - par règlement le 8 décembre 1935. Approbation du Lt. Gouverneur en conseil le 22 février 1936 :

	8 200,00	
CAPITAL IMMOBILISÉ	<u>7 066,63</u>	16 266,63

Certifié conforme et véritable au meilleur de mon jugement et mes connaissances.

Bédard 3 août 1938.
Jean Raoul Bédard, Vérificateur.

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DU CANTON DE KIAMIKA

État des RECETTES et des DÉBOURSÉS apparaissant au livre de caisse pour
la période du 1^{er} juillet 1937 au 30 juin 1938 :

RECETTES

Soldes en caisse le 1er juillet 1937 :	593,94	
Taxes 1937-1938	1 194,24	
Rétribution mensuelle	138,20	
Arrérages de taxes	1 562,59	
Intérêts et frais de ventes	258,73	
Pour remettre à la Corporation de Wabassee, Dudley & Bouthilier	38,33	
Octrois	1 469,00	
Fonds de pension	34,00	
Avis	<u>0,24</u>	5 289,29

DÉBOURSÉS

Salaires des institutrices	1 833,98	
Salaire du secrétaire-trésorier	175,00	
Assurance de garantie	10,00	
Vérification	25,00	
Loyer de salle	25,00	
Dépenses de bureau	9,51	
Récompenses aux élèves	40,70	
Assurance feu	21,20	
Entretien des écoles	923,03	
Intérêts	12,90	
Coupons d'intérêts	635,00	
Obligations	400,00	
Billet St-Pierre	500,00	
Comptes 1936-1937	90,00	
Remis à Corp. de W.D. & Bouthilier	38,35	
	4 740,57	
Solde en caisse le 30 juin 1938	<u>548,72</u>	5 289,29

VÉRIFICATION DE LA CAISSE:

Solde en caisse le 30 juin 1938	548,72	
Ajouter- Recettes au 29 juillet 1938- jour de vérification	<u>38,42</u>	587,14
En banque le 29 juillet 1938	607,20	
Moins- Chèques en circulation	<u>20,06</u>	587,14

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DU CANTON DE KIAMIKA

État des REVENUS et des DÉPENSES pour l'année 1937-1938

REVENUS.

Taxe 254 565,00 à 0,85	2 165,82	
Taxe spéciale	226,33	
Rétribution mensuelle	135,20	
Intérêts & frais de ventes pour taxes au Conseil de Comté	258,73	
Avis	0,24	
Octrois du Gouvernement	1 469,00	
Fonds de pension	<u>34,00</u>	4 287,32

DÉPENSES.

Salaire des institutrices	1 833,98	
Salaire du secrétaire-trésorier	175,00	
Assurance de garantie	10,00	
Vérification	25,00	
Loyer de salle	25,00	
Assurance feu	21,20	
Dépenses de bureau	9,51	
Récompenses aux élèves	40,70	
Entretien des écoles	1 023,65	
Intérêts sur billet	12,90	
Obligations	400,00	
Intérêts, coupons	420,00	
	3 996,94	
Surplus de l'année 1937-1938	<u>290,38</u>	2 287,32

COMPTE DE SURPLUS OU DE DÉFICIT.

Surplus le 1 ^{er} juillet 1937	9 442,01	
Plus- Débenture ou obligation	400,00	
Surplus de l'année 1937-1938	<u>290,38</u>	10 132,39
Surplus- Revenu le 30 juin 1938	3 065,76	
Capital immobilisé 30 juin 1938	<u>7 066,63</u>	10 132,39

Comme le financement de l'enseignement primaire est assuré principalement par les taxes scolaires, il va s'en dire que les dettes s'accumulèrent en conséquence. En 1935, la dette s'élevait à 8 695,88 \$. La commission ne parvenait pas à rembourser tous ses emprunts sur billets temporaires. C'est alors qu'en octobre 1935, on demanda à la Commission des Affaires municipales du Québec et au surintendant de l'Instruction publique la permission de consolider la dette flottante de la commission scolaire. Des « bons » ou « obligations » furent ainsi mis en circulation pour une période de quinze ans au taux de 5 % d'intérêt. Une taxe spéciale fut instituée pour payer cet emprunt.

La liste des propriétés à être vendues au Conseil de comté pour non-paiement des taxes s'allonge d'année en année durant cette période. En 1942, l'inspecteur Fortunat Royer réprimande les commissaires pour leur manque de vigilance :

«...il reste encore plus de 1 576 \$ à percevoir sur les arrérages de taxes. Cet état n'est pas normal et paralyse les activités de votre commission scolaire. Si la perception se faisait régulièrement, peut-être pourriez-vous diminuer le montant de l'emprunt, lequel se chiffre à 6 900 \$... »

LES SALAIRES

La perception difficile des taxes scolaires et le peu de subsides gouvernementaux auront des conséquences désastreuses sur le salaire des institutrices.

Déjà en 1922, à l'institutrice du village, la commission allouait la somme de 375 \$ par année. En 1928, l'institutrice de rang recevait annuellement 375 \$, plus 20 \$ pour le travail d'entretien de l'école. Ces gages, perçus comme de piètres salaires, permettaient, tout au plus, la survie de celles qui les recevaient.

Passer d'un salaire de survie à un salaire de famine, voilà la situation dans laquelle étaient plongées les institutrices de rangs à partir de 1930. En effet, en 1932, les salaires avaient chuté à 275 \$ annuellement. En 1933, pour une rémunération totale de 225 \$, c'est-à-dire pour 1 \$ par jour, l'institutrice devait, bien sûr, enseigner, assumer le balayage et le lavage de l'école. De plus, elle devait fournir les ustensiles

de cuisine et payer le savon et les brosses nécessaires pour le lavage de l'école. Lors de sa visite du 2 octobre 1933, l'inspecteur Arsène Brillon ne manque pas de critiquer cette décision :

« ..En parcourant votre registre des délibérations, j'y ai lu une résolution singulière. D'après cette résolution, l'institutrice serait tenue non seulement à l'entretien de sa classe, mais aussi à fournir tous les objets nécessaires au ménage tels que brosses, savon, etc. L'entretien des écoles est un des devoirs des commissaires. L'institutrice ne peut y être astreinte. Je vous saurai gré de faire disparaître cette irrégularité au plus tôt. Vous savez que les classes doivent être balayées tous les jours et que le lavage des planchers doit être fait une fois par mois. Je ne crois pas que cela puisse se faire cette année si l'institutrice est obligée non seulement de donner son temps, mais aussi de fournir à même son salaire les articles indispensables au ménage... »

Les conditions salariales étaient différentes pour les religieuses qui enseignaient au village. En 1932, chacune des religieuses recevait 375 \$. En 1933, la commission tenta des négociations avec la supérieure générale des Sœurs de Sainte-Croix de ville Saint-Laurent pour diminuer le salaire des religieuses. Tentatives peu fructueuses à leur avis, car une baisse de 10 % seulement est consentie, ce qui établit le salaire annuel à 338 \$. Comparativement à l'institutrice rurale, la religieuse reçoit 113 \$ de plus. L'inspecteur Brillon dénonce cette inégalité :

« ...À valeur égale, je ne vois pas pourquoi le salaire de l'institutrice laïque serait inférieur à celle de l'institutrice religieuse. Il y a là une injustice que je ne serais pas fâché de voir disparaître. »

Il faudra attendre une dizaine d'années pour que cette iniquité salariale soit abolie ; à ce moment, toutes les institutrices de la municipalité recevront 400 \$ annuellement.

Qualifiées de « prêtresses de la terre » par les membres du clergé, de qui elles reçoivent maints éloges et témoignages d'admiration, elles n'en sont pas pour autant reconnues à leur juste valeur. Elles sont plutôt considérées comme des personnes de classe inférieure par les commissaires.

En 1936, le Comité catholique de l'instruction publique, conscient de l'insuffisante rétribution donnée aux institutrices rurales, oblige les commissaires scolaires à hausser les salaires minimalement à 300 \$ par année. Quelques mois plus tard, sous les pressions constantes des commissions scolaires, le gouvernement nouvellement élu de Maurice Duplessis renverse la décision du C.C.I.P. et reporte le salaire minimum à 250 \$ annuellement.

Cette position gouvernementale n'est pas étrangère au fait qu'en 1936, une institutrice de la Malbaie, Laure Gaudreault, décide de regrouper en association les institutrices rurales.

« Le meilleur avocat de sa propre cause, c'est encore soi-même... Il convient que l'institutrice rurale cherche à améliorer sa propre situation en subissant moins passivement le sort qui lui est fait, » proclame-t-elle bien haut et fort. C'est ainsi qu'est né le premier syndicat d'institutrices du Québec : A.C.I.R. : Association Catholique des Institutrices Rurales.

Le 1er avril 1937, un chèque de 405,91 \$, représentant les subventions, était émis par le Département de l'instruction publique à la municipalité scolaire sur les fonds des écoles publiques pour l'année scolaire 1935-1936. Le surintendant de l'Instruction publique y ajoutait :

« Comme je vous le disais l'année dernière, ces subventions devront vous encourager à promouvoir davantage la cause de l'éducation dans votre municipalité; elles devront être employées spécialement à augmenter les salaires de vos institutrices... »

Si le maigre salaire des institutrices est à déplorer, la même situation prévaut pour les ouvriers travaillant à la construction et à la réparation des écoles. En 1924, la commission accordait 40 cents de l'heure à l'ouvrier non spécialisé; en août 1933, une résolution des commissaires fixe les salaires à 15 cents de l'heure pour l'ouvrier. On lui accorde 30 cents de l'heure s'il travaille avec deux chevaux et 22 1/2 cents s'il n'en fournit qu'un.

Tous, sans exception, passent au couperet. C'est ainsi que les gages du secrétaire-trésorier s'abaissent de 25 \$ pour être fixés à 175 \$ et que les honoraires du vérificateur de livres sont établis à 30 \$ au lieu de 50 \$. Le prix du bois de chauffage, toutes longueurs et catégories confondues, est réduit de moitié: il était de 2,75 \$ la corde en 1928; il est de 1,30 \$ en 1933. Même les récompenses offertes aux élèves à la fin de

l'année scolaire seront restreintes; de 70 \$ en 1929, elles chutent à 15 \$ en 1933, et ce, pour cent soixante-quinze élèves...

CONSTRUCTION D'ÉCOLES

Même en période de récession, la commission scolaire consentira, bien malgré elle, à la reconstruction de deux de ses écoles: l'école no 3 du septième rang et le couvent au village.

En effet, en 1932, l'école no 3 est dans un état tel que des réparations majeures s'imposent; de plus, elle doit être déplacée car la nouvelle route reliant Val-Barrette à Notre-Dame-de-Pontmain doit passer à l'endroit où est située l'école. Sur recommandation de l'inspecteur, la commission convient qu'il n'en coûtera pas beaucoup plus cher de construire une nouvelle école. Elle sera située sur le lot appartenant à Jos Forget. On prendra soin de lui donner l'orientation exigée par le Département de l'instruction publique et on évitera de la construire près du chemin; le Département de l'instruction publique recommandait que les maisons-écoles soient construites à trente pieds au moins du chemin public.

Le contrat de construction est accordé à Danny Hughes pour la somme de 1 200 \$. À ce prix, il pourra cependant réutiliser tout le matériel de la vieille école. En moins de trois mois, l'équipe de Danny Hughes construisit une école qui s'est mérité les éloges de l'inspecteur Brillon:



MAISON-ÉCOLE NO 3 DU
SEPTIÈME RANG.

*«...Je vous félicite des travaux qui y ont été faits.
Vous avez au numéro 3, une bonne maison...»*

En juin 1934, un octroi de 1 200 \$ est accordé pour la construction de la nouvelle école. La somme est aussitôt remise à Moïse Saint-Louis qui s'était porté prêteur sur billet temporaire pour la construction de cette école.

À l'été de 1935, un incendie majeur ravage le vieux couvent situé à l'est de l'église. Les commissaires décident donc de reconstruire, le plus rapidement possible, sur un site différent, une nouvelle école au village. L'échange de terrains se fait avec la Fabrique.

L'école sera située au sud-ouest de la salle paroissiale, au numéro 3 du chemin Valiquette, de nos jours.

Pour un peu plus de 6 000 \$ - les assurances en donnait 3 808 \$ - on construira une école de deux étages mesurant quarante pieds par cinquante pieds. Elle comprendra trois classes, un logement pour les institutrices et une chapelle. L'inspecteur Brillon, qui la visite le 22 novembre 1935, dira d'elle :

«...Au village, vous avez construit une maison excellente à tout point de vue - un peu spacieuse peut-être-. Toutefois, vos classes en opération auraient besoin d'un système de ventilation. Il me semble qu'il vous serait facile de remédier à ce défaut qui en est un sérieux.»

En 1936, deux portiques furent ajoutés et la galerie fut installée en 1937.

ÉCOLE DU CHEMIN CHAPLEAU (1940)

C'est en 1940 que l'école du chemin Chapleau est construite. Cette école n'était pas sous la juridiction de la commission scolaire de Kiamika. Cette école de rang appelée « école de colonisation » était située sur un territoire non organisé en municipalité scolaire et l'enseignante ou l'enseignant était rémunéré à même l'argent du gouvernement.

L'école n'a qu'un seul étage et accueille jusqu'à vingt-trois élèves durant ses bonnes années. Sur le terrain de l'école, il y avait une « croix de chemin ». Fréquentée surtout par les écoliers et les habitants du rang lors du mois de Marie, la croix de chemin soulignait bien que l'école de rang était en quelque sorte le « vestibule de l'église ». Ajoutée aux prières, à l'enseignement du catéchisme, aux objets religieux et aux images saintes données en récompense aux élèves, la croix de chemin est une manifestation religieuse de plus.

En 1940, Adrienne Filion fut la première institutrice à enseigner à cette école. En 1941, elle



L'ÉCOLE DU VILLAGE NOUVELLEMENT
CONSTRUITE EN 1935.



ÉCOLE DU CHEMIN CHAPLEAU CONSTRUITE
EN 1940.

renouvellera son contrat pour une autre année. Fernande Meilleure et Annette Roy lui succéderont. En 1943, Marc Deschamps prendra la relève; pendant quinze ans, il sera le maître assidu et incontesté de cette école.

Ce n'est que le 22 juin 1960, par l'arrêté en conseil no 922, que le territoire non organisé au point de vue scolaire est annexé à la municipalité scolaire de Kiamika. Ce territoire, situé dans le canton de Kiamika, comprenait les lots 14 à 35 inclusivement des rangs nord et sud du chemin Chapleau.

LES INSTITUTRICES

Malgré les temps durs et malgré des salaires de famine, la commission scolaire accueillera durant ces années des institutrices qui marqueront, par leur persévérance et par leur excellence, l'histoire des écoles de rangs à Kiamika.

Bien sûr, il y eut d'autres bonnes enseignantes qui n'étaient que de passage à Kiamika, une année ou deux, parfois un peu plus. L'excellence de leur travail était soulignée par les inspecteurs Bédard, Brillon, Filion et Jolin. Bien sûr, il y eut les Sœurs de Sainte-Croix avec leur Supérieure Sœur Sainte-Éva; leur apport à l'instruction et à l'éducation est incontestable. Elles se faisaient un point d'honneur de donner le meilleur d'elles-mêmes. Des années de labeur qui furent couronnées de succès. Mais les autres? Celles qui s'installaient, parfois pendant plusieurs années, dans la même école de rang?

Les écrits se font rares pour arriver à fixer les traits, en complète justice, de la personnalité de ces femmes dont nous soupçonnons la force de caractère, la ténacité, la générosité et l'étendue de la vision éducative pour la jeunesse de ce temps. Qui étaient-elles ces femmes de carrière dont plusieurs se souviendront? Elles ont pour noms: Madeleine Forget, Germaine Belisle, Rose-Emma Beauchamp, Thérèse Bisailon...

En 1933, à peine âgée de 17 ans et détentrice d'un diplôme de neuvième année du pensionnat Notre-Dame de Sainte-Croix de Montréal, Madeleine Forget prend les rênes de l'école no 3. Durant une dizaine d'années, elle sera l'âme de cette école. Madeleine Forget était familière avec les écoles de rangs; élève, elle avait fréquenté l'école no 3. En septembre 1933, une autre réalité l'attendait: elle avait la

responsabilité d'une quinzaine ou vingtaine d'enfants d'âges différents, partagés en plusieurs divisions. Peu importait, elle avait la « vocation ». L'inspecteur Brillon, qui la visite en octobre 1933, dira d'elle: « *Mlle Forget débute bien* »; en 1935, il lui accorde la note de 9/10 et ajoute qu'elle progresse toujours. En 1939, l'inspecteur Jolin écrit: « *La classe, dans l'ensemble m'a favorablement impressionné* » et en 1940, il conclut que « *Mlle Forget donne une belle formation et bon enseignement.* » En 1944, l'inspecteur Prémont lui accorde la meilleure note. Madeleine Forget quitte l'école en 1944, mais elle reviendra à l'enseignement dans les années soixante-dix, au village cette fois-ci.

Madeleine Forget se remémore ces années à la petite école avec bonheur. Elle se considérait chanceuse comparativement aux autres institutrices de rangs; l'école était située sur le terrain de son père; elle ne logeait donc pas à l'école. Durant la saison froide, tôt le matin, sa mère allait allumer le poêle; l'école était bien confortable lorsqu'elle se présentait en classe et, le midi, un bon repas chaud l'attendait...

Germaine Belisle est le fleuron de l'école no 2. Native de Lac Saguy, elle enseigna une première fois en 1925 à l'école du sixième rang. En septembre 1932, elle reviendra prendre la gouverne de l'école no 2 pour ne la quitter qu'en 1941.

Neuf années pendant lesquelles elle relèvera les défis avec autant de courage que d'amour, autant de labeur que d'audace et autant de générosité que de restriction. Dès son retour en 1932, elle remit à flot une école où la discipline avait, semble-t-il, fait défaut. L'année précédant son arrivée, l'inspecteur disait de l'enseignante en poste: « *elle a eu affaire à une classe difficile où plus d'une maîtresse d'expérience aurait échoué...* » Avec l'arrivée de Germaine Belisle, les jeunes loups se transformèrent en petits poussins bien dociles... Dans la vingtaine avancée, Germaine Belisle était une institutrice d'expérience doublée d'une grande compétence, à en croire les rapports élogieux des inspecteurs. En juin 1935, Arsène Brillon écrira à son sujet:



MADELEINE FORGET, ENSEIGNANTE À L'ÉCOLE NO 3.



LES ÉLÈVES DE MADELEINE FORGET: ALINE, EUGÈNE ET YVETTE LAJEUNESSE; THÉRÈSE ET OVIDE DIOTTE; GEORGES VALIQUETTE ET L'ÉLÈVE BÉLAIR.

« Il est évident qu'elle est une institutrice supérieure. Elle vous demandera une augmentation de salaire, si elle ne l'a déjà fait. J'espère bien que vous comprenez que votre devoir est de le lui accorder. Une commission scolaire doit faire tous les sacrifices quand il s'agit de conserver une compétence. »

À partir de ce jour, année après année, la commission lui accorda une bourse de 25 \$ pour souligner ses succès dans l'enseignement. Son départ, à la fin de mai 1941, fut accueilli avec peine et désolation.

Celles et ceux qui ont été formés par Germaine Belisle se souviennent d'elle comme d'une éducatrice bien exigeante mais juste :

« On était puni assez souvent. Les punitions se résumaient à être mis à genoux ou encore on était privé de récréations. En fait, c'était un moment privilégié pour repasser nos leçons. En période de punition, nos résultats scolaires n'en étaient que meilleurs », dira l'un d'eux.

Tous se souviennent de l'excellente musicienne qu'était cette enseignante. L'orgue, le piano, le violon, l'accordéon... tout l'intéressait. Les fêtes religieuses, Noël particulièrement, étaient agrémentées par les chants des enfants dirigés par elle.

D'autres se rappellent de la Germaine Belisle sportive. En saison froide, après la classe ou durant la fin de semaine, la maîtresse devenait skieuse. À côté de l'école, il y avait une petite montagne et elle partageait volontiers ses skis avec ses élèves : à deux sur des skis, il fallait le faire !

D'autres ont à l'esprit le souvenir de leurs chasses aux grenouilles. Et bien oui, elle aimait se régaler de cuisses de grenouilles. Il y avait un marécage tout à côté de l'école. C'est donc sans grande peur que les élèves se transformaient en prédateurs de ces petites bêtes... et ce, pour le plus grand plaisir de l'institutrice.

La générosité, la compassion et la discrétion de cette institutrice sont gravées dans la mémoire de certains de ses élèves. Si elle constatait que l'un d'eux n'avait pas son lunch, discrètement, durant la récréation de l'avant-midi, elle glissait un sandwich au sirop de maïs dans son pupitre.

Il y aurait tant à dire...tant à raconter.

Rose-Emma Beauchamp en est une autre qui aura marqué les écoles de rangs de Kiamika. Elle y enseigna au moins six ans. D'abord,

en septembre des années 1928 et 1929, elle œuvre à l'école no 5 nouvellement construite. En janvier 1930, elle tombe gravement malade; elle doit quitter et en son absence, l'école demeurera fermée. En septembre 1930, s'étant refaite une santé, on la retrouve à l'école no 2 et de septembre 1935 à avril 1938, elle rayonnera à l'école de la Ferme-Rouge.

Après quelques années de difficultés pressenties avec les institutrices de l'école no 4, voilà qu'arrive une institutrice chevronnée :

« Ce qu'une institutrice compétente et possédant de l'expérience peut opérer de changements dans une classe.

Nous en avons une preuve palpable à l'école no 4. On n'y reconnaît plus les élèves. Je veux croire que vous mettrez tout en œuvre pour conserver longtemps vos bonnes institutrices. »

Tel était les propos de l'inspecteur Brillon à son égard en 1935. En septembre 1937, tout autant d'éloges attendaient Rose-Emma Beauchamp et les trois autres maîtresses de rangs :

« ...Je ne veux pas vous cacher que j'y ai vu à l'œuvre quelques-unes des meilleures institutrices de mon territoire d'inspection : Mlles Belisle et Beauchamp. Elles font des classes remarquables et l'année n'est qu'à ses débuts. Vos deux autres maîtresses auront du succès aussi... »

C'est avec un profond regret que Rosaire Filion constate l'absence de Rose-Emma Beauchamp en avril 1938 :

« ...je n'ai pu visiter votre école no 4, fermée à ces dates par suite de la maladie de sa titulaire; je déplore vivement pour Mlle Beauchamp qu'elle ait été ainsi atteinte et lui souhaite un prompt et sûr rétablissement, pour elle et pour votre commission, car elle vous est une institutrice de première valeur. »

Quant à Thérèse Bisailon, elle complètera ce quatuor de femmes courageuses et compétentes qui ont donné quelques années de leur vie à la cause de l'éducation. Elle enseignera quatre ans à l'école no 5. D'abord, une première année en 1933 et après une absence de trois ans, elle reviendra en septembre 1937 reprendre le flambeau. En juin 1940, elle quittera. Mlle Bisailon faisait partie d'une des premières promotions d'enseignantes graduées de l'école Normale de Mont-Laurier. Fondée

par Mgr Limoges en 1927 et dirigée par les sœurs de Sainte-Croix, l'école Normale préparait à l'enseignement en offrant le cours élémentaire, le cours supérieur ou le cours complémentaire. Thérèse Bisailon détenait un diplôme du cours supérieur.

Sa compétence ne s'est jamais démentie. Les inspecteurs Brillon et Jolin diront d'elle :

«...Les élèves sont entre bonnes mains et les résultats scolaires seront au moins équivalents à ceux de l'an passé.»

«...L'école fonctionne à mon entière satisfaction...»

«...Mlle Bisailon fait du bon travail en classe. Les élèves sont bien classés...»

Malheureusement, en 1941, la stabilité dans les écoles commencera à s'effriter. Des difficultés pointent dans trois des quatre écoles de rangs. En janvier, à l'école no 4, arrive une nouvelle maîtresse, Jeanne Millette, à qui l'inspecteur reprochera son manque de stabilité et de constance. Les élèves sont faibles et plus de la moitié ont quitté l'école. À l'école no 5, Antoinette Héroux s'adapte difficilement au milieu, ce qui nuit à sa popularité. L'inspecteur Jolin lui reproche de

«trop faire sentir aux élèves les lacunes qu'elle remarque chez eux et lui recommande de mettre de côté les comparaisons...»

À l'école no 2, Germaine Belisle a abandonné sa classe le 1er juin 1941 mettant ainsi fin à neuf ans de continuité. Une jeune institutrice nouvellement engagée à l'école no 2 démissionne presque aussitôt. Ce n'est qu'en février qu'une enseignante non diplômée, Cordélia Lachaine, sera engagée pour terminer l'année. Entre-temps, trois élèves de septième année avaient abandonné leurs études.

Les écoles no 4 et no 5 n'ouvriront pas leurs portes en septembre 1941 faute d'institutrices, et ce, au grand désarroi du curé nouvellement nommé : l'abbé Marcel Poissant. L'inspecteur Royer reconnaîtra la bienveillance de ce dernier à la cause de l'éducation :

«Grâce au dévouement inlassable de M. le Curé Poissant, l'une des écoles a été ouverte... Vous avez l'immense avantage d'avoir à la tête de votre paroisse un pédagogue de haute compétence. Consultez-le souvent dans la direction de vos écoles, et ce sera sage.»

1942-1954

DÉCLIN DES ÉCOLES DE RANGS

Cette période de la vie scolaire débute sous la présidence de Ubald Prévost et Adrien Filion y rédige ses dernières pages en tant que secrétaire. En 1946, Émile Filion prend le relais à la présidence. Quant à Jérôme Filion, il commencera son mandat de secrétaire-trésorier ; figure de proue dans l'histoire des écoles de Kiamika, sa ténacité a grandement forgé le destin de la vie scolaire pendant vingt-six ans, et ce, jusqu'à la dissolution de la commission scolaire.

Pendant ce temps, à l'échelle provinciale, l'évolution scolaire suit le climat politique, religieux et économique de l'époque. Les deux guerres mondiales ont déclenché une véritable révolution industrielle. Conséquemment, la ruralisation perd du terrain. Au cours de cette irréversible évolution, l'école prendra une importance de plus en plus considérable. Il est admis par la majorité que le meilleur patrimoine à laisser aux générations montantes, c'est encore une solide formation de base. C'est ainsi qu'en 1943, une loi établit la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à quatorze ans.

Cette loi portera ses fruits car, il faut bien l'admettre, le besoin de scolarisation n'était pas pressenti par tous. En 1941, on comptait trois cent vingt-sept élèves d'âge scolaire dans les cinq arrondissements. De ce nombre, seulement cent quatre-vingt-sept fréquentaient l'école. On peut trouver plusieurs explications à cet état de fait : distance, maladie, travail à domicile, absence prolongée et parfois manque d'institutrices. Il demeure, cependant, que la meilleure propagande en faveur de la fréquentation scolaire n'équivaut pas à l'imposition d'une loi. Déjà, en septembre 1943, quelques mois seulement après l'adoption de la loi sur la fréquentation scolaire, on compte deux cent trente inscrits.

De cette loi découle un nouveau poste assumé par le secrétaire-trésorier, Adrien Filion, celui de contrôleur d'absences. Pour 25 \$ par année, il doit surveiller l'application de la loi dans la municipalité scolaire et faire rapport à la commission scolaire et au surintendant de l'Instruction publique. À partir de 1950, le curé Poissant occupera ce poste.

À cette époque, l'organisation scolaire va bon train. Grâce à l'initiative du curé Poissant, une neuvième année est organisée au village et des cours d'enseignement ménager sont dispensés par une conférencière dans toutes les écoles. En 1942, la bibliothèque scolaire, commencée bien timidement en 1914, s'enrichira de nouveaux livres. À la demande de l'inspecteur, les commissaires conviennent de voter un montant de 5 \$ par classe durant dix ans pour l'équiper. De son côté, le Département de l'instruction publique a fait parvenir quarante volumes par classe et s'engage à poursuivre ce don durant dix ans. Une initiative grandement appréciée des élèves et des institutrices.

Pendant ce temps, le sort des écoles de rangs ne s'améliore guère. Au début des années cinquante, la commission songe à abandonner ce système au profit de la centralisation scolaire au village. L'école de rang perdra ainsi ses titres après avoir jeté solidement les bases du système d'éducation québécoise dans les régions agricoles.

FERMETURE DE L'ÉCOLE NO 5 (1950)

En 1942, à l'école no 5, on accueillera le premier maître d'école laïc de la commission scolaire de Kiamika : Benjamin Belisle, natif de Lac-des-Écorces. Une permission spéciale, demandée à Mgr Limoges, fut requise pour l'engager. Lors de son mandat, qui dura deux ans, l'école est remplie à pleine capacité ; on ne sait plus où placer les élèves. Lui succéderont Réjeanne Huberdeau, Rita Godard et Thérèse Girouard.

La fermeture des écoles de rangs ne s'inscrit pas à l'intérieur d'un plan déterminé d'avance. Elle relève davantage de circonstances incontrôlables.

En février 1945, des citoyens de Lac-du-Cerf demandent leur détachement de la commission scolaire de Kiamika. Il va s'en dire que les commissaires de Kiamika n'acquiesceront pas facilement à cette demande. Des obligations financières sont au cœur du litige ; il ne restera que huit familles pour assumer les dépenses de l'école no 5. Une correspondance s'entame avec le surintendant de l'Instruction publique, mais cette démarche sera vaine. La commission scolaire de Lac-du-Cerf voit le jour à la fin de l'année 1945.

En 1948, un autre citoyen du canton Dudley, René Ouimet, demande la permission de faire partie de la commission scolaire de Lac-

du-Cerf. Sa demande, bien que légitime, est refusée par crainte que d'autres contribuables fassent la même demande.

Le 30 octobre 1949, à une assemblée spéciale des commissaires où sont présents René Ouimet et les commissaires de Lac-du-Cerf, Rosario Wester et Josaphat Dicaire, la commission scolaire de Kiamika décide d'abandonner les terrains demandés par la commission scolaire du Lac-du-Cerf à la condition, cependant, que le Département de l'instruction publique soit consentant à déménager l'école « Valiquette » au centre de la partie restante de l'arrondissement, sans frais pour les contribuables dudit arrondissement. Une rencontre avec l'honorable Albiny Paquette est organisée pour soumettre les plans de réorganisation. Le projet, à peine conçu, mourra de sa belle mort, car il ne reste plus que neuf enfants dans l'arrondissement no 5... La commission scolaire convient donc d'organiser un transport au village pour ces enfants plutôt que de procéder au déplacement et à la réfection de l'école.

C'est ainsi qu'en 1950 s'éteindra la première école de rang de Kiamika. La dernière institutrice, celle qui sonna la dernière cloche qui rassemblait les enfants du canton Dudley, fut Yvette Filion.

En 1951, la commission scolaire de Kiamika donne son consentement pour que tous les contribuables à partir de chez Albéria Léonard soient intégrés à la commission scolaire de Lac-du-Cerf.

Par la suite, l'école sera vendue à Lorenzo Valiquette qui en fera un chalet d'été bien confortable. En 1958, cette maison-école-chalet servira de salle de réception lors du mariage de Madeleine Lacasse et Clément Pilon. Quelques années plus tard, un incendie détruira ce qui aura été un lieu de savoir pour plusieurs enfants des environs.

Rita Godard, l'une des dernières enseignantes de l'école « Valiquette », nous confie ses souvenirs :

« Fin juin 1946, je me présente, Rita Godard, je suis de retour chez mes parents à Labelle après deux années de formation et de stages chez les religieuses de Sainte-Croix à « l'École de Marie » sur Côte-des-Neiges à Montréal, couvent où les jeunes filles sont formées pour devenir religieuses ou institutrices. Dix-huit ans, des projets plein la tête et un désir certain de se donner à l'enseignement. Je parle à mes parents de mon



RITA GODARD,
ENSEIGNANTE EN 1947, À
L'ÉCOLE NO 5.



LES ÉLÈVES DE RITA GODARD
EN 1947.

intention de me trouver un emploi dans ce domaine. Après des recherches et des demandes faites dans ma paroisse, je réalise que si je veux enseigner, il me faudra chercher à l'extérieur.

C'est dans « La Terre de chez-nous », principal journal agricole du temps, que je trouve deux endroits où l'on demande des institutrices: soit à Sainte-Véronique, à l'école du village, et à Kiamika dans des écoles de rangs. Cependant, pour mes parents, il n'est pas question que je parte seule dans une paroisse éloignée! Ma sœur Madeleine, diplômée depuis quelques années, s'offre à venir avec moi puisque l'on demande deux professeurs.

Intuition ou destin? C'est à Kiamika que nous décidons de venir enseigner. Nous partons en automobile accompagnées de notre père. Nous nous rendons à l'école surnommée: l'école du rang des « Valiquette ». Le commissaire du temps, Donat Valiquette, son fils, sa fille et un jeune ami sont sur les lieux, à nettoyer l'école: lavage de vitres, de pupitres et de planchers.

Nous nous présentons et inspectons les lieux. Ma sœur décide de prendre l'école du « Lac-Rouge » de l'autre côté de la rivière du Lièvre et moi celle du rang des « Valiquette ».

Quelques jours plus tard, vingt-quatre élèves, garçons et filles se présentent pour entreprendre une autre année scolaire et très curieux de connaître leur nouvelle institutrice! Je commence dix mois d'enseignement avec un groupe de la première à la cinquième année.

Le confort d'une école de rang des années 1940... Il faut savoir s'adapter! Poêle à « deux ponts » qu'il faut chauffer jour et nuit durant l'hiver; eau courante que l'on retrouve plusieurs matins avec un long glaçon au bout du robinet; toilette sèche à l'arrière d'un bangar attaché à l'école; lit qu'il me faut transporter dans la cuisine près du poêle pour pouvoir me réchauffer la nuit. Les petites filles, qui se remplacent chaque semaine pour coucher avec moi, doivent certainement préférer leur lit!

Par contre, les familles sont chaleureuses! Les Valiquette (sept familles) - Lacasse- Fillion- Constantineau- Ouimet, tous et chacun s'offrent pour quelques besoins que ce soient. On nous invite, ma sœur et moi, soit pour aller à la messe, faire les emplettes au village ou

visiter quelqu'un. Souvent nous nous retrouvons à dîner le dimanche chez l'une ou l'autre de ces familles. L'hiver, alors que les routes sont impraticables en voiture, c'est un « snowmobile » de Notre-Dame-de-Pontmain qui passe chaque semaine et avec lequel nous pouvons nous rendre à Mont-Laurier.

Le fils du commissaire Valiquette, Firmin, voit à l'entretien régulier de l'école pour les petites réparations et le nettoyage du poêle. A-t-il un intérêt quelconque pour le « personnel enseignant »... C'est ce que la petite Madeleine Lacasse, 7 ans, voudrait bien savoir ! Car un vendredi du mois de mai, en revenant chez elle, alors qu'elle avait couché à l'école cette semaine-là, elle lui demande : « Pourquoi ne viens-tu pas jaser avec la maîtresse, elle est seule avec moi et elle travaille dans ses cahiers tous les soirs... »

La fin de l'année approche, j'organise une petite pièce de théâtre jouée par les élèves avec chants et récitations de poèmes pour la fête des Mères, en mai. Les parents répondent bien à mon invitation. Je fais plus ample connaissance avec chacun d'eux.

Fin juin, après la remise des bulletins et des prix aux enfants, je leur fais mes adieux puisque, l'année suivante, j'enseignerai dans ma paroisse à Labelle.

Le « destin » fait-il bien les choses... ? Certainement pour moi, puisqu'en juillet 1948, Firmin et moi, nous nous épousions à Labelle. Nous demeurons à Kiamika depuis ce temps. »

FERMETURE DE L'ÉCOLE DE LA FERME-ROUGE (1951)

En septembre 1942, quelque trente-sept élèves étaient inscrits à l'école no 4. La démission de l'institutrice et le réengagement d'une autre, non diplômée et inexpérimentée, ne favorisa pas la qualité de l'enseignement. L'année suivante, un scénario semblable se produisait : Emma Joannette commence l'année et Pauline Cornut la termine. En 1944, tout va pour le mieux ; Jeannette Prévost redonne beaucoup d'espoir aux parents. L'inspecteur Prémont a été « très édifié et des plus heureux de noter les excellents résultats des élèves. Le programme a été suivi avec une ponctualité digne d'éloges. » Les Gertrude Turgeon, Fernande Meilleur, Mlle Pinard et Jacqueline Saint-Jean lui succéderont.



YOLANDE TOUCHETTE, MARIE-PAULE TOUCHETTE, CLAIRE PILON, GLORIETTE ALARIE, PAUL-HÉBERT ALARIE, JEAN-MARIE TOUCHETTE, EDGAR MEILLEUR, LORS DE LEUR COMMUNION SOLENNELLE.

En 1946, il y avait tellement d'élèves à l'école de la Ferme-Rouge qu'on dut ouvrir une école temporaire. La maison de madame Albert Gratton, située dans le quatrième rang et appartenant à la commission de Mont-Laurier, accueillera huit enfants de l'arrondissement no 4 de la commission scolaire de Kiamika. Thérèse Girouard en était l'enseignante.

En 1951, poursuivant le mouvement de centralisation au village, l'école de la Ferme-Rouge fermera ses portes. Denise Marcotte aura été la dernière enseignante de cette école.

FERMETURE DE L'ÉCOLE NO 2 (1952)

Le même sort attendait l'école no 2. Ouverte depuis 1902, l'école du sixième rang tirera sa révérence en 1952. À l'heure du dernier bilan, citons qu'en un demi-siècle de fonctionnement, la plus ancienne école de rang de Kiamika aura accueilli vingt institutrices et quelque trois cents enfants y auront fait leurs classes. En mai 1954, ce modeste lieu du savoir sera détruit par un incendie et en 1959, pour la somme de 1 \$, le terrain sera vendu à Gérard Nantel.

À partir de 1952, les élèves de l'arrondissement no 2 fréquentent l'école du village. En 1953, certains enfants de l'arrondissement vont à l'école de Val-Barrette et officiellement, par un arrêté ministériel en 1957, les lots 46 à 52 inclusivement des cinquième et sixième rangs, les lots 41 à 52 inclusivement du septième rang et les lots 1 à 13 des huitième, neuvième, dixième et onzième rangs du cadastre officiel du canton de Kiamika sont annexés à la municipalité scolaire de Val-Barrette.

Les dernières enseignantes qui ont travaillé à l'école no 2 sont Noémie Filion, Fernande Morel, Thérèse Massy, Isabelle Daigle, Suzanne Massé et Denise Godard.

Noémie Filion témoigne de son séjour à l'école no 2. Diplômée de l'école Normale de Saint-Jérôme, Noémie arrive à l'école en septembre

1942. Un accident, au cours de l'été, l'oblige à se déplacer en béquilles. Sa sœur Adrienne, enseignante d'expérience, l'accompagne donc. Adrienne s'occupe des première, deuxième et troisième années et à Noémie incombe la tâche d'enseigner aux plus grands. À deux, la tâche était bien acceptable et les soirées, à la lampe à l'huile, passaient sans que la nostalgie ne les gagne trop. En février, Noémie, remise de son accident, doit assumer seule les destinées de l'école. Sans guide, sans appui, sans soutien, c'est tout un changement.



GRUPE D'ÉLÈVES À L'ÉCOLE NO 2 DU SIXIÈME RANG.

Voici donc son témoignage :

« À dix-sept ans, voler de mes propres ailes dans une école de rang, s'adapter aux conditions rudimentaires étaient pour moi une expérience imprévisible. L'idéal que je m'étais fixé ! Il fallait que je l'atteigne avec fermeté et travail. La formation et les principes inculqués à l'école Normale m'incitaient à exercer une autorité méticuleuse auprès des trente-cinq élèves échelonnés de la première à la septième année. Dans ces années-là, l'autorité dans la famille était respectée. L'école étant le prolongement de la famille, l'institutrice devait suivre les mêmes pas. Elle n'était pas seulement enseignante, mais elle était aussi formatrice ; elle transmettait des habitudes de vie aux élèves qui en avaient besoin pour devenir des hommes et des femmes capables de lire, d'écrire, de compter et de bien parler. Notre travail était géré par une certaine crainte des rapports des autorités scolaires et religieuses, des compétitions, des comparaisons entre les écoles, sans égard aux talents de certains élèves, des examens de fin d'année devant les parents... Les succès ou les échecs dépendaient du professeur. C'est là que les rapports élogieux ou désapprobateurs de l'inspecteur mettaient en jeu la future réputation de l'institutrice. Les heures de travail n'étaient pas comptées. L'enseignement était prioritaire au détriment du contact personnel avec chacun des élèves en

difficulté de compréhension ou de caractère. Il fallait avoir la vocation pour véhiculer sans écart dans un champ aussi vaste que l'éducation.»

Noémie ne se résoudra cependant pas à coucher seule à l'école. Une corde de bois qui déboule, une marmotte qui grignote, le moindre bruissement dans les branches et on arrête de respirer... La médaille de bravoure ne lui fut jamais accordée. « *J'étais réellement peureuse* », admet-

elle. Yvette Filion, l'une de ses élèves, lui tiendra compagnie.

Durant les mois de grands froids, l'école était plutôt inconfortable; les murs étant vides, l'école se refroidissait donc rapidement. Sans chauffage les fins de semaine, le lundi venu, le local était frisquet; les enfants gardaient leurs manteaux et s'installaient près du poêle une bonne partie de l'avant-midi.

La fin de l'année arrive vite lorsque l'on a à peine le temps de respirer. Là, tout un programme à monter: récitations, jeux scéniques, chants, opérettes, adresses, etc... Tout doit être impeccable. C'est un

moment toujours solennel en présence des parents, des commissaires et de monsieur le Curé. C'est le couronnement de l'année scolaire, dix mois d'une vie d'enfant ou d'adolescent qui se terminent comme une victoire. C'était la remise des prix.

Si ce dernier jour d'école est une journée de récompenses, il est aussi le moment par excellence pour se souhaiter mutuellement de bonnes vacances. Fini l'écriture, la lecture, les additions, les soustractions et adieu à toutes les leçons. C'est en chœur que les élèves entonnent bien fort l'hymne tant connu :

Vive les vacances

Au diable les récompenses

Mettons l'école en feu

Les maîtresses dans le milieu...!



À L'ÉCOLE NO 2, JEANNINE FORGET JOUANT LE RÔLE DE DOLLARD DES ORMEAUX.



NOÉMIE FILION ET SES ÉLÈVES EN 1944, À L'ÉCOLE NO 2.

FERMETURE DE L'ÉCOLE NO 3 (1953)

Cette période commencée dans l'harmonie sous le règne de Madeleine Forget connaîtra ses difficultés. C'est ainsi qu'en 1949, l'inspecteur Robert Prémont intervient auprès des commissaires en ces termes :

« Certains parents soutiennent trop leurs enfants et même les ennuient à causer des ennuis à l'institutrice. Ils devraient comprendre qu'en agissant ainsi, c'est leur propre autorité qu'ils sapent à sa base même. La mauvaise foi de ces gens est évidente et il est facile de lire dans leur jeu. Mlle X est bien qualifiée et offre toutes les garanties de succès. Cette lutte sournoise menée sans raison contre l'institutrice a assez duré. Pour ma part, je vous préviens qu'advenant la démission de Mlle X à la suite d'une situation devenue intolérable, je vous refuserai obstinément toute recommandation vous permettant d'obtenir de M. le Surintendant l'autorisation d'engager une institutrice non-diplômée, quelle qu'elle soit, pour la remplacer... »

Les dernières institutrices à cette école ont été madame Jean Huberdeau, Denise Marcotte et Louise Gratton.

L'école du septième rang aura été la dernière école de rang dans la municipalité scolaire de Kiamika. Elle fermera ses portes en juin 1953 mettant ainsi un point final à une idéologie basée sur la religion, l'agriculture et la famille. L'école de rang aura été une valeur sociale importante, simple et authentique, mais au fil des années, elle ne répondait plus aux nouvelles exigences du système scolaire. Un dernier rapport déplorant le sort des institutrices de rangs fut rédigé par l'inspecteur J.E. Bélanger :

« Les titulaires des écoles de rangs sont beaucoup moins favorisées que celles du village. Elles sont prises avec des classes très nombreuses dans lesquelles se multiplient les divisions. Il est donc impossible ou à peu près, pour elles, d'individualiser leur enseignement ou de créer chez les élèves une réelle motivation. »

Quant à l'école no 3, elle sera vendue à Antonio Forget du septième rang.

LA VIE SCOLAIRE AU VILLAGE

Il va s'en dire que la fermeture de quatre maisons d'enseignement dans les rangs créa un sérieux impact démographique à l'école du village.



ÉCOLE DU VILLAGE EN 1950.

Déjà, en 1950, le problème se fait sentir. Avec la fermeture de l'école « Valiquette », on accueille quelque cent soixante-dix élèves à l'école du village qui ne contenait que trois classes. Pour répondre à un besoin criant de places, la commission décida donc de transformer la chapelle des sœurs en classe. Cette décision fut accueillie avec réticence par les religieuses. L'inspecteur Bélanger s'inquiète de cette décision :

«...Cette transformation sera-t-elle permanente ou temporaire ? Il ne faudra pas que le malaise passager s'aggrave. En éducation, il doit y avoir collaboration entière entre l'Église et les parents dont vous êtes les représentants... »

En 1951, l'arrivée des élèves de la Ferme-Rouge et ceux du secteur du Lac Rouge, nouvellement annexé à la commission scolaire de Kiamika, nécessitera l'ajout d'une nouvelle classe. Il n'y a plus de places à l'école du village. Le vieux presbytère, désuet depuis quelques années, se transformera donc en local de classe de fortune. Noémie Filion y sera l'enseignante.

En 1952, la situation ne s'améliore toujours pas. Cinq classes sont nécessaires... L'école est remplie à pleine capacité et il serait odieux de faire travailler une institutrice au vieux presbytère, il est beaucoup trop froid. C'est ainsi que s'ouvre une classe dans la sacristie. Noémie Filion y enseignera.

En 1953, avec la fermeture de la dernière école de rang , le problème devient crucial; six classes sont requises: quatre au couvent des religieuses, une à la sacristie et l'autre... au vieux presbytère... Claire Turgeon y commencera sa carrière.

Au printemps de 1954, les commissaires, conscients du problème, multiplient les démarches pour l'obtention d'octrois en vue de l'agrandissement ou de la construction d'une nouvelle école au village. L'inspecteur Dolbec le souligne dans son rapport du 6 avril 1954 :

« ...Je suis heureux d'apprendre que vous songez sérieusement à l'agrandissement de votre école centrale. C'est un besoin urgent et j'ose croire que ce projet sera bientôt une réalisation... »

Après des rencontres avec l'honorable Albiny Paquette, et en attendant les réponses à leur demande, les commissaires envisagent toutes les solutions pour régler leur problème de surpeuplement; une des possibilités serait de réouvrir, bien temporairement, une école de rang... Mais voilà qu'au début de mai 1954, l'école no 2 du sixième rang est détruite par un incendie. Le lendemain, 9 mai 1954, à une assemblée des commissaires, on peut y lire la proposition suivante :

« Il est proposé unanimement par les membres de la commission scolaire de Kiamika que se fasse la construction d'une école de sept classes avec logement pour le personnel enseignant, et ceci presse, car une école de rang, soit celle du rang VI, l'école no 2, vient de brûler et le besoin de bâtir est urgent... »

On y ajoute :

« Cette résolution signée par tous les commissaires présents est transmise la journée même au député, M. le Dr Paquette. »

Cette décision mettra fin à un problème vieux de quatre ans. Mais en attendant la construction de cette nouvelle école, où logera-t-on le surplus d'élèves ?

Après avoir connu la classe-chapelle, la classe-presbytère et la classe-sacristie, voilà qu'on aura l'école-hôtel. En effet, en septembre 1954, la commission louera, pour 50 \$ par mois, deux locaux à l'hôtel du village appartenant à Mathias Lacasse, et ce, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école du village en 1957.

Claire Turgeon, l'une des enseignantes de ces classes de fortune se souvient que la passion du métier les aidait à oublier les inconvénients pour ne vivre que la pédagogie :

« Dans le vieux presbytère quand fut venu l'hiver, les boîtes à diner et les vêtements gelés, dans l'escalier de ma classe se sont retrouvés. Il fallait ... l'année écoulée, un autre local trouvé. Deux classes furent organisées dans l'hôtel fermé... Pour enseigner, je n'avais que la rue à traverser c'était bon pour moi et aussi pour les écoliers... car un genou écorché, un bouton arraché, maman Cécile pouvait tout réparer. Le soir, ces fiers élèves descendaient le village deux par deux sur le trottoir, ils rejoignaient les élèves de l'école principale pour prendre l'autobus. »

1954-1972

LA CENTRALISATION SCOLAIRE

L'IMPORTANTÉ RÉFORME SCOLAIRE

La réforme scolaire qui débute en 1959 s'est amorcée progressivement durant la décennie 1950. Tous les adultes qui ont vécu à cette époque se remémoreront les transformations profondes qui agitaient la société québécoise d'alors.

Une longue suite d'événements préparés sous le gouvernement totalitaire de Maurice-L. Duplessis sont à l'origine de ces changements majeurs. Parmi les principaux, citons la « grève de l'amiante » à Asbestos en 1949 et la grève de Murdochville en 1957 qui provoquèrent de durs affrontements entre le mouvement syndical et le gouvernement provincial. Les grévistes reçoivent des appuis inconditionnels, entre autres, de l'Archevêque de Montréal, Mgr Joseph Charbonneau, et des professeurs et étudiants de la Faculté des sciences sociales de

l'Université Laval. Quelques mois plus tard, à la stupéfaction générale, Mgr Charbonneau démissionne de son poste et est remplacé par Mgr Paul-Émile Léger. De troublantes hypothèses ont alors cours sur le rôle du Premier Ministre dans cette destitution, pour le moins, imprévisible.

D'autres décisions politiques viennent envenimer le climat. En effet, de 1953 à 1956, le gouvernement Duplessis refuse les subsides accordés par le gouvernement fédéral aux Universités canadiennes, sous prétexte que l'éducation est de juridiction provinciale en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

« Le domaine de l'éducation, déclare alors M.L. Duplessis, est un domaine vital particulièrement pour le Québec. Nos écoles sont des forteresses, des bastions indispensables, essentiels à la conservation de nos traditions religieuses et nationales auxquelles nous tenons, que nous avons le droit de conserver et que nous entendons conserver. »

Devant ce refus d'accepter cette manne providentielle, la révolte des étudiants de l'Université Laval ne tarde pas à se faire sentir. Cette attitude intransigeante du « prince régnant » du gouvernement suscite d'innombrables critiques de plus en plus acerbes contre son administration.

Le système scolaire du Québec est violemment attaqué et remis en question par tous les médias d'information. Afin d'apaiser ces clameurs, le surintendant de l'Instruction publique, M. Omer-Jules Désaulniers, pensant faire le contre-poids, répète que « *le Québec a le meilleur système scolaire au monde!* » Il n'en fallait pas davantage pour que le frère *Untel* publie ses « *Insolences* » dans *Le Devoir*. La publication de ces réflexions, lues par un nombre record de lecteurs, portent un dur coup au système scolaire en place et ébranlent les fondements mêmes du Département de l'Instruction publique.

Après la mort de Duplessis en septembre 1959 et l'accession de Paul Sauvé au pouvoir, d'immenses espoirs renaissent. « *Désormais...* » dira le nouveau Premier Ministre invitant ainsi le peuple québécois à se tourner vers l'avenir et à oublier le passé. C'est à ce moment qu'il faut placer le début de la réforme scolaire.

En 1960, avec l'arrivée au pouvoir de l'équipe de Jean Lesage, « l'équipe du tonnerre » comme on l'appelait, la situation change rapidement.

L'apparition de nouveaux courants d'idées seront à l'origine de ce qu'on appelle « la révolution tranquille ». En effet, les concepts traditionnels ne répondent plus au besoin de réforme que vit la société québécoise. Conscient que le développement économique de la province doit passer par une réforme du milieu scolaire, le gouvernement Lesage s'attaque à cette tâche.

Le 28 février 1961, l'assemblée législative adopte une loi instituant une commission royale d'enquête sur l'enseignement: la Commission Parent. De 1963 à 1966, la Commission Parent publie son Rapport en cinq volumes. Le 19 mars 1964, le « Bill 60 » est sanctionné, créant ainsi le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation. Une série de réformes s'étendant sur plusieurs années amènent les réalisations suivantes: gratuité scolaire jusqu'à la fin du secondaire; fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à seize ans; uniformisation de l'enseignement; modernisation des programmes; le programme du cours élémentaire est désormais réparti sur six ans et celui du cours secondaire sur cinq ans.

La dernière grande initiative du gouvernement libéral fut, en 1964, sa croisade pour la formation et le financement des commissions scolaires régionales, entreprise appelée « Opération 55 » parce qu'elle devait conduire à la formation de cinquante-cinq commissions scolaires régionales catholiques au Québec pour dispenser l'enseignement au secondaire.

Conséquemment, apparaîtront les polyvalentes, ces méga-écoles multifonctionnelles.

En 1966, des élections portent au pouvoir le gouvernement de l'Union Nationale. Daniel Johnson s'engage à poursuivre la réforme scolaire. Le premier problème administratif que le nouveau gouvernement doit résoudre est une crise scolaire d'envergure provinciale qui se concrétise par une série de grèves d'enseignants bien orchestrées. Le droit de grève, conquis de haute lutte par les associations syndicales, alarme les commissions scolaires, les parents, les enfants et le gouvernement bien sûr. Pressé d'agir, le gouvernement adopte, le 17 février 1967, le « Bill 25 » qui oblige les enseignants à retourner en classe; la parité des salaires pour les femmes et les hommes est, malgré tout, accordée et à partir de cette date, les enseignants possèdent une convention collective provinciale.

Le 29 juin 1967 est sanctionné le « Bill 21 », celui qui crée les collèges d'enseignement général et professionnel : les Cégeps.

Bien que le système scolaire demeure confessionnel, le clergé n'a presque plus droit de regard sur l'éducation ; l'État en assume la charge. Les communautés religieuses qui avaient relevé leur part de défis, qui avaient pris des risques en investissements institutionnels se voient contraints de laisser la place, et ce, rapidement. Les laïcs prennent alors la relève dans l'éducation.

À LA COMMISSION SCOLAIRE

Comme nous venons de le constater, un climat favorable s'est imperceptiblement créé pour permettre des transformations radicales et irréversibles dans le domaine de l'éducation. La vie scolaire à Kiamika n'échappera pas à cette vague de modernisme.

Durant ces vingt dernières années de fonctionnement, trois présidents se succèdent à la commission scolaire de Kiamika : Fernand Brière de 1955 à 1958 ; Albert Diotte de 1958 à 1963 et Charles Meilleur de 1963 à 1972. Jérôme Filion assume le poste de secrétaire-trésorier jusqu'au 30 juin 1972.

Déjà depuis 1946, « la Loi pour assurer le progrès de l'éducation » oblige le gouvernement à prendre les dettes des commissions scolaires, mais en même temps, il met ces dernières sous sa tutelle administrative. Le rôle décisionnel des commissaires en est donc grandement amoindri. Tranquillement, mais sûrement, les destinées de l'éducation passent sous la gouverne des dirigeants provinciaux. C'est ainsi qu'à quelques reprises, les résolutions des commissaires furent refusées.

En 1961, après avoir fixé le taux des taxes scolaires à 3,50 \$ par 100 \$ d'évaluation, le Département de l'instruction publique refuse ce taux et le fixe à 4,35 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les commissaires ont bien tenté de négocier un taux moyen, mais en vain... Veulent-ils accorder des soumissions ou encore veulent-ils se porter prêteurs à la commission que le Département de l'instruction publique s'y oppose et fait ressortir le problème des conflits d'intérêts... Les temps changent, il faut bien s'y soumettre.

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Avec la fermeture des écoles de rangs, le transport scolaire devient une préoccupation importante pour les élus scolaires. La loi leur impose le devoir de n'accorder le contrat de transport qu'à la suite d'une demande de soumissions faite par avis public spécifiant toutes les conditions de services à effectuer. Les premiers transporteurs furent Wellie Lachaine, Téléphore Portelance, Léopold Suppère, Edgar Lachaine et Lucien Nantel.

Une bonne part du budget de la commission sera allouée à ce poste. Déjà, en septembre 1955, il en coûte 37,25 \$ par jour pour transporter les élèves à l'école du village. Des subsides accordés par le gouvernement au chapitre des transports viennent aider les commissions scolaires à boucler leurs budgets. Cette attribution discrétionnaire de l'État ne répond pas toujours aux attentes des commissaires, comme en fait foi l'extrait suivant du procès-verbal du 17 mars 1957 :

«...ayant pris connaissance des lettres concernant les octrois de transport, nous, les commissaires d'écoles, sommes un peu déçus du montant qui doit nous être payé pour l'année 1955-1956: soit 2 000 \$, alors que nous escomptions avoir au moins 50 % - de 7 136 \$ -ce qui nous aiderait beaucoup dans notre situation actuelle: construction d'école, gros intérêts à payer au cours de l'année. Que telle résolution soit envoyée au Département.»

Malgré leur déception, les commissaires n'en poursuivent pas moins la coutume d'exprimer leur gratitude aux autorités :

«...Il est proposé par Moïse Huberdeau et adopté unanimement que des remerciements soient adressés dans le journal «Le Flambeau» à notre député: l'Honorable J.H.A. Paquette ainsi qu'à l'Honorable O. J. Désaulniers, surintendant de l'Instruction publique pour les octrois accordés au cours de l'année 1956-1957.»

CONSTRUCTION DE LA DERNIÈRE ÉCOLE (1957)

Déjà en 1951, sous la présidence d'Émile Filion, eut lieu un référendum sur l'opportunité de construire, au village, une nouvelle école de huit classes. Bien que la centralisation des écoles au village fut éminente, les citoyens n'approuvèrent pas cette résolution.

Il faudra attendre quelques années avant que la projet de construction d'une école se concrétise. Après avoir suivi les dédales administratifs et après que le Département de l'instruction publique ait, à trois reprises, refusé les soumissions présentées, la construction de l'école est enfin accordée à Conrad Forget de Saint-Jovite pour la somme de 65 000 \$.



L'ÉCOLE ACTUELLE.

Située au 1, chemin Valiquette, cette école est la seule fonctionnelle de nos jours. L'école de deux étages, construite selon les devis « L 1955 », a quatre classes, un logement pour y accueillir les enseignantes et une grande salle communautaire. L'école ouvre ses portes en septembre 1957, et ce , au grand soulagement de tous. Les religieuses qui, en novembre 1956, avaient annoncé leur départ définitif pour juin 1957, consentent à poursuivre leur œuvre en autant qu'elles occupent la nouvelle école. Cette demande leur fut évidemment accordée.

En septembre 1957, quelque cent quatre-vingt-dix-neuf élèves fréquentent les six classes de la commission scolaire. Quatre classes sont dirigées par les religieuses à l'école neuve, et ce qui est maintenant convenu d'appeler « la vieille école » accueille les deux autres classes gérées par deux nouvelles titulaires: Carmelle Brière et Marie-Berthe Valiquette.

Ces années ont vu défiler plusieurs élèves dans les deux écoles du village. De ces années d'école, Diane Nantel n'a rien oublié ou presque...

« Ces années d'école ont été marquées par l'emprise de personnes dévouées et pédagogues qui croyaient en leur mission, soit d'instruire les enfants dont elles avaient la responsabilité. Le corps professoral se composait de quatre religieuses et de deux « maîtresses » laïques. Ces dernières ajustaient leur tir sous la responsabilité de la Sœur Supérieure et démontraient tout autant d'acharnement à nous faire évoluer. Bien sûr, ce ne fut pas toujours une sinécure, elles étaient tellement exigeantes, mais nous avons appris. Elles nous ont forcé à étudier, en un mot à performer. Tous les moyens étaient, pour elles, légitimes pour arriver à leur fin. Les joutes de calcul, de grammaire, d'histoire, de catéchisme, etc... Et non, je n'ai pas oublié les petits coups de règle sur les doigts...

En même temps, elles ont laissé leurs empreintes religieuses dans la vie de tous les jours. Je n'ai qu'à penser aux nombreuses prières quotidiennes, aux séances de confession mensuelles et à la pratique du premier vendredi du mois. Bien entendu, les deux écoles se vidaient lorsqu'il y avait un enterrement. L'église était pleine à craquer et nos morts pouvaient partir en toute sérénité et sécurité vers l'au-delà, encouragés qu'ils étaient par nos chants et prières.

Nous étions de toutes les occasions, ne ratant pas les célébrations entourant les fêtes de Noël, de Pâques, de l'Immaculée-Conception, de la Toussaint, des Rogations, du mois de Marie et de la procession de la Fête-Dieu où, croisés et croisillons paraïent dans leurs costumes prévus à cet effet. La fierté ressentie à cette occasion est indescriptible et relève pratiquement du monde mystique. La vie scolaire tournait rondement autour de ces fêtes et nos professeures ajustaient leurs enseignements à la préparation de la Fête à venir. Les journées pédagogiques n'existaient pas, mais Dieu merci, les congés religieux existaient et ils étaient nombreux.

Je ne saurais compléter cette réflexion, sans parler de la présence du curé Poissant dans notre vie scolaire. Il était bien visible, soit pour la remise des bulletins ou lors des occasions spéciales et surtout pour entendre nos confessions et permettre aux autres élèves de les entendre... Il faut bien lui reconnaître sa grande connaissance du monde scolaire et également sa mémoire phénoménale qui lui permettait d'informer nos parents, personnellement, de nos bons coups ou de nos frasques...

Nous avons appris la vie sur les bancs d'école et dans la cour de récréation. Période intense d'apprentissage intellectuelle intercalée

d'apprentissage à la compétition, au partage à travers les sports de groupe. Peu importe où portait notre vue, il y avait des enfants qui jouaient, qui discouraient et qui apprenaient à vivre en groupe. Je n'ai pas oublié les pique-niques de fin d'année, le voyage à la croix sur la très haute montagne de monsieur Grenier... Nous avions même droit à une boisson gazeuse, normalement une « orange Crush » et le soir venu, c'était la remise des prix à la salle paroissiale.

Non, je n'ai pas oublié les « petits chinois », les plumes à un cent et à cinq cents, la visite de l'inspecteur, le costume obligatoire -tunique et blouse blanche-, le salut au drapeau soulignant notre élan patriotique : Drapeau de ma Province, salut ! À toi mon respect, ma fidélité, mon amour... Pas plus que je n'ai oublié le fait que nous devions garder le silence pendant le temps du dîner. Ce qui n'était pas évident pour des groupes d'enfants qui avaient travaillé toute la matinée. Mais la discipline, nous connaissions... Pour quelques sous par semaine, nous pouvions acheter une soupe de la Sœur Cuisinière. Cette dernière faisait également du sucre d'orge, un pur délice...

Ces belles années ont permis à beaucoup d'entre nous de devenir des adultes responsables et compétitifs sur le marché du travail. Peu importe qui nous étions, nous savions avoir une chance de réussir notre vie professionnelle et personnelle. Ces années ont été marquées par la notion de réussite, car nous allions devenir, plus tard, ceux que l'on nommerait les « Baby Boomers ». Sans vraiment le savoir, nous avons vécu une période d'effervescence extraordinaire, marquée par une prise de conscience collective de notre importance en tant que québécois. Il faut dire que nos cours d'histoire nous faisaient réfléchir sur notre identité en tant que peuple et sur notre place dans ce vingtième siècle. Nous avons vécu tellement de changements : l'avènement de l'électricité, du téléphone, de la télévision, des appareils ménagers, la découverte des autres planètes et l'exploit des hommes qui ont marché sur la lune, etc... que nous devons être fiers pour passer au travers... »

LE CLERGÉ ET LA LAÏCISATION

À la faveur du progrès, de nouvelles idéologies surgissent dans l'éducation. On parle de plus en plus d'égalité des chances, d'éducation supérieure accessible à tous, de préparation à la vie de société, de

revalorisation de l'esprit démocratique et d'évolution des Églises. Dans cet optique, l'avenir s'annonce douteux pour les communautés religieuses dans l'enseignement. C'est donc dans ce contexte de profonde mutation scolaire qu'en 1960, la commission scolaire engage un laïc pour diriger l'une de ses écoles : Armand Guilbault. En plus d'être le directeur, il enseigne aux garçons des septième, huitième et neuvième années.

La « vieille école » s'est donné un air de jeunesse pour l'occasion. Dorénavant, on parlera de « l'école des garçons ». Un investissement de 19 885 \$ est consenti ; un logement confortable est aménagé pour accueillir le nouveau maître. Ses conditions salariales, très favorables pour l'époque, ont de quoi intriguer les autres enseignantes de la commission. En effet, on lui accorde 6 000 \$ en plus du logement, alors que la religieuse directrice de l'autre école reçoit 1 900 \$ et aux deux autres religieuses on alloue 1 700 \$... Les deux laïques enseignantes, Marie-Rose Cloutier et Denise Deschamps, ne reçoivent guère plus que les religieuses...

Il ne tarde pas que le climat de bonne entente qui régnait entre les deux écoles s'en trouve modifié. L'inspecteur Joseph-Elzéar Dion le souligne dans son rapport du 22 décembre 1961 :

«...Une seule chose fort regrettable que vous n'ignorez pas, c'est le manque d'union et de collaboration entre les titulaires des deux écoles et entre les autorités de la paroisse...»

Seuls les protagonistes impliqués dans ce différend en connaissent véritablement les tenants et les aboutissants. Toujours est-il que le curé de l'époque, l'abbé Marcel Poissant, prit fermement position en faveur des religieuses et l'inspecteur Dion essaya de faire le contre-poids :

«...Votre classement pour septembre prochain vous causera sûrement des ennuis, surtout si vous décidez de ne pas réengager votre professeur. C'est le mieux qualifié de tout mon district et il donne un enseignement des plus judicieux. Tous les élèves et leurs parents l'estiment car il ne compte pas son dévouement. Il vous sera difficile de trouver un titulaire qui acceptera dans sa classe les élèves de huitième, neuvième et dixième années. D'un autre côté, il serait désagréable de voir se renouveler les ennuis entre les deux écoles et les autorités

religieuses. Avant de prendre une décision, pesez bien le pour et le contre dans l'unique intérêt de vos grands garçons, car à mon humble avis, il ne faut pas rejeter tout le blâme sur le professeur, car au début on a empiété sur les droits de cette école dirigée par un laïc. »

En septembre 1962, on réengagea le professeur.



ÉLÈVES DE SEPTIÈME ANNÉE EN 1962.



ÉLÈVES DU PRIMAIRE AVEC
MADELEINE HEAFEY.

CONDITIONS SALARIALES DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Dans les années 1950, le salaire des enseignantes et des enseignants est négocié à la pièce, tout comme par le passé. Mais à partir de 1960, tout va changer. Regroupés en syndicat, ils tentent de faire reconnaître une échelle salariale.

En 1963, la commission scolaire de Kiamika reconnaît l'entente intervenue entre le syndicat, C.I.I., représentant les enseignantes et les enseignants de la région et les commissions scolaires locales. Cette entente fixe différemment les salaires des hommes et des femmes œuvrant dans l'enseignement. Ainsi, selon leurs brevets d'enseignement - C, B, ou A - les enseignantes reçoivent 2 200 \$, 2 500 \$, 2 900 \$, avec une augmentation de 100 \$ par année d'expérience, et ce, pendant dix ans. Pour les mêmes diplômes, les enseignants reçoivent 4 000 \$, 4 200 \$ et 4 600 \$ avec une augmentation de 200 \$ par année d'expérience. La disparité salariale est criante.

Cette même année, les commissaires de Kiamika prennent position face au pouvoir de négociation des enseignantes et enseignants. C'est ainsi qu'on peut y lire la proposition suivante :

« ...Il est proposé par Charles Meilleur et unanimement résolu que la commission scolaire de Kiamika déclare au gouvernement du Québec que nous nous opposons au droit de grève du personnel enseignant. »

Il faudra attendre jusqu'en 1967 pour qu'enfin le gouvernement reconnaisse la parité salariale et des conditions de travail uniformes pour toutes les enseignantes et tous les enseignants du Québec.

NOUVELLES ORIENTATIONS SCOLAIRES AU SECONDAIRE

Avant 1960, les élèves qui désiraient poursuivre leurs études au-delà d'une neuvième année devaient quitter la paroisse. Les séminaires de Mont-Laurier et de Papineauville, les écoles Normales de Mont-Laurier, de Saint-André Avellin et de Saint-Jérôme, les écoles d'Enseignement Ménager de Nomingue et de Saint-Jacques-de-Montcalm, les écoles d'Agriculture et d'Arts et Métiers de Mont-Laurier ainsi que d'autres institutions ont accueilli, tour à tour, les élèves de Kiamika.

Devant cet engouement pour les études et sous les pressions constantes de l'inspecteur, les élus scolaires conviennent d'offrir une dixième année à partir de septembre 1961. L'année suivante, une onzième année est aussi dispensée. Malgré la bonne volonté de tous les intervenants, très tôt on réalise l'impossibilité de maintenir ces deux classes. Compte-tenu du nombre restreint d'élèves, la diversité des options scientifique, générale et commerciale ne peut évidemment pas être réalisée. C'est ainsi qu'en septembre 1963, vingt-sept élèves des dixième et onzième années de Kiamika fréquentent l'école du Sacré-Cœur, le collège Saint-Eugène et l'école des Arts et Métiers de Mont-Laurier. Entre temps, les commissions scolaires de Lac-du-Cerf, de Kiamika et de Val-Barrette conviennent d'un regroupement d'élèves, ce qui permet l'ouverture d'un cours général et d'un cours scientifique pour répondre aux besoins et aptitudes de la clientèle scolaire des huitième et neuvième années.

Avec les profondes mutations des cours au secondaire, la régionalisation est inévitable. Il faut regrouper pour offrir un maximum de choix aux élèves. C'est ainsi qu'en décembre 1964 naît la commission

scolaire régionale Henri-Bourassa de Mont-Laurier. Elle est la cinquante-unième commission régionale de « l'Opération 55 » du ministère de l'Éducation. On y dispensera l'enseignement secondaire aux élèves provenant de cinquante-trois commissions scolaires locales des comtés de Labelle et de Gatineau.

C'est donc à partir de septembre 1965 que tous les élèves du secondaire de Kiamika fréquentent l'école polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier.

ORGANISATION SCOLAIRE AU PRIMAIRE

Difficilement, parfois douloureusement, mais résolument, la réforme scolaire se poursuit. La régionalisation au secondaire semble avoir satisfait toutes les commissions scolaires impliquées dans ce processus, tant et si bien que le 17 décembre 1967 une cinquantaine de commissaires de la Haute-Lièvre, réunis à l'école de Sacré-Cœur de Mont-Laurier, sont unanimes à soutenir qu'un tel regroupement devrait se faire au niveau primaire.

À prime abord, l'idée d'un tel rassemblement semblait intéressante, mais les commissaires de Kiamika, prudents, conviennent d'étudier attentivement ce projet ainsi que les conséquences pédagogiques, administratives et financières qui en découleraient. Charles Meilleur, le président, est désigné pour représenter la commission scolaire à un comité d'étude sur le projet. En mars 1968, les commissaires consentent, en principe, à un tel regroupement. Un mois plus tard, plus rien ne va... comme on peut le lire au procès-verbal du 3 avril 1968 :

« Il est proposé par le commissaire Firmin Valiquette et adopté à l'unanimité que la commission scolaire de Kiamika refuse la résolution de regroupement soumise par la commission scolaire de Mont-Laurier, vu que cette dernière n'a pas accepté de nous faire une assemblée pour y discuter, de nouveau, la question de représentation au point de vue des commissaires. »

Une autre résolution vient corroborer ce refus :

« Il est proposé par le commissaire Charles Meilleur et adopté à l'unanimité :

1- que notre commission scolaire s'oppose énergiquement à toutes mesures visant à enlever aux commissions scolaires le droit de taxation et endosse toutes demandes de la Fédération des commissions

scolaires qui auraient pour but de sauvegarder ce privilège des commissions scolaires.

2- que notre commission scolaire demande à la Fédération des commissions scolaires de faire savoir au gouvernement que nous nous opposons aux études que ledit gouvernement pourrait entreprendre sans la participation des commissions scolaires par l'entremise de la Fédération.

3- que notre commission scolaire s'engage à faire valoir le point de vue des commissaires d'écoles sur ce sujet auprès des maires et conseillers municipaux.»

De nouveau, en juin 1971, les commissaires réitérèrent leur désapprobation au projet et, dans un ultime effort pour contrer la centralisation, on écrit au Premier Ministre Robert Bourassa, au ministre de l'Éducation Guy Saint-Pierre, au député de Labelle Fernand Lafontaine; cette démarche sera cependant stérile. Malgré le peu d'enthousiasme des commissaires de Kiamika, en juillet 1972, la commission scolaire Pierre-Neveu est officiellement créée avec le regroupement de quatorze commissions de la vallée de la Lièvre et de la vallée de la Rouge. Sous la présidence de Jacques Boucher de Mont-Laurier, quinze commissaires administrent désormais toutes les écoles primaires entre Sainte-Anne-du-Lac et Notre-Dame-de-Pontmain, entre Val-Limoges et La Macaza.

La dernière rencontre des commissaires de Kiamika eut donc lieu le 30 juin 1972. Les commissaires Léo Daoust, Jacques Saint-Jean, Firmin Valiquette, le président Charles Meilleur et le secrétaire-trésorier Jérôme Filion mirent un point final à leurs activités professionnelles.

Un jour vient où l'on doit tirer la ligne, fermer les livres et laisser à d'autres le soin de continuer une œuvre de soixante-dix ans, si bien amorcée. La collectivité de Kiamika n'oubliera pas ces quelque soixante commissaires qui, année après année, ont donné de leur temps, ont pris de grandes décisions et ont par le fait même contribué à ce que des centaines et des centaines d'enfants se réalisent dans la vie. Avec d'autres, ils ont laissé l'héritage le plus précieux qui soit : l'éducation et l'instruction. Peu détenait des diplômes universitaires, mais plusieurs méritent un doctorat honorifique de générosité, d'efficacité et d'authenticité. De la construction des onze écoles, de l'engagement de quelque quatre-vingt enseignantes et enseignants, des mille quatre cents pages de procès-verbaux... nous aurons souvenance.

Ils ont été des bâtisseurs... des grands... des vrais.

LISTE DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES À KIAMIKA

■ ÉCOLE DU VILLAGE

1902	Maxilinas Dufour		S.M.S. Félicien
1903	Maxilinas Dufour	1934	S.M.S. Hermance
1904	–		S.M.S. Éva sup.
1905	–		S.M.S. Rose-de-Jésus
1906	Mme Alphonse Leclair	1935	S.M.S. Louise-des-Anges
1907	Caroline Forget		S.M.S. Éva sup.
1908	Caroline Forget		S.M.S. Louise-des-Anges
1909	Alphonsine Turcotte	1936	S.M.S. Aristide, sup.
1910	Mme Napoléon Labelle		S.M.S. Rita-des-Anges
1911	Mme Delphis Lacasse		S.M.S. Gracia
1912	Mme Delphis Lacasse	1937	S.M.S. Louise-des-Anges
	Mlle Bélaïr		S.M.S. Aristide, sup.
1913	Octavie Beaulieu		S.M.S. Agnès-de-Rome
	Aurore Saint-Jean		S.M.S. Julienne-de-l'Eucharistie
1914	Jeanne Larocque	1938	S.M.S. Louise-des-Anges
1915	Maria Leclair		S.M.S. Aristide, sup.
1916	Maria Leclair		S.M.S. Agnès-de-Rome
1917	Lancia Monette		S.M.S. Julienne-de-L'Eucharistie
	Diane Alexandre		S.M.S. Louise-des-Anges
1918	Diane Alexandre	1939	S.M.S. Jeanne-de-Domrémy
1919	Alice Blais		S.M.S. Aristide, sup.
	Thérèse Denis		S.M.S. François-du-Sauveur
1920	Thérèse Denis		S.M.S. Rose-Gabrielle
1921	Clémentine Filion		S.M.S. Jean-du-Tabernacle
1922	Clémentine Filion	1940	S.M.S. Louise-des-Anges
1923	Clémentine Filion		S.M.S. Aristide, sup.
1924	–		S.M.S. Thérèse-des-Buissonnières
1925	–		S.M.S. Jeanne-de-Domrémy
1926	–		S.M.S. Gérard-de-Villiers
1927	–	1941	S.M.S. Césaire, sup.
1928	Henriette Lafleur		S.M.S. Berthe-de-Franc
1929	S.M.S. Éva sup.		S.M.S. Adrien, martyr
	S.M.S. René-d'Angers	1942	S.M.S. Thérèse-des-Buissonnières
	S.M.S. Thérèse-de-France		S.M.S. Césaire, sup.
1930	S.M.S. Éva sup.		S.M.S. Berthe-de-France, ass.
	S.M.S. Thérèse-de-France		S.M.S. Adrien, martyr
	S.M.S. Imelda-de-Jésus	1943	S.M.S. Jules-Aimé
1931	S.M.S. Éva sup.		S.M.S. Jeanne-de-Lorraine
	S.M.S. Thérèse-de-France		S.M.S. Bernard-du-S.-Cocur
	S.M.S. Imelda-de-Jésus		S.M.S. Berthe-de-France
1932	S.M.S. Éva sup.		S.M.S. Jules-Aimé
	S.M.S. Imelda-de-Jésus	1944	S.M.S. Jeanne-de-Lorraine, sup.
	S.M.S. Martina		S.M.S. Bernard-du-S. Coeur
1933	S.M.S. Éva sup.		S.M.S. René d'Angers
			S.M.S. Gabriel-de-l'Incarnation
			S.M.S. Marcel

LISTE DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES À KIAMIKA

1945	S.M.S. Jeanne-de-Lorraine, sup. S.M.S. Bernard-du-S. Coeur S.M.S. René-d'Angers S.M.S. Rose-Gabrielle S.M.S. Claire-Yvonne	(ÉCOLES AU VILLAGE) 1954-1972	
1946	S.M.S. Berthe-de-France S.M.S. Bernard-du-S. Coeur S.M.S. Edna S.M.S. Rose-Gabrielle		1954 S.M.S. Jeanne-de-Domrémy S.M.S. Rose-Gabrielle S.M.S. Jean-Napoléon S.M.S. Lise S.M.S. Pierre-de-Rome Claire Turgeon Noémie Filion-Gratton
1947	S.M.S. Berthe-de-France S.M.S. Rose-Gabrielle, ass. S.M.S. Rose-Madeleine S.M.S. Élisabeth-de-la-Trinité		1955 S.M.S. Jeanne-de-Domrémy S.M.S. Lise S.M.S. Jean-Napoléon S.M.S. Pierre-de-Rome S.M.S. René-de-France Claire Turgeon Rollande Saint-Jean
1948	S.M.S. Berthe-de-France S.M.S. Rose-Gabrielle S.M.S. Rose-Madeleine S.M.S. André-de-Galilée S.M.S. Ernest, martyr		1956 S.M.S. Jeanne-de-Domrémy S.M.S. Lise S.M.S. Jean-Napoléon S.M.S. Berthe-des-Anges S.M.S. Léon-d'Antioche Claire Turgeon Rollande Saint-Jean
1949	S.M.S. Berthe-de-France, sup. S.M.S. Rose-Gabrielle, ass. S.M.S. André-de-Galilée S.M.S. Ernest, martyr		1957 S.M.S. Jeanne-de-Domrémy S.M.S. Louis-Richard S.M.S. Suzanne-Claire S.M.S. Lise S.M.S. Léon-d'Antioche Carmelle Brière Marie-Berthe Valiquette
1950	S.M.S. Berthe-de-France, sup. S.M.S. Rose-Gabrielle, ass. S.M.S. André-de-Galilée S.M.S. Florence, martyre Noémie Filion		1958 S.M.S. Philippe-de-Rome S.M.S. Louis-Richard S.M.S. Suzanne-Claire S.M.S. Hildegarde S.M.S. Jacques-de-la-Croix Carmelle Brière Marie-Berthe Valiquette
1951	S.M.S. Berthe-de-France, sup. S.M.S. Rose-Gabrielle, ass. S.M.S. Stanislas-des-Anges S.M.S. Jeanne-Madeleine Noémie Filion		1959 S.M.S. Philippe-de-Rome S.M.S. Suzanne Claire S.M.S. Louis-Richard S.M.S. Hildegarde S.M.S. Jacques-de-la-Croix Carmelle Brière Marie-Berthe Valiquette
1952	S.M.S. Jeanne-de-Domrémy, sup. S.M.S. Rose-Gabrielle, ass. S.M.S. Stanislas-des-Anges S.M.S. Yvonne-du-S.-Coeur S.M.S. Jeanne-Madeleine Noémie Filion		
1953	S.M.S. Jeanne-de-Domrémy, sup. S.M.S. Rose-Gabrielle, ass. S.M.S. Yvonne-du-S.-Coeur S.M.S. Jean-Napoléon S.M.S. Jeanne-Madeleine Claire Turgeon Fernand Filion		

LISTE DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES À KIAMIKA

1960	S.M.S. Philippe-de-Rome S.M.S. Hildegarde S.M.S. Louis-Richard S.M.S. Daniel-d'Égypte Carmelle Brière Marie-Berthe Valiquette Armand Guilbault		S.M.S. Stanislas-de-Vienne S.M.S. Anita S.M.S. Nicole S.M.S. Robert-de-Sicile Jeanne-d'Arc Quevillon Claire Turgeon Claire Heafey
1961	S.M.S. Philippe-de-Rome S.M.S. Hildegarde S.M.S. Daniel-d'Égypte S.M.S. Martine Marie-Rose Cloutier Denise Deschamps Armand Guilbault	1967	Soeur Candide Racine Soeur Béatrice Lebeau Soeur Juliette Gauthier Soeur Nicole Proulx Soeur Pierrette Belhumeur Claire Heafey Jeanne-d'Arc Quevillon Claire Turgeon
1962	S.M.S. Jeanne-de-Dijon S.M.S. Stanislas-de-Vienne S.M.S. Guillaume S.M.S. Blanche-de-la-Croix Fernande Lalande Armand Guilbault	1968	Soeur Candide Racine Soeur Nicole Proulx Soeur Marguerite Grandbois Claire Heafey Jeanne-d'Arc Quevillon Claire Turgeon
1963	S.M.S. Yves-du-Rosaire S.M.S. Nicole S.M.S. Berthe-de-Jésus S.M.S. Alice-du-Rédempteur S.M.S. Candide Jeanne-d'Arc Quevillon Claire Turgeon Léger Fournier	1969	Soeur Imelda Lapointe Soeur Denise Drouin Soeur Candide Racine Claire Heafey Jeanne-d'Arc Quevillon remplacée par Lise Lacasse Madeleine Pilon Claire Turgeon
1964	S.M.S. Yves-du-Rosaire S.M.S. Gérard, abbé S.M.S. Berthe-de-Jésus S.M.S. Armand-de-Poitiers S.M.S. Claude-René Priscille Chartier Marcel Demers Jeanne-d'Arc Quevillon Claire Turgeon Thérèse Forget	1970	Claire Heafey Madeleine Heafey Jeanne-d'Arc Quevillon Claire Turgeon
1965	S.M.S. Yves-du-Rosaire S.M.S. Thérèse-de-la-Réparation S.M.S. Robert-de-Sicile S.M.S. Blandine-de-Lyon Claire Heafey Jeanne-d'Arc Quevillon	1971	Claire Heafey Madeleine Heafey Jeanne-d'Arc Quevillon Claire Turgeon
1966	S.M.S. Candide, martyre		<i>N.B. Parmi les religieuses nommées, l'une n'était pas enseignante, elle assumait les tâches ménagères.</i>

LISTE DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES À KIAMIKA

■ ÉCOLE #2 SIXIÈME RANG

1902	Albertine Legault
1903	Albertine Legault
1904	–
1905	–
1906	Eva Daigneault
1907	–
1908	–
1909	–
1910	Mlle Labrèche
1911	–
1912	Mme François Sigouin
1913	–
1914	Mme François Sigouin
1915	Mme François Sigouin
1916	Mme Pichette Mme François Sigouin
1917	Mme Alfred Trudel
1918	Bernadette Bisailon
1919	–
1920	Clémentine Filion
1921	Jeanne Filion
1922	Jeanne Filion
1923	Jeanne Filion
1924	–
1925	Germaine Bélisle
1926	Corrine Gauthier
1927	Corrine Gauthier
1928	Laurette Touchette
1929	–
1930	Rose-Emma Beauchamp
1931	Cécile Reid Antoinette Coutu
1932	Germaine Bélisle
1933	Germaine Bélisle
1934	Germaine Belisle
1935	Germaine Belisle
1936	Germaine Belisle
1937	Germaine Belisle
1938	Germaine Belisle
1939	Germaine Belisle
1940	Germaine Belisle
1941	Cordélia Lachaine
1942	Noémie Filion
1943	Noémie Filion

1944	Fernande Morel
1945	Thérèse Massy
1946	Thérèse Massy
1947	Mme Elzéar Lachaine
1948	Isabelle Daigle
1949	Suzanne Massé
1950	Denise Godard
1951	Denise Godard
1952	FERMETURE

■ ÉCOLE #3 SEPTIÈME RANG

1906	Albertine Godon
1907	Mme Alphonse Leclair Albertine Godon
1908	Mme Alphonse Leclair
1909	–
1910	Mme Jos Bélair
1911	–
1912	–
1913	–
1914	–
1915	Antoinette Lavigne
1916	–
1917	–
1918	Mme François Sigouin
1919	–
1920	–
1921	Régina Filiatreault
1922	Régina Filiatreault
1923	Évangéline Letrie
1924	Jeanne Filion
1925	Léda Séguin
1926	Léda Séguin
1927	Marguerite Mailloux
1928	Marie-Rose Cloutier
1929	Adrienne Charette
1930	Thérèse Monette
1931	Thérèse Monette
1932	Thérèse Monette Aline Monette
1933	Madeleine Forget
1934	Madeleine Forget
1935	Madeleine Forget
1936	Jacqueline Forget
1937	Jacqueline Forget

LISTE DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES À KIAMIKA

1938 Adrienne Filion
 1939 Madeleine Forget
 1940 Madeleine Forget
 1941 Madeleine Forget
 1942 Madeleine Forget
 1943 Madeleine Forget
 1944 Cordélia Lachaine
 1945 Jeannette Prévost
 1946 Marie-Berthe Robert
 1947 Patricia Gratton
 Reine-Aimée Meilleur
 1948 Reine-Aimée Meilleur
 1949 Estelle Saint-Jean
 1950 Isabelle Daigle
 1951 Denyse Marcotte
 1952 Louise Gratton
 1953 FERMETURE

■ ÉCOLE #4 FERME-ROUGE

1910 Mlle C. Brochu
 1911 -
 1912 -
 1913 Valentine Brière
 1914 Mme Charbonneau
 Mlle Carrière
 1915 Marguerite Godard
 1916 Lancia Monette
 1917 -
 1918 -
 1919 Bernadette Bisailon
 Mme Charles Guérin
 1920 -
 1921 -
 1922 Blanche Blanchard
 1923 -
 1924 Marguerite Godard
 1925 Annette Grenier
 1926 Annette Grenier
 Fabiola Morand
 1927 Annette Grenier
 1928 Mme Juliette Taillefer
 1929 -
 1930 -
 1931 Émilie Duclos
 1932 -

1933 Germaine Legault
 1934 Lucille Meilleur
 1935 Rose-Emma Beauchamp
 1936 Rose-Emma Beauchamp
 1937 Rose-Emma Beauchamp
 1938 Rose-Emma Beauchamp
 1939 Berthe Poulin
 1940 Jeanne Millette
 1941 Mlle Boileau
 1942 Emma Joannette
 1943 Jeannette Prévost
 1944 Jeannette Prévost
 1945 Gertrude Turgeon
 1946 Gertrude Turgeon
 1947 Fernande Meilleur
 Mlle Beaulne
 1948 Mlle Pinard
 1949 Jacqueline St-Jean
 1950 Denyse Marcotte
 1951 FERMETURE

■ ÉCOLE #5 VALIQUETTE

1928 Rose-Emma Beauchamp
 1929 Rose-Emma Beauchamp
 1930 -
 1931 -
 1932 Louise Comeau
 1933 Thérèse Bisailon
 1934 Charlotte Meilleur
 1935 Rosa Roy
 1936 Rosa Roy
 1937 Thérèse Bisailon
 1938 Thérèse Bisailon
 1939 Thérèse Bisailon
 1940 Antoinette Héroux
 1941 Jeanette Prévost
 Hélène Boily
 1942 Benjamin Belisle
 1943 Benjamin Belisle
 1944 Réjeanne Huberdeau
 1945 Réjeanne Huberdeau
 1946 Rita Godard
 1947 Thérèse Girouard
 1948 Yvette Filion
 1949 Yvette Filion
 1950 FERMETURE

PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

1902-1907	Rév. J.A. Lemonde	1922-1926	Ferdinand Bisaillon
1907-1908	Henri Brière	1926-1928	Jean-Baptiste Grenier
1908-1912	Ferdinand Bisaillon	1928-1946	Ubald Prévost
1912-1913	J. Auguste Turcotte	1946-1954	Émile Filion
1913-1914	Ferdinand Bisaillon	1954-1955	Moïse Huberdeau
1914-1917	Joséphat Touchette	1955-1958	Fernand Brière
1917-1921	Ferdinand Bisaillon	1958-1963	Albert Diotte
1921-1922	Joséphat Touchette	1963-1972	Charles Meilleur



**La
vie
politique**

LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA



La municipalité du canton de Kiamika est officiellement fondée le 3 janvier 1898. À cette époque, son territoire ne comprend que le canton de Kiamika qui fait alors partie du comté d'Ottawa. Le maire devait se rendre à Papineauville pour assister aux réunions de la Corporation du comté de Labelle. À partir du 1^{er} janvier 1918, le comté de Labelle sera divisé en deux et formera deux comtés désignés sous les noms de « comté de Labelle, 1^{ère} division » pour la partie sud et « comté de Labelle, 2^e division » pour la partie nord. Ainsi, à partir de ce jour, la municipalité fit partie de la Corporation du comté de Labelle, 2^e division. En 1924, de nouveaux noms sont donnés à ces deux corporations : municipalité de comté de Labelle pour la 2^e division et municipalité de comté de Papineau pour la 1^{ère} division.

En 1983, la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle succède à la municipalité du comté de Labelle avec de nouveaux pouvoirs qui lui sont dévolus par le gouvernement du Québec.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation territoriale municipale le 1^{er} janvier 1989, le nom officiel de la municipalité devient « canton de Kiamika », nom qui est peu utilisé, les gens préférant citer le nom de Kiamika seulement.

Le 1^{er} novembre 1993, les autorités municipales demandent au ministre des Affaires municipales de changer le nom de « canton de Kiamika » pour celui de « municipalité de Kiamika ».

Le 30 juin 1994, le ministre Claude Ryan approuve cette demande. Le 23 juillet 1994, le nom officiel de la municipalité devient donc « municipalité de Kiamika ».

LE TERRITOIRE MUNICIPAL

LE CANTON DE KIAMIKA

Comme nous l'avons vu précédemment, lors de la création de la municipalité en 1898, seul le territoire du canton de Kiamika relève de la compétence du conseil municipal.

Ce canton, érigé en 1890 par une proclamation du gouvernement en date du 12 décembre, couvre une étendue d'environ quarante-cinq mille acres.

Divisé en douze rangs qui sont orientés du nord au sud, le premier longe la Lièvre, tandis que le dernier est limitrophe aux cantons Boyer et Montigny.

Deux rivières considérables irriguent le canton : la Lièvre qui borde de ses eaux la limite ouest du canton et la Kiamika qui lui donne son nom et qui le traverse du nord au sud pour se jeter dans la Lièvre par le lac Guérin.

Le 23 février 1939, le bloc « X », d'une superficie de soixante-quinze acres, sera annexé au canton de Kiamika.

ANNEXION D'UNE PARTIE DU CANTON DE DUDLEY

Le 7 novembre 1949, suite à une requête signée par les gens du canton de Dudley, une demande est faite au ministère des Affaires municipales du Québec pour joindre une partie de ce canton qui était alors sous la juridiction de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles à celle du canton de Kiamika. Selon la situation géographique, ce territoire devrait appartenir à Kiamika. Cette demande sera réitérée par le conseil le 1^{er} mai 1950.

M. Sasseville, un représentant du ministère des Affaires municipales, vient visiter les lieux une première fois et approuve le projet d'annexion avant même que Lac-du-Cerf n'ait songé à s'ériger en municipalité. M. Sasseville avertira Joseph Boismenu qui songeait à fonder la municipalité de Lac-du-Cerf de ne pas inclure les requérants qui désiraient s'annexer à la municipalité du canton de Kiamika dans le

relevé topographique de la future municipalité. M. Boismenu ne tiendra pas compte de l'avertissement du représentant du ministère des Affaires municipales.

M. Sasseville reviendra une seconde fois sur les lieux et les requérants qui avaient demandé d'être annexés à la municipalité du canton de Kiamika condescendent à retarder leur projet d'annexion afin de ne pas retarder la création de la municipalité de Lac-du-Cerf. Celle-ci n'aurait pu être érigée dans l'année s'ils avaient maintenu leur demande. Ces requérants acceptent donc de s'attacher à Lac-du-Cerf à la condition formelle que l'année suivante ils verraient leurs propriétés annexées à Kiamika. La municipalité de Lac-du-Cerf sera officiellement érigée le 1^{er} janvier 1955.

Le 14 juillet de la même année, Donat Valiquette, Émile Valiquette, Oscar Lacasse, Charles Diotte, Jean-Baptiste Turgeon, Lorenzo Valiquette, Réal Valiquette et Mme Alfred Valiquette signent une requête qui est adressée au lieutenant-gouverneur demandant qu'une partie du territoire du canton de Dudley, comprenant les rangs 11, 12 et 13, soit détachée de la municipalité de Lac-du-Cerf pour être annexée à la municipalité du canton de Kiamika, et ce, tel qu'il avait été entendu lors du précédent passage de M. Sasseville.

Joseph Boismenu, alors maire de la municipalité de Lac-du-Cerf, s'objecte au détachement; il présente une requête au conseil de comté de Labelle prétextant que ce détachement affecterait le statut juridique de sa municipalité et affirme également que les requérants demandant l'annexion de leur territoire à la municipalité du canton de Kiamika avaient auparavant signé la requête demandant l'érection de la municipalité de Lac-du-Cerf.

En octobre, on demande une rencontre avec la municipalité de Lac-du-Cerf pour déterminer l'endroit où doit se faire la division entre les deux municipalités.

Lors de sa session tenue le 7 novembre 1955, le conseil de Kiamika avise formellement le ministre des Affaires municipales que la municipalité approuve le projet de détachement des rangs 11, 12 et 13 du canton de Dudley pour faire partie de la municipalité du canton de Kiamika.

Dans un dernier effort pour conserver ce territoire, le 19 décembre 1955, le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf se réunit en

session spéciale et demande au ministère des Affaires municipales que le territoire faisant l'objet de la demande d'annexion reste encore attaché à Lac-du-Cerf pour une période d'un an, le temps qu'il estimait nécessaire pour en venir à une entente amicale avec Kiamika.

Le gouvernement acquiescera à la requête de la municipalité du canton de Kiamika le 19 décembre 1955, suite au consentement du Conseil exécutif exprimé dans un décret en date du 15 décembre 1955.

Le 1^{er} janvier 1956, les rangs 11, 12 et 13 du canton de Dudley sont officiellement détachés de la municipalité de Lac-du-Cerf et annexés à la municipalité du canton de Kiamika.

Pour que ce projet se concrétise, le curé Marcel Poissant exercera de fortes pressions auprès du gouvernement. Il ira même jusqu'à défrayer les dépenses relatives à la confection du plan et de la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Paul-F. Boisvert. Il en demandera, par la suite, le remboursement à la municipalité du canton de Kiamika.

L'annexion de ce territoire suscita de nombreux émois, tant au sein des résidents de ce territoire que de ceux des municipalités de Kiamika et de Lac-du-Cerf.

ANNEXION D'UNE PARTIE DU CANTON DE MONTIGNY

En juillet 1966, une requête signée par Maurice Brien, Marc Deschamps, Hector Aubry, Wilbrod Foisy et Philias Rollin est présentée au ministre des Affaires municipales concernant l'annexion d'une partie du canton de Montigny, qui est un territoire non municipalisé, à la municipalité du canton de Kiamika. Le principal motif invoqué par les propriétaires est leur lien d'appartenance tacite à Kiamika. Quatre années plus tôt, une requête similaire avait été présentée sans qu'il y soit donné suite.

Le gouvernement approuve cette demande le 18 mai 1967. Un avis de la proclamation paraît dans *La Gazette officielle du Québec* le 10 juin 1967. Ainsi, les rangs 8 et 9 et les lots 36 à 48 des rangs nord et sud du chemin Chapleau seront annexés à la municipalité du canton de Kiamika à compter du 1^{er} janvier 1968.

ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAUX-RIVAGES

Au cours du mois d'août 1991, des propriétaires de terrains situés près du lac François, dans la municipalité de Beaux-Rivages, signent une requête afin d'être annexés au canton de Kiamika. La principale raison invoquée par ces citoyens motivant leur demande est le manque de services reçus au niveau de la voirie : ils sont insatisfaits de l'entretien des chemins. Une année s'écoulera avant que les autorités municipales ne décident, le 6 juillet 1992, de mandater le maire Lucien Gratton et le conseiller Maurice Pelland pour aller rencontrer les autorités de la municipalité de Beaux-Rivages afin de leur présenter le projet d'annexion et pour connaître leur point de vue. Le 5 août 1992, la municipalité de Beaux-Rivages répond qu'elle refuse de tenir une telle rencontre, s'objectant formellement au détachement d'une partie de son territoire.

Le 6 septembre 1993, une nouvelle requête est signée et présentée au conseil municipal du canton de Kiamika. Malgré le refus antérieurement donné par la municipalité de Beaux-Rivages le 4 octobre, le conseil mandate l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau pour faire un plan et une description technique du territoire de la municipalité de Beaux-Rivages à être annexé au canton de Kiamika, annonçant ainsi son intention de joindre ce territoire à la municipalité. Lors de sa session régulière de décembre 1993, le conseil municipal adopte le règlement numéro 16-1993 qui prévoit l'annexion d'une partie de territoire d'une superficie de 8,21 km². Le 10 janvier 1994, la municipalité de Beaux-Rivages s'objecte à nouveau au projet prétextant, entre autres, que la municipalité du canton de Kiamika ne désirait prendre que la partie avantageuse du territoire, ne voulant pas acquérir les parties de lots où se situe le parc linéaire et, par le fait même, se dégager des dépenses inhérentes à celui-ci. Ils allèguent également que le territoire actuel favoriserait grandement la fusion des municipalités de Val-Barrette, Beaux-Rivages et Lac-des-Écorces. Dans une lettre que le maire de Kiamika, Lucien Gratton, leur expédiera le 17 février, celui-ci les avisera qu'il n'était pas dans l'intention de la municipalité d'agir ainsi. Le découpage retenu avait été fait afin que tout le chemin Poulin soit

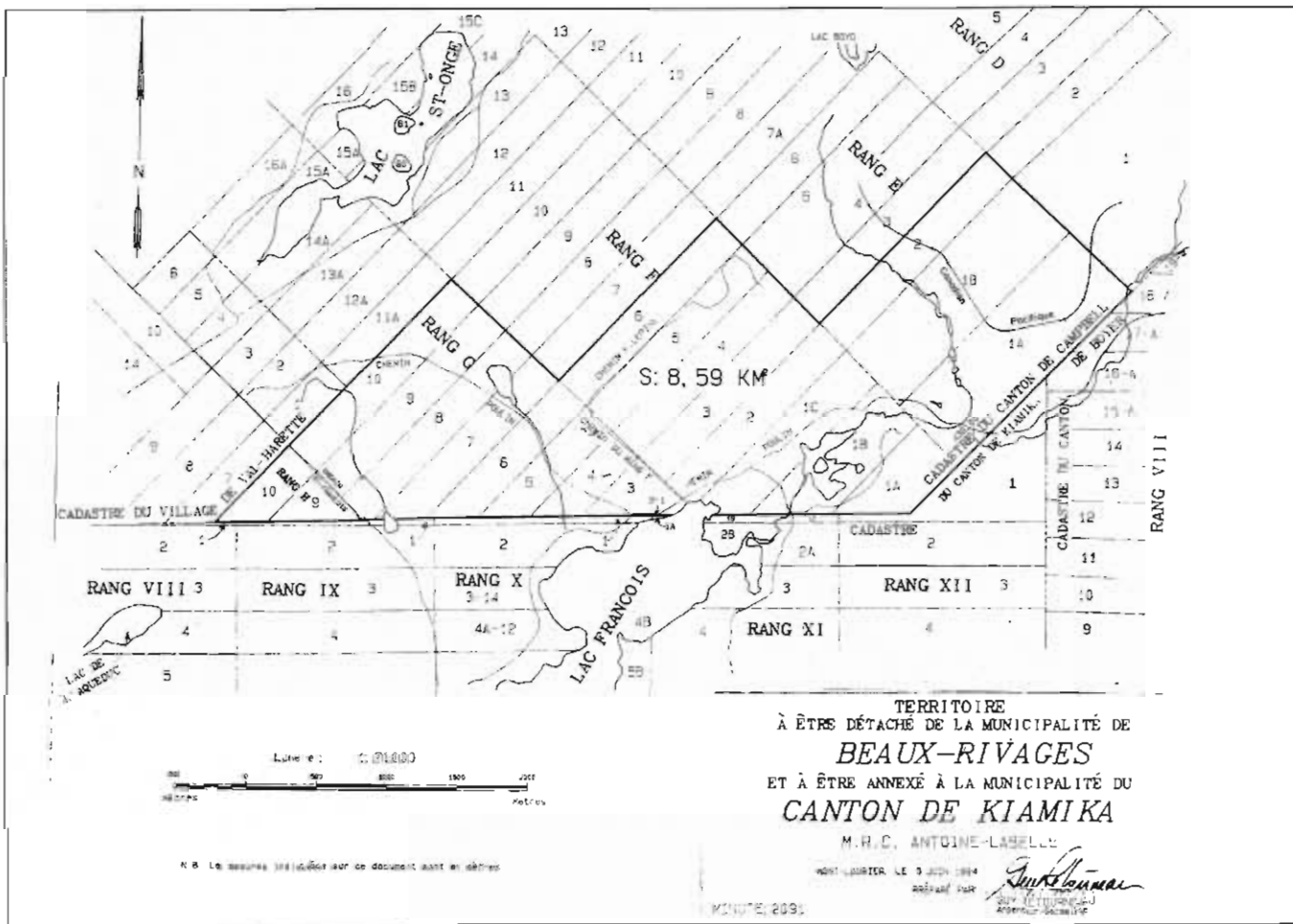
rattaché au canton de Kiamika en prenant le moins possible de leur territoire. Compte-tenu du fait que la municipalité de Beaux-Rivages avait refusé de négocier en 1992, le maire Gratton leur offre d'agrandir le territoire à être annexé et leur mentionne que les procédures se poursuivront.

La municipalité de Beaux-Rivages demande une rencontre qui sera tenue le 11 avril 1994 pour discuter d'un nouveau découpage du territoire à être détaché de leur municipalité. Entre-temps, la municipalité du canton de Kiamika s'était adressée au ministre des Affaires municipales afin qu'il nomme la personne qui exercera la fonction de secrétaire-trésorier pour la tenue d'un registre aux fins d'application de la procédure d'enregistrement ainsi que pour la tenue d'un scrutin référendaire. Une entente étant survenue le 11 avril, la municipalité de Kiamika retire son règlement no 16-1993 au cours d'une session spéciale tenue le 14 mai. Un nouveau règlement sera par la suite adopté le 4 juillet 1994 prévoyant l'annexion d'un territoire d'une superficie de 8,59 km². Après avoir été soumis à toutes les procédures légales, le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, approuve le règlement le 13 juillet 1995. Cette annexion est en vigueur depuis le 5 août 1995. (Voir la carte à la page suivante).

Aujourd'hui, la municipalité de Kiamika occupe un territoire de quelque 309 km². Le gouvernement possède environ 54 % de cette superficie. Ce qui reste est partagé entre les résidents qui possèdent environ les trois quarts des terres privées et les non-résidents qui en possèdent le quart.

Outre les terres publiques qui sont constituées principalement de forêt, l'utilisation du sol la plus importante se situe au niveau de l'agriculture qui occupe 29 % du territoire, représentant une superficie de 8 567 ha. Ce qui reste est voué aux édifices publics gouvernementaux, à la résidence, la villégiature et les terrains vacants incluant les boisés privés situés à l'extérieur de la zone agricole. Seulement 17 % de l'ensemble du territoire relève donc de la compétence exclusive de la municipalité, si on exclut les terres publiques et les terres agricoles faisant partie de la zone « verte » décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec -Loi 90-, en 1981.

LA PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAUX-RIVAGES ANNEXÉE À KIAMIKA LE 5 AOÛT 1995.



LE SECTEUR DU LAC FRANÇOIS

Le secteur situé au nord-ouest du canton de Kiamika, principalement le secteur du lac François, est depuis longtemps convoité par la municipalité voisine, Picardie -Val-Barrette-. En effet, le 6 décembre 1913, le maire Henri Brière est autorisé à aller au conseil de comté de Labelle à Papineauville pour s'opposer à la demande de Picardie qui veut détacher une partie du canton de Kiamika et l'attacher à leur municipalité dans le canton Campbell.

Également, le 21 novembre 1952, le conseil municipal refuse le dossier d'annexion, les conseillers Omer Saint-Jean, Rosario Deschamps et Charles Meilleur s'y étant opposés.

Le 6 avril 1953, le conseil municipal de Kiamika demande une rencontre avec les conseils municipaux de Lac-des-Îles et de Val-Barrette pour le 29 avril afin d'en venir à une entente au sujet de la division qui s'impose entre Lac-des-Îles - Kiamika et Kiamika - Val-Barrette.

Le 12 mai 1973, la municipalité de Kiamika s'objectera de nouveau à l'annexion du lac François à la municipalité de Val-Barrette ou de Lac-des-Écorces. En août de l'année suivante, les conseillers Gilbert Saint-Germain et Maurice Pelland demandent qu'une contre-requête soit signée et que des informations véridiques et complètes soient données aux résidents du lac François concernant leur projet d'annexion avec Val-Barrette. Il en sera de même en 1985, lorsqu'un comité en faveur de l'annexion à Val-Barrette présente une requête en annexion où plus de 60 % des propriétaires avaient signé. Le territoire visé comprenait alors les lots 46 à 52 des rangs 5 et 6, les lots 40 à 52 du rang 7, ainsi que les lots 1 à 13 des rangs 8, 9, 10, 11 et 12, du canton de Kiamika. Les principaux motifs invoqués par les requérants sont leur lien d'appartenance à Val-Barrette. Ce village étant le lieu de services, le centre le plus proche et le lieu de passage habituel des résidents du secteur. Ils qualifient d'artificielles et presque uniquement administratives les relations existant avec la municipalité de Kiamika. On critique également la qualité des services. Dans la lettre du regroupement du lac François à Val-Barrette en date du 18 juillet 1985, il est mentionné que le conseil municipal de Val-Barrette s'est engagé à abaisser son taux de taxe foncière et promet qu'il n'y aura pas de taxe

particulière à payer pour les services d'aqueduc et d'égouts du village de Val-Barrette. La municipalité du canton de Kiamika s'objectera à nouveau à ce projet et une contre-requête est signée au cours de l'année 1987. Ce secteur représentait alors plus du tiers des revenus de taxation pour la municipalité. Le ministère des Affaires municipales ne donnera pas suite à cette requête en annexion.

En mai 1996, le gouvernement du Québec propose des regroupements de municipalités obligeant ainsi les municipalités de Val-Barrette, Lac-des-Écorces et Beaux-Rivages à s'asseoir ensemble afin d'étudier la possibilité d'un regroupement.

Lors des auditions de la Commission de consultation sur le regroupement municipal tenues à Labelle le 14 novembre 1996, la municipalité de Val-Barrette dépose un mémoire dans lequel elle mentionne qu'elle est en désaccord avec la proposition du gouvernement, souhaitant plutôt la création de deux municipalités. Elle revendique à nouveau une partie du territoire du lac François et une partie de Beaux-Rivages pour augmenter sa population à 1 000 habitants. Lac-des-Écorces et Beaux-Rivages pourraient se fusionner pour ne former qu'une seule municipalité.

Les membres du conseil municipal de Kiamika aviseront le ministre des Affaires municipales du fait qu'ils s'opposent à tout morcellement de son territoire.

Le secteur du lac François a toujours été et est encore convoité par la municipalité voisine -Val-Barrette-.

LA FONDATION DE LA MUNICIPALITÉ - L'ADMINISTRATION - LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le canton de Kiamika est officiellement érigé en municipalité le 3 janvier 1898. Le même jour se tient à Saint-Gérard-de-Montarville une assemblée publique des électeurs afin d'élire les sept conseillers de

Province de Québec
Municipalité du Canton Kamika }

Procès verbal de l'Assemblée
d'Élection

Une assemblée publique des électeurs Municipaux de la Municipalité du Canton de Kamika tenue au St. Gerard, de Montarville au Bureau de Poste le lundi le troisième jour de Janvier, 1878, la-
quelle assemblée fut convoquée par son Honneur le
Préfet du Comté de Labelle, afin d'élire six et alors
sept conseillers Municipaux pour la Municipa-
lité sus dite, conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents M. M. L. Larveque, V. Dufort,
H. Dault, Nap. Charette, Chas. Carneau,
Jos. Drochamps, Proise Lamoureux, A. Leclap,
M. Lacana, Doc. Couchette, Docteur Guvau, A.
Lacasse, D. Brier, D. Labelle, G. Chantier,
J. Fortin, M. Rivailleau, G. Royer, A. Caumont,
D. Lisart, G. Poiret, F. A. Charbonneau, Jos.
Guerin, L. Boisclair, Jos. Joliveau, M. Larveque
et plusieurs autres. Sous la Présidence de M. J. L.
Guerin, nommé, à cette charge par un avis de son
Honneur le Préfet, en date du vingt Décembre
1877.

- Le Président, ayant déclaré l'assemblée ouverte
les électeurs suivants sont proposés comme
• conseillers de la Municipalité sus dite
- 1^o Proposé par ceptisme Leclap secondé par Carneau
Valiquette, que Louis Larveque, euller absent
dans le haut du Kamika soit nommé conseiller.
 - 2^o Proposé par Jos. Drochamps, secondé par Ferdinand
Chantier que Napoléon Charette Marchand dans le haut du
Kamika soit nommé conseiller.
 - 3^o Proposé par Francis Charbonneau fils, secondé par
Loyelle Porrier que Joseph Drochamps Cultivateur
dans le haut du Kamika soit nommé conseiller.

- 4^e Propose par Auguste Turcotte, secondé par Louis Boiclain, que Alphonse Leclair cultivateur du Haut du Kiamika soit nommé conseiller.
- 5^e Propose par Adolphe Thérien, secondé par Napoleon Charette, que Noé Couchette cultivateur du bas du Kiamika soit nommé conseiller.
- 6^e Propose par David Labelle, secondé par Pierre Lacasse que Napoleon Dumas cultivateur, de la Liens soit nommé conseiller.
- 7^e Propose par Moïse Pariselai, secondé par Louis Larocque, que François Xavier Trussier cultivateur du haut du Kiamika soit nommé conseiller.

En amendant il est proposé par Honoré Desauls, secondé par Victor Dufort, que Joseph Thérien cultivateur du bas du Kiamika, soit nommé conseiller au lieu de François Xavier Trussier. — Une division des électeurs l'amendement, est perdue.

Et, une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de l'Assemblée et ayant été mis, en nomination comme conseiller, qu'il y a tant de candidats, qu'il y a des conseillers à élire, l'élection est déclarée close et le Président proclame M. M. Louis Larocque, Joseph Deschamps, Alphonse Leclair, Noé Couchette, Napoleon Dumas, François Xavier Trussier, tous cultivateurs dans le canton du Kiamika et Napoleon Charette, Marchand dans le dit canton. — élus conseillers de la Municipalité des dits.

Et la séance est close.

J. P. Guerin
Président

Procès Verbal
de
l'Assemblée des
électeurs - tenue
le 3^e jour de
Janvier 1898 -
au Bureau des
C. et A. de St. Bernard
de Westville
Canton Kiamika

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE KIAMIKA LE 3 JANVIER 1898.

la municipalité. À l'issue de l'assemblée, les personnes suivantes forment le premier conseil municipal :

M. Louis Larocque, cultivateur du Haut Kiamika
M. Napoléon Charette, marchand du Haut Kiamika
M. Joseph Deschamps, cultivateur du Haut Kiamika
M. Alphonse Leclair, cultivateur du Haut Kiamika
M. Noé Touchette, cultivateur du Bas Kiamika
M. Napoléon Dumas, cultivateur de la Lièvre
M. François-Xavier Tessier, cultivateur du Haut Kiamika.

Trois semaines plus tard, les conseillers procèdent à la nomination de Alphonse Leclair à titre de maire de la municipalité. Il exercera cette charge jusqu'au 9 janvier 1900. M. Leclair était parti de Saint-Jérôme pour s'établir à Kiamika.

Le conseil municipal doit procéder à l'engagement d'un secrétaire-trésorier. Ce dernier doit tenir les comptes, assister à toutes les sessions du conseil, être connaissant de toutes les lois en vigueur pour le fonctionnement de la corporation. Pendant plusieurs décennies, le secrétaire-trésorier sera considéré comme le bras droit du maire. Recevant un salaire annuel de 30 \$, Joseph-Auguste Turcotte assumera la charge de secrétaire-trésorier de la corporation. Les sessions du conseil se tiennent à la résidence de Casimir Valiquette sur le lot 26 du rang 6.

La quasi-totalité des membres composant le conseil municipal proviennent de la classe agricole. Prenant les affaires en main, ce premier conseil doit d'abord administrer et planifier, avec les moyens du bord, mettant leurs connaissances au service de la population. Leurs principales préoccupations sont la confection d'un rôle d'évaluation, ainsi que l'aménagement et l'entretien des chemins.

Le 7 mars 1898, un premier règlement est adopté. Chaque requête pour la vente de boissons présentée au conseil est taxée de cinq piastres. Les personnes présentant toute autre requête doivent déboursier la somme de deux dollars. Le conseil délivre alors la première licence d'hôtel à Pierre Lacasse.



ALPHONSE LECLAIR, MAIRE DE 1898 À 1900 ET DE 1902 À 1904.

Une loi provinciale oblige les municipalités à publier dans les langues française et anglaise tous les avis et documents provenant de l'administration. Soucieux et désireux d'affirmer leur culture française, une demande est adressée à Québec afin d'obtenir l'autorisation de publier tous les avis et tous les documents concernant le conseil dans la langue française. Cette demande sera réitérée quelques années plus tard.

Francis Charbonneau, Joseph Lachaine et Joseph Lacasse sont nommés estimateurs pour dresser le rôle d'évaluation de la municipalité. On procède également à la nomination de Joseph Desrosiers à titre d'auditeur, ainsi qu'à la nomination de trois inspecteurs de voirie qui se voient chacun assigné un arrondissement : Thomas Garneau est engagé pour l'arrondissement situé à l'est de la rivière Kiamika ; Isidore Carrière doit s'occuper de la division située à l'ouest de la rivière Kiamika à partir de la propriété de Victor Dufort jusqu'à la grande ligne du canton de Kiamika ; Joseph Labelle, quant à lui, doit voir à l'arrondissement comprenant les rangs 4 et 5. Casimir Valiquette sera nommé inspecteur agraire pour tout le canton et Louis Boisclair, gardien d'enclos public.

Les estimateurs et l'auditeur sont rémunérés au taux de 1,25 \$ par jour pour le temps qu'ils sont à l'ouvrage.

Au cours de sa première année de fondation, le conseil consacre beaucoup d'énergie à l'entretien des chemins et du pont du village qui avait été construit en 1897, en plus de voir aux différentes procédures légales reliées à la formation de la nouvelle municipalité. Le principal chemin entretenu était, à l'époque, le chemin Chapleau -incluant le chemin aujourd'hui identifié comme la montée Ferme-Rouge-. Cette montée qui partait de la rivière Kiamika jusqu'à la Lièvre, entre les lots 18 et 19, avait été construite par le gouvernement. L'entretien en revient à la municipalité qui, par règlement, en assujettit les propriétaires de chaque rang.

En avril 1899, le maire Alphonse Leclair se rend lui-même au conseil de comté de Labelle à Papineauville pour réclamer l'indemnité seigneuriale qui est due à la municipalité suite à sa fondation. N'ayant pas encore reçu cette somme, le 2 octobre, un premier règlement pour prélever une somme de 310 \$ par voie de taxation directe sur les biens-

fonds imposables de la municipalité est adopté afin de rencontrer les dépenses pour les deux années se terminant le 31 décembre 1899 :

DÉPENSES ANNÉES 1898-1899

Estimateurs :	45 \$
Recensement, frais de déplacement :	19 \$
Réparation des chemins et ponts :	50 \$
Jugement - frais de cour :	160 \$
Salaire du secrétaire-trésorier :	36 \$

Le taux de taxe alors imposé est de « *un centin dans et pour chaque piastre de la valeur cotisée des biens imposables* ». En novembre, l'indemnité seigneuriale au montant de 676,91 \$ est reçu et le règlement adopté le 2 octobre sera annulé. Avec cette somme, les autorités municipales purent régler leurs dettes.

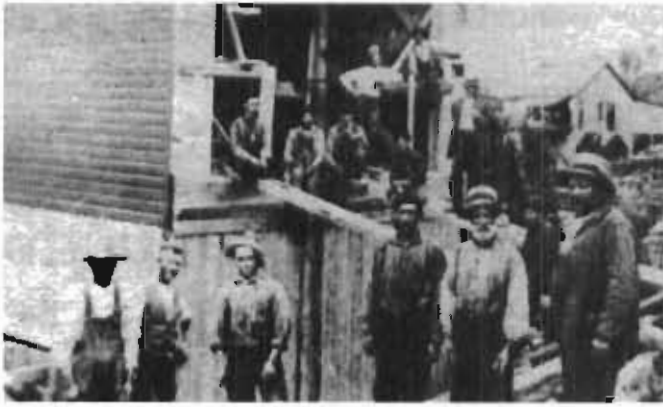
Les membres du conseil, préoccupés par l'état dangereux du pont sur la rivière Kiamika, envoient une demande d'octroi au gouvernement pour sa reconstruction. Ils sont cependant divisés quant au lieu où celui-ci sera reconstruit, certains voulant le conserver à l'endroit actuel et d'autres préférant qu'il soit reconstruit sur les lots 26, rangs 6 et 7.

Le 2 janvier 1900, les autorités municipales engagent Joseph-Aurèle Bigonnesse, médecin de Labelle, à titre de secrétaire-trésorier à raison de 100 \$ par année pour remplacer M. Turcotte, ce dernier prétendant ne pas être assez au courant des lois pour occuper cette charge. M. Turcotte acceptera cependant d'adjoindre M. Bigonnesse dans ses fonctions. On établira le bureau du secrétaire-trésorier à la maison de Casimir Valiquette, là où se tenaient les sessions du conseil. Il devait s'y rendre tous les deux mois, le deuxième samedi et le deuxième dimanche, de dix heures de l'avant-midi à quatre heures de l'après-midi. Les sessions ont lieu par la suite le deuxième samedi, à dix heures de l'avant-midi, à tous les deux mois. En novembre, on rétablira les sessions à tous les premiers lundis de chaque mois.

Le 10 janvier 1900, Joseph Guérin est nommé maire de la municipalité. En provenance de Chambly, ce dernier s'était établi à Kiamika en 1884. Les connaissances



JOSEPH GUÉRIN, MAIRE DE
1900 A 1902.



PONT DU VILLAGE EN RECONSTRUCTION AU DÉBUT DU SIÈCLE.

qu'il avait acquises en exerçant la profession d'enseignant à Saint-Mathias lui furent grandement utiles et il en fit profiter la communauté.

Le 14 juillet 1900, suite à une entente entre les membres du conseil, on fixe définitivement le lieu de reconstruction du pont du village : on homologue alors l'acte verbalisant le pont qui traversera la rivière Kiamika sur le lot 18 du

rang 6. Les travaux de reconstruction débutèrent. Au fil des années, on y effectuera des réparations, tantôt mineures, tantôt majeures, afin de préserver sa structure.

Le 12 mai 1900, Noël Lachaine, Treflé Lachaine, Joseph Lachaine, Alphonse Lachaine et Casimir Valiquette déposent une requête au conseil demandant à ce que les chemins de front et de ligne du rang 6 soient verbalisés. (Voir le document à la page suivante).

Également, le 12 mai 1900, Xavier Tessier, Pierre Lacasse et Maxime Daoust demandent à ce que les chemins de front et de ligne du rang 7 soient ouverts. Sur proposition des conseillers Alphonse Leclair et Joseph Deschamps, J.A. Bigonnesse est nommé surintendant spécial pour verbaliser ces chemins.

Le 14 juillet, le compte-rendu verbalisant la route ou montée du rang 6 et les chemins de front dudit rang est entériné. Aussi, un second procès-verbal décrétant l'ouverture des chemins de front des lots d'une partie du rang 6 et des lots du rang 7, des montées du rang 6 et du rang 7 est ratifié.

Au cours de l'année 1901, le gouvernement du Québec octroie un montant de 80 \$ pour réparer le chemin Chapleau qui en avait grandement besoin. Cet argent devait être dépensé sur le chemin, sur les lots vacants depuis la grande ligne du canton de Montigny jusqu'au rang 7 du canton de Kiamika. Une somme de 60 \$ est dépensée pour la saison d'été et 20 \$ pour la saison d'hiver.

*Ci est la liste des propriétaires ou occupants
ou reputed (lots des terres ou terrains assujettis aux
travaux ordonnés par le procès-verbal et des
numéros officiels de ces terres ou terrains, leur
superficie d'après le rôle d'évaluation actuellement
en force en la Municipalité du Canton Hamika.*

<i>Noms des propriétaires ou occupants ou reputed lots</i>	<i>Nos. officiels des lots</i>	<i>Superficie de chaque lot laquelle sera la base de l'impôt à payer par le conseil municipal du présent procès-verbal.</i>	
		<i>Acres</i>	<i>perches</i>
<i>Joseph Guerin</i>	<i>9^e.</i>	<i>28</i>	
<i>" "</i>	<i>10^e.</i>	<i>30</i>	
<i>" "</i>	<i>11^e.</i>	<i>38</i>	
<i>" "</i>	<i>12^e.</i>	<i>15</i>	
<i>" "</i>	<i>13^e.</i>	<i>31</i>	
<i>" "</i>	<i>14^e.</i>	<i>49</i>	
<i>Louis Briere</i>	<i>15^e.</i>	<i>33</i>	
		<i>244</i>	

LA LISTE DES PROPRIÉTAIRES OU OCCUPANTS DES TERRES OU TERRAINS ASSUJETTIS AUX TRAVAUX ORDONNÉS PAR LE PROCÈS-VERBAL POUR LE 7^E RANG EN 1900.

Napoléon Dumas, Moïse Bisailon, Joseph Labelle et Noé Touchette présentent une demande au conseil municipal le 13 juillet 1901 dans laquelle ils revendiquent l'endroit où les chemins de front et les chemins de ligne des rangs 1, 2, 3, 4 et 5 devront être faits, et de quelle manière ils seront entretenus. Le surintendant spécial Joseph-Auguste Turcotte tiendra une assemblée publique à cet effet le 29^e jour de juillet à la maison de Joseph Labelle. Après avoir entendu les parties intéressées à l'ouvrage, il dressera alors un procès-verbal décrétant l'ouverture de ces chemins le 9 août 1901. L'acte de répartition concernant ces travaux sera déposé en novembre et approuvé le 10 août 1902. (Voir les documents aux pages suivantes).

Avant que l'année 1901 ne se termine, Joseph-Auguste Turcotte est réengagé à titre de secrétaire-trésorier de la corporation.

Le 8 février 1902, Alphonse Leclair est à nouveau élu à la charge de premier magistrat municipal. Il exercera cette fonction jusqu'au 10 janvier 1904.

Canada
Province de Québec
District d'Orléans

Municipalité du Canton Henriette

Acte de répartition pourvoyant à la confection
et à l'entretien du chemin, ainsi que la confection
de la clôture et du Coût du présent procès-verbal,
pour les rangs I, II, III, IV, V du Canton Henriette,
indiquant la part de chaque propriétaire assujéti aux
travaux des routes, à la confection de la clôture, ordonné
par le procès-verbal ci-annexé fait Auguste Turcotte
surintendant-spécial

I

Acte de répartition pourvoyant au coût du présent
procès-verbal, de l'acte de répartition et de l'homolo-
gation.

Noms des Propriétaires	Superficie des terres assujéti	Allocation de la propriété	Coût total de chaque immeuble
Rang I			
Olivier Royer	127	44,52 51,52	× 1.50
Joseph Lacasse	140	43,49,50	× 1.50
Hedmond Lacasse	157	44,47,48	× 2.25
Rang II			
Raphan Lessard	344	43,44,45	× 2.25
Louis Briere	147	41,42	× 1.50
Ulric Cardinal	160	52	75
Rang III			
Ferdinand Lessard	246	39,40	1.50
Truffe Royer	124	37,38	1.50
Rang IV			
Jos. Gratton	123	34,35,36	× 2.25
Jos. Gratton	232	32,33	× 1.50
Jos. Labelle	213	30,31	1.50
J. B. Poquette	93	29	75
M. Bicaillon	177	27,28	1.50
Nep. Dumais	165	25,26	1.50
Alexis Pilon	111	22,23,24	2.25
Louis Briere	92	20,21	1.50
			525.00

			B	C
			25	50
David Labelle	45	18, 19	1	50
Delfie Priere	96	16-17	x1	50
Hannidas Braut	148	12, 13, 14	1/2	3 00
Therese Robert	125	9, 10, 11	x1	50
Louis Priere	45	15		75
	Rang V			
Louis Priere	208	18, 19		1 50
David Labelle	209	18, 19		1 50
Delfie Priere	210	16, 17	x1	50
Hannidas Braut	75	4	1/2	75
Hubert Robert	329	5, 6, 7, 8	x3	40
Emile Touchette	232	13, 14, 15		2 25
Joseph Touchette	200	12		75
Mai Touchette	111	9, 10, 11		2 25
lots vacants	555	22, 23, 24, 25, 26		2 25
			B	57 00

Le quart part de demure comme en dessus determine sera payable au Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Canton Kiannika dans les vingt jours apres les trente jours qui suivent la publication de l'avis public annonçant le defet du present acte de répartition.

EXTRAIT DE L'ACTE DE RÉPARTITION POUR LES CHEMINS DE LA LIÈVRE, TOUCHETTE ET SAINT-GERMAIN.

Au cours de son mandat, afin d'obliger les conseillers à assister aux sessions du conseil, des amendes de cinq piastres pour la première offense et de dix piastres pour les offenses subséquentes sont chargées.

En juin 1902, sur ordre du conseil municipal, les estimateurs doivent établir les valeurs inscrites au rôle d'évaluation aux deux tiers de la valeur réelle.

Le 4 octobre 1902, le conseil municipal homologuera un procès-verbal concernant un chemin de front qui a son point d'origine à la ligne du canton de Dudley, qui traverse les lots 1 à 9 du rang 5 jusqu'au ruisseau appelé « Creek du Diable », pour ensuite continuer sur les lots 9, 10 et 11 en suivant le cordon des rangs 5 et 6. Une montée sera également construite dans le sixième rang, partie est, dans la ligne des

lots 11 et 12 en partant du cordon du rang 5 pour rejoindre la montée qui avait été verbalisée en 1900. Ce chemin représente, en 1997, une partie du chemin Valiquette.

En mars 1903, devant un nombre grandissant de résidents et pour leur offrir un meilleur service, le conseil revoit la délimitation de ses secteurs et nomme sept inspecteurs de voirie dans les personnes de Casimir Valiquette, Hormisdas Latreille, Joseph Gratton, Hormisdas Daoust, Maxime Daoust, Joseph Marier et Léandre Brunet.

Le chemin Chapleau était à cette époque entretenu par le département de la Colonisation. La municipalité exécutait les travaux d'entretien et de réparation et en faisait rapport au Département.

Le 11 janvier 1904, Joséphat Touchette est nommé maire de la municipalité. Il exercera cette fonction jusqu'au 31 janvier 1909.



JOSÉPHAT TOUCHETTE, MAIRE
DE 1904 À 1909, 1912 À 1914,
1924 À 1925.

Au début de l'année 1905, le règlement numéro 25 concernant les hôteliers est adopté. Ce règlement prévoit une interdiction de vente de boisson le dimanche par les hôteliers de la municipalité. Il y est également stipulé de ne pas « *souffrir de jeux d'argent dans leur hôtel ou maison, sous peine d'amende et de refus de licence pour une autre année* ».

À cette époque, le salaire qu'un homme reçoit pour l'exécution des travaux de voirie est de 1,25 \$ par jour.

Depuis sa fondation, la municipalité voit à l'entretien des chemins. Les inspecteurs de voirie réparent les routes suivant la loi et collectent eux-mêmes le montant de leurs ouvrages dans le chemin des contribuables puisque la majorité des chemins sont à la charge de ces derniers.

À la fin de l'année 1906, une demande est adressée au gouvernement du Québec pour faire mettre en vente tout le reste du canton de Kiamika, principalement les lots près du chemin Chapleau et du ruisseau François. L'année suivante, le conseil revient à la charge et étend sa demande jusqu'au rang 5. Ces démarches ne furent pas vaines, puisque à compter de l'année suivante, des lots seront vendus soit par billets de location ou par l'émission de lettres patentes.

Le 1^{er} février 1909, Victor Dufort succédera à Joséphat Touchette au poste de maire.

Suite aux rencontres infructueuses avec la corporation du comté de Labelle en 1906 et 1907 ainsi qu'avec le conseil du canton de

Bouthillier en 1907, M. Dufort ira rencontrer le maire William Pilote des cantons-unis de Wabassee, Dudley et Bouthillier au cours du mois de décembre 1909 afin d'en arriver à une entente au sujet des deux ponts sur la Lièvre à la hauteur de la Ferme-Rouge. Un acte d'accord sera conclu au début de l'année 1910. Le conseil municipal des cantons-unis de Wabassee, Dudley et Bouthillier aura le contrôle de l'entretien et des réparations des deux ponts de la Ferme-Rouge. L'évaluation de l'île serait faite conjointement par les évaluateurs des deux conseils municipaux. Quant aux taxes, elles seraient imposées par les cantons-unis de Wabassee, Dudley et Bouthillier qui devaient en rendre compte au conseil de Kiamika. Les recettes et dépenses devaient être partagées en parts égales entre les deux municipalités.

Sous l'administration Dufort, il y aura beaucoup de controverse quant à la délivrance de licences d'hôtel. On vit à l'heure de la tempérance. Le 4 avril 1910, deux licences d'hôtel sont émises. Trois jours plus tard, le conseil revient sur sa décision et émet une seule licence à Édouard Saint-Jean. Le 12 mai suivant, une requête demandant de ne pas accorder de licence est déposée au conseil et demeure à l'étude. Le 3 avril 1911, sur division, le conseil décide de n'émettre aucune licence.

Le 4 mars 1912, Joséphat Touchette vient reprendre son poste de premier magistrat municipal pour un mandat de deux ans.

À la demande des contribuables Siméon Guérin, Henri Guérin et plusieurs autres, les procédures pour verbaliser la montée partant du chemin Chapleau dans la ligne des lots 17 et 18, du rang sud du chemin Chapleau conduisant au rang 9 sont entamées.

Une assemblée publique des parties intéressées à l'ouvrage est convoquée par J.A. Turcotte, surintendant spécial désigné par le conseil, et est tenue au domicile de Moïse Lamoureux le 20 mai 1913. Suite à l'audition des contribuables, un procès-verbal est dressé et approuvé par le conseil municipal le 7 juillet. (Voir le document à la page suivante).

Le 7 février 1914, on assiste à la venue d'un nouveau maire en la personne de Pierre Diotte.

Le 2 août 1914, Joseph Daigneault fils est engagé comme secrétaire-trésorier. Il recevra une rémunération de 75 \$ par année.



PIERRE DIOTTE, MAIRE DE 1914 À 1916.

Repartition de la Montée du Rang Sud
Canton Kiamika laquelle fera la base des
travaux à faire pour confection et entretien
de la dite Montée, avec superficie des lots
et longueur de chaque part en pieds.

A. A. G. S. S.

Nom du Propriétaire	N ^o du lot	superficie en aches	Rang	Longueur de chaque part en pieds
Geochain Dumas	25	100	Sud	155
Ferdinand Lodoain	22	100	Nord	155
Armand Charette	22	100	Sud	155
Trois Lamooureux	18, 19	200	Sud	310
"	19	100	Nord	155
Donat Charette	16	100	Sud	155
Hesrie Guérin	17	100	Sud	155
Joseph Lamooureux	15	100	Nord	155
Adrien Lamooureux	13, 14	200	Sud	310
Maurice Guérin	13, 14	200	Nord	310
Donat Lamooureux	16	100	Nord	155
Leandre Brant	17, 18	200	Nord	310
Simon Guérin	27	100	IX	155
Leonidas Guérin	28, 29	200	IX	310
Dominique Croisetin	30	100	IX	155
Municipalité	12, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12	1200	Sud	1850
		3200		4950

ACTE DE RÉPARTITION DE LA MONTÉE DU RANG SUD CANTON DE KIAMIKA.

En plus des travaux réalisés au niveau de la voirie, l'administration Diotte voit à la formation d'un bureau d'hygiène le 6 mars 1915. L'établissement de ce bureau était devenu obligatoire en vertu d'une loi adoptée en 1901 par le gouvernement provincial qui obligeait les municipalités à établir des bureaux d'hygiène et à nommer un officier de santé.

Municipalité du Canton Kiamika juillet 30-1916
doit-

Aux personnes suivantes pour ouvrage fait au
chemain du septième rang sur le ruisseau François
nommé à Ferdinand Chartier 5 jours d'ouvrage à
\$1.75 par jour. du 5.6 au 5.9.12.14. payés \$ 8.75
Louis Dechamps 5 jours à \$1.50 payés .. 7.50
Joffroi Chartier 5 jours à \$1.50 payés .. 7.50
Alfred Paradis 4 payés .. 6.00
Rome Dechamps 4 payés .. 6.00
Cyril Paradis 3 1/2 payés .. 5.85
Ovide Paradis 4 payés .. 6.00
Gonille Diotte 3 1/2 payés .. 5.85
Joseph Diotte 3 1/2 payés .. 4.35
Alphonse Lagasse 3 1/2 payés .. 5.85
Armand Houghs 3 1/2 payés .. 4.35
Guano Chartier 5 jours cheval 6.00 payés .. 8.00
Léon Dechamps 3 .. jours .. 1.50 payés .. 4.50
Eli Dechamps 3 1.00 payés .. 3.00
Joffroi Diotte 3 1.50 payés .. 4.50
Moise Larocque 3 payés .. 4.50
Moise Larocque 3 payés .. 4.50
Damas Farnes 1 1/2 2.85
Réparage de charrues chez A. Fehon payés 0.40
Cyril G. François ditte Loui 0.25
Total \$ 98.16

Ferd. Chartier imp

SALAIRES PAYÉS À DES JOURNALIERS EN 1915.

Le 5 février 1916, Henri Brière est nommé maire de la municipalité.

La reconstruction du pont du ruisseau François, qui avait été promise par le gouvernement en 1915, est finalement obtenue. Suite à

des pressions exercées auprès du député Fortier au cours de l'hiver 1915-1916, le service de la Colonisation du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries finit par déposer les devis à la condition que la municipalité fournisse le bois sur place. Les autorités municipales demandent des soumissions pour le bois le 1^{er} avril 1916. Paul-Émile Brière en obtient le contrat au prix de 750,41 \$. (Voir le document à la page suivante).



HENRI BRIÈRE, MAIRE DE 1916 À 1917.

Au début de l'année 1917, le maire Henri Brière exercera des pressions auprès du député de Labelle, M. Fortier, en vue de l'obtention d'un octroi pour le chemin Chapleau afin de le rendre plus carrossable aux automobilistes. On projette y exécuter des travaux de minage et reconstruire trois ponts, en plus des travaux réguliers. Le conseil appuie ses revendications sur le fait que le chemin est de plus en plus utilisé, qu'il traverse une région dépendant en grande partie encore de la couronne, ne donnant par conséquence aucun revenu de taxes à la municipalité. Les membres du conseil revendiquent également un octroi pour la section du chemin située dans le canton de Montigny qui est encore un territoire non municipalisé, personne n'entretenant le chemin qui est, à plusieurs endroits, impraticable. Cet octroi répondrait non seulement aux besoins de la municipalité, mais aussi à ceux de Mont-Laurier, Val-Barrette, Ferme-Neuve et Lac-des-Îles qui n'ont que cette route pour se rendre par voiture dans la région du Sud.



JOSEPH-AUGUSTE TURCOTTE, MAIRE DE 1917 À 1924.

Le 7 avril 1917, Henri Brière donne sa démission comme maire de la municipalité, celui-ci n'ayant plus sa place d'affaires dans le canton de Kiamika. Les conseillers Pierre Diotte et J.A. Turcotte démissionnent également. Une assemblée spéciale est alors convoquée afin d'élire deux conseillers et un maire. Faute de quorum, l'assemblée est remise au 5 mai 1917. On procède alors à la nomination de Jules Meilleur au poste de pro-maire en attendant la nomination du nouveau maire. Ce n'est que le 7 juin que Joseph-Auguste Turcotte sera élu à cette charge.

Le 2 février 1918, le maire Turcotte est autorisé à aller à Mont-Laurier pour assister à la première assemblée du conseil de comté de Labelle le 6 février. Depuis sa fondation, la

Contrat sur:

Paul-Émile Brière, mécanicien.
sejour, résidant dans la Municipalité
de Kamika, Comté de Labelle. Qué.
partie de première part;

et la Municipalité de Kami-
ka, Comté de Labelle. Qué. représentée
par son Honorable M^r. le Maire. Amu Brière.
le Secrétaire-Trésorier Joseph Desjardins.
selon une résolution du Conseil de la dite
Municipalité, en date du cinq avril mil-
neuf cent dix-sept, aux fins du présent con-
trat, savoir:

1^o La Partie de Première Part s'enga-
ge à fournir à la Partie de Seconde Part
pour la construction du pont, sur le
ruisseau connu sous le nom de Ruis-
seau François, Rang IV, à le rendre
sur le lieu. Avec les bois requis par les
devis dressés par l'ingénieur du gouver-
nement provincial, M^r. Laurentideau.

C'est-à-dire, 21.683 pieds d'épinette
blanche pour la charpente & le lambris-
age, 5300 pieds de poutre pour le pont, 11511
pieds de cèdre pour les poteaux, 24000 bar-
deaux en cèdre ou en pin pour le pont;

2^o La Partie de Première Part doit four-
nir, pour la construction du dit pont, des
bois de toute première qualité, sciés, criés
et préparés d'après les devis de M^r. M^r.
l'ingénieur Laurentideau, et il est bien
entendu que les lambris latéraux
du dit pont seront faits de planches
broyées et rabotées.

3^o La Partie de Première Part s'engage
également à fournir à la Partie de Seconde
Part. Avec les matériaux ci-dessus et deux

1^o Part
F & B
N^o 184

UN EXTRAIT DU CONTRAT INTERVENU ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET PAUL-ÉMILE BRIÈRE POUR LA
FOURNITURE DE BOIS POUR LA CONSTRUCTION DU PONT COUVERT SUR LE RUISSEAU FRANÇOIS DANS
LE 7^E RANG.

No.	Age	Sex	Weight	Height	Length	Width	Depth	Volume	Remarks	Number	Weight	Volume
1	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
2	57	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
3	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
4	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
5	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
6	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
7	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
8	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
9	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
10	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
11	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
12	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
13	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
14	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
15	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
16	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
17	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
18	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
19	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
20	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10
21	52	100	150	100	3	100	150	100	Spargus in the water	10	10	10

EXTRAIT DU RÔLE D'ÉVALUATION 1917-1918.

municipalité faisait partie de ce conseil de comté, mais les réunions se tenaient à Papineauville.

L'entretien des chemins sera une des principales préoccupations de l'administration Turcotte au cours de son mandat.

Le 7 décembre 1918, le secrétaire-trésorier, J.B. Daigneault remet sa démission. Albert Guérin lui succédera le 18 décembre suivant. Pour un salaire de 80 \$ par année, celui-ci devait venir avec ses livres tous les dimanches afin de collecter les taxes de tout contribuable qui se présentait.

Le 8 janvier 1919 se tient la mise en nomination pour l'élection de trois conseillers en remplacement de Jules Meilleur, Jos Deschamps et Ovila Lalier sortant de charge et pour la nomination d'un maire. Plusieurs électeurs sont présents: Adrien Filion, Jos Jolicœur, Pierre Diotte, Léon Beaulieu, Maurice Guérin, Jos Forget, J.A. Turcotte, Joséphat Touchette, Ferdinand Bisailon, Euchariste Beaulieu (fils), H. Latreille et N. Charette. Après l'heure expirée, J.A. Turcotte est élu par acclamation à la charge de maire. Moïse Deschambault, Pierre Diotte et Armand Brière sont élus aux charges de conseillers. Ils se joindront aux conseillers Raoul Brunet, Joséphat Touchette et Armand Brunet.

À l'hiver 1918-19, on procède à la construction du pont en face de la propriété de François Lacasse dans le rang 7.

On demande à M. Normandeau, ingénieur en chef, ainsi qu'au ministre du département de la Colonisation une aide financière pour restaurer ou reconstruire à neuf le pont du village, celui-ci étant jugé dangereux pour la circulation du public. Le conseil propose au gouvernement de fournir le bois nécessaire, d'effectuer le « charroyage » des matériaux sur les lieux, tels que ciment, gravier et bois. La municipalité accepterait également de faire les abouts du pont. Des dispositions seront prises en août 1919 pour préserver le pont :

« Proposé par Touchette, secondé par Brière que le secrétaire-trésorier donne avis public qu'à l'avenir il devra passer sur le pont Kiamika une voiture à la fois et que ceux qui passent des animaux, ne les passent pas au trot. Ils paieront l'amende, qu'une affiche soit mise sur le pont en conséquence. »

(Livre des délibérations- municipalité du canton de Kiamika).

N'ayant pas reçu de réponse favorable à sa demande de l'automne 1912 pour la construction d'un pont sur les lots 46 ou 47 sur la rivière Kiamika, le 5 mars 1919, le département de la Colonisation est sollicité à nouveau, mais cette-fois-ci, ce sera pour faire disparaître la côte dite « Maillé » -côte Deschambault-. Afin de faciliter le transport aux intéressés du 6^e rang, on demande à M. Normandin, ingénieur en chef du gouvernement, de venir examiner le chemin de raccourci pour exempter plusieurs côtes sur le rang 6. Ce chemin part du chemin du 6^e rang, sur le lot 48 du rang 6, traverse ce lot jusqu'à la rivière Kiamika. Sur la rivière, un pont de soixante pieds devra être construit. Du pont, le chemin se rendrait au 7^e rang sans aucune côte. Ce chemin serait considéré comme un abaissement de la côte « Maillé ». Des crédits sont alors demandés au département de la Colonisation pour la construction du chemin. Il faudra attendre encore quelques années avant que ce projet ne se concrétise.

Le 14 janvier 1920 est le jour pour la mise en nomination pour remplacer les conseillers Raoul Brunet, Armand Brunet et Joséphat Touchette. Deux personnes posent leurs candidatures : Sylvio Dufour et Joseph Lacasse. Un des sièges reste vacant. Le président d'élection, J.A. Turcotte, en fit rapport au gouvernement, tel qu'il en était requis par la loi. Le lieutenant-gouverneur en conseil procède alors à la nomination de François Marier à titre de conseiller. Il prêtera son serment d'office le 1^{er} mai 1920. En juin, Sylvio Dufour remet sa démission faute de qualification, il sera remplacé le 7 juillet par Raoul Brunet. Également, le conseil remplacera Joseph Lacasse, qui est absent de la municipalité, par Rodrigue Lachaine.

Ainsi donc, le maire J.A. Turcotte et les conseillers Armand Brière, Pierre Diotte, Moïse Deschambault, François Marier, Rodrigue Lachaine et Raoul Brunet assureront l'administration de la corporation municipale.

Au cours du mois de mai 1920, le conseil municipal achète une charrue semblable à celle de type Idéal de J.B. Doré au prix de 200 \$ pour « arranger » les chemins. Cette machine était payable par tous les contribuables de la municipalité en fonction du nombre d'acres de terre de chacun. Chacun s'en servait deux jours et devait la ramener au village chez M. Turcotte. Si quelqu'un brisait une partie de la charrue, il en était tenu responsable « à la discrétion du conseil ».

En cours d'année, deux autres chemins seront ouverts. Un premier est loué de David Groulx afin de donner une sortie à Geoffroid Chartier qui avait une propriété au lac François, et un second sera acheté de Ovila Gauthier pour y faire une montée sur le lot 52 dans le rang 7 pour le prix de 125 \$.

Le 5 mars 1921, Ubald Prévost sera engagé comme secrétaire-trésorier de la corporation. Il occupera cette fonction jusqu'en 1947.

Un tournant important survient le 5 juin 1922 concernant l'entretien des chemins puisque le conseil adopte, sur division, le règlement 1-22 relatif à l'entretien des montées :

«Lesdites montées devront à l'avenir être sous la charge entière et complète de la dite municipalité, c'est-à-dire sous le contrôle absolu du conseil, déchargeant tout intéressé à telle ou telle part de chemin ou de clôture dans ces montées.»

Toutes les dépenses encourues pour les travaux dans ces montées seront donc payables par le conseil à même les taxes.

Les conseillers Adrien Filion et Moïse Deschambault, s'étant opposés à l'adoption de ce règlement, demandent que les contribuables soient appelés à donner leur avis sur celui-ci. La journée de votation a lieu au cours du mois de juin. Le conseil décide de maintenir le règlement malgré le fait que les contribuables se seraient prononcés contre celui-ci.

Le 2 juillet 1923, le conseil s'opposera cependant à la prise en charge de la montée rang sud, chemin Chapleau, sous prétexte qu'il n'y avait plus de résidents sortant par ce chemin qui avait été ouvert à peine dix années auparavant.

Lors de la session régulière du 5 novembre 1923, le maire J.A. Turcotte remet sa démission qui prendra effet le 9 janvier 1924. Joséphat Touchette lui succédera le 4 février. Il sera entouré du premier Adrien Filion et des conseillers Joseph Deschamps, Moïse Forget, Alphonse Bastien, Osias Saint-Jean et Joseph Forget.

Même s'il n'exerçait plus de fonction au sein du conseil municipal depuis le début de l'année 1923, Moïse Deschambault fera des pressions auprès du gouvernement pour la construction d'un pont sur la rivière Kiamika près de sa propriété. Le 3 mars 1924, le conseil lui

donne son appui pour ce projet, la municipalité acceptant de fournir le bois moyennant que le ministère exécute les travaux de construction à ses charges et dépens.

En 1924, les gages que reçoivent les journaliers exécutant des travaux pour le compte de la municipalité sont de 2,50 \$ par journée de dix heures, 3 \$ par journée pour le contremaître et de 5 \$ par jour pour les « times » avec charretier et outils.

Le 15 décembre 1924, Moïse Deschambault est nommé surintendant pour monter un devis pour la quantité et la dimension du bois à être fait pour la construction du pont projeté chez-lui. Le mois suivant, on demande des soumissions.

Le 20 janvier 1925, les contrats pour la fourniture du bois sont accordés à Louis Deschamps pour 8 000 pieds de cèdre au prix de 15 \$ le mille pieds et à Willie Lachaine pour 7 000 pieds d'épinette, à raison de 22 \$ le mille pieds. On achètera finalement 10 449 pieds de cèdre de Louis Deschamps ainsi que 6 063 pieds d'épinette de Delphis Beauséjour. On entreprend alors les travaux de construction du pont Deschambault sur le lot 48 des rangs 6 et 7.

Nouvellement élu à la charge de maire depuis janvier 1925, Moïse Deschambault démissionne deux mois plus tard, ayant exercé cette charge de bonne foi, mais illégalement, celui-ci agissant comme évaluateur de la municipalité, charge à laquelle il donna également sa démission. Le 6 mars, il sera de nouveau nommé maire de la municipalité, mais légalement cette fois-ci.

Au cours de cette année, un montant de 200 \$ sera dépensé pour terminer la montée dans le rang 7, une fois que l'argent du département de la Colonisation sera dépensé. Cette somme sera remboursée par le département suivant la promesse faite au maire Deschambault par le député provincial.

En janvier 1927, nous assistons à la venue d'un nouveau maire pour voir à l'administration de la municipalité en la personne de Adrien Filion qui exercera cette charge pendant deux années.

Le 6 juin 1927, afin de préserver les chemins, le règlement no 1927-2 est adopté.



MOÏSE DESCHAMBAULT, MAIRE DE 1925 À 1927.



ADRIEN FILION, MAIRE DE 1927 À 1929.

« Nul ne pourra circuler dans les chemins publics de la municipalité avec des charges lourdes de plus de 2 000 livres, dans les temps où ces chemins seront dans un état de boue au point de les détériorer, soit au printemps, à l'automne ainsi que l'été dans les temps de grosses pluies. »

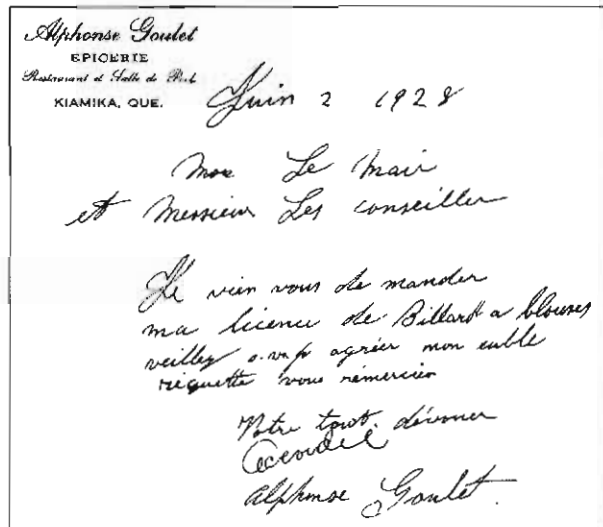
Le conseil se réserva le droit de décider quand il permettrait le passage des lourdes charges. Pour toute contravention au règlement, une amende maximale de 200 \$ est prévue.

En septembre, un permis pour tenir une table de billard est accordé à Alphonse Goulet. Cette licence sera, par la suite, renouvelée d'année en année.

Sous l'administration Filion, on tentera d'obtenir, mais en vain, que la route Buckingham - Mont-Laurier passe par la municipalité de Kiamika.

En avril 1928, les conseillers Moïse Forget et Moïse Deschambault sont délégués pour aller rencontrer le député Pierre Lortie afin d'obtenir la reconstruction du pont du ruisseau Du Diable - pont Campeau - jugé dangereux.

En juin 1928, une somme de 2 500 \$ sera injectée pour graveler le rang 7, à partir du village jusqu'à la route nationale -route 11-: une somme de 1 000 \$ est allouée par la municipalité, 1 000 \$ par le département de la Colonisation et 500 \$ par M. Harry McIntyre. Ce dernier est un industriel dont la principale occupation est le commerce du bois. L'amélioration de ce chemin serait bénéfique pour son entreprise qui était située dans le canton de Kiamika. Les propriétaires doivent faire leurs terrasses, leurs égouts et les échappes nécessaires à leurs frais. Chaque propriétaire doit



DEMANDE DE ALPHONSE GOULET POUR OBTENIR UNE LICENCE DE BILLARD À BLOUSES.



LE PONT CAMPEAU.



JOSEPH FORGET, MAIRE DE 1929
À 1937 ET DE 1939 À 1945.

également fournir une paire de chevaux avec conducteurs gratuitement pendant le temps nécessaire pour l'exécution des travaux sur ses lots.

Suite à la mise en nomination du 9 janvier 1929, le président d'élection Ubald Prévost ordonne la votation qui doit avoir lieu le lendemain, deux candidats s'étant présentés à la charge de maire : Joseph Forget, qui avait auparavant siégé à titre de conseiller, et Adrien Filion. Selon les registres municipaux, c'est la première fois depuis la fondation de la municipalité que les électeurs iront aux urnes. Joseph Forget aura gain de cause sur son adversaire et s'engagera dans sa nouvelle fonction de maire. Pendant plus de huit années, il dirigera à bon escient la municipalité.

Afin de se décharger de l'entretien du 7^e rang reliant Kiamika à la grande route, on demande, en 1929, au ministère de la Voirie de le prendre à sa charge. Partout dans le comté de Labelle, les routes sont à la charge du gouvernement ; la plupart de ces routes ayant été construites sans qu'il en coûte un sou à ces municipalités.

Au cours de l'année 1930, une somme de 1 000 \$ est réservée pour la pose de gravier sur le chemin de la Lièvre. D'autres travaux seront également exécutés l'année suivante sur le même chemin, ainsi que sur le 7^e rang et au pont Deschambault, suite à une subvention de 2 000 \$ obtenue des gouvernements fédéral et provincial pour faire travailler les chômeurs qui trouvent les temps durs en cette période de crise.

Zéphir Forget et quelques autres contribuables s'adressent à la municipalité et réclament la construction d'un chemin sur le rang 10 du canton de Kiamika. Le conseil municipal nommera le secrétaire-trésorier, Ubald Prévost, à titre de surintendant spécial. Après avoir fait toutes les procédures légales, il en vint à la décision d'établir un chemin de front qui partait de la ligne des cantons Kiamika et Campbell, traversant les lots 1 à 9 du rang 10 du canton de Kiamika. Le 2 novembre 1931, le procès-verbal sera homologué.

En 1931, le département de la Voirie commence des travaux dans le chemin Val-Barrette - Kiamika. Pour des raisons inconnues par les autorités municipales, les travaux sont arrêtés. Ces circonstances font en sorte que plusieurs se retrouvent sans travail. Le conseil entreprend

RÔLE DE PAIE

CHEMIN DE LA LIÈVRE 1930

EMPLOI	jours	salaires	TOTAL	
contremaitre	2 1/2	3.00	7.50	x O. Deslauriers
charretier	5 1/2	4.00	22.00	x Normand Vassier
charretier	17 1/2	4.00	70.00	x Paul Massy
journalier	1 1/2	2.00	3.00	x Philipe Massy
charretier	14	4.00	56.00	x Paul Massy
journalier	5 1/2	2.00	11.00	Paul Massy
journalier	4 1/2	2.00	9.00	Adrien Bourgeois
charretier	1	4.00	4.00	Adrien Bourgeois
journalier	10 3/4	2.00	21.50	J. Bourque
journalier	17 1/2	2.00	35.00	Louis Fournier
journalier	19 3/4	2.00	39.50	Normand Vassier
	1 1/2	3.00	4.50	O. Deslauriers
charretier	5 1/2	4.00	22.00	O. Deslauriers
charretier	18 1/2	4.00	74.00	Alfred S. S. S.

UN EXTRAIT DU RÔLE DE PAIE POUR DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CHEMIN DE LA LIÈVRE EN 1930.

alors des démarches afin d'obtenir 5 000 \$ de l'argent du chômage pour que les travaux continuent le plus tôt possible. Le 7 décembre 1931, un octroi de 4 000 \$ est obtenu et les travaux se poursuivent et ne se termineront qu'en 1935.

Suite à une requête signée par le Club Kar-Ha-Kon, G. Sill ainsi que d'autres personnes intéressées, le 7 décembre 1931, le conseil homologue le verbal du chemin McIntyre -chemin du lac Kar-Ha-Kon- qui part de la ligne des cantons Rivard et Kiamika et traverse les lots 1 à 11 dans le rang 6. Le chemin avait été auparavant construit et entretenu par J. H. McIntyre pour l'industriel R.D.H. McIntyre, après avoir obtenu des droits de passage sur les lots 5 à 11.

Napoléon Legault, Mathias, Ovila et Hermas Gauthier demandent la verbalisation d'un chemin sur les 6^e et 5^e rangs. En août 1932, le chemin Gauthier sera ouvert. Ayant son point d'origine sur le lot 52 du rang 6, le chemin traverse ce lot à l'endroit même du vieux chemin qui avait été établi il y a plus de vingt ans, en longeant la ligne du canton Campbell. Il traverse ensuite une partie du lot 52 du rang 5,

toujours en suivant la ligne du canton Campbell pour ensuite tourner vers le sud pour traverser les lots 52 à 49 du rang 5. La montée longeant la ligne du canton Campbell sera à la charge du département de la Colonisation ou de la municipalité du canton de Kiamika. Quant au chemin traversant les lots 49 à 52 du rang 5, les contribuables Mathias, Ovila, Hermas Gauthier et Napoléon Legault en assumeront l'entretien.

L'état du pont Deschambault préoccupe grandement les autorités municipales. Le qualifiant de dangereux pour le public, on procède à la fermeture de la montée. Le 16 août, on entreprend les travaux de réparation du pont, sous la direction du contremaître Moïse Deschambault, afin que le chemin puisse être ouvert le plus rapidement possible. On demande alors, par l'entremise du député Pierre Lortie, la construction d'un pont couvert pour le printemps 1933.

Après des pourparlers avec les intéressés, le 5 juin 1934 débute la reconstruction du pont Deschambault. On se servira de tous les matériaux du vieux pont pour effectuer les travaux. Moïse Deschambault est nommé contremaître, il doit s'occuper d'acheter les matériaux nécessaires et Euchariste Beaulieu, quant à lui, doit trouver des hommes pour l'exécution de l'ouvrage.

Désireux de voir à l'établissement des jeunes de la municipalité, le 7 janvier 1935, le conseil municipal sollicite le ministère de la Colonisation pour que les lots situés dans les rangs 5 à 10, 11 et 12 soient vendus aux fils de cultivateurs de la paroisse plutôt qu'à des étrangers. Sur les instances des colons et du comité paroissial, le conseil priera pour la troisième fois le ministre de la Colonisation, M. Vautrin, de nommer un classificateur pour les lots qui seront vendus. Ils demandent que les lots du canton de Kiamika restent disponibles pour les jeunes de la municipalité, tel que revendiqué antérieurement dans une requête. On désire que le comité paroissial ait toute la latitude voulue pour le choix des colons qui s'établissent dans la municipalité.

Avec la crise économique qui sévit, le maire Forget est délégué pour aller demander au gouvernement de la province de Québec d'accorder une remise pour le compte des aliénés et des indigents, la municipalité étant trop pauvre pour le payer. Elle sollicite également le gouvernement pour qu'il assume à l'avenir les frais relatifs à l'internement de ces personnes. Les autorités municipales devront supporter ces frais pendant plusieurs années encore.

Au cours du mois de mai 1937, Napoléon Gratton, Arthur Meilleur et Joseph Forget se font la lutte pour le poste de maire tandis que des élections se tiennent également pour les postes de conseillers aux sièges numéros trois et cinq. Suite au scrutin du 18 mai, Arthur Meilleur sera élu maire de la municipalité. Il sera entouré des conseillers Adrien Filion, Léo Daoust, Pierre Diotte, Euchariste Beaulieu, Alexandre Boyer et Adélard Lachaine.

À partir du 7 septembre 1937, le salaire que verse la municipalité pour un homme est de 0,20 \$ de l'heure et de 0,10 \$ de l'heure par cheval fourni.

Lors d'une session spéciale qui a lieu le 13 novembre 1937, une demande est faite à l'Honorable Leduc, ministre de la Voirie, pour que la route boulevard Senneterre -route 117- passe par la municipalité de Kiamika. Le conseil appuie ses revendications sur le fait que le tracé, par le chemin Chapleau, est le plus court entre Nominique et Mont-Laurier, la distance étant de vingt-cinq à trente milles, et qu'en plus, cette route traverserait un beau territoire de pêche et de chasse, l'idéal pour le touriste. D'autres pressions seront exercées en février de l'année suivante, mais en vain puisqu'un tracé plus au nord est retenu par le gouvernement, suite à des pressions politiques exercées par des personnes influentes des municipalités situées dans ce secteur. Cette route fut inaugurée en 1942.

En mai 1939, Arthur Meilleur sera défait à la mairie par l'un de ses adversaires de 1937, Joseph Forget.

Le 3 novembre 1941, le conseil adopte le règlement no 2-1941 concernant la fermeture des magasins en vertu des pouvoirs conférés par l'article 403 du Code municipal de la province de Québec. On y retrouve également une disposition interdisant de circuler en costume de bain ou costume indécent à la vue du public.

En 1942, à la demande des contribuables Léopold Suppère, Arthur Girouard, Honorius Saint-Jean, Rolland Girouard et Donat Lacasse, on décrète l'ouverture du chemin de front pour la partie sud du rang 8, sur les lots 27 à 35. La section de la route qui partait de ce chemin pour déboucher au chemin Chapleau avait été auparavant ouverte par le département de la Colonisation; le gouvernement, par l'arrêté en conseil no 900 du 16 septembre 1959, donna le statut de



ARTHUR MEILLEUR, MAIRE DE
1937 À 1939.

« chemin de colonisation » à cette route qui longeait le lot 25 du rang sud et qui passait vis-à-vis les lots 16 à 11 du rang 7 du canton de Kiamika. Léopold Suppère sera nommé inspecteur de voirie pour le chemin à partir du chemin Chapleau jusqu'au lot 35 du rang 8.

Le 24 juillet 1942, le gouvernement provincial adopte l'arrêté en conseil numéro 1711 dans lequel il désigne des chemins de colonisation qui ont été ouverts dans la province depuis le 1^{er} janvier 1935. On y retrouve un chemin situé dans le secteur du lac François qui se décrit comme suit :

« Ouverture d'un chemin du lot 4 au lot 1 rang H - Montée du lot 13 au lot 6 rang H et G, canton Campbell, se continuant sur les lots 1 et 9 rang IX, canton de Kiamika.

Ref. Inst. No 4426-V »

Le 3 mai 1943, les autorités municipales entreprennent des démarches pour combattre le projet de construction d'un pont sur la rivière du Lièvre à la ferme du Wabassee. En 1944, un groupe de citoyens du canton de Dudley demande au gouvernement la construction d'un pont de deux cent cinquante pieds à la hauteur des terres de Antoine Grenier et de Lorenzo Paquette et l'ouverture d'une route qui rejoindrait la municipalité de Lac-du-Cerf, le lac Mallonne et le lac à Dick. Cette demande n'a pas été retenue par le gouvernement Duplessis, celui-ci préférant améliorer la route entre Kiamika et Lac-du-Cerf, comme l'avaient auparavant demandé quelques citoyens et la municipalité du canton de Kiamika.



FERNAND BRIÈRE, MAIRE DE
1945 À 1954 ET DE 1961 À 1966.

En 1944, les salaires versés aux employés travaillant pour la municipalité sont augmentés à 0,35 \$ de l'heure pour le contremaître, 0,30 \$ de l'heure pour un journalier et à 0,15 \$ de l'heure pour un cheval.

Le 18 mai 1945, on assiste à l'élection d'un nouveau maire en la personne de Fernand Brière. Ce dernier est né le 23 septembre 1911. Il est le fils de Armand Brière et de Marie Lacelle. Il fit ses études à l'école de Ferme-Rouge. Il est l'un des membres fondateurs de la Caisse populaire de Kiamika. Il assura la présidence de la commission scolaire de Kiamika durant quelques années. Il fut maire de la municipalité du canton de Kiamika pendant plus de quinze années. Marguillier

au sein de la Fabrique de Kiamika, il fut également maître de chapelle durant quelque 49 années. Très actif au sein de la communauté, il donna beaucoup de son temps pour mener à terme plusieurs projets pour la paroisse et la municipalité.

Suite à une recommandation du député J.H.A. Paquette, le ministre de la Voirie, Antonio Talbot, annonce qu'il met à la disposition du conseil un montant de 900 \$ pour améliorer le chemin Touchette, à même le budget 1945-46. Cette subvention représente 50 % de l'estimation préparée par les ingénieurs.

Après avoir reçu la confirmation que le gouvernement défraierait 75 % du coût de réfection du pont du village, l'administration Brière accepte de défrayer la partie non subventionnée du coût des travaux.

Le 8 avril 1947, Édouard Lachapelle prêtera le serment requis pour l'accomplissement de ses fonctions à la charge de secrétaire-trésorier.

Le 11 mai 1949 se tient la mise en nomination pour les charges de maire et de trois conseillers. Omer Saint-Jean, Jeffrey Brunet et Charles Meilleur sont élus sans opposition aux différents postes de conseillers tandis que deux candidats se présentent à la mairie : Fernand Brière et Joseph-Aimé Turgeon. Le 14 mai, M. Turgeon refuse de se porter candidat, Fernand Brière sera ainsi officiellement élu maire de la municipalité et il exercera cette charge jusqu'au début de l'année 1954.

Au cours de l'année 1949, des pressions seront exercées auprès du ministre de la Voirie afin que son ministère entretienne et répare, conformément à la Loi de la voirie, le chemin reliant Kiamika à la Ferme-Rouge, sur une longueur de 2 285 pieds, le 6^e rang, sur une longueur de 13 375 pieds et le chemin Lac-du-Cerf, sur une longueur de 2 021 pieds. Le 8 août 1949, le sous-ministre de la Voirie, M. A. Bergeron, annonce aux élus municipaux que l'entretien de ces chemins sera fait aux frais du gouvernement durant la saison d'été seulement.

Le 27 juillet 1950, la municipalité, ayant obtenu l'approbation écrite de la majorité des propriétaires intéressés du 6^e rang, donne au ministre de la Voirie le droit de passage pour faire la route.

Encore une fois fermé à la circulation en 1952, le pont Deschambault sera à nouveau une préoccupation du conseil. Une

demande est alors faite auprès du ministère des Travaux publics afin qu'ils y effectuent des réparations.

M. Aubry, ingénieur du ministère des Travaux publics, avait recommandé, dans son rapport du 7 novembre 1950, la réfection des deux travées et le renforcement des culées et piliers au pont Deschambault. Le chemin Deschambault est alors utilisé par les résidents du sixième rang comme débouché plus direct vers Val-Barrette. Malgré ce rapport, les responsables du ministère refusent d'exécuter les travaux puisqu'il s'agit d'un pont d'intérêt purement local et que deux autres ponts sont situés sur la rivière Kiamika, soit le pont Meilleur, sur l'ancienne route 11, qui est situé à peine à un mille et demi en amont, et le pont du village, à environ cinq milles en aval.

Finalement, le 13 mai 1952, le ministère débutera les travaux de réfection des deux travées avec un tablier sur une poutre métallique et la consolidation des appuis. Il y injectera une somme de 6 793,26 \$. Le pont Deschambault sera reconstruit au début de l'année 1982 pour un coût de 82 400 \$. Long de 32,27 mètres de type-bois-acier, il enjambe la rivière Kiamika et relie les lots 48 des rangs 6 et 7 du canton de Kiamika.

Le 4 septembre 1951, les autorités municipales demandent au ministère de la Voirie de prendre à sa charge la totalité du chemin du rang 6. Le mois suivant, le ministère accepte d'en prendre l'entretien durant la saison estivale. L'entretien d'hiver étant subventionné par le gouvernement.

M. Charles Meilleur aura le mandat de trouver un site pour un nouveau dépotoir, celui du chemin Chapleau n'étant pas salubre et présentant un grand danger pour la santé des citoyens.

Le 7 décembre 1953, Fernand Brière présente sa démission. Son mandat se terminera à la fin de l'année 1953. Il restera en fonction tant que le nouveau maire ne sera pas assermenté. Joseph-Aimé Turgeon lui succédera le 4 janvier 1954. Pendant sept années, il assumera cette charge.

L'administration Turgeon obtiendra de nombreux octrois au cours de l'année 1954 pour l'amélioration des chemins, principalement le chemin Chapleau reliant Kiamika à Nomingue. Ces subventions permettaient un travail saisonnier pour les chômeurs. De nombreux touristes empruntent ce chemin pour



JOSEPH-AIMÉ TURGEON,
MAIRE DE 1954 À 1961.

pratiquer leurs sports favoris, la chasse et la pêche. Dans l'esprit des membres du conseil, une fois terminé, ce chemin sera considéré comme un des plus beaux du comté de Labelle et représentera un raccourci appréciable pour les touristes qui désirent se rendre dans notre municipalité et dans les villages voisins. Les sommes obtenues n'étant pas assez considérables, on réussit seulement à maintenir le chemin en bon état.

Le 17 août 1955, la municipalité cède le pont du lac François au ministère des Travaux publics. Ce pont sera démoli et remplacé par un nouveau, une fois que la municipalité eût donné le terrain nécessaire pour le pont et ses approches. Il sera reconstruit en 1956 au coût de 8 753,62 \$.

Le 11 mai 1977, un camion de Réal Perrier de l'Annonciation qui était chargé d'environ 4 000 pieds de bois franc défonce complètement le pont. Les dommages sont évalués à plus de 27 000 \$. La majeure partie des résidences construites à cet endroit sont des chalets. Aucun passage n'est possible pour se rendre sur la presqu'île. Quelques résidents se trouveront isolés. Ils n'auront d'autre choix que de traverser en chaloupe chez M. Ryser où ils auront laissé leur véhicule. Les travaux de réparation sont alors entrepris.

En 1989, ce pont de bois sera refait à neuf pour un coût de 54 355 \$.

Le 4 septembre 1956, la municipalité cède le pont Garneau au ministère des Transports qui y injectera la somme de 6 719,90 \$ pour sa reconstruction avant la fin de l'année 1956. Long de plus de cinquante-et-un pieds, il enjambe le ruisseau François et relie les lots 11 et 12 du rang 8 dans le canton de Kiamika. Il sera refait à neuf au cours de l'année 1987-88.

Le 3 octobre 1956, le conseil municipal demande au ministère la construction d'un pont de ciment sur le lot 39 du rang 7 -pont Brière- afin de remplacer le pont couvert.

Ce pont enjambe le ruisseau François. À l'époque, il était l'un des nombreux ponts couverts de la province, d'une longueur de quatre-vingt-seize pieds. Le ministère des Travaux publics y exécuta des réparations importantes en 1948, 1953 et 1955. Dans ses rapports du 14 septembre 1953, du 31 octobre 1955, du 1^{er} juin 1956 et du 17 octobre 1957, Gérard Aubry, ingénieur provincial, recommande la

reconstruction du pont. Également, l'ingénieur Jean-Louis Courtemanche, dans son rapport du 4 septembre 1958, en arrive aux mêmes conclusions et demande d'effectuer des réparations urgentes.

Le 5 octobre 1959, le pont couvert est cédé au ministère des Travaux publics qui le remplace alors par un pont de béton.

Le 6 mai 1957, le conseil nomme Clément Saint-Jean pour remplacer Édouard Lachapelle au poste de secrétaire-trésorier. Il entrera officiellement en fonction en juillet. En 1960, son salaire sera fixé à 55 \$ par mois.

Le 21 février 1961, Fernand Brière entreprendra un nouveau mandat à la mairie.

Sous son administration, on verra à finaliser le dossier en vue de la construction du système d'aqueduc du village. Les travaux débuteront en 1964. On étudie également un projet de construction d'un réseau d'égout.

En avril 1964, le conseil municipal décrète la formation d'un service municipal de la protection civile qui sera composé du maire Fernand Brière et des conseillers Téléspore Portelance, Aldège Lachaine, Firmin Valiquette, Omer Saint-Jean, Jeffrey Brunet et Laurier Ouellette.

Le 3 août de la même année, le ministère de la Voirie est sollicité pour asphaltier le chemin Kiamika - Lac-du-Cerf ainsi que la route Kiamika - Val-Barrette.

Le maire Fernand Brière remet sa démission le 18 juin 1966.

Albert Diotte lui succédera le même jour, et ce, jusqu'en 1973.

En 1966, on procède à une nouvelle numérotation des sièges des conseillers. Ainsi, les conseillers, Téléspore Portelance, Gaston Saint-Louis, Omer Saint-Jean, Rolland Filion, Jean-Louis Forget et Aldège Lachaine occuperont respectivement les sièges 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

En novembre, le conseil adopte le règlement 7-1966 qui fixe la mise en nomination des candidats au deuxième mercredi de mai au lieu du deuxième mercredi de janvier.

Au début de l'année 1967, les hommes travaillant pour le compte de la municipalité reçoivent les salaires suivants: homme seul, 1,10 \$ de l'heure; un cheval, 2 \$ par jour; un homme avec tracteur, 3 \$ de l'heure; un homme avec petit



ALBERT DIOTTE, MAIRE DE 1966
À 1973.

camion, 3 \$ de l'heure; un homme avec bulldozer, prix courant; un homme avec un plus gros camion, 4 \$ de l'heure.

En mars 1967, la municipalité cède ses droits au ministère des Travaux publics pour la construction du pont du village, sous réserve que le ministère prenne toutes les responsabilités s'y rattachant. Plus tard, en avril, la municipalité autorisera le ministère des Travaux publics à démolir le pont couvert. Les travaux de construction débutent alors. Le ministère de la Voirie fera également l'acquisition des superficies nécessaires pour l'élargissement de la rue Principale menant au pont du village.

Parmi les réalisations faites sous l'administration Diotte, en plus de voir à achever les travaux au réseau d'aqueduc et d'égouts, on note l'ouverture du chemin de la Presqu'île au lac François et l'amélioration du chemin de la Lièvre en 1967.

Vers 1967, le ministère de la Voirie dépose des plans en vue de l'amélioration du chemin reliant le lac François à Val-Barrette. Les travaux d'élargissement et de pavage seront réalisés au cours de l'automne 1969.

Suite aux pressions politiques exercées par le conseil municipal depuis 1964, vers l'année 1968, le gouvernement entame les procédures afin d'acquérir les terrains nécessaires des propriétaires riverains à la route 311 en vue de son élargissement. Un peu plus de dix années s'écouleront avant que cette route ne soit élargie et complètement asphaltée par le ministère des Transports. Les travaux de construction et de pavage de la route comprise entre Val-Barrette - Kiamika et Kiamika - Lac-du-Cerf se termineront au cours de l'année 1980.

En 1969, l'état des chemins est très préoccupant. Une requête est adressée aux autorités provinciales afin d'obtenir un octroi pour refaire la montée Deschambault. On demande également au gouvernement l'exécution de travaux de pavage sur des routes déjà construites, la finition des égouts pluviaux du village, le parachèvement de la route Val-Barrette - Kiamika - Lac-du-Cerf. Diverses améliorations sont réclamées pour le 6^e rang, la montée Ferme-Rouge, le chemin de la Lièvre et la montée Nantel.

La salle paroissiale sera achetée de la Fabrique de Kiamika au cours de l'année 1971.

En 1971, M. Maurice Tessier, ministre des Affaires municipales, propose de nouvelles normes concernant l'évaluation foncière :

«Pour assurer que toutes les catégories de propriétés seront traitées avec équité et pour assurer l'uniformité, l'évaluation ne peut être administrée efficacement que lorsqu'elle porte sur un grand nombre de propriétés. La prise en charge par les communautés municipales de l'évaluation foncière est absolument requise. En effet, le camp foncier est une source actuelle importante du financement des institutions décentralisées et il continuera de l'être. Ainsi, la communauté municipale pourra utiliser les données de l'évaluation pour la répartition d'une partie de ses coûts. Or, une juste répartition requiert de toute nécessité que les mêmes règles régissent l'évaluation foncière partout sur le territoire de chaque communauté municipale.

L'adoption prochaine d'une Loi sur l'évaluation foncière de même que l'adoption d'un manuel de normes et de procédures d'évaluation viendront donner un encadrement depuis longtemps nécessaire à la pratique de l'évaluation foncière.»

(Source : Me Maurice Tessier, *Proposition de réforme des structures municipales, 1971, page 16*).

Au cours de l'année 1971, la Loi sur l'évaluation foncière est adoptée. Celle-ci confie aux communautés urbaines, aux cités et villes et aux corporations de comté le mandat d'élaborer des rôles d'évaluation.

Le 1^{er} août 1972, un appui sera donné par la municipalité pour que les rôles d'évaluation soient préparés sous la juridiction des conseils de comté. À partir de 1974, la firme Sodémo avait pour mandat de confectionner les rôles d'évaluation. Ce n'est qu'à partir de 1985 que les rôles d'évaluation seront produits par le personnel de la corporation du comté de Labelle. La création du service de l'évaluation foncière de la Corporation du comté de Labelle remonte à 1980. De 1980 à 1985, ce service devait voir à la mise à jour des données des rôles d'évaluation. Par la suite, avec le remplacement de la corporation de comté par la M.R.C. d'Antoine-Labelle, cette dernière en assumera la responsabilité. Depuis la fondation de la municipalité jusqu'en 1974, les rôles d'évaluation étaient élaborés par la municipalité du canton de Kiamika.

Une autre réalisation de l'équipe du maire Diotte consiste en l'implantation d'un service de bibliothèque publique au village en octobre 1972. Elle aura été mise sur pied grâce à l'initiative du curé Lionel Racine.

La municipalité ayant obtenu un octroi de 3 000 \$ du ministère de la Voirie, en octobre et novembre des réparations sont apportées au chemin Chapleau pour un montant de 3 831,56 \$.

L'établissement d'un service pour la cueillette des ordures ménagères sera mis en place en 1973. Pour la somme de 1,50 \$ par mois pour les résidents permanents du lac François et du village et pour la somme de 1 \$ par mois pour les propriétaires de chalets, les ordures ménagères étaient cueillies et amenées au dépotoir.

Suite à l'élection d'octobre 1973, Clément Pilon sera élu à la charge de maire de la municipalité. Au cours de son mandat, des améliorations sont apportées aux chemins municipaux. De plus, suite aux inondations survenues au printemps 74, un montant de 5 000 \$ sera injecté pour la pose de roches concassées sur le chemin de la Lièvre. Le contrat est octroyé à Félix Paquette qui entreprendra les travaux au cours du mois d'octobre. On fera, de plus, des revendications auprès du ministère des Transports du Québec et du député Roger Lapointe pour qu'on rende carrossable, sur toute sa longueur, le chemin Chapleau, de Kiamika à Nomingue. On sollicite alors l'appui des municipalités du Lac-du-Cerf, Notre-Dame-de-Pontmain, Lac Nomingue et des Chambres de commerce de Kiamika - Lac-du-Cerf et de Nomingue.



CLÉMENT PILON, MAIRE DE 1973
À 1976.

En 1974, le conseil municipal, suite à une demande des citoyens du lac François, avait étudié la possibilité de réglementer l'utilisation des moteurs hors-bord au lac François, cette mesure étant devenue nécessaire pour la protection du lac. Cette étude s'échelonna sur deux années. Le 5 avril 1976, le conseil municipal adopte une réglementation qui suscita une controverse au sein de la population de ce secteur. Des manifestations sont organisées, des attaques sont faites contre le règlement; le conseil municipal décide donc de ne pas le sanctionner. Suite à ces événements, les conseillers et le maire conviennent, qu'advenant une nouvelle demande, la prochaine réglementation devra être soumise à l'approbation des électeurs.

Afin de promouvoir la construction et pour inciter les gens à s'établir à Kiamika, le conseil municipal accepte en 1975 de donner gratuitement un terrain aux futurs propriétaires qui y érigeront une construction d'une valeur minimale de 10 000 \$.



GRÉGOIRE DIOTTE, MAIRE DE
1976 À 1982.

Au début du mois de novembre 1976, le maire Clément Pilon remet sa démission.

Le 29 novembre, le conseil se réunit en session spéciale afin de procéder à la nomination de Grégoire Diotte à titre de premier magistrat de la municipalité. Fort actif au sein de la municipalité, il s'impliquera également au niveau régional, occupant la charge de préfet de la corporation du comté de Labelle de 1979 à 1981.

Au cours du mois de janvier 1977, Denise Constantineau est engagée comme secrétaire-trésorière pour remplacer Clément Saint-Jean qui avait présenté sa démission le 3 janvier. Elle exercera cette fonction durant une année. Le bureau du secrétaire-trésorier sera aménagé dans la mezzanine de la salle municipale au cours de l'année 1977. Josée Lacasse succédera à Mme Constantineau en février 1978. Les nouvelles responsabilités qui sont dévolues aux municipalités, tant par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que par la Loi sur la fiscalité municipale, accroîtront considérablement les tâches qu'a à accomplir la secrétaire-trésorière. Bien vite, elle devra occuper cette fonction à plein temps.

Afin de permettre l'exécution de travaux sur le chemin passant sur la propriété de Omer Saint-Jean dans le rang 5 du canton de Kiamika, le 5 septembre 1978, les autorités municipales adoptent un règlement afin de verbaliser le chemin que l'on dénomme aujourd'hui « chemin du lac Guérin ».

Au cours des années où le maire Diotte sera à la tête du conseil, profitant de nombreux octrois provenant du ministère des Transports et du ministère de l'Agriculture du Québec, son administration fera apporter des améliorations à plusieurs chemins municipaux : chemin Saint-Germain, chemin de la Lièvre, chemin Chapleau, montée Deschambault, rue Turgeon.

Au cours de l'année 1980, le service de cueillette de vidanges est aboli. Cette décision du conseil avait été rendue nécessaire à cause de la nouvelle loi qui obligeait les municipalités offrant un tel service à utiliser un site d'enfouissement sanitaire si elles se situaient à l'intérieur d'un rayon de trente kilomètres. On projetait, à cette époque, aménager un site d'enfouissement sanitaire à Mont-Laurier. L'adhésion à un tel service aurait amené des coûts exorbitants aux contribuables de la municipalité.

Le 19 novembre, le conseil s'adresse au ministère de l'Environnement afin d'obtenir un permis pour établir un dépôt en tranchées. Le site choisi ne répond pas aux normes gouvernementales. On doit trouver un autre site. Le 17 septembre 1981, on rétablira le service de cueillette de vidanges à la grande satisfaction de la population, le ministère de l'Environnement ayant accepté de tolérer le dépotoir existant.

Le manque de résidents permanents et saisonniers sur la montée rang sud chemin Chapleau, communément appelée « montée Guérin ou Sainte-en-Peine », amène le conseil municipal à fermer ce chemin le 6 octobre 1980. On s'adressera alors au ministre des Transports pour obtenir l'approbation du règlement, ce chemin ayant été classé comme chemin de colonisation par l'arrêté en conseil 3208 du 7 octobre 1968. Le ministère procédera à sa déclassification le 15 juin 1983 par l'adoption du décret 1267-83.

Suite à une nouvelle requête des contribuables du lac François, les procédures sont à nouveau entreprises pour régler les embarcations à moteurs au lac François -grand et petit-. Le 7 novembre 1980, le règlement no 15-1980 concernant l'usage des embarcations à moteurs au lac François est adopté. On interdit alors les moteurs de 10 c.v. et plus et on limite la vitesse à 25 km/h. En 1982, le conseil municipal étend l'application du règlement pour les embarcations à moteurs à tous les lacs de la municipalité, à l'exception du lac Guérin qui relie les rivières Kiamika et du Lièvre. Ce règlement sera mis en application même s'il va à l'encontre des lois constitutionnelles. Ce n'est qu'en 1989 que le tout sera fait en légalité alors qu'une requête fut adressée en novembre 1988 au ministre des Affaires municipales, ce dernier faisant par la suite une demande au ministre des Transports du Canada afin qu'une modification soit apportée au Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, et ce, pour la majorité des lacs de la municipalité.

En avril 1982, le conseil adopte un règlement pour donner des noms aux chemins et aux rues de la municipalité.

On procède à la fermeture du chemin Gauthier qui avait été ouvert en 1932, celui-ci ne servant plus à la circulation, aucune résidence n'étant construite en bordure de ce chemin.

Le 7 juin 1982, le règlement 1-1982 concernant l'ouverture des chemins municipaux dont on ne retrouve pas les procès-verbaux est adopté par le conseil. Ces chemins étaient depuis longtemps entretenus par la municipalité. C'est ainsi que la verbalisation d'une partie de la montée Ferme-Rouge en partant du cordon des rangs 5 et 6 jusqu'au pont du village est confirmée. Il en sera de même pour le 6^e rang, la montée Deschambault, la montée Ringuette qui était située sur le lot 52 du rang 2, la rue Turgeon et la rue Filion. Le chemin Chapleau situé dans le canton de Montigny sera aussi officiellement verbalisé; la section de chemin située dans le canton de Kiamika avait été classifiée « chemin de colonisation » par l'arrêté en conseil no 900 du 16 septembre 1959. Également, une partie du chemin du lac François qui partait de son intersection avec le chemin de la Presqu'île jusqu'au cordon séparant les rangs 8 et 9 du canton de Kiamika est verbalisée; la section du chemin traversant le lot 40 du rang 7 et les lots 11 et 12 du rang 8 fut, elle aussi, classée comme chemin de colonisation le 16 septembre 1959.



LUCIEN GRATTON, MAIRE DE
1982 À 1987 ET DE 1991 À
AUJOURD'HUI.

Le maire Diotte remet sa démission le 4 octobre 1982, n'ayant plus la disponibilité requise pour accomplir adéquatement la charge de maire. Lucien Gratton lui succédera le 26 octobre suivant pour terminer son terme et il sera par la suite élu pour deux mandats.

Au cours des années où l'administration Gratton sera au pouvoir, bénéficiant d'octrois provenant du gouvernement provincial, des parties du chemin du lac François, du chemin de la Presqu'île, ainsi que le chemin Poulin feront l'objet de travaux de traitement de surface double. Au cours de l'année 1984, on procède à la numérotation civique des maisons et bâtiments de la municipalité. Profitant d'une subvention provinciale, des travaux de rénovation cadastrale sont entrepris au lac François et dans le village de Kiamika.

Suite à des demandes répétées de la municipalité dont la plus ancienne remontait à 1981, le 3 juillet 1984, le ministre des Transports, Jacques Léonard, annonce que son ministère réalisera des travaux de réfection sur le chemin Ferme-Rouge entre Mont-Laurier et Kiamika. Selon les dires de M. Léonard, cette route est la première voie de pénétration vers le Rapide-de-l'Orignal à la fin du siècle dernier et possède un attrait patrimonial intéressant vu la proximité des deux

ponts qui enjambent la rivière du Lièvre. On y exécute des travaux de terrassement, de rechargement et de creusage de fossés sur une longueur de quatorze kilomètres. Le 15 octobre, M. Léonard annoncera que son ministère procédera au pavage du chemin, travaux qui se termineront au cours de l'année 1985. Le gouvernement provincial y investira une somme de 1 000 000 \$. Quatre années auparavant, la section de ce chemin situé sur le territoire de la ville de Mont-Laurier avait été refaite et asphaltée.

Le 16 janvier 1985, le ministère de l'Environnement avise la municipalité que le dépotoir situé sur une partie du lot 16, rang 7, doit être fermé et désaffecté. Les autorités municipales demandent alors une rencontre avec des représentants du ministère. Lors de cette soirée, les membres du conseil ainsi que les citoyens présents signalent leur mécontentement face à la loi qui oblige les municipalités à adhérer au site d'enfouissement sanitaire, ainsi qu'aux coûts que cela entraînera. Les démarches sont alors entreprises pour l'obtention d'un certificat afin de pouvoir opérer un dépôt en tranchées sur une autre partie du lot 16, dans le même rang, à proximité du site actuel. Un permis sera émis par le ministère de l'Environnement le 8 août 1985.

Le pont Meilleur est fermé à la circulation au cours de l'année 1985 suite à un accident ayant causé des dommages à sa structure. Le trafic sera détourné par la montée Deschambault jusqu'à ce que le nouveau pont soit reconstruit en 1989. Le ministère des Transports assumera les coûts d'entretien de la montée durant cette période.

Le 8 septembre 1986, le chemin Fabre situé sur une partie du lot 11A-4 du rang 9 du canton de Kiamika est ouvert et pris en charge par la municipalité.

Le 6 novembre 1987, Gilbert Saint-Germain sera proclamé maire de la municipalité après avoir fait la lutte à J.A. Claude Meloche, succédant ainsi à Lucien Gratton qui se retirera temporairement de la scène politique municipale. Entouré des conseillers Denis Grenier, Vianney Fontaine, Clément Saint-Jean, Lionel De Repentigny, Yves Ouimet et Rolland Forget, M. Saint-Germain assurera la réalisation de plusieurs projets, bénéficiant d'octrois gouvernementaux.

L'entrée en vigueur de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en 1987 apportera



GILBERT ST-GERMAIN, MAIRE DE
1987 À 1991.

d'importantes modifications au processus électoral. La durée des mandats des membres du conseil sera de quatre ans. Auparavant, les mandats étaient de deux ans. Cependant, la loi permettait aux municipalités dont le conseil se renouvelait en partie à chaque année d'adopter un règlement permettant d'établir une certaine rotation. C'est ainsi que le 14 septembre 1987, le conseil municipal adopte le règlement 5-1987 qui fixe une élection à tous les deux ans à la moitié des postes de conseillers et, une fois sur deux, au poste de maire, de telle façon que chaque poste soit ouvert aux candidatures tous les quatre ans. Le ministre des Affaires municipales, André Bourbeau, approuva le règlement le 11 novembre 1987.

Au printemps 1988, des travaux de pavage seront exécutés sur une partie du chemin Chapleau à la sortie du village ainsi que sur le chemin de la Presqu'île, au lac François.

Suite à des démarches effectuées auprès du député de Labelle, Damien Héту, et du ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, le chemin du 6^e rang sera pavé sur toute sa longueur au cours de l'automne 1988 -une section du chemin en partant du village jusqu'à la propriété de André Saint-Jean avait été améliorée au cours de l'année 1979-. On demanda alors au ministère des Transports de préparer un plan d'arpentage foncier ainsi que les descriptions techniques en vue de l'acquisition des terrains nécessaires pour la confection de fossés sur le 6^e rang. Ces plans seront préparés par l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau le 24 novembre 1993 et déposés à la municipalité en mai 1994.

Suite à la construction de la nouvelle route 311, des sections désaffectées de la route 311 comprises entre Kiamika - Val-Barrette et Kiamika - Lac-du-Cerf seront remises à la municipalité par le gouvernement provincial au cours des années 1988 et 1989. Les sections ne servant plus à la circulation seront fermées. C'est ainsi que les chemins Émard et des Pins tomberont sous la responsabilité de la municipalité, le ministère des Transports avait cependant procédé à des travaux de pavage vers l'année 1980.

Un comité municipal de protection civile dont la mission est de déterminer les orientations et le plan d'action permettant de rendre fonctionnelle l'organisation municipale de protection civile est formé. Son principal mandat sera l'élaboration d'un plan municipal de

protection civile ainsi que sa révision subséquente. Composeront ce comité les conseillers Yves Ouimet et Denis Grenier ainsi que Michel Dumas, Michel Dion et Jean-Rolland Bélanger. Le premier plan municipal de protection civile sera adopté le 7 novembre 1988. Comme des inondations sont fréquentes dans les secteurs du lac Guérin, de la Lièvre et à quelques endroits sur la rivière Kiamika, le plan établit des mesures de prévention ainsi que des procédures à suivre en cas d'alerte. D'autres risques y sont identifiés.

L'année suivante, le chemin du lac Louvigny est ouvert et pris en charge par la municipalité. On étudie également la possibilité de construire un garage municipal qui abritera les équipements pour le service des incendies. Ce n'est qu'en 1990 que le tout se concrétisera et que le garage sera construit sur la rue Leblanc. La municipalité y injectera la somme de 30 603 \$. Parmi les autres réalisations faites sous l'administration Saint-Germain, mentionnons, en 1990, l'ouverture du chemin Lacroix,



LA CASERNE DES POMPIERS CONSTRUITE EN 1990.

l'amélioration et l'aménagement des locaux de la bibliothèque municipale, l'aménagement paysager près de la salle municipale; en 1991, l'achat d'un camion-incendie, en plus des différents travaux réalisés sur les chemins Saint-Germain, Chapleau et du lac Louvigny.

Le 30 juin 1991, les citoyens de la municipalité fraterniseront lors de l'organisation d'une fête municipale afin de souligner les différentes réalisations faites au cours des dernières années.

Le 28 octobre 1991, Gilbert Saint-Germain remet sa démission. Lucien Gratton reviendra à nouveau prendre les rênes de la municipalité pour compléter son mandat. Il exerce cette charge depuis le 20 décembre 1991.

Les préoccupations sont toujours les mêmes et se situent principalement au niveau de l'amélioration du réseau routier.

Sous son administration, plusieurs projets verront le jour. En 1992 et 1993, on complétera l'informatisation du bureau municipal. Une entente sera conclue avec la Corporation informatique Bellechasse pour la fourniture des logiciels de comptabilité, de paie, d'évaluation, de taxation, de perception et de recensement.

LA FÊTE MUNICIPALE DU 30 JUIN 1991



LA PELLETÉE DE TERRE SYMBOLIQUE EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DE LA CABANE DE LA PATINOIRE. SUR LA PHOTO, M. BARRY MOORE, DÉPUTÉ FÉDÉRAL, M. MICHEL SAINT-JEAN, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES LOISIRS DE KIAMIKA INC., M. GILBERT SAINT-GERMAIN, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET M. JACQUES LÉONARD, DÉPUTÉ PROVINCIAL.

INAUGURATION OFFICIELLE DU PARC MUNICIPAL. APPARAISSENT SUR LA PHOTO : LE MAÎTRE DE CÉRÉMONIE GAÉTAN LEFEBVRE, LE MAIRE GILBERT SAINT-GERMAIN, LA PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE KIAMIKA INC., CARMELLE OUMET ET LE DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE PONTIAC-GATINEAU-LABELLE, M. BARRY MOORE.



INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. LE MAIRE M. GILBERT SAINT-GERMAIN, LA RESPONSABLE DU SERVICE, MME ANNE-MARIE ORREINDY ET LE DÉPUTÉ DE LABELLE, M. JACQUES LÉONARD, LORS DE LA COUPE DU RUBAN.



UNE PARTIE DE L'ÉQUIPE DES POMPIERS VOLONTAIRES DEVANT LE NOUVEAU CAMION INCENDIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, LES OFFICIERS ET LES POMPIERS VOLONTAIRES LORS DE L'INAUGURATION DE LA CASERNE DES POMPIERS.



Au début de l'année 1993, on instaure un programme de revitalisation s'étendant à tout le territoire de la municipalité là où la construction résidentielle, commerciale et industrielle est autorisée; le tout est accompagné d'un fonds de subvention afin de promouvoir la construction. Cette mesure est devenue nécessaire pour accroître la construction de nouvelles résidences et l'implantation de nouveaux commerces et industries. Depuis 1993 jusqu'en 1996, seulement sept propriétaires ont bénéficié de subventions. Le versement de subventions a pris fin automatiquement le 23 décembre 1996 avec l'entrée en vigueur du projet de loi 83 qui introduisait de nouvelles dispositions concernant les territoires pouvant faire l'objet d'un programme de revitalisation.

Le 5 juillet 1993, un montant de 28 191 \$ est alloué pour l'achat d'un camion pour faire certains travaux de voirie en régie interne. Le 15 octobre 1993, le conseil municipal mettra un terme au contrat qui la lie avec la compagnie WMI pour la cueillette des ordures ménagères. Ces travaux seront exécutés par la suite par les employés municipaux. En considération du nombre de kilomètres de voies pavées, un balai de rue est également acheté au cours de l'année.

Ayant reçu des subventions de 25 000 \$ du ministre des Transports, des améliorations sont apportées aux chemins Poulin, du lac François et Chapleau. Les travaux de rénovation se poursuivent à l'hôtel de ville. Le chemin du Grillon et le chemin des Sapins seront ouverts avant que l'année 1993 ne s'achève et seront pris en charge par la municipalité.

En 1994, suite à une étude de rentabilité effectuée par le conseiller Gaétan Lefebvre, le conseil municipal achète le réseau d'éclairage public de Hydro-Québec pour le prix de 12 660,21 \$, la municipalité défrayant par la suite le cinquième des montants réclamés antérieurement.

Des améliorations sont apportées à l'hôtel de ville ainsi qu'à la salle municipale. La rue Leblanc sera officiellement verbalisée le 14 juin 1994 par l'adoption du règlement 10-1994. Profitant d'une contribution de 60 632 \$ provenant du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec », on procède au pavage de cette rue et on recouvre d'un traitement de surface le chemin du lac François reliant le lac à la route 311. Également, la rue du pont -rue Principale- sera refaite et pavée grâce à une subvention de 55 000 \$ obtenue du ministère des

Transports. Le chemin Chapleau ne sera pas négligé, on y effectue des travaux de creusage de fossés, de changement de ponceaux et d'épandage de gravier.



KIAMIKA

Quel coup de Cœur!

LOGO ET SLOGAN DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA REPRÉSENTANT DEUX VOILIERS SUR UN LAC. LA LETTRE K, POUR KIAMIKA, PREND PLACE ENTRE LES DEUX VOILIERS. LE LOGO SYMBOLISE LA VILLÉGIATURE, DONNE UNE IMPRESSION DE PAIX ET AFFIRME LE DYNAMISME DE LA COMMUNAUTÉ.

Le conseil municipal fera appel aux services professionnels de M. Roger Langevin, artiste sculpteur fort connu à travers la province, pour la création d'un logo pour la municipalité, logo et slogan qui seront d'ailleurs acceptés en mai et août 1994.

À la demande des contribuables Noël Lernould, Jean Léveillée et Louise Dupont, seuls résidents sur le chemin Saint-Germain, le conseil municipal procède à la fermeture et à

l'abolition de cette route qui conduit à leurs propriétés.

Une carte touristique identifiant les chemins, les cours d'eau, les voies d'accès et les attraits touristiques sera élaborée et finalement déposée avant la fin de l'année 1995.

Au cours de l'année 1995, des travaux de finition extérieure seront exécutés à l'hôtel de ville. Le chemin du lac Guérin sera asphalté et des améliorations seront apportées aux chemins Chapleau et du 6^e rang grâce à une subvention de 40 000 \$ reçue du ministère des Transports. Suite à l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Beaux-Rivages le 5 août 1995, des travaux seront exécutés sur le chemin Poulin et dans la montée F.-Lépine en vue du pavage de ces chemins, travaux qui seront réalisés au cours de l'année 1996. Le service des incendies sera doté d'une unité mobile et, pour offrir une meilleure protection, deux bornes-fontaines sèches seront installées, une première au pont du lac François et une seconde à l'embouchure du ruisseau du lac à la Truite et de la rivière Kiamika sur la route 311. En 1996, l'extérieur de la salle municipale sera refait. Des sections du chemin Chapleau et la rue Filion seront asphaltées. Des subventions reçues dans le cadre du programme de partenariat pour la création d'emplois et du programme de mise en valeur du milieu forestier permettront l'aménagement d'un sentier pédestre et d'un sentier de vélo près du ruisseau Du Diable dans le canton Rivard.

En 1997 se poursuivront les travaux de pavage du chemin Chapleau et les travaux de rénovation intérieure de la salle municipale.

À l'automne 1997, après avoir livré la lutte au conseiller sortant Clément Saint-Jean, Lucien Gratton entreprendra un nouveau mandat à la mairie. Son principal objectif est la mise sur pied d'un comité pour promouvoir le développement économique.

L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Depuis le début de la colonisation, l'entretien d'hiver des chemins se faisait à l'aide de chevaux. Les chemins étaient roulés à toutes les bordées.

Le 1^{er} mars 1902, le conseil municipal adopte le règlement numéro 7. Tous les chemins de la municipalité doivent être balisés en hiver à une distance de trente-six pieds d'une balise à l'autre. Les chemins doivent être tracés et ouverts à huit heures du matin chaque fois qu'il tombe une bordée de neige afin de faciliter la circulation. Il devait y avoir, en autant que cela était possible, des « rencontres » entretenues et indiquées par trois balises. Tout contribuable propriétaire ou locataire obligé à l'entretien des chemins, qui ne se conformait pas au règlement, était passible d'une amende de 5 \$ pour chaque infraction. (Voir le document à la page suivante).

En 1919, les coûts relatifs à l'entretien des chemins d'hiver s'élevaient à 114,75 \$ répartis comme suit :

« 63 \$ pour les rangs 4, 5 et 6 et les ponts de Kiamika et Ferme-Rouge; 10 \$ pour le pont du crique François; 20 \$ pour la montée du rang 7 et 21,75 \$ pour la montée du crique François. »

Ainsi, en 1934-35, le conseil municipal adopte la politique suivante :

...« les chemins devront être roulés pendant toutes les bordées deux rouleaux de large et tenus au niveau autant que possible; les bancs de neige devront être pelletés de manière à ce que les routes soient tenues durcies en tout temps. »

La mécanisation de ces travaux apparaîtra au cours de la décennie 1930-40. Le 3 janvier 1938, une permission est donnée aux propriétaires de camions afin qu'ils ouvrent les chemins de la municipalité à la condition que les bancs de neige faits par leur charrue soient abattus au niveau de la neige afin de ne pas nuire au rouleau. Au



LA MACHINERIE AYANT SERVI À OUVRIR LES CHEMINS D'HIVER POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE L'HIVER 1955-1956.

Le 1^{er} septembre 1970, la municipalité demande des soumissions pour l'ouverture de ses chemins. Deux offres de service sont présentées : Charles Meilleur et Albert Diotte, ainsi que Clément, Jacques et Fernand Saint-Jean. Cette dernière soumission est rejetée et le contrat est adjugé à Charles Meilleur et Albert Diotte au prix de l'octroi provincial. Ils obtiendront également les contrats pour les saisons suivantes jusqu'en 1973-74. À partir de la saison hivernale 1974-75 jusqu'à celle de 1985-86, Charles Meilleur & Fils inc. déblaieront les routes. Depuis 1986, 2626-3350 Québec Inc. et Jean-Pierre Lachaine exécutent les travaux d'entretien des chemins d'hiver dans la municipalité. Pour la saison hivernale 1997-98, une somme de 60 943 \$ sera défrayée pour l'entretien de plus de soixante-et-un kilomètres de chemins municipaux. La route 311 est depuis longtemps sous la juridiction du ministère des Transports qui donne à contrat l'exécution de ces travaux.

LES SERVICES MUNICIPAUX

LE PLAN ET LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Avant l'année 1978, la municipalité n'était pas ou peu préoccupée par le développement de son territoire. Chacun s'installait un peu partout sans

se soucier de l'environnement et des conséquences que certains projets pourraient amener sur le développement de la municipalité.

En 1975, la municipalité, désireuse de mieux contrôler les constructions à des fins d'évaluation foncière, adopte le règlement no 3-1975 qui introduit l'obligation d'obtenir un permis de construction, de réparation et de démolition. On note également la volonté du conseil municipal d'introduire une réglementation concernant les installations septiques. Le règlement contient aussi des normes pour les lots en bordure d'une rivière ou d'un lac, l'aménagement des espaces libres, l'entreposage extérieur et les maisons mobiles.

Le développement technologique, l'exode de la population des villes vers les municipalités rurales, l'urbanisation et le recul de la nature font en sorte que la municipalité doit se doter d'une réglementation d'urbanisme afin de prévoir un développement harmonieux de son territoire. Le 6 juin 1977, on demande à cet effet l'aide technique du Conseil régional de développement de l'Outaouais.

Le 19 juin 1978, la municipalité adopte une réglementation plus sévère et plus complète; le territoire est divisé en zones, certains usages y sont autorisés, d'autres prohibés. Le 6 juillet, le règlement est soumis à l'approbation des électeurs propriétaires et est approuvé par ces derniers.

Le 15 avril 1980 entre en vigueur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Depuis quelques années, les Québécois se soucient beaucoup plus de l'aménagement de leur milieu de vie. Le gouvernement du Québec y consacre beaucoup d'énergie afin d'adopter une politique en matière d'urbanisme. Dès 1963, la Commission provinciale d'urbanisme, « Commission La Haye », était créée. Elle devait préparer une politique en matière d'urbanisme et élaborer une législation à cet effet, adaptée aux besoins des Québécois. Dans son rapport publié en 1968, la Commission propose une révision des lois municipales en matière d'aménagement et d'urbanisme et une structure de planification très hiérarchisée.

En 1972, un avant-projet de Loi de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est déposé à l'Assemblée nationale. En 1976, suivra le projet de Loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire municipal. Finalement, le ministre d'État à l'Aménagement, Jacques Léonard, déposera à l'Assemblée nationale, le 21 décembre



HÔTEL DE VILLE RÉNOVÉ EN 1995.

eut révisé sa politique relative aux conditions d'aliénation des biens immeubles publics excédentaires, le 28 février 1979, la commission scolaire Pierre-Neveu obtient l'autorisation du ministère de l'Éducation pour vendre l'ancienne école de Kiamika à la Corporation municipale du canton de Kiamika pour la somme de 1 \$, à la condition expresse que l'immeuble serve exclusivement à des fins communautaires et sans but lucratif. Le 13 août 1979, la municipalité devient donc propriétaire de l'édifice avec un terrain d'une superficie de 19 200 pieds carrés. À partir du 3 janvier 1979, les sessions du conseil municipal ont lieu dans cet édifice. Des rénovations y sont apportées au fil des années alors qu'on rénove la salle du conseil, qu'on aménage des locaux pour le C.L.S.C. et pour la bibliothèque.

L'édifice abrite, en 1997, la bibliothèque municipale, un local qui avait été aménagé pour le C.L.S.C. qui ne dispense plus de services depuis janvier 1997, la salle du conseil, une salle de réunion et les bureaux municipaux.

L'INFORMATION AUX CITOYENS

La liberté d'expression et d'opinion est à la base même de notre système démocratique. Afin de permettre aux citoyens d'être bien informés, diverses lois prévoient des procédures de consultation et d'approbation

de règlements. Les archives municipales étant de caractère public, tout citoyen peut en prendre connaissance.

À titre expérimental, le 6 avril 1981, le conseil municipal décide de faire paraître un bulletin d'information qui sera diffusé et distribué gratuitement à chaque mois à tous les contribuables de la municipalité. À partir de janvier 1982, il paraîtra à tous les deux mois. Le dernier bulletin sera diffusé en janvier 1984 et remplacé par un abonnement aux procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales moyennant un coût de 12 \$ annuellement.

Depuis 1992, un bulletin municipal est imprimé une fois par mois et distribué gratuitement. Il informe les citoyens sur les derniers développements en matière municipale ainsi que sur les principaux événements qui ont lieu dans la municipalité. Les organismes l'utilisent pour publiciser leurs activités. Fort apprécié de la population, il constitue un moyen de communication privilégié entre la population et les autorités municipales.

L'ÉVOLUTION FINANCIÈRE LES EFFETS DE LA CRISE

En octobre 1929 eut lieu un événement capital : l'effondrement des cours de la Bourse ou le krach boursier. La crise économique qui s'en suivit affectera tous les pays du monde et plus particulièrement le Canada où les effets se feront le plus sentir, et ce, pendant une dizaine d'années, laissant de pénibles souvenirs dans la mémoire de plusieurs.

La crise aura des conséquences directes tant dans le secteur du travail que dans le quotidien des citoyens.

SES CONSÉQUENCES SUR LE MONDE MUNICIPAL...

Depuis la fin du XIX^e siècle, plusieurs lois et règlements du gouvernement provincial amènent de nouvelles responsabilités pour le monde municipal, et par le fait même, alourdissent leurs responsabilités financières ; que l'on pense, entre autres, aux lois dans le domaine de la voirie, de la santé et de l'assistance publique.

Nous sommes à la veille de l'année 1929. Depuis plusieurs années, les municipalités doivent payer 50 % des dépenses des travaux publics, une partie des frais d'assistance publique qui sont répartis entre

le gouvernement, les institutions et les municipalités locales. Ces charges fiscales, accompagnées de la taxe locale et des emprunts contractés, deviennent de plus en plus lourdes à supporter et amènent une situation instable pour les élus locaux. On ne peut mettre en doute qu'avant 1930 les municipalités font une large utilisation de leur capacité d'emprunt pour concrétiser leurs projets.

Ceci oblige le gouvernement Taschereau à adopter une loi créant la Commission municipale du Québec le 19 février 1932. En plus de contrôler les finances locales, les pouvoirs administratifs dévolus à la Commission consistent en l'approbation de tout emprunt municipal et à l'exercice de la tutelle sur les corporations municipales et scolaires en défaut. En 1932, vingt-six corporations -municipales, scolaires et de Fabrique- sont en faillite; soixante-quinze municipalités sont mises en tutelle par la Commission municipale du Québec en 1933.

SES CONSÉQUENCES SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE KIAMIKA

Un peu avant que la crise ne se déclare, la municipalité de Kiamika adopte, le 20 septembre 1929, un règlement d'emprunt de l'ordre de 9 000 \$, ce qui représente une somme gigantesque en cette période. Cet emprunt était devenu nécessaire afin de consolider une dette flottante de 7 000 \$ déjà existante -le conseil, pour payer ses comptes, signait des billets à ordre- et pour s'acquitter des dépenses provenant des améliorations sur les chemins du sixième rang et de la Lièvre. N'ayant pas trouvé à emprunter cette somme au taux de 5,5 %, des emprunts temporaires au taux de 6 % sont contractés jusqu'à ce que le marché soit meilleur.

Le 9 décembre 1935, un règlement d'emprunt de 18 000 \$ est adopté afin de rembourser le capital et les intérêts sur les emprunts temporaires, pour défrayer les frais d'émissions des « débetures », pour payer les autres dettes flottantes de la municipalité et pour l'achat projeté du système d'aqueduc. Le règlement est soumis à l'approbation des électeurs le 30 décembre 1935. Il sera approuvé par ces derniers, et le taux de la taxe spéciale sera fixé à 0,40 \$ du cent dollars d'évaluation, un lourd fardeau pour les contribuables. Finalement, des obligations seront émises pour un montant de 15 000 \$.

En 1937, la municipalité devait au ministère de la Santé - Service des hôpitaux d'aliénés- la somme de 3 105,45 \$ pour la période s'étendant de 1926 à 1937...

Partout, on assiste à la fermeture d'industries forestières, de manufactures; la pauvreté s'installe. Devant la misère qui sévit, les gouvernements fédéral et provincial établissent des politiques offrant les services nécessaires à la survie aux plus défavorisés et aux familles indigentes par les « secours directs ».

Chez nous, les citoyens réussissent à subvenir à leurs besoins tant bien que mal. Les profits générés par l'exploitation de leurs terres et de la forêt font en sorte que plusieurs sortiront vaillamment de la crise. Certaines entreprises locales, surtout les moulins à scie, fermeront leurs portes au cours de cette période.

Les effets de la crise, auxquels viennent s'ajouter ceux de la deuxième Guerre mondiale, se feront sentir pendant plusieurs années; entre 1929 et 1947, quatre-vingt-quatre propriétés seront vendues pour défaut de paiement de taxes...

La loi sur les asiles sera amendée afin que les municipalités ne soient plus appelées à payer pour l'entretien des malades mentaux à partir du 1^{er} janvier 1945. Le ministère de la Santé et du Bien-être social demande cependant aux municipalités d'acquitter les comptes dûs.

En 1946, un emprunt de 9 300 \$ sera contracté à la Caisse populaire de Kiamika pour payer le montant dû sur les obligations qui venaient à échéance en 1945. Le 5 novembre 1945, le conseil municipal adopte le règlement no 2 qui prévoit un emprunt de 15 000 \$ pour le remboursement de l'emprunt à la Caisse populaire de Kiamika et le paiement de la dette de la municipalité à l'endroit du gouvernement provincial relativement aux aliénés et indigents. En 1948, de nouvelles obligations seront émises au montant de 15 000 \$. Cette dette ne sera éteinte qu'en 1968.

Autour des années 1960, le gouvernement acceptera de payer les frais pour les indigents dans les institutions, enlevant ainsi un lourd fardeau fiscal pour les municipalités locales.

En 1965 est publié le « rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité » qui doit enquêter sur les sources de revenus du gouvernement du Québec, des municipalités et des commissions scolaires, en regard de leurs responsabilités et enquêter, entre autres, sur le système de taxation à l'époque, sur le fardeau des impôts et les possibilités d'une meilleure répartition, sur les subventions aux municipalités et aux commissions scolaires. Également, en 1971, Me

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE KIAMIKA
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1975
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<u>REVENUS</u>	<u>\$</u>	
Taxes foncières générales	12 985,20	
Compensation taxe de vente	12 135,73	
Subvention : chemins d'hiver	13 993,20	
Subvention : voirie municipale	7 000,00	
Subvention : M.A.M. re: Évaluation	569,00	
Subvention : Conseil de comté	449,76	
Subvention du ministère de l'Éducation	400,00	
Ordures ménagères	1 700,00	
Location de salle	75,00	
Vente à des particuliers (marchandises)	1 305,50	
Divers	<u>413,52</u>	51 026,91
<u>DÉPENSES D'ADMINISTRATION</u>		
Salaire secrétaire-trésorier	3 321,00	
Bénéfices marginaux	98,02	
Frais de déplacement du secrétaire-trésorier	200,04	
Prime : police de fidélité	25,00	
Frais légaux et de vérification	450,00	
Cotisation Commission Économique		
Mont-Laurier	477,45	
Abonnement	32,00	
Salaires : maire et échevins	966,10	
Salle municipale : chauffage, électricité,		
assurances et entretien	1 492,38	
Loyer de bureau	600,00	
Commission des accidents du travail	84,10	
Papeterie, timbres, téléphone	597,83	
Taxe corporation de comté	956,50	
Service rendu à d'autres municipalités	150,00	
Bibliothèque	142,50	
Frais de banque	39,44	
Dons	180,00	
Révision du rôle d'évaluation	2 671,00	
Diverses	<u>303,74</u>	(12 787,10)
<u>TRAVAUX PUBLICS</u>		
Entretien des rues, chemins, ponts, etc.	7 803,95	
Chemins d'hiver	14 238,20	
Intérêts sur emprunts	<u>367,05</u>	(22 409,20)
<u>PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIÉTÉ</u>		
Service des incendies	468,18	
Éclairage des rues	<u>1 118,50</u>	(1 586,68)
<u>ORDURES MÉNAGÈRES</u> - Dépotoir		(1 840,11)
<u>SPORTS ET LOISIRS</u>		(915,12)
<u>DÉPENSES DE CAPITAL À MÊME LES REVENUS(20 410,95)</u>		
<u>EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS 922,25\$</u>		

Maurice Tessier, ministre des Affaires municipales dépose une « proposition de réforme des structures municipales » consistant en la réforme de la fiscalité municipale et du rôle d'évaluation foncière. Le rapport Castonguay sur l'urbanisation en 1976 inspire la réforme du gouvernement du Parti québécois en matière de finances municipales. On y retrouve, entre autres, des dispositions concernant la réduction de l'autonomie financière des municipalités, la réduction de la subvention versée pour la taxe de vente, l'impôt foncier, les taxes de service, l'évacuation par les commissions scolaires du champ d'impôt foncier en faveur des municipalités afin de leur accorder une marge de manœuvre additionnelle pour faire face aux besoins croissants.

Le 1^{er} janvier 1980 entre en vigueur la Loi sur la fiscalité municipale modifiant certaines dispositions législatives. Cette loi vise, d'une part, le transfert de l'impôt foncier scolaire normalisé et, d'autre part, le réaménagement des subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement. Les interventions du gouvernement se limitent au financement des services dont les bénéficiaires débordent le cadre d'une municipalité. Les municipalités doivent donc financer leurs services strictement locaux.

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE KIAMIKA		
« FONDS D'ADMINISTRATION »		
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1980		
	1980	1979
REVENUS	\$	\$
Taxes	106 666	49 643
Compensation tenant lieu de taxes	5 264	478
Autres services rendus	1 626	1 186
Autres revenus de sources locales	3 325	4 178
Compensation - Taxe de vente	7 129	19 412
Transferts conditionnels	70 998	88 019
Appropriation du surplus	-	4 475
	<u>195 008</u>	<u>167 391</u>
DÉPENSES		
Administration générale	39 095	28 381
Sécurité publique	723	1 263
Transport routier	82 278	85 438
Hygiène du milieu	10 207	8 900
Loisirs et culture	348	1 959
Édifices	8 757	11 640
Immobilisations à même les revenus	390	2 162
Frais de financement	7 099	5 163
Quote-part des dépenses : conseil de comté	3 839	3 172
Appropriation du déficit	2 347	-
Programme de lutte contre le chômage	<u>28 250</u>	<u>21 660</u>
	(183 333)	(169 738)
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>11 675</u>	<u>(2 347)</u>

En 1991, le ministre Claude Ryan annonce une réforme qui amènera de nouveaux fardeaux fiscaux pour les municipalités. En 1992, la municipalité devra défrayer un montant de 17 424 \$ pour les services de la Sûreté du Québec, service qui était entièrement payé par l'État. Cinq années plus tard, ce montant aura plus que doublé.

Un autre objet de cette réforme concerne la voirie. Des chemins, dont l'entretien était sous la responsabilité du ministère des Transports, reviennent sous la juridiction de la municipalité de Kiamika -6^e rang, montée Ferme-Rouge, une partie du chemin du lac François-. Ce transfert de responsabilités est accompagné d'une indemnisation pour cette prise en charge au montant de 216 790 \$ pour l'exercice financier 1993-94. Ce programme de dédommagement sera valide pour une durée de cinq années. Les compensations versées par le gouvernement pour l'école primaire seront diminuées.

Depuis 1993, le gouvernement du Québec ne se gêne pas pour transférer de nouvelles responsabilités et « pelleter » des factures dans les cours des municipalités locales.

<u>MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA</u>	
<u>ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES</u>	
<u>DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1996</u>	
	1996
	\$
RECETTES	
Taxes	256 180
Paiements tenant lieu de taxes	14 546
Autres recettes de sources locales	70 247
Recettes de subventions	288 612
Affectation du surplus aux recettes	<u>177 500</u>
	807 085
DÉPENSES	
Administration générale	112 021
Sécurité publique	41 687
Transport routier	211 011
Hygiène du milieu	25 497
Urbanisme et mise en valeur du territoire	13 316
Loisirs et culture	94 681
Affectation au fonds des dépenses en immobilisation	120 769
Frais de financement	<u>205</u>
	619 187
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>187 898</u>

Encore en 1997, le gouvernement tente de refiler une facture de 500 M \$ aux municipalités de la province. Dans sa proposition du

20 juin 1997, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, fait part du scénario proposé par son gouvernement qui représente un impact de 52 346 \$ pour la municipalité de Kiamika soit un pourcentage de 7,3 de son budget. Ce montant provenant de l'abolition des en-lieux de taxes sur l'école primaire, de l'obligation relative à l'inspection des bâtiments publics et surtout sur la prise en charge par la municipalité du financement du transport scolaire sans que la municipalité n'ait un mot à dire sur la gestion de ce service.

Le gouvernement maintiendrait le programme de péréquation du financement de la voirie locale permettant ainsi aux municipalités d'être compensées financièrement pour la prise en charge et l'amélioration du réseau routier.

Depuis la création des MRC, on peut se rendre compte que cette instance acquiert toujours de plus en plus de compétence. Dans sa réforme, le gouvernement Bouchard leur propose de nouvelles règles rendant aux agglomérations plus peuplées, plus de poids au sein de l'organisme.

Finalement, une entente sera conclue entre le gouvernement et les municipalités avant la fin de l'année 1997 demandant une contribution annuelle de 375 M\$ pour participer au redressement des finances publiques pour l'atteinte de l'objectif gouvernemental d'élimination du déficit d'ici l'an 2 000.

Les municipalités doivent réduire leurs dépenses de 375 M\$ en rationalisant les coûts de leurs services, en mettant en commun leurs services et en réduisant les coûts de main d'œuvre. Pour la municipalité de Kiamika, la contribution demandée par le gouvernement pour l'assainissement des finances publiques s'élève à 43 766 \$.

LES TAUX DE TAXATION

Les taux de taxe qui sont en vigueur depuis bien des années ne sont pas exagérés. De 1 \$ du cent dollars d'évaluation qu'il était autour des années 1915, il sera abaissé à 0,80 \$ en 1933, pour être augmenté à 1,20 \$ en 1935, et ramené à 1 \$ de 1936 à 1947. De 1948 à 1959, le taux sera augmenté à 1,20 \$ et réduit à 1,10 \$ de 1961 à 1964, et à 0,90 \$ en 1964 et 1965. Le taux de taxe variera entre 0,30 \$ et 0,70 \$ du cent dollars d'évaluation entre 1966 et 1979. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la fiscalité municipale en 1979, une partie du champ d'impôt

foncier scolaire étant transféré à la municipalité, le taux de la taxe foncière passera à 1,13 \$ du cent dollars d'évaluation pour ensuite augmenter à 1,19 \$ de 1982 à 1986. Avec le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation en 1986, qui augmentera la valeur imposable des immeubles de 9 868 170 \$ qu'elle était en 1986 à 15 798 680 \$, le taux sera abaissé à 0,80 \$. Les années suivantes, il sera augmenté graduellement pour atteindre un taux de 0,95 \$ en 1992, taux qui sera maintenu par la suite.

LE REGROUPEMENT MUNICIPAL

Les incitatifs du gouvernement provincial pour le regroupement municipal ne datent pas d'hier : annexions, fusions ou ententes. À travers les années, ces mesures ont été en majeure partie un échec. Déjà en 1860, l'Acte municipal du Bas-Canada fait allusion à des possibilités d'annexion de parties de paroisses et de « townships ». Ces mesures se sont avérées insuffisantes pour freiner l'augmentation du nombre de municipalités rurales et urbaines au Québec à la fin du XIX^e siècle et durant les cinq premières décennies du XX^e siècle.

Ne voulant pas forcer les municipalités à se regrouper, le gouvernement du Québec opte tout d'abord pour les fusions volontaires. En 1965, le gouvernement adopte la Loi de la fusion volontaire des municipalités qui est sanctionnée le 8 avril 1965. Comme le titre de la loi l'indique, elle incite les municipalités à se fusionner volontairement pour consolider leurs revenus et augmenter les services offerts à la population. Cette loi ne connaît pas grand succès puisqu'en 1971, seulement quarante-deux fusions se concrétiseront.

Suite au dépôt du livre blanc de Me Maurice Tessier portant sur la Loi sur le regroupement semi-volontaire des municipalités, le gouvernement adopte, en décembre 1971, la Loi relative aux regroupements municipaux. Cette loi remplace la Loi des fusions volontaires et donne au gouvernement la possibilité de désigner d'office des unités de regroupement. Les municipalités doivent se rencontrer pour discuter entre elles des conditions de fusion.

Avant même que la loi ne soit adoptée, le 4 mai 1971, le conseil municipal s'oppose à la formule de regroupement préconisée par le ministère des Affaires municipales.

En 1972, une invitation est lancée aux municipalités du Lac-du-Cerf et de Val-Barrette en vue d'une rencontre pour étudier les

possibilités d'un regroupement de municipalités. Rien n'aboutira dans ce dossier, les municipalités voisines ayant décliné l'invitation n'étant pas du tout intéressées à l'idée qui avait été lancée.

Cette formule de semi-volontariat préconisée par le gouvernement s'avère également un échec presque total.

Par la suite, en 1979, le gouvernement péquiste donne un nouvel outil aux municipalités locales, soit la Loi sur les ententes intermunicipales, leur permettant de conserver leur autonomie locale tout en leur offrant la possibilité d'une meilleure gestion. Les formules d'ententes sont la prestation de service, la délégation de compétences et la régie intermunicipale.

Ne trouvant pas ces mesures suffisantes et ayant comme objectif de réduire le nombre de municipalités au Québec, le 30 mai 1996, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, présente la nouvelle politique de consolidation des institutions municipales du Québec. Elle constitue la première étape d'une série de mesures destinées au renforcement des instances municipales. Le gouvernement qualifie cette politique d'incitative et volontaire, aucun regroupement de municipalités n'étant imposé; elle vise 416 municipalités de type village-paroisse et des agglomérations de 10 000 habitants et moins, et offre des incitatifs financiers additionnels aux municipalités désignées qui accepteront de se regrouper; ces avantages prendront fin le 31 décembre 1998. La municipalité de Kiamika ne fait pas partie de la première phase de cette politique de consolidation. Qu'advient-il plus tard? Rien n'est certain. Dans sa lettre du 30 mai 1996, le ministre Trudel mentionne :

«Ainsi donc, quelque quatre cents municipalités sont visées par cette opération. Est-ce à dire que les mille autres municipalités du Québec, dont votre municipalité fait partie, seront dispensées de l'obligation de réfléchir à leur mode de gestion, à leurs relations avec leurs voisines, à la collaboration plus étroite qu'elles peuvent établir entre elles? Bien sûr que non! J'aimerais, en particulier, que l'on s'attarde à améliorer les rapports entre les villes-centres et les municipalités périphériques ou rurales d'un même territoire de MRC ou de communauté urbaine. Surtout que ces instances supramunicipales peuvent étendre et diversifier la gamme de leurs services, un peu sous la forme d'une «coopérative de services».»

LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

LES MAIRES

1898 - 1900	Alphonse Leclair	1929 - 1937	Joseph Forget
1900 - 1902	Joseph Guérin	1937 - 1939	Arthur Meilleur
1902 - 1904	Alphonse Leclair	1939 - 1945	Joseph Forget
1904 - 1909	Joséphat Touchette	1945 - 1954	Fernand Brière
1909 - 1912	Victor Dufort	1954 - 1961	Joseph-Aimé Turgeon
1912 - 1914	Joséphat Touchette	1961 - 1966	Fernand Brière
1914 - 1916	Pierre Diotte	1966 - 1973	Albert Diotte
1916 - 1917	Henri Brière	1973 - 1976	Clément Pilon
1917 - 1924	Joseph-Auguste Turcotte	1976 - 1982	Grégoire Diotte
1924 - 1925	Joséphat Touchette	1982 - 1987	Lucien Gratton
1925 - 1927	Moïse Deschambault	1987 - 1991	Gilbert Saint-Germain
1927 - 1929	Adrien Filion	1991 -	Lucien Gratton

LES SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS

1898 - 1900	Joseph-Auguste Turcotte	1921 - 1947	Ubalde Prévost
1900 - 1901	Joseph-Aurèle Bigonnesse	1947 - 1957	Édouard Lachapelle
1901 - 1914	Joseph-Auguste Turcotte	1957 - 1977	Clément Saint-Jean
1914 - 1918	Joseph Daigneault (fils)	1977 - 1978	Denise Constantineau
1918 - 1921	Albert Guérin	1978 -	Josée Lacasse

LES LIEUX DES SESSIONS DU CONSEIL

À partir de		
Janvier	1898	Casimir Valiquette - lot 26 du rang 6 -
Juillet	1913	Haut de l'école du village - 2 \$ par mois, chauffé et éclairé -
Août	1929	Ubalde Prévost dans le haut de son magasin
Mai	1948	Salle paroissiale de Kiamika
Novembre	1948	Moïse Saint-Louis
Juin	1949	Salle paroissiale
Février	1953	Nouvelle salle paroissiale qui est devenue la salle municipale en 1971
Janvier	1979	École blanche acquise de la commission scolaire Pierre-Neveu qui est devenue l'hôtel de ville



**La
démographie**

LA DÉMOGRAPHIE



ers le milieu du XIX^e siècle, le mouvement colonisateur lancé par le clergé pour enrayer le fléau de l'émigration de nos compatriotes vers les États-Unis atteint la région des Hautes-Laurentides.

Pendant la décennie 1881-1891, le taux d'accroissement de la population de la région des Laurentides sera de 1,5 %. Sur le territoire nouvellement ouvert à la colonisation, qui correspond à l'actuel comté Labelle, la progression sera remarquable avec un accroissement de 77,4 %.

Avant que le chemin Chapleau ne soit ouvert, la seule voie pour arriver à Kiamika était la rivière du Lièvre. La construction, en 1885, du chemin Chapleau reliant la Chute-aux-Iroquois à la Ferme-Rouge a permis à un plus grand nombre de colons d'atteindre notre région. Plusieurs s'établiront à Kiamika, au Rapide-de-l'Original et le long de la rivière du Lièvre en direction de Ferme-Neuve. Le chemin Chapleau sera prolongé jusqu'au Rapide-de-l'Original vers 1900.

Cette progression sera cependant de courte durée puisque après 1887, le mouvement s'affaiblit. Le trajet pénible de la seule voie de communication que représentait le chemin Chapleau décourage bien des colons qui, après avoir fait un premier voyage, n'y reviendront pas. Le chemin doit être amélioré ou le chemin de fer prolongé pour ranimer le

mouvement de colonisation. Le long parcours que représentait le chemin Chapleau incitera le gouvernement à y construire un poste de secours en 1895. Hyacinthe Maillé, père, quittera Kiamika pour aller construire le relais routier au milieu du « grand Chapleau ». Il en sera le gardien pendant quelques années.

« Inutile d'insister sur les difficultés inhérentes au travail de colonisation de ce temps-là : absence totale de voies carrossables à partir de Labelle à la chute-de-L'Orignal si ce n'est que de vieux chemins de chantiers où, pour tirer un traîneau à lisses de bois, même en été, il fallait atteler les chevaux ou les bœufs l'un devant l'autre. Un des survivants de l'époque nous a confié qu'il n'était pas rare qu'un colon perdît son cheval ou son bœuf dans les marais sans fonds qu'il devait traverser dans le « grand Chapleau » qui conduisait de Nominique au Kiamika. Durant l'hiver, il fallait quatre jours et quatre nuits de travail ardu pour faire ce trajet. Plus tard vers 1895, le gouvernement provincial installa, au milieu du « grand-Chapleau » un poste de secours sous les soins de M. Hyacinthe Maillé. Les voyageurs y trouvaient un logement et une nourriture convenables. »

Maurice Lalonde, 1937

À un mille plus haut, entre Kiamika et Nominique, vers 1897, un second relais sera construit par Jean-Baptiste Fleurant : une grande maison en pièces de bois équarries servait de maison de pension. Les gens du Rapide-de-l'Orignal qui devaient traverser le chemin Chapleau s'y arrêtaient pour coucher et manger. Le relais Fleurant sera en opération pendant une dizaine d'années.

Suite au voyage de l'Honorable Lomer Gouin en 1901, son gouvernement annonce la construction d'un chemin reliant Lac-Nominique à la Ferme-Neuve en passant par le relais Fleurant, soit le chemin Gouin. Ce chemin passe par ce qui allait devenir Chute Saint-Philippe dans les années 1930. Les travaux s'échelonnèrent sur quelques années et le chemin sera inauguré en 1905. À cette époque, plusieurs colons empruntent le chemin Gouin pour se rendre dans le nord. Les voyageurs empruntent le chemin Gouin jusqu'à la Ferme-Neuve et, par la suite, suivent la route de la Ferme-Neuve jusqu'au Rapide-de-l'Orignal. Cette route fut construite, en 1899, sur la rive ouest de la rivière de la Lièvre.

Vers 1901, le département des Terres, des Mines et des Pêcheries vendra le relais Maillé ainsi que plusieurs lots du canton de Montigny à « The Columbus Fish and Game Club ».

Le chemin Chapleau sera en opération jusqu'en 1925, alors que la route nationale est construite.

La construction de la voie ferrée jusqu'à Nominuingue en 1904 ainsi que son prolongement jusqu'à Mont-Laurier en 1909 auront un effet bénéfique sur l'économie de la région, principalement sur l'industrie forestière.

Au cours de la période s'étendant de 1901 à 1911, la population de Kiamika passera de 370 à 650 habitants, ce qui représente une augmentation de 75,7 %; il s'agit de la plus forte hausse démographique de l'histoire de la municipalité.

Pendant la guerre de 1914-1918, plusieurs jeunes fuiront la conscription et se retireront en forêt pour faire de la terre neuve. Durant cette période, sur la Lièvre, le nombre d'agriculteurs progressera, la population se maintenant ou augmentant selon les régions. 759 personnes occuperont le territoire municipal en 1921.

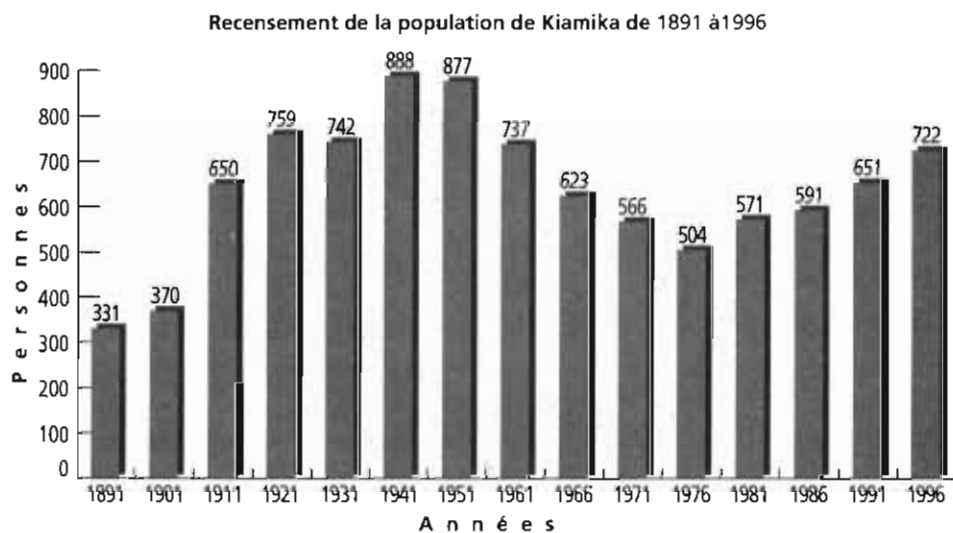
La campagne de publicité lancée par le gouvernement québécois et le clergé en 1922, préconisant le retour à la terre vers la région de l'Abitibi, amènera une expansion démographique entre 1921 et 1951. Dans la Haute-Lièvre, on note une augmentation de 62,3 % de la population comparativement à 15,5 % pour Kiamika. Le gravelage de la route nationale -route 11- jusqu'à Mont-Laurier en 1926 et la crise économique déclenchée en 1929 sont d'autres facteurs qui seront favorables à l'établissement de nouvelles familles.

À compter de 1945, on observe un mouvement contraire; une partie des gens installés sur les terres de colonisation ont tendance à se chercher des emplois dans les grands centres urbains. La population rurale diminue au détriment des grands centres industriels de Montréal et des villes des Basses-Laurentides. L'industrie du bois régressant dans la région, l'agriculture ne donnant pas les revenus nécessaires à leur subsistance, le tourisme n'offrant que peu de possibilités comparativement aux régions des Basses-Laurentides sont autant de facteurs qui motiveront nos citoyens à quitter la région pour trouver de meilleurs

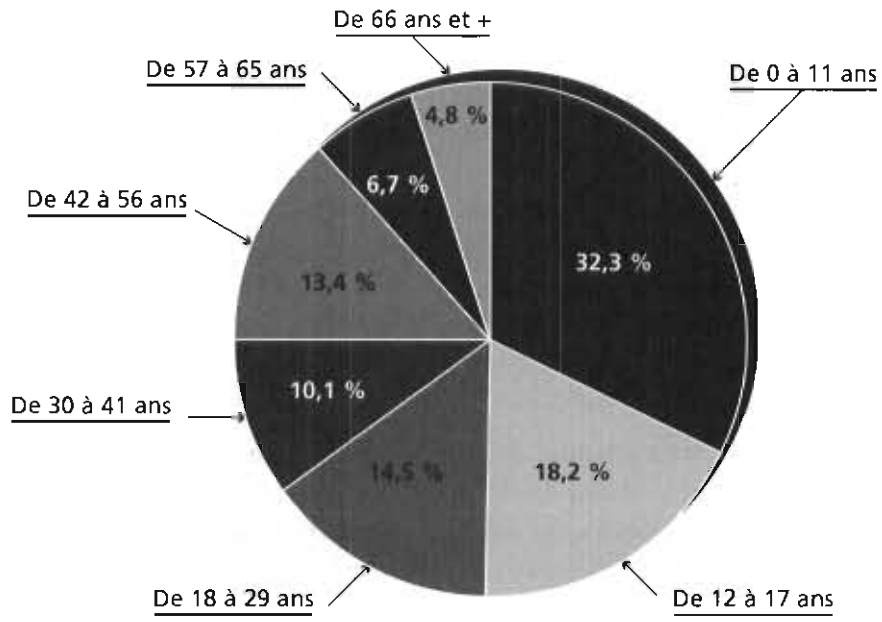
cieux ailleurs. À partir de 1951 jusqu'en 1976, la population de la municipalité de Kiamika passera de 877 à 504 habitants (-42,5 %), et ce, malgré l'annexion des parties des cantons de Dudley et de Montigny.

L'amélioration des chemins entre Kiamika et la ville-centre de Mont-Laurier où plusieurs travailleurs y ont des emplois, les moyens de transports adéquats et l'augmentation du nombre de retraités transformant leurs chalets en résidences permanentes, feront en sorte qu'au cours des deux décennies qui suivirent, on note, à Kiamika, une expansion démographique de l'ordre de 43,25 %. Le taux d'accroissement de la population de la M.R.C. d'Antoine-Labelle pour cette période de 1976 à 1996 sera de l'ordre de 22 %, tandis que la ville de Mont-Laurier connaîtra une diminution de 7 % de sa population.

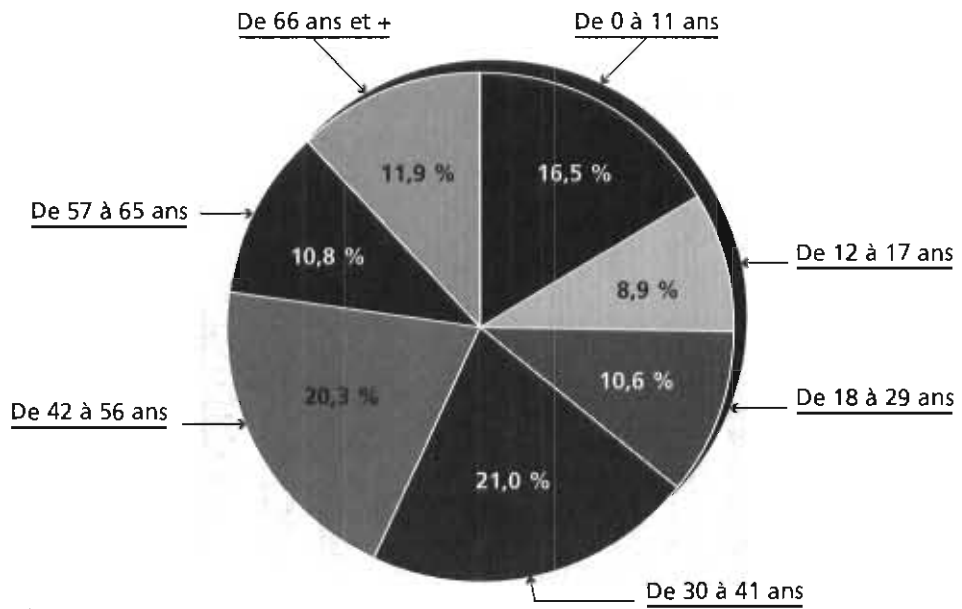
À la lecture des graphiques qui suivront, on note un vieillissement assez important de la population. En 1966, pour une population de 623, les personnes âgées de 57 ans et plus représentaient 11,5 % de la population, tandis qu'en 1995, sur une population de 710 personnes, le pourcentage de ce groupe d'âges est de 22,7 %.



RECENSEMENT DE 1966 • POPULATION : 623



RECENSEMENT DE 1995 • POPULATION : 710



POPULATION DE LA M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE

MUNICIPALITÉ	1976	VARIATION 1971-1976	1981	VARIATION 1976-1981	1986	VARIATION 1981-1986	1991	VARIATION 1986-1991	1996	VARIATION 1991-1996	VARIATION 1976-1996
Beaux-Rivages	668	+ 3 %	857	+ 28 %	978	+ 14 %	1 025	+ 5 %	1 104	+ 8 %	+ 65 %
Chute-Saint-Philippe	453	+ 10 %	610	+ 35 %	602	- 1 %	698	+ 16 %	778	+ 12 %	+ 72 %
Des Ruisseaux	2 618	+ 34 %	3 732	+ 43 %	3 889	+ 4 %	4 449	+ 14 %	5 139	+ 16 %	+ 96 %
Ferme-Neuve paroisse	825	- 4 %	852	+ 3 %	854	0 %	907	+ 6 %	913	+ 1 %	+ 11 %
Ferme-Neuve village	2 113	+ 7 %	2 266	+ 7 %	2 172	- 4 %	2 267	+ 4 %	2 178	- 4 %	+ 3 %
Kiamika	504	- 10 %	571	+ 13 %	591	+ 4 %	651	+ 10 %	722	+ 11 %	+ 43 %
Lac-des-Écorces	638	+ 8 %	766	+ 20 %	847	+ 11 %	949	+ 12 %	989	+ 4 %	+ 55 %
Lac-du-Cerf	378	+ 2 %	382	+ 1 %	371	- 3 %	409	+ 10 %	425	+ 4 %	+ 12 %
Lac-Nominingue	1 326	+ 7 %	1 596	+ 20 %	1 611	+ 1 %	1 765	+ 10 %	1 930	+ 9 %	+ 46 %
Lac-Saguay	264	- 4 %	293	+ 11 %	301	+ 3 %	305	+ 1 %	318	+ 4 %	+ 20 %
Lac-Saint-Paul	288	- 14 %	336	+ 17 %	391	+ 16 %	385	- 2 %	415	+ 8 %	+ 44 %
La Macaza	651	- 44 %	840	+ 29 %	863	+ 3 %	900	+ 4 %	1 020	+ 13 %	+ 57 %
L'Annonciation	2 186	+ 1 %	2 384	+ 9 %	2 318	- 3 %	2 163	- 7 %	2 085	- 9 %	- 5 %
L'Ascension	504	- 11 %	560	+ 11 %	626	+ 12 %	662	+ 6 %	755	+ 14 %	+ 50 %
Marchand	973	+ 9 %	1 108	+ 14 %	1 249	+ 13 %	1 229	- 2 %	1 430	+ 16 %	+ 47 %
Mont-Laurier	8 565	+ 4 %	8 405	- 2 %	7 935	- 6 %	7 862	- 1 %	8 007	+ 2 %	- 7 %
Mont-Saint-Michel	672	- 5 %	705	+ 5 %	680	- 4 %	647	- 5 %	616	- 5 %	- 8 %
Nt-Dame-de-Pontmain	446	- 6 %	487	+ 9 %	533	+ 9 %	547	+ 3 %	581	+ 6 %	+ 30 %
Notre-Dame-du-Laus	1 110	- 2 %	1 198	+ 8 %	1 327	+ 11 %	1 244	- 6 %	1 378	+ 11 %	+ 24 %
St-Aimé-du-Lac-des-Iles	585	- 5 %	683	+ 17 %	665	- 3 %	724	+ 9 %	789	+ 9 %	+ 35 %
Sainte-Anne-du-Lac	688	- 14 %	686	0 %	582	- 15 %	637	+ 10 %	623	- 2 %	- 9 %
Saite-Véronique	756	+ 2 %	869	+ 15 %	945	+ 9 %	1 032	+ 9 %	1 088	+ 5 %	+ 44 %
Val-Barrette	524	+ 6 %	609	+ 16 %	574	- 6 %	551	- 4 %	611	+ 11 %	+ 17 %
M.R.C.A.L.	27 735	+ 2 %	30 796	+ 11 %	30 906	0 %	32 019	+ 4 %	33 904	+ 6 %	+ 22 %
Nombre pers./ménage	3,4		3,1		2,9		2,6				
Nombre ménages	8 186		9 666		10 630		11 885				

Source: Stastique Canada, compilé par le service de l'aménagement du territoire, M.R.C. A.L.

Les registres gardés à l'évêché de Mont-Laurier nous révèlent le nombre de familles ainsi que la population de la paroisse à partir de l'année 1892 jusqu'en 1980. Ces données sont tirées des rapports paroissiaux envoyés à l'évêché par les curés de la paroisse.

Année	Familles	Population	Année	Familles	Population	Année	Familles	Population
1892	35	174	1927	138	852	1954	147	847
1894	51	253	1928	126	753	1955	125	810
1895	53	271	1929	134	788	1956	122	698
1899	79	446	1930	161	942	1957	134	680
1900	81	503	1931	158	928	1958	119	774
1901	80	453	1932	169	1024	1959	133	686
1902	84	488	1933	181	1024	1960	135	693
1903	94	537	1934	173	978	1961	124	676
1904	100	563	1935	170	1030	1962	121	671
1905	110	633	1936	170	1030	1963	124	638
1906	119	665	1937	174	1016	1964	125	600
1907	108	626	1938	182	1030	1965	121	620
1908	108	626	1939	169	985	1966	125	595
1909	115	675	1940	175	1020	1967	121	564
1912	118	730	1941	152	1075	1968	116	582
1914	135	795	1942	169	1044	1971	125	583
1915	135	790	1943	190	1116	1972	126	578
1916	122	738	1944	170	960	1973	128	509
1917	131	758	1945	173	982	1974	124	496
1918	133	800	1946	178	986	1975	135	485
1919	111	661	1947	167	840	1976	148	520
1920	123	723	1948	158	890	1977	155	525
1922	130	759	1949	163	898	1978	157	540
1923	129	757	1950	160	870	1979	159	536
1924	133	802	1951	150	818	1980	165	552
1925	127	758	1952	155	925			
1926	127	753	1953	165	968			



**L'économie
forestière**

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE



Au début du XIX^e siècle, le régime des concessions forestières prévaut au Québec. À l'époque, la ressource sylvicole est luxuriante voire même surabondante.

Au cours de la décennie 1820-1830, Baxter Bowman et Lévi Bigelow & Sons exploitent les « limites » forestières situées sur la rivière du Lièvre. La limite constitue une bande territoriale boisée appartenant au gouvernement et gérée par une compagnie forestière pour la coupe du bois.

Vers 1826, Baxter Bowman se voit octroyer la première concession forestière. Il était propriétaire d'un moulin à scie qu'il avait acquis de Justin Smith dans le village de Buckingham. Pendant une quarantaine d'années, il consacre son temps à cette entreprise. Il s'en départira en faveur de James Maclaren vers l'année 1867.

Une seconde concession est consentie, en 1826, à Lévi Bigelow qui se construit, en ces années, un moulin à scie à Buckingham. Une dizaine d'années plus tard, Lévi Bigelow & Sons débutent leurs chantiers sur certains affluents de la rivière du Lièvre. En 1850, Laurence Bigelow se porte acquéreur de l'entreprise qui sera vendue à la compagnie Thomson en 1853, à Lemoyne Gibb & Co. en 1869, à Ross Brothers & Co. en 1873. Les frères Frank et John Ross construiront un moulin à scie à Buckingham. La « limite » et les moulins à scie deviendront la propriété de « The James Maclaren Company inc. » en 1901.

Au fil des années, les compagnies défricheront les forêts en remontant la rivière du Lièvre. Elles recherchent alors celles qui sont abondantes en pin. Une fois la récolte terminée à un endroit, on change de secteur sans se préoccuper d'aménager les parterres de coupe; la nature s'en occupera, pensait-on.

LES INDUSTRIES JAMES MACLAREN INC.

James Maclaren a joué un rôle important dans le développement de la région de l'Outaouais. Cette famille est arrivée au Canada en 1821, alors que James n'est âgé que de trois ans. À vingt-six ans, James s'associe à son frère John pour acheter un moulin à grains à Wakefield. Ses projets sont nombreux; il s'impliquera dans les secteurs ferroviaires, forestiers et miniers; il sera le fondateur et le président de la Banque d'Ottawa. À sa mort en 1892, sa fortune est évaluée à 5 millions de dollars.

En 1895, ses cinq fils forment « The James Maclaren Company Inc. ». Elle est l'une des plus importantes entreprises forestières de la région. Au Québec, elle étend ses activités à Hull, à Ottawa et dans tout le bassin de l'Outaouais.

En 1901, la Maclaren achète le terrain où sera construit le barrage High-Falls situé dans les cantons-unis de Bowman et Villeneuve. Suite à une étude du potentiel hydro-électrique sur la rivière du Lièvre entre 1918 et 1925, la « Maclaren Quebec Power Company » voit le jour en 1930; déjà, en 1928, des travaux avaient été réalisés à High-Falls et à Masson. En 1930, l'usine de papier journal de Masson est construite et les activités débutent l'année suivante, bien timidement, puisque avec le krach boursier de 1929, la production ne cessera de ralentir pendant plus d'une décennie. En 1940, la demande s'intensifie et l'usine devient rentable deux années plus tard. D'une production de 150 000 tonnes de papier journal qu'il y avait en 1931, plus de 210 000 tonnes de papier journal y sont produites en 1995, en raison d'installations plus récentes et de nouveaux équipements.

En novembre 1964, The James Maclaren Company inc. se porte acquéreur de la « Thurso Pulp and Paper Company » qui est alors la propriété de la Singer de New-York. Cette usine avait été construite en 1954 pour utiliser les résidus de bois: les troncs, les branches et le bois

des arbres feuillus non commercial. À cette époque, sans investissement majeur, la production augmente de 200 à 300 tonnes sèches de bois par jour. L'ajout d'une bouilloire de récupération et les nouvelles technologies feront augmenter cette production à 680 tonnes par jour en 1997.

La compagnie James Maclaren inc. est l'une des plus importantes industries forestières de la région, et ce, depuis le début du XX^e siècle.

LA RESSOURCE FORESTIÈRE À KIAMIKA

La région de Kiamika possède, avant tout, une vocation agro-forestière. Les premiers défrichements qui s'y sont effectués le furent au cours de la décennie 1830 sur les lots de la Ferme-Rouge. Ce sont MM. Bowman et Bigelow de Buckingham qui, vers 1835, y exploitent la ressource forestière. Le légendaire Joe Montferrand en fait les premiers défrichements. Selon Maurice Lalonde, député et écrivain de Mont-Laurier: «*à part ces défrichements partiels, il n'y eut jusqu'en 1883, aucun arbre abattu en amont de Notre-Dame-de-Pontmain sur la Lièvre dans un but de colonisation*».

Le 3 décembre 1883, la Société de colonisation de Montarville recommande au gouvernement du Québec d'adopter une loi obligeant tout colon, occupant des terres de la couronne, à conserver vingt acres par cent acres en bois pour les besoins futurs, reconnaissant ainsi la préservation de cette richesse pour nos descendants. En 1888, le curé Antoine Labelle, alors qu'il occupe le poste de sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation dans le gouvernement Mercier, fera adopter une loi par laquelle on permet au colon de conserver 20 % de la superficie de son lot boisé et de vendre les tiges coupées lors du défrichement de sa terre. Jusqu'à cette époque, les compagnies forestières bénéficient des droits de coupe, même sur les lots que détiennent les colons.

La forêt est une ressource précieuse, mais limitée. Le colon qui exploite intelligemment son lot à bois s'assure de son maintien. Si, par contre, il vend sa récolte à des spéculateurs, cela aura un effet dévastateur sur ce potentiel. Maurice Lalonde, dans ses notes historiques sur Mont-Laurier, Nominingue et Kiamika, écrit en 1937 :

« Cette lutte formidable que l'homme a entreprise depuis ce temps contre la forêt vierge, il la continue de nos jours. Mais avec cette différence que, du temps des Bowman et des Bigelow, on coupait le bois destiné à la construction des maisons; aujourd'hui on rase la forêt pour en faire du papier. Toutes deux, la génération d'hier et celle d'aujourd'hui, sont complices du même crime et de la même imprévoyance: croire que ce trésor naturel de nos bois est inépuisable. Les enfants de nos enfants pleureront peut-être sur la mort de nos forêts. Ils flétriront la mémoire de leurs pères en disant que nous avons été plus utilitaires que patriotes. Ils n'auront point tout à fait tort. »

Les premiers colons arrivent donc à Kiamika au début de la décennie 1880-1890. Les marchands de bois voient d'un mauvais œil l'établissement des colons qui remplacent la forêt par des terres cultivées, ce qui amène bien souvent des conflits. Il faut cependant dire que si les compagnies forestières n'avaient pas été là, soit pour acheter les produits des colons ou pour les engager comme bûcherons durant l'hiver, la majorité de ceux-ci auraient quitté la région.

LA VIE AU CHANTIER

Les chantiers sont le fief des hommes et surtout des plus jeunes, car il faut de bons bras et une santé de fer pour monter au chantier. Aussitôt la Communion Solennelle passée, les jeunes hommes sont initiés à la dure vie. Pour certains, les gages payés par les « jobbers » valent toutes les peines et misères. En effet, dans les années 1900, des salaires de 20 à 30 dollars sont payés et, en 1920, on accorde de 75 à 100 dollars par semaine, nourriture et hébergement compris. De la « grosse argent », disait-on à l'époque.

Si les salaires très lucratifs font l'envie des autres travailleurs, les conditions de travail n'attirent que pitié et sympathie. Six jours par semaine, de l'aube jusqu'à la tombée du jour, peu de répit; on trime dur.

Dès la fin d'octobre, et ce, pour cinq ou six mois, « pack-sac » ou poche de jute au dos et raquettes sous le bras, les hommes se dirigent dans les profondeurs de la forêt. Sous la direction d'un « foreman », on établit les équipes de travail; deux bûcherons et un charretier forment un groupe. Plus tard, les équipes seront de quatre ou cinq hommes.

Les premiers jours en forêt ne sont pas une sinécure car les hommes doivent organiser leur survie et celle de leurs chevaux. Ils construisent une écurie et, si ce n'est déjà fait, un « campe », un abri en bois rond et installent leur paillasse ou leur lit de branchage autour de l'emplacement central où on attise le feu. Rarement y retrouve-t-on une table et des chaises. Pas de lavabo ni de cabinet d'aisance. Un tonneau de bois sert à recueillir l'eau pour se faire un brin de toilette ; pour tout accessoire de lavage, on compte une brosse à main rugueuse, un bon savon de pays et une serviette, si on en a apporté une... ; un dalot recouvert de tôle sert de renvoi d'eau. Les besoins naturels les plus élémentaires se font dehors.



UN CHARGEMENT À L'AIDE DU « JAMMER »
DE MATHIAS LACASSE.

Pour manger on s'assoit sur sa paillasse, son plat de nourriture sur les genoux. C'est à l'intérieur de ce modeste abri que le « cook » attiré s'affaire à préparer les repas dont les menus reviennent inlassablement ; jour après jour, matin, midi et soir, on mange du pain, de la soupe aux pois, du p'tit lard, des fèves au lard, de la mélasse ; les seuls breuvages sont de l'eau, du thé et parfois, bien rarement, du whisky ou du gin...

À tous les jours, beau temps, mauvais temps, on doit se rendre sur le lieu de travail situé parfois à un mille, un mille et demi du site d'hébergement. Le bûcheron abat un certain nombre d'arbres, les ébranche et les scie en billots. Les haches à double taillant, les godendards, les cannedogues et les chaînes sont les instruments de travail d'usage. Les bœufs, au début de la colonisation, et, par la suite, les chevaux seront requis pour transporter les billots.

Le travail est épuisant et le retour au camp accorde un repos bien mérité. Après le souper, une bonne pipée ou une bonne « rouleuse » et tout le monde au lit. N'eut été du ronflement des uns, des petites bestioles -poux, puces...- des autres, les nuits auraient été salutaires. La

promiscuité constante avait bien quelques désavantages qu'on s'efforçait d'oublier le matin venu.

Le samedi soir au « campe » apportait son lot de plaisir; les plus hardis se risquaient pour une chanson à répondre, ou encore pour une histoire pas trop catholique, ou bien pour une gigue mimée. Les jeux de force comme le tir au poignet, la jambette et le tir au renard avaient bien leurs adeptes. La nostalgie et l'ennui les gagnaient tous, à un moment ou à l'autre, en particulier pour ceux qui passaient Noël au camp. Lorsque le violon, l'accordéon, la musique à bouche et le petit flacon étaient de la partie, Noël se passait tout de même plutôt bien.



LE TRANSPORT DU BOIS AU MOULIN À SCIE BRIÈRE.

LA DRAVE

Si l'arrivée du printemps coïncide avec la fermeture du chantier et le retour des hommes à la maison, le travail du bois n'en est pas pour autant terminé. Les billots pilés en amont des rivières doivent être acheminés aux scieries. Avec la fonte des glaces débute alors le travail des draveurs. Dotés d'une agilité à toute épreuve, sautant parfois d'un billot à un autre, le draveur, au risque de sa vie, acheminera le bois à bon port. Comme il était chargé de « conduire » les billots, on donna à cet

homme le nom anglophone de « driver », mot qui dans la langue populaire devient « draveur ». La tâche de défaire les embâcles porta conséquemment le juste nom de « drave ».

À la fin du 19^e siècle, une autre méthode de transport du bois avantagera les draveurs de l'Outaouais. Il s'agissait de construire des « cages », c'est-à-dire qu'on rassemblait côte à côte des poutres équarries et on confiait à des navigateurs de fortune le soin de rendre à destination le train de bois. Ces immenses plates-formes flottantes pouvaient contenir jusqu'à 2 000 billots. Affronter les rapides, alors que la cage gémit et risque de se disloquer à tout instant, relève de la plus grande audace ; les anciens de chez nous, à l'instar de « Menaud, maître-draveur », n'avaient certes pas froid aux yeux.

De cette rude école de la vie sont sortis des hommes à la force herculéenne. L'incomparable Joe Montferrand est sûrement le plus grand héros de cette époque ; on en parle encore de nos jours et on lui a élevé un monument, œuvre de Roger Langevin, entre les deux ponts couverts de la Ferme-Rouge.

À une époque plus près de nous, les méthodes de transport du bois sur l'eau se sont quelque peu modifiées. Le flottage contrôlé du bois par les draveurs est toujours de mise et fait toujours appel à beaucoup d'habileté. On forme des agglomérations de billots ceinturés par de longs poteaux attachés par des chaînes, les estacades, qu'on nomme dans le langage du métier des « booms ». Ces îlots sont traînés par des « Russel » ou « steam-boat » sur des plans d'eau plus élargis où le courant est plus calme. Le « boom » sert aussi à mieux canaliser les endroits où doit passer le bois pour éviter des écueils sur le rivage. On a aussi recours à un « boom » au moment où on fait la « swip », c'est-à-dire la fin de la drave.

Le draveur a comme fonction principale d'aider le courant à faire son travail de transporteur. Il intervient surtout lorsque la force du courant n'achemine plus le bois dû à des enchevêtrements de billes ou des agglomérations le long des rives. C'est à force de bras et muni de gaffes et de pivés que le draveur aide le bois à prendre son chenail ; occasionnellement, on utilise de la dynamite lorsque les billes sont trop emmêlées.

Il va s'en dire que le travail acharné du draveur a de quoi creuser l'estomac. L'appétit de ces gens étant bien aiguisé, il faut les nourrir

convenablement. Pour ce faire, à une certaine époque, on installe une grande tente sur une plate-forme flottante ou sur un terrain plat facilement accessible par la rivière lorsqu'on prévoit travailler un certain temps au même endroit. Cette tente abrite, bien sûr, la « cookerie » en plus du quartier général du « foreman ». Des repas copieux riches en gras servent à redonner de l'énergie aux draveurs. La famille qui accueille sur son terrain tout ce déploiement bénéficie de repas gratuits en guise de rémunération.

Beaucoup d'hommes de chez nous ont sué dans l'accomplissement de ce travail sur la rivière Kiamika, sur la rivière du Lièvre, sur le ruisseau François et sur le ruisseau Du Diable.



UNE ÉQUIPE DE DRAVEURS.

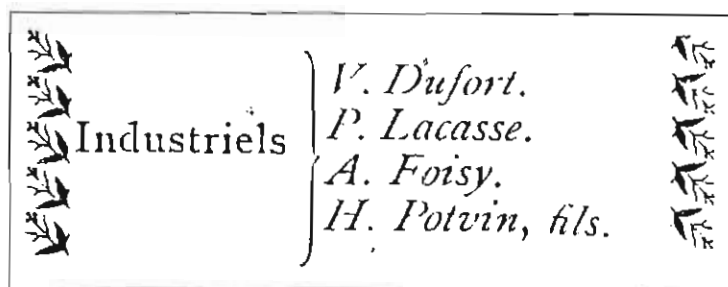
Plusieurs de ces braves draveurs provenaient des familles établies à Kiamika comme les Bezeau, les Boudrias, les Diotte, les Forget, les Lacasse, les Leblanc, les Nantel, les Pilon, les Roy, les Saint-Jean, les Valiquette, les Vienneau et d'autres.

Depuis 1955, on ne drave plus la Kiamika et depuis 1991 on a cessé cette activité sur la Lièvre. La Lièvre aura été l'une des dernières rivières dravées sur toute sa longueur dans notre province.

Avec la disparition de ce métier, les draveurs d'hier sont devenus les routiers d'aujourd'hui.

LES PREMIERS MOULINS À SCIE

Déjà, au début du siècle, on note la présence de quelques industriels qui possèdent leurs moulins à scie. Victor Dufort, Pierre Lacasse, A. Foisy et H. Potvin, fils, se spécialisent dans ce domaine.



UN EXTRAIT D'UNE ANNONCE PARUE DANS LE MÉMORANDUM NO 1 DU CURÉ J.A. LEMONDE EN 1906.

LE MOULIN À SCIE VICTOR DUFORT

En 1886, le curé Labelle réussit à convaincre Victor Dufort de Montréal de venir construire un moulin à scie sur la rivière Kiamika. Il s'établira donc sur les lots 13, 14 et 15 du rang 6, lots qui, d'ailleurs, avaient été réservés à cette fin par la Société de colonisation de Montarville. Profitant du pouvoir d'eau à cet endroit, il y construit une scierie et un moulin à moudre.



DES TRAVAILLEURS À L'INTÉRIEUR DU MOULIN À SCIE DE VICTOR DUFORT.

Au printemps 1887, la crue des eaux de la rivière emporte le moulin. Ne se décourageant point, quelques mois plus tard, il construira une nouvelle chaussée plus solide que la première et bâtira un autre moulin.

Pendant plusieurs années, il verra à l'exploitation de son entreprise. Il quittera Kiamika au cours de la décennie 1910-1920. La scierie et le moulin à moudre

resteront inutilisés pendant des années. Le 2 décembre 1925, alors qu'il est établi en Alberta, Victor Dufort vendra le terrain où était situé le moulin à scie à Jules Jarry, un notaire de Montréal.

LE MOULIN À SCIE HONORÉ POITEVIN - HENRI BRIÈRE SUR LE RUISSEAU FRANÇOIS

Nous n'avons pu déterminer l'année de construction du moulin à scie qui était situé sur le lot 39 du rang 7 en bordure du ruisseau François. Cependant, en 1907, il existe déjà. C'est Honoré Poitevin qui en est le bâtisseur. Le moulin fonctionne avec l'eau du ruisseau François qui fournit la force motrice à l'aide d'une turbine. Le 31 octobre 1911, le moulin est vendu à Henri Brière. De quatre à cinq employés assurent le bon fonctionnement de l'entreprise: Dieudonné et Willie Hughes, le scieur Sigefroid Diotte, Sigefroid Bélair et quelques autres. Vers l'année 1925, M. Brière éprouve de grandes difficultés financières; avec le krach boursier de 1929, il ferme le moulin à scie et le bois est saisi par les compagnies à qui il devait des sommes considérables.

LE MOULIN À SCIE HONORÉ POITEVIN

M. Honoré Poitevin construira un moulin à scie à vapeur sur la rive est de la rivière Kiamika, sur le lot 18 du rang 6. Après quelques années d'opération, il vendra, par billet, le moulin à Napoléon Charette et tentera d'aller faire fortune dans l'Ouest canadien. Deux années plus tard, M. Poitevin reviendra à Kiamika, mais le moulin avait été déménagé sur le terrain de M. Charette de l'autre côté de la rivière.

<p>Marchands P. Lucasse N. Charette G. A. Dufour</p> <p>Forgerons H. Brière O. David</p> <p>Mécaniciens F. Bisillon, A. Turcotte, P. Maillé, J. Paquette, H. Potvin</p> <p>Industriels V. Dufort A. Foisy H. Potvin, fils H. Potvin, père</p> <p>Cordonnier: A. Robillard</p> <p>Propriétaire de la fromagerie: N. Charette, Fabricant: E. Delorimier</p>
--

UNE ANNONCE PARUE DANS UN MÉMORANDUM DU CURÉ J.A. LEMONDE EN 1907.

LE MOULIN À SCIE NAPOLÉON CHARETTE

Après avoir pris possession du moulin à scie de M. Poitevin, Napoléon Charette débute ses opérations au cours de la décennie 1910-1920. Il

déménagera le moulin à scie sur une partie du lot 18E du rang 6 en bordure de la rivière Kiamika. Suite à son décès le 24 mai 1932, ses deux nièces, Blanche et Marie Turcotte héritent de tous ses biens : sa maison, son moulin à scie et son magasin. Elles vendront le moulin à scie à Émile Diotte et à Dieudonné Hughes le 2 mai 1933. Aimé Charron, Lorenzo Boudrias, Féréol Boisclair, Honorius Lachaine, Albert Filion, Paul Gaudreau qui était le chauffeur de la bouilloire, Napoléon Gratton qui rapprochait les billots, Sigefroid Diotte qui exerçait le métier de scieur et plusieurs autres y trouveront un emploi. MM. Diotte et Hughes feront affaire pendant neuf ans avant de vendre leur entreprise à Joseph Blais le 30 avril 1942. Aidé de son fils André qui est scieur, Joseph Blais fait le commerce du bois : il l'achète, le scie et le vend. Une quinzaine de personnes travailleront pour M. Blais. Ce dernier mettra fin à ses opérations vers l'année 1946 alors qu'il cède le terrain et les bâtisses à Émile Diotte et qu'il vend les accessoires du moulin à scie à Joseph Hormisdas -Pit- Lacasse qui était propriétaire d'une scierie à Mont-Laurier. Cette même scierie sera vendue à la « Eastern Wood Pipe & Tank Co. Limited » en 1954. En 1957, Albert Bacman Lumber Co. Limited en deviendra propriétaire.

L'ARRIVÉE DU CHEMIN DE FER

L'industrie forestière connaîtra de bonnes années jusqu'au début du XX^e siècle. Le parachèvement de la voie ferrée jusqu'à Mont-Laurier, en 1909, sera bénéfique pour l'industrie forestière. Ce commerce est très florissant et procure du travail à plusieurs résidents dans différents secteurs de la foresterie : le bûchage, le transport du bois et sa transformation. On assistera, dans les années qui suivirent, à l'ouverture de plus d'une centaine de moulins à scie dans la région ; à Kiamika, huit verront le jour. Certains moulins à scie expédieront leur production vers Montréal par le chemin de fer. Ferdinand Bisailon, Euclide Dubois, Sylvio Dufour et Rodrigue Lacasse, James Harry McIntyre, les Valiquette, Jean-Baptiste Paquette, les Huberdeau et Laurier Ouellette œuvreront dans ce domaine.

LES MOULINS À SCIE À PARTIR DE LA DÉCENNIE 1910

LE MOULIN À SCIE FERDINAND BISAILLON



LE MOULIN À SCIE DE FERDINAND BISAILLON.

M. Ferdinand Bisailon, menuisier de son métier, construira un moulin à scie vers l'année 1914 sur le lot 17 du rang 7. Il possédait déjà une boutique à bois près de sa maison construite au village. À cette époque, le moulin fonctionne à la vapeur. Il fera commerce pendant plus de quinze années. M. Bisailon meurt le 15 mars 1930 léguant tous ses biens à son épouse Cécile Touchette. Cette dernière vendra le moulin à scie, la machinerie ainsi que le lot à son fils Achille, en 1941 ; ce dernier s'occupait du commerce depuis le décès de son père. Ses frères Henri et Firmin travaillaient également au moulin. Émile Diotte en deviendra le propriétaire le 14 août 1942. Deux années plus tard, le moulin est vendu à un industriel de Val-Barrette, Adrien Meilleur.

LE MOULIN À SCIE EUCLIDE DUBOIS

Le 12 mars 1918, Euclide Dubois, un industriel de Saint-Jovite, se porte acquéreur des lots 20, 21 et 22 du rang 7 ; il devient également propriétaire de la maison, des bâtisses et de tout le matériel roulant. Le 18 août 1919, M. Dubois achètera de Henry Godard, qui possède un

moulin à scie à Val-Barrette, une scierie à vapeur qui est déjà installée sur le lot 20 du rang 7. M. Godard l'avait acquise le 18 juin 1918 de Just Boucher. Cette scierie à vapeur comprend deux bouilloires et un engin de marque Léonard avec tous les accessoires, machines, ferronnerie, outillages nécessaires à l'exploitation, ainsi que le bois appartenant à M. Godard et les bâtisses érigées sur le terrain et dans lesquelles sont installées toutes les machineries de la scierie.

M. Dubois consacre ses activités au commerce local seulement. Il emploie de sept à dix personnes. Ce moulin n'aurait fonctionné que quelques années.

LE MOULIN À SCIE SYLVIO DUFOUR ET RODRIGUE LACASSE

Le 25 février 1919, Rodrigue Lacasse et Sylvio Dufour s'associent et achètent de Brière & Foisy un moulin à scie et tous les équipements nécessaires à son exploitation. Ils construiront le bâtiment abritant le moulin sur le lot 24 du rang 7 du canton de Kiamika.

En novembre 1922, ils vendront à J. H. McIntyre, qui était alors commerçant de bois dans la ville de Lachute, toutes les bâtisses construites sur le lot 24 du rang 7 servant à l'exploitation du moulin à scie avec toutes les machineries et les accessoires. Dufour et Lacasse s'engagent, par cette transaction, à n'exploiter aucun moulin à scie dans un rayon de dix milles du moulin vendu, et ce, tant et aussi longtemps que ce dernier sera en opération. Également, tout le bois qu'ils achèteront dans le même rayon devra être expédié au moulin de M. McIntyre.

L'année suivante, M. McIntyre déménagera ce moulin à scie sur le terrain qu'il avait acheté sur le chemin Chapleau près du lac Allet.

LE MOULIN À SCIE JAMES HARRY MCINTYRE

M. James Harry McIntyre, de Montréal, construit un premier moulin à scie à vapeur au lac Allet, sur une partie du lot 13 du rang Sud du chemin Chapleau qu'il avait acquise de Willie Millette le 1^{er} septembre 1923. Des opérations s'y déroulent pendant quelques années. Une dizaine de personnes y travaillent.

En 1926, il achète, par billet de location, le lot 4 du rang 6. Il fera affaire avec Robert John McIntyre qui est également industriel en bois

du village de Calumet. Ils y construiront un moulin à scie près du ruisseau Du Diable et y déménageront la machinerie du moulin du lac Allet. Une année plus tard, le bâtiment qui abritait le moulin à scie au lac Allet sera la proie des flammes.

L'industrie « R & H McIntyre » emploie de 20 à 22 personnes. On pouvait y débiter de 1 500 000 à 2 000 000 de pieds de bois par année. Les McIntyre possèdent un chantier et achètent des droits de coupe. Sigefroid Bélair y exerce le métier de scieur.



UNE ÉQUIPE DE TRAVAILLEURS AU MOULIN À SCIE MCINTYRE AU LAC ALLET.



LE MOULIN À SCIE MCINTYRE SUR LE RUISSEAU DU DIABLE.

Le 26 décembre 1930, l'entreprise est vendue à James Duncan et à Harold Erskine Gill de Montréal qui sont partenaires comme marchands de bois. Ils faisaient affaire sous le nom de « The Birch Lumber Company ».

En août 1947, le moulin et ses droits sont vendus à Henri Brière qui opérait le commerce depuis une dizaine d'années. Louis et Joseph

Beauséjour, Wilfrid Blais, Fernand Brière, Josaphat Diotte, Sigefroid Diotte qui en est le scieur, Albert Filion, Jean-Paul Grenier, Moïse Lamoureux fils, Armand Paquette, ainsi que plusieurs autres y ont travaillé. Oscar Flamand en deviendra le propriétaire le 5 septembre 1947. Ce dernier est marchand de bois à Mont-Laurier. Les droits de coupe, détenus par Henri Brière de la compagnie James Maclaren, feront également l'objet de la transaction. Le pouvoir d'eau du ruisseau Du Diable assure le fonctionnement de la scierie. M. Flamand emploie entre 25 et 30 hommes. Roméo Pilote et son épouse travaillent à la « cookerie » et préparent les repas aux employés qui travaillent au moulin. Josaphat Diotte, ses fils Gérald, Fernand, Roger, Orient; Henri Lacasse, ses fils Edgar, Conrad, ainsi que les Jean-Baptiste Turgeon, Téléphore Portelance, Moïse Huberdeau, Lucien Nantel, Patrice Bondu qui y exerce le métier de scieur, pour n'en citer que quelques-uns, y ont travaillé.



LES CHEVAUX DE OSCAR FLAMAND DEVANT SON MOULIN À SCIE

Après quelques années d'opération, M. Flamand vendra le moulin à la « Eastern Wood Pipe & Tank Co. Limited » le 10 avril 1952. Cette compagnie a son bureau principal à Ville Saint-Pierre. Edwin H. Nicholson en est le président et K.L. Nicholson, le vice-président; le notaire L.A. Marchessault occupe le poste de directeur, tandis que René Labrosse assume la

fonction de secrétaire. Ils engagent Patrice Bondu comme gérant de l'entreprise. Vers 1953, les activités cesseront et tout ce qui servait à l'exploitation du moulin sera déménagé à Mont-Laurier au moulin à scie de Oscar Flamand qui en était devenu le propriétaire en 1952. Le 14 janvier 1957, Albert Bacman Lumber Co. Limited fera l'acquisition du lot 4 du rang 6. Cette compagnie achète également, lors de cette transaction, le moulin à scie qui est situé à Mont-Laurier; la « Eastern Wood Pine & Tank Co. Limited » en était devenue propriétaire en juin 1954.

LE MOULIN À SCIE DES VALIQUETTE

En 1924, les frères Aimé, Donat et Alfred Valiquette forment une compagnie. Ils se portent acquéreurs d'un moulin à scie qu'ils installeront dans un bâtiment construit sur un de leur lot dans le canton Dudley. Ce moulin fonctionnait avec un tracteur à roues de fer. Ils scient le bois qu'ils ont coupé durant l'hiver. Ce bois sert à faire des dormants pour les chemins de fer. Les cultivateurs des environs viennent y faire scier leur bois.

LE MOULIN À SCIE JEAN-BAPTISTE PAQUETTE

Vers 1930, Jean-Baptiste Paquette construit un petit moulin à scie à vapeur et une machine à bardeaux qu'il aménage près du moulin de Napoléon Charette sur une partie du lot 18E du rang 6. M. Paquette s'était établi à Kiamika vers la fin du XIX^e siècle. Il y exerçait le métier de menuisier; il construira plusieurs maisons au village et dans les rangs. Le moulin fonctionnera pendant un peu plus de dix années. Il cédera sa propriété à sa fille Délisca en 1957. M. Paquette est décédé au cours de l'année suivante.

LE MOULIN À SCIE DES HUBERDEAU

Le 18 janvier 1941, Jean, Antoine et Julien Huberdeau acquièrent de la James Maclaren Company inc. une partie du lot 6 du rang 1, dans le canton Bouthillier. En 1941-42, Adjutor Blais transporta son moulin du lac Rouge à la Ferme-Rouge pour scier du bois pour les Huberdeau. Vers les années 1944-1945, ces derniers construiront sur leur propriété une scierie qui procurera de l'ouvrage à 7 ou 8 employés. Le moulin fonctionne avec le pouvoir d'eau du ruisseau fournissant la force motrice à l'aide d'une turbine.

En février 1948, Julien cédera sa part à Jean et Antoine. Le 21 février 1949, Jean vendra sa part à Antoine. Trois jours plus tard, Marcel Huberdeau se portera acquéreur de la moitié de la propriété. En octobre de la même année, il en deviendra le seul propriétaire. Les Réal, Jules et Léo Larivée, Lucien Jacques, Théodore Lefebvre, ainsi que Guy et Marcel Huberdeau, pour n'en nommer que quelques-uns, y ont travaillé. Le bois est acheté de particuliers: Marcel Pilon, Aldège

Lachaine, Aquila Pilon.... Il est scié et, la majeure partie du temps, destiné aux marchés de Montréal.

Le 1^{er} septembre 1950, le moulin à scie est vendu à un marchand de Mont-Laurier, Armand Pagé. Ce dernier exploitera l'entreprise durant une année avant de la céder à Antoine Huberdeau le 4 octobre 1951, en raison de problèmes environnementaux : les copeaux et le brin de scie se retrouvaient dans le cours d'eau. Des transformations devaient également être faites dans le moulin afin de le convertir au diesel. Antoine se départira du moulin en faveur de son frère Jean le 3 novembre 1952. C'est en ces années que les activités au moulin se termineront.

LE MOULIN À SCIE DE LAURIER OUELLETTE

En 1939, Adélarde Ouellette, son épouse Eugénie Gauthier et leurs sept enfants s'établissent dans le chemin Chapleau, sur le lot 4 du rang nord.

Vers 1960, encouragé par son père Adélarde, Laurier entreprend de construire un petit moulin à scie qui fonctionne avec un moteur automobile. Le père et le fils seront seuls à voir à la bonne marche de l'entreprise. Ils bûchent le bois sur leurs propriétés, le scient et le vendent à M. Saint-Louis qui possède, à l'époque, un moulin à Mont-Laurier.

Le moulin sera opérationnel pendant quelque cinq années. Vers 1965, Adélarde et son épouse quittent Kiamika pour aller demeurer à Mont-Laurier.

En 1970, la maison de Laurier Ouellette est la proie des flammes. Pendant quelques mois, lui et sa famille demeureront dans la maison de Rosaire Deschamps. En 1971, Laurier, son épouse Béatrice Fournelle et leurs enfants, Jean-Marie, Jeanne-d'Arc, Thérèse et Bernadette, déménageront au lac Saguy sur des terres qu'ils avaient acquises en 1961.

Le krach boursier de 1929 fera en sorte que plusieurs moulins à scie devront fermer leurs portes. Les seuls propriétaires qui tiendront le coup sont Henri Brière au ruisseau Du Diable, Joseph Blais sur la rivière Kiamika et Adrien Meilleur au village. En 1945, ces trois moulins sont encore en opération.

UN MOULIN À SCIE TRAVERSE LE TEMPS... LA SCIERIE C. MEILLEUR & FILS INC.



LE MOULIN À SCIE DE CHARLES MEILLEUR CONSTRUIT EN 1945.

En 1944, Adrien Meilleur, un industriel de Val-Barrette, acquiert le moulin à scie de Achille Bisailon au village de Kiamika. Son fils Charles et son épouse Simone Lachapelle arrivent à Kiamika en août 1945 pour s'occuper du commerce. Une semaine après leur arrivée, ils se départiront du moulin à vapeur et construiront le deuxième moulin qui fonctionne au diesel. Le 20 octobre 1948, Charles Meilleur se portera acquéreur de l'entreprise.

À cette époque, le bois est pilé et approché à l'aide de chevaux. À ses débuts, l'entreprise emploie six hommes; M. Meilleur entreprend donc d'étendre ses opérations et le nombre



LA FAMILLE DE CHARLES MEILLEUR.

d'employés double. L'entreprise scie annuellement entre 800 000 et 1 000 000 de pieds de bois. Dans les meilleures années, la production peut aller jusqu'à 1 500 000 pieds. Le bois est acheté en majeure partie des cultivateurs et des « jobbers » de la place: Ubald Prévost, Jérôme Filion, Cyprien Lacasse, Mathias Lacasse, Édouard Lachapelle, pour n'en citer que quelques-uns.

Les Henri Morin, Liguori Gratton, Armand Lépine, Émile Lachaine, Honorius Lachaine, son fils Florian, Ravana Quenneville, Gaston Saint-Louis, Adélarde Diotte, Albert Filion, Guy Saint-Jean et plusieurs autres y ont travaillé.

Déjà en 1954, les ressources provenant de la forêt publique du territoire de la municipalité sont acheminées à l'extérieur, au détriment de l'industrie de sciage locale. Ainsi, il faut lire, en entier, la résolution adoptée le 7 septembre 1954 par le conseil municipal du canton de Kiamika :

«Attendu qu'une demande générale a été faite à notre conseil municipal.

Attendu que l'ouvrage devient de plus en plus rare dans nos parages.

Attendu que beaucoup de nos gens manquent d'ouvrage dans notre municipalité.

Attendu que cette demande donnerait de l'ouvrage à notre moulin à scie local qui donnerait du gagne à nos gens.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Rosario Deschamps, secondé par le conseiller Omer St-Jean et résolu unanimement que ce conseil demande au ministère des Terres et Forêts et à la Cie James Maclaren, ainsi qu'à notre député provincial l'Hon. J.H.A. Paquette pour que le bois, provenant de la limite dans le canton de Kiamika et dans ses environs, soit manufacturé à Kiamika, c'est-à-dire que le sciage devrait être fait à Kiamika et non transporté dans d'autres municipalités car ce travail est le seul revenu de nos bûcherons et journaliers.»

Cette revendication sera acceptée par le gouvernement au cours du mois de septembre de la même année puisqu'on transformera les billots de la « limite » au moulin à scie de Charles Meilleur situé dans le village.

En 1976, la compagnie C. Meilleur & Fils inc. est fondée. Charles Meilleur en est le président et son fils André, le vice-président.

Quatre années plus tard, le 6 mai 1980, le moulin à scie ainsi que le fonds de commerce sont vendus à la compagnie.

En 1986, Charles Meilleur se retire des affaires, laissant à son fils André l'administration du commerce. L'ajout de nouveaux équipements fera en sorte qu'en 1997, l'entreprise fournit de l'ouvrage à neuf employés. Cette industrie produit environ 800 000 pieds de bois annuellement, se spécialisant surtout dans la transformation du cèdre. En plus de la scierie, le bois est plané sur place, on y fabrique des quais flottants. La Coopérative forestière des Hautes-Laurentides et les particuliers fournissent le cèdre qui est transformé au moulin.



LE MOULIN À SCIE DE C. MEILLEUR & FILS INC. RECONSTRUIT EN 1993 FONCTIONNANT À L'ÉLECTRICITÉ ET AU DIESEL.

Ce commerce comprend en 1997, en plus du nouveau moulin à scie reconstruit en 1993, un planeur, un garage et plusieurs accessoires nécessaires à son fonctionnement.

LA FORÊT PRIVÉE

Les Amérindiens utilisaient de façon restreinte la ressource forestière. Ils savaient profiter des ressources de la nature sans la modifier. Les premiers habitants d'origine française à s'être établis au Québec faisaient l'utilisation des arbres uniquement pour leurs besoins de survivance.

Depuis le début de la colonisation jusqu'à la fin des années 70, les forêts privées situées sur le territoire de Kiamika sont défrichées, en majeure partie, pour y pratiquer l'agriculture, principalement en

bordure des rivières du Lièvre et de la Kiamika. Jadis, les colons travaillaient à leur ferme à partir du printemps, moment de la semence, jusqu'à la récolte et aux labours des champs, en automne; l'hiver, ils bûchaient pour les compagnies forestières pour compléter leurs revenus.

Vers 1965, on assiste à la syndicalisation des compagnies forestières éliminant ainsi le travail à forfait. On favorise l'embauche des travailleurs forestiers; les conditions de travail très lucratives incitent les travailleurs à acheter des débusqueuses. On note, vers les années 1970, une augmentation des propriétaires d'équipements mécaniques partout dans la province. Cette constatation sera la même à Kiamika.

Au cours de la décennie 1970-1980, c'est la disparition du mode de concession au bénéfice des compagnies. C'est donc la fin de l'exploitation de la matière ligneuse par les compagnies. Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier -C.A.A.F.- garantissent les volumes requis par l'industrie et la récolte est accomplie par des contractuels, amoindrissant ainsi les conditions salariales des propriétaires d'équipements mécaniques. Afin de payer leurs équipements, les propriétaires feront de la coupe totale sur des terres privées sans que des mesures ne soient prises afin de régénérer la forêt de façon convenable. Ceci amènera la M.R.C. d'Antoine-Labelle à adopter, à l'automne 1994, un règlement de contrôle intérimaire réglementant les coupes de bois, règlement qui entrera en vigueur le 22 mars 1995.

Il n'y a pas que sur les terres privées que le problème est présent. Également, l'exploitation industrielle intensive par les compagnies et les bénéficiaires de C.A.A.F. au fil des années fera en sorte qu'en 1997, environ la moitié de la ressource ligneuse a été exploitée, amoindrissant ainsi le potentiel de récolte pour les vingt-cinq années à venir.

LES RÉGIMES FORESTIERS

Sous le régime français, la première concession de terre sur la partie de la Nouvelle-France représentant aujourd'hui le Québec est faite en 1623 au premier colon canadien, Louis Hébert.

Le Roi de France, insatisfait de la progression de la colonisation, pousse plus à fond sa politique. La compagnie des Cent-Associés sera formée en 1627 afin d'amener de nouveaux colons et se verra remettre en

toute propriété le pays de la Nouvelle- France. On assiste alors à l'introduction du mode de tenure seigneuriale. En trente-six ans, au moins une cinquantaine de seigneuries sont concédées.

En 1663, la compagnie des Cent-Associés rétrocède l'administration des terres de la colonie à la Couronne, sous le contrôle direct du Roi de France, et ce, jusqu'en mai 1664, époque où la compagnie des Indes Occidentales voit le jour. Ayant les mêmes objectifs que la compagnie des Cent-Associés, elle sera en opération pendant dix années, avant de céder ses pouvoirs au Roi de France en 1674.

À partir de 1672, les titres des concessions faites au seigneur renfermaient une clause spéciale concernant la réserve des bois de chêne au profit de sa Majesté, pour la construction de vaisseaux.

Le mode de tenure seigneuriale impliquait que le seigneur devait à son tour concéder des terres à des colons censitaires. Cette clause n'était pas souvent respectée. Le 6 juillet 1711, un arrêté oblige les seigneurs à faire des concessions de terres à ceux qui en demandent.

Avec la signature du traité de Paris en 1762, le Canada est définitivement cédé à l'Angleterre. Les autorités impériales se chargent de l'administration et de la concession des terres. La tenure de franc et commun socage du droit anglais est adoptée. Par ce mode, ceux qui obtiennent des concessions de terres en deviennent légalement propriétaires, moyennant l'accomplissement de certaines conditions d'établissement, avant d'en obtenir des lettres patentes. C'est de là que provient le système de division du territoire en cantons pour les fins de concession des terres.

En 1771, le mode de tenure seigneuriale revient en force. Vingt années plus tard, on remet en question le mode de concession des terres. Par la section 43 de l'Acte constitutionnel de 1791, les terres sont concédées en franc et commun socage dans le Haut- Canada. Pour le Bas-Canada, le choix du mode de concession est facultatif.

C'est en 1826 qu'a commencé le système des licences de coupe de bois sur les terres de la Couronne qui étaient accordées par enchères publiques.

Le régime des concessions forestières existe donc au Québec depuis 1826. Dès le début du XIX^e siècle, l'industrie forestière se développe considérablement. En Angleterre, la situation est toute autre ;

le pays manque de ressources forestières et ne peut s'approvisionner en Europe. L'Angleterre est alors forcée d'établir des liens d'affaire avec les États-Unis et le Canada. Le Québec, de par sa situation géographique, s'en trouve avantagé; la ressource abonde, le territoire est grand et l'accès à la mer est facile. Une certaine partie de notre production sera donc dirigée vers l'Angleterre, et ce, durant plusieurs années.

Le pin blanc est la principale essence exportée au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Vers le milieu du XIX^e siècle, l'industrie utilisera les fibres de bois de conifères pour la fabrication du papier.

Après la guerre de 1939-45, d'autres pays, demandeurs de bois, viendront s'ajouter; des quantités importantes de bois seront acheminées vers l'Amérique latine et les Antilles. Dans les années 60, on assiste à l'ouverture du marché international à la concurrence, à l'expansion de l'industrie du sciage, c'est le début de la mécanisation des opérations forestières.

Sous le régime des concessions forestières, régime qui a prévalu jusqu'en 1972, rien n'est mis en œuvre afin d'aménager la forêt qui est bien souvent coupée à blanc. La ressource est surexploitée. On dénote un problème au niveau de la répartition de la matière ligneuse, les territoires d'approvisionnement ne favorisant pas l'utilisation rationnelle de la ressource. Le gouvernement introduit des mesures de protection pour la lutte contre les feux de forêt et les ravageurs. Ces mesures seront insuffisantes.

En 1972, le gouvernement entreprend une profonde réforme du régime forestier permettant une expansion industrielle, principalement pour les scieries. La loi autorise l'abolition des concessions forestières et la confection de plans de gestion. Le ministère des Terres et Forêts favorisera, au cours des années qui suivront, un programme de remise en production des parterres forestiers par le reboisement. Les industriels réalisent les travaux de récolte du bois tandis que le ministère s'occupe de l'aménagement.

« La dualité des rôles de l'État et de l'industrie se perpétuait. »

Écodécision, Juillet 1994

Dès le début des années 80, on anticipe des difficultés d'approvisionnement de la matière ligneuse au Québec. Les récoltes accrues des années 1970, à cause de l'expansion industrielle et des pertes

de la matière ligneuse par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, font en sorte que l'on prévoit, dans un avenir assez rapproché, que la forêt ne subviendra plus à la demande. Des mesures doivent être prises afin d'amoinrir les dommages causés par les insectes ; des pesticides sont alors utilisés pour contrer le fléau.

Dès le début de la décennie 1980, la gestion des forêts publiques est remise en question. Suite à une analyse effectuée en 1984, le gouvernement propose une série de mesures législatives et techniques associant les activités de récolte à l'aménagement, exigeant ainsi la collaboration de l'industrie.

« On a cru fort longtemps que la ressource forestière était inépuisable. Aveuglés par une illusion d'abondance, nous avons surexploité nos forêts sans nous soucier de leur entretien ni même du remplacement des arbres abattus. »

Albert Côté, ministre délégué aux Forêts.

En décembre 1986, le gouvernement adopte la Loi sur les forêts. Les deux grands principes fondamentaux qui en ressortent sont que l'aménagement de la forêt doit assurer la récolte annuelle à perpétuité et que cet aménagement doit respecter l'affectation des terres et la protection des composantes du milieu forestier. La loi établit les modalités d'un aménagement forestier à rendement soutenu réalisé dans le respect des diverses composantes du milieu, des normes minimales assurant le maintien de la qualité de l'eau, des habitats fauniques et des paysages. Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier obligent les industries à contribuer à la mise en œuvre de cette politique gouvernementale.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi en 1987, on dénote un accroissement des superficies traitées.

Dès le début de la décennie 1990, le gouvernement expérimente la gestion intégrée des ressources. Il désire aller bien au-delà de l'exploitation forestière. Actuellement, le territoire public est utilisé de façon désordonnée par les chasseurs, les pêcheurs et les villégiateurs. Les nouvelles orientations gouvernementales sont axées vers un développement durable ; elles visent également le développement socio-économique des communautés locales. Une nouvelle politique sera lancée en 1995, la « Forêt habitée ».

Sous l'initiative de Michel Mongeau, résident de Kiamika depuis 1993, et avec la collaboration du maire de la municipalité, Lucien Gratton, un plan d'aménagement multiressources du territoire forestier de Kiamika est déposé devant le conseil municipal à l'automne 1996; le projet est accueilli favorablement. M. Mongeau avait commencé à élaborer ce plan dès 1995, après que le ministre François Gendron ait annoncé l'intention du gouvernement de doter le Québec du concept de « Forêt habitée ». Le projet prévoit l'exploitation rationnelle de la forêt, son aménagement, et surtout, vise à moyen terme le développement récréo-touristique qui est sous-exploité, amenant ainsi la stabilisation des emplois et la non dépendance des programmes sociaux.

Le portrait de la municipalité de Kiamika, selon une étude réalisée par le Service de développement économique de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, se résume ainsi :

« La municipalité de Kiamika possède le cinquième plus vaste territoire de la M.R.C. d'Antoine-Labelle avec 312 km². Sa population de 636 habitants est presque stable ayant connu une croissance de seulement 8 % depuis 1961. Le revenu moyen par ménage est de 23 585 \$ comparativement à 32 377 \$ pour la M.R.C. d'Antoine-Labelle et à 41 509 \$ pour la région des Laurentides. En 1991, 30 % de la population de 15 ans et plus avait moins de 9 années de scolarité, ce qui équivaut à la moyenne de la M.R.C. d'Antoine-Labelle; alors qu'au Québec, la proportion s'établissait à 20,1 %. Le taux de chômage s'établissait en 1991 à 25,5 % à Kiamika comparativement à 17,9 % pour la M.R.C. d'Antoine-Labelle et 11,4 % pour les Laurentides.

À Kiamika, nous retrouvons la deuxième plus importante concentration du nombre d'entreprises agricoles de la M.R.C. d'Antoine-Labelle ainsi que la deuxième plus grande zone agricole de la M.R.C. d'Antoine-Labelle avec 85,67 km².

À Kiamika, 9 % des emplois proviennent du secteur manufacturier, comparativement à 10,7 % pour la M.R.C. d'Antoine-Labelle et 17,7 % pour le Québec. »

La municipalité doit donc s'impliquer davantage dans le secteur économique si elle veut revitaliser son milieu. Voyant que ce projet lui permettrait d'atteindre cet objectif, elle ira de l'avant dans ce dossier.

En mars 1997, l'initiateur du projet, Michel Mongeau, sera engagé par la municipalité afin de mener à terme le projet et obtenir l'assentiment des différents ministères et, principalement, des bénéficiaires des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier de l'aire commune 64-02. Ces derniers, après plusieurs rencontres, donneront leur accord au projet le 8 octobre 1997. Une partie du territoire public située au nord-est de la municipalité sera donc exploitée, tant pour les ressources forestières que pour les activités récréo-touristiques.



LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RÉCOLTE DE BOIS DES FORÊTS DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LES PRODUITS FORESTIERS B & B INC. ET LE COMITÉ DE PRODUCTION MULTIRESSOURCES DE KIAMIKA INC. LE 3 DÉCEMBRE 1997. GERMAIN BÉLANGER, DES PRODUITS FORESTIERS B & B INC., LUCIEN GRATTON, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PRODUCTION MULTIRESSOURCES DE KIAMIKA INC.; À L'ARRIÈRE-PLAN: ALBERT LEBLANC, TRAVAILLEUR FORESTIER, GAËTAN LEFEBVRE, SECRÉTAIRE, CLAUDE SAINT-JEAN, CONTREMAÎTRE, MICHEL MONGEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL.

LE COMITÉ DE PRODUCTION MULTIRESSOURCES DE KIAMIKA INC.

Pour voir à l'administration du projet de « Forêt habitée », un organisme à but non lucratif devait être créé. Le Comité de production multiresources de Kiamika inc. obtiendra ses lettres patentes le 10 juin

1997. Le conseil d'administration doit être composé de neuf membres qui sont des représentants de la municipalité de Kiamika, de l'Association des propriétaires du lac François inc., du Club de motoneige Anti-Loups, des entreprises locales, des pourvoyeurs permissionnaires et concessionnaires, du Syndicat des producteurs de bois de Labelle ainsi que des autres organismes à but non lucratif. Lors de l'assemblée générale de fondation, Clément Saint-Jean, Jean-Guy Casavant, Gaétan Lefebvre, Guy Grenier, Roger Denis, Jean Lacoste, Adrien Boismenu, Marcel Brisebois et Gilles Piché seront désignés pour représenter les différents groupes. Le conseil d'administration se réunira par la suite pour nommer Clément Saint-Jean à la présidence, Jean-Guy Casavant à la vice-présidence; Gaétan Lefebvre sera désigné comme secrétaire-trésorier. Depuis novembre 1997, Clément Saint-Jean n'occupe plus la présidence. Le poste sera assumé par Lucien Gratton jusqu'en janvier 1998; Guy Grenier lui succédera le 11 février 1998. Le nombre d'administrateurs est porté à douze. Un siège est réservé à un représentant des bénéficiaires de C.A.A.F. de l'aire commune 64-02; c'est un représentant des Produits forestiers B & B inc. qui siège sur le Comité. Suite à la démission de Jean-Guy Casavant en janvier 1998, le conseiller municipal Roméo Leblanc sera nommé pour le remplacer le 2 février.

Ces personnes se verront donc confier l'administration du projet de « Forêt habitée ».

C H A P I T R E



L'économie agricole

LA COLONISATION



Répondant à l'appel du clergé québécois et du curé Labelle qui voulaient enrayer le fléau de l'émigration vers les états américains en 1884, les premiers colons s'établissent à Saint-Gérard-de-Montarville. La forêt et le bon potentiel des terres les incitent à choisir ce coin de pays. Considérée comme une des plus belles régions agricoles de la province, on y retrouve une flore très variée qui pousse dans des sols généreux de terre argileuse; ces riches terres rendent au centuple les fruits et les grains nécessaires à la vie du colon nouvellement installé. L'extrait d'un article signé par les délégués de la Société de colonisation Montarville, paru le 4 octobre 1884 dans le journal « La Minerve », en établit la véracité :

«Nous, soussignés, membres de la Société de colonisation Montarville, avons visité les terrains du canton de Kiamika réservés à notre société et nous sommes heureux de déclarer que le sol de ce canton, qui est généralement de terre franche, légère et même de terre grise dans beaucoup d'endroits et sans roches en général, est très propre à la culture de toutes sortes de grains, et de qualité supérieure pour la culture des légumes et l'élevage du bétail. Ce sol est généralement uni, facile à défricher. L'herbe croît en assez grande abondance pour nourrir les animaux qui sont nécessaires aux colons dès le commencement du défrichement. Nous trouvons que la description que M. Benoît nous en a donnée dans son rapport est bien au-dessous de la

réalité. D'après des renseignements certains, cette région s'étend jusqu'à soixante milles sur la Lièvre et à quarante milles sur la rivière Kiamika.

Deux d'entre nous, qui ont visité plusieurs cantons de l'Est, déclarent que le canton de Kiamika, malgré des accidents de terrain inhérents à toute terre de montagne, est encore bien supérieur à tout ce qu'ils ont vu de plus beau dans cette partie de la province. Nous avons choisi des lots pour nous et nos amis, et nous disons en toute sincérité à ceux qui désirent prendre des terres pour eux ou leurs enfants qu'ils ne peuvent mieux faire que de choisir des lots dans ce canton ou les cantons voisins.

Montréal, octobre 1884.

*Signé: Joseph Daigneau
François Robert
Joseph Guérin
Benjamin Cadieux.»*

Le député P.B. Benoît reconnaît l'agriculture comme un moteur essentiel de l'économie. Ainsi, dans un article paru dans un journal en 1884, il dit :

«N'est-il pas juste que le gouvernement fédéral, qui a tant fait pour améliorer les routes commerciales, tourne ses regards vers la classe agricole et lui partage ses dons, parce qu'en fin de compte, elle est la base la plus solide de la prospérité du pays?»

Le développement de la colonisation agricole ne se fera pas sans heurts avec les compagnies forestières qui voient d'un œil réprobateur l'établissement de colons en bordure des rivières. Le remplacement de la forêt par des terres cultivées ne leur plaît guère.

Les marchands de bois sont, à cette époque, les seuls maîtres d'œuvre dans nos forêts, le gouvernement Mousseau leur ayant accordé de gigantesques réserves forestières. Avec les politiques gouvernementales en vigueur, les compagnies forestières détiennent le monopole sur la forêt au détriment des colons qui tenteront de défricher quelques arpents de terre pour les cultiver. Souvent des conflits surgiront entre ces défricheurs et les marchands de bois.

Voici l'extrait d'une lettre de M. P.B. Benoît parue dans le journal *La Mimerve*, le samedi 17 novembre 1888.

«Une couple de journaux reproduisent un entrefilet d'un M. Stewart me mettant en cause au sujet des travaux publics sur la rivière du Lièvre en 1884-85.

Le public aimerait à connaître ce nouveau Titus Oates qui incrimine tout le monde, à droite et à gauche. Quand vous connaîtrez ces motifs, vous vous expliquerez sa rage contre tous ceux, surtout les canadiens-français pouvant lui tenir tête, qui osent pénétrer dans sa rivière. Car près de la rivière du Lièvre, sur un parcours de cent cinquante milles sur plusieurs milles de largeur, une province est en partie son domaine, dont il exploite le bois et dont il voudrait aussi exploiter les mines, contrôler les chemins, etc.

Ce monsieur a succédé à M. James Maclaren qui y a fait six millions de piastres. Lui aussi voudrait y faire son petit magot à son tour.

Sur les bords de la rivière sont échelonnées les maisons des habitants, dont la principale occupation est de faire chantier pour lui. Les fermes du faiseur de bois, situées de distance en distance, sont autant de magasins où s'approvisionnent les habitants de la Lièvre.

Pour vous donner une idée du pouvoir de ce Monsieur sur ces pauvres gens, l'un d'entre eux m'a rapporté qu'un jour, quelqu'un avait fait signer une requête demandant la démission, je ne sais pour quelle cause, de l'agent des terres de la Lièvre. Dès que M. Stewart eut connaissance de la chose, il circula lui-même une requête contraire qu'il fit signer par tous ceux qui avaient signé la première. Pas un seul n'osa refuser, et pour cause.

Pourquoi ce beau zèle de la part de M. Stewart, en faveur d'un agent des terres de la Couronne, ayant la surveillance de ses limites, des mines et de son bois de sciage Mystère.»

Les colons représentent également pour les compagnies forestières une main d'œuvre à bon marché. Engagé comme bûcheron durant la saison hivernale, le colon va chercher les gages nécessaires afin de s'assurer un revenu complémentaire pour la survie de sa famille.

LA VIE DU COLON

Les différents produits récoltés des terres fertiles longtemps vantées par le curé Labelle permettent généralement au colon de se suffire à lui-même, c'est ce que l'on appelle l'agriculture vivrière.

Pour en arriver à ces fins, le travail est ardu et exigeant. Les tâches que le colon doit accomplir sont tellement variées qu'il doit s'improviser charpentier, menuisier, bûcheron, forgeron, cordonnier... Trente-six métiers, trente-six misères ! Ne possédant pas les ressources matérielles nécessaires, il doit user d'ingéniosité pour effectuer certains travaux pour améliorer son établissement. Il sera tellement occupé qu'il y aura peu de temps pour le repos et les loisirs.

Par billet de location, il prendra possession d'un lopin de terre pour lequel il aura payé une somme de trente cents l'acre au gouvernement, tout en respectant certaines conditions. L'octroi d'un lot se fait gratuitement si la famille du colon est nombreuse. C'est ainsi que Noé Touchette et son épouse Céline Forget, avec leurs douze enfants, obtiennent gratuitement, en 1893, la partie ouest des lots 11 et 14 dans le rang 5.

Avant de se fixer définitivement, le colon aura pris soin de bien examiner le lot sur lequel il s'établira avec sa famille. Après avoir pris possession du lot, il doit, entre autres, dans les dix-huit mois de la date d'achat, construire une maison habitable d'une grandeur minimale de seize pieds par vingt qu'il occupera, de façon permanente, jusqu'à l'émission des lettres patentes, cinq années plus tard. De façon générale, les maisons sont construites en pièces sur pièces et recouvertes de planches. On peut y retrouver une cuisine d'été où les membres de la famille déménagent à la fin du printemps pour y vivre tout l'été. Le hangar à bois construit à proximité permettra d'emmagasiner les vingt-cinq à trente cordes de bois nécessaires pour passer l'hiver.

Au cours des cinq premières années, il doit défricher et mettre en culture, en prévision d'une récolte profitable, un bloc d'au moins quinze acres, soit un minimum de trois acres et un maximum de cinq acres par année. Au terme de ces cinq années, il doit posséder une grange d'au moins vingt pieds sur vingt-cinq ainsi qu'une étable d'une dimension minimale de quinze pieds sur vingt. Modestement, le cultivateur ne construira qu'une seule grange-étable de grande superficie, les animaux y séjournant environ six ou sept mois durant l'année. Ainsi, il pourra loger le cheptel et le fourrage sera entreposé dans un seul bâtiment. On emmagasine donc dans la grange toute la nourriture sous forme d'herbes indispensables à l'alimentation des animaux. Un bon cheval de trait absorbe trois cents balles de foin et vingt-cinq minots d'avoine. Le cheval est indispensable pour la confection du bois de chauffage, les

labours, le hersage, les semailles, les récoltes. Avec les hommes, il monte au chantier. On l'attelle pour la moindre sortie : messe du dimanche, guignolée, mardi gras, veillée chez le voisin... visite de paroisse du curé ou pour aller porter le « viatique ». Il tire la calèche des nouveaux mariés ou le « chariot du dernier repos ». Il est la fierté de ses propriétaires lors des courses de chevaux. Jamais on ne tue un jeune cheval, à moins qu'il ne soit malade.

L'hiver tire en longueur et ce n'est pas avant la fin du mois d'avril et au début de mai que le colon peut s'aventurer dans le champ pour y travailler la terre. Il faudra attendre encore quelque temps pour pouvoir exécuter les travaux d'épierrage. Entre-temps, les clôtures de perche qui se sont effondrées sous le poids de la neige sont remises en état avant de sortir les animaux de l'étable. Le printemps, c'est également la naissance des animaux. Vers la fin du mois de mai, les animaux, fous de joie, sortent des étables. Au début de juin, le cheptel a parfois doublé. On gardera les plus beaux veaux, les plus beaux cochons, le reste étant destiné à la boucherie.

Aussitôt que les conditions le permettent, une tâche pénible et éreintante attend le colon : l'épierrage des terres labourées l'automne précédent.

Par la suite se succéderont une série de travaux qu'il devra effectuer en temps opportun au cours de l'été étant à la merci de la température. Dès que le sol se réchauffe, à l'aide de la herse à dents de bois ou de fer tirée par son bœuf ou son cheval, il brise le labour jusqu'à ce que la terre soit émiettée, légère et souple, prête à recevoir les semences. Répandant les graines de semence à la volée, l'habitant parcourt le champ avec un sac de toile accroché au cou, drapé sous un bras. Il s'em-



DE RETOUR DES CHAMPS AVEC LES CHEVAUX ET UN ROULEAU DE FER.

presse ensuite de recouvrir ses semences à l'aide d'une herse à dents qu'il passera légèrement. Il compactera le sol à l'aide d'un rouleau de bois, s'en remettant par la suite à Dieu et à la nature pour que les travaux effectués portent fruit. Il faudra beaucoup de chaleur et d'humidité ; le sol étant sablonneux par endroits, les périodes de sécheresse sont à redouter.

Les signes annonciateurs de l'été apparaissent ; les bourgeons éclatent, les

arbres se couvrent de feuilles et de fleurs. Les journées allongent et passent rapidement. Les pâturages s'étoffent d'une verdure éclatante tandis que le mil et le trèfle poussent abondamment dans les prairies : le temps des foins approche.

Au début du siècle, les habitants ne possèdent pas de faucheuse mécanique ; ils doivent couper le foin à la faux. Il faut prévoir plusieurs semaines. Le colon est à la merci des caprices de la température, scrutant le ciel à la recherche de signes lui permettant de savoir quel temps il fera ; la forme des nuages, la qualité de l'écho, le vol des oiseaux sont autant de signes qui lui permettent de prévoir le temps qu'il fera au cours des prochaines journées.

Lorsque ces signes laissent présager deux à trois jours de beau temps, à l'aide de sa faux qu'il aura aiguisée avec une pierre, il abat la quantité de foin qu'il peut entrer dans sa grange dans une journée. Le lendemain, le foin est fané, retourné pour faire sécher à l'aide d'une fourche et, par la suite, disposé en ondins à l'aide d'un large râteau à dents de bois. Le colon est aidé de sa femme, de ses enfants, de ses parents et amis. Lorsque le foin est sec, on le charge sur une charrette tirée par un bœuf ou un cheval et les enfants le foulent en sautant. On le décharge à la grange à l'aide d'une fourche.



UN CHARGEMENT DE FOIN.

Ces tâches exécutées sous un soleil ardent sont épuisantes, mais compensées par une récolte de foin abondante qui assurera la survie du troupeau. Les enfants, par leurs ébats et leurs cris de joie, font oublier ces durs labeurs.

Une fois ces travaux terminés, l'habitant doit songer à ses moissons. Dès la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre débutent les récoltes, tout dépendant si les semences étaient hâtives ou tardives. Lorsque l'orge, l'avoine, le seigle et le blé sont mûrs, les tiges sont coupées à l'aide d'une faucille ou à la faux. Les épis sont épandus de façon à former des rangs parallèles qu'on laisse jaunir



A DROITE DU CHEMIN, DES GERBES RASSEMBLÉES EN QUINTAUX.

jusqu'à quinze jours, en fait jusqu'à ce que les céréales, avoine, blé, soient sèches et légères. On en fait alors des gerbes qu'on lie avec une tresse de paille. Les gerbes sont ensuite redressées et rassemblées en quintaux pour que la brise les pénètre et les sèche davantage avant d'être chargées sur une charrette et transportées jusqu'à la grange.

Les céréales sont battues au fléau ; on sépare le grain de la balle en le vannant. Cette récolte, dont dépendait la survie de la famille, était entreposée dans une série de carrés aménagés au grenier de la maison ou encore dans un bâtiment réservé à cet effet, « la grainerie ». Plus tard, ces travaux se réaliseront grâce à un « moulin à battre » qu'actionne un bœuf ou un cheval. Cette opération, comme beaucoup d'autres, nécessite beaucoup de main d'œuvre et donne l'occasion de faire des corvées. On « battait » tantôt dans une ferme, tantôt dans une autre. L'habitant collabore ainsi avec ses voisins en échangeant du temps. Ils s'entraident à tour de rôle, que ce soit pour les travaux à réaliser dans les champs ou pour la construction de nouveaux bâtiments de ferme.

La fin des moissons se termine un peu avant l'arrivée de l'automne. Débutent alors les travaux de labours puisqu'il faut penser à l'année prochaine. Se méfiant des pluies qui rendront la terre détremnée et des gels hâtifs, à l'aide d'une charrue simple tirée par un cheval, ou par un ou deux bœufs, il tracera un sillon à la fois. Cette tâche se complique si le sol est rocailleux, car il doit souvent arrêter son attelage pour enlever les roches. Ces travaux achevés, il doit faire de la terre neuve. Les grands arbres sont abattus à la hache et tronçonnés en billots. Les aulnes sont coupés ou simplement déracinés en creusant le sol. Les petites souches des arbres sont arrachées à l'aide de leviers de bois, tandis que les plus grosses sont extirpées du sol à l'aide d'un bœuf ou d'un cheval, après en avoir coupé les racines à la hache. Au siècle dernier, chaque habitant consacrait deux à trois semaines par année à faire de la terre neuve.

À la fin de l'automne, on entre les animaux dans l'étable. Dès que le froid persiste, c'est le temps des boucheries : porc, veau, poules...

À peine les travaux de la terre sont-ils achevés que l'habitant doit aller faire le bois nécessaire pour le chauffage et pour la construction de bâtiments de ferme. Certains devront partir au chantier avec les enfants les plus âgés afin d'aller chercher un revenu d'appoint. Leur séjour en forêt durera parfois de cinq à six mois.

C'est ainsi que les travaux se succéderont d'année en année.

LES TRAVAUX À LA FERME - LES MOYENS D'HIER



LE FAUCHAGE.



LE RACLAGE.



LA RENTRÉE DU FOIN CHEZ JOSEPH GRATTON.



LE TEMPS DES RÉCOLTES. UN MOULIN À BATTRE
ACTIONNÉ PAR UN ENGIN STATIONNAIRE VERS 1938.



LES LABOURS.



LA MOISSON.



LA RÉCOLTE DES POMMES DE TERRE. L'ARRACHE-
PATATES DE ADRIEN FILION, VERS 1930.

Grandeur Montaigne
J. Thomas Puriamel S.T.
Agriculture d'États

S'agissant de

Un grand léon
menace les insectes; une chenille, dont la
grande espèce, ravage absolument tout un champ
en quelques jours. Et à quatre ans, je dis
cette même chenille, le ravage des champs
intense, que les propriétaires n'ont pas vu
jaudi - cette année est encore un ge-
niale -

Je demande humblement à votre Gran-
deur la permission de faire une exposi-
tion publique avec les jeunes des insectes
contre les insectes.

Je demeure humblement de votre
Grandeur humble et dévoué serviteur
J. Thomas Puriamel

M. Guard de Montaigne
5 Août 1905 -

Accorde, Montaigne le 10 août 1905
J. Thomas Puriamel

LA LUTTE CONTRE LES INSECTES.

LA FEMME COLONISATRICE

Le femme du colon n'hésite pas à prendre part aux activités et travaux à effectuer à la ferme.

Aux tâches domestiques qu'elle doit accomplir s'ajoutera sa collaboration aux travaux à l'étable pour la traite des vaches et le soin du bétail, aux travaux des champs, surtout dans la période des foins et des récoltes. Son implication permet aux hommes de se consacrer davantage aux autres travaux de la ferme tels les semences, labours, défrichements, terre neuve, construction de bâtiments...

Au printemps, les hommes préparent un grand emplacement pour le potager. Aussitôt que le temps le permet, la femme met en terre les graines qui germineront quelques jours plus tard. On y cultive les pommes de terre, les carottes, les navets, les betteraves, les fèves, le blé d'Inde, la laitue, les radis... Elle devra voir au désherbage du jardin afin d'éviter que les mauvaises herbes n'envahissent la récolte.

Également au printemps, on fabrique le savon avec les restes de gras accumulés durant la saison hivernale. Les ingrédients nécessaires à la fabrication du savon sont, bien sûr, le gras, l'eau, la résine, le sel et finalement le lessi, obtenu en répandant de l'eau chaude sur de la cendre de bois. On entrepose ensuite les réserves qui doivent durer toute l'année.

Au cours de la saison estivale, les travaux domestiques passent au second rang. Elle doit participer aux travaux dans les champs, entretenir le potager, faire la cueillette des petits fruits pour en faire les gelées et les confitures de fraises, de framboises et de bleuets.

« Nous n'étions pas riches. Il fallait ramasser des framboises, les vendre le soir pour amasser de l'argent pour s'habiller pour les classes. »

Aline Gratton, 1996.

Avec l'arrivée du mois de septembre, c'est la cueillette des pommes, la récolte des pommes de terre, des légumes du potager, avant que ne surviennent les premières gelées. Ensuite, la préparation des conserves occuperont la femme pendant quelques semaines.

Aussitôt que le froid s'installe, c'est le temps des boucheries ; on prépare la nourriture en prévision des fêtes et de l'hiver. C'est une période de grande fébrilité. Dans chacune des maisons, on prépare des plats gastronomiques qu'on servira à toute la maisonnée et aux invités : boudins, saucisses, cretons, fromage de tête, ragoûts de pattes, tourtières... On salera le lard et on entreposera les quartiers de bœuf et de porc dans un garde-manger de fortune, habituellement la cuisine d'été désertée pendant l'hiver. Le froid permet la conservation des



MME DAIGNEAULT S'AFFAIRANT À FAIRE DU PAIN, VERS 1915.

aliments sans danger. Certains enfouiront la viande et les aliments dans les carrés à grains.

En plus de boulanger, les femmes confectionnent tous les vêtements de la famille, couvertures, nappes, serviettes : tout se fabrique à la maison. Filer la laine, tisser, coudre, tricoter sont autant d'autres tâches que doit effectuer la femme colonisatrice.

L'AGRICULTURE DEPUIS LE DÉBUT DU SIÈCLE

La réussite de l'économie agricole repose, à cette époque, sur l'entraide entre les colons. Pendant plusieurs années, l'agriculture vivrière subsistera. Le surplus de lait produit sur les fermes est vendu aux habitants du village et à la fromagerie de Napoléon Charrette établie sur le sixième rang, à la sortie du pont couvert du village, en bordure de la rivière Kiamika ; cette fromagerie existe depuis 1899.

En 1901, on peut compter à Saint-Gérard-de-Montarville une chapelle, une scierie, un moulin à farine, une forge, deux magasins, un hôtel et une fromagerie.

En juillet 1901, l'Honorable Lomer Gouin, ministre de la Colonisation, et une délégation visitent, comme nous l'avons déjà dit, les régions de Labelle, du Nomingue, de la Kiamika et de la Lièvre. Le trajet s'est fait en train jusqu'à Labelle et le reste du voyage devait se faire en voiture, en canot et en « steamboats ».

La délégation quitte Nomingue le 24 juillet au matin pour se rendre à la Ferme-Rouge sur la Lièvre en passant par le chemin Chapleau, en voiture. Après avoir fait un arrêt au Poste Maillé à la pointe du lac Pie IX, les visiteurs reprennent leur route vers la Lièvre sur un chemin rocailleux, en pleine forêt.

À Kiamika, le curé J. A. Lemonde avec tous ses paroissiens accueillent le ministre Gouin et en profite pour réclamer le chemin de fer, pour se plaindre de la loi qui enlève le bois au colon et pour demander des écoles.

La prochaine étape du voyage est la Ferme-Rouge. Pour y accéder, les voyageurs doivent traverser la rivière de la Lièvre sur un bac à câble. À cet endroit, les colons demandent au ministre la construction d'un pont. Le transport par le bac coûte alors 50 cents par

trajet et est le seul moyen de communication pour toute la contrée. Un trajet aller-retour coûte la somme de un dollar, ce que le colon juge très excessif. Le ministre Gouin prendra en considération cette revendication et s'engage, si les colons veulent fournir le bois nécessaire, à obtenir du gouvernement que ce dernier paie la main-d'œuvre. Les travaux de construction des ponts couverts de la Ferme-Rouge débiteront deux années plus tard.

Ces voyages étaient organisés chaque année par la Société de colonisation et de rapatriement de Montréal. Ils avaient pour but de sensibiliser les hommes publics et les journalistes à la colonisation, les mettant à même de constater les résultats obtenus et leur permettant de se rendre compte des besoins des régions sur lesquelles on cherchait à attirer les colons.

LE CERCLE AGRICOLE DE KIAMIKA

Afin d'aider les colons et pour les soutenir dans leur métier d'agriculteur, le clergé lance l'idée de former des cercles agricoles. Déjà en 1906, à Kiamika, le Cercle agricole est formé sous la présidence du curé J. A. Lemonde. Pendant quelque six décennies, le cercle apportera un soutien précieux aux agriculteurs. En plus des réunions auxquelles prennent part les colons, des conférenciers viennent les conseiller sur les différentes techniques en agriculture. Le Cercle acquiert aussi certaines machineries pour le compte de ses membres. Les agriculteurs peuvent emprunter, en temps opportun, crible à main, deux lieuses à blé d'Inde, épandeur à chaux. Le Cercle possédait également un planteur à patates. Cette machine nécessitant une attention particulière, ce sont Émile Filion, Napoléon Gratton et, plus tard, son fils Lucien qui se rendront chez les cultivateurs pour y semer les patates. En 1955, le Cercle compte une soixantaine de membres.

Cercle Agricole

Rev. J. A. Lemonde, Curé, Prés.

*N. Touchette, F. Charbonneau, C. Valiquette,
A. Turcotte, J. Deschamps, J. Daigneault fils*

J. Ed. Foisy, Sec.-Trés.

UNE ANNONCE PARUE DANS LE MEMORANDUM
NO 1 DU CURÉ J. A. LEMONDE EN 1906.

... À une assemblée des directeurs du cercle agricole de Kiamika tenue le 18 novembre 1965 à 8 heures du soir chez Jérôme Foissey il a été proposé par Romeo Touchette et secondé par Jos. Albert Foissey que le cercle de Kiamika achète de la fabrique de St. Germain de Kiamika un terrain mesurant 20 x 50 situé sur un terrain acheté par le Soudier de Kiamika et que le ~~président~~ le secrétaire soit autorisé à signer le contrat chez le notaire. Pour extrait conforme. ~~Les~~ ~~lignes~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~document~~ ~~ont~~ ~~été~~ ~~approuvées~~ ~~par~~ ~~le~~ ~~président~~ ~~et~~ ~~le~~ ~~secrétaire~~ ~~le~~ ~~18~~ ~~novembre~~ ~~1965~~ ~~à~~ ~~8~~ ~~heures~~ ~~du~~ ~~soir~~ ~~chez~~ ~~Jérôme~~ ~~Foissey~~ ~~en~~ ~~présence~~ ~~de~~ ~~MM.~~ ~~Foissey~~ ~~et~~ ~~Touchette~~

RÉSOLUTION DU 18 NOVEMBRE 1955 DU CERCLE AGRICOLE DE KIAMIKA.

Le Cercle agricole de Kiamika mettra fin à ses activités vers l'année 1965.

LA COOPÉRATIVE DES COLONS DU NORD

Au cours du premier trimestre de l'année 1906, la Coopérative des Colons du Nord est constituée. Le siège principal de ses opérations est situé au village de Nomingue. Le territoire qu'elle couvre s'étend de Sainte-Agathe exclusivement aux paroisses et missions situées dans les vallées des rivières du Nord, Rouge et de la Lièvre. Ses principaux objectifs sont de promouvoir les intérêts généraux de la colonisation dans le nord-ouest de Montréal, de favoriser l'étude et la pratique de l'agriculture, de l'industrie laitière et de tout ce qui peut aider le colon à vivre chez lui, et aussi, de soutenir le colon dans ses revendications. Joséphat Touchette, alors maire de la municipalité du canton de Kiamika, est nommé sur le premier comité de régie de la Société et Édouard Foisy est l'un des six directeurs. Quelques mois avant la fin de l'année 1906, MM. Foisy et Touchette démissionnent reprochant à la Coopérative de ne pas suivre son programme et de négliger la région de Kiamika et de la Lièvre.

« 11 octobre 1906: ...La Presse a annoncé une scission au sein de la « Coopérative des Colons du Nord » dont le siège social était à Nomingue avec comme organe « L'Ami du Colon » journal hebdomadaire, une piastre, par an. Le 6 octobre 1906, Dom André Mouttet c.r.i.e. supérieur, curé et président explique les faits à Mgr Dubamel. D'après lui M.M. Cadieux curé de Ferme-Neuve et Génier, curé du Rapide de l'Orignal ont entraîné avec eux dans leur démission les directeurs de Kiamika moins M. Lemonde, curé de Saint-Gérard-de-Montarville... Les démissionnaires reprochent à la coopérative: 1^o ne pas suivre son programme; 2^o négliger la région Kiamika - la Lièvre. »

L'ARRIVÉE DU CHEMIN DE FER

Depuis quelques années, les colons ont un surplus de denrées qu'ils voudraient vendre ailleurs. Ce qui manque pour la mise en marché des produits agricoles locaux, c'est la présence de bonnes voies carrossables et du chemin de fer. C'est ainsi qu'en février 1906, le curé J. A. Lemonde et Joseph Guérin feront partie de la délégation qui se rendra à Québec pour y discuter en priorité du prolongement du chemin de fer. La compagnie Canadien Pacifique demande un délai pour la construction de la ligne du chemin de fer du Nomingue au Rapide-de-l'Original. Le 27 décembre 1906, la municipalité du canton de Kiamika s'opposera à ce qu'on retarde les travaux de construction du chemin de fer à cause des incidences néfastes sur la colonisation, l'industrie laitière et l'élevage des animaux de la région. Cette requête, adressée à MM. Bourassa et Gendron, les prie d'user de toute leur influence auprès des gouvernements fédéral et provincial pour que ce délai soit refusé. Le chemin de fer reliera finalement Lac-Nomingue à Mont-Laurier en 1909. En plus de donner naissance à l'industrie touristique et d'aider l'industrie forestière, ce moyen de transport sera bénéfique pour la survie des colons, leur permettant finalement d'offrir leurs produits à l'extérieur de la région. De nouvelles entreprises agricoles locales verront le jour, assurant un développement économique accru. La région peut désormais accueillir des colons en provenance des Laurentides, de la grande région de Montréal et de l'Outaouais.

TARIF EN FAVEUR DES COLONS

Transport des voyageurs (Par le chemin de fer Canadien du Pacifique)

De Montréal à :	Aller	Retour	Dist. milles
Sainte-Agathe	\$ 1,05	\$ 1,65	63
Allard's Mills	1,20	1,80	-
Laberge's Mills	1,25	1,90	-
Saint-Faustin	1,30	1,95	77
Saint-Jovite	1,45	2,20	85
Conception	1,60	2,40	93
Labelle	1,70	2,55	100
Macaza	1,80	2,70	117
L'Annonciation	1,90	2,85	123
Lacoste	1,95	2,96	-
Nomingue	2,10	3,15	-
Loranger	1,90	2,85	127
Hébert	2,25	3,40	134
Campeau	2,40	3,60	142
Routhier	2,50	3,75	149
Duhamel	2,65	4,00	158

Les enfants de six à douze ans ont droit à un demi-billet.

De Montréal à Duhamel et les stations intermédiaires, il est accordé aux colons le transport gratuit de 150 livres de bagage par adulte et 75 livres par enfant porteur d'un demi-billet. Des taux proportionnels sont aussi accordés à partir d'Ottawa, Trois-Rivières, Saint-Guillaume, Sherbrooke, Drummondville et les stations intermédiaires.

**TRANSPORT DES EFFETS DE MÉNAGE,
INSTRUMENTS ARATOIRES, ETC.**

De Montréal à :	100 lbs.	Cbars
Sainte-Agathe	\$ 0,15	\$ 15,00
Allard's Mills	0,15	15,00
Laberge's Mills	0,15	15,00
Saint-Faustin	0,15	15,00
Saint-Jovite	0,15	15,00
Conception	0,15	15,00
Labelle	0,15	15,00
Macaza	0,20	17,50
L'Annonciation	0,20	17,50
Lacoste	0,20	17,50
Nomingue	0,20	17,50
Loranger	0,20	17,50
Hébert	0,20	17,50
Campeau	0,20	17,50
Routhier	0,20	17,50
Duhamel	0,20	17,50

Réductions proportionnelles à partir d'Ottawa, Trois-Rivières, Saint-Guillaume, Sherbrooke, Drummondville et les stations intermédiaires.

Le transport des vaches laitières, moitié prix au wagon.

Le bois de corde, sur le marché de Montréal, 5 cts les 100 lbs.

La distance de Montréal à Duhamel est de 158 milles.

Pour bénéficier des tarifs ci-dessus, il suffit de s'adresser à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82, rue Saint-Antoine, à Montréal, ou au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

Le Guide pour le Colon 1910-11.

LES FROMAGERIES

LA FROMAGERIE DE NAPOLÉON CHARETTE



Dès les débuts de la municipalité, on compte deux fromageries. La première, propriété de Napoléon Charette, est située sur le sixième rang, à la sortie du pont couvert ; elle ouvre ses portes vers 1899. E. Delorimier, en 1907, en est le fabricant.

LA SOCIÉTÉ DE FABRICATION DE BEURRE ET DE FROMAGE DE SAINT-GÉRARD-DE-MONTARVILLE

En 1882, le gouvernement québécois, dans une optique d'améliorer la qualité des produits fonde la Société d'industrie laitière de la province de Québec. Au cours de la même année, la Loi relative à la Société de fabrication de beurre et de fromage est adoptée. Sept années plus tard, les syndicats de fabrique sont formés et se voient dans l'obligation de recevoir la visite d'un inspecteur pour assurer la qualité des produits, et ce, à leurs charges. Ce n'est qu'à partir de 1891 que ces frais seront assumés par le gouvernement. À partir de 1892, une prime est versée aux agriculteurs qui produisent du lait au cours des mois de novembre à février.

d'une assemblée des directeurs de la Société de Fabrication de Beurre & Fromage de la paroisse de Saint-Gérard de Montarville tenue aux lieux ordinaires des deux sessions tenues le vingt & unseptembre dix-neuf-cent-dix, à laquelle assemblée sont présents Monsieur le président & les directeurs Armand Brière & Jos. Daigneault.

Jos. Daigneault fut pour seconds par Armand Brière; que le Président & le secrétaire résolvant autorisés à passer un contrat avec M^r Pierre Lévesque pour l'achat de l'emplacement de la fromagerie, sur une partie du lot no 18, 4^e rang en ville Kiamika n. & s. n. & conditions qu'ils jugeront convenables adopté à l'unanimité.

{ signé } Josephat Touchette
 " " } J.S. Foisy Sec. Trés.

Vrais Copie
 J.S. Foisy Sec. Trés.

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 21 SEPTEMBRE 1910 PAR LES DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ DE FABRICATION DE BEURRE ET DE FROMAGE DE LA PAROISSE DE SAINT-GÉRARD-DE-MONTARVILLE.

La Société de fabrication de beurre et de fromage de Saint-Gérard-de-Montarville voit le jour vers 1910. Les produits laitiers des colons seront transformés localement. On y fabriquera principalement du fromage. Le 22 septembre 1910, Pierre Lacasse vend à cette société, pour la somme de 84 \$, un emplacement de dix mille pieds carrés sur une partie du lot 18 dans le rang 6. On retrouve alors à la présidence de cet organisme Josephat Touchette du canton de Kiamika, et Joseph-Édouard Foisy du canton de Bouthillier agit à titre de secrétaire-trésorier. Pierre Lacasse accorde également à la Société le droit d'effectuer les travaux nécessaires sur le terrain lui appartenant afin de poser des tuyaux pour puiser de l'eau à la rivière. Il nous a été impossible de retracer qui ont été le ou les premiers fromagers à y travailler. Cependant, venu de Ripon vers 1915, Ubald Prévost en sera le fromager pendant quelques années. M. Desfossés sera l'un, sinon le dernier à y travailler. La Société terminera ses opérations vers 1927.

Le 22 mai 1928, elle abandonne, à titre de dation en paiement, en faveur de Joseph Brunet et Adrien Filion de qui elle avait emprunté des sommes d'argent, le lot 18-B du rang 6 avec la bâtisse et les équipements servant à l'exploitation de la beurrerie-fromagerie. En septembre de la même année, David Bernier achète le tout et déménage à sa beurrerie de Mont-Laurier les équipements servant à l'exploitation.

LA FABRICATION DU FROMAGE

Nos ancêtres ont consommé en quantité du fromage sous forme de fromage à la crème et de fromage de type « cheddar ».



À LA SORTIE DU PONT, DU CÔTÉ DROIT, ON PEUT APERCEVOIR LA FROMAGERIE. À L'AVANT-PLAN, À DROITE DU PONT, ON PEUT APERCEVOIR LES BÂTIMENTS DE ÉMILE DIOTTE ET DE ÉDOUARD SAINT-JEAN.

Le métier de fromager requiert des connaissances acquises dans une école d'agriculture ou encore faut-il avoir travaillé comme apprenti dans une fromagerie pour bien connaître toutes les exigences du métier. Le travail est saisonnier ; il débute aux premiers jours d'avril pour se terminer à la Toussaint.

La fabrication du fromage de fabrique comporte douze étapes soit : la réception du lait, l'addition de ferment, la mise en présure, l'opération pré-coupage, le coupage du caillé et sa cuisson, l'enlèvement du petit-lait, l'égouttage et la salaison, la mise en presse, la fermentation du fromage ou son affinement et le graissage des meules.

La journée du fromager commence très tôt. Dès 6 heures du matin et parfois plus tôt, c'est l'allumage de la bouilloire. Il faut que tout soit prêt pour la réception du lait, et d'un propreté capable de subir les affres de l'œil scrutateur de l'inspecteur qui peut s'amener sans préavis. Ensuite, il reçoit le lait de la traite de la veille au soir et celle du matin dans des « canisses » ou des bidons de fer blanc. Le transport du lait doit idéalement être réalisé avant 7 heures du matin, c'est-à-dire avant que le soleil n'atteigne sa puissance optimale. Les fermiers se réunissent par groupe de cinq ou six pour le transport du lait. On se sert du tombereau ou de la charrette. Le mauvais état des routes altère à l'occasion la qualité du lait.

Le fromager doit évaluer la qualité du lait ; l'œil et le nez en éveil, il surveille les mauvaises odeurs et vérifie si le lait est trop liquide ou trop épais. Puis c'est la pesée. Le lait se vend 1,25 \$ le 100 livres dans les années 1930-1940. Suivent toutes les opérations relatives à la fabrication du fromage. Il faut 100 livres de lait pour fabriquer 9 livres de fromage. En 1922, une livre de fromage se vend approximativement 20 cents.

La journée du fromager est parfois très longue, en particulier le samedi car la coutume religieuse lui interdit de faire du fromage les dimanches et les jours fériés. En conséquence, c'est très tard le samedi soir qu'il termine ses doubles opérations puisque les fermiers lui apportent la traite du samedi soir. Le lundi matin, trois traites sont apportées, les deux du dimanche plus celle du lundi matin.

LA FABRICATION DU BEURRE

En plus de la fabrication du fromage, le fromager fait le beurre. Bien que beaucoup plus simple que la fabrication du fromage, celle du beurre nécessite les opérations suivantes : réception de la crème, la pesée, la prise d'échantillon pour déterminer le pourcentage de matières grasses, la neutralisation, la pasteurisation, le refroidissement, le barattage, l'extraction du lait de beurre, le salage, la mise en pain d'une livre et l'entreposage.

Avec 100 livres de lait on produit 3 1/2 livres de beurre. En 1922, le beurre se vend de 40 à 45 cents la livre, soit deux fois plus que le fromage.

LA GLACIÈRE

Dans l'établissement on retrouve la glacière. Construite avec des murs très épais, au moins de quatorze pouces, on remplit ces murs de bran de scie pour l'isolation. La chambre froide est divisée en deux parties : un compartiment où l'on garde la glace et l'autre partie pour le fromage ou le beurre.

En hiver, on coupe sur la rivière de gros blocs de glace avec une longue scie appelée godendard. On attend que la glace soit la plus épaisse possible avant de la recueillir. Puis on remplit la glacière de ces blocs de glace qu'on s'empresse de recouvrir d'une bonne épaisseur de bran de scie comme isolant, car la glace doit durer tout l'été. Un carreau entre les deux compartiments de la glacière peut s'ouvrir à volonté pour tempérer l'autre partie.

LE LAITIER

On ne peut parler de production de lait sans faire état d'un autre métier, c'est-à-dire celui de laitier qui, au village, passe le lait de porte en porte.

À l'époque, il y a bien au village quelques familles qui gardent une vache qu'elles envoient au pacage aux alentours. Soir et matin, le même rituel : d'un pas lent et constant la vache est amenée pour la traite et reconduite à son lieu de pâturage. Mais en général, les villageois achètent le lait du laitier qui est à la fois producteur et livreur.

Au début des années '30 le lait se vend 4 cents la pinte et en 1940 les prix vont jusqu'à 12 cents la pinte.

Oscar Grenier, fermier résidant tout près du pont, fut certes le laitier le plus connu à Kiamika. Au volant de son tracteur, le lait dans un chariot, trois jours par semaine, il fait la livraison du lait.

« GUIDE POUR LE COLON »

En 1910, le ministère de la Colonisation, des Mines et Pêcheries publie un « Guide pour le colon 1910-11 » pour la région de Labelle. Ces guides, qui ont été édités annuellement depuis 1871, ont pu voir le jour grâce à l'initiative du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. On y louange le potentiel agricole, touristique et forestier de la région afin d'attirer de nouveaux colons. Sur la paroisse de Saint-Gérard-de-Montarville, on écrit :

« Saint-Gérard-de-Montarville, à 22 milles de Nominique, n'est qu'à six milles du chemin de fer. On s'y rend en suivant le chemin Chapleau à travers un territoire de chasse et de pêche incomparable, en très grande partie occupée par des clubs importants. C'est une paroisse récemment organisée bien que colonie de date assez ancienne. Sa population est de 650 âmes. Elle fait partie des cantons Kiamika, Bouthillier et Dudley. Le sol est partout d'excellente qualité, surtout les parties arrosées par les rivières Kiamika et la Lièvre. Des ponts sur ces deux rivières relient les différentes sections de cette paroisse. Saint-Gérard possède une église avec un curé résident, 4 magasins, 3 hôtels, 4 écoles, 2 fromageries, 5 scieries, 2 forges, etc. Cent familles pourraient s'y établir encore avantageusement sur les rangs 8, 9, 10, 11 et 12 de Kiamika. On peut aussi acheter des fermes établies ou de bons lots de colons. »



LE « GUIDE POUR LE COLON 1910-11 ».

Voici, selon les recherches effectuées, les différents commerces et industries présents à Saint-Gérard-de-Montarville, vers l'année 1907 :

MAGASINS

- Napoléon Charette
- G. A. Dufour
- Pierre Lacasse
- Édouard Saint-Jean.

HÔTELS

- Rodrigue Lacasse
- Philias Ouimet
- Édouard Saint-Jean.

Ces hôtels étaient tous situés dans le village.

ÉCOLES

- École Bourassa près de l'église du village, ouverte en 1902.
- École no 2 dans le 6^e rang, sur le lot 38 appartenant à Adrien Filion, ouverte en 1902.
- École no 3 sur le lot 51 du 7^e rang, ouverte en 1905.
- École no 4 près des ponts de Ferme-Rouge, ouverte en 1910.

FROMAGERIES

- Napoléon Charette opérait une fromagerie depuis 1899 sur le lot 18 du rang 6.
- La Société de Fabrication de beurre et de fromage.

LE PIONNIER

[Ami du Colon]

ORGANE D'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE ET PATRIOTIQUE.

Dieu et mon Droit!
Pour notre Foi et nos Foyers!

Organe affilié de la Coopération des Colons du Nord.

Un journal de défense et d'organisation des intérêts du peuple.

POUR LES TRAVAILLEURS DES VILLES ET DES CAMPAGNES.

Bi-hebdomadaire: \$ 1.00 par année.

Publié par la Coopération de Publication des Laurentides.

Hyméas Denauff, L. L. B.

Directeur-gérant.

Nominique, Que.

Marchands

P. Lacasse N. Charette G. A. Dufour

Forgerons

H. Brière O. David

Mécaniciens

F. Bisnillon, A. Turcotte, P. Maillé, J. Paquette, H. Potvin

Industriels

V. Dufort A. Foisy H. Potvin, fils H. Potvin, père

Cordonnier: A. Robillard

Propriétaire de la fromagerie: N. Charette,

Fabricant: E. Delorimier

UN EXTRAIT DU 2^e MÉMORANDUM DU
CURÉ J.A. LEMONDE EN 1907.

SCIÉRIES

- Victor Dufort, sur les lots 13, 14 et 15 du rang 6.
- A. Foisy
- Honoré Poitevin (père)
- Honoré Poitevin (fils)
- Pierre Lacasse

M.M. Poitevin -père et fils- possèdent à cette époque deux moulins, l'un étant construit au village de Kiamika sur la rive sud-est de la rivière Kiamika et l'autre au ruisseau François, sur le lot 39 du rang 7.

FORGES

- Henri Brière
- O. David.

LES RETOMBÉES DE LA GUERRE 1914-1918 SUR L'AGRICULTURE

De nouveaux colons viendront s'établir autour des années 1910-1920. L'économie agricole sera principalement axée sur la production laitière.

La première grande guerre mondiale survint en 1914. La Grande-Bretagne s'y engagera et le gouvernement fédéral de Robert Borden fait appel au volontariat des canadiens pour l'enrôlement. Le 13 octobre 1917, le gouvernement proclame un enrôlement obligatoire au service militaire pour tout canadien célibataire ou veuf sans enfant âgé de 20 à 34 ans. La province de Québec est tenue de fournir 19 447 recrues. Ceux qui veulent rester au pays doivent signer leur demande d'exemption. Ceux qui, sans raison justifiable, négligent de se présenter pour servir, à moins qu'une demande d'exemption n'ait été faite, sont par le fait même coupables d'une contravention pour laquelle ils sont passibles d'un emprisonnement de cinq ans avec travaux forcés et peuvent être contraints de servir immédiatement dans les troupes expéditionnaires. Tout individu qui tombait sous le coup de la loi militaire et qui, le 11 novembre 1917, n'avait demandé ni à être exempté, ni à faire du service, était considéré comme déserteur.

La guerre prendra fin à l'automne 1918. Les soldats qui reviennent au pays amènent avec eux la grippe espagnole. De septembre à décembre 1918, la grippe frappe 1/2 million de personnes au Québec, quelque 14 000 y succomberont.

DEMANDE D'EXEMPTION DU SERVICE MILITAIRE

PAR LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE
LAITIÈRE POUR TOUS LES
FABRICANTS DE BEURRE ET
DE FROMAGE DE LA PROVIN-
CE DE QUÉBEC.

ST-HYACINTHE, 5. — A la dernière séance du Comité Exécutif de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec, les considérants et les résolutions suivantes ont été adoptés à l'unanimité:

"Considérant que l'Industrie laitière est productive d'aliments de toute première nécessité, soit le beurre et le fromage;

"Considérant qu'une main d'œuvre compétente est indispensable à la fabrication économique de ces produits alimentaires;

"Considérant que cette industrie a fourni jusqu'ici des millions de livres de ces produits aux soldats d'outre-mer;

"Il soit résolu :

"Que la Société d'Industrie laitière de la province de Québec demande aux autorités militaires l'exemption du service des fabricants de beurre et de fromage et de leurs apprentis, vu l'indispensabilité de leur travail;

"Que la dite Société recommande aux dit fabricants de se présenter fortement selon la loi militaire et là et alors demander leur exemption en bonne et due forme pour leur avantage comme pour l'intérêt du pays".

(Vrai copie)

Gustave Boyer, président,

O. E. Dalaire, secrétaire.

N.B.—Les fabricants pourront apporter avec eux comme pièce justificative leur permis, certificat ou diplôme et demander une recommandation à leur inspecteur de division ou se faire accompagner par lui au besoin.

LA PATRIE, LE JEUDI LE 8 NOVEMBRE 1917.

L'APRÈS-GUERRE LA FONDATION DE L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS

Après cette première guerre mondiale qui prit fin en 1918, les agriculteurs tentent de s'organiser. Laurent Barré, Noé Ponton et Firmin Létourneau mènent une lutte au gouvernement Taschereau pour établir une grande association agricole. Le gouvernement libéral voit d'un mauvais œil l'implantation d'une telle association qui serait hors de son contrôle. À Québec, les 1^{er} et 2 octobre 1924, 2 400 cultivateurs participent au congrès de fondation de l'Union Catholique des Cultivateurs -U.C.C.-. Une association professionnelle des cultivateurs est alors fondée pour le Québec. Laurent Barré est élu président. L'Union s'impliquera dans plusieurs dossiers : enseignement agricole, crédit agricole, commerce des produits agricoles, colonisation, voirie, coopération, taux du transport ferroviaire des produits agricoles, respect du dimanche, transformation locale des ressources naturelles. Cette association permet aux cultivateurs de lutter contre les forces dominantes du marché agricole et forestier et les défend dans des causes les opposant aux gouvernements.

Les hostilités entre le gouvernement et l'U.C.C. se poursuivront. M. Joseph-Édouard Caron, alors ministre de l'Agriculture, suscite la création d'une autre association, la Coopérative Fédérée, qu'il place sous sa dépendance. L'U.C.C. qui a ouvert un comptoir coopératif et la Coopérative Fédérée se livrent continuellement une lutte. Cette rivalité n'inspire pas confiance aux cultivateurs et retardent les progrès de l'association agricole et aussi des coopératives.

Afin d'informer les cultivateurs et la population sur les développements de l'industrie agricole en 1929, l'U.C.C. publie « Terre de chez-nous », une revue agricole fort appréciée du monde rural.

LES EFFETS DE LA CRISE DE 1929

La crise économique qui sévit à l'automne 1929, et qui durera pendant plus de dix ans, touche le monde entier. Les agriculteurs seront ceux qui s'en sortiront le plus aisément, bénéficiant des produits que leur procurent leurs terres.

LE GOUVERNEMENT ET L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Lorsque le gouvernement de l'Union nationale entre au pouvoir en 1936, le premier ministre Maurice Duplessis et Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, se fixent comme objectif d'enrayer la chicane qui persiste entre l'U.C.C. et la Coopérative Fédérée. Ces deux organisations se réconcilieront. Abel Marion, président de l'U.C.C., et J.N. Bérard, président de la Coopérative Fédérée, signent une entente le 26 avril 1938 par laquelle la coopérative reconnaît l'U.C.C. comme la grande association agricole; l'U.C.C. ferme son comptoir coopératif reconnaissant ainsi la Fédérée comme la grande coopérative agricole.

Un cercle de l'U.C.C. sera formé à Kiamika et sera remplacé en 1952 par le Syndicat de l'U.C.C.. En 1955, le Syndicat compte soixante membres. C'est à partir de l'année 1946 ou 1947 que l'on assiste, au niveau de la province, à la transformation des cercles en syndicats professionnels incorporés. La Loi des producteurs agricoles reçoit sa sanction par l'Assemblée nationale le 31 mai 1972. On assiste alors à la mutation de l'U.C.C. en l'Union des producteurs agricoles -U.P.A.- qui amène une restructuration interne et la formation de syndicats de gestion et de syndicats de relève agricole. En 1972, les syndicats locaux des municipalités de Kiamika, Lac-du-Cerf, Val-Barrette, Lac-des-Écorces et Mont-Laurier se regroupent pour former le Syndicat de l'U.P.A. de la région de Mont-Laurier.

Plusieurs lois provinciales seront adoptées afin de soutenir l'économie agricole, suite aux revendications des agriculteurs et de leur « Union ». Devant l'échec du système national de crédit agricole, la Loi provinciale sur le crédit agricole est adoptée en 1936. Cette loi vise à consolider la famille rurale en maintenant des familles sur les terres agricoles, en facilitant l'achat des fermes par les fils de cultivateurs. Des prêts au taux de 2,5 % sont consentis aux cultivateurs en première hypothèque jusqu'à concurrence de 75 % de la valeur de la ferme, et sont remboursables en trente ou trente-neuf ans. En 1936, le gouvernement met un crédit de dix millions à la disposition du crédit agricole provincial; en 1939, le crédit passe à trente-cinq millions, augmentant toujours d'année en année. Également en 1936, l'Office du crédit agricole est créé et voit à l'administration de la loi.

En 1945, le gouvernement Duplessis adopte la Loi sur l'électrification rurale à la grande satisfaction des agriculteurs. Également, au

cours de cette période, on note à Kiamika la présence de divers organismes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie et qui aident aux agriculteurs : le Cercle de l'U.C.C., le Cercle agricole, le Cercle des jeunes agriculteurs, le Cercle Jeunesse agricole catholique.

De vastes superficies de terres sont trop humides pour y pratiquer l'agriculture, l'égouttement étant inexistant. Des travaux de drainage auraient solutionné le problème, mais les coûts exorbitants de ces travaux dépassaient les moyens financiers de l'agriculteur. Afin d'assurer une expansion de l'industrie agricole, le gouvernement adopte, en 1945, la loi favorisant le drainage des terres. Un crédit d'un million de dollars est ouvert pour tout le Québec. L'année suivante, deux nouvelles lois ayant trait au drainage sont adoptées accordant un crédit de six millions. D'année en année, des sommes d'argent seront engagées par le gouvernement dans ce programme.

SYNDICAT COOPÉRATIF AGRICOLE DE KIAMIKA

Désirant profiter des crédits accordés par le programme mis de l'avant par le gouvernement Duplessis, à Kiamika, le curé Marcel Poissant entreprendra des démarches pour créer un syndicat. Le 8 décembre 1945, quelques citoyens de la paroisse se réunissent afin de discuter des moyens à prendre pour favoriser l'avancement économique de la paroisse et de la municipalité. À l'issue de l'assemblée, tous sont d'accord pour créer un syndicat.

Le 30 décembre suivant se tient l'assemblée de fondation. On procède à la formation du « Syndicat coopératif agricole de Kiamika ». Quelque vingt-cinq membres assistent à cette assemblée générale. C'est le premier syndicat coopératif de travaux mécanisés de la province de Québec. Des conseils d'administration et de surveillance sont créés.

On désire avant tout favoriser l'aide mutuelle, la solidarité, l'avancement économique de la population de la paroisse et de la municipalité. Des cercles d'études et des assemblées se tiennent pour arriver à ces fins.

Un autre des objectifs que s'est fixé le Syndicat vise les opérations agricoles de production, de service d'achat, de vente ou de location de toutes machines agricoles et de tous les terrains ou immeubles nécessaires à ses fins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

et

CONSEIL DE SURVEILLANCE

*

DU SYNDICAT COOPERATIF AGRICOLE DE KIAMIKA

*

Le 30 décembre 1945, il est proposé par M. Ubald Prévost, appuyé par M. Moïse St-Louis, et résolu à l'unanimité que les Messieurs dont les noms suivent soient nommés membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance, comme suit:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. Aquila Pilon, président
M. Cyprien Laocasse, vice-président
M. Emile Lachaine, directeur
M. Rodrigue Goyer, directeur
M. J. E. St-Jean, directeur
H. Léopold Suppère, sec.-gérant

CONSEIL DE SURVEILLANCE:

M. J. A. Turgeon
M. Nap. Forget
M. Fernand Brière

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DU SYNDICAT COOPÉRATIF AGRICOLE DE KIAMIKA.

Seules les personnes exploitant une terre située dans le territoire de la paroisse ou de la municipalité de Kiamika ainsi que les corporations administratives du même territoire peuvent devenir sociétaires du Syndicat coopératif agricole, en déboursant la somme de 50 \$ pour obtenir une part.

En plus de fournir de nouveaux services aux agriculteurs, le syndicat achète, vers 1947, un tracteur TD-14 -bulldozer- qui arrive par train à Val-Barrette. Le bulldozer avait été acheté à Chicago par le curé Marcel Poissant. Une vingtaine d'heures par agriculteur sont subventionnées par le gouvernement pour l'exécution de travaux sur la terre. Le taux pour la location de cette machinerie est de 6 \$ de l'heure. Les cultivateurs déboursent 4 \$, la subvention s'élève à 2 \$ de l'heure. La municipalité du canton de Kiamika requerra également les services du bulldozer pour l'entretien d'hiver de ses chemins pendant quelques saisons. Les Joseph-Aimé Turgeon, Gaston Nantel, Gérard Bezeau, Germain Lacasse, M. Michaudville et M. Plouffe de Lac-des-Écorces en seront les opérateurs.

Le syndicat mettra fin à ses activités en 1953. Les parts que les sociétaires avaient achetées à partir de 1945, pour la somme de 50 \$, seront vendues au prix de 81 \$ après huit ans.

LE SYNDICAT DU CRIBLE DE KIAMIKA

Une autre initiative des gens du milieu, qui démontre bien la dynamique de cette ressource qu'est l'agriculture, est la mise sur pied d'un service de criblage. En 1940, le Cercle agricole de Kiamika conclut une entente avec Adrien Meilleur pour cribler le grain. Le crible fonctionne à l'aide d'une turbine alimentée par le pouvoir d'eau de l'endroit. Jean-Marie Meilleur en sera l'opérateur.

« Val-Barrette, 7 avril 1940.

À une assemblée tenue à Val-Barrette, il a été proposé par J.-M. Lafontaine, secondé à l'unanimité que J.-M. Meilleur s'engage à cribler à 20 cents du cent -livres- soit 12 cents à J.-M. Meilleur et la balance au Cercle, soit 8 cents. »

En mai 1941, quelque vingt-sept agriculteurs requièrent ce service. L'entente avec M. Meilleur durera jusqu'en 1946. C'est en 1945 que le Syndicat du crible de Kiamika est formé. En mars 1945, Napoléon Gratton est nommé gérant de l'organisme tandis que Arthur Cloutier, Maurice Lafontaine, Jos Forget -fils de Moïse- et Émilien Sigouin en sont les directeurs.

En 1947, le Syndicat conclut une entente avec Henri Demers de Val-Barrette qui criblera le grain à raison de 20 cents le cent livres pour l'avoine et de 30 cents pour le mil. Le crible fonctionne à l'aide d'un engin à gazoline. En 1950, c'est Jean-Paul Constantineau qui assurera le service.

Vers 1953-1954, le Syndicat achète un plus gros crible et l'installe chez Hervé Lafleur. Ce crible était accrédité pour fournir au ministère de la Colonisation les grains de semence. En 1954, le Syndicat compte une vingtaine de membres. Hervé Lafleur opérera le crible pendant quelques années. Le 13 janvier 1956, le Syndicat acquiert de la Fabrique de la paroisse de Saint-Gérard de Kiamika un terrain d'environ 1 600 pieds carrés sur une partie du lot 17-A du rang 6 afin d'y construire un bâtiment pour abriter le crible. Le même jour, le Cercle agricole de Kiamika se porte acquéreur d'un terrain de 940 pieds carrés adjacent au terrain acheté par le Syndicat.

«À l'assemblée du 9 novembre 1955, il fut proposé par le directeur Hervé Lafleur, secondé par le directeur Edgar Lachaine que Léo Daoust soit nommé pour aller passer le contrat sur le notaire pour achat du terrain que le Syndicat du crible achète de la Fabrique de Kiamika.

*Oscar Grenier, sec.
Matbias Lacasse, prés.»*

C'est Oscar Grenier qui succédera alors à Hervé Lafleur. Les opérations du Syndicat prendront fin vers l'année 1965.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE KIAMIKA

En 1946, désireuse d'offrir un meilleur service et pour accommoder les cultivateurs de Kiamika et des environs, la Société coopérative agricole de la vallée de la Lièvre de Mont-Laurier décide d'ouvrir un entrepôt à Kiamika qui sera désigné sous le nom de « Société coopérative agricole de Kiamika ». L'entrepôt est situé chez Léopold Suppère -Denis Saint-Jean aujourd'hui-. M. Suppère en sera le premier gérant. Les cultivateurs peuvent alors s'y procurer de la moulée, des semences, et, vers les dernières années, des matériaux de construction...

Lorsque Clément Saint-Jean se porte acquéreur de la propriété de Léopold Suppère en 1955, il en assumera la gérance jusqu'à ce que la



LA PROPRIÉTÉ DE LÉOPOLD SUPPÈRE VENDUE À CLÉMENT SAINT-JEAN EN 1955 OÙ ÉTAIT LOCALISÉ L'ENTREPÔT DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE.

Société coopérative agricole de Mont-Laurier décide de fermer l'entrepôt vers 1962 alors qu'elle commence à faire des livraisons directement chez les cultivateurs.

LA SITUATION DE L'AGRICULTURE EN 1955

Les informations qui suivent sont tirées de l'inventaire des ressources naturelles du comté de Labelle réalisé en 1955 par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Kiamika est avant tout une région agricole. Quatre-vingt-trois familles sont établies dans les rangs 6 et 7 en bordure de la rivière Kiamika et sur le rang de la Lièvre. Ces terres possèdent un bon potentiel agricole. Une quinzaine de colons avaient tenté de s'établir sur des terres sur le chemin Chapleau; le sol rocailleux à cet endroit ne leur offre guère de ressources pour y pratiquer l'agriculture. Le rang des Valiquette est habité par une dizaine de familles; il n'y a cependant qu'une seule ferme en raison de la pauvreté du sol. Il en est de même pour le rang du ruisseau François où sept familles sont établies.

On compte cent dix cultivateurs dont soixante vivent en majeure partie de l'agriculture.

VALEUR DES FERMES	
Fonds de terre :	2 500 \$
Bâtiments :	3 000 \$
Cheptel :	2 200 \$
Outillage :	<u>2 300 \$</u>
	10 000 \$

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 1955.

Les sols sont composés en majeure partie de terre franche-argileuse, on dénote également la présence de terre franche-limoneuse. Peu d'agriculteurs font la culture de la luzerne, nombreux sont les champs de trèfle rouge. Sur l'ensemble du territoire municipal, les producteurs sèment de la pomme de terre sur une centaine d'acres, plus de 1 600 acres de terre sont semés en avoine et en grains mélangés.

La mécanisation des travaux est, à cette époque, bien commencée. Treize tracteurs et deux jeeps ont remplacé les chevaux sur

quelques fermes. On note quand même la présence de cent vingt-cinq chevaux qui exécutent encore des travaux à la ferme.

En ce qui concerne l'industrie laitière et la production bovine, les troupeaux sont surtout composés de sujets de race Ayrshire « rouge et blanc ». Dix propriétaires possèdent un troupeau de vingt vaches, vingt-cinq de quinze et trente de dix vaches et moins. Au total, à Kiamika, on dénombre huit cent cinquante vaches laitières. Dix producteurs font la traite durant l'hiver et expédient la crème à la beurrerie de la Société coopérative agricole de Mont-Laurier qui fonctionne à l'année. En 1955, Kiamika se classe parmi les sept meilleures municipalités en ce qui concerne l'appréciation de l'industrie laitière pour le nombre et la qualité des bêtes.

Une partie des veaux et des bouvillons est vendue à la Société coopérative agricole de Mont-Laurier et l'autre partie est destinée aux boucheries locales.

Les producteurs laitiers possèdent de une à quatre truies qui mettent bas deux fois par année. Le lait écrémé sert à engraisser les porcelets qui sont vendus à des propriétaires de parcs d'engraissement par le biais de la Coopérative de Mont-Laurier.

De quatre-vingts à cent brebis et cinq béliers de race Oxford pur sang ont été dénombrés. Au niveau de la production avicole, on compte un poulailler de cinq cents poules, un de deux cents, neuf de cent et plusieurs de cinquante et vingt-cinq poules. Le surplus d'œufs est vendu à la Coopérative de Mont-Laurier qui les classe et les achemine vers les marchés de Montréal.

REVENUS-ARGENT MOYEN ANNUEL DES CULTIVATEURS

Grandes cultures :	40 \$
Érablières :	80 \$
Bovins et industrie laitière :	1 600 \$
Porcs :	700 \$
Moutons :	35 \$
Volailles :	65 \$
Exploitation forestière :	<u>150 \$</u>
Total :	2 670 \$

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 1955.

Les principales dépenses que les agriculteurs doivent rencontrer sont les taxes, les impôts, les remboursements d'hypothèque et les intérêts. Ils doivent, de plus, acheter la moulée pour les troupeaux laitiers afin d'en tirer le maximum de la production. L'entretien des bâtiments et des instruments aratoires compte parmi les autres frais d'opération de la ferme.

D'AUTRES LOIS APPUIENT LE MONDE AGRICOLE

D'autres lois viendront appuyer le monde agricole, soit en 1956 la Loi sur la mise en marché des produits agricoles; en 1967 la Loi sur l'assurance-récolte qui avait été adoptée à cause des dommages causés aux récoltes par la sécheresse un peu partout dans la province en 1965, l'U.C.C. avait réclamé une mesure de protection pour les agriculteurs; en 1972 la Loi des producteurs agricoles; en 1975 la Loi de l'assurance stabilisation des revenus et en 1978 la Loi sur le zonage agricole.

LA ZONE AGRICOLE DÉSIGNÉE

En juin 1979, les autorités municipales demandent au ministre de l'Agriculture du Québec, Jean Garon, de décréter l'application de la Loi 90 -Loi sur la protection du territoire agricole- sur le territoire de la municipalité du canton de Kiamika.

Le 7 novembre 1981, le gouvernement du Québec émet le sixième décret sur le découpage de la zone agricole. Le plan provisoire établissant la zone agricole sur le territoire de la municipalité est déposé et sera étudié par le conseil. En vertu de ce plan, une superficie de 9 720 hectares sera incluse dans la zone agricole. Le 4 mars 1982, une assemblée publique est tenue afin d'expliquer les objectifs de la loi et pour donner des informations sur ses différents aspects. Plusieurs propriétaires revendiquent leurs droits afin que leurs propriétés soient incluses ou exclues de la zone agricole.

Le 15 avril 1982, le conseil municipal adopte un dossier municipal qui sera soumis à la Commission de protection du territoire agricole. La municipalité désire diminuer la superficie de l'aire retenue pour fins de contrôle au plan provisoire de 2 312 hectares.

Des négociations sont enclenchées entre la Commission et la municipalité. Les pourparlers sont ardues. Les deux organismes ne

réussiront pas à s'entendre. Le gouvernement délimitera finalement la zone agricole de la municipalité du canton de Kiamika d'une superficie de 8 567 hectares par un décret qui est entré en vigueur le 11 juin 1983.

On retrouve, certes, sur le territoire de la municipalité de Kiamika, une des plus importantes concentrations de bonnes terres de la M.R.C. d'Antoine-Labelle avec une qualité de sol exceptionnelle et la présence d'un micro-climat. La zone agricole couvre 29 % de l'étendue territoriale de la municipalité. Elle se situe surtout à l'ouest et au nord-ouest du territoire, en bordure des rivières de la Lièvre et de la Kiamika.

En 1985, on y retrouvait trente-et-un producteurs. Vingt-huit exploitants se consacrent à l'élevage des bovins et des veaux, plusieurs d'entre eux se spécialisent dans la production laitière. Cette dernière production est importante avec plus de 1 000 vaches et génisses laitières, environ 325 animaux de boucherie et 250 taureaux et veaux d'élevage. On y dénombre un producteur de porcs et deux fermes avicoles.

En 1991, on dénombre trente-cinq agriculteurs qui vivent principalement de l'exploitation laitière, de l'élevage des bovins, de l'acériculture, de l'élevage du porc, de la volaille et la production d'œufs.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION POUR 1991

Lait :	40 %
Bœuf :	28,6 %
Acériculture :	11,4 %
Porc :	8,6 %
Oeuf :	2,85 %
Pomme de terre :	2,85 %
Légume :	2,85 %
Foin :	2,85 %

Sur le territoire de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, selon les données de Statistique Canada, cent soixante personnes vivent principalement de l'agriculture. Le regroupement des petites exploitations a pour conséquence de diminuer le nombre d'entreprises et l'augmentation de la productivité des troupeaux, la mécanisation des travaux ont amené la diminution de la main-d'œuvre dans ce secteur d'activité primaire.

En 1991, une étude est réalisée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation portant sur l'ensemble des municipalités de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, à l'exception des municipalités de Notre-Dame-du-Laus et de La Minerve. Selon cette étude, on retrouve 384 fermes. 19,8 % d'entre elles sont situées à Ferme-Neuve; 15,4 % à Des Ruisseaux, 10,7 % à Mont-Laurier; Kiamika suit avec 9,1 %. Les autres fermes sont répertoriées dans les municipalités de Mont-Saint-Michel, Lac-Nominingue, Beaux-Rivages, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Sainte-Anne-du-Lac, Lac Saint-Paul, canton Marchand, Sainte-Véronique, Lac-du-Cerf, L'Ascension, Chute Saint-Philippe, Notre-Dame-de-Pontmain et Val-Barrette. Quatre-vingt-trois fermes laitières sont inventoriées. 32,5 % d'entre elles sont situées à Ferme-Neuve, 16,9 % à Kiamika et 14,5 % à Des Ruisseaux. On dénombre 158 fermes bovines. Kiamika est au cinquième rang avec 6,3 % des fermes derrière Des Ruisseaux -17,7 %-, Ferme-Neuve -15,8 %-, Mont-Laurier -10,8 %-, Nominingue -7,6 %-.

En 1998, on dénombre, sur le territoire municipal de Kiamika, quatorze producteurs laitiers, douze producteurs de bovins de boucherie, une ferme avicole, un producteur de produits de serre, un producteur de porc, un producteur de pommes de terre et de choux d'hiver, un éleveur de percherons, un éleveur de wapitis et trois producteurs acéricoles.

LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS LAITIERS

Comme nous l'avons vu précédemment, au début du siècle, le lait est vendu aux résidents de la place ou acheminé aux fromageries locales, certains cultivateurs amèneront leur crème chez David Bernier à Mont-Laurier pour la fabrication du beurre. La majorité du temps, le cultivateur doit en faire lui-même la livraison. Traversant la rivière de la Lièvre sur un chaland chez Herménégilde Valiquette, Donat et Aimé Valiquette vont mener leur crème à la fromagerie du Lac-des-Îles. Vers 1926, M. Thompson venait chercher la crème pour la livrer à la fromagerie de Lac-des-Îles. Vers 1927, Albiny Régimbald l'amenait chez David Bernier. Le cultivateur recevait 0,175 \$ la livre de gras, ce qui représentait un maigre revenu.

La Société coopérative agricole de la vallée de la Lièvre est créée en novembre 1931 sous l'initiative de vingt-six cultivateurs de la région

qui voient, en ce mouvement coopératif, un moyen pour stabiliser l'économie agricole en cette période de crise économique. William Grenier en sera le premier gérant et se dévouera énormément pour faire progresser cet organisme coopératif. En 1932, la Société procède à la construction d'une beurrerie. Bon nombre de cultivateurs y expédieront leur crème. Ovila Paquette ramassera les bidons en passant de ferme en ferme; ensuite, Arthur Cloutier en obtiendra le contrat. Ce dernier nous raconte que les mardi, jeudi et samedi, il ramassait les bidons de crème sur le chemin de la Lièvre, la Ferme-Rouge et le rang 6. Le lundi et le vendredi, la cueillette se faisait à partir du lac-des-Ours à Notre-Dame-de-Pontmain; après avoir fait le tour du lac, il passe par Lac-du-Cerf, le chemin des Valiquette; il arrête déjeuner chez Mme Willie Lachaine puis reprend sa route par le rang 7 et se rend à Val-Barrette. Pendant quinze ans, soit de 1945 à 1960, Arthur Cloutier ramassera les bidons de crème. Certains cultivateurs expédient leur lait à la Laiterie Bélanger de Mont-Laurier qui avait été fondée par Omer Bélanger en 1935.

En 1960, la Société coopérative agricole de la vallée de la Lièvre fera elle-même la cueillette de la crème en bidon. Après quelques années, c'est le lait qu'elle cueille ainsi. La Coopérative procède à l'écémage du lait à même les installations de son usine de Mont-Laurier. La crème sert toujours à la fabrication du beurre, le lait écrémé est transformé en caséine, une substance utilisée pour la fabrication de la peinture, qui est vendue à des marchés de Montréal.

Vers 1968, on assiste au contingentement dans la production laitière. Un système de quota est établi et chaque producteur laitier se voit attribuer une certaine quantité de lait à produire.

C'est le début de la Fédération des producteurs de lait du Québec qui gère les quotas et qui voit à l'approvisionnement des usines de transformation.

Vint un temps où la Société coopérative agricole de Plaisance eut un besoin grandissant de lait pour son usine. Au début des années 1970, les producteurs laitiers doivent abandonner leur frigidaire à bidons et installer des refroidisseurs à lait. C'est un camion citerne qui cueille le lait chez les producteurs et qui l'amène à l'usine de transformation de Plaisance. Le lait provenant de la région est en majeure partie acheminé vers cette usine.

Aujourd'hui, par l'entremise de la Fédération des producteurs de lait du Québec, le lait est acheminé en grande partie à l'usine de la Fromagerie Saputo à Mont-Laurier qui a ouvert ses portes en 1982, ainsi qu'à la Laiterie des 3 vallées qui a commencé ses opérations en septembre 1993 et qui est située dans les locaux de l'ancienne Laiterie Bélanger de Mont-Laurier.

Soixante-dix-huit producteurs de la région détiennent 85 % des actions de la Laiterie des 3 vallées. Un investisseur privé possède 15 % des actions. Parmi les soixante-dix-huit producteurs, quinze proviennent de la M.R.C. des Laurentides, treize de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau et cinquante de la M.R.C. d'Antoine-Labelle. Une dizaine de producteurs de Kiamika sont actionnaires de cette laiterie.

LA MÉCANISATION DES TRAVAUX À LA FERME

Jadis, le cheval est utilisé pour tous les genres de travaux : labourage, hersage, récolte, transport, travail au chantier... Lorsque le tracteur apparaît au début du XX^e siècle, plusieurs colons délaisseront le cheval, assurant ainsi un travail plus rapide.

Un des premiers qui s'est équipé d'un tracteur à roues de fer à Kiamika est William Chartier. Vers 1941, Adrien Filion et Oscar Saint-Jean achèteront les premiers tracteurs sur pneus. En 1955, on dénombre treize tracteurs chez les différents exploitants de ferme. Aujourd'hui, la majorité des agriculteurs possèdent au moins deux tracteurs et de la machinerie moderne pour assurer l'exécution des travaux à la ferme.

LES EXPLOITANTS DES FERMES ACTUELLES

Plusieurs familles de Kiamika tirent leurs revenus de l'agriculture. Nous traiterons les fermes qui sont encore exploitées en 1998 et dont les bâtiments principaux sont situés sur le territoire municipal ou paroissial de Kiamika. Afin de bien comprendre les données inscrites au début de chacun des textes, il est nécessaire de vous fournir les renseignements qui suivent.

Adresse civique de la propriété.

Les lots :

Lots possédés dans la municipalité ou la paroisse de Kiamika et dans les municipalités

environnantes, lorsque fournis par le(s) propriétaire(s).

Superficie possédée : Superficie possédée par le propriétaire.

Superficie louée : Superficie louée par le propriétaire pour le fonctionnement de son entreprise.

En culture : La superficie des terres possédées et louées qui sont en culture : pâturage, culture.

Titres : La date d'acquisition par le nouveau propriétaire. Cette date fait normalement référence à la date de l'acte. La lettre -E- suivant une date fait référence à la date d'enregistrement de l'acte.

LA FERME AVICOLE KIAMIKA INC.

35, rue Principale

Lots : 18-A-6 du rang 7, 18-A-6, 19-A du rang 6 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 6,3 hectares

Quota : 21 474 poules

Le 4 mai 1962, Albert Diotte achète de Moïse Saint-Louis une partie du lot 18-A du rang 7 tout près du village de Kiamika et décide d'y construire un premier poulailler qui sert aujourd'hui d'éleveuse. Le 25 octobre 1966, son fils Grégoire se porte acquéreur de la propriété.

Deux jours plus tard, Grégoire achète de son grand-père Émile Diotte une partie du lot 18-A ainsi que le lot 19-A du rang 6 du canton de Kiamika avec tous les bâtiments de ferme qui y sont construits afin d'agrandir l'entreprise. Émile avait acquis ces lots de Moïse Saint-Louis le 4 mai 1942, ce dernier les avait acquis de Philémon Lacasse. Sur cet emplacement, un premier poulailler est construit. Au cours des années qui suivirent, un autre poulailler sera construit. La ferme compte alors trois poulaillers y compris celui qui est situé sur le lot 18-A-P du rang 7.

Albert Diotte et son fils Grégoire verront à la formation de la « Ferme avicole Diotte & Fils inc. ». On procède, en 1969, à la construction d'un quatrième poulailler et d'un poste de classement d'œufs. Plus de 22 000 poules assurent la production d'œufs qui sont distribués dans la région de Saint-Jérôme, Notre-Dame-du-Laus, Mont-Laurier et les paroisses avoisinantes. Trois personnes n'ayant pas de lien direct avec l'entreprise y trouvent un emploi.

Le 29 octobre 1976, la ferme avicole est vendue à Alain Bourgon, un aviculteur de l'Ontario. En mars 1978, Jean Richard achète le commerce qui sera revendu le 18 novembre 1981 à la Ferme avicole Kiamika inc. dont il est le président. L'entreprise possède alors un quota de 21 273 poules.

Depuis 1987, les trois actionnaires de la Ferme avicole de Kiamika inc. sont Jean Richard, Robert Aubrey et Michel Dion. Trois autres personnes y trouvent un emploi.

En 1993, des modifications sont apportées aux bâtiments. Le poulailler central est transformé en poste de classement et les deux autres sont aménagés pour y accueillir les volailles. Des passerelles relient les poulaillers au poste de classement.

En mars 1996, l'entreprise connaît un grave problème alors qu'une maladie frappe l'établissement : « la salmonellose ». La quarantaine est imposée par le ministère de l'Agriculture du Canada. Toutes les volailles doivent être abattues. Malgré cette épreuve, en septembre de la même année, l'entreprise relance ses opérations.

En 1998, entre 11 000 et 12 000 douzaines d'œufs sont produites hebdomadairement et distribuées localement et dans les secteurs de Buckingham, Maniwaki, Mont-Laurier et Ferme-Neuve.

LA FERME CAMY S.N.C.

Yves Lajeunesse et Julie Meilleur

79, Septième Rang

Lots: 49-P, 50-A-P, 50-B-P du rang 7, 51 du rang 5 du canton de Kiamika



Superficie possédée: 124,34 hectares

Production laitière

En culture: 69,97 hectares

Troupeau: 36 têtes de race Holstein

TITRES: Lot 50-A du rang 7

Date d'acquisition

13 octobre 1897

9 janvier 1904

Date inconnue

30 avril 1914

15 avril 1946

27 décembre 1955

30 juillet 1997

Nom du propriétaire

Dame L.A. Filiatreault -billet de location-

Alphonse Leclair -lettres patentes-

François Charbonneau

Pierre Charbonneau

Isidore Lajeunesse

Adrien Lajeunesse

Ferme Camy S.N.C.

Le 21 août 1955, Adrien Lajeunesse, fils de Isidore Lajeunesse et de Ernestine Gratton de Mont-Laurier, épouse Jeannette Lachaine, fille de Albert Lachaine et de Georgianna Grand'Maison de Lac-des-Écorces. Quelques jours plus tard, Adrien Lajeunesse et son épouse viennent s'établir sur le lot 50-A du rang 7 que son père avait acheté pour l'établir en 1946. Lors du transfert de la propriété à Adrien le 27 décembre 1955, il y avait une maison qui avait été construite par Pierre

Charbonneau -la même qui existe aujourd'hui-, une grange, un hangar, 8 vaches à lait et 4 taures.

Adrien et Jeannette auront neuf enfants: Jean-Pierre, François, Claudette -décédée à la naissance-, Huguette, Irène, Rita, Yves, Odette et Sylvie.

Le 20 septembre 1960, M. Lajeunesse achète le lot 50-B du rang 7 de Paul Charbonneau. Cette terre a appartenu à diverses périodes à Mme Filiatreault, Alphonse Leclair, Ludger Charbonneau, Casimir Valiquette, Hormisdas Valiquette, Joseph Bélanger, Édouard Foisy, Rosaire Daviault, avant de devenir la propriété de Paul Charbonneau le 21 avril 1952.

En 1968, Adrien se porte acquéreur du lot 49 adjacent à sa propriété avec la grange et la maison qui y sont érigées. La résidence sera démolie vers l'année 1970. Cette propriété a appartenu, à diverses époques, à Ferdinand Tessier, Francis Charbonneau, Casimir Valiquette, Léo Valiquette, Gérard Laurin, Léo Lajeunesse, Paul Charbonneau, avant d'appartenir à Jean-Paul Jolicœur le 1^{er} mai 1964.

En 1997, prenant une retraite bien méritée, Adrien Lajeunesse vend la ferme à son fils, Yves, qui est toujours demeuré avec lui et qui lui a aidé au cours de ces années. Yves et sa conjointe Julie Meilleur, qui est originaire de Ferme-Neuve, exploitent la ferme sous la raison sociale de « Ferme Camy S.N.C. ».

Ils projettent apporter des modifications à l'étable afin d'augmenter le nombre d'unités animales qui passera de 21 à 28 et du même coup augmenter l'aire de plancher par vache, en prévision de la nouvelle technologie.

En 1998, la Ferme Camy S.N.C. se voit décerner, par la Fédération des producteurs de lait du Québec, le titre de « Meilleure ferme des Laurentides » en terme de qualité du lait après s'être classée première pour le secteur de Mont-Laurier.

LA FERME ROGER CLOUTIER

27, Sixième Rang

Lots : 33-A-P, 34-A du rang 6 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 58,27 hectares

Troupeau : 40 têtes de race Holstein et Ayrshire

En culture : 38,46 hectares

Production laitière

TITRES : Lot 33-A-P du rang 6

Date d'acquisition

16 mai 1896
6 novembre 1917
11 octobre 1920
4 avril 1922
23 octobre 1923
8 mars 1940
1^{er} septembre 1941
24 août 1946
28 novembre 1966

Nom du propriétaire

Auguste Turcotte -billet de location-
Auguste Turcotte -lettres patentes-
Albert McNicoll
Auguste Turcotte
Marie-Anne Turcotte -épouse de Albert McNicoll-
Paul McNicoll, fils de Albert-la demi-nord du lot-
Paul Charbonneau
Arthur Cloutier
Roger Cloutier

TITRES : Lot 34-A du rang 6

16 mai 1896
6 septembre 1910
17 avril 1918
16 décembre 1933
28 juillet 1936
28 novembre 1966

Napoléon Charette -billet de location-
Napoléon Charette -lettres patentes-
Donat Larocque
Dame Marie-Louise Ouimet, veuve de Donat Larocque
Arthur Cloutier
Roger Cloutier

Le 12 août 1936, Arthur Cloutier se marie à Jeanne Lafleur. Ils sont tous deux originaires de Mont-Laurier. Arthur est le fils de Jules Cloutier et de Celanire Ouellette. Jeanne est la fille de Hervé Lafleur.

Arthur s'était porté acquéreur d'une ferme à Kiamika située sur le lot 34-A du rang 6 et ils y aménageront après leur mariage. Il avait acquis cette terre de Marie-Louise Ouimet qui avait perdu son mari le 16 décembre 1933. Elle demeurera, pendant quelques mois, au 2^e étage de la maison avant de déménager dans un logement à Mont-Laurier avec ses enfants.

Lorsque Arthur prend possession de la terre, le cheptel comprend quatre vaches et sept moutons. Une cinquantaine d'acres sont défrichées. Au cours des années qui suivirent, il consacra son temps à faire de la terre neuve.

En 1946, M. Cloutier achète la partie nord du lot 33-A du rang 6 de Paul Charbonneau pour les besoins de son exploitation.

Vers l'année 1950, il démolira la grange-étable et en construira une nouvelle.

Sept enfants naîtront du mariage de Arthur Cloutier et de Jeanne Lafleur : Roger, Jean-Paul, Marie-Rose, Lise, André, Fernand et Denise.

En 1966, Roger, l'aîné de la famille, achète la ferme et verra seul à son exploitation.

LA FERME SYLVAIN CYR

595, chemin du lac Rouge

Lots : 25-A, 26-P, 27-P, 28, 34, 35-A, 35-B et 36 du rang 2,
34 du rang 3 du canton de Bouthillier



Superficie possédée : 283,4 hectares

Superficie louée : 16,19 hectares

En culture : 60,73 hectares

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 15 têtes de races Simmental et Charolais

Production acéricole

TITRES : Emplacement de la ferme principale - Lot 26-P du rang 2-

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
3 mars 1902	Michel Campeau -billet de location-
23 juin 1910	Michel Campeau -lettres patentes-
8 mars 1912	Cordélia Lamoureux
2 janvier 1917	Daniel Saint-Aubin
18 août 1936	Victor Saint-Aubin
18 août 1949	Adelmar Cyr
11 février 1986	Sylvain Cyr

Le 18 août 1949, Adelmar Cyr, qui est natif de Notre-Dame-de-Pontmain, achète de Victor Saint-Aubin les lots 25-P, 26 et 27-P du rang 2, à l'exception d'un emplacement où est construite l'école sur le lot 27. Il partira de Val d'Or et s'y installera en 1952 avec son épouse Thérèse Simoneau et leurs quatre enfants : Louise, Jean-Guy, Suzanne et Claude. Quatre autres enfants naîtront de leur union : André,

Murielle, Hélène et Sylvain. Adelmars et Thérèse se sont mariés le 26 juin 1945.

M. Cyr s'achètera quelques vaches et se lancera dans la production laitière.

Le 23 décembre 1957, les commissaires d'école de la municipalité de Lac-des-Îles vendent à Adelmars Cyr une partie du lot 27 du rang 2 avec l'école qui y est construite. L'école sera démolie en 1984 et M. Cyr débutera en 1985 les travaux de construction pour sa nouvelle résidence.

Le 18 novembre 1969, Adelmars Cyr avait acheté les lots 35-A, 35-B, 36 et 37 du rang 2 de Régina Grenier, veuve de Georges Racine. Ce dernier avait acquis les lots de Léonard Moncion le 24 septembre 1938. Ces lots avaient jadis appartenu à Théodore et Johnny Nadeau.

En 1974, Adelmars donnera à ses enfants Jean-Guy, Claude et Louise, chacun un emplacement afin qu'ils s'établissent. Jean-Guy cédera, par la suite, son terrain à Claude. Ce dernier et Louise se construiront chacun une résidence où ils demeurent présentement avec leurs familles.

Le 29 mai 1984, Adelmars cédera à son fils André le lot 37 du rang 2 en retour du lot 28 du même rang.

En février 1986, la terre, qui est alors composée des lots 25-P, 26-P, 27-P, 28, 34, 35-A, 35-B et 36 du rang 2, est vendue au fils de Adelmars, Sylvain. Il obtient également une vingtaine de vaches laitières, les instruments aratoires ainsi que la machinerie. Le 7 mai 1993, il obtiendra du gouvernement les lots 38-P du rang 2, 33-P et 34 du rang 3 dans le canton de Bouthillier.

Il cédera à son frère André la partie du lot 38 du rang 2 ainsi que la partie du lot 33 du rang 3.

En 1991, Sylvain Cyr abandonnera la production laitière. Deux ans plus tard, il se lance dans la production de veaux d'embouche. Il exploite également une érablière de 1 000 entailles et, depuis 1995, il a installé sur sa terre un moulin à scie. Il produit du bois de charpente pour la vente au détail. Ce moulin procure des emplois occasionnels à trois personnes durant quelque quatre semaines.

Sylvain Cyr et sa conjointe, Louise Boismenu, fille de Joseph Boismenu et de Gisèle Maillé, ont un enfant, Louis-Lévis.

LA FERME CHARLES DANCAUSE ET LOUISE FILION

41, Sixième Rang

Lots : 41-A, 42, 44-A-P, 44-B-P du rang 6 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 130,48 hectares

Production laitière

Superficie louée : 10,0 hectares

Troupeau : 60 têtes de race Holstein

En culture : 51,3 hectares

TITRES : Lots 41-A, 42 du rang 6

Date d'acquisition

Nom du propriétaire

17 novembre 1893

Joseph Ouimet -billet de location sur le lot 41-

17 novembre 1893

Philius Ouimet -billet de location sur le lot 42-

Hormisdas Lachaine

28 septembre 1925

Adélard Lachaine

11 mai 1927

Adélard Lachaine -lettres patentes sur les lots 41 et 42-

20 avril 1936

Henri Valiquette

31 août 1939

Adélard Lachaine

27 octobre 1950

Gérard Forget

10 juin 1952

Rolland Filion

30 août 1984

Charles Dancause et Louise Filion

Rolland Filion et Jacqueline Lachaine se sont mariés à l'église de Kiamika le 16 mai 1946. Rolland est le fils de Albert Filion et de Laure Beauséjour de Kiamika. Jacqueline est la fille de Adélard Lachaine -fils de Hormisdas- et de Yvonne Léonard de Kiamika. Adélard avait acheté de son père Hormisdas une terre sur le rang 6 et y

a élevé ses huit enfants : Jean-Paul, Alfred, Jacqueline, Adéline, Bernard, Gaston, Albert et Réjeanne.

Pendant deux ans, Rolland et son épouse loueront la maison de Mme Albert Prévost au village. Le 9 mars 1948, Rolland achète de Charles Diotte la ferme située sur le lot 19-A du rang 7 et y déménage. La ferme Filion possède six vaches; le propriétaire, pour arrondir les fins de mois, doit travailler au moulin à scie de Charles Meilleur avec sa « time » de chevaux; il gagnait 10 \$ par jour. Son épouse voit à nourrir les animaux et à traire les vaches.

En 1952, M. Filion achète de Gérard Forget une ferme située dans le rang 6 et y aménage avec sa famille. L'année suivante, il vendra sa terre du rang 7 à Auguste Vanier.

Vers 1960, il déménagera une grange et la transformera en grange-étable. En 1969, afin d'agrandir son exploitation, il achète de Adélard Lachaine -fils de Trefflé- les lots 44-A-P et 44-B-P du rang 6. Au fil des années, il améliorera son exploitation : construction d'une laiterie et d'un silo, installation d'un refroidisseur à lait et d'un lactoduc, achat de quotas, augmentation du cheptel laitier.

De l'union de Rolland Filion et de Jacqueline Lachaine sont nés neuf enfants : Monique, André, Rachel, Denis qui est décédé d'un accident à la ferme en 1969 alors qu'il était âgé de 16 ans, Danielle, Gilles, Louise, Lucie et Martine.

Le 30 août 1984, Louise et son époux Charles Dancause se portent acquéreurs de la ferme dont le troupeau laitier compte une cinquantaine de têtes. En 1990, ils entreprennent l'agrandissement et l'amélioration de la grange-étable. L'achat de quotas de lait sera l'un de leurs principaux investissements. Grâce à l'insémination artificielle et au contrôle laitier, la production laitière a plus que doublé en conservant sensiblement le même nombre de vaches laitières. À deux reprises, ils ont participé au concours de la Société d'agriculture de Labelle. En 1991, Louise s'est mérité le titre de l'Agricultrice de l'année au niveau de la Société des Agricultrices de la région Outaouais-Laurentides, organisme qui avait été fondé le 27 janvier 1987.

Afin de compléter leur récolte de foin, une vingtaine d'acres de terre sont loués de Angèle Nantel.

Le 9 avril 1921, Edmond Nantel, originaire de Saint-Jovite, achète de Joseph Bélair, les lots 39 et 40 du rang 6; il en avait pris possession le 20 octobre 1920. Cette terre avait déjà appartenu à Cyrille

Latreille et à L. A. Filiatreault. C'est donc en 1920 que Edmond Nantel s'établit à Kiamika avec son épouse Valentine Filion. Dix enfants sont nés de leur union : Hervé qui est décédé en 1909, Éva, Hervé, Germaine, Émilienne, Laurette, Bernadette, Gérard, Gaston et Lucien. Seuls les trois derniers des enfants sont nés à Kiamika.

Suite au décès de Edmond Nantel le 28 décembre 1943, son épouse hérite de la propriété et la vendra le 30 août 1945 à son fils Gérard qui se mariera à Bibiane Valiquette le 8 septembre 1945. Il y fera de la production laitière jusqu'en mai 1970.

Cinq enfants sont issus du mariage de Gérard et Bibiane : Angèle, Solange, Diane, Serge et Raymond. L'aînée de la famille achètera la terre en 1989, à l'exception de la maison et d'un terrain que se réserve son père. Angèle y construira une résidence en 1990 et y demeure depuis.



LA FERME DENIKA

Mario Valiquette et Anne-Marie Diotte

289, chemin Valiquette

Lots : 56-P du rang 11 du canton de Dudley, 54, 55-A, 55-B, 56-B-P, 57-P, 58-P, 59-A-P, 60-P, 61-P, 62-P du rang 12 du canton de Dudley, 59 du rang 13 du canton de Dudley, 24-P, 25-P du rang 7 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 301,32 hectares

Superficie louée : 32 hectares

En culture : 130 hectares

Production laitière

Troupeau : 80 têtes de race Holstein

100 % pure

TITRES: Les propriétaires de la ferme principale - Lots 60-P, 61-P, 62-P du rang 12-

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
7 février 1900	William Valiquette -billet de location sur le lot 60-
11 juillet 1900	William Valiquette -billet de location sur les lots 61 et 62-
30 avril 1902	William Valiquette -lettres patentes sur le lot 60-
4 décembre 1902	William Valiquette -lettres patentes sur les lots 61 et 62-
25 juin 1918	Aimé, Edmond et Donat Valiquette
5 août 1920	Aimé et Donat Valiquette
23 mars 1923	Aimé, Donat et Alfred Valiquette -1/3 indivis-
31 octobre 1939	Partage entre Aimé, Donat et Alfred Valiquette. Alfred devient propriétaire de la partie nord des lots 60, 61 et 62 du rang 12
30 mars 1955	Marie-Louise Boyer, veuve de Alfred Valiquette
19 septembre 1957	Denis Valiquette
26 août 1988	Mario Valiquette et Anne-Marie Diotte

Comme nous l'avons vu précédemment, au printemps 1880, la famille de Herménégilde Valiquette arrive d'Angers par la rivière du Lièvre. Viendront le rejoindre son frère William, son père Magloire et l'épouse de ce dernier, Marie-Louise McGreguer. William défriche le côté est de la rivière du Lièvre. Il s'établit du côté nord du ruisseau Valiquette.

Un des fils de William, Arthur, s'installe dans le rang 13 près du lac à Thomas. Il y demeurera une dizaine d'années avant d'aller rejoindre ses sœurs Georgianna et Anna à Timmins en Ontario. Le 25 juin 1918, William donne à ses fils Aimé, Donat et Edmond les lots 57 à 62 du rang 12 du canton de Dudley avec les bâtiments, le roulant de la ferme et les animaux moyennant le respect de certaines conditions. L'une d'entre elles consiste au partage de la terre de façon équitable. Ils devaient, en outre, loger et nourrir le donateur et ses quatre enfants mineurs : Arthur, Anna, Paul et Alfred jusqu'à leur majorité.

Edmond Valiquette meurt le 29 octobre 1918 de la grippe espagnole. Ses frères Aimé et Donat deviendront propriétaires de la terre après que leur père William ainsi que leurs frères et sœurs leur eurent cédé leur part d'héritage.

En 1923, Donat et Aimé cèdent à leur frère Alfred le tiers des lots 57, 58, 59, 60, 61 et 62 du rang 12 du canton de Dudley, incluant le tiers indivis des bâtiments, des instruments aratoires et des animaux. En

1924, Alfred y construira une maison, la même qui existe aujourd'hui. Paul, son frère, demeurera avec lui pendant treize ans.

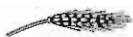
Alfred Valiquette s'est marié à Marie-Louise Boyer en août 1924. Sont nés de leur union: Germain, Carmen, Raymond qui est mort à la naissance, Denis, Marie-Paule, Gaétan, Marie-Berthe et Gilles.

Suite au décès de Alfred le 30 mars 1955, son épouse Marie-Louise Boyer hérite de tous ses biens. Le 19 septembre 1957, elle vend à son fils Denis les lots antérieurement acquis par diverses transactions comprenant les lots 56-B-P, 57-P, les parties centrales des lots 58, 59-A, 60, 61 et 62, rang 12, les parties nord des lots 60, 61 et 62 du rang 12, ainsi que le lot 59 du rang 13 dans le canton de Dudley. Denis avait épousé, le 29 juin 1957, Claire Turgeon, fille de Joseph-Aimé Turgeon et de Cécile Filion. Trois enfants naîtront de leur union: Mario, Johanne et Yolande.

Le 29 février 1964, Denis achète de son frère Gaétan les lots 24-P et 25 du rang 7, canton de Kiamika. Cette terre avait auparavant appartenu à Wilfrid Lacasse, Joseph Marier, Adrien Filion, Gérard Filion, Raymond Filion, Germain Valiquette avant d'être vendue à Gaétan Valiquette en 1962.

Le 12 septembre 1973, le silo s'écroule sur la grange-étable, obligeant la reconstruction de la charpente de cette dernière. La vie du cultivateur doit continuer en attendant la reconstruction. Il se servira de l'étable de Firmin Valiquette, son voisin, pour la traite des vaches. Les travaux de construction débiteront le 1^{er} novembre et se termineront quinze jours plus tard.

Depuis le 26 août 1988, le fils de Denis, Mario, et son épouse Anne-Marie Diotte en sont les propriétaires. C'est donc une quatrième génération de Valiquette qui continue de vivre sur ces terres agricoles. Les Valiquette furent les premiers défricheurs du rang Valiquette dans le canton de Dudley.



LA FERME GASTON FILION

600, chemin de Kiamika

Lots : 19-B du rang 1, 19-P, 20-P, du rang 2 du canton de Bouthillier



Superficie possédée : 51,27 hectares

En culture : 26,32 hectares

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 28 têtes de races Hereford, Simmental et Charolais

TITRES : Lot 19-P du rang 2

Date d'acquisition

12 décembre 1902

25 juin 1904

25 mars 1918

5 juillet 1954

14 mai 1959

Nom du propriétaire

Isaac Constantineau -billet de location-

Isaac Constantineau -lettres patentes-

Calixte Constantineau

Marguerite Huberdeau, veuve de Calixte Constantineau

Gaston Filion

C'est seulement depuis une dizaine d'années que Gaston Filion produit des veaux d'embouche sur la terre qu'il a acquise de Marguerite Huberdeau, veuve de Calixte Constantineau, le 14 mai 1959. C'est là que Calixte et Marguerite ont élevé leurs enfants: Juliette, Lucienne, Jeannette, Germaine, Annette, Julienne, Jacqueline, Denise, Germain, Lionel, Paul-Émile, Roger, Fernand, Julien, Jean-Guy et Jean-Claude. M. Constantineau vivait de son exploitation laitière et de la vente de bois qu'il faisait sur sa propriété.



LA FAMILLE DE ÉMILE FILION. JEANNINE, ÉMILE FILION ET SON ÉPOUSE ALINE GRATTON, GHISLAINE, GILBERT, ANDRÉ, GASTON, RAYMOND, LAURETTE, RÉAL, YVETTE ET ROLLANDE.

Lorsque Gaston Filion prend possession de la ferme, les bâtiments que l'on retrouve aujourd'hui étaient tous existants. Des améliorations sont apportées à la résidence et depuis, il voit à l'entretien des bâtiments. Le 7 juillet 1978, Gaston achète de Germain Touchette le lot 19-B du rang 1.

Depuis 1978, Gaston Filion possède une entreprise de camionnage. Le 1^{er} janvier 1998, il vendra ce commerce à ses fils Daniel et Stéphane et consacra tout son temps à l'exploitation de sa ferme.

Gaston Filion s'est marié à Angéline Grenier le 31 octobre 1959. Gaston est le fils de Émile Filion et de Aline Gratton de Kiamika. Angéline est la fille de Antoine Grenier et de Bernadette Grenier de Lac-des-Îles. Huit enfants sont nés de leur union : Denis, Daniel, Francine, Josée, Chantal, Colette, Stéphane et Marc.

LA FERME CHANTAL ET PIERRE DESCHAMBAULT

59, Sixième Rang

Lots : 47 du rang 5, 47-C, 48-A-P, 49-A du rang 6, 49-P du rang 7 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 134,43 hectares

Production laitière

Superficie louée : 53,04 hectares

Troupeau : 85 têtes de race Holstein pure sang

En culture : 91,09 hectares

TITRES: Lot 48-A-P du rang 6

Date d'acquisition

28 avril 1900
28 avril 1900
29 octobre 1906
3 janvier 1915
19 janvier 1915
5 novembre 1915 - E
10 décembre 1917 - E -
17 janvier 1920
22 septembre 1944
26 mars 1964 et
14 mars 1975
12 août 1981
21 février 1994
1er mars 1994

Nom du propriétaire

Cyrille Poirier -billet de location pour la partie sud du lot -
Isaïe Poirier -billet de location pour la partie nord du lot -
Isaïe Poirier -lettres patentes pour la partie nord du lot -
Cyrille Poirier -lettres patentes pour la partie sud du lot -
Gédéon Cloutier -partie sud du lot -
Ls Rainville - partie nord du lot -
Moïse Deschambault - partie nord du lot -
Moïse Deschambault - partie sud du lot -
Bernard & Roméo Deschambault

Bernard Deschambault
Claude et Pierre Deschambault
Pierre Deschambault et Chantal Paradis
La Ferme Deschambault
Chantal et Pierre Deschambault enr.

Moïse Deschambault et son épouse Cordélia Plouffe, venant de Mont-Rolland, arrivent à Kiamika en 1918. Moïse est originaire

de Sainte-Thérèse-de-Blainville et son épouse Cordélia de Saint-Jérôme. Ils s'établissent sur les lots 47 et 48 du rang 6. Treize enfants naîtront de leur union : Édouard, Jeanne, Alice, Lucienne, Germaine, Lucien, Gabrielle, Julien, Roméo, Philippe, Bernard, Lionel et Thérèse.

Pendant plusieurs années, Moïse défrichera sa terre et la cultivera pour subvenir aux besoins de sa famille. Il sera maire de la municipalité de Kiamika de 1925 à 1927 et marguillier au sein de la Fabrique de Val-Barrette.

Lors de son établissement en 1918, Moïse possède 5 ou 6 vaches et 2 chevaux. En 1922, il construit une grange sur le lot 48. En 1943, il construira une maison sur le lot 49-P pour son fils Roméo. L'année suivante, une grange y est érigée.

Le 22 septembre 1944, Moïse donne la ferme à ses fils Roméo et Bernard. Roméo obtient la terre « nord » qui comprend des parties du lot 48-A, dont la partie nord, ainsi que les lots 49-A et 50-A du rang 6. Bernard se voit céder deux parties du lot 48-A, dont la partie sud, le lot 47-A du rang 6 ainsi que le lot 47 du rang 5. Ils possèdent alors un troupeau de 30 têtes et 2 « times » de chevaux. Roméo demeure dans sa maison sur le lot 49-A. Bernard habite dans la maison construite sur le lot 48-A qui sera démolie et remplacée en 1973 par la maison où demeure aujourd'hui son fils, Pierre Deschambault.

Bernard et Roméo continueront à défricher les lots afin d'en tirer le maximum de la superficie cultivable. Le drainage des terres en améliorera le rendement. Par trois transactions réalisées en 1964, 1975 et 1977, Roméo vend sa part de la ferme à son frère Bernard.

Bernard Deschambault s'était marié à Cécile Deschamps le 6 juin 1944 en l'église de Val-Barrette. De leur union étaient nés quatre enfants : les jumeaux Claude et Pierre, Lise et Louise.

Le 12 août 1981, Bernard vend à ses fils Claude et Pierre la terre comprenant les lots 42 et 47 du rang 5 ainsi que les lots 47-C, 48-A, 49-A et 50-A du rang 6. Ensemble, ils s'occuperont de la ferme pendant treize ans. Le 1^{er} février 1985, ils achètent de la Pisciculture Val-Barrette inc. une partie du lot 49 du rang 7 afin d'agrandir leur exploitation. Cette terre avait auparavant appartenu à Ferdinand Tessier, Francis Charbonneau, Casimir Valiquette, Léo Valiquette, Gérard Laurin, Léopold Laurin et Desneiges Provost.



LA GRANGE-ÉTABLE DÉTRUITE PAR LE FEU EN 1989.

Le 9 avril 1989, le feu ravage la grange-étable et la laiterie. L'élément destructeur cause la perte d'une cinquantaine de vaches laitières de race Holstein dont vingt-deux sont enregistrées. Les bâtiments sont une perte totale, les dommages sont évalués à 200 000 \$. Le sauvetage des animaux est pathétique : plusieurs bêtes, après être sorties de l'étable, retournent dans le brasier malgré les efforts des sauveteurs et périssent.

Claude et Pierre doivent redémarrer leur entreprise. Soutenus par leurs familles, par les agriculteurs et plusieurs personnes de la municipalité et de la région, ils entreprendront les travaux de reconstruction de nouveaux bâtiments : étable, laiterie et remise à foin.

Le 20 décembre 1991, Claude et Pierre achètent avec Marc-André Simard et Colette Deschênes une partie du lot 52 du rang 7 appartenant à Alain Champagne et Carole Saint-Hilaire. Deux ans plus tard, Claude et Pierre vendront leur part aux deux autres co-propriétaires et continueront quand même l'exploitation de cette terre. Ce lot a appartenu à diverses époques à François Gauthier -1898-, Ovila Gauthier -1915-, Hormisdas Lachaine -1922-, Ferdinand Dorion -1929-, Édouard Foisy -1949-, Maurice Foisy -1976-, Yvan Paquin et Claudette Cousineau -1986-.

Le 21 février 1994, Claude Deschambault vend sa part de la ferme à Chantal Paradis, l'épouse de son frère Pierre. Le 1^{er} mars 1994, Chantal et Pierre vendent le lot 50-A du rang 6 à Marc-André Simard et Colette Deschênes et continueront à l'exploiter.

Les Deschambault ont participé à plusieurs concours et expositions, ce qui marque leur intérêt dans le secteur de l'agriculture : Société d'agriculture de Papineauville en collaboration avec le Club Holstein de Papineauville ; Société d'agriculture de Labelle ; en 1988, ils ont aspiré au concours de l'Ordre du mérite agricole dans la catégorie Médaille de bronze ; en 1990, ils ont participé à la foire de printemps de Victoriaville ; la ferme Deschambault sera désignée la ferme de stage pour l'école d'agriculture de Saint-Hyacinthe en 1990 ; lors du Gala des

Draveurs de la Chambre de commerce de Mont-Laurier, en 1997, Pierre et son épouse seront en nomination pour l'obtention du « Draveur » dans le secteur agricole et, en 1998, ils remporteront le « Draveur » dans le secteur agro-alimentaire.



LA FERME ORIENT FORGET

45, Sixième Rang

Lot: 43 du rang 6 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 45,88 hectares

En culture : 14,17 hectares

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 8 têtes de races Charolais et Simmental

TITRES

Date d'acquisition

2 novembre 1892

27 mars 1926

28 septembre 1925

4 décembre 1926

11 mai 1927

22 avril 1933

28 avril 1933

6 décembre 1944

27 mai 1970

Nom du propriétaire

Philius Ouimet -billet de location-

Hormisdas Lachaine

Adélard Ouimet

Léo Léonard

Hormidas Lachaine -lettres patentes-

Hormisdas Lachaine

Donat Lachaine

Clodomir Forget

Orient Forget

Clodomir Forget s'est porté acquéreur du lot 43 du rang 6 le 6 décembre 1944. Il en avait pris possession le 26 octobre. Il était marié à Marie-Louise Lachaine. Neuf enfants sont nés de leur union : Bernard, Fleurette, Léopold, Raymond, Orient, Juliette, Ghyslaine, Rita et Gaston. M. Forget tire ses revenus de la production laitière et travaille au chantier.

Orient Forget et Noëlla Cloutier se sont mariés le 3 septembre 1960. Noëlla est la fille de Ernest Cloutier et de Lucienne Dufour de Mont-Laurier. Ils demeureront au Lac-Nomingue pendant quelques années pour déménager ensuite à Val-Barrette.

En 1970, Orient échangera avec son père une partie du lot 220 qu'il détenait à Val-Barrette contre le lot 43 du rang 6 que son père possédait et y déménagera avec sa famille. Clodomir y avait bâti une maison vers 1956. Orient achètera quelques animaux à bœuf et y fera de la production de veaux d'embouche. Dans les meilleures années, son cheptel compte une quinzaine de têtes. Orient Forget a toujours travaillé comme bûcheron pour des « jobbers » et des compagnies forestières : Lucien Nantel, Thurso Pulp, Papineau & Dufour. Les profits réalisés par la vente des veaux d'embouche sont un complément à ses revenus.

Du mariage de Orient Forget et Noëlla Cloutier sont nés six enfants : Serge, Daniel, Robert, Gilles, Linda et Éric.



LA FERME PIERRE FORGET

55, Sixième Rang

Lots : 31-P, 44-A-P, 44-B-P, 45-A, 46-A, 47-A du rang 6, 44-A-P,
45-A-P du rang 7 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 200,16 hectares

En culture : 95,14 hectares

Production laitière

Troupeau : 85 têtes de race Holstein
pures à 65 %

TITRES : Les propriétaires de la ferme principale - Lot 46-A du rang 6-

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
1 ^{er} mars 1901	Augustin Larocque -billet de location-
21 février 1911	Augustin Larocque -lettres patentes-
12 juillet 1912	Herméline Cloutier, veuve de Louis-Alcide Filiatreault
13 mai 1914	Augustin Larocque
8 avril 1918	Pierre Deschambault
5 juin 1919	Jean Charbonneau
3 mai 1924	Moïse Forget
12 novembre 1927	Joseph Forget -fils de Moïse-
1 ^{er} mai 1958	Rolland Forget
8 janvier 1988	Pierre Forget et Nicole Beaudry
9 août 1993	Pierre Forget

	TITRES : Lot 47-A du rang 6
28 avril 1900	Cyrille Poirier -billet de location-
19 février 1915	Cyrille Poirier -lettres patentes-
12 août 1915 -E-	Augustin Larocque
8 avril 1918	Pierre Deschambault
5 juin 1919	Jean Charbonneau
3 mai 1924	Moïse Forget
12 novembre 1927	Joseph Forget -fils de Moïse-
1 ^{er} mai 1958	Rolland Forget
8 janvier 1988	Pierre Forget et Nicole Beaudry
9 août 1993	Pierre Forget

Le 1^{er} mai 1958, Rolland Forget achète les lots 46-A et 47-A du rang 6 de son père Joseph.

Joseph Forget, qui était marié, en premières noces, à Rose Lachaine de Kiamika, est le fils de Moïse Forget et de Nathalie Lajeunesse qui demeurent sur le lot 31 du rang 6. Moïse Forget est arrivé à Kiamika en 1921. Seize enfants sont nés de leur union : Clodomir, Joseph, Antonio, Napoléon, Charles, Albert, Laurent, Gérard, Thérèse, Germaine, Jeanne d'Arc, Jacqueline, Cécile, Marguerite, Jeannine et Lucie.

En 1944, Joseph Forget construira une maison sur le lot 46-A, la même qui est encore existante aujourd'hui au 55, Sixième Rang. Dix enfants sont nés de l'union de Joseph et de Rose Lachaine : Paul-Émile, Gertrude, Réal, Jacques, Rolland, Yvette, Pierrette, Ida, Yvon et Lise.

Rolland Forget épousera Lucille Cloutier qui est la fille de Ernest Cloutier et de Lucienne Dufour de Mont-Laurier, le 10 mai 1958.

Lors de l'achat de la ferme en 1958, 23 têtes composent le troupeau et Rolland Forget continuera dans la production du lait. En 1960, il achète la terre de Adélarde Ouimet -lots 44-A-P, 44-B-P et 45-A du rang 6- qui avait jadis appartenu à Louis Larocque, Donat Larocque, Delphis Beauséjour, Moïse Deschambault, Armand Caron, Marcel Valiquette, Paul-Émile Forget avant d'être vendue à Adélarde Ouimet en 1954. Quelques années plus tard, Rolland démolira la maison et la grange qui y étaient construites.

En 1976, désirant agrandir son exploitation, il achète de Napoléon Forget une partie du lot 31 du rang 6. Napoléon s'était marié à Yvette Brière, fille de Armand Brière et de Marie Lacelle, le 16 juin

1937 et ils s'étaient installés sur le lot 31 du rang 7. Plus tard, ils achèteront le lot 31 du rang 6 et y déménageront. Treize enfants sont nés de leur union : Rosemonde, les jumelles Liliane et Suzanne, Huguette, Solange, Gisèle, Gaétan, Marie-Paule, Pauline, Louise, Gaétane, Monique et Madeleine. Ils ont quarante-et-un petits-enfants et vingt-sept arrière-petits-enfants.

Aidés de leurs trois enfants Alain, Pierre et Andrée, Rolland Forget et son épouse, effectueront plusieurs améliorations sur la ferme.

En 1988, leur fils Pierre prend la relève avec son épouse Nicole Beaudry. Cette dernière est la fille de Édouard Beaudry et de Géraldine Léonard de Lac-du-Cerf.

Le 9 août 1993, un tragique accident survient à la ferme alors que Nicole meurt écrasée sous un tracteur. Elle revenait des champs avec un chargement de foin. Ainsi, Pierre se retrouve seul avec ses deux enfants, Terry et Annie. Les parents de Pierre le soutiendront et l'aideront aux travaux de la ferme, tâche qu'ils accomplissent encore aujourd'hui. Et, comme si cela n'était pas suffisant, en juillet 1995, le feu ravage une partie de la grange-étable et de la laiterie. Une corvée est organisée pour la reconstruction des bâtiments. Plusieurs agriculteurs et citoyens de Kiamika et des environs donneront de leur temps pour aider Pierre dans cette épreuve. Les travaux dureront environ quatre semaines et se termineront à la fin du mois d'août.



LA FERME MARCEL GAGNON ET RITA PAPINEAU

70, chemin Touchette

Lots : 9-B, 10-B, 11-B, 12-B, 13-B, 14-A, 14-C, 15-A, 15-C, 16-A-P du rang 5,
13-B, 14-B, 15-B du rang 6 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 235,49 hectares

Superficie louée : 40 hectares

En culture : 160 hectares

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 180 vaches et 3 taureaux de races Charolais et Simmental -quelques sujets de races Hereford et Angus-

TITRES : Les différents propriétaires où sont situés les bâtiments de la ferme
Lots 12-B et 13-B du rang 5

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
2 mai 1898	Adélarde Forget -billet de location-
30 avril 1902	Noé Touchette -lettres patentes-
2 février 1902	Joséphat Touchette
8 juin 1937	Ernest Touchette -lot 12-B et 1/2 sud du lot 13-B-
22 juin 1937	Roméo Touchette -1/2 nord du lot 13-B-
23 mai 1964	Jean-Paul Jolicœur -1/2 nord du lot 13-B-
29 mai 1964	Jean-Paul Jolicœur -lot 12-B et 1/2 sud du lot 13-B-
31 juillet 1974	Grégoire Diotte et Albert Diotte
12 mai 1975	La Ferme L'Éperon inc.
30 juin 1987	Marcel Gagnon et Rita Papineau

Le 23 mai 1964, Jean-Paul Jolicœur, un architecte de Montréal, achète de Roméo Touchette les lots 12, 13, 14, 15, 16-P du rang 4 ainsi que les lots 13-B-P, 14-C et 15-C du rang 5. Ces lots avaient

appartenu précédemment à la succession de Valentine Brière, veuve de Stanislas Poirier.

Six jours plus tard, M. Jolicœur acquiert de Ernest Touchette les lots 9-B, 10-B-P, 11-B, 12-B, 13-B-P, 14-A, 15-A, 15-C-P et 16-A-P du rang 5.

C'est sur ces terres que Noé Touchette a vécu avec sa famille. Son fils Joséphat Touchette prendra la relève. Ce dernier était marié à Aimée Léonard. Neuf enfants naîtront de leur union : Gérard, Ernestine, Ernest, Roméo, Yvonne, Noé, Laurette, Yves et Véronique. Joséphat y établira ses fils Ernest, Roméo et Yves.

Ernest Touchette s'est marié à Yvonne Legault le 11 juin 1930. Ils auront dix enfants : Paul, Germain, Fernand, Jean-Marie, Lucille, Denise, Raymond, Réal, Gérard et Lise.

Roméo Touchette s'est marié à Marie-Anne Legault le 25 mai 1927. Huit enfants sont issus de leur union : Laurent, Fernand, Guy, Gérald, Marie-Paule, Yolande, Maurice et Gilles.

Yves Touchette s'est marié à Aline Plouffe le 29 octobre 1941. Ils auront six enfants : Thérèse, André, René, Diane, Yvon et François.

En novembre de la même année, Jean-Paul Jolicœur achète de Pierre Jarry une partie du lot 13-B du rang 6 sur laquelle était jadis construit le moulin à scie de Victor Dufort.

Le 11 janvier 1965, Hervé Lafleur -fils- vend à M. Jolicœur les lots 13-B-P, 14-B et 15-B du rang 6. C'est en 1942, que M. Lafleur avait acquis ces lots, en plus grande étendue, de William Chartier qui en était devenu propriétaire le 17 mars 1926 les ayant achetés de Victor Dufort.

Pendant une dizaine d'années, Jean-Paul Jolicœur engagera des employés qui verront au fonctionnement de la ferme qui se spécialise surtout dans la production bovine. M. Guy Touchette y a travaillé de 1964 à 1967. Par la suite, M. Clermont y travaillera jusqu'en 1970 alors que M. Jolicœur vend ses animaux.

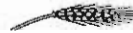
En 1974, la ferme qui comprend trois maisons et des granges est vendue à Grégoire et Albert Diotte. Ils procèdent alors à la construction de trois porcheries. En 1975, ils forment une compagnie « La Ferme l'Éperon inc. » à laquelle est transférée la propriété. L'année suivante, une maternité et un parc d'engraissement sont construits. Les bâtiments abritent 600 truies, 3 500 porcs en plus des 1 000 porcelets. En 1978 s'ajoute à l'entreprise la production de veaux d'embouche. Une

soixantaine de vaches de race Simmental composent le troupeau. Cinq personnes n'ayant pas de lien direct avec l'entreprise trouvent un emploi à la Ferme l'Éperon.

La baisse du prix du porc, les taux de financement trop élevés auront raison de la Ferme l'Éperon inc. qui doit abandonner les affaires en 1983.

Le 30 juin 1987, Marcel Gagnon et Rita Papineau achètent la ferme. Ces derniers possèdent des terres à Ferme-Neuve et à Mont-Saint-Michel. Ils vendront ces fermes et déménageront sur leur terre de Kiamika les 32 têtes formant alors le troupeau de bovins de boucherie. Depuis l'acquisition de cette terre, Marcel Gagnon et son épouse ont aménagé une quarantaine d'acres de terre neuve. Les clôtures ont été refaites sur l'ensemble de la propriété, ce travail s'est échelonné sur une dizaine d'années. Les anciens bâtiments de la ferme sont démolis et d'autres seront améliorés afin d'offrir un meilleur confort aux animaux.

Les veaux d'embouche que les Gagnon élèvent jusqu'à l'âge de huit mois sont vendus à l'encan de Sawyerville près de Sherbrooke à des propriétaires de parcs d'engraissement.



LA FERME LUCIEN GRATTON

35, Septième Rang

Lots : 29-P, 30-A-P du rang 7, 26 du rang 8 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 126,41 hectares

En culture : 28,34 hectares

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 17 têtes de race Charolais

TITRES : Lot 29-P et 30-A-P du rang 7

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
15 août 1899	R. Touchette -billet de location-
22 janvier 1900	Joseph Deschamps - lettres patentes-
25 août 1920	Napoléon Gratton
30 octobre 1962	Lucien Gratton

C'est vers l'année 1890 que Joseph Deschamps, son épouse Marie Fortin et leurs six enfants -Louis, Roméo, Noé, Joseph, Marie-Louise et Auguste-, venant de la région de Québec, s'établissent en bordure de la rivière Kiamika sur les lots 29 et 30 du rang 7. Ils y défricheront la terre, y construiront une maison et une grange-étable. Ils se procureront des animaux ainsi que les instruments aratoires nécessaires à l'exploitation de la ferme.

Le 25 août 1920, la propriété est vendue à Napoléon Gratton. Ce dernier est le fils de Joseph Gratton et de Victoria Brisebois. Joseph est originaire de Saint-Jérôme et vint s'établir sur les lots 31 à 33 du rang 4, en bordure de la rivière du Lièvre vers 1902. Du mariage de Joseph et de Victoria sont nés onze enfants : Joseph, Napoléon, Albert, Rodrigue, Arthur, Osias, Ferdinand, Rosa, Azilda, Aline et Yvonne.

En 1914, Joseph avait donné à son fils Napoléon le lot 32, mais ce dernier décida de le vendre à son frère Albert l'année suivante. Lorsque Napoléon Gratton épouse Laura Diotte, fille de Pierre Diotte et de Délia Chalifoux, le 10 janvier 1921, ils s'établissent sur la ferme du rang 7. De leur union sont nés huit enfants : Dorélie, Rita, Liguori, Patricia, Victor, Denise, Louise et Lucien.

Pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, Napoléon Gratton possède quelques vaches et élève des moutons, des porcs... À cette époque, il devait travailler au chantier pour combler les fins de mois. Il fera beaucoup de défrichage et de terre neuve pour améliorer son exploitation. Il sera très actif au sein de la communauté en s'impliquant surtout dans les organismes tels le Cercle de l'U.C.C., le Syndicat de l'U.C.C., le Cercle agricole, le Syndicat du Crible; il occupera même certaines charges au sein de la municipalité et de la commission scolaire.



LA MAISON DE NAPOLÉON GRATTON EN BORDURE DE LA RIVIÈRE KIAMIKA.

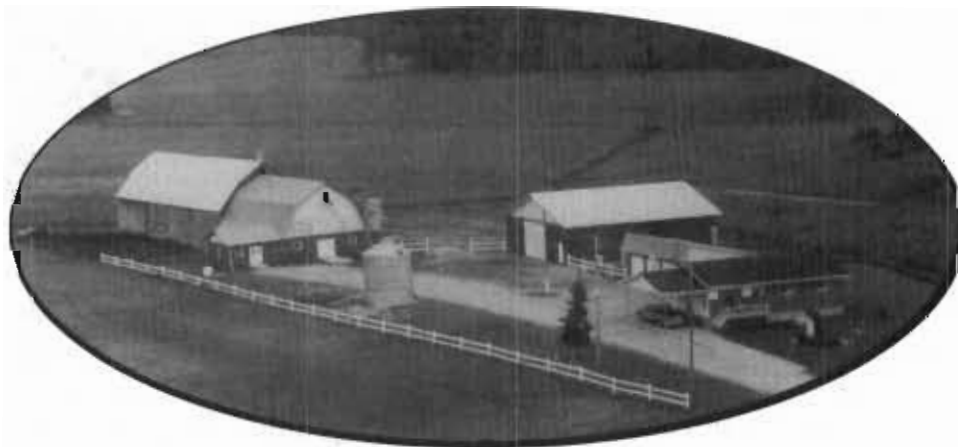
En 1962, la ferme devient la propriété de son fils Lucien qui avec son épouse Victoire Lagacé y feront surtout de la production laitière jusqu'en 1969. Depuis, la ferme se spécialise dans la production de bovins de boucherie. Cette seule source de revenus est insuffisante, alors Lucien Gratton doit, à partir de 1971, travailler à l'extérieur pour des compagnies forestières. Dans ses meilleurs années, le cheptel s'élevait à 65 têtes en plus des veaux d'embouche. Du mariage de Lucien Gratton et Victoire Lagacé sont nés trois enfants : Luc, Denis qui est décédé le 28 juin 1977, et René. René, le cadet de la famille, est instructeur à l'Institut de karaté « Chito Kan » de Mont-Laurier. Il a participé à plusieurs reprises à différentes compétitions, remportant plusieurs trophées. Il se signalera en 1996 en livrant un match nul contre Wilfrid Hembert (Sotteville), le champion de Normandie, lors du gala international organisé par la Boxe américaine de Sotteville en France. En 1997, il remportera le championnat en Kata Musical lors du tournoi international d'arts martiaux de la Fédération américaine d'arts martiaux.



LA FERME DENIS JACQUES

595, chemin de Kiamika

Lots : 17, 18, 19-P, 20, 21-A, 21-B-P, 22-P, 23, 24 et 25-P
du rang 2 du canton de Bouthillier



Superficie possédée : 246,33 hectares

Superficie louée : 18,22 hectares

En culture : 129,55 hectares

Production laitière

Troupeau : 80 têtes de race Holstein

TITRES: Lot 19-P du rang 2

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
12 décembre 1902	Isaac Constantineau -billet de location-
25 juin 1904	Isaac Constantineau -lettres patentes-
23 janvier 1905	Jean-Baptiste Paquette
18 octobre 1906	Isaac Constantineau
16 octobre 1913	Jules Lauzon
12 octobre 1914	Joseph Huberdeau
20 juillet 1942	Moïse Huberdeau
8 mai 1950	Victor Saint-Aubin
10 mai 1960	Réal Filion
21 juin 1968	Germain Constantineau
20 juin 1972	Denis Jacques

En 1971, Denis Jacques, fils de Ulric Jacques et de Irène Huberdeau de Lac-des-Îles, loue la terre de Germain Constantineau qui avait auparavant appartenue à Victor Saint-Aubin et Réal Filion -lots 19-P, 20, 21-A du rang 2 du canton de Bouthillier-.

Le 20 juin 1972, Denis se porte acquéreur de la ferme. Trois jours auparavant, il avait épousé Carole Lachaine, la fille de Aldège Lachaine et de Victoire Lacasse de Kiamika. Ensemble, ils s'occuperont de l'exploitation de la ferme. Ils auront trois enfants: Yves, Martin et Miguel.

À leurs débuts, ils possèdent sept vaches laitières. En 1977, ils construiront une nouvelle résidence; en 1981, ils agrandissent l'étable, un garage viendra s'ajouter à l'exploitation en 1982 et une remise à machinerie agricole en 1987. L'étable sera également pourvue d'un lactoduc.

Le 30 avril 1986, M. Jacques achète de Jean-Paul Filion les lots 17-P et 18-P du rang 2 ayant jadis appartenu à Calixte Constantineau. Il y défrichera une cinquantaine d'acres qui seront mis en culture. Le 16 septembre 1994, il se porte acquéreur des lots 21-B-P, 22-P, 23, 24 et 25-P du rang 2. Cette terre avait déjà appartenu à son père Ulric qui, avec son épouse, y ont élevé leurs dix enfants: Lucien, Rolland, Jean-Claude, Richard, Georges, Gilles, Liliane, Simone, Thérèse et Denis.

Depuis 1996, sur cette ferme située au 660 du chemin du lac Rouge, Yves, le fils de Denis, y fait de la production laitière. Son troupeau est composé d'une vingtaine de têtes de race Holstein et Ayrshire.



LA FERME GRENIKA

Denis Grenier, Johanne Lefebvre et Benoît Grenier

1. Sixième Rang

Lots: 11-A-P, 12-A-P, 13-A-P, 14-B-P, 15-B-P, 16-B du rang 5, 16-A-P, 17-A-3, 17-A-6, 18-A-4, 18-A-5-P, 18-H-2, 18-J-1, 19-B-P, 20-P, 29-A-P, 30-P du rang 6 du canton de Kiamika



Superficie possédée: 257,08 hectares

Superficie louée: 56,68 hectares

En culture: 182,0 hectares

Production laitière

Troupeau: 80 têtes de race Holstein

Production céréalière et vente de foin

TITRES: Lots 18-H, 18-J du rang 6

Date d'acquisition

18 mars 1893

12 septembre 1908

24 mars 1911

20 novembre 1930

8 mai 1948

1^{er} octobre 1974

18 mai 1988

Nom du propriétaire

Samuel Guérin -billet de location-

Joseph-Samuel Guérin -lettres patentes-

Napoléon Charette

Georges Suppère

Oscar Grenier

Denis Grenier

Denis Grenier et Johanne Lefebvre

TITRES: Lots 19-B-P et 20 du rang 6

22 avril 1889	Pierre Lacasse -billet de location sur le lot 20 du rang 6-
17 décembre 1892	Pierre Lacasse -billet de location sur le lot 19 du rang 6-
27 mars 1901	Pierre Lacasse -lettres patentes sur les lots 19 et 20 du rang 6-
20 décembre 1910	Dame Joséphine Gravel
30 septembre 1911	Napoléon Charette
20 novembre 1930	Georges Suppère
8 mai 1948	Oscar Grenier
1 ^{er} octobre 1974	Denis Grenier
18 mai 1988	Denis Grenier et Johanne Lefebvre

En novembre 1930, Georges Suppère -50 ans- et Éva Filion -41 ans- quittent Saint-Jovite et viennent s'établir à Kiamika sur une terre que Georges a achetée de Napoléon Charette près du village de Kiamika -lots 18-H, 18-J-P, 19-B et 20 du rang 6-. Ils sont accompagnés de douze de leurs treize enfants: Léopold, Madeleine, Georgette, Émilienne, Gabrielle, Victor, Agnès, Jovite, Henri, Gilberte, Cécile et Gilles. Seul Gérard n'est pas du voyage, étant aux études à Papineauville. Roger, le cadet de la famille, naîtra en 1930. Ils quitteront donc Saint-Jovite et déménageront animaux et machinerie agricole soit à l'aide de chevaux ou par le train.

Georges et Éva travailleront ardemment pour subvenir aux besoins de leurs enfants, traversant la crise économique déclenchée en 1929. Léopold, l'aîné de la famille, aidera grandement son père qui avait une santé fragile.

Le 8 mai 1948, Georges vend la terre à son gendre Oscar Grenier, à l'exception d'une partie du lot 20 qu'il cédera à son fils Gilles. Oscar est le fils de Jean-Baptiste Grenier et de Rosanna Saint-Aubin, il avait épousé Agnès en 1940. Ils hébergeront Georges et Éva au deuxième étage de leur maison pendant neuf ans. En 1957, ces derniers iront demeurer chez Orise Filion, au village. Suite aux décès de Georges Suppère et de Orise Filion au début de l'année 1957, Éva ira demeurer chez son fils Gilles à Mont-Laurier.



LA MAISON ET LES BÂTIMENTS DE FERME DE GEORGES SUPPÈRE.

Le 5 avril 1955, Oscar achète de son beau-frère, Gilles, la partie du lot 20 que Georges lui avait cédée. Diverses améliorations seront apportées à la ferme: terre neuve, drainage superficiel, rénovation intérieure de l'étable, construction d'un silo de ciment -l'un des premiers installés dans la région vers 1967-.

Du mariage de Oscar et de Agnès sont nés neuf enfants: Lise, Gaétan, Claudette, Louise, Jean-Claude, Denis, Guy, Diane et Michel. Suite au décès de son épouse en 1967, Oscar continuera à exploiter sa ferme avec l'aide de ses enfants. Le 8 juillet 1971, il achète de la Fabrique de Kiamika les lots 16-A et 17-A-P du rang 6.

En octobre 1974, Oscar vend l'exploitation à son fils Denis à l'exception d'un emplacement qu'il se réserve près du village sur la route 311 pour y construire une résidence. Il lui cède également toute la machinerie aratoire et les soixante-quinze têtes qui forment le troupeau.

Denis Grenier et Johanne Lefebvre se sont mariés le 26 avril 1975. Ils ont deux enfants, Benoit et Nadine, qui les aident aux travaux de la ferme. Afin d'agrandir leur exploitation, ils se porteront acquéreurs de plusieurs terres situées à Kiamika.

Le 24 février 1984, ils achètent de Julien Maillé les lots 12-A-P, 13-A-P et 14-B-P du rang 5 à l'exception de l'emplacement où est située la maison construite par Joseph Guérin que se réserve M. Maillé. Le troupeau de vaches et le quota de lait font également l'objet de la transaction. Cette terre avait auparavant appartenu à Joseph Guérin, Élie Saint-Jean, Noé Saint-Jean, Albertine Saint-Jean -veuve de Liguori Fillion- et Marie-Anna Charbonneau avant d'être acquise par Julien Maillé le 26 mars 1952. C'est vers 1887, que Hyacinthe Maillé, le grand-



LA MAISON DE JULIEN MAILLÉ CONSTRUITE PAR JOSEPH GUÉRIN.

père de Julien, avec son épouse Rosalie Mantha et leurs deux enfants, Hyacinthe et Joseph, sont venus s'établir à Kiamika, sur les lots 11 et 12 du rang 6, en bordure de la rivière Kiamika, près du rapide Dufort. Au décès de Hyacinthe Maillé -père- en 1913, son fils Joseph prendra la relève. Joseph Maillé et son épouse Yvonne Latreille ont eu onze enfants: Simone, Jeanne, Charles-Émile, Colette, Julien, Fernande, Berthe, Conrad, Maurice, Fernand et Noëlla. Cette terre appartient aujourd'hui à Fernand Maillé.

Julien Maillé s'est marié à Cécile Chartier en 1953. Ils viendront s'établir sur la terre qu'il a acquise en 1952, en bordure de la rivière Kiamika. Sept enfants sont nés de leur union : Jean-Claude, André, Réjean, Marie-Suzanne, Daniel, Annie et Valérie.

Le 3 avril 1992, Denis Grenier et son frère Jean-Claude achètent les lots 12-A-P, 13-A-P, 14-B-P, 15-B-P et 16-B du rang 5 de Jacques et Fernand Saint-Jean. Suite au décès de Jean-Claude, ses enfants héritent de sa part et la vendent en 1997 à Denis Grenier et Johanne Lefebvre qui avaient formé depuis le 1^{er} janvier 1988 une société désignée sous le nom de « Ferme Grenika enr. ». Cette terre a successivement appartenu à Joseph Guérin, Élie Saint-Jean, Omer Saint-Jean, Jean-Baptiste Turgeon, Noé Saint-Jean, Paul-Émile Morin, Oscar Saint-Jean, Gaston Saint-Jean ainsi qu'à Jacques et Fernand Saint-Jean.

Le 13 mars 1997, la Ferme Grenika achète la terre de Gaston Saint-Louis située au nord du village sur le lot 18-A-5-P du rang 7. Le 22 décembre 1997, Werner Wepfer Jr leur vend les lots 29-A-P et 30-P du rang 6.

Pour compléter son exploitation, la Ferme Grenika loue la terre de Werner Wepfer Jr ainsi que celle de Mélanie et Kevin Grenier. Ces derniers en sont devenus propriétaires suite au décès de leur père Jean-Claude le 4 août 1996. Cette terre, qui est composée des lots 13-A-P, 14-A et 15-A-P du rang 6, a déjà appartenu à William Chartier, Hervé Lafleur, aux enfants de M. Lafleur, avant d'être acquise par Jean-Claude Grenier le 15 décembre 1983.

C'est le 29 avril 1942 que Hervé Lafleur avait acheté de William Chartier les lots 13-A, 13-B-P, 14-A, 14-B, 15-A et 15-B du rang 6. Hervé Lafleur s'est marié à Annette Lachaine, fille de Adélarde Lachaine et de Blanche Diotte, le 26 septembre 1942. Dix enfants sont nés de leur union : Robert, Gaétan, Lucien, Jean-Pierre, Michelle, Suzel, Liliane, Guy, Serge et Daniel. Annette Lachaine est décédée en 1978 et, suite au décès de Hervé Lafleur le 27 novembre 1981, ses enfants héritent de la propriété qui sera vendue en partie à Jean-Claude Grenier. La maison et un emplacement seront vendus à Robert Lafleur qui y demeure depuis avec son épouse Cécile Aubin.

Depuis plus de vingt ans, plusieurs améliorations seront effectuées et ajouteront de la valeur à la Ferme Grenika : drainage souterrain et superficiel, rénovation intérieure et extérieure de l'étable,

construction d'un atelier de réparation, de silos, d'une remise à machinerie, installation d'un lactoduc et d'un distributeur d'aliments contrôlé. La production laitière du troupeau a plus que doublé depuis l'achat de la propriété, ceci étant principalement dû au programme d'insémination artificielle et au contrôle laitier. Depuis quelques années, l'entreprise s'est diversifiée en faisant de la production céréalière et la vente de foin.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, Benoit, le fils de Denis, est devenu sociétaire de la ferme.

LA FERME JALSY

-Alain Jacques et Sylvie Pominville-

30, Sixième Rang

Lots : 35-A, 36-A du rang 6 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 81,33 hectares

En culture : 60 hectares

Production laitière

Troupeau : 65 têtes de race Holstein

Date d'acquisition

22 janvier 1893
9 juin 1904
21 octobre 1902
7 novembre 1904
18 mars 1913

TITRES : Lot 35-A du rang 6

Nom du propriétaire

Charles Sarazin -billet de location-
Charles Sarazin -lettres patentes-
Gédéon Cloutier
Joseph Ouimet
Alcide Ouimet

12 décembre 1932	Alice Delvigne - Dame B. Charbonneau-
30 novembre 1935	Henri Brisebois
22 avril 1939	Alcide Ouimet
11 février 1947	Firmin Valiquette
6 janvier 1972	Rolland Jacques
27 janvier 1989	Alain Jacques et Sylvie Pominville

TITRES: Lot 36-A du rang 6

22 janvier 1893	Charles Sarazin -billet de location-
9 juin 1904	Charles Sarazin -lettres patentes-
29 novembre 1910	Trefflé Lachaine
7 mars 1935	Émile Lachaine
13 avril 1965	Rolland Jacques
27 janvier 1989	Alain Jacques et Sylvie Pominville

C'est le 7 mars 1935 que Émile Lachaine achète, de son père Trefflé, la terre située sur le lot 36-A du rang 6. Il y fera de la production porcine et devra travailler à l'extérieur pour subvenir aux besoins de son épouse Simone Forget et de ses enfants: Marielle, Gilbert, Gilberte, Marcella, Claude, Claudette, Huguette, Normand, Cécile, Micheline, Paul-Émile et Denise.

L'une des filles, Marcella, épouse Rolland Jacques, fils de Ulric Jacques et de Irène Huberdeau qui demeuraient à Lac-des-Îles. Marcella et Rolland demeureront quelques temps à Mont-Laurier avant d'acheter, le 16 septembre 1961, la terre de Claude Lachaine située sur le lot 25-A du rang 6. Cette ferme avait auparavant appartenu à Ravana Quenneville. Trois ans plus tard, ils vendront la ferme à Honorius Lachaine et achèteront la terre de Émile Lachaine. Lors de l'achat, l'entreprise compte une centaine de porcs. Ils délaisseront cette production et s'orienteront vers l'industrie laitière.

Le 6 janvier 1972, M. Jacques se porte acquéreur de la terre de Firmin Valiquette, adjacente à sa propriété. M. Valiquette s'y était installé en 1948 avec son épouse Rita Godard, fille de Henri Godard et de Hortense Lavoie de Labelle.

Firmin est le fils de Donat Valiquette et de Blanche Brunet qui, elle, était la fille de Thomas Brunet et de Maggie McNamara. Donat est le fils de William qui était marié à Mathildée Legault. Du mariage de Donat et de Blanche sont nés six enfants: Firmin, Bibiane, Jean-Marie, Gaston, Pierrette et Robert qui ont tous grandi sur la ferme située dans le canton de Dudley.

Firmin Valiquette et Rita Godard se sont mariés le 3 juillet 1948 à Labelle et viennent donc s'établir sur le lot 35-A du rang 6 où ils auront leurs enfants: Jean-Marie, Jacques, Louise, Conrad -décédé à six mois- Myriam, Christian, Ronald, Réjean, François - décédé à la naissance- et Jacinthe. Ils exploiteront leur terre du rang 6 pendant une quinzaine d'années et déménageront dans le canton de Dudley en 1963.

Rolland Jacques et son épouse auront trois enfants: Alain, Claudine et Sylvie. Ils tireront profit de leur ferme jusqu'en 1989. Depuis, leur fils Alain et son épouse Sylvie Pominville assurent la gestion de l'entreprise. Pour améliorer leur exploitation, ces derniers ont procédé à l'agrandissement de l'étable ainsi qu'à l'achat de quotas.



LA FERME MICHEL LACASSE

27, Septième Rang

Lots: 19-A-P, 20-A, 20-B-P, 20-C,
21-A-P, 21-B-P, 22-A-P, 23-A-P, 23-B, 24-P du rang 7,
25 du rang 8 du canton de Kiamika



Superficie possédée: 230,61 hectares

Superficie louée: 12 hectares

En culture: 68,83 hectares

Production laitière

Troupeau: 70 têtes de race Holstein

TITRES: Les différents propriétaires de la ferme principale
Lots 23-A-P, 23-B et 24-P du rang 7

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
22 octobre 1888	François Lacasse -billet de location-
13 septembre 1905	Rodrigue Lacasse -lettres patentes-
18 septembre 1905	Alphonse Lacasse
21 janvier 1914	Décès de Alphonse Lacasse; Sophie Amyot, son épouse, en devient propriétaire
16 juillet 1920	Décès de Sophie Amyot; Rodrigue Lacasse en devient propriétaire
3 janvier 1931	Mathias Lacasse
30 octobre 1963	André Lacasse
11 avril 1989	Michel Lacasse

Transmise de génération en génération depuis 1905, cette ferme est située en bordure de la rivière Kiamika à environ un mille du village sur le septième rang.

Alphonse Lacasse, qui était marié à Sophie Amyot, s'est établi à Kiamika, vers 1887. Il avait choisi quelques lots en bordure de la rivière Kiamika sur le rang 6 près de l'endroit où sera érigé plus tard le village de Kiamika.

Son frère, Pierre, s'est établi sur les lots 18, 19 et 20 du rang 6 et sur le lot 18 du rang 7. De la descendance de Pierre Lacasse et de Joséphine Gravel, seule Thérèse, fille de Téléphore Lacasse et de Adrienne Lépine, demeure encore à Kiamika. Thérèse a épousé Rosaire Deschamps, fils de Louis Deschamps et de Anna Chartier le 6 mai 1941. Ils ont eu un seul enfant, Jean, qui demeure à Kiamika, sur le chemin Chapleau.

Des montréalais avaient choisi les lots 19 à 24 du rang 7. Ne connaissant rien à l'agriculture, ils laisseront ces terres à Alphonse Lacasse. Il installera son gendre, Joseph Marier, sur le lot 19, François Lacasse -père- sur les lots 20, 21 et 22, Alphonse -fils- sur le lot 23, Rodrigue sur le lot 24 et Joseph sur le lot 25. En 1904, il vendra ses lots du rang 6.

Rodrigue s'était marié en premières noces à Emma Lachaine qui est décédée en 1900. En secondes noces, il épousera Édesse Piché-Dufour qui avait deux enfants: Sylvio et Jos.. De l'union de Rodrigue Lacasse et de Édesse Piché-Dufour sont nés deux enfants: Mathias et Henri. Suite au décès de Mme Piché, Rodrigue épousera Fidélia Bourdon, veuve de Exéphir Forget. Elle avait un garçon et trois filles.

Ces dernières s'appelaient Blanche, Clarisse et Ida. Mathias Lacasse épousera Blanche Forget, Sylvio Dufour se maria à Ida Forget, Clarisse Forget épousera Bruno Daigneault. Quant à Henri, il se maria à Diana Thibault le 29 avril 1926. Ils iront demeurer dans une maison construite à la sortie du pont Campeau, en face de la propriété qui appartient aujourd'hui à Fernande Valiquette. Quinze enfants naîtront de leur union dont neuf sont encore vivants: Lucille, Edgar, Conrad, Madeleine, Gilles, Lise, Rolland, Denise et Murielle.

En 1931, Mathias Lacasse prend possession de la terre de son père Rodrigue; Mathias et son épouse Blanche Forget et leurs enfants Pierrette, Victoire, Richard, André et Germain demeurent dans une maison construite sur le lot 23 du rang 7. Rodrigue, quant à lui, demeure dans sa maison située sur le lot 24.

Après avoir passé quelques années à Montréal, le fils de Mathias, André, revient en 1959 avec son épouse Jeannine Larivée et leurs deux enfants: Michel -2 ans- et Josée -1 an-.

Son grand-père Rodrigue étant décédé en 1956, André démolira la maison où il habitait et en construira une nouvelle au même endroit. En 1962, naîtra la troisième et dernière enfant de la famille, Thérèse.

Dans le but d'agrandir son exploitation, en 1968, André achète la terre de son frère Germain près du village sur le lot 19-A du rang 7. Cette terre avait jadis appartenu à Alphonse Lacasse, Joseph Marier, Henri Marier, Pierre Diotte, Severin Diotte, Charles Diotte, Rolland Fillion, Auguste Vanier, Léon Vanier avant d'être vendue à Germain Lacasse en 1958.

En 1975, André se porte acquéreur des lots 20 à 22 du rang 7 qui appartenaient à Donat Lacasse depuis le 11 avril 1950.

Les propriétaires des lots 20, 21 et 22 du rang 7

22 octobre 1888	Alphonse Lacasse, père et fils
2 janvier 1904	François Lacasse
12 mars 1918	Euclide Dubois
13 mai 1940	Cyprien Lacasse
23 mai 1949	Victorin Lacasse
11 avril 1950	Donat Lacasse

L'un des fils de Alphonse, François Lacasse, avait épousé Delphine Dubois le 6 juillet 1896 à Saint-Jovite. Huit enfants sont nés

de leur union: Oscar, Rosaire, Victorin, Aurore, Cyprien, Marie-Rose, François et Donat. Cyprien, Victorin et Donat seront, à différentes époques, propriétaires des lots 20, 21 et 22 du rang 7. Des enfants de François et Delphine, seul François -fils- demeure encore à Kiamika. Ce dernier avait épousé Jeanne d'Arc Girouard le 5 août 1944 à l'église de Kiamika. Après leur mariage, François et Jeanne-d'Arc demeureront dans la maison de briques du rang 7 -18 du Septième Rang aujourd'hui-. Vers 1949, François se construira une maison au village, où il élèvera ses dix enfants: Rémi, Cécile, Maurice, Angèle, Marcel, Ginette, Rachelle, Marielle, Florence et Carole. Soulignons le fait qu'un des frères de Jeanne-d'Arc Girouard, Gérard, est juge à la Cour du Québec. Il avait auparavant été député fédéral et Procureur de la Couronne pour la ville de Montréal. La famille Girouard est arrivée à Kiamika vers 1940 et y est demeurée jusqu'en 1972.

Lentement, la ferme de André Lacasse se développera par la construction de bâtiments, l'achat de quotas, l'amélioration du troupeau par le biais de l'insémination artificielle, l'augmentation du cheptel et l'installation d'un lactoduc.

En plus du travail à la ferme, André occupera des fonctions au sein de différents organismes à Kiamika: président de la Caisse populaire Desjardins, marguillier pour la Fabrique, conseiller municipal, directeur du Comité des loisirs; il sera également directeur de la Société coopérative agricole de la vallée de la Lièvre.

En 1989, Michel Lacasse, le fils d'André, prend la relève après avoir aidé son père pendant plusieurs années. Il construira une nouvelle laiterie, agrandira l'étable, érigera une nouvelle grange. Des quelque quinze vaches que le cheptel comptait vers 1960, aujourd'hui, on en compte une quarantaine.



LA FERME ALAIN ET JEAN-PIERRE LACHAINE

-1628-7302 Québec inc.-

78, chemin de la Lièvre

Lots: 22-P, 23-P, 24-P, 25 du rang 4,
18-P, 28 du rang 5 du canton de Kiamika, 3-P, 4-P, 5-P, 6-P,
11-P du rang 1 du canton de Bouthillier



Superficie possédée: 316,4 hectares

Superficie louée: 10 hectares

En culture: 121,82 hectares

Production acéricole

Production laitière

Troupeau: 97 têtes de race Holstein

Production de veaux d'embouche

Troupeau: 10 têtes de races Charolais et
Simmental

TITRES: Emplacement de la ferme principale - Lot 25 du rang 4-

Date d'acquisition

Nom du propriétaire

19 décembre 1896

Napoléon Dumas -billet de location-

14 avril 1910

Les représentants légaux de feu

Napoléon Dumas -lettres patentes-

Date inconnue

Trefflé Lachaine

29 novembre 1910

Édouard Saint-Jean

22 janvier 1918

Trefflé Lachaine

22 janvier 1918

Rodrigue Lachaine

10 juin 1949

Aldège Lachaine

27 juin 1995

1628-7302 Québec inc.

En 1891, Napoléon Dumas s'était établi sur les lots 25 et 26 du rang 4. Trefflé, qui est le fils de Noël Lachaine et de Zoé Bazinet, s'est marié à Angéline Vaillancourt le 9 avril 1888. Neuf enfants étaient nés de leur union : Rodrigue, Amanda, Adélarde, Willie, Honorius, Marie, Bernadette, Albina et Émile. Trefflé se portera acquéreur du lot 25 du rang 4. Il le cédera en 1910 à Édouard Saint-Jean et le rachètera le 22 janvier 1918. La même journée, il cède le lot à son fils Rodrigue qui l'occupait depuis le 1^{er} juin 1914. Rodrigue s'était marié à Rosianne Pilon le 6 juillet 1914. Neuf enfants sont nés de leur mariage : Arthur, Lionel, Orient, Rolland, Gisèle, Aldège, Jeannine, Hector et Élizabeth.

Le 10 juin 1949, Rodrigue vend la ferme à son fils Aldège - lots 25 du rang 4 et 25 du rang 5- avec le roulant de la ferme et les vaches à lait. Aldège s'était marié à Victoire Lacasse, fille de Mathias Lacasse et de Blanche Forget, le 22 avril 1947. Ils auront six enfants : Marie-Paule, Jean-Pierre, Carole, Diane, France et Alain.

Le 5 octobre 1963, Aldège achète de son frère Rolland le lot 18-P du rang 5. En 1968, il obtiendra de la Couronne le lot 28 du rang 5. En 1974, Aldège démolira sa résidence et en construira une nouvelle. D'autres améliorations ont été apportées à la ferme : allonge de la grange-étable, rénovation intérieure de l'étable, installation d'un lactoduc, construction d'un silo fosse. M. Lachaine possédait également une cabane à sucre sur le lot 28 du rang 5 ; en 1979, il en construira une nouvelle sur le lot 25 du rang 4 qui sera agrandie en 1995 par ses fils Alain et Jean-Pierre.

Le 27 juin 1995, il vendra sa ferme à ses deux fils Alain et Jean-Pierre qui avaient formé une compagnie sous le nom de 1628-7302 Québec inc.. La ferme comprend alors les lots 25 du rang 4, les lots 18-P et 28 du rang 5 du canton de Kiamika ainsi que les lots 3-P, 4-P, 5-P, 6-P et 11-P du rang 1 du canton de Bouthillier. Aldège avait acquis les lots 3-P et 4-P de François Bisailon le 29 mars 1967. Suite au décès de Lionel Lachaine en 1981, Aldège avait hérité des lots 5-P et 6-P du rang 1. Ces lots avaient auparavant appartenu à Antoine, Marcel ainsi qu'à Jean Huberdeau. Il avait acquis le lot 11-P du rang 1 du canton de Bouthillier de Philibert Grenier le 30 mai 1975.

Le 29 août 1996, la compagnie 1628-7302 Québec inc. achètera les parties des lots 22, 23 et 24 d'une superficie de 13,039 hectares de

Otto Siebert. Ces terres avaient jadis appartenu, en plus grande étendue, à Alexis, Aquila Pilon et Clément Pilon.

Alain Lachaine, qui demeure au 78 du chemin de la Lièvre, voit à l'exploitation de la ferme avec sa conjointe Diane Meilleur. Jean-Pierre Lachaine s'est marié à Monique Léonard, le 27 septembre 1969. Ils ont trois enfants : Éric, Patrick et Pascal. Jean-Pierre demeure au 1191 du chemin de Ferme-Rouge et depuis quelque vingt-cinq années, il fait du transport scolaire ; il avait acquis cette entreprise de son oncle, Lionel Lachaine. Il possède également des autobus voyageurs et il exécute des travaux de déneigement pour le compte du ministère des Transports et de plusieurs municipalités.

Alain Lachaine est également propriétaire du lot 26-P du rang 4. Il a acquis le fond de terre et les bâtiments de ferme de Gilles Boyer le 11 mai 1984. Cette terre a successivement appartenu à Napoléon Dumas, Hormisdas Daoust et Léo Daoust qui l'a vendue à Gilles Boyer le 18 septembre 1974.

Hormisdas Daoust est arrivé à Kiamika en 1892. À cette époque, il avait choisi les lots 12, 13 et 14 du rang 4. Quelques années plus tard, il se porte acquéreur de la terre située sur le lot 26 du rang 4. Douze enfants sont nés du mariage de Hormisdas Daoust et de Joséphine Lefebvre : Ovila, Délia, Marguerite, Angéline, Annie, Christiana, Marie-Ange, Bernadette, Moïse, Alexandre, Noé et Léo. Le 19 mai 1931, Hormisdas vend la terre à son fils Léo. Ce dernier se maria à Maria Saint-Germain, fille de Edmond Saint-Germain et de Louise Dufour de Lac-des-Îles, le 19 mai 1937. C'est là qu'ils demeureront jusqu'en 1974 avec leurs enfants : Marcel, Denis, Gérard, Pauline, Lucille et Robert.



LA FERME SYLVAIN LACHAINE

13, Sixième Rang

Lots : 23-P, 24-A-P du rang 6, 26-A-P, 27-P, 28-P du rang 7,
26 du rang 5 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 249,26 hectares

Production de veaux d'embouche

Superficie louée : 42,51 hectares

Troupeau : 50 têtes de race Simmental

En culture : 101 hectares

TITRES : Emplacement de la ferme principale - 23-P du rang 6-

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
1 ^{er} août 1894	Adélarde Forget, fils -billet de location-
13 septembre 1905	Adélarde Forget, fils -lettres patentes-
Date inconnue	Alphonse Leclair
2 septembre 1910	Osias Larocque
17 octobre 1916	Osias Saint-Jean
27 avril 1942	Lionel et Rolland Lachaine
13 décembre 1946	Rolland Lachaine
19 avril 1982	Jean-Luc et Sylvain Lachaine
29 décembre 1982	Sylvain Lachaine et succession Jean-Luc Lachaine
17 octobre 1984	Sylvain Lachaine

Le 27 avril 1942, Lionel et Rolland Lachaine achètent la terre de Osias Saint-Jean située sur le lot 23 du rang 6. Osias s'était porté acquéreur de la ferme le 17 octobre 1916 et s'y était établi avec son épouse Antoinette Pilon. Tous deux se sont mariés en l'église de Kiamika

en mai 1920. Osias est le fils de Édouard Saint-Jean et de Alzire Lachaine. Antoinette est la fille de Alexis Pilon et de Élisabeth De Repentigny. Ils y construiront une maison vers 1920 ainsi que des bâtiments de ferme. Suite à l'incendie de la grange-étable autour de l'année 1930, Osias procède à la reconstruction de celle-ci. On retrouve ces bâtiments au 13, sixième rang. Cinq enfants sont nés de l'union de Osias et de Antoinette : Alice, Gilbert, Gilberte, Réjeanne et Jeanne-Mance. Lorsque Osias a vendu sa propriété en 1942 à Rolland et Lionel Lachaine, lui et sa famille iront demeurer au village dans la maison où ont demeuré Jacques Boivin et son épouse Délisca Quenneville.

Rolland Lachaine, qui est le fils de Rodrigue Lachaine et de Rosiane Pilon, épousera Léona Saint-Germain, fille de Edmond Saint-Germain et de Louise Dufour de Lac-des-Îles, le 28 juin 1943. Léona viendra demeurer avec Rolland dans la maison du rang 6. Onze enfants naîtront du mariage de Rolland Lachaine et de Léona Saint-Germain : Lise, Liliane, Huguette, Jean-Luc, Serge, Yolande, Solange, Sylvie, Sylvain, Johanne et Josée. Lionel demeurera avec son frère Rolland et, en 1946, il cédera sa part de la terre à Rolland et ira demeurer dans une maison qu'il a construite près des ponts couverts de la Ferme-Rouge dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

À cette époque, une dizaine de vaches laitières composent le cheptel de Rolland Lachaine.

Le 5 octobre 1963, Rolland se porte acquéreur de la ferme de Féréol Boisclair, à l'exception de la maison et d'un emplacement que M. Boisclair se réserve pour y demeurer.

Louis Boisclair, le grand-père de Féréol, est venu s'établir à Kiamika en 1887 et avait choisi cette terre. Arrivant de Sainte-Agathe, il avait emprunté le chemin Chapleau jusqu'à la rivière Kiamika et, en canot d'écorce, il s'était rendu jusqu'à son lot. Il était accompagné de son épouse Olive -dit Valade- Paquette. Trois enfants sont nés de leur union : Gédéon, Antoinette et Adèle.

Gédéon se porte acquéreur de la ferme le 13 juin 1908. Deux jours plus tard, il s'est marié à Amanda Labelle, la fille de Benjamin Labelle et de Clarilda Éthier de Sainte-Thérèse. Huit enfants sont nés de leur union : Marguerite, Anita, Laura, Orient,



LA FAMILLE DE GÉDÉON BOISCLAIR.
ROLLAND, FÉRÉOL ET ORIENT; ANITA, LAURA,
AMANDA LABELLE, GÉDÉON ET MARGUERITE.

Féréol, Jean-Louis qui est décédé en bas âge, Rolland et Béatrice. Lorsque Gédéon est décédé le 8 mars 1928, son épouse ira demeurer chez une de ses sœurs à Montréal avec deux de ses enfants, Rolland et Féréol. Le 16 mai 1946, Rolland épouse Rollande Desjardins de Lac-des-Écorces. Le 15 avril 1949, ils viendront demeurer sur une terre que Rolland a achetée à Kiamika -lot 31 du rang 7-. Ils y sont demeurés pendant 42 ans. Dix enfants sont nés de leur union : Thérèse, Raymond, Jean-Marie, Gisèle, Marcel, Yvon, Alain, Denis, Jacques et Daniel. En 1990, la ferme est vendue à Mme Lorraine Girard. Pendant quelques mois, M. Boisclair y demeurera avec sa famille avant de déménager le 1^{er} juillet 1991 dans une résidence à Mont-Laurier.

Féréol, l'un des fils de Gédéon, prendra possession du lot 24 du rang 6 vers 1934. Féréol s'est marié le 4 juillet 1938 à Agathe Lachaine, fille de Willie Lachaine et de Florida Lachaine. Dix enfants naîtront de leur union : Gilles, Lionel, André, Lucien, Nicole, Rolland, Réjean, Gisèle, Pierre et France.

En 1963, Rolland Lachaine possède donc les lots 23 et 24-A du rang 6. En 1978, il achète la terre de Jean-Louis Forget sur le septième rang -lots 26-A-P, 27-P et 28-P-, avec un cheptel de quatre-vingts bovins de boucherie. Les lots 26-A et 27 avaient auparavant appartenu à Francis Charbonneau qui en avait obtenu les lettres patentes en 1912. Joseph Corriveau obtiendra les lettres patentes du lot 28 du rang 7 le 18 octobre 1912. Tous deux, Francis Charbonneau et Joseph Corriveau vendront leurs lots à Léon Beaulieu en 1913. Cette propriété a, par la suite, appartenu à Philippe Nelson Beaulieu. Antonio Forget, venant de Lac-des-Écorces, en prendra possession le 11 juillet 1940. Il était marié à Germaine Deschambault. Sont nés de leur union : André, Roger, Raymonde, Marielle, Liliane, Jean-Louis, Francine, Gilles et Réjean. Suite au décès de Antonio Forget le 14 mars 1963, son épouse hérite de la propriété. Au cours de la même année, son fils Jean-Louis arrive de Saint-Jérôme avec son épouse Marielle Monette. Il assurera l'exploitation de la ferme et s'en portera acquéreur le 8 février 1964.

Le 18 avril 1982, Rolland vend la ferme à ses fils Jean-Luc et Sylvain. Le 29 décembre de la même année, Jean-Luc meurt d'un tragique accident. Sa part de la ferme revient aux membres de la famille qui la transféreront en octobre 1984 à Sylvain qui en deviendra l'unique propriétaire.

En 1992, Sylvain vend ses quarante vaches laitières ainsi que le quota de lait et s'oriente vers la production de veaux d'embouche. Pour nourrir convenablement son troupeau, il loue des terres de Mme Lucille Cartier et de Werner Wepfer Jr à Kiamika, ainsi que celle de Michel Saint-Germain à Lac-des-Îles.



LA FERME ANDRÉ LAFLEUR

143, chemin de la Lièvre

Lots: 49, 50-P du rang 1, 50-P du rang 2 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 52,55 hectares

Production de foin

En culture : 36 hectares

TITRES : Lots 49 et 50-P du rang 1

Date d'acquisition

2 mars 1886
 21 février 1915
 26 septembre 1903
 Date inconnue
 15 avril 1921
 22 août 1930
 7 octobre 1948
 8 mai 1950
 6 août 1950
 9 décembre 1963

Nom du propriétaire

Damien Étu -billet de location-
 Révérend Joseph-André Dubreuil -lettres patentes-
 Joseph Lacasse -père-
 Joseph Lacasse -fils-
 Olivier Boyer
 Henri Boyer
 Philippe Massy
 Henri Boyer
 Alcide Lafleur
 André Lafleur

Le 6 août 1950, Alcide Lafleur, qui possédait sa principale entreprise agricole dans le canton de Robertson, achète les lots 49 et 50-P du rang 1 du canton de Kiamika afin d'agrandir son exploitation. Lors de la transaction, il obtient tout le roulant de la ferme comprenant les voitures, les attelages, les instruments aratoires ainsi que la moitié de la batteuse à grain, du souffleur à blé d'Inde, de la lieuse à blé d'Inde, d'un rouleau et d'un banc de scie qu'il doit utiliser avec Marcel Lamarche.

En 1963, André, le fils d'Alcidé Lafleur et de Estelle Boies, achète la ferme située dans le canton de Kiamika et se lance dans la production laitière. Il augmentera son troupeau jusqu'à vingt-trois vaches de race Ayrshire.

La crème qu'il produit est acheminée à la beurrerie de la Société coopérative agricole de la vallée de la Lièvre à Mont-Laurier. Après trois ans, il abandonnera la production laitière pour se lancer dans la production de veaux d'embouche. Son cheptel se compose de vingt-cinq têtes de race Hereford en plus des veaux. Ces derniers sont vendus aux commerçants Antonio -Tony- Mammoli de Montréal, Campeau de Brébeuf ou Laramée de L'Annonciation.

En 1994, il cessera ses opérations. Le seul revenu qu'il retire de sa terre depuis cette date provient de la vente du foin qu'il récolte. André Lafleur possède depuis plusieurs années une entreprise de camionnage. Il s'est marié à Denise Bolduc, fille de Eddy Bolduc et de Délima Taillon de Mont-Laurier, le 14 juillet 1962 à la cathédrale de Mont-Laurier et trois enfants sont nés de leur union : Claudine, Chantal et Stéphane.



LA FERME MARCEL LACHAINE

18, Sixième Rang

Lots : 25-A-P, 26-A-P, 27-A-P du rang 6 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 118,64 hectares

Production laitière

En culture : 90,0 hectares

Troupeau : 50 têtes de race Holstein

TITRES : 25-A-P du rang 6

Date d'acquisition

Nom du propriétaire

12 septembre 1898

Rodrigue Touchette -billet de location-

12 septembre 1908

Trefflé Lachaine -lettres patentes-

28 janvier 1918

Wellie Lachaine

6 août 1942

Ravana Quenneville

11 mars 1961

Claude Lachaine

16 septembre 1961

Rolland Jacques

14 mars 1964

Honorius Lachaine

22 février 1966

Simone Léonard -épouse de Honorius Lachaine-

3 mars 1967

Florian Lachaine

12 janvier 1990

Marcel Lachaine

TITRES : 26-A-P du rang 6

20 février 1909

Casimir Valiquette -billet de location-

9 juin 1915

Casimir Valiquette -lettres patentes-

13 juillet 1916

Antonio et Venance Dumoulin

7 juin 1917

Casimir Valiquette

14 septembre 1920

Joseph Valiquette -fils-

21 novembre 1928

Louis A. Piché

5 septembre 1929	Honorius Lachaine
22 février 1966	Simone Léonard -épouse de Honorius Lachaine-
3 mars 1967	Florian Lachaine
12 janvier 1990	Marcel Lachaine

TITRES: 27-A-P du rang 6

29 juin 1889	Jean-Baptiste Boisclair -billet de location-
9 juin 1915	Casimir Valiquette -lettres patentes-
13 juillet 1916	Antonio et Venance Dumoulin
7 juin 1917	Casimir Valiquette
19 juillet 1917	Moïse Beauséjour
28 janvier 1919	Moïse Lamoureux
6 décembre 1953*	Adrien Lamoureux
15 novembre 1953	Honorius Lachaine
1 ^{er} septembre 1962	Florian Lachaine
12 janvier 1990	Marcel Lachaine

*Adrien Lamoureux était en possession de la terre depuis plusieurs années.

Honorius est le fils de Trefflé Lachaine et de Angéline Vaillancourt. Ces derniers s'étaient mariés à Sainte-Adèle le 9 avril 1888. Honorius est le cinquième d'une famille de neuf enfants. En 1929, il épouse Simone Léonard et ils s'établissent sur le lot 26-A du rang 6 que Honorius avait acheté de Louis A. Piché, un marchand de Val-Barrette, le 5 septembre de la même année. Quatorze enfants naîtront de leur union : Florette, Pierrette, Rita, Hélène, Florian, Noëlla, Carmen, Madeleine, Mariette, Robert, Gaétan, Henriette, Mario et Maurice.

Le 15 novembre 1953, Honorius se porte acquéreur de la ferme située sur le lot 27-A du rang 6 et, en 1964, il achète la ferme de Rolland Jacques -lot 25-A du rang 6-. À cette époque, ces trois lots formaient trois fermes distinctes.

Vers 1953, Florian, l'un des fils de Honorius, exploite le lot 27-A du rang 6, il était alors âgé de seize ans. Il y fera de la terre neuve et récoltera le bois de la forêt.

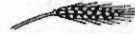
Le 30 août 1958, Florian Lachaine épouse Henriette Cadieux, fille de Wilfrid Cadieux et de Aline Courcelles de Lac-Saint-Paul. Après être demeurés quelques temps à Montréal, en 1959, ils viendront s'établir à Kiamika et logeront dans la maison située sur le lot 27-A. Florian travaillera à l'extérieur pendant quelques années. Il se portera acquéreur de cette propriété le 1^{er} septembre 1962.

Suite au décès de son père en 1966, il s'occupera de l'exploitation de la ferme située sur le lot 26-A où Honorius avait une douzaine de vaches laitières. Le 3 mars 1967, Florian achète de sa mère les lots 25-A et 26-A. Il démolira les bâtiments de ferme et la maison situés sur le lot 27-A ainsi que les bâtiments de ferme localisés sur le lot 25-A. En 1970, il construira une laiterie ; en 1972, le garage et en 1974, la résidence que l'on retrouve aujourd'hui au 17 du sixième rang.

Six enfants sont issus du mariage de Florian Lachaine et de Henriette Cadieux : Marcel, Marie-Claude, Évelyne, Johanne, Manon et Chantal.

Le 12 janvier 1990, Marcel, l'aîné de la famille, se porte acquéreur de la ferme à l'exception d'un emplacement où est construite la résidence de son père. Il épousera Madeleine Robitaille qui venait du Saguenay, le 15 septembre 1990. Les principaux investissements qu'ils ont faits sur la ferme consistent en l'achat de quotas et en la reconstruction de la grange-étable.

En 1995, Madeleine se lance en affaires et fait construire deux serres d'une superficie totale de 5 000 pieds carrés. Le commerce, qui fonctionne sous le nom de « Vivaces Harmonie », produit des plants de fleurs et de légumes qui sont vendus localement ainsi que dans des commerces de Mont-Laurier, Maniwaki, Gracefield, Kazabazua, Saint-Jovite et L'Annonciation.



LA FERME MICHEL LAMARCHE

155, chemin de la Lièvre

Lots : 50-P, 51-P du rang 1, 50-P du rang 2, 39 et 40 du rang 3 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 167,21 hectares

Production porcine : 180 truies

En culture : 32,39 hectares

Parc d'engraissement : 1 200 porcs

TITRES : Lot 50-P du rang 1

Date d'acquisition

2 mars 1886
21 février 1915
26 septembre 1903
Date inconnue
15 avril 1921
11 juillet 1929
15 juillet 1948
16 février 1972

Nom du propriétaire

Damien Étu -billet de location-
Révérend Joseph-André Dubreuil -lettres patentes-
Joseph Lacasse -père-
Joseph Lacasse -fils-
Olivier Boyer
Alexandre Boyer
Marcel Lamarche
Michel Lamarche

TITRES : Lot 51-P du rang 1

27 avril 1889
13 avril 1910
11 juillet 1929
15 juillet 1948
16 février 1972

Olivier Boyer -billet de location-
Olivier Boyer -lettres patentes-
Alexandre Boyer
Marcel Lamarche
Michel Lamarche

Le 15 juillet 1948, Marcel Lamarche se porte acquéreur des lots 50-P et 51-P du rang 1 en bordure de la rivière de la Lièvre et y fera de la production laitière pendant une quinzaine d'années. Marcel est marié à

Germaine Éthier; ils étaient tous deux originaires de Mont-Laurier. En 1964, il se lance dans la production porcine. Les porcelets sont vendus à des commerçants de l'extérieur qui proviennent surtout de la région de Saint-Jérôme et de Saint-Antoine.

Le 16 février 1972, Marcel vend son entreprise à son fils Michel. Ce dernier avait épousé Ghislaine Bourré, fille de Alphonse Bourré et de Annette Cléroux de Mont-Laurier, le 4 septembre 1965. Lors de l'achat de la ferme, on compte une centaine de truies. En 1972, suite à l'incendie de leur demeure, ils devront construire une nouvelle maison.

Le 27 octobre 1972, Michel Lamarche vendra au « Comptoir des cultivateurs inc. » -André Lajoie- une partie du lot 50 du rang 1 d'une superficie de 253 000 pieds carrés. M. Lajoie y construira un parc d'engraissement pour les porcs et, au début des années 1980, il transformera cette bâtisse en poulailler de ponte. Le 16 juillet 1993, Michel Lamarche rachètera la ferme de « Les Oeufs du nord (1991) inc. » dont André Lajoie est le président. Il transformera le poulailler en un parc d'engraissement pouvant recevoir 1 200 porcs.

Plusieurs améliorations sont faites aux bâtiments et aux installations à partir de 1972. De 1980 à 1997, Michel Lamarche fera de la production de veaux d'embouche. Son troupeau de 40 têtes est composé de sujets de races Hereford et Simmental.

En 1990, Michel Lamarche se portera acquéreur de la ferme située sur les lots 39 et 40 du rang 3 ayant jadis appartenu à Ferdinand Lessard, Jean-Baptiste Forget, Josaphat Lessard, Marcel Lamarche, Rolland Céré, pour n'en citer que quelques-uns.

L'entreprise compte aujourd'hui une maternité de 180 truies qui avait été construite en 1964, un parc d'engraissement de 1 200 porcs, une remise à foin et une étable froide. Les porcs sont vendus à l'abattoir de Saint-Esprit près de Joliette. M. Lamarche récolte lui-même le foin ou vend la coupe à des agriculteurs qui en ont besoin.

Ghislaine Bourré et Michel Lamarche sont aidés dans cette entreprise par l'une de leurs filles, Carole.



LA FERME RÉMI LEFEBVRE

845, chemin de la Colonie

Lot : 17-P du rang 1 du canton de Bouthillier



Superficie possédée : 37,42 hectares

Superficie louée : 39,08 hectares

En culture : 25 hectares

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 11 têtes de race Charolais

Date d'acquisition

25 mai 1961

24 janvier 1977

Nom du propriétaire

Rémi Lefebvre -billet de location-

Rémi Lefebvre -lettres patentes-

En 1961, Rémi Lefebvre et son épouse Cécile Beauchamps avec leur enfant Mario -1 an- arrivent de Lac-du-Cerf et s'installent sur le lot 17 du rang 1 du canton de Bouthillier, qui faisait jadis partie de l'ensemble de la Ferme-Rouge. À cette époque, le lot est entièrement boisé. Rémi avait dû défricher un emplacement pour y construire la maison.

Au cours des premières années, sa principale occupation est de faire de la terre neuve. Une trentaine d'acres seront défrichés et mis en culture ou en pâturage pour ses animaux à bœuf de race Hereford.

Au cours de la décennie 70, il aménagera un bâtiment afin d'y faire une maternité pour une trentaine de truies. Les porcelets sont vendus en majeure partie au Comptoir des cultivateurs de Mont-Laurier ainsi qu'à quelques autres parcs d'engraissement.

Graduellement, son cheptel de race Hereford sera remplacé par des sujets de race Charolais. Dans les meilleurs années, le troupeau s'élève jusqu'à vingt têtes pour atteindre onze têtes en 1998, en plus des veaux.

Depuis qu'il a acheté cette ferme, Rémi Lefebvre a toujours travaillé à l'extérieur, les bénéfices tirés de l'exploitation agricole n'étant qu'un complément à ses revenus. Au début, il travailla pour des compagnies forestières; de 1980 à 1993, il sera inspecteur municipal pour la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et depuis, il exerce la fonction de contremaître des travaux de voirie au même endroit.



LA FERME MARCEL LÉONARD

312, chemin Valiquette

Lots : 54-P, 55-P, 56-P du rang 11 du canton de Dudley



Superficie possédée : 75,63 hectares

Superficie louée : 24,29 hectares

En culture : 85 hectares

Vente de foin

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 5 têtes de race Hereford-Limousin

TITRES : Lot 54-P du rang 11

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
1 ^{er} mai 1902	Herménégilde Valiquette et Marguerite Charron -billet de location-
1 ^{er} mars 1907	Herménégilde Valiquette et Marguerite Charron -lettres patentes-
14 octobre 1919	Raphaël Valiquette
20 janvier 1950	Succession Raphaël Valiquette
12 juin 1950	Émile Valiquette et Philibert Valiquette
30 avril 1955	Julien Constantineau
10 mai 1971	André Constantineau
11 septembre 1978	Marcel Léonard

TITRES : Lots 55-P et 56-P du rang 11

24 mars 1904	Herménégilde Valiquette -billet de location-
1 ^{er} mars 1907	Herménégilde Valiquette -lettres patentes-
14 octobre 1919	Raphaël Valiquette
20 janvier 1950	Succession Raphaël Valiquette
12 juin 1950	Julien Constantineau
11 mai 1976	André Constantineau
11 septembre 1978	Marcel Léonard

Le 11 septembre 1978, Marcel Léonard, fils de Léo Léonard et de Albina Lachaine de Kiamika, achète de André Constantineau et de Jeannine Charbonneau la ferme située sur les lots 54-P, 55 et 56-P du rang 11 du canton de Dudley avec la résidence et la porcherie qui y sont construites. Cette terre a jadis appartenu à Herménégilde et Raphaël Valiquette.

L'année suivante, M. Léonard y ouvrira un centre d'équitation de dix-huit chevaux. Les adeptes peuvent faire des randonnées sur des sentiers aménagés dans les champs et dans la forêt. Pendant trois années, le centre d'équitation « Grand Galop » sera en opération. Marcel s'orientera plutôt vers la production bovine qui est beaucoup moins accaparante. Comme Marcel Léonard demeure toujours à Saint-Eustache, c'est son oncle Yvon Léonard qui vient s'occuper des animaux depuis 1979.

Marcel et son épouse Claudette Cyr, qui est la fille de Alcidas Cyr et de Bertha Lafontaine de Notre-Dame-du-Laus, quitteront Saint-Eustache pour venir s'établir en permanence à Kiamika en 1991. Ils

procéderont alors à la construction d'un garage et l'année suivante, une grange est édiflée. Dans les meilleurs années de l'exploitation, Marcel Léonard possède un troupeau d'une cinquantaine de vaches reproductrices.

En 1998, il diminuera considérablement cette production et récoltera le foin qui sert à alimenter ses 5 bêtes. Le surplus est vendu aux agriculteurs de la région.



LA FERME ANTONIO - TONY - MAMMOLI

67, Septième Rang

Lots : 46, 47-A, 47-B du rang 7 du canton de Kiamika

Superficie possédée : 90,12 hectares

En culture : 35 hectares

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 60 têtes de races Simmental, Charolais, Limousin, Hereford

TITRES : Lot 46 du rang 7

Date d'acquisition

26 octobre 1897

Date inconnue

16 janvier 1930

27 avril 1926

11 janvier 1929

5 juin 1930

20 décembre 1934

6 septembre 1949

18 mars 1953

29 août 1959

23 mai 1966

22 octobre 1966

10 juin 1986

Nom du propriétaire

Rodrigue Touchette -billet de location-

Médard Larocque

Médard Larocque -lettres patentes-

Félix Lajeunesse

Charlemagne Lajeunesse

Félix Lajeunesse

Charlemagne Lajeunesse

Charles-Auguste Chartrand

Léopold Léonard

Jean-Louis Chartrand, prêtre

Adoné Scattolin -lots 47-B, 47-A-P et 47-B-

Adoné Scattolin -lots 47-A-P et 46-P-

Antonio -Tony- Mammoli

TITRES : Lots 47-A, 47-B du rang 7

15 octobre 1907	Anasthase Daoust -billet de location-
17 décembre 1907	Anasthase Daoust -lettres patentes-
18 octobre 1907 -E-	Jos Villeneuve
4 décembre 1915 -E-	Alphonse Bastien
2 octobre 1929	Frédeline Lecompte, veuve de Alphonse Bastien
12 janvier 1931	Napoléon Fleurent
22 septembre 1950	Aurel Leduc
15 avril 1959	Jean-Louis Chartrand
23 mai 1966	Adoné Scattolin -lots 47-B, 47-A-P et 47-B-
22 octobre 1966	Adoné Scattolin -lots 47-A-P et 46-P-
10 juin 1986	Antonio -Tony- Mammoli

Antonio -Tony- Mammoli exerce le métier de commerçant d'animaux depuis une quarantaine d'années. Vers 1983, il vient s'établir en permanence à Kiamika, avec son épouse Johanne Buono, sur la terre qu'il a acquise en 1986. En 1983, il avait loué cette terre de Adoné Scattolin. Cette ferme avait auparavant appartenu au curé Jean-Louis Chartrand. Adoné Scattolin avait construit trois porcheries et était associé à M. Sénéchal. Ils possédaient 2 500 porcs pour l'engraissement et 150 truies reproductrices. Maurice Pelland y travaillera de mars 1970 à septembre 1975. M. Jolicœur le remplacera et suite à l'incendie d'une des porcheries vers 1977, M. Scattolin abandonnera les affaires.

Depuis quelques années, M. Mammoli fait paître, du printemps à l'automne, son cheptel composé d'une soixantaine d'animaux de boucherie sur sa terre de Kiamika. Au cours de la saison hivernale, les animaux sont déménagés en Abitibi sur des terres louées entre Lasarre et Amos.



LA FERME DU PERCHE

Jean Léveillé et Louise Dupont

10, chemin Saint-Germain

Lots: 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 du rang 4, 16-A-P, 17, 18-P du rang 5 du canton de Kiamika



Superficie possédée: 164,57 hectares

Superficie louée: 40,49 hectares

En culture: 121,46 hectares

Production laitière

Troupeau: 67 têtes de race Holstein

Élevage de chevaux de race Percheron

Élevage de wapitis

TITRES: Les propriétaires de la ferme principale -lots 17 du rang 4 et 17 du rang 5-

Date d'acquisition

2 avril 1884

6 septembre 1887

Date inconnue

18 février 1894

1^{er} septembre 1904

8 octobre 1901

8 mars 1916

27 octobre 1941

14 avril 1949

7 mars 1955

26 août 1989

Nom du propriétaire

P.B. Benoît -billet de location sur le lot 17 du rang 4-

Ferdinand Villeneuve -billet de location
sur le lot 17 du rang 5-

Ariste Bock

Louis Brière

Dame Arthémise Brière, veuve de Louis Brière
- lettres patentes-

Delphis Brière

Délina Paquette -épouse de feu Delphis Brière-

Henri, Armand et Eugénie Brière

Henri Filion

Jean-Paul Filion

Jean Léveillé et Louise Dupont

Le 18 février 1894, Louis Brière fait un échange de propriété avec Ariste Bock. M. Brière transfère à M. Bock sa propriété de Saint-André Avellin en échange des lots 41 et 42 du rang 2, des lots 15 à 21 du rang 4, ainsi que des lots 15 à 19 du rang 5 du canton de Kiamika.

Le 8 octobre 1901, Louis Brière donne quelques-uns des lots qu'il avait acquis en bordure de la rivière de la Lièvre à son fils Delphis - les lots 15, 16, 17 du rang 4 ainsi que les lots 16 et 17 du rang 5-. Ce dernier était marié à Délima Paquette et c'est là qu'ils élèveront leurs enfants : Henri, Armand, Valentine, Antoinette et Eugénie.

Delphis Brière est décédé le 8 mars 1916 cédant tous ses biens à son épouse. Délima Paquette est décédée le 27 octobre 1941 léguant tous ses biens à ses enfants. Suite au décès de Valentine en 1941 et de Antoinette en 1947, la propriété revient à Henri, Armand et Eugénie.

En 1949, Henri Filion achète de Armand, Eugénie et Henri Brière les lots 16-A-P et 17 du rang 5 dans le but d'y établir son fils Jean-Paul. M. Filion demeurait alors sur une ferme située dans le canton de Dudley au Lac-du-Cerf.

En juillet 1950, Jean-Paul Filion et son épouse viennent s'établir sur la ferme acquise par son père. Il deviendra propriétaire d'une partie de la ferme en 1955. Jean-Paul est né le 28 mai 1927, il est le fils de Henri Filion et de Alexina Therrien. Son épouse Carmen est née à Kiamika le 18 octobre 1928, elle est la fille de Alfred Valiquette et de Marie-Louise Boyer -fille de Jean-Baptiste Boyer et de Paméla Poirier-. Jean-Paul et Carmen s'étaient mariés à Kiamika le 27 octobre 1949 et avaient demeuré quelques mois chez Henri Filion. Six enfants naîtront de leur union : Gaétane, Michel, Rémi, Ginette, Marie-Claude et Sylvain.

En 1950, six vaches composent le cheptel laitier de M. Filion, en plus de deux chevaux et deux porcs. Cinq vaches avaient été données par Henri Filion et une par Alfred Valiquette. Jean-Paul y défrichera une quinzaine d'acres pour y faire de la terre neuve.

Le 17 octobre 1960, Henri Filion vend à Jean-Paul le lot 16-P du rang 4 et le lot 16-A-P du rang 5 qu'il avait antérieurement acquis des Brière. Vers 1962, il construira une grange-étable. Deux ans plus tard, la vieille maison est démolie et remplacée par une nouvelle que l'on retrouve encore aujourd'hui au 10 du chemin Saint-Germain.

En 1967, des représentants du ministère de l'Agriculture incitent Jean-Paul Filion et son épouse à s'inscrire au concours d'embellissement des abords de la ferme. Ce concours était organisé dans le cadre de l'Expo 67. Au niveau du comté de Labelle, ils remporteront la médaille d'or et une somme de 300 \$. Localement, au cours de la décennie 1980, ils se mériteront plusieurs prix dans la catégorie « ferme fleurie », concours organisé dans le cadre du concours provincial « Villes, villages et campagnes fleuris » du Québec.

Afin d'agrandir son exploitation, en 1973, M. Filion achète de Jean-Paul Jolicœur la partie ouest du lot 18 du rang 5 ainsi que les lots 12, 13, 14, 15, la partie sud du lot 16 et le lot 18 du rang 4.

En 1989, Jean Léveillée et Louise Dupont achètent la ferme qui comprend alors les lots 12 à 18 du rang 4, la partie ouest du lot 16-A, le lot 17 et la partie ouest du lot 18 du rang 5. Cinquante-et-une vaches, dix-sept taures et cinq génisses composent le cheptel laitier de race Holstein. Jean Léveillée est originaire de Mont-Laurier et Louise vient de la Mauricie. Ils possédaient une ferme laitière à Ferme-Neuve. Ils la vendront à l'exception des chevaux et demeureront quelques temps à Chute Saint-Philippe avant de s'établir à Kiamika.

En plus de faire de la production laitière, ils possèdent dix-neuf chevaux de race Percheron et un troupeau de trente wapitis dont les bois de velours sont vendus par l'entremise d'un agent à des clients de la Corée et de la Chine.



LA FERME BOVINE M. & M. PILON

Marc Pilon et Manon Sanche

1129, chemin de la Colonie

Lots : 5 du rang 1 du canton de Robertson, 7-P, 8-P, 9-P du rang 1, 1, 13 et 14 du rang 2 du canton de Bouthillier



Superficie possédée : 248,83 hectares

Superficie louée : 296,36 hectares

En culture : 202,43 hectares

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 92 têtes de races Charolais et Simmental

TITRES : Emplacement de la ferme principale - Lot 7-P du rang 1-

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
23 novembre 1972	Clément Pilon -lettres patentes-
11 août 1989	Manon Sanche et Marc Pilon

Alexis Pilon, Élisabeth de Repentigny et quatre de leurs enfants étaient déjà établis à Kiamika en 1898. Ils avaient choisi les lots 22, 23 et 24 du rang 4 du canton de Kiamika. Douze enfants sont nés de leur union : Albert, Rosianne, Antoinette, Joseph-Ernest, Marie-Louise, Henri, Aquila, Rouville, Albertine, Dorina, Roméo et Marcel.

L'un des fils de Alexis, Aquila Pilon, épousera Thérèse Forget, fille de Moïse Forget et de Nathalie Lajeunesse, en 1936. Ils auront sept enfants : Claire, Clément, Rachel, Louise, Nicole, Éloi et Lucette. Le 2 août 1958, Clément Pilon épouse Madeleine Lacasse, fille de Henri Lacasse et de Diana Thibault. Après leur mariage, ils ont choisi d'aller

demeurer à Lac-du-Cerf. Quatre enfants naîtront de leur union : Colette, Yves, Marc et Nathalie.

Voyant l'opportunité qui s'offrait à eux d'acquérir une terre pour s'établir sur l'ancien arrondissement de la Ferme-Rouge, ils décident, vers 1956, d'acquérir le lot 7 et la demi-nord du lot 8 du rang 1 du canton de Bouthillier. Cette terre étant complètement boisée, Clément devra défricher pour y faire de la terre neuve. Il construira la maison en 1963. Lui et son épouse quitteront Mont-Laurier où ils demeuraient depuis un an pour venir s'y établir. Clément travaillera à l'extérieur pour subvenir aux besoins de sa famille ; il ramassait la crème pour la Société coopérative agricole de la vallée de la Lièvre de Mont-Laurier. Vers 1965, il se lancera dans la production de bovins de boucherie.

Le 16 avril 1974, Clément achète de son oncle, Marcel Pilon, la partie sud du lot 8 ainsi que le lot 9 du rang 1. Marcel s'était établi à cet endroit en 1951. Il s'était marié à Jeannette Larivée, fille de Joseph Larivée et de Flore Labelle, le 7 juin 1951. Rosario, Lucille, Jules, Jeannette, Léo, Jeannine, André, Germaine, Réal et Marcel sont les enfants de Joseph Larivée et de Flore Labelle.

Quatre enfants sont nés de l'union de Marcel Pilon et de Jeannette Larivée : Christiane, Solange, Marielle et Johanne. En 1962, Marcel Pilon s'est classé en quatrième position dans la section de la Médaille de bronze pour le concours de l'« Ordre du Mérite du Défricheur ». Ce concours rend hommage à tous les défricheurs qui se sont efforcés de rendre progressive leur exploitation familiale. La médaille de bronze, le diplôme de « grand mérite » et le titre de Chevalier de l'Ordre lui furent attribués. En 1965, il se méritera la médaille d'argent, et, en 1968, il sera mis en nomination pour l'obtention de la médaille d'or.

Le 5 mai 1982, Clément Pilon obtiendra du gouvernement une partie du lot 5 du rang 1. Quatre mois plus tard, il obtiendra les lots 13 et 14 du rang 2.

Le 26 décembre 1988, le fils de Clément, Marc Pilon, et son épouse Manon Sanche prennent possession de la terre. Ils possèdent alors 60 vaches, 5 taures et 2 taureaux.

En 1990, ils rénoveront l'étable froide. L'année suivante, des vents violents endommageront ce bâtiment, causant pour 12 000 \$ de dégâts. Ils reconstruiront une nouvelle étable froide d'une plus grande

superficie. En 1992, le bâtiment est à nouveau endommagé par les vents violents qui causent, cette fois-ci, pour plus de 35 000 \$ de dégâts. L'étable-froide est à nouveau reconstruite. Afin de la protéger, un brise-vent de 525 pieds de longueur par 16 pieds de hauteur est érigé.

Pour nourrir convenablement le troupeau qui se compose de 92 têtes, à l'exception des veaux, des terres situées dans le canton de Bouthillier sont louées de 9012-3506 Québec inc. -lots 21 à 29-A du rang 1-, de Guy Touchette -lots 14 et 15 du rang 1-, de Germain Touchette -lot 20-A du rang 1- et de Mme Germain Constantineau -lot 16 du rang 1-.

Les principaux investissements que Marc et Manon ont apportés à leur ferme consistent en l'augmentation du cheptel, au drainage et à l'amélioration des terres, à l'agrandissement de bâtiments et à l'achat de machineries. Marc fait également le transport des animaux qu'il amène surtout à l'encan de Gatineau. Il transporte également des porcs à l'abattoir de Saint-Jacques-de-Montcalm, près de Joliette.



LA FERME ROSAIRE RAYMOND

173, chemin de la Lièvre

Lots : 51-P, 52 du rang 1, 41-P, 42-A-P, 42-B du rang 2,
50-P du rang 2 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 122,2 hectares

En culture : 56 hectares

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 20 têtes de races Charolais et Simmental

TITRES : Les propriétaires de la ferme principale - 51-P et 52 du rang 1-

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
27 avril 1889	Olivier Boyer -billet de location lot 51-
27 avril 1889	Antoine Boyer -billet de location lot 52-
13 avril 1910	Olivier Boyer -lettres patentes lots 51 et 52-
1 ^{er} avril 1924	Ovila Boyer -lot 52-
16 décembre 1925	Ovila Boyer -lot 51-P-
22 avril 1930	Adélard Lessard -lots 51-P et 52-
29 mars 1943	Télesphore Lessard
1 ^{er} avril 1957	Émile Raymond
20 février 1986	Rosaire Raymond

Émile Raymond et Réjeanne Bélec se sont mariés le 23 avril 1949. Pendant quelques années, ils demeureront à Mont-Laurier sur la route no 2 en direction de Ferme-Neuve.

Le 25 février 1957, ils déménagent sur la terre qu'ils ont acquise en bordure de la rivière du Lièvre avec leurs six enfants : Françoise, Annette, Alain, Aline, Léon et Joseph. La ferme qu'ils ont acquise ayant été négligée au cours des dernières années, ils doivent redoubler d'ardeur pour la remettre en opération. Émile Raymond s'orientera vers la production laitière et l'élevage porcin qu'il fera pendant une douzaine d'années. Il achètera la terre de Georges Ouellette située sur le territoire de la ville de Mont-Laurier pour agrandir son exploitation. Cette terre donnera un excellent rendement et assurera la survie de son entreprise. En 1958, il se porte acquéreur du lot 50 du rang 2 et, en 1961, il achète de Damase Céré les lots 41-P et 42 du rang 2. Cette dernière terre avait appartenu auparavant à Jean-Baptiste Forget, Armand Lessard et Napoléon Lessard.

Quatre autres enfants naîtront au cours de la période où ils exploiteront leur ferme à Kiamika : Marcel, Armand, Dominique et Rosaire.

Vers 1969, M. Raymond délaissera la production laitière pour s'orienter vers la production de bovins de boucherie. De 1970 à 1975, Émile et ses enfants construiront six maisons qu'ils offriront en location.

À l'automne 1979, un commerce de machinerie agricole faisant affaire sous le nom de « Les entreprises R. Raymond inc. » ouvre ses portes.

Le 20 février 1986, le fils de Émile Raymond, Rosaire, prend possession du commerce et de la ferme qu'il exploite depuis, aidé par sa conjointe Ginette Paquette.



LA FERME FAMILIALE GILBERT SAINT-GERMAIN

33, Sixième Rang

Lots : 37-A, 37-C, 37-D, 38-P du rang 6, 51-P, 52-P du rang 7 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 234,20 hectares

Superficie louée : 43,52 hectares à Kiamika

En culture : 242,92 hectares^o

^o Superficie en culture avec les terres possédées dans d'autres municipalités.

Production de pommes de terre

Production de choux d'hiver et de navets

Production céréalière

Production de veaux d'embouche

Troupeau : 40 têtes de race Charolais

TITRES: Les propriétaires de la ferme principale - Lot 37-A, 37-C et 37-D du rang 6-

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
16 mars 1900	Joseph Lachaine -billet de location-
10 septembre 1900	Joseph Lachaine -fils-
7 mars 1914	Joseph Lachaine -lettres patentes-
2 novembre 1934	Rosina Larocque, veuve de Joseph Lachaine
8 août 1940	Edgar Lachaine -lot 37-A-
8 août 1940	Elzéar Lachaine -lots 37-C et 37-D-
23 octobre 1943	Elzéar Lachaine -lot 37-A-
3 juillet 1950	Moïse Huberdeau
4 février 1965	Gilbert Saint-Germain

TITRES: Lot 38 du rang 6

16 novembre 1899	Adélarde Therrien -billet de location-
15 mai 1903	Dame Elmire Turcotte, épouse de Napoléon Charette -lettres patentes-
12 avril 1905	Adélarde Therrien
22 septembre 1917	Adrien Filion
7 janvier 1936	Albert Filion
9 janvier 1959	Joseph Saint-Germain
2 juillet 1965	Gilbert Saint-Germain

Le 21 janvier 1951, Joseph Saint-Germain achète de Richard Ouellette les lots 4-C, 5-B, 6-B, 6-C, 7-B et 8-B du rang 5 ainsi que les lots 9, 10 et 11 du rang 4 en bordure de la rivière de la Lièvre et y fera de la production de pommes de terre. Il fera également le commerce des animaux, l'élevage de bovins de boucherie et de la production laitière. Joseph Saint-Germain s'était marié à Véronique Touchette le 2 septembre 1940. Joseph est le fils de Edmond Saint-Germain et de Louise Dufour. Véronique est la fille de Joséphat Touchette et de Aimée Léonard. Six enfants sont nés de leur union : Gilbert, Denise, Jean-Paul, Gilberte, Gertrude et Jeannine. L'aîné de la famille, Gilbert, aidera son père sur la ferme.

Le 9 janvier 1959, Joseph achète de Albert Filion, fils de Adrien Filion, le lot 38 du rang 6 pour expansionner son entreprise. C'est sur ce lot que Adrien Filion s'est établi vers 1918. Albert Filion s'était marié à Gabrielle Saint-Jean, fille de Élie Saint-Jean et de Parmélia Leroux en 1931. Onze enfants sont nés de leur union : Richard, Jean-Guy, Mariette, Denise, Gisèle, Louise, Réjean, Rita, Nicole, Jean-Claude et Germain.

Le 6 février 1965, Gilbert Saint-Germain, achète les lots 37-A, 37-C et 37-D du rang 6 de Moïse Huberdeau avec la maison, l'étable et la bergerie qui y sont construites. De ces bâtiments, il ne reste aujourd'hui que l'étable. Moïse Huberdeau s'était marié à Rose de Lima Portelance en 1923. Onze enfants sont nés de leur union : Roger, Maurice, Réjeanne, Denise, Claire, Gisèle, Normande, André, Marc, Aurèle et Clément.

Gilbert Saint-Germain s'était marié à Nicole Ouellette, fille de Georges Ouellette et de Émérance Labelle de Ferme-Neuve, le 8 juin 1963. Trois enfants naîtront de leur union : Alain, Sylvie et Nancy. Nicole occupe une place importante au sein de l'entreprise familiale : elle tient la comptabilité, fait la livraison des légumes et exécute divers travaux à la ferme.

En juillet 1965, Gilbert se porte acquéreur du lot 38 du rang 6. En 1967, la maison où réside la famille Saint-Germain sur le lot 37 est la proie des flammes. Les Saint-Germain iront demeurer dans la maison qu'ils possèdent sur le lot 38. L'année suivante, ils construiront une nouvelle résidence sur le lot 37.

Le 30 septembre 1969, Joseph Saint-Germain se départira de sa ferme sur la Lièvre en faveur de J. C. Fernand Larose. Il quittera Kiamika pour aller demeurer à Mont-Laurier. La terre qu'il possédait appartient aujourd'hui à Noël Lernould.

Le 2 mai 1974, Francis Charbonneau de Val-Barrette vend à Gilbert Saint-Germain la partie est du lot 52 du rang 7. L'année suivante, Gilbert se porte acquéreur d'une partie de la terre de Ubald Deschamps située sur le lot 51 du rang 7. Cette terre a jadis appartenu à Louis Deschamps, père de Ubald, qui s'y était établi en 1920. Louis Deschamps s'était marié à Anna Chartier; ils ont eu quatorze enfants dont Hector, Ubald, Thérèse, Jeanne, Rosaire, Jeannette, Marc et Germaine. Ubald achètera la terre de son père en 1938. Il avait épousé Berthe Brunet, la fille de Thomas Brunet et de Maggie McNamara le 3 janvier 1935. Serge et Odile sont leurs deux enfants. Lorsqu'il a vendu sa ferme en 1975, Ubald s'était réservé un emplacement avec la maison qui y était construite. En 1979, la maison est déménagée dans le village de Val-Barrette et le terrain sera vendu à Gilbert Saint-Germain en 1991.

L'entreprise de M. Saint-Germain se spécialise surtout dans la production de pommes de terre qui sont vendues dans des marchés en



L'ARRACHAGE DES POMMES DE TERRE À LA FERME FAMILIALE DE GILBERT SAINT-GERMAIN.

Abitibi, à Maniwaki, Mont-Laurier et dans la région. On y fait également la production de choux d'hiver, de navets et de céréales. La production bovine représente une source de revenus additionnelle pour l'entreprise.

En plus de fournir de l'ouvrage à ses enfants Alain et Nancy, ce commerce compte un employé saisonnier et sept autres personnes y travaillent lorsque vient le temps « d'arracher les pommes de terre ».

D'autres terres situées dans les municipalités de Val-Barrette et de Lac-des-Écorces sont exploitées par M. Saint-Germain pour la production de pommes de terre.



LA FERME ANDRÉ SAINT-JEAN

20, Sixième Rang

Lot: 28-A du rang 6 du canton de Kiamika

Superficie possédée: 39,02 hectares

Chevaux

En culture: 18,22 hectares

Production acéricole: 1 500 entailles

TITRES

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
29 juin 1889	Jean-Baptiste Boisclair -billet de location-
16 octobre 1903	Rodrigue Touchette
27 juillet 1906	Casimir Valiquette
26 janvier 1914	Henri Latraverse
2 octobre 1923	Honoré Paré
2 octobre 1923	Florida Paré, épouse de Henri Latraverse
13 juillet 1924	Euchariste Beaulieu
10 mai 1928	Les représentants légaux de Jean-Baptiste Boisclair -lettres patentes-
3 mai 1944	Henri Ouimet
27 mars 1968	André Saint-Jean

Le 3 mai 1944, Henri Ouimet achète le lot L28-A du rang 6 de Euchariste Beaulieu. Issu d'une famille de douze enfants, il est le fils de Alcide Ouimet et de Amanda Lachaine. Le 4 juillet 1944, il épouse Yvette Diotte, fille de Sigefroid Diotte et de Julie Gaudreau. Les grands-parents de Yvette, Pierre Diotte et Délia Chalifoux, étaient arrivés à Kiamika vers 1910.

Henri et Yvette s'installent donc sur leur ferme du rang 6. M. Ouimet s'orientera vers la production laitière jusqu'en 1967. Depuis son établissement, il travaille comme bûcheron pour la C.I.P. et la Singer; il sera opérateur à la mine de Val-Barrette qui était la propriété de Laurentides Dolomites, une compagnie de Montréal. De leur union naîtront deux filles: Madeleine et Liliane. En 1967, Henri Ouimet et sa famille déménagent à Val-Barrette. Il obtient des contrats pour la construction de chalets au lac Vert.

Le 24 juin 1967, André Saint-Jean, fils de Omer Saint-Jean et de Germaine Nantel, épouse Madeleine Ouimet et viennent s'établir sur la terre du rang 6 à Kiamika. Pendant plusieurs années, ils feront l'élevage d'animaux de boucherie; le cheptel s'élevait à une vingtaine de têtes de race Simmental. Autour de l'année 1980, M. Saint-Jean abandonnera son exploitation bovine et, à partir de 1983, il consacrera son temps au camionnage et à l'excavation.

La ferme compte, en 1998, une érablière artisanale de 1 500 entailles. Le foin récolté de sa terre sert à nourrir ses deux chevaux de course.



LA FAMILLE DE PIERRE DIOTTE.
1^{RE} RANGÉE: LAURA, ÉMILIEN, COLOMBE, BLANCHE.
2^E RANGÉE: JOSAPHAT, DÉLIA, PIERRE, SEPHIRIN,
DÉLIA CHALIFOUX ET ADÉLARD.
3^E RANGÉE: LIDIA, SIGEFROY, AURORE, ÉMILE ET
JULIEN.

LA FERME DENIS SAINT-JEAN

42, chemin du lac Guérin

Lots : 9-A-P, 10-A-P, 11-A-P du rang 5 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 30,85 hectares

Production de veaux d'embouche

En culture : 10 hectares

Troupeau : 6 têtes

TITRES

Date d'acquisition

Nom du propriétaire

10 avril 1900

Joseph Guérin -billet de location sur le lot 11-P du rang 5-

30 mars 1901

Joseph Guérin -billet de location sur le lot 10-P du rang 5-

30 avril 1901

Joseph Guérin -billet de location sur le lot 9-P du rang 5-

30 avril 1902

Joseph Guérin -lettres patentes sur les lots 9-P,
10-P et 11-P du rang 5-

7 avril 1921

Élie Saint-Jean

4 novembre 1944

Omer Saint-Jean

21 octobre 1989

Denis Saint-Jean et Nicole Latreille

Le 7 avril 1921, Élie Saint-Jean se porte acquéreur des lots 9-P, 10-P, 11-P, 12-P, 13-P, 14-P, 15 et 16 du rang 5. Cette terre appartenait à Joseph Guérin qui demeurait alors à Montréal. Le cheptel qu'il acquiert lors de cette transaction est composé de douze vaches, un bœuf, douze brebis et un bélier.

Joseph Guérin avait acquis les lots 9-P à 14-P de la Couronne et les lots 15 et 16 de Dame Arthémise Brière, veuve de Louis Brière, le 3 septembre 1902.

Élie Saint-Jean est marié à Parmélia Leroux, ils venaient de Sainte-Agathe. Cinq garçons et cinq filles sont nés de leur union : Aggée, Noé, Omer, Armand, Gérard, Annette, Albertine, Alice, Gabrielle et Fernande.

Aggée Saint-Jean s'est marié à Yvonne Filion le 31 octobre 1930. Sept enfants sont nés de leur union : Pierrette, Françoise, Gérald, Guy, Mariette, Raymond et Gaétan. Aggée et sa famille viendront demeurer au village dans une maison construite entre la rue Filion et la maison qui appartient aujourd'hui à Mme Fernand Brière. Il y tiendra une petite épicerie. Quelques années plus tard, ils déménageront dans une maison au coin de la rue Principale et du chemin Chapleau. Vers 1945, Aggée déménagera un chalet que son père lui avait donné sur un emplacement situé sur le chemin Chapleau, près du village. Des descendants de la famille de Aggée Saint-Jean, il ne reste aujourd'hui à Kiamika que son fils Guy qui a épousé Liliane Jacques en 1958. Ils ont eu six enfants : Michel, Pierre, Louise, Lise, Manon et Dominic.

Le 11 avril 1938, Élie vend à son fils Omer les lots 12-A, 13-A, 14-B, 15-B-P et 16-B du rang 5. Omer Saint-Jean s'était marié à Germaine Nantel, la fille de Edmond Nantel et de Valentine Filion, le 2 octobre 1937.

Le 14 octobre 1944, Omer vend cette ferme à Jean-Baptiste Turgeon et achète de son père la terre située sur les lots 9-A, 10-A et 11-A du rang 5, à l'exception d'un emplacement de 75 pieds par 250 pieds situé sur le lot 11-A-P que se réserve Élie avec la maison qui y est construite. Omer déménagera la cuisine d'été qui était annexée à la maison qui appartenait à Joseph Guérin sur un emplacement en bordure du lac Guérin. Aujourd'hui, cette propriété appartient à Denise Therrien. Plus tard, il construira une nouvelle résidence que l'on retrouve aujourd'hui au 42, chemin du lac Guérin.

Six enfants sont nés du mariage de Omer Saint-Jean et Germaine Nantel : Odette, André, Robert, Denis, Francine et Yolande.

Omer construira des bâtiments de ferme et fera de la production laitière. Vers 1970, il vendra son troupeau. Son fils Denis achètera alors des animaux à bœuf qu'il fera paître dans les champs de son père afin d'éviter que la terre ne devienne en friche.

Denis Saint-Jean et son épouse Nicole Latreille se porteront acquéreurs de la ferme le 21 octobre 1989 et l'entretiennent depuis ce jour.

LA FERME SEBRUN

Sylvain Brunet et Édith Dicaire

73, Septième Rang

Lots : 48-A-P, 48-B du rang 7, 7 du rang 8 du canton de Kiamika,
1-P, 2-P, 3-A-P du rang 1 nord-ouest du canton Campbell



Superficie possédée : 142,84 hectares

Superficie louée : 75 hectares

En culture : 100,8 hectares

Production laitière

Troupeau : 61 têtes de race Holstein
47 % pure

TITRES : Les propriétaires sur les lots 48-A-P et 48-B du rang 7

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
14 juillet 1894	Maxime Daoust -billet de location-
13 janvier 1904	Suite au décès de Élodie Pauzé, l'épouse de Maxime Daoust, les enfants héritent de sa part
9 mai 1904	Maxime Daoust -lettres patentes-
27 septembre 1904	Jean-Baptiste Forget
27 septembre 1904	Maxime Daoust
16 septembre 1906	Succession Maxime Daoust
26 septembre 1912	Thomas Brunet
8 avril 1943	Jeffrey Brunet
23 décembre 1980	Sylvain Brunet
10 octobre 1990	Sylvain Brunet et Édith Dicaire

Vers le mois de juin 1892, venant de Thurso, Thomas Brunet arrive en canot par la rivière de la Lièvre. Il emprunte la rivière Kiamika jusqu'au lot 48, aujourd'hui le pont Deschambault; le reste du trajet se fait à pied sur une route tracée dans la forêt qui mène au Lac-des-Écorces. Il s'établira sur le lot portant aujourd'hui le numéro 519 du cadastre de Val-Barrette. Plusieurs années plus tard, en 1981, son fils Jeffrey Brunet y construira sa maison sur ce même lot dans la municipalité de Val-Barrette. L'épouse de Thomas, Maggie McNamara, une Irlandaise, l'accompagne avec ses deux enfants, Johnny, -1 an et demi- et Edmond -4 ou 5 mois-.

En 1912, Thomas Brunet achète le lot 48 du rang 7 de Maxime Daoust afin de compléter ses installations de Val-Barrette. Il y défrichera une dizaine d'arpents. M. Daoust y avait construit une maison, une étable et une grange en bordure de la rivière.

Une dure épreuve frappera la famille en 1919 alors que la grippe espagnole emporte les deux fils aînés de la famille, Johnny et Edmond.

Vers le milieu du mois de septembre 1921, Thomas Brunet déménage sur sa terre à Kiamika. Il y construira une nouvelle maison et une grange-étable à l'endroit même où l'on retrouve les bâtiments aujourd'hui. Au cours de la même période, il vendra sa terre du Lac-des-Écorces à M. Côté. Pendant les années qui suivirent, plusieurs arpents de terre seront améliorés. Thomas possédait 7 ou 8 vaches à lait. Pour subvenir aux besoins de sa famille, il doit travailler au chantier.

En 1943, son fils Jeffrey achète la terre. Ce dernier s'était marié à Alice Meilleur, la fille de Adrien Meilleur et de Clara Prud'homme de Val-Barrette, le 14 septembre 1937. De leur union sont nés neuf enfants : André, Gaétan, Estelle, Lorraine, Isabelle, Vianney, François, Sylvain et Raymond.

En 1956, M. Brunet construira une nouvelle maison pour remplacer celle construite par son père. De nouveaux bâtiments de ferme sont édifiés : grange-étable, porcherie, poulailler.

Président de la Société coopérative agricole de la vallée de la Lièvre pendant sept ans, conseiller municipal à Kiamika de 1948 à 1964, directeur de la Commission scolaire de Val-Barrette, marguillier pour la Fabrique de Val-Barrette, directeur du Comité des loisirs de Val-Barrette, Jeffrey donnera beaucoup de son temps pour améliorer sa qualité de vie et celle des membres de sa famille.

Depuis le 23 décembre 1980, son fils Sylvain et son épouse Édith Dicaire s'occupent de la ferme. Jeffrey s'est construit une maison à Val-Barrette et y demeure depuis 1981. Plusieurs améliorations sont apportées à la ferme : drainage des terres, confection de clôtures, achat de nouvelles machineries. Vers 1985, pour consolider leur entreprise, ils se portent acquéreurs de la terre de Lorraine Plouffe située sur les lots 1-P, 2-P et 3-P du rang 1 nord-ouest dans le canton Campbell. Cette terre est située dans la montée Plouffe au Lac-des-Écorces. Le 26 avril 1985, Sylvain achète avec son frère André le lot 6 du rang 8. De nouvelles machineries acquises au cours des dernières années assurent l'exécution des travaux à la ferme. Depuis 1980, le service d'insémination artificielle leur a permis d'améliorer la qualité et la race de leur troupeau. Quelque quatre-vingt-quatre acres de terre sont louées de MM. Chénier, Bourque, Mammoli ainsi que du ministère de Loisir, de la Chasse et de la Pêche et sont utilisées comme pâturage pour les animaux, pour la récolte du foin et la production céréalière. Depuis le 10 octobre 1990, la ferme fait affaires sous le nom de « Ferme Sebrun enr. ».



LA FERME SERJULIBEL

Jocelyn Meilleur et Christiane Painchaud

91, chemin de la Lièvre

Lots : 27, 28-P, 29, 30-A-P, 30-B-P, 31-A, 31-B, 32-P,
33-P du rang 4 du canton de Kiamika



Superficie possédée : 298,33 hectares

Production laitière

En culture : 101 hectares

Troupeau : 45 têtes de race Holstein

TITRES : Emplacement de la ferme principale - Lots 30-A-P et 30-B-P du rang 4-

Date d'acquisition	Nom du propriétaire
1 ^{er} septembre 1903	Napoléon Labelle -billet de location-
17 décembre 1906	Révérant Joseph-André Dubreuil -lettres patentes-
15 mars 1907	Napoléon Labelle
28 janvier 1909	Onésime Massy -père-
8 octobre 1932	Wilson Lanaghan
24 septembre 1945	Marcel Lamarche
23 mai 1949	Laurent Céré
3 octobre 1955	Maurice Meilleur
30 janvier 1985	Jocelyn Meilleur
6 juillet 1989	Jocelyn Meilleur et Christiane Painchaud

Maurice Meilleur, fils de Arthur Meilleur et de Marie Massy, et Pierrette Valiquette, fille de Donat Valiquette et de Blanche Brunet, se sont mariés le 29 août 1952 en l'église Sainte-Madeleine d'Outremont. Ils demeureront pendant trois années à Montréal avant de venir s'établir à Kiamika. Ils demeureront quelques mois chez Arthur Meilleur, le père de Maurice, qui avait une ferme sur les lots 27 et 28 du rang 4. Ils sont accompagnés de leurs deux enfants, Jocelyn et Judith.

Le 3 octobre 1955, Maurice Meilleur se porte acquéreur de la ferme de Laurent Céré située sur les lots 29 et 30 du rang 4 qui avait appartenu de 1909 à 1932 à Onésime Massy, le père de Marie Massy qui était mariée à Arthur Meilleur. Le 4 juillet 1931, la maison ainsi que la grange-étable sont la proie des flammes. M. Massy procède aussitôt à la construction d'une nouvelle résidence et d'une nouvelle grange-étable. En 1998, on retrouve ces bâtiments au 91, chemin de la Lièvre.

Lors de l'achat de la terre en 1955, Maurice possède sept vaches à lait et deux chevaux. Il subviendra aux besoins de sa famille à même les revenus provenant de l'exploitation de la ferme et du boisé.

En 1964, Maurice achète les lots 27-P et 28-P du rang 4 de son père Arthur qui les avait acquis, en 1923, de son père Jules. Cette terre avait jadis appartenu à Moïse Bisailon. Suite au décès de ce dernier en 1907, son épouse, Denise Lanctôt, hérite de la propriété et la vendra en



LA FAMILLE DE ARTHUR MEILLEUR.
RAYMOND, LISE, GILBERT, MARIE-MARTHE,
EDGAR, RÉJEAN, MAURICE, ARTHUR, LOUIS-
PIERRE, MARIETTE, JULES, LE PÈRE DE ARTHUR,
FERNANDE, ONÉSIME MASSY ET MARIE MASSY,
L'ÉPOUSE DE ARTHUR.



LA MAISON SITUÉE AU 88 DU CHEMIN
DE LA LIÈVRE.

1913 à Jules Meilleur. Ce dernier est marié à Éléonore Lauzon. Six enfants sont nés de leur union : Blanche, Harnold, Arthur, Jeanne, Charles et Roméo qui est décédé le 20 avril 1913 à l'âge de 20 ans et 5 mois. C'est sur cette ferme que Arthur y élèvera ses enfants : Mariette, Fernande, Gilbert, Raymond, Maurice, Réjean, Marie-Marthe, Edgar, Lise et Louis-Pierre. Lorsque Arthur a vendu la propriété à son fils Maurice, il s'est réservé un emplacement avec la maison qui y était construite et y demeurera pendant plusieurs années avant de déménager à Mont-Laurier. Plus tard, il ira demeurer chez sa fille Lise à Montréal. En 1998, cette maison, qui est située au 88 chemin de la Lièvre, appartient à Joane Latour et, selon les allégations des membres de la famille Meilleur, elle aurait été construite par M. Bisailon et serait âgée de 101 ans.

En 1974, pour consolider son exploitation, Maurice Meilleur achète la terre de Paul-Hébert Alarie qui était constituée des lots 31-A, 31-B, 32 et 33 du rang 4. Les lots 31-A et 31-B ont appartenu à diverses époques à Porphyse Brisebois en 1897, à Joseph Gratton en 1905, à Joseph Gratton, fils, en 1914, à Narcisse Trudel en 1940, à Léopold Alarie en 1943, à Élise Crépeau-Alarie en 1967 avant d'appartenir à Paul-Hébert Alarie en 1968. Le lot 32 a appartenu à J.B. Berthiaume en 1896, à Joseph Gratton en 1905, à Napoléon Gratton en 1914, à Albert Gratton en 1915, à Dame Rosa Legault en 1941, à Léopold Alarie en 1946, à Élise Crépeau-Alarie en 1967 avant d'appartenir à Paul-Hébert Alarie en 1968. Le lot 33 a également appartenu à des membres des familles Gratton et Alarie.

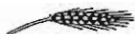
Maurice Meilleur apportera plusieurs améliorations sur la ferme : installation d'un lactoduc, construction d'une laiterie, modification de la

grange en 1977, achat de quotas et amélioration du troupeau de vaches laitières.

Du mariage de Maurice Meilleur et de Pierrette Valiquette sont nés sept enfants : Jocelyn, Judith, Sylvain qui est décédé le 8 juillet 1975, Vital, Gisèle, Denis et Sylvie.

Le 30 janvier 1985, Maurice vend la ferme à son fils Jocelyn qui s'était marié à Christiane Painchaud le 29 septembre 1973 à Chute-Saint-Philippe. Maurice achètera la maison que Jocelyn avait construite près de la ferme et y demeure depuis ce temps. Jocelyn et Christiane ont trois enfants : Isabelle, Serge et Julie.

En 1989, Christiane devient sociétaire de l'exploitation agricole avec Jocelyn. Le changement de la méthode de récolte du foin et la construction d'une salle de traite en 1996 sont les principales améliorations apportées à l'entreprise depuis l'achat de la propriété.



LA FERME DE JACQUES ET FERNAND SAINT-JEAN



On ne peut terminer ce chapitre sans parler de la ferme que Jacques et Fernand Saint-Jean ont exploitée sur le rang 6 et qui appartient aujourd'hui à Werner Wepfer Jr, ce dernier s'étant porté acquéreur des

lots 21-A, 21-B, 22, 29-A et 30-P du rang 6 le 19 avril 1990. Les lots 29-A et 30-P ont été vendus à la Ferme Grenika en 1997. Les autres lots sont loués à Sylvain Lachaine et à la Ferme Grenika.

Le 22 octobre 1888, Joseph Lacasse avait obtenu un billet de location sur le lot 21. Le même jour, Rodrigue Lacasse en obtient un sur le lot 22. Le 18 mars 1904, Alphonse Lacasse recevra les lettres patentes pour ces deux lots. Joseph Daigneault -père- en deviendra propriétaire au cours de l'année 1904. Ce dernier transmettra la terre à son fils Joseph en 1909.

Vers 1921, Édouard Saint-Jean se porte acquéreur des lots 21 et 22 du rang 6. Édouard est arrivé à Kiamika en 1904. Ce dernier est marié à Alzire Lachaine. Six enfants sont nés de leur union : Osias, Aurore, Honorius, Hector, Joseph-Édouard et Oscar.

En 1924, Édouard vendra une partie du lot 21-A à son fils Hector qui lui revendra en 1929. Hector s'était marié à Bernadette Houle le 23 avril 1924. À cette époque, ils ont un enfant, Germain, qui est né le 28 février 1925.

Le 9 avril 1927, Édouard cédera la moitié ouest du lot 21-B et la partie ouest du lot 22 du rang 6 à son fils Joseph-Édouard. Ce dernier s'est marié à Armande Prévost le 7 septembre 1927. Onze de leurs douze enfants sont nés alors qu'ils demeurent à la ferme : Arthur, Albert, Aurèle, Lucienne, Jean-Louis, Hélène, Madeleine, Denise, Germaine, Marie-Paule et Maurice. Luc naîtra le 21 juillet 1947 à Sainte-Scholastique.

Le 9 avril 1927, Oscar achète de son père une partie du lot 21-A ainsi que les lots 21-B et 22-P du rang 6.

Le 12 septembre 1938, Édouard vend à Oscar la partie du lot 21-A que Hector lui a remis le 9 avril 1929. Le 10 août 1946, Joseph-Édouard vendra à son frère Oscar les lots qu'il a acquis de son père en 1927. Joseph-Édouard et sa famille quitteront Kiamika le 12 août 1946.

Oscar Saint-Jean s'était marié à Gertrude Prévost le 18 février 1931 à l'église de Kiamika. Ils s'établiront donc sur cette terre avec sept de leurs huit enfants : Gaston, Clément, Jacques, Fernand, Monique, Denis et Marguerite. Francine est née le 26 avril 1947. Oscar y fait de la production laitière. Il construira une grange-étable. En 1965, sur la ferme, on retrouve une soixantaine de têtes. Le 3 mai 1965, Oscar vend

la ferme à son fils Jacques qui l'exploitera pendant plus de dix ans avant de s'associer à son frère Fernand en 1976.

En 1969, Jacques avait acheté les lots 29-A et 30-P du rang 6 de Richard Boucher. Le lot 29-A a auparavant appartenu à Joseph Gaudreau, S. Diotte, H. Brière, Jos. Valiquette, Moïse Beauséjour, Moïse Lamoureux, Edgar Lachaine avant d'être acquis par M. Boucher le 5 décembre 1964. Joseph Gaudreau, Adrien Fillion, Liguori Fillion, Edgar Lachaine et M. Boucher ont été les différents propriétaires du lot 30-P du rang 6.

Lorsque Jacques s'associe à son frère Fernand le 15 septembre 1976, ils agrandiront la maison afin que les deux familles puissent y demeurer. Jacques s'était marié à Thérèse Forget, fille de Edgar Forget et de Germaine Côté, le 3 octobre 1964 à l'église de Val-Barrette. Ils ont trois enfants : Édith, Yves et François. Fernand s'est marié à Gisèle Forget, fille de Napoléon Forget et de Yvette Brière, le 20 août 1966. Trois enfants sont nés de leur union : Alain, René et Julie.

Jacques et Fernand apporteront des améliorations à la ferme : construction d'un silo de ciment, d'un silo à grain, augmentation du nombre de vaches, achat de quotas et de machineries. Lorsqu'ils ont abandonné la production laitière, ils possédaient 125 têtes de race Holstein.

Après la vente du quota et des animaux, ils s'orienteront vers la production bovine. En avril 1990, ils abandonnent complètement l'agriculture et vendront leur ferme.



LES ÉRABLIÈRES

La récolte de la sève d'érable est certes l'une des plus vieilles et joyeuses traditions de chez nous et, par conséquent, une activité annuelle très importante chez nos ancêtres à Kiamika.

Le « temps des sucres » varie selon les années, mais d'une façon générale, il a lieu durant les mois de mars et d'avril au gré, d'abord et avant tout, de dame Nature. Lorsque la saison fournit des conditions favorables, une alternance de gels et de dégels, la récolte est abondante.

La saison peut durer une dizaine de jours, mais plus souvent, elle s'étend sur un mois.

Lorsque le soleil vivifiant de mars réveille la sève des érables, tous les membres de la famille mettent l'épaulé à la roue. C'est avec une gaieté peu commune et une joie évidente que les fermes s'animent au moment où meurt l'hiver et aucune activité domestique n'est plus estimée que le « temps des sucres ». C'était, sans l'ombre d'un doute, la première corvée de la nouvelle saison qui coïncidait fort symboliquement avec le grand renouveau de la nature elle-même.

Il y a, au fait, du travail urgent pour tout le monde. On doit s'occuper aussitôt des auges, des chaudières, des « goudrelles » - goutterelles-, des cassots d'écorce, des chaudrons, des tonneaux, de l'entaillage des arbres ainsi que des rondes prévues pour la cueillette et de l'entretien incessant des poêles et des feux.

ENTAILLES DES ÉRABLES

Au début du siècle, les goutterelles confectionnées en bois étaient en forme de dalot. Un peu plus tard, elles prendront l'apparence d'un cylindre creux qui tiendra beaucoup plus solidement dans l'entaille pratiquée par une tarière, une sorte de grande vrille pour percer des trous dans le bois, appelée aussi vilebrequin. Puis on invente la goutterelle de métal. Ces chalumeaux, munis d'un crochet auquel on suspend un seau léger en tôle de Russie, remplacent avantageusement leurs prédécesseurs. Ils sont d'ailleurs encore couramment utilisés dans les exploitations artisanales.



CUEILLETTE DE L'EAU D'ÉRABLE EN AVRIL 58 PAR MAURICE DANEAU, GILLES, YOLANDE ET GUY TOUCHETTE.

LA CUEILLETTE

Jadis, la récolte de l'eau d'érable s'effectuait à pied. Le « sucrier » ou l'un de ses fils chausse alors ses raquettes, pose sur ses épaules un joug en bois sur lequel se balance, à chaque extrémité, un grand bac et part recueillir l'eau sucrée dans les vaisseaux posés au pied des arbres. Pénible tâche... faut-il en convenir !

Le nombre d'entailles grandissant, on a recours d'abord à un

cheval, puis à deux, en les attelant à un traîneau porteur d'un vaste tonneau.

Au plus fort de la coulée, une goutte par seconde tombe de chaque goutterelle, ce qui se comptabilise par une récolte pouvant atteindre jusqu'à cinquante litres par gros érable.

En règle générale, on ne connaît que deux ou trois excellentes coulées par saison. Le reste du temps, l'écoulement est lent. Il n'est pas rare que les érables arrêtent de couler lorsque le temps est trop froid. Quelques jours de répit pour le sucrier, et le tout recommence lorsque la température devient plus clémente.

FAIRE BOUILLIR

La tournée terminée, on revient à la cabane à sucre et on transvide la sève dans de grands chaudrons sous lesquels frétilent de gros feux de bois qu'on alimente constamment. L'eau d'érable, en bouillant, se transforme d'abord en sirop, puis en tire et enfin en sucre. Celui-ci est ensuite déposé dans des jattes de bois où il durcit en forme de pain rond. Ce « sucre du pays » de même que les réserves de sirop faisaient partie intégrante de l'alimentation familiale tout au long de l'année.

L'évaporateur a été inventé vers 1875. Il est composé de plusieurs bassins reliés entre eux, mais exposés à la chaleur d'un feu commun. Au fur et à mesure que l'eau s'évapore, la quantité de sucre augmente dans le liquide restant et constitue ce qu'on appelle le « réduit ». Plus le processus se poursuit, plus le réduit s'alourdit et tend à émigrer vers le bassin situé à l'autre extrémité. Quand le réduit atteint 66 % de sucre, il devient du sirop d'érable. À ce moment, on le retire de l'évaporateur et on le filtre, deux fois plutôt qu'une.

À l'époque, lorsque l'on monte à l'érablière pour « bouillir », on y passe toute la journée; on mange évidemment sur place et certains s'y installent même pour la durée des sucres.

À Kiamika, les cabanes à sucre ancestrales poussaient comme des champignons. Dans le sixième rang, presque tous les cultivateurs possédaient la leur; Adélarde Lachaine, Joseph Lachaine, Edmond Nantel, Elzéar Lachaine, Émile Fillion, Rolland Lachaine...; à la Ferme-Rouge: Armand Brière, Arthur Meilleur, Léo Daoust, Aldège Lachaine, Ernest et Roméo Touchette...; dans le rang des Valiquette: Joséphat Diotte, Raphaël Valiquette... et combien d'autres.



UNE RENCONTRE À LA CABANE À SUCRE CHEZ LES TOUCHETTE : PIERRE PARADIS, GÉRARD TOUCHETTE, GERMAIN TOUCHETTE, YOLANDE TOUCHETTE ET MAURICE DANEAU.

« PARTIES DE SUCRE »

Le travail à l'érablière nécessite la présence de tous les membres de la famille. Mais se joignent bien volontiers à eux les voisins, les villageois, les résidents des autres rangs et, parfois, la parenté des autres villages et de la grand-ville.

Comme on peut le soupçonner, ces corvées tournent assez rapidement en partie de plaisir où, entre quelques chansons, on se remplit l'estomac de trouvailles gastronomiques assez surprenantes : œufs dans le sirop, fèves au lard, jambon, omelettes ingénieuses, crêpes au

lard bien dodues, « grands-pères » trempés dans le sirop sans oublier les « oreilles-de-crisse ». Et tout cela est, parfois, copieusement arrosé d'un savant mélange de réduit et de gin... Un plaisir n'interdisant pas l'autre, évidemment.

Pour couronner ce repas gargantuesque, il restera à goûter à la tire d'érable. En effet, tout bon sucrier ne laissera pas partir ses invités avant que ceux-ci aient « saucer la palette ».



UNE PARTIE DE SUCRE RÉUNISSANT JEAN-BAPTISTE GRENIER, OSCAR LAMOUREUX, ÉLIE SAINT-JEAN, PAUL BRIÈRE, ROSARIO BRIÈRE, AGGÉE SAINT-JEAN, ÉDOUARD DUFRESNE, ALPHONSE BISAILLON, FERNAND BRIÈRE, LÉO BRIÈRE, ADRIENNE GRENIER, ANTOINETTE BRIÈRE, GEORGES MORIN, MME J. B. GRENIER, GERMAINE LABELLE, EUGÉNIE BRIÈRE, MME ÉLIE SAINT-JEAN.

Sur un petit poêle, on fait réduire le sirop, et à l'aide de palettes en bois d'érable ou de tilleul on peut déguster la dernière friandise de la journée, la tire sur la neige.

De mémoire d'homme, une partie de sucre a toujours été l'occasion idéale pour faire la cour aux filles. Dans un esprit de fête, au premier réveil de la nature, il paraît inévitable que des cœurs s'enflamment. Les garçons les plus hardis prenaient donc un malin plaisir à appliquer la palette de tire sur les joues d'une fille qui leur plaisait bien...

CROYANCES POPULAIRES

Diverses croyances, fort répandues à l'époque, concernent spécialement le temps des sucres. Entre autres, il était connu que tout travail devait cesser à l'érablière le jour du Vendredi Saint. Pas question d'entailler les érables; quiconque choisirait cette activité au lieu d'assister aux offices religieux serait alors victime d'une malédiction: du sang s'écoulerait de l'entaille en remplacement de la sève...

De façon plus réaliste, nos ancêtres observent avec parcimonie les phénomènes naturels et ainsi y découvrent de multiples indices relatifs au temps des sucres. La direction du vent, les phases de la lune, la montée des eaux et la quantité de neige au sol sont autant de facteurs susceptibles d'influencer la durée de la saison et la quantité du sirop d'érable. L'arrivée de « l'oiseau de sucre », -la corneille-, annonce qu'il est enfin temps d'entailler alors que le cri des outardes et le « papillon de sucre » noyé dans la chaudière annoncent qu'il est déjà temps d'enlever les chalumeaux, de ranger les seaux, les chaudrons, les cassots et d'entreposer les réserves.

L'ACÉRICULTURE MODERNE

Grâce à la recherche scientifique, l'industrie de l'érable bénéficie aujourd'hui d'une technologie ultra-moderne. Si, dans les exploitations artisanales, on utilise encore les goutterelles et les seaux pour recueillir la sève des érables, dans les plus grandes exploitations, on le fait à l'aide de tuyaux. Le système SYSVAC, entre autres, transporte la sève directement par un réseau de tubulures, de véritables pipelines. Un système de pompes contribue non seulement à faire circuler le liquide, mais sert aussi à appliquer une légère force de succion sur l'arbre, afin d'en tirer le maximum d'eau possible. De plus, on utilise le procédé d'osmose inversée pour retirer une partie de l'eau douce de l'eau d'érable. L'économie réalisée est considérable; on épargne ainsi deux tiers du carburant et le temps d'évaporation est beaucoup plus court.

Dans la municipalité, trois acériculteurs produisent en quantité industrielle le sirop d'érable: les érablières Lachaine, Léonard et Grenier. Plusieurs autres le font encore de façon plus artisanale et plus restreinte, bien sûr.

L'ÉRABLIÈRE LACHAINE

Sise au 75 du chemin de la Lièvre, l'érablière Lachaine existe déjà depuis trois générations. Dans les années 30, Rodrigue Lachaine possède une cabane à sucre de type artisanal; une vingtaine d'années plus tard, son fils Aldège poursuit la tradition et plus récemment, en 1993, le fils d'Aldège, Jean-Pierre, ouvre l'entreprise familiale au grand public.



L'ÉRABLIÈRE LACHAINE EN 1997.

La cabane, devenue commerciale, accueille deux cents personnes quotidiennement, et ce, pendant sept ou huit semaines. Pour l'année 98, on prévoit servir quelque 6 000 repas. L'érablière a obtenu toutes ses lettres de noblesse étant reconnue comme l'une, sinon la meilleure de la région. Au menu, on retrouve les plats typiques tels la soupe aux pois, les marinades maison, l'omelette, les fèves au lard, le

jambon, les saucisses dans le sirop, les « oreilles de crisse », les pommes de terre et le pain maison. Quiconque s'est régalé à la cabane à sucre Lachaine n'oubliera pas les desserts succulents tels les nouilles dans le sirop, les tartelettes au sirop d'érable et les crêpes.

Les produits des 7 000 érables entaillés en 1997 sont vendus en partie au comptoir de la cabane à sucre et le reste est acheminé en vrac à la Fédération des producteurs de sirop d'érable.

On prévoit entailler 12 000 érables en 1998.

L'ÉRABLIÈRE LÉONARD

L'érablière, située au 10 du chemin de l'Érablière, occupe les lots non subdivisés du rang 11 du canton de Dudley, à Kiamika.

Dès 1950, Elphège Émard, Albéria Léonard et Réal Valiquette exploitent l'érablière pour leur propre consommation. À cette époque, ils en partagent le territoire avec le Club des guides reconnu dans le domaine de la chasse et de la pêche.

En 1967, Hubert Léonard se porte acquéreur de l'érablière et c'est avec Adrien Boismenu, pouvoyeur de chasse et de pêche qu'il exploite le territoire; les activités de l'un et de l'autre ayant lieu en des temps différents, la cohabitation se fait harmonieusement.

En 1980, Hubert et Irénée Léonard, les deux frères, s'associent dans l'entreprise acéricole. En 1990, les Léonard achètent l'érablière Desharnais située au 1443 de la Lièvre sud dans la municipalité de Des Ruisseaux. Quelque 2 500 à 3 000 repas sont servis annuellement et tout le sirop et les sous-produits de l'érable utilisés proviennent de l'érablière de Kiamika. Il va s'en dire qu'il s'agit d'une autre excellente érablière de notre région.

Le 30 juin 1997, on mettra fin à l'association acéricole Léonard. Hubert deviendra le seul propriétaire de l'érablière à Kiamika alors que Irénée s'occupera de celle de Des Ruisseaux.

En 1997, l'érablière Léonard avec ses 16 000 entailles produisait 3 200 gallons de sirop d'érable. Pour l'an 1998, on en a augmenté le nombre pour atteindre les 25 000 entailles. Hubert Léonard anticipe produire de 4 500 à 5 000 gallons de sirop si dame Nature est de la partie. Approximativement 20 % de la production est écoulée localement, 10 % est requise pour la fabrication des sous-produits de l'érable tels que la tire, le beurre et les bonbons; la plus grande partie, c'est-à-dire 70 % de la production, est expédiée en vrac à la coopérative Citadelle de Plessisville qui reçoit la production de quelque 2 600 fournisseurs de sirop d'érable du Québec. La Citadelle voit à l'embouteillage, l'étiquetage et la livraison de notre précieuse denrée à travers le monde.

L'ÉRABLIÈRE GRENIER

Depuis 1988, sur la route 311 à la sortie sud du village, l'érablière Grenier est en opération. L'érablière compte 4 800 entailles et produit quelque 900 gallons de sirop d'érable. Une certaine partie de la production est écoulee localement et le reste est vendu à la Coopérative des producteurs de sirop d'érable.

À l'occasion et sur réservation, des repas sont servis. Des gens provenant de l'Abitibi et de la région immédiate de Kiamika sont des habitués à cette cabane. On y retrouve particulièrement un produit propre à cette cabane, soit la gelée d'érable. Le beurre d'érable aussi y est très succulent.

Six personnes incluant les membres de la famille Grenier mettent la main à la pâte pour faire la réussite de cette entreprise familiale. Les propriétaires sont Mélanie et Kevin Grenier, les enfants de Jean-Claude.



L'ÉRABLIÈRE GRENIER

LES ÉRABLIÈRES ARTISANALES

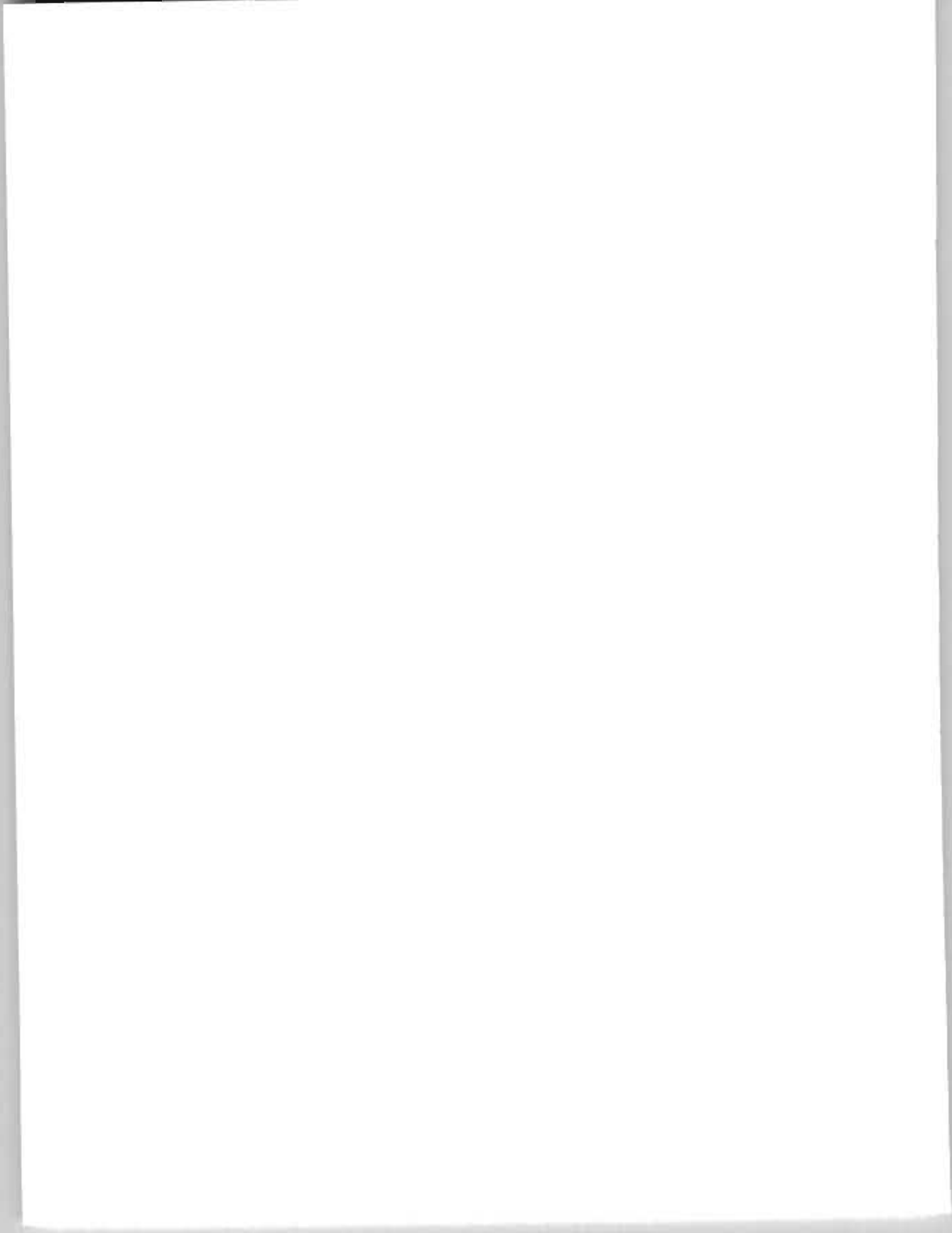
En 1997, plusieurs petites érablières font l'orgueil de leurs propriétaires : Claude Constantineau, Vianney Fontaine, Marcel Lachaine, Sylvain Lachaine, Raymond Meilleur, Angèle Nantel, André Saint-Jean, Clément Saint-Jean et autres.

Pour un nombre approximatif de 500 à 1 000 entailles, la production s'étend d'une cinquantaine à une centaine de gallons de sirop. Chacun détient le secret d'un sirop unique en son genre, et ce, pour le plus grand plaisir des dégustateurs.

De façon conviviale, on y reçoit la parenté, les voisins et les amis ; quiconque fréquente ces « cabanes » n'est pas prêt d'oublier l'hospitalité légendaire des gens de chez nous.



L'ÉRABLIÈRE NANTEL DANS LE 6^E RANG.





**Le
développement
domiciliaire
et de
villégiature**

8

L e d é v e l o p p e m e n t
d o m i c i l i a i r e
e t d e
v i l l é g i a t u r e



Comme nous l'avons vu précédemment, l'établissement des colons s'est fait à la fin du siècle dernier en bordure des rivières Kiamika et de la Lièvre. Les routes pour accéder au canton de Kiamika étant inexistantes, les colons arrivent par la rivière de la Lièvre. Certains s'y établiront, d'autres empruntent la rivière Kiamika pour y choisir leurs lots.

Le chemin Chapleau terminé en 1885 sera la première voie de communication terrestre. Ce chemin a permis le développement de Kiamika et des municipalités avoisinantes. Une équipe de quatre ou cinq personnes engagées par une entreprise forestière avait défriché ce sentier de Nomingue au canton de Kiamika. Mathias Chichippe de Arundel devançait l'équipe et a fait le tracé du chemin jusqu'au lot 25 des rangs nord et sud du chemin Chapleau.

Très peu de colons s'établiront en bordure du chemin Chapleau et tenteront d'y effectuer du défrichage. On y retrouve un sol rocailleux impropre à l'agriculture. Parmi les familles qui ont eu le courage de s'installer sur le chemin Chapleau, il y a les Aubry et les Leblanc.

LA FAMILLE AUBRY

À la fin du siècle dernier, venant de Varennes, Magloire Aubry et son épouse, Exilia Raymond, se rendent au Lac-Nominingue et empruntent le chemin Chapleau pour venir s'établir sur le lot 48 du rang sud, en haut de la côte des Diabes. Cette côte doit son nom à l'état lamentable dans laquelle elle se trouvait; elle causait bien des tracas à qui l'empruntait.

Six enfants sont nés de l'union de Magloire et de Exilia: Maria, Rose, Hector, Delphis, Paul et Donald.

Magloire est décédé en 1950. Son épouse demeurera seule avec son fils Paul. Ils iront demeurer à Sainte-Agathe vers 1958.

Hector épousera Marie-Rose Lauzon en 1927. Ils s'établiront sur les lots 44 et 45 du rang nord du chemin Chapleau. Vers 1944, ils déménageront sur le lot 47 du rang sud du chemin Chapleau que Hector avait acheté de Édouard Lachapelle.



LA FAMILLE DE HECTOR AUBRY

Hector subvenait aux besoins de sa famille à même les profits générés par l'exploitation de sa terre et du boisé; il devait, durant l'hiver, travailler au chantier à Bédard. Ils déménageront, par la suite, chez leur fils Jean-Paul qui avait construit une maison sur le lot 10 du rang sud sur le chemin Chapleau.

Sept enfants sont nés du mariage de Hector Aubry et de Marie-Rose Lauzon: Simone, Gérard, Germaine, Aimé, Marie-Jeanne, Jean-Paul et Lucienne.

Gérard était célibataire et demeurera avec ses parents jusqu'à ce qu'il aménage dans sa maison située sur les lots 15-P et 16-P du rang nord sur le chemin Chapleau.

Lucienne s'est mariée à Claude Ryser le 12 mars 1965. Ils demeureront à Montréal, à Lac-des-Îles et au lac François, et plus récemment à la Ferme-Rouge.

Germaine a épousé Roland Leblanc le 29 novembre 1952. Ils demeureront un an dans la montée Sainte-en-Peine sur le lot 31 du

rang 9. En 1954, ils déménageront sur le lot 19 du rang nord dans le chemin Chapleau. C'est à cet endroit qu'ils ont élevé leurs enfants: Roméo, Angèle, Albert, Rollande et Monique. En 1968, ils déménageront au village dans la maison de Édouard Leblanc. En 1974, ils se construiront une maison sur la rue Turgeon. Cette famille compte aujourd'hui quatre générations.

LA FAMILLE ÉDOUARD LEBLANC



LES ENFANTS DE ÉDOUARD LEBLANC ET DE ALPHONSINE HUNEAULT: ROGER, JEAN-PAUL, MARGUERITE AVEC ANDRÉ, ROLLAND, GABRIELLE, GÉRARD, ROMÉO, ÉDOUARD ET UNE AMIE.

En 1932, venant de Montréal, Édouard Leblanc et son épouse Alphonsine Huneault arrivent à Val-Barrette et s'établissent sur un terrain au coin du sixième rang et de la route 11. Ils sont accompagnés de leurs six enfants. Vers 1934, ils s'établiront dans la montée Sainte-en-Peine où ils demeureront pendant quelques années avant de déménager sur le lot 19 du rang nord sur le chemin Chapleau.

Dix enfants sont nés de l'union de Édouard Leblanc et de Alphonsine Huneault: Marguerite, Roméo, Gérard, Édouard, Rolland, Gabrielle, Roger, Jean-Paul, André et Cécile.

Vers 1964, Édouard Leblanc -père- entreprend la construction d'une maison au village, sur le terrain appartenant à Adrien Vienneau aujourd'hui. Suite au décès de M. Leblanc en 1965, son épouse demeurera dans la maison pendant un hiver avant de déménager à Montréal.

Marguerite, l'aînée de la famille, épousera Adrien Vienneau en 1944, à Montréal, où ils demeureront durant sept mois. Adrien étant membre des Forces

armées canadiennes, Marguerite est revenue demeurer chez ses parents pendant quelques années. Vers 1947, elle ira le rejoindre au Nouveau-Brunswick où ils demeureront pendant neuf ans. Ils reviendront à

Montréal et, en 1960, ils s'établiront à Kiamika. Ils avaient acheté un emplacement de la Fabrique de Kiamika, sur la rue Chapleau, et y ont déménagé la maison de Mme Édouard Lachapelle. Dix enfants sont nés de leur union : Raymond, Adrien, Rita, Marie-Jeanne, Roger, Édouard, Robert, Jean, Ronald et Michel.

Roméo Leblanc s'est marié à Bertha Boudreault à Bathurst, au Nouveau-Brunswick. Vers 1945, ils déménageront à Montréal Nord où ils demeureront pendant huit années. M. Leblanc est ensuite parti à Sainte-Anne-des-Plaines où il demeurera pendant onze ans. En 1983, il viendra s'établir à Kiamika. Cinq enfants sont issus de l'union de Roméo et de Bertha : Rolland, qui est décédé à l'âge de 21 ans, Mélinda, Réjean, Adrien et Colette.

Édouard s'est marié à Marie-Ange Bélanger, à Montréal, en 1958. Ils iront demeurer à Mascouche où ils auront leurs quatre enfants : Hélène, Gaétan, Éric et Catherine. En 1987, il reviendra demeurer en permanence à Kiamika au 333 du chemin Chapleau.

LA FAMILLE HENRI LEBLANC

Vers 1932, venant de Saint-Hyacinthe, Henri Leblanc s'établit sur le lot 19 du rang sud, sur le chemin Chapleau.

Henri épousera Germaine Deschamps, fille de Louis Deschamps et de Anna Chartier, en 1938. Six enfants sont nés de leur union : Annette, Lise, Denise, Louis, Michel et Rémi. M. Leblanc vivait des revenus provenant de sa terre et travaillait avec Rosaire et Ubald Deschamps pour des «jobbers».

En 1960, Henri Leblanc, son épouse et leurs enfants quitteront Kiamika pour aller demeurer à Montréal où M. Leblanc est décédé la même année.

Des enfants de Henri Leblanc et de Germaine Deschamps, seul Michel est revenu demeurer à Kiamika en 1993.



HENRI LEBLANC AVEC SON BŒUF PRÈS DU MAGASIN GÉNÉRAL DE M. FILION.

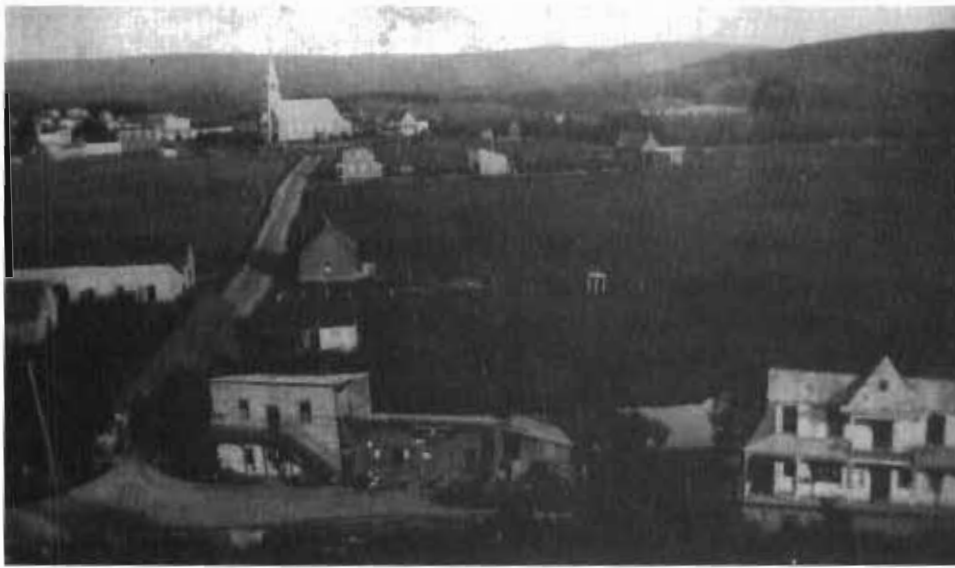
**Extrait du rôle d'évaluation
de la municipalité du canton de Kiamika en 1933
indiquant les noms des propriétaires
en bordure du chemin Chapleau**

Nom du propriétaire	Numéro de lot
Birch Lumber Co.	13-P, rang NCC
Wellie Millette	13-P et 14, rang NCC
Donat Lamoureux	15 et 16, rang NCC
Raoul Brunet	17 et 18, rang NCC 17, rang SCC et 27, rang 9
Napoléon Aubry	1, rang SCC
Dame André Lépine	13 et 14, rang SCC
Moïse Lamoureux	15, rang SCC
Donat Charette	16, rang SCC
Joseph Leblanc	18 et 19, rang SCC
Josaphat Diotte	20, rang SCC 16-P, rang 7
Émile Diotte	21, rang SCC
Sigefroid Diotte	22, rang SCC
Joachim Dumas	25, rang SCC
François Marier	14 et 15, rang 7

En 1954, sur le chemin Chapleau, sont inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation de la municipalité: Hector Aubry, Napoléon Aubry, Lorenzo Boudrias, Geoffroid Chartier, le Club Grand-Nominingue, Maurice Daoust, Rosario Deschamps, René Desjardins, Albert Diotte, Joachim Dumas, Jérôme Filion, André Forget, Aurel Lavigne, Henri Leblanc, Lucien Leclerc, Armand Lépine, Sérius Martineau, Joseph Millette, Wellie Millette, Adélard Ouellette, Germain Ouellette, Laurent Ouellette et Armand Rodrigue.

AU VILLAGE

Une fois que le site de l'église sera choisi, quelques emplacements seront vendus pour l'établissement des familles. Au fil des années, d'autres



UNE VUE GÉNÉRALE DU VILLAGE DE KIAMIKA VERS 1930.

résidences viendront s'ajouter pour former le noyau que représente aujourd'hui le village de Kiamika.

En 1954, plusieurs familles demeurent au village : Charles Meilleur, Moïse Saint-Louis, Mme Adrien Filion, Mme Liguori Filion, Bernard et Joseph-Aimé Turgeon, Mathias Lacasse, Thérèse Lamoureux, Édouard Marier, Ubald Prévost, Albert Filion, Aggée Saint-Jean, Édouard Lachapelle, Gonzague Filion, François Lacasse - fils-, Raoul Brunet, Julien Dumas, Gaston Saint-Louis, Fernand Brière, Albert Diotte, Oscar Lamoureux, Jérôme Filion, Mme Willie Lachaine, Claude Charrette, Mme Omer Roy, Téléphore Portelance, Léopold Suppère, Roméo Pilote et Osias Saint-Jean. Émile Diotte, Jean-Baptiste Paquette, Arthur Girouard, Honorius Saint-Jean et Georges Suppère sont établis à la sortie du pont couvert, du côté ouest de la rivière Kiamika.

Depuis 1975, la majorité des résidences se sont construites sur la rue Turgeon et la rue Leblanc. Entouré des côtés nord et sud-ouest par des terres agricoles et du côté sud par du terrain non propice à la construction, le développement du village est plutôt limité depuis quelques années.

Au village, on dénombre, en 1998, quarante-sept unités de logements occupées par leurs propriétaires et quatorze sont occupées

par des locataires. Trois résidences appartiennent à des personnes non domiciliées. Plusieurs commerces, institutions et édifices publics ont leur place d'affaires au village. Sur la rue Principale, on retrouve le Bar-salon Amika, le Marché Kiamika, le Restaurant les Dames de Cœur, le Restaurant chez Bibi et la Pâtisserie Maison, la Caisse populaire Desjardins, l'église, la Ferme avicole de Kiamika inc.. Le garage municipal abritant le service des incendies se trouve sur la rue Leblanc. Sur la rue Filion sont localisés le bureau de poste et le garage Yvan Brière. L'école Saint-Gérard, l'hôtel de ville, le Toit des jeunes sportifs et la salle municipale ont pignon sur rue sur le chemin Valiquette. La Scierie C. Meilleur & Fils est située à la sortie nord du village, sur la route 311.

LE SECTEUR DU LAC FRANÇOIS

À la fin du siècle dernier, les familles Chartier et Garneau, pour n'en citer que quelques-unes, s'étaient établies près du ruisseau François et au lac François.

Dans ce secteur qui est, aujourd'hui, l'un des plus développés de la municipalité, la présence d'un sol sablonneux rend l'agriculture quasi impraticable. Quelques colons s'y étaient établis avant les années 1900. Ignace Chartier sera l'un d'eux. Lui, son épouse Octavie Hébert et leurs enfants arrivent à Kiamika au cours de la décennie 1890-1900 et s'établissent au lac François. Ils choisiront les lots 12 et 13 du rang 9.

LA FAMILLE CHARTIER

En 1899, Ferdinand Chartier épouse Philomène Garneau, fille de Thomas Garneau et de Julie Roy. Onze enfants naîtront de leur union : Thomas, Georgianna, Gérard, Rosa, Salomon, Lucienne, Judianne, Marie, Thérèse, Wilfrid et Laura. L'un d'entre eux, Salomon, épousera Anita Forget en 1938. Mme Forget est originaire de Montréal. Son père, Albiny Forget, étant décédé alors qu'elle était en bas âge et ayant perdu sa mère, Antoinette Mercier, à l'âge de 9 ans, elle sera adoptée par Anselme Mercier et son épouse Céline Perreault. En 1930, ils quittent Montréal et viennent demeurer en pension chez Mme Bezeau au lac François, là même où M. Ryser possédait une propriété.



FERDINAND CHARTIER, SON ÉPOUSE PHILOMÈNE GARNEAU ET QUELQUES-UNS DE LEURS ENFANTS.

Salomon et Anita s'établiront en 1938 sur les lots 7 du rang 9 et 7-A du rang 10 qu'ils achèteront de Anselme Mercier le 9 septembre 1943. Le 12 septembre 1934, Salomon avait acheté la terre de son père Ferdinand -lots 12 et 13 du rang 9-. Sept enfants naîtront alors qu'ils demeurent au lac François: Bernard, Roger, Jacques, André, William, Gisèle et Ghyslaine.

Le 1^{er} septembre 1951, Salomon vend les lots 7-P du rang 9 et 7-A-P du rang 10 à Roméo Étienne de Montréal. Le 11 mars 1953, il vendra les lots 12-A, 12-B, 13-A, 13-B et 13-C du rang 9 à Paul Legault. Cinq mois plus tard, Salomon achète les lots 32, 33, 34 et 35 du rang 7 de Sévérin Diotte. Ils y déménageront avec leurs sept enfants. S'ajouteront à la famille Marie-France et Jean-Marc; Lise est décédée deux jours après sa naissance.

Aujourd'hui, ces lots appartiennent à Roger Chartier, le fils de Salomon et de Anita. Salomon est décédé le 29 décembre 1980 et son épouse demeure à Val-Barrette depuis 1992.

Nous poursuivons notre récit sur le développement du secteur du lac François depuis les années 1930. En cette période, à part les quelques colons établis ici et là autour du lac et en bordure du ruisseau François, on n'y retrouve que quelques chalets.

Extrait du rôle d'évaluation
de la municipalité du canton de Kiamika en 1933
indiquant les propriétaires inscrits
pour le secteur du lac François

Nom du propriétaire	Numéro de lot
Lucien L'Écuyer	1 et 2, rang 9
Henri Bezeau	4 et 5, rang 10
Médard Paradis	6, rang 10
Armand Massy	5 et 6, rang 9
Wilfrid Pilon	4, rang 9
Zéphir Forget	6, rang 10
Salomon Lachance	1 et 2, rang 10
Anselme Mercier	7, rang 10
Dame Octave Bezeau	8, rang 9
Gérard Filion	9, 10, 11 et 12, rang 10
David Groulx	9, 10 et 11, rang 9
Ferdinand Chartier	12 et 13 ouest, rang 9 12 et 13 est, rang 9
Auguste Garneau	9 et 10, rang 8
L.A.H. Saint-Onge	11, rang 8
Arthur Lachaine	12 est, rang 8
Joseph Lachaine	12 ouest, rang 8
Thomas Garneau	14, rang 8

Les Beauchemin et les Paquin comptent parmi les familles « pionnières » qui se sont rendus au lac François vers 1930 alors que Léon Beauchemin va à la pêche au lac Baskatong accompagné de Omer Paquin. Tous deux viennent de Montréal. Ils passent par Guénette pour y prendre Joseph Paquin, le frère de Omer.

« Pour se rendre au lac Baskatong, ils passaient par le chemin Poulin et le lac François et c'est ainsi qu'ils découvrirent les attraits de notre lac où, quelques années plus tard, ils décident d'y construire leurs résidences secondaires. À ce moment-là, le chemin Poulin était la propriété du Dr Poulin qui exigeait des droits de passage de l'ordre de 0,25\$, droits qui étaient perçus chez Lionel Côté. »

Pierrette Casavant et Bernard Bazinet.

Vers 1954, sept familles sont établies dans le secteur du lac François qui comprend aussi le territoire situé entre le pont construit sur le lot 39 du rang 7 et le lac François. On y retrouve, entre autres, les familles de Gérard Filion, de Georges Kohler, de Marcel Bezeau, de Auguste Garneau et de Antonio Martel.

À cette époque, bon nombre de touristes viennent pratiquer la pêche et la chasse. En 1955, on dénombre cinquante-quatre propriétaires de chalets sur l'ensemble de la municipalité, dont deux sont domiciliés. Sur le lac François, trente-cinq chalets sont construits et sur le lac Guérin, on en compte quinze. En 1998, le principal endroit occupé pour la villégiature est le lac François où on y dénombre quelque quatre-vingt-cinq propriétaires domiciliés et plus de soixante propriétaires de chalets.

On retrouve également, sur le territoire municipal, d'autres endroits où la villégiature et le tourisme se sont développés, soit le secteur du lac Guérin et celui du lac Allet sur le chemin Chapleau.

LA SITUATION SUR L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ DEPUIS 1955

Selon l'inventaire des ressources naturelles du comté de Labelle réalisé en 1955 par le ministère de l'Agriculture, on dénombre

«110 propriétaires de ferme domiciliés et 12 non domiciliés, 30 propriétaires emplacements domiciliés et 1 non domicilié, 17 propriétaires de lots à bâtir non domiciliés, 1 propriétaire de lots à bois domicilié et 24 non domiciliés, 2 propriétaires de chalets domiciliés et 52 non domiciliés.»

Cet inventaire rapporte également que les deux tiers des chefs de famille vivent de l'agriculture -110 sur 154-. Certains d'entre eux doivent compléter leurs revenus en travaillant au chantier ou dans des scieries. On dénombre dix-sept journaliers, huit rentiers, quatre marchands de détail, trois camionneurs, deux garagistes, un entrepreneur, un cuisinier, un industriel, un forgeron, un propriétaire de taxi, un employé des postes, un commis, un restaurateur, un propriétaire de maison de pension et un boucher.

Les marchands de détail : Jérôme Filion, Ubald Prévost,
Mme Omer Roy et Honorius Saint-Jean
Garagistes : Fernand Brière et Joseph-Aimé Turgeon
Entrepreneur et hôtelier : Mathias Lacasse

Industriel :	Charles Meilleur
Forgeron :	Oscar Lamoureux
Taxis :	Télesphore Portelance Dans les années qui précèdent, Mathias et Victorin Lacasse étaient propriétaires de taxis
Employé des postes :	Aggée Saint-Jean
Restaurateur :	Gaston Saint-Louis
Maison de pension :	Mme Willie Lachaine
Boucher :	Albert Diotte

LA SITUATION EN 1998

En 1998, la situation a beaucoup changé. On a assisté à la consolidation des entreprises agricoles, à la transformation de plusieurs chalets en résidences permanentes.

On dénombre, sur le territoire municipal, quatorze propriétaires de fermes laitières, huit autres se spécialisent exclusivement dans l'élevage de bovins, une ferme avicole, un producteur de pommes de terre et de légumes, un producteur de serre, un éleveur de porcs et trois propriétaires d'érablières. Une dizaine de propriétaires louent leurs terres à d'autres producteurs. On retrouve plus de deux-cent quarante propriétaires emplacements : deux cent quinze sont domiciliés ; on retrouve également une dizaine de propriétaires de terrains vacants domiciliés et une soixantaine non domiciliés, vingt-neuf propriétaires de lots à bois domiciliés et cinquante-deux non domiciliés et plus de cent cinquante propriétaires de chalets.

Plusieurs familles de la municipalité vivent de l'exploitation agricole, de l'exploitation forestière, du tourisme et de leurs dérivés. Environ vingt-cinq pour cent des propriétaires et co-propriétaires domiciliés sont des retraités ou des rentiers. Plusieurs exercent des métiers au niveau de la fonction publique, de la construction ; certains offrent des services professionnels, d'autres occupent simplement des emplois de journaliers. Plusieurs possèdent leur entreprise, que ce soit dans le domaine de la restauration, de la pâtisserie, de l'hôtellerie, de la vente au détail, du camionnage, de l'excavation, de l'ébénisterie, de la réparation d'automobile ou de station-service.



**Le
tourisme**

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



Le territoire regorge de ressources agricoles et forestières très appréciées. La plupart des résidents vivent de ces deux richesses. Le potentiel touristique n'est cependant pas négligeable. En effet, le tourisme constitue le troisième apport économique en importance pour la localité. La région est reconnue régionalement et même provincialement grâce surtout aux ravages de cerfs de Virginie. Les amateurs de chasse et de pêche se donnent rendez-vous année après année à la quête de gibiers et de poissons. La faune du territoire est très variée : oiseaux sédentaires et migrateurs, bernache, gélinotte huppée, lièvre, renard, porc épic, loup, cerf de Virginie, orignal, ours noir y cohabitent. On y retrouve également une grande variété de poissons : doré, achigan, brochet, perchaude, touladi, truite grise, truite rouge, truite mouchetée. Il n'y a pas que la chasse et la pêche qui attirent les touristes, les amateurs de la nature peuvent observer les animaux dans leurs habitats naturels.

Nous sommes au début des années 50. Depuis plusieurs décennies, le territoire situé au sud et en partie au nord du chemin Chapleau dans les cantons Kiamika et Rivard est convoité et exploité par des clubs privés de chasse et de pêche : le Club Chapleau créé en 1902, le « Columbus Fish and Game Club » fondé en 1900, le Club Kar-Ha-Kon, le Club Santa Maria dont les Chevaliers de Colomb de Mont-Laurier étaient les propriétaires, le Club des Taverniers de Montréal qui

est devenu par la suite le Club du Grand Nominingue... Ces clubs appartiennent généralement à des personnes non-résidentes, en provenance, surtout, de la région montréalaise.

Au Club Kar-Ha-Kon, on pouvait remarquer la présence de ministres, d'avocats, d'agents d'assurances et d'industriels; l'ancien ministre des Postes, Ernest Bertrand, le président de la Chambre des communes, Rock Pinard, John Ahern, l'animatrice de télévision, Michelle Tisseyre, l'éditeur Pierre Tisseyre, Serge Turgeon et plusieurs autres fréquentaient cette association. Albert Diotte



UNE EXCURSION DE CHASSE AU CLUB KAR-HA-KON.

occupera les fonctions de guide et gardien du Club Kar-Ha-Kon à partir de 1938, et ce, jusqu'en 1949. Lucien Nantel lui succédera et y travaillera pendant une vingtaine d'années. M. Nantel s'impliquera beaucoup au sein de la communauté. À Kiamika, il sera conseiller municipal, marguillier au sein de la Fabrique, président de la Caisse populaire Desjardins. Il sera également contracteur forestier, s'efforçant d'employer de la main-d'œuvre locale, et occupera un emploi de contremaître pour la compagnie Maclaren. Lucien Nantel s'est marié à Adéline Lachaine le 4 septembre 1948 et ils ont eu onze enfants: Gilles, Luce, Philippe, Marie, Robert, Brigitte, Roseline, Claudine, Anne, Andrée et Yves.

Au Club Santa Maria, comme nous l'avons dit précédemment, la clientèle provenait, en majeure partie, de la région de Mont-Laurier. Plusieurs citoyens de la municipalité y travaillent, soit comme gardien, guide ou pour faire l'entretien des chalets. Albert Vincent y travailla comme cuisinier; Isaac Saint-Germain, Rosario Wester, Herménégilde Valiquette et quelques autres guideront les clients; Olivier Valiquette transportait les touristes à l'aide d'un « wagon » tiré par des chevaux, à



UN GROUPE DE PÊCHEURS DU CLUB SANTA MARIA. ON PEUT APERCEVOIR LE GUIDE DE PÊCHE, HERMÉNÉGILDE VALIQUETTE, SON FRÈRE OLIVIER AINSI QUE LE CUISINIER ALBERT VINCENT.



HERMÉNÉGILDE VALIQUETTE ET ARTHUR LAVOIE PRÉPARANT LE BOIS DE CHAUFFAGE AU CLUB SANTA MARIA.

partir du chemin jusqu'au Club. Plus tard, lorsqu'il vendra sa terre à Jean-Baptiste Turgeon, ce dernier prendra la relève.

D'autres résidents de Kiamika trouvèrent des emplois dans ces clubs : Rosaire et Marc Deschamps seront guides pour le Club sportif de Kiamika ; Willie Millette et Armand Lépine seront guides pour le Club des Taverniers qui deviendra le Club du Grand Nomingue.

Chaque club occupe un territoire loué du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ; l'accès à ces territoires étant limité aux membres seulement, les résidents de la municipalité ne peuvent fréquenter ces endroits pour la chasse et la pêche. Le département de la Chasse et de la Pêche croit à la nécessité des clubs pour assurer la survie de la faune aquatique et terrestre, mais il admet que ce système ne survivra qu'à la condition d'avoir l'appui quasi général de la population locale. On favorise une coopération entre les clubs et la population. Grâce à des compromis réciproques qui tiennent compte des besoins locaux, l'harmonie peut subsister, permettant ainsi l'avenir du système.

Ainsi, après avoir inclus le lac Rivard au bail du Club Kar-Ha-Kon, ce qui ne faisait pas l'affaire des résidents de Kiamika, le département de la Chasse et de la Pêche suggère aux membres dudit Club de faire un beau geste en laissant ce lac ouvert au public. Le contrôle des opérations doit être en conformité avec des règlements équitables pour la protection des ressources, et ce, sous la juridiction du Club.

LES ORGANISMES À CARACTÈRE TOURISTIQUE

LE CLUB SPORTIF DE KIAMIKA

Fort de l'appui de la population, un groupe entreprend, en 1948, les procédures afin d'obtenir un territoire de chasse et de pêche pour les résidents de Kiamika. On réussit à faire annuler le bail que détenait le Club du Grand Nomingue. Vers 1951, le Club sportif de Kiamika est créé et il obtient un territoire d'une superficie de cinq milles carrés situé dans la partie sud-est du canton de Kiamika, soit le lac Pimodan ainsi que le territoire jusqu'à la limite du Club Columbus dans le canton de Montigny et une partie du canton Rivard, c'est-à-dire les lacs Sardine, Cloutier, La Vérendry et Rivard. Détenteur d'un permis de pourvoyeur à droits exclusifs, le Club est composé de trente-deux membres résidents de la municipalité qui contribuent, chaque année, à une mise de fond de 25 \$ pour l'ensemencement des lacs. La population en général peut obtenir un droit de chasse ou de pêche pour le prix de 1 \$ par jour; en 1967, ce prix passera à 1,25 \$.

Quelques citoyens de la municipalité et des paroisses environnantes sont mécontents de la formation du nouveau Club. En février 1953, le conseil municipal demande à l'Honorable J.H.A. Paquette, député provincial, de ne pas tenir compte des requêtes qui pourraient lui être présentées par ces gens.

Albert Diotte assure la présidence du Club sportif de Kiamika depuis sa fondation jusqu'à leur dernière assemblée tenue le 18 février 1982.

Marc Deschamps se charge du secrétariat et de la trésorerie durant toute l'existence du Club. On établit des règles de régie interne, de fonctionnement et de contrôle; les membres commettant des infractions sont même expulsés du Club.

La gérance de la pourvoirie est assurée par Rosaire Deschamps. Il guide les touristes lors des excursions de chasse et de pêche.

Les membres qui en font la demande sont autorisés à construire des camps près du lac Pimodan seulement, après que le Club sportif de Kiamika ait obtenu l'approbation du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Rosaire Deschamps construit une maison de pension en

Liste des Membres 1954
 Gaston St Louis Payé 16.00
 Paul Roy Payé
 Julien Curran Payé
 Gaston M Jean Payé
 Albert D'Orto Payé
 Charles Meilleur Payé
 Louis Bandias Payé
 Henri LeBlanc Payé
 Edgar Lachance
 Edouard LeBarrette Payé
 Clément Jean
 Mathias Jacasse Payé
 Emer St Jean Payé
 Arsair Deschamps Payé
 Hector Aubry Payé
 Gérard Gauthier Payé
 Marc Deschamps Payé
 Ernest Joffroy Payé
 Louis Pilon Payé
 Gaston Millette Payé
 Leonard Buis Payé
 Oscar St Jean Payé
 Armand Jirine Payé
 Aquila Pilon Payé
 Jean Duberseau Payé
 Yvonne Millette Payé
 Joseph Millette Payé
 Cassien Jacasse Payé
 Albert Joffroy Payé
 Joseph Aimé Aubry Payé
 Roger Millette Payé
 Adoul Brunet Payé
 Jacques Joffroy Charlier Payé

LA LISTE DES MEMBRES DU CLUB SPORTIF DE KIAMIKA EN 1954.

1953 afin d'accommoder les membres ne possédant pas de chalets.

À partir de 1953, des concours de pêche sont organisés au début du mois d'août au lac Pimodan.

En 1967, lors du renouvellement de son bail, le Club se voit enlever une partie du territoire située dans le canton Rivard, le gouvernement étudiant déjà le projet de création de la réserve de Labelle. En mai 1967 et en février 1968, une demande d'agrandissement du territoire est formulée. L'association revendique le canton Rivard ainsi que les parties des rangs 8 et 9 du canton de Montigny, du côté sud du chemin Chapleau, à l'exception du territoire du Club Kar-Ha-Kon. Malgré l'appui donné par le conseil municipal, le ministère n'acquiesce pas à cette demande.

Les activités du Club prennent fin en 1970 quelque temps avant la création de la réserve de Labelle en 1971.

Le Club sportif de Kiamika sera dissous le 18 février 1982; ses actifs seront transférés au Comité touristique de Kiamika créé par la municipalité pour promouvoir le développement touristique et gérer le camping Pimodan et la pourvoirie à droits non exclusifs.

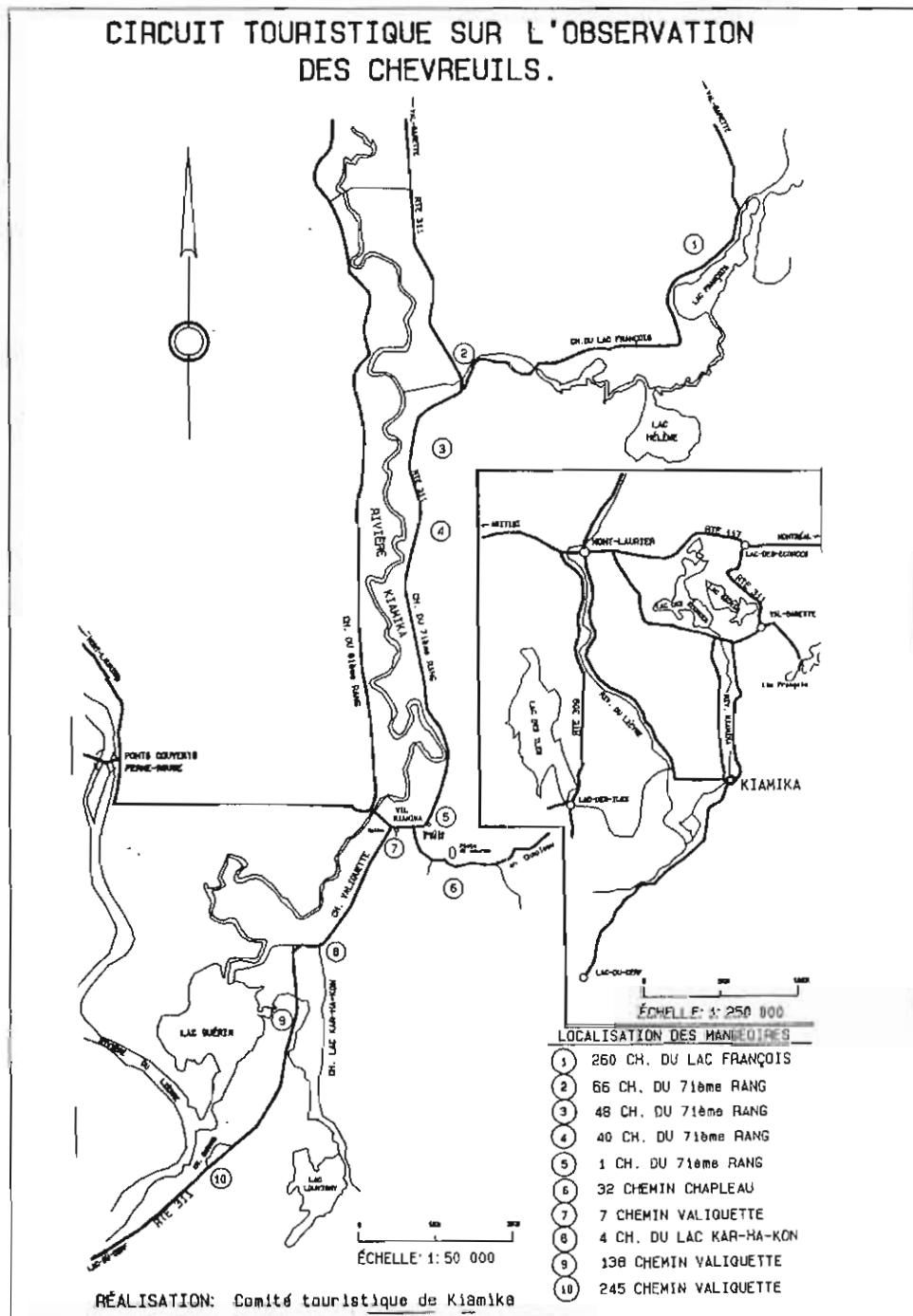
LE COMITÉ TOURISTIQUE DE KIAMIKA

Le gouvernement provincial ayant accepté de modifier les lignes de la réserve faunique de Papineau-Labelle en 1980, la municipalité se voit céder les chalets qui appartenaient au Club sportif de Kiamika: le Tamias, le Deschamps, le Bétula et le Diotte qui sont situés au lac Pimodan, ainsi que le chalet Foisy sis sur le lot 48 du rang sud, chemin Chapleau. Lors de ce transfert, le ministère des Travaux publics cède également 24 embarcations, le mobilier et les accessoires contenus dans les chalets. Le fonds de terre est loué du gouvernement. En 1980, la compagnie Domaine Chapleau inc. avait été créée pour assurer la gestion de ces équipements. Elle sera dissoute en 1982 alors que la



UN TOURNOI DE PÊCHE ORGANISÉ PAR LE CLUB SPORTIF DE KIAMIKA EN JUIN 1958. ON REMARQUE LA PRÉSENCE DU DÉPUTÉ FERNAND LAFONTAINE.

CIRCUIT TOURISTIQUE SUR L'OBSERVATION DES CHEVREUILS.



LE CIRCUIT TOURISTIQUE SUR L'OBSERVATION DES CHEVREUILS.

municipalité crée le « Comité touristique de Kiamika » qui se voit confier, en plus du développement touristique de l'ensemble de la municipalité, la gérance de la pourvoirie à droits non exclusifs. Débutent alors les travaux d'aménagement du camping Pimodan.

L'une des principales réalisations de l'organisme est, certes, l'implantation d'un circuit touristique sur l'observation du cerf de Virginie sur le territoire de Kiamika en 1989. Issu de la volonté des citoyens, le projet vise la protection des habitats fauniques en améliorant les conditions d'hivernement du cerf de Virginie.

En 1992, le Comité aménage une frayère au lac François, près du pont de la presqu'île, afin d'améliorer l'habitat du doré jaune. Une subvention de la Fondation de la faune du Québec ainsi que les profits réalisés lors d'un tirage organisé par le Comité en 1991 assureront l'accomplissement des travaux qui seront réalisés en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

La municipalité, éprouvant des difficultés à recruter des personnes bénévoles pour siéger au sein du Comité, se voit contrainte à dissoudre le Comité touristique de Kiamika le 6 février 1995, prenant ainsi en charge le camping, la pourvoirie et le développement touristique.

LE COMITÉ D'ENSEMENCEMENT DE KIAMIKA

En 1987, Robert Aubrey, Jean-Rolland Bélanger, Serge Desjardins et Guy Grenier, dans un souci de donner un essor à la pêche sportive, décident d'ensemencer les lacs environnants. Naît alors le « Comité d'ensemencement de Kiamika ». Au cours des premières années, l'enthousiasme des membres est à son apogée ; les choses vont bon train ; les profits générés par la vente de cartes de membres et par l'organisation d'une soirée permettent l'ensemencement de 20 000 truites dans les lacs Deschamps, Allet, Iberville, Yelle, Orphie et Pimodan, en plus des ensemencements effectués par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, avec la collaboration du biologiste Jean Provost.

Après trois années de fonctionnement, par manque d'intérêt de la part des membres, les activités cesseront. Ce n'est qu'en 1997 que le Comité d'ensemencement de Kiamika sera dissous.

LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PAPINEAU-LABELLE

HISTORIQUE

En 1965, la réserve de chasse et de pêche de Papineau est créée. La réserve de Labelle, quant à elle, sera établie en 1971. La création de ces réserves amène l'abolition de vingt-cinq clubs privés, dont une quinzaine dans la seule réserve de Labelle.

En 1972, ces deux réserves sont réunies sous l'appellation de « Réserve de chasse et de pêche du Parc Papineau-Labelle », qui prend officiellement le nom de « Réserve faunique de Papineau-Labelle » en 1979.

On y observe une faune aquatique surtout composée de truites mouchetées et de truites grises. On note aussi la présence du doré, du brochet et de l'achigan, en moindre importance. Pour ce qui est du gros gibier, on constate la coexistence de l'orignal et du cerf de Virginie sur toute la superficie de la réserve qui présente donc un fort potentiel faunique.

Selon le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, la réserve est l'un des moyens qui permet d'attribuer une vocation particulière à un territoire donné. On peut y appliquer une réglementation de chasse et de pêche distincte de celle des territoires adjacents. Les activités de chasse et de pêche y sont limitées par le contingentement des utilisateurs.

La création de la réserve de Labelle, en 1971, amène donc l'abolition d'une quinzaine de clubs privés : Club Kaneron, Club Columbus, Club sportif de Kiamika, Club des Pays d'en Haut, Club des Grandes Baies, Club du Grand Nomingue, Club Kar-Ha-Kon, Club Santa Maria, Club du lac Misérable, Club Bourbonnais-Kiamika, Club Chapleau, Club des Douze, Club du Ruisseau Jaune, Club de Chénéville. Plusieurs résidents de la municipalité travaillaient pour ces clubs et cela amenait des retombées économiques intéressantes. La création de la réserve ne fait pas l'affaire des élus municipaux et de la majorité des gens de Kiamika.

Avant même que la réserve ne soit créée le 6 avril 1971, le conseil municipal demande au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la

Pêche de ne pas introduire le lac Pimodan dans la réserve afin de permettre un certain développement touristique à Kiamika. À cette fin, on sollicite également le ministère des Terres et Forêts pour faire cadastrer des emplacements sur les abords du lac Pimodan.

Le 4 janvier 1972, le conseil municipal demande une rencontre avec les fonctionnaires du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche afin de leur expliquer les conséquences néfastes de la création de la réserve faunique de Papineau-Labelle pour la municipalité. En mars, une résolution est adoptée demandant que la ligne de la réserve soit éloignée. Un appui est demandé au Conseil de comté. Le 4 mars 1974, le conseil revient à la charge et demande à nouveau aux représentants du ministère de changer les lignes de la réserve faunique de Papineau-Labelle dans la partie nord de celle-ci, dans les cantons Dudley et Rivard.

On essaiera par tous les moyens possibles de faire changer la décision du gouvernement. En mars, on demande l'annexion du canton Rivard.

D'année en année, des pressions politiques seront exercées, et ce n'est qu'en 1980 que la municipalité obtiendra ce qu'elle revendiquait depuis dix ans : le recul des lignes de la réserve de Papineau-Labelle. Celles-ci sont redéfinies afin de tenir compte du territoire municipalisé de Kiamika. Suite à ces modifications, la réserve couvre une superficie de 1 667 km². Elle est entourée par des territoires publics et des terres privées à l'exception des pourvoiries des Camps Wester ltée et du Club des Guides.

En 1987, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Yvon Picotte, présente, dans un document intitulé « Les réserves fauniques et les pourvoiries, des territoires en évolution », ses orientations sur les activités à l'égard de la faune. Le dépôt de ce document est suivi d'une consultation qui se déroulait de décembre 1987 à mars 1988. Ce manuscrit identifie les orientations gouvernementales sur les réserves fauniques et les pourvoiries, le ministère désirant que la pourvoirie concessionnaire soit un partenaire plus actif dans le domaine de la gestion de la faune. Un macro-zonage du territoire est établi pour le développement de la pourvoirie.

Pour ce qui est de la réserve faunique de Papineau-Labelle, on présente un nouveau découpage de son territoire. Les secteurs

retranchés et ajoutés le sont en fonction d'une meilleure identification des limites de la réserve, favorisant un contrôle plus judicieux des accès et l'élimination des routes de transit.

C'est en juillet 1994 que les limites de la réserve seront modifiées afin de rendre les bornes plus faciles à localiser. Une partie du territoire de la municipalité de Kiamika retourne dans la réserve, c'est-à-dire une partie du canton de Montigny. On retranche également de la réserve la partie du canton Rivard située à l'ouest de la route 38 ainsi que ladite route, le ministère se déchargeant ainsi de son entretien malgré le fait que les utilisateurs de la réserve l'empruntent pour y accéder.

En mars 1995, la Société des établissements de plein air du Québec -SÉPAQ- se voit confier l'exploitation des équipements situés dans la réserve faunique de Papineau-Labelle qui possède une superficie de 1 628 km². Les principales activités offertes sont : pêche à la journée, pêche avec hébergement en chalet, chasse à l'orignal, chasse au cerf de Virginie, chasse au petit gibier, camping, canot-camping, ski de randonnée, randonnée pédestre, observation de la faune et de la nature et vélo de montagne.

LES POURVOIRIES ET CAMPINGS

LA POURVOIRIE DU LAC BERNEUIL

Rosario Wester, originaire de Montréal, arrive dans la région au cours de la décennie 1920-1930. Après avoir travaillé pour la compagnie Maclaren et opéré un restaurant près de la gare à Mont-Laurier, il sera gérant du Château Laurier pendant l'hiver et du manoir des Pins



LE VIEUX CHALET NO 4 DE LA POURVOIRIE DU LAC BERNEUIL.

Rouges sur le lac des Écorces au cours de l'été. Gustave Sabourin était le propriétaire de ces hôtels. En 1936, Rosario Wester possède un club de chasse et pêche dans la baie Bonnet Rouge du grand Lac-du-Cerf et au Lac-des-Îles -lac Berneuil- et y amène des touristes.

En avril 1938, Rosario Wester et un américain Paul W. Sisson achètent le Green Valley Lodge à Kiamika. Rosario Wester ayant été approché par Joseph

Boismenu, un propriétaire de chalets de chasse et de pêche au Lac-du-Cerf, afin qu'il s'établisse comme pourvoyeur dans cette municipalité, le 30 novembre 1939, il cède sa part de l'hôtel à son associé Sisson et déménagera à Lac-du-Cerf.

Pendant trente années, il recevra des touristes canadiens et américains à sa pourvoirie. Des deux chalets qui étaient construits en 1939, la pourvoirie en compte quatre en 1968.

En 1968, André, Louis, Michel et Raymond Wester achètent le commerce de leur père Rosario et en assurent la gestion.

En 1991, cette pourvoirie à droits exclusifs désignée sous le nom « Camps Wester ltée » change d'appellation ; elle sera désignée sous le nom de « Pourvoirie du lac Berneuil ». Son territoire d'une superficie de 22 km² est situé en majeure partie dans la municipalité de Kiamika suite à l'annexion d'une partie du canton de Dudley en 1956. Ses six chalets peuvent accueillir jusqu'à cinquante-sept personnes qui peuvent réaliser d'excellentes excursions de pêche et de chasse sur le lac Berneuil, le Petit lac Berneuil, le lac du Canard, le lac Lyon, le petit lac Lyon, le lac Puant, le lac Gibel, le lac Pit et le lac Gardner.

LA RÉSERVE BOISMENU



DES CHALETS DE LA RÉSERVE BOISMENU.

Le 19 octobre 1946, Joseph Boismenu et Rosario Wester prennent l'initiative de former un club de chasse et de pêche. Se joindront à eux dans cette démarche Adrien Boismenu, Alexandre Boismenu, Émile Boismenu, Gérard Boismenu, Joseph Boismenu -fils-, Ludger Charbonneau, Lionel Duffy, Patrick Duffy, Aldéi Léonard, Jim Milks et Armand Paquette. On y retrouve à la présidence, Joseph Boismenu -père-, à la vice-présidence, Armand Paquette, et au secrétariat, Rosario Wester. Patrick Duffy est nommé gardien du Club.

En août 1947, le Club des Guides reçoit son certificat d'incorporation émis par le ministre de la Chasse et de la Pêche. Un territoire d'environ 34,3 kilomètres carrés est loué du gouvernement pour y opérer une pourvoirie à droits exclusifs de chasse et de pêche.

Les quinze membres fondateurs peuvent construire des chalets et amener des touristes sur le territoire. On y pratique la pêche sur le lac Croche -lac Perras-, le lac Longeau, le Petit lac Longeau, le lac Duffy, le lac à Foin, le lac Joyah, le lac Tinon, le lac Benac et le lac Puant. Les chasseurs peuvent y débusquer des orignaux, des cerfs de Virginie et des ours.

Avec la création de la réserve faunique de Labelle en 1971, le gouvernement oblige le Club des Guides à réduire le nombre de ses membres à ceux qui détiennent un permis de pourvoyeur et qui sont propriétaires de chalets. Seuls Adrien et Joseph Boismenu, les Wester -André, Louis, Michel et Raymond-, Évelyne Duffy et Réal Valiquette resteront et assureront eux-mêmes la gestion de leur territoire.

En 1992, le gouvernement du Québec demande au Club de ne former qu'une association. L'année suivante, Adrien Boismenu achète les autres pourvoyeurs et devient le seul propriétaire de l'entreprise qui sera à l'avenir désignée sous le nom de « La réserve Boismenu enr. ». Le Club des Guides a été dissous le 1^{er} juillet 1993.

La clientèle provient en majeure partie de la région montréalaise. Cinq pour cent des touristes sont des Européens, tandis que quinze pour cent sont des Américains. La pourvoirie compte dix chalets pouvant accueillir soixante personnes qui s'y rendent pour la pêche, la chasse et la villégiature ; l'hiver, les clients peuvent y observer la nature et profiter du grand air en raquettes ou en ski de fond. Les amateurs de pêche peuvent se rendre au lac à Foin pour y pratiquer la pêche sur la glace.

LES CHALETs LORENZO VALIQUETTE

Vers 1919, Lorenzo Valiquette et son épouse Blanche Chasles, qui s'étaient mariés en 1916 à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, s'établissent dans le canton de Dudley, sur une terre que Lorenzo a obtenue de son père Herménégilde. Ce dernier possédait les lots 52-A, 52-B, 53, 54, 55 et 56 du rang 11.

Du mariage de Lorenzo Valiquette et de Blanche Chasles sont nés quatre enfants : Réal, Fernand, Laurent et Hermann. Lorenzo et sa

famille vivent en majeure partie de l'agriculture et de la forêt. En 1938, ils construisent un premier camp en bois rond sur les abords de la rivière du Lièvre pour y recevoir des touristes. Par la suite, vers 1952, ils ajoutent deux autres chalets. À cette époque, beaucoup de touristes américains s'y rendent pour la pêche et la chasse.



LES CHALETS LORENZO VALIQUETTE.

Le 29 novembre 1958, Hermann Valiquette achète le lot 53 du rang 11 de son frère Réal qui l'avait obtenu de son oncle Herménégilde Valiquette -fils-. Le 24 avril 1961, Réal vendra à Hermann une partie du lot 54 du rang 11. En 1962, Hermann se porte acquéreur des lots 52-A, 52-B du rang 11 ainsi que les chalets qui appartiennent à son père Lorenzo. Le 29 juin 1964, Hermann achète de la Commission scolaire de Kiamika l'école no 5 ainsi qu'une partie du lot 53 du rang 11 sur laquelle elle est construite. M. Valiquette avait pris possession de cette propriété en 1957. Il transformera l'école en chalet et y recevra des touristes.

Le premier chalet est la proie des flammes en 1965 et sera reconstruit l'année suivante. Les lacs Tomkin, Gaucher et Pépère se situent sur le territoire de la pourvoirie Valiquette. En 1967, un chalet sera érigé sur les rives du lac Gaucher. En 1978, un chalet est construit sur le lot 50 du rang 11 sur le chemin menant au lac Mitchell. En 1982, le camp no 5 est bâti sur le petit lac Valiquette. Un autre chalet sera construit en 1987 sur le lac Tomkin. Ce lac doit son nom à un dénommé Tomkin qui avait bâti un camp vers 1865. Les fondations sont encore visibles. On peut apercevoir au centre du camp les vestiges d'un poêle fait de roches. Jadis, le bois était « dravé » par le lac Tomkin.

Aujourd'hui, cette pourvoirie à droits non exclusifs située sur les lots 50, 52-A, 52-B-P, 53-P et 54-P du rang 11 du canton de Dudley peut accueillir cinquante-six clients dans ses huit chalets et quatre roulettes. Les gens y viennent surtout pour y pratiquer la chasse et la pêche. Quelques citadins s'y rendent pour simplement y passer leurs vacances. Ils peuvent taquiner le doré, le brochet et l'achigan au rapide

du Wabassee, au lac Rouge, au lac Valiquette, au lac Tomkin, au lac Guérin et sur la rivière de la Lièvre.



LES CHALETS BELLE-VUE.

LES CHALETS BELLE-VUE

En 1923, Alfred Valiquette obtient de ses frères Donat et Aimé la tierce partie d'une terre située sur les lots 57 à 62 du rang 12 du canton de Dudley. Il épousera, en août 1924, Marie-Louise Boyer et ils y pratiqueront l'agriculture. De leur union naîtront sept enfants : Germain, Carmen, Denis, Marie-Paule, Gaétan, Marie-Berthe et Gilles.

Afin d'obtenir un revenu d'appoint, Alfred Valiquette décide d'explorer une nouvelle avenue : le tourisme. Vers 1939, un premier chalet est construit par Alfred Coursol sur les abords de la rivière de la Lièvre. Par la suite, deux autres chalets seront construits par Joseph Boyer. Au fil des ans, il ajoutera des chalets pour rentabiliser sa pourvoirie.

Suite au décès de Alfred Valiquette le 30 mars 1955, son épouse hérite de la propriété. Le 31 juillet 1962, elle vend l'emplacement de la pourvoirie -lot 60-P du rang 12- avec les cinq camps qui y sont construits à son fils Germain, l'aîné de la famille. Cette seule source de revenus est insuffisante pour répondre aux besoins de sa famille, il devra travailler sur la drave pour la Maclaren. Son épouse Marcella verra à la bonne marche de la pourvoirie. Du mariage de Germain Valiquette et de Marcella Lachaine sont nés cinq enfants : Marc, Solange, Carole, Jocelyn et Yves.

Le 31 juillet 1987, la propriété est vendue à Michel Gervais puis acquise le 10 juillet 1991 par l'un des fils de Germain, Jocelyn Valiquette et par son épouse Suzanne Beaudry.

Cette pourvoirie à droits non exclusifs compte six chalets pouvant accueillir trente clients ainsi qu'un camping de douze emplacements.

LE CAMPING PIMODAN

Comme nous l'avons vu précédemment, le camping Pimodan et la pourvoirie à droits non exclusifs ont pris naissance suite au recul des lignes de la réserve faunique de Papineau-Labelle en 1980. En 1982, la municipalité de Kiamika acquiert les chalets Bétula, Deschamps, Diotte, Tamias qui sont situés au lac Pimodan, en plus du chalet Foisy sis sur le lot 48 du rang sud du chemin Chapleau. Ce chalet sera déménagé quelques années plus tard sur les terrains qui ont été loués du ministère de l'Énergie et des Ressources en bordure du lac Pimodan.



DES CHALETS DE LA POURVOIRIE AU LAC PIMODAN.

Le camping sera aménagé, étape par étape, pour atteindre, en 1997, un nombre de 50 emplacements qui sont pourvus, en majeure partie, des services d'eau et d'égout.

Située en bordure du lac Pimodan, la pourvoirie offre à ses clients un site enchanteur, la tranquillité et un paradis pour les amateurs de pêche et de chasse.

LA POURVOIRIE RYSER - LE GRILLON - LES MAISONS DE VACANCES

Le 11 août 1952 arrivent de Oshawa en Ontario, Gaston Ryser, son épouse Elsa Fisher et leurs deux enfants, Claude -10 ans- et Hubert -14 ans-. M. Ryser est originaire de Neuchâtel en Suisse. Ils viennent s'établir au lac François sur les lots 4-A et 5-A du rang 10 qu'ils avaient acquis



LE RESTAURANT-BAR « LE GRILLON ».

de Gérard Bezeau. Deux habitations y sont déjà construites; on y pompe l'eau à bras, il n'y a pas d'électricité, les bécosses sont à l'extérieur.

Peu de temps après leur arrivée, Hubert quitte sa famille pour aller demeurer chez un de ses oncles en Ontario. Claude est demeuré pour aider ses parents.

Lorsqu'ils se sont portés acquéreurs de la propriété, quelques colons étaient établis près du lac François. Lionel Côté possède une terre sur le chemin Poulin -là où demeure aujourd'hui Maurice Mansion-; Georges Kohler était établi au bas de la grande côte du lac François; Salomon Chartier était propriétaire des lots 12-A, 12-B, 13-A, 13-B et 13-C du rang 9 qu'il avait acquis de son père Ferdinand; Antonio Martel avait choisi des lots entre le pont Garneau et la terre de Salomon Chartier; Auguste Garneau demeurait dans le rang 8 près du pont qui porte le même nom aujourd'hui. À cette époque, quelques chalets bordaient les rives du lac François.

Amant de la nature, Gaston Ryser décide de se lancer dans l'industrie touristique. Le chemin passant tout près du lac, il entreprend des négociations avec la municipalité du canton de Kiamika pour le faire déplacer afin de permettre la construction de chalets sur les rives du petit lac François.

Il construira un chalet de temps en temps afin de répondre à la demande de sa clientèle qui est composée de chasseurs et pêcheurs qui viennent y pratiquer leurs sports favoris. Les Hector, Jean-Paul, Gérard Aubry ainsi que Roland Leblanc y ont guidé des clients sur les terrains appartenant à Gaston Ryser ainsi que sur les terres privées et publiques en bordure du chemin Chapleau.

L'entreprise fonctionne de façon saisonnière; après la chasse au cerf de Virginie, Gaston Ryser et sa famille vont travailler au Grey Rocks qui appartient à Harry Wheer ou au Mont-Tremblant Lodge où la propriétaire et fondatrice Mme Ryan les attend.

Vers 1964, ils ouvrent un petit dépanneur pour accommoder leur clientèle et les résidents du lac François. Quelques années plus tard, M. Ryser fera construire par Jean, Maurice et Yvan Lefebvre le pavillon de chasse et pêche « Le Grillon ». Par la suite, il obtiendra une licence de bar-salon. À l'époque, c'est un véritable paradis de chasse et de pêche.

Répondant à la demande de la clientèle, l'entreprise s'oriente peu à peu vers la villégiature. La pourvoirie attire bon nombre de clients.

Suite au décès de Gaston Ryser le 25 février 1970 à l'âge de 57 ans, son épouse Elsa prend la relève aidée de son fils Claude et de son épouse Lucienne Aubry qui est la fille de Hector Aubry et de Marie-Rose Lauzon du chemin Chapleau. À cette époque, le commerce comprend cinq ou six chalets, la maison privée, le bar-salon-restaurant ainsi qu'un poste d'essence.

Le 25 novembre 1988, elle se départit de la propriété. Werner Wepfer -père- de Monaco et Édouard-Louis Philippin de la Suisse achètent le commerce.

Les chalets de chasse et de pêche seront démolis en 1989 et remplacés par trois spacieuses maisons de pièces pouvant accueillir quarante-sept clients. Certains sont des amateurs de chasse ou de pêche. Depuis 1990, cette partie du commerce fonctionne sous le nom de « Maisons de vacances Le Grillon ». La clientèle provient d'un peu partout dans la région et dans la province. Pendant l'hiver, des touristes de la France, des motoneigistes de l'Ontario, de l'Abitibi, de la région montréalaise viennent y séjourner.

M. Philippin vendra sa part à Werner Wepfer -fils- le 9 septembre 1992. Mme Lise Rousseau assure la gérance du restaurant-bar « Le Grillon » depuis 1990.

LE CAMPING MANITOU

Le 26 octobre 1938, Robert Bédard devient propriétaire des lots 1 et 2 du rang 10 et du lot 1-A du rang 11 au lac François. Son père J.A.R. Bédard, qui avait acquis cette propriété de Salomon Lachance, lui avait cédé le tout pour la somme de un dollar.

Joseph-Alphonse-Raoul Bédard s'est établi dans la région vers 1908. Il construit d'abord un hôtel au village d'Hébert -Lac-Saguay- pour ensuite s'établir près de la voie ferrée à Guénette, où il opère un moulin à scie. Son entreprise, c'est-à-dire ses chantiers et ses carrières de granite procureront de l'ouvrage à plusieurs hommes. Ces familles s'établiront près du moulin à scie, formant ainsi le village de Bédard. M. Bédard possédait également plusieurs lots à bois; la coupe s'y effectuait afin d'alimenter le moulin à scie. L'incendie du moulin vers 1950 et la mort de son propriétaire marquèrent la fin du village de Bédard.

Ce n'est qu'en 1973 que Robert Bédard, aidé de son épouse Graziella Duval, entreprend les démarches pour implanter un terrain de camping au lac François sur les lots acquis de son père. Au cours de l'année, ils procèdent à l'ouverture du camping Manitou qui compte alors cent trente-cinq emplacements. L'entreprise crée deux emplois.

Situé sur la rive nord-ouest du grand lac François, ce site enchanteur est reconnu pour la beauté du paysage et la tranquillité des lieux, et ce, pour le plus grand plaisir des vacanciers.

En 1983, M. Bédard et son épouse décident de diminuer le nombre d'emplacements et d'assumer eux-mêmes l'administration du camping.

Vingt-quatre années après son implantation, le site compte une cinquantaine d'emplacements. La majeure partie des clients sont issus de Laval, Boisbriand, Saint-Jérôme, Gatineau, Hull et Ottawa. Seulement vingt-cinq pour cent de la clientèle provient de la région de Mont-Laurier.

Suite au décès de Robert Bédard le 23 juillet 1997, son épouse se départira de la propriété du lac François en faveur de 2622-8825 Québec inc. -Ghyslain Falardeau-, le 13 novembre 1997.



**Les
commerces**

LE MAGASIN GÉNÉRAL



Le magasin général a inauguré pour ainsi dire l'ère de la consommation dans les campagnes. Les compagnies forestières possédaient bien des réserves où l'on pouvait s'approvisionner, mais avec les magasins généraux, les coutumes vont se modifier.

Il est bien sûr l'endroit par excellence où l'on se procure les produits alimentaires importés : la mélasse, la cassonade, le riz, le café, le sel, le poivre, le tabac... Veut-on un remède, un sirop pour la toux, l'élixir du Dr Grignon, un tissu, des chapeaux, des robes, de l'huile à lampe, des râpeaux, des buck-saws, des godendards, des cuves à lessive, etc... : on se rend au magasin général.

De par sa situation, le magasin général devient un lieu de rassemblement presque aussi important que le perron de l'église après la grand-messe du dimanche. Tous les avis publics y sont affichés. On échange les nouvelles du canton et les hommes y discutent de politique. Certains s'y attardent le temps de quelques pipées autour du « crachoir ». On partait habituellement du magasin général bien équipé, mais surtout bien renseigné...

Il était coutume dans les commerces d'antan de « faire marquer ». Certains marchands supportaient « tout le crédit » pendant des semaines, voire des années, ce qui n'est pas peu dire.

LES PRINCIPAUX MAGASINS GÉNÉRAUX, ÉPICERIES ET DÉPANNEURS

A Kiamika, il y eut une dizaine de magasins généraux qui ont changé de vocation au cours des années et une trentaine de propriétaires les ont opérés.

Le premier, propriété de Joseph Guérin, est situé sur un terrain de la Fabrique et est opérationnel dès le début du siècle. Le second a pignon sur rue en face de l'église, plusieurs le connaissent sous l'appellation : magasin de Mme Roy. Le troisième, au cœur du village, - aujourd'hui, 16, rue Principale- a été la propriété de Jérôme Filion pendant de nombreuses années. Le quatrième appartenant à Ubald Prévost côtoie dans la même bâtisse le bureau de poste. Vers 1955, Jean Huberdeau en ouvre un sur l'île de la Ferme-Rouge et vers 1960, Roméo Pilon accommode les gens de la Colonie en ouvrant un comptoir commercial.

Un seul magasin général a cependant traversé le temps s'adaptant aux besoins des consommateurs selon les décennies. Il s'agit du commerce identifié aujourd'hui : le « Marché Kiamika », anciennement l'épicerie Albert Diotte.

LE MAGASIN GÉNÉRAL EN FACE DE L'ÉGLISE

Nous n'avons pu retracer l'année de construction du magasin général situé en face de l'église ; une chose est cependant certaine : Pierre Lacasse en est le constructeur et l'année de construction serait approximativement 1906. Il était situé sur une partie du lot 18 du rang 7.

Le 26 septembre 1910, pour la somme de 7 000 \$, Henri Brière achète ledit magasin. Pendant plus de six ans, il opère le commerce avant de le vendre le 19 avril 1917 à Alfred Stanislas Poirier.

Napoléon Charette achète le magasin général le 11 octobre 1918. M. Charette est très



LE MAGASIN GÉNÉRAL HENRI BRIÈRE.

4912		Victor Dufort		1906		1906		1906		1906		1906	
Jul 23	1	Boite de Montard	20	136	88	1906	1	La Parou @ 1/3	146	19	1900	1	La Parou @ 1/3
Nov 6	12	Boite Savon	6	20	72	Nov 9	1	Boite Savon @ 1/2	30	25	1906	1	Boite Savon @ 1/2
	2 1/2	Boite Savon	12	30	30		1	" Savon	30	30	1906	1	" Savon
	2 1/2	"	10	24	24		6	Boite Savon	30	30	1906	6	Boite Savon
	5	Tube Pâte	1	04	04		1	Boite Melasse	60	60	1906	1	Boite Melasse
	1	Boite Allumettes	14	14	14		1	Balain @ 30	30	30	1906	1	Balain @ 30
	12	Boite Savon	40	20	20		1	Boite Savon	15	15	1906	1	Boite Savon
	1	" Savon	12	12	12		12	Boite Savon	20	20	1906	12	Boite Savon
	1	" Savon	10	10	10		1	Boite Savon	20	20	1906	1	Boite Savon
	2	" Savon	8	08	08		1	Paire Bouteilles	10	10	1906	1	Paire Bouteilles
	1	Boite Savon	12	12	12		1	Brosse à planche	14	14	1906	1	Brosse à planche
	12	Boite Savon	6	72	72		10	Boite Savon	4	46	1906	10	Boite Savon
	1	Boite Savon	4	04	04		1	Boite Savon	25	25	1906	1	Boite Savon
	3	Boite Savon	4	20	20		1	Boite Savon	14	14	1906	1	Boite Savon
	1	Boite Allumettes	1	14	14		1	Boite Savon	50	50	1906	1	Boite Savon
	1	"	1	04	04		9	"	12	12	1906	9	"

UN EXTRAIT DES LIVRES DU MAGASIN GÉNÉRAL.

actif dans le domaine économique : il est marchand, il possède une fromagerie et un moulin à scie.

Le 20 mars 1930, Napoléon Charette vend le magasin général ainsi que plusieurs lots qu'il possédait à Moïse Saint-Louis et les rachètera le 20 novembre 1930. La même journée, il vend à Alice Delvigne, l'épouse de Benoît Charbonneau, le système d'aqueduc, les lots 18-K du rang 6 ainsi que les lots 18-B, 18-C, 18-D et 18-E du rang 7 avec le magasin qui y est construit. Sur ces propriétés, Mme Delvigne consentira un bail de cinq ans en faveur de Napoléon Charette.

Les gens achètent leurs marchandises au magasin. Afin de payer leurs comptes, le père de famille et souvent les plus vieux des enfants vont travailler pour le marchand. M. Charette déduisait leurs gages sur les comptes en redevance. M. Charette décède au cours de l'année 1932.

À partir de cette date, de nombreuses transactions se font. Madame Delvigne vend le commerce à William Chartier, l'époux de Marie Turcotte, l'une des nièces de Charette. William Chartier s'en départira au profit de Élie Bazinet qui le revend aux deux nièces de Charette, Marie et Blanche, l'épouse de Omer Roy. Le 20 décembre 1943, madame Roy en devient l'unique propriétaire. Le magasin général Roy abrite en même temps un petit restaurant ; les clients s'y attardaient le temps de quelques parties de cartes.

Mme Turcotte-Roy vend le commerce à son fils, Marcel Roy, le 10 juin 1964. Suite au décès de ce dernier le 9 janvier 1990, il lègue ses biens à ses frères et sœurs : Paul, Annette, Rosa, Yvette et Simone.

Le 11 mai 1990, Michel Saint-Jean et Christiane Gosselin achètent le commerce et, après avoir fait quelques rénovations, y ouvrent un dépanneur - magasin général. Deux ans plus tard, soit le 27 avril 1992, le commerce est vendu à Ghislain Brière et à Paulette Valiquette qui l'opéreront jusqu'à la vente de la propriété à Lucille Letendre et à Rosaire Cartier le 6 mai 1994. Ces derniers transformeront le bâtiment pour y faire deux logements et une salle de rencontre.

LE MAGASIN GÉNÉRAL FILION

Le 21 mars 1926, William Chartier achète de l'Œuvre et Fabrique de Saint-Gérard de Kiamika un emplacement situé sur le lot 17-F du rang 7 -aujourd'hui 16, rue Principale-. Avec 10 \$ en main, il décide d'y construire un magasin général.



LE MAGASIN GÉNÉRAL FILION.

Trois ans plus tard, le 1^{er} mars 1929, Adrien Filion, installé sur une terre dans le sixième rang, se porte acquéreur du commerce.

Adrien est le fils de Noé Filion et de Philomène Labelle de Saint-Jovite. Époux de Orise Desjardins, ce couple aura seize enfants : Jeanne, Émile, Blanche-Hélène, Albert, Jérôme, Gabriel, Liguori, Rolland, Cécile, Marie Berthe Bibiane, Gérard, Alice, Adrienne, Gonzague, Noémie et Joseph.



LA FAMILLE DE ADRIEN FILION.

Adrien Filion sera marchand pendant plus de seize ans. Il vend le commerce à son fils, Jérôme, le 24 juillet 1945. Jérôme y consacrera sa vie faisant vivre honorablement sa femme, Thérèse Bisailon, et ses neuf enfants : Robert, Hélène, Michelle, Suzanne, Céline, Raymonde, Madeleine qui est décédée en bas âge, René et Sylvain. Jérôme Filion avait épousé Thérèse Bisailon, la fille de Ferdinand Bisailon et de Cécilia

Touchette, en 1940. M. Filion tiendra le magasin général pendant plus de trente ans. Les gens peuvent s'y procurer des chaussures, des clous, de la quincaillerie, de la tuyauterie, de la ferronnerie, des articles de pêche, des outils, des vêtements, du tissu à la verge, de la laine et tous les articles d'épicerie.

Le 26 avril 1978, Clément Saint-Jean devient le propriétaire du magasin général Filion.

Clément et Mariette Saint-Jean opéreront le commerce jusqu'en 1987 alors qu'ils décident de liquider toute la marchandise et de fermer les portes.

La propriété sera, par la suite, vendue à Roméo Leblanc et Guylaine Provost le 30 mai 1989. Ces derniers la vendront le 13 novembre 1992 à Nicole Latreille.

LE MAGASIN DE UBALD PRÉVOST

En 1902 et en 1904, la Corporation épiscopale catholique romaine d'Ottawa avait consenti deux promesses de vente en faveur de F. Dufour sur deux parties du lot 17 du rang 7 -aujourd'hui un terrain vacant à l'intersection du chemin Chapleau et de la rue Principale-. Le 16 décembre 1914, le lot devient la propriété de Joseph Marier qui le revendra à Édouard Saint-Jean le 2 avril 1919. Ce dernier y installera sa fille Aurore en 1920, alors qu'elle épouse Ubald Prévost.

Arrivé de Ripon en 1915, Ubald Prévost sera d'abord fromager. En 1924, son père Albert et sa mère Domitilde Beauchamp, ses frères Arthur, Romuald, Ovide, ses sœurs Gertrude et Armande viennent le rejoindre. Cinq enfants : Jeannette, Jean-Paul, Gisèle, Guy et Rémi naîtront de l'union de Aurore et Ublad.

À partir de 1925, Ubald Prévost et son épouse tiendront un magasin général qui abritera quelques années plus tard le bureau de poste.

On y retrouve surtout des vêtements de travail, des articles d'épicerie, de la mélasse, des clous, de l'huile à lampe...

Le magasin général est aussi un poste d'arrêt pour l'autobus faisant la navette entre Masson et Mont-Laurier. Hormisdas Bondu de Notre-Dame-de-Pontmain était l'instigateur de ce projet. Fortunat Beaulieu et Rémi Chénier, pour n'en citer que quelques-uns, furent les chauffeurs d'autobus.

Le 18 décembre 1964, Ubald Prévost vend sa propriété à Oscar Saint-Jean. L'épouse de ce dernier, Gertrude Prévost, tiendra le magasin général pendant deux ou trois années.

Ubald Prévost et son épouse quitteront Kiamika en janvier 1965.

Ubald Prévost a marqué l'histoire de Kiamika. Il a été secrétaire à la municipalité pendant 26 ans, président de la Commission scolaire pendant 18 ans et commerçant pendant une quarantaine d'années. Lui et son épouse ont tenu le bureau de poste pendant plusieurs années. Il fut, avant tout, contracteur forestier sur des terres publiques qui étaient



UBALD PRÉVOST, SON ÉPOUSE AURORE SAINT-JEAN ET LEURS ENFANTS: JEAN-PAUL, JEANNETTE, RÉMI, GISELE ET GUY.

données en concession par la Maclaren et la Singer. Il possédait ses chantiers et a procuré de l'ouvrage à plusieurs personnes de Kiamika.

LE MARCHÉ KIAMIKA

Le 4 février 1922, Moïse Lamoureux achète de Charlemagne Desjardins une propriété située au village comprenant une boutique de forge et deux maisons.

Moïse Lamoureux était établi à Kiamika au début de l'année 1898 et avait choisi un lot dans le chemin Chapleau. Il se marie à Céline Marier qui donne naissance à : Marie-Louise, Moïse, Anna, Marie-Anne, Rosario, Adrien, Oscar, Émery et Thérèse.

Vers 1923, Moïse Lamoureux -père- ouvre une petite épicerie sur la rue Principale dans une des maisons qu'il a acquise de Charlemagne Desjardins. Il n'y vendra que de la viande.

Le 10 août 1944, il vendra toute sa propriété à Rodrigue Goyer - lot 18-1 du rang 7-. Le terrain est borné à l'ouest par la boutique de forge de son fils, Oscar Lamoureux, et à l'est par la propriété de Alphonse Goulet.

Suite au décès de Rodrigue Goyer le 16 novembre 1946, son épouse, Laurette Paquette, hérite de la propriété. Le 18 février 1947, elle vend l'épicerie à Yves Touchette avec un emplacement de 6 000 pieds carrés.



L'ÉPICERIE DE ALBERT DIOTTE VERS 1949.

Le 14 juin 1948, Albert Diotte se porte acquéreur de l'épicerie. Le 29 décembre de la même année, l'épicerie est la proie des flammes. L'année suivante, il reconstruira son commerce et il n'y tiendra que des produits alimentaires et sanitaires.

Albert Diotte, sa femme, Bernadette Nantel, et leurs six enfants : Grégoire, Céline, Jean-Maurice, Colette, Josée et Clémence

vivront pendant vingt-deux ans à l'épicerie.

En plus d'être l'épicier du village, Albert Diotte s'est beaucoup impliqué, tant dans le secteur économique que dans le domaine public. Il a travaillé comme gardien au Club Kar-Ha-Kon; pendant quatre ans, il sera contracteur forestier; il verra à l'entretien des chemins avec Charles Meilleur; avec son fils Grégoire, il a mis sur pied la Ferme avicole

Diotte & Fils inc. et la Ferme l'Éperon inc. ; à Kiamika, il a été maire de la municipalité de 1966 à 1974, commissaire et président de la Commission scolaire, membre du Comité des loisirs, président du Club sportif et de la Piste de course.

Le 1^{er} mai 1970, Pierre Arbour prend possession de l'épicerie Diotte. Le commerce sera vendu le 30 mars 1988 à Jean-Claude Grenier ; le 26 octobre 1988, Gaétan Forget et Hélène Plouffe achètent l'épicerie qu'ils vendront le 23 novembre 1992 à Charles Bondu et Julie Duffy qui font affaires sous le nom de « Marché Kiamika enr. ».



LE MARCHÉ KIAMIKA.

À LA FORGE

La boutique du forgeron à l'instar du magasin général est le lieu de rassemblement privilégié des hommes, surtout en hiver, lorsque les travaux de la ferme sont au ralenti. L'endroit est accueillant et chaleureux : un feu allumé du matin au soir réchauffe la forge et il est agréable d'échanger les nouvelles tout en fumant. Le forgeron, mis aux faits des événements passés, présents et à venir, devient en quelque sorte le « journal de la place ».

Le forgeron fabrique des clous, des ferrements, des patins pour les traîneaux d'hiver, des cerceaux pour les roues des voitures, des instruments aratoires, des pinces à glace, des crochets à « pitoune » et quantité d'autres objets.

Au printemps et à l'automne, le forgeron devient maréchal-ferrant. En effet, jour après jour, il recevra de six à sept chevaux pour leur fabriquer des fers sur mesure. Au printemps, on chaussera les chevaux de fers plats alors qu'à l'automne des fers à crampons seront confectionnés afin que l'animal puisse circuler sur des routes glacées et enneigées, et cela, sans se blesser.

M-H. M-H. M-H. M-H.
 Faucheuses M-H, Émousses M-H, Rateaux,
 Moissonneuses M-H, Liasses M-H,
 Semoirs M-H, Charrues M-H,
 Wagnons M-H.

Soyez sûrs de vous procurer la qua-
 lité M-H.

Massey-Harris

*Le plus haut Grade. — Une Classe Unique.
 Elles travaillent là où d'autres font déjeant.
 Consument moins, Fonctionnement plus aisément.
 Travaillent et durent longtemps. Achetez cette
 qualité, et vous aurez satisfaction.*

Agent local: **Henri Brière, Forgeron.**



LA BOUTIQUE DE FORGE DE OSCAR LAMOUREUX.

UNE ANNONCE PARU DANS LE MÉMORANDUM
 NO 1 DU CURÉ J.A. LEMONDE EN 1906.

À Kiamika, les Henri Brière, O. David, Charlemagne Desjardins, Zacharie Martel, Alexandre Blondin, Oscar Gravel, Émile Diotte, Oscar Lamoureux, pour n'en citer que les principaux, ont exercé le métier de forgeron. Rémi Prévost se rappelle de la boutique de forge de Oscar Lamoureux :

« On se souvient sûrement de Oscar Lamoureux, forgeron dans le village. M. Lamoureux avait développé un rituel bien à lui dans l'exécution de son travail. Quand il donne forme à une pièce, subitement, il laisse tomber son marteau sur l'enclume à côté de la pièce toujours de la même manière laissant entendre quelques notes de musique agréables à l'oreille. Durant l'été, on peut entendre à distance ce son harmonieux dans le village. Aussi, dans un geste machinal, combien de fois a-t-il relevé la bretelle droite de son « overall » lorsqu'il actionnait la soufflerie... ! Une fois la pièce bien forgée et encore rougie, il la plonge dans un tonneau d'où se dégage un nuage de vapeur d'eau avec une odeur bien particulière. Il accomplit un véritable travail d'artisan.

Il fabrique aussi des patins de « sleigh » et de voitures de l'époque tirées par les chevaux. De par son travail, M. Lamoureux est, sans contredit, le « charron » du village puisqu'il contribue aussi à la construction de charrettes.

Les chevaux qu'il ferre ne lui font pas toujours la vie facile. Ce travail lui demande d'être sûr de lui face à ces grosses bêtes qu'il sait mater. Il lui faut déployer beaucoup d'énergie et de force physique. »

Rémi Prévost

LES GARAGES LES STATIONS-SERVICE

L'avènement de l'automobile, la mécanisation des travaux à la ferme et aux chantiers amèneront la transition du métier de forgeron en celui de mécanicien. Oscar Lamoureux sera le seul à exercer son métier de forgeron jusqu'à sa mort en 1963. Son père, Moïse, lui avait cédé la boutique de forge ainsi qu'une maison qu'il avait acquises de Charlemagne Desjardins. Marié à Germaine Paradis, le couple y élèvera ses quatre enfants: Huguette, Odette, Jacques et Robert. La boutique de forge sera ouverte jusqu'en 1955, alors que Oscar vend à Fernand Brière un emplacement de 30 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur avec la boutique de forge. Le 22 avril 1955, M. Brière vendra cette propriété à Albert Diotte. Oscar Lamoureux continuera à exercer son métier pour des compagnies forestières. On doit à cet artiste de la forge la confection de la croix du clocher de la nouvelle église.



LA PREMIÈRE AUTO DE KIAMIKA APPARTENANT À RODRIGUE LACASSE EN 1914.

LE GARAGE DE ÉMILE DIOTTE

Le 28 septembre 1909, Édouard Saint-Jean achète de Joseph-Samuel Guérin une partie du lot 18 du rang 6 en bordure de la rivière Kiamika à la sortie du pont couvert et y construit une boutique de forge. Le 10 février 1914, Édouard Saint-Jean vend à Alexandre Blondin une partie de sa propriété, y compris la boutique de forge. Le 12 juillet 1917, Oscar Gravel se porte acquéreur de la propriété qui sera vendue à Napoléon Charette le 20 novembre 1917. Pierre Diotte en deviendra le propriétaire le 26 novembre 1921. Il cédera le tout à son fils Émile vers 1925.



ÉMILE DIOTTE DEVANT SA BOUTIQUE DE FORGE.



LA BOUTIQUE DE FORGE DE ÉMILE DIOTTE. LES PREMIERS RÉSERVOIRS À ESSENCE À KIAMIKA VERS 1931.

Émile Diotte est le premier à ouvrir un atelier de mécanique vers 1927; il offre également un service de forge. Il sera aussi le premier à posséder une pompe à essence. Il opérera son commerce jusqu'en 1933 alors qu'il achète avec Dieudonné Hughes le moulin à scie de Napoléon Charette. En 1933, sa maison et son garage sont la proie des flammes. Il se reconstruira une nouvelle résidence sur un terrain situé en face du pont couvert du village. C'est à cet endroit que grandiront Charles, Albert, Léopold, Françoise, François, Jules, Michel et Gérard.

LE GARAGE DE FERNAND BRIÈRE

En 1931, Moïse Lamoureux ouvre un atelier de mécanique attenant à sa maison. L'atelier est loué à des mécaniciens et à tous ceux qui désirent réparer eux-mêmes leurs machineries ou leurs autos. Auparavant, vers 1928, on pouvait s'y procurer de la gazoline; les cultivateurs y achètent du « gaz rouge »; à cette époque, l'essence est aspirée à l'aide d'une pompe à bras. Le 10 août 1944, la propriété est vendue à Rodrigue Goyer. Suite au décès de ce dernier, le 16 novembre 1946, son épouse hérite de la propriété et la vend à Fernand Brière, fils de Armand Brière et de Marie Lacelle, le 18 février 1947.

Avant de devenir propriétaire du garage, Fernand Brière avait œuvré comme garde-feu à la tour de Sainte-Véronique, comme

contremaître au moulin à scie de Henri Brière en 1936, comme scieur au même moulin à scie et, par après, il travaillera au moulin à scie de M. Bédard à Mont-Laurier.

Durant quelque vingt-cinq ans, il opérera son commerce. Ce travail lui permettra d'y élever sa famille; il s'était marié en 1938 avec Yvonne Grenier, fille de Jean-Baptiste Grenier et de Rose-Anna Saint-Aubin. Ils ont eu huit enfants: Carmelle, André, Nicole, Yvan, Francine, Gaston, Jean-Pierre et Alain.

Le commerce est loué à Réal Valiquette quelque temps. Comme nous l'avons dit précédemment, le 29 décembre 1948, le garage ainsi que l'épicerie de Albert Diotte sont la proie des flammes. M. Brière décide de reconstruire le garage et il y fera lui-même de la mécanique, de la soudure et de la peinture. Les gens peuvent s'y procurer de l'essence et du diesel. Le garage est évidemment un lieu de rencontre. Les hommes discutent de politique et des dernières nouvelles ou se racontent des histoires. En 1975, le fils de Fernand, André, acquiert le commerce.

Par la suite, plusieurs personnes se porteront acquéreurs du commerce: Robert Chamard, le 29 janvier 1980; Gaston et Jean Lyrette, le 21 février 1984; Garage Kiamika Gilles Renaud, le 9 janvier 1985; Roger Gingras, le 10 janvier 1986; suite au décès de M. Gingras, le 21 décembre 1987, son épouse, Huguette Diotte, en deviendra propriétaire; le 26 juillet 1989, Yves Brière l'achète.



LE GARAGE DE FERNAND BRIÈRE.

Le garage sera à nouveau la proie des flammes le 4 octobre 1989. Le 5 décembre 1989, Yves Brière vend à Gilles Dion l'emplacement où était situé le garage. Ce dernier y opérera de nouveau la station-service. Le 26 janvier 1990, Claudine Jacques acquiert le commerce et y construit un bureau qui sert également d'entrepôt pour la station-service; le 6 juillet 1990, c'est Richard Bourgoïn qui s'en porte acquéreur et Jacques Boisclair l'achètera le 25 septembre 1992.

Charles Bondu et Julie Duffy, les propriétaires de l'épicerie adjacente à la station-service, l'acquièrent le 6 septembre 1994. En

septembre 1995, d'importants travaux sont réalisés alors que les réservoirs à essence et diesel sont remplacés : un investissement de l'ordre de 80 000 \$.

LE GARAGE DE JOSEPH-AIMÉ TURGEON

Arrivant de Disraëli, Joseph Turgeon et son épouse Marie-Rose Dravigné s'installent à Kiamika le 5 avril 1914 avec leurs quatre premiers enfants. Ils s'établiront sur une terre du rang 7. Huit ans plus tard, ils achètent une maison dans le haut du village. Joseph Turgeon et Marie-Rose Dravigné ont eu quatorze enfants : Marie, Joseph-Aimé, Louis-Paul, Alice, Jean-Baptiste, Ernest, Thérèse, Étienne, Jeanne d'Arc, André, Bernard, Gertrude, Benoit et Marguerite.

Joseph-Aimé Turgeon s'était marié à Cécile Filion en octobre 1935. Huit enfants sont nés de leur union : Claire, Imelda, Jean-Marc, Pauline, Rollande, Marcel, Clément et Lorraine.

Ne trouvant pas de travail dans la région, Joseph-Aimé et sa famille quitteront Kiamika et iront vivre à Montréal en 1940. Six ans plus tard, ils reviendront à Kiamika. Le 4 septembre 1946, Joseph-Aimé achète la propriété de son père et y construira une maison -aujourd'hui 4, rue Turgeon-.

En 1948, Joseph-Aimé démolira la maison où avaient demeuré Joseph et Marie-Rose et construira un garage pour y faire de la mécanique et de la soudure. Le 1^{er} septembre 1961, il vendra le garage à Mathias Lacasse qui l'utilisera pour le fonctionnement de son entreprise forestière.

Joseph-Aimé, son épouse et ses enfants, à l'exception de Claire qui s'était mariée à Denis Valiquette en 1957, quitteront Kiamika et iront demeurer à Montréal en 1961.



LE GARAGE YVAN BRIÈRE SITUÉ AU 4 DE LA RUE FILION.

LE GARAGE DE YVAN BRIÈRE

En octobre 1986, Alain Brière, le fils de Fernand, continue la tradition de « garagiste » des Brière et décide de transformer la remise qu'il avait construite en 1984 sur le lot 17-A-15 du rang 7 en un garage commercial. Il avait acheté le terrain de

Thérèse Bisailon le 18 février 1982. Il y fera de la mécanique, de la soudure et de la peinture.

Le 28 février 1992, il vend le commerce à son frère, Yvan Brière, qui l'opère encore aujourd'hui.

LES RESTAURANTS

LE RESTAURANT GOULET

Rémi Prévost se rappelle du restaurant chez Goulet :

«Qui ne se souvient-il pas du restaurant «chez Goulet»? Plusieurs générations ont eu l'occasion d'y aller pour savourer une bonne crème glacée, déguster une liqueur douce ou manger soit une tablette de chocolat, soit des croustilles -chips-, soit des peanuts...

C'est l'endroit de prédilection pour se rencontrer autour d'une joyeuse «game de pool». En effet, une table de billard trône au centre de la place. Mais attention! il faut avoir seize

ans révolus pour s'en approcher et pouvoir jouer. Les moins de seize ans n'ont d'autre choix que de s'asseoir sur les grands bancs le long du mur et envier les plus vieux. Madame Goulet observe le tout derrière son comptoir avec beaucoup de rigueur et de sérieux. Malheur à celui qui malencontreusement envoie une boule par terre. Il a droit à un sévère regard de Mme Goulet. Ça coûte une «cenne» la minute pour jouer et c'est une horloge ancienne qui ebronmètre le tout. Que de beaux dimanches après-midi y avons- nous passés à jouer à la «pie».

Le restaurant «chez Goulet» est, à cette époque, le centre des loisirs du village. Une machine à boules y attire les plus fortunés. Je pense que la principale attraction durant un certain temps est le «joke box» tout rayonnant de lumières qui occupe un coin dans une salle attenante au restaurant. Pour cinq cents, on peut y faire tourner son «record»



LE RESTAURANT ALPHONSE GOULET. CETTE RÉSIDENCE, CONSTRUITE EN 1923, A ABRITÉ À SES DÉBUTS UN RESTAURANT ET UNE ÉPICERIE. EN 1927, UNE SALLE DE BILLARD EST AJOUTÉE. GASTON SAINT-LOUIS ET ALICE SAINT-JEAN PRENNENT LA RELÈVE EN 1943, ET CE, JUSQU'EN 1970.

préféré et rêver... Les plus vieux se risquent parfois à faire quelques pas d'une danse à la mode...

Plus de monde s'y retrouve le dimanche après la grand-messe, car plusieurs s'y rendent pour se payer une petite gâterie ou acheter son tabac pour la semaine.

Que de beaux et bons souvenirs!»

Rémi Prévost

LE RESTAURANT LES DAMES DE CŒUR



LE RESTAURANT LES DAMES DE CŒUR.

Le 27 juillet 1960, Aimé Roy, un Montréalais, achète la maison de Raoul Brunet située dans le village de Kiamika sur le chemin Chapleau. En 1962, il achète de Moïse Saint-Louis un terrain adjacent à sa propriété. D'importantes rénovations seront effectuées à la résidence.

En 1967, Aimé Roy et son épouse Claudette Duhamel arrivent de

Montréal pour s'établir en permanence à Kiamika. L'année suivante, ils décident de construire un petit casse-croûte sur le terrain acquis de M. Saint-Louis. Suite au décès de Aimé Roy en 1970, le casse-croûte est vendu à Gaétan Valiquette qui le déménagera au numéro 17 de la rue Principale.

Gaétan Valiquette avait acquis cette propriété située sur une partie du lot 18-G du rang 7 de Germaine Paradis, veuve de Oscar Lamoureux, le 21 septembre 1968. Il a habité la maison des Lamoureux quelques années avant de construire, vers 1972, sa nouvelle résidence que l'on retrouve aujourd'hui au 15 de la rue Principale.

Vers 1975, il agrandit le casse-croûte pour en faire un restaurant plus fonctionnel connu sous le nom du « Restaurant l'Étoile d'Or ». Le 21 juillet 1978, toute la propriété est vendue à Robert Nantel. Pendant six ans, Robert et Solange Valiquette tiendront le restaurant avant de le vendre à Gaétan Valiquette et Simone Jacques le 7 mai 1984. Le 30 janvier 1986, le restaurant est vendu à Pauline Saint-Louis qui le vendra le 11 octobre 1988 à Claudette Filion et Monique Bezeau. Claudette et

Monique donneront au restaurant le nom de « Les Dames de Cœur enr. ». Suite au décès de Monique Bezeau le 9 septembre 1991, son époux, Jean-Claude Carrière, vend sa part à Claudette qui en deviendra l'unique propriétaire le 18 décembre 1991. Gertrude Boucher de Lac-du-Cerf en fera l'acquisition le 9 février 1993. Le restaurant peut accueillir soixante-dix personnes.

LA PÂTISSERIE MAISON ET LE RESTAURANT CHEZ BIBI

En juin 1983, Nicole Latreille, l'épouse de Denis Saint-Jean, lance une entreprise dans le secteur alimentaire; elle offre un service de traiteur et de pâtisserie. Pour opérer son commerce, elle s'était installée dans une petite roulotte sur un terrain appartenant à Omer Saint-Jean, sur le chemin du lac Guérin. Elle livre galettes, beignes, gâteaux, tartes, dans des commerces de Lac-du-Cerf, de Lac-des-Îles, de Mont-Laurier, de Ferme-Neuve et des environs. Jusqu'en 1996, elle vendait ses produits jusqu'à Sainte-Adèle.

En novembre 1992, Nicole achète l'ancien magasin général sis au 16 de la rue Principale et y poursuit ses activités.

En 1995, elle diversifie son entreprise et y ouvre un restaurant. Le « Restaurant chez Bibi », dont la spécialité est la pizza, peut accueillir une quarantaine de clients.



LA PÂTISSERIE MAISON ET LE RESTAURANT
CHEZ BIBI.

LES MAISONS DE PENSION

Fernand Lachaine, fils de Florida et de Wellie Lachaine, nous parle de l'Auberge du Hameau :

« Je ne connais pas l'âge exact de l'auberge; cependant, c'est vers 1941 que Wellie et Florida Lachaine ont



L'AUBERGE DU HAMEAU. CETTE MAISON A ÉTÉ CONSTRUITE
PAR FERDINAND BISAILLON VERS 1915. SON ÉPOUSE, CÉCILIA
TOUCHETTE, Y A TENU UNE MAISON DE PENSION.

acheté l'auberge pour la somme de 2 500 \$ de Mme Achille Bisailon. Cette bâtisse ayant déjà abrité le bureau de poste fut, par la suite, convertie en auberge par la famille Bisailon.

Cette habitation de deux étages contient huit chambres, deux salons, une salle à dîner et une grande cuisine. De plus, attenante à la cuisine, il y a la chambre froide: le garde-manger que nous appelons « dépense ». Là, sont déposés les produits du jardin, tartes, gâteaux, cannages, etc... Le « froid » de la « dépense » est produit par la chambre à glace où s'entassent des blocs de glace. Ces blocs, d'environ deux pieds d'épaisseur, proviennent de la rivière Kiamika, où ils sont sciés, transportés par « sleigh », empilés les uns sur les autres et ensuite couverts d'une épaisse couche de « bran de scic » pour qu'ils ne fondent pas trop rapidement.

L'auberge change de clientèle selon les saisons. Il y a bien sûr les « réguliers » comme les maîtresses d'école, les camionneurs et... le bedeau. Cependant, au printemps, la clientèle se transforme avec l'arrivée de la « drave de la Maclaren ». Les draveurs les plus chanceux ont une chambre dans l'auberge; cependant, faute d'espace, les autres montent leurs tentes dans la cour ou près de la rivière. Tous ont toutefois droit aux trois repas préparés quotidiennement par la patronne. Quel spectacle que ces vaillants hommes qui parfois bravent la rivière à « pousser à coups de dynamitage » les billots vers Hull. Après les draveurs, ce sont les Américains qui arrivent avec leurs lignes à pêche et... leur argent; comme, dans ce temps-là, les chambres étaient de 5 \$ par nuit et 10 \$ incluant les trois repas, nous ne croyons pas avoir participé à « défoncer » leur budget. Ils reviennent à chaque printemps et à chaque début d'été pour la pêche dans les rivières et les lacs... jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de poissons.

L'été, les activités baissent mais plusieurs « passants » s'arrêtent pour manger à l'auberge et, surtout, pour goûter aux tartes aux fraises et aux framboises de la maison. Plus tard durant l'été, les dimanches, l'auberge devient l'hôte de certains joueurs de baseball -visiteurs et locaux- qui viennent déguster de bons repas avant de « sauter sur le terrain ».

Après le relâchement de l'été, les activités reprennent avec le temps de la chasse à l'automne. Lorsque les feuilles des arbres ne « craquent »

plus à cause des premières neiges, des chasseurs arrivent à l'auberge pour un, deux ou trois jours, le temps de tuer « leurs chevreux ». Cette période est fertile en histoires de chasse de toutes sortes. Une année, des chasseurs recrues, des Montréalais bien connus, avaient suivi les pistes d'un chevreuil dans la neige et étaient arrivés face à face avec un porc, pas tellement loin de l'enclos d'un cultivateur du rang 6... ! L'auberge sert les petits déjeuners dès 4 ou 5 heures du matin pour permettre aux chasseurs de partir s'installer dans les bois pour le lever du soleil ou un peu avant...

Les parties de cartes nocturnes « à l'argent » entre chasseurs ne sont pas toujours propices pour une bonne chasse.

Parlant de parties de cartes, avec la fin d'automne arrivent les parties de carte « aux pommes ». Dans ce temps-là, comme l'argent ne roule pas trop fort, il s'organise, le samedi soir, à l'auberge, des parties de cartes où l'enjeu n'est pas l'argent mais... des pommes. Ces pommes achetées d'un vendeur de pommes -cousin « montréaliste » de mon père- sont revendues, à la douzaine, aux joueurs de cartes du village et de la paroisse installés dans le salon, la salle à dîner et surtout dans la grande cuisine. Ça rie, crie, s'obstine pour une ou deux pommes. Étant jeunes, nous ne pouvions jouer, mais on se rappelle du plaisir fou que ces gens avaient pour quelques sous... Certains partaient de l'auberge vers minuit ou une heure du matin avec un ou deux sacs de pommes bien gagnés.

Et arrive... l'hiver. Les touristes d'hiver n'existent pas dans le temps. Les réguliers reprennent leur place : maîtresses d'école, travailleurs des bois, camionneurs et bedeau : tous sont là. Durant cette période aussi, on joue aux cartes. Comme l'auberge n'a pas de chauffage central et que la seule isolation contre les grands froids c'est le bran de scie dans les murs... rien d'autre, les gens cherchent à coucher dans une chambre pas trop loin de la fournaise et du poêle. Les matins froids, ça prend une âme courageuse pour « repartir le poêle ».

Comme nous sommes situés juste à côté de l'église, l'écurie de l'auberge sert de refuge aux chevaux des fermiers qui viennent à la messe les dimanches d'hiver. Aussi, l'arrivée des gens pour la messe de Minuit à Noël, en « cutter » tiré par un cheval et qui s'installent dans la cuisine pour jaser entre eux et avec nous en attendant que « le moins quart sonne » est un souvenir très attendrissant et inoubliable.

En fait, à l'auberge, presque tout se passe dans la cuisine. Elle est grande avec quelques chaises berçantes et cette grande table entourée de chaises, invitant ainsi les gens à la discussion pendant que les repas sont préparés et servis par ma mère.

Les fermiers, les amis, la parenté, les résidents, les passants et les touristes qui viennent à l'auberge s'installent tôt ou tard dans la cuisine car c'est là que se tiennent les grandes discussions sur l'actualité: la guerre, Duplessis, les prix qui montent etc...

Enfin, l'auberge a duré une vie, un autre mode de vie.

L'Auberge du Hameau, faite d'aubergiste, bien fatiguée d'avoir fait partie des activités du centre du village pendant si longtemps, finit ses jours dans les années 80.»

Fernand Lachaine, 1998.

LES HÔTELS

LES PREMIERS HÔTELS

À ses tout débuts, le village de Kiamika compte des hôtels parmi ses commerces. Déjà en 1898, l'hôtel Pierre Lacasse a pignon sur rue au village et le conseil municipal nouvellement formé lui délivre le premier permis de vente d'alcool le 7 mars 1898.

Dans une lettre adressée à Mgr Duhamel d'Ottawa et datée du 19 juillet 1898, le propriétaire du seul hôtel de l'époque offre généreusement l'hospitalité au curé qui viendra s'établir dans la paroisse. L'offre ainsi accueillie permettra au nouveau curé, l'abbé Joseph-Aimé Lemonde, d'installer ses pénates à l'hôtel-auberge.

C'est sans grand enthousiasme que le curé y vivra. Comme relaté dans le chapitre consacré à la vie religieuse: avant la Noël, à deux reprises, le curé Lemonde entretient son supérieur, Mgr Duhamel, sur les difficultés à vivre dans cet établissement; le froid, l'exiguïté de sa chambre, le bruit et son impuissance à intervenir face aux problèmes de boisson sont les raisons invoquées pour demander la construction d'un presbytère où il pourra mieux vivre et enfin quitter ce lieu qui ne lui convient pas.

L'hôtel Lacasse sera en opération durant quelques années.

En 1904, Édouard Saint-Jean, natif de Sainte-Agathe, quitte Labelle où il vit depuis quelques années pour s'installer au village de

Kiamika et ouvrir son hôtel sur les bords de la rivière, tout près du pont. Édouard Saint-Jean sera hôtelier pendant quelque trente ans.

Construit en bois, l'établissement facilement identifiable par sa devanture flanquée d'une galerie offre cinq ou six chambres, une salle à manger et bien sûr, une taverne.

L'hôtel Saint-Jean s'est développée d'abord et avant tout grâce au chemin de fer. En effet, c'est en 1904 que le tronçon l'Annonciation-Nominingue est inauguré donnant un fier coup de main au tourisme et à l'industrie du bois. Édouard Saint-Jean se rend donc fréquemment au Nominingue, par le chemin Chapleau, pour y accueillir une partie de sa clientèle composée principalement de commis-voyageurs, de travailleurs forestiers et d'hommes d'affaires.



L'HÔTEL ÉDOUARD SAINT-JEAN EN 1920.

Le voyageur y découvre un relais à l'enseigne d'une bonne table et d'un bon gîte. Vers 1912, pour 50 à 75 cents le repas et pour 75 cents la chambre, ce centre d'hébergement comble ses occupants. Après la guerre 14-18, pour 4 \$ par jour, repas compris, on s'héberge chez les Saint-Jean.

L'aubergiste, sa femme et quelques enfants travaillent à faire du commerce un centre d'hospitalité où la cuisine régionale est à l'honneur. Les tâches sont polyvalentes; chacun met la main à la pâte selon l'exigence du moment. Il n'y a pas de titres ni de fonctions bien définies mais l'accueil s'exerce avec bonne humeur et spontanéité.

Le « Guide du colon 1910-1911 », revue de l'époque, confirme qu'en ces années, Kiamika possède trois hôtels: celui de Édouard Saint-Jean qui est situé sur la rive ouest de la rivière Kiamika à la sortie gauche du pont couvert du village; celui de Rodrigue Lacasse au centre du village et celui de Philiat Ouimet situé sur l'emplacement qui, de nos jours, porte les numéros 2 et 4 de la rue Principale.



L'HÔTEL DE RODRIGUE LACASSE, VERS 1906.

Dans un milieu particulièrement agricole et forestier, l'hôtel s'avère le véritable centre social de la municipalité. Pour quelques sous, on y vend des spiritueux importés ou préparés par le tenancier : whisky, brandy, gin... La bière est l'alcool par excellence. Vers 1910, une barrique de bière coûtait dix piastres.

Lorsque bûcherons, charretiers, draveurs... quittent la ferme pour cinq mois et reviennent au printemps, les poches bien pleines, l'hôtel est, il va s'en dire, l'endroit privilégié pour se désaltérer. On y raconte ses exploits de chantier, on s'émerveille de la performance des hommes forts et on cause politique. Parfois... de vives discussions et des querelles éclatent...

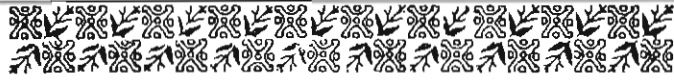
Est-il nécessaire de rappeler qu'à cette époque, dans la municipalité, comme partout ailleurs dans la province, les hôtels ne sont pas nécessairement des commerces « bien vus » autant par le conseil municipal que par le curé.

Comme cité précédemment dans le chapitre sur la vie municipale, le premier règlement adopté à Kiamika le 7 mars 1898 concerne les hôteliers : « *Chaque requête pour la vente de boissons est taxée de cinq piastres.* » En 1905, sous l'administration du maire Joséphat Touchette, le règlement numéro 25 concernant les hôteliers est adopté ; il interdit la vente de boissons le dimanche. Les hôteliers ne doivent pas « *souffrir de jeux d'argent dans leur hôtel ou maison sous peine d'amende et de refus de licence pour une autre année.* »

Un peu plus tard, dans les années 1910, alors que Victor Dufort est maire, la controverse est à son maximum quant à la délivrance des permis de vente d'alcool. En avril 1910, le conseil émet deux licences. Trois jours plus tard, le conseil se ravise et n'émet qu'une seule licence à Édouard Saint-Jean. Quelques jours plus tard, plus rien ne tient, le conseil décide de n'émettre aucun permis.

C'est dans ce climat foncièrement janséniste que l'hôtelier doit se débattre. Sous le joug de la prohibition et à l'heure de la tempérance, le tenancier est l'objet d'une surveillance soutenue. Le moindre désordre dans la place est rapporté en haut lieu et punissable. En ce qui concerne la vente des boissons, il faut, si on veut être bien vu, suivre la directive de monsieur le curé.

Le curé Lemonde est très préoccupé par les problèmes reliés à la consommation d'alcool. C'est ainsi que dans le mémorandum No 2 de 1907, il rappelle à ses ouailles que :



L'ivrognerie inspire l'audace; elle fait tomber l'insensé; elle ôte la force, et elle est cause des blessures de plusieurs. [Eccl. XXXI, 40.]

Nul n'est plus l'ami du diable, que celui qui se souille par l'ivresse, car cette passion est la source, le principe, la mère de tous les vices.

[S. Chrysostome; Hom. 58, in Math.]

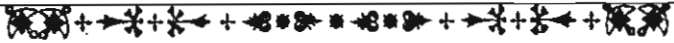
Le vin ne trouve pas faveur à ses yeux :



Le vin s'insinue en flattant, mais à la fin il mord comme un serpent, et il répand son venin comme le basilic.

[Salomon, Livre des Proverbes.]

Le docteur Sewell sera cité une page plus loin :



Les liqueurs fortes rendent le corps moins propre à supporter la fatigue et à résister aux excès du froid et de la chaleur; et elles l'exposent davantage aux attaques des maladies contagieuses. Ceux qui font usage de boissons spiritueuses sont moins capables que ceux qui n'en boivent point, d'un exercice de corps prolongé et violent. [Docteur Sewell.]



Enfin, la solution proposée porte le nom de la « Croix de la tempérance ».

Croix de tempérance

Prenons cette croix; elle ne nous coute pas cher; elle a couté bien plus cher à Jésus qui l'a portée sur ses épaules, pour l'amour de nous.

Il faudra attendre jusqu'en 1940 pour que la Loi des alcools devienne plus clémente à l'égard de l'hôtelier.

LE BAR SALON AMIKA



LE GREEN VALLEY LODGE.

Le 23 septembre 1935, Moïse Saint-Louis construit l'hôtel que l'on retrouve, aujourd'hui, au 1, rue Principale.

« Le conseil approuve la demande de licence de magasin de campagne, ainsi que taverne et salle à manger fait par l'hôtel du « vallon vert » dans le village de Saint-Gérard de Kiamika, et ce, pour le 1^{er} mai 1936. »

*Livre des délibérations
de la municipalité du canton de Kiamika
16 septembre 1935.*

Le 22 avril 1938, l'hôtel est vendu à Paul W. Sisson, un commerçant de Wellsbridge dans l'état de New-York, et à Rosario Wester. Dans cette même transaction, Moïse Saint-Louis vend tous ses droits sur un camp de touristes situé sur le lot 32-P du rang 8 du canton de Dudley et érigé à cinq cents pieds de la baie Bonnet Rouge au Lac-du-Cerf. Il vend également tous ses droits sur les effets servant à l'établissement : canots, tentes, camion, automobile.

Le 30 novembre 1939, la propriété est cédée à Moïse Saint-Louis qui la revendra en janvier 1940 à Paul W. Sisson. Faisant affaires sous le nom de « Green Valley Lodge », cet hôtel accueille des touristes canadiens et américains.

En 1942, M. Sisson s'associe à Bernard Sutton de Suffield. Suite au décès de ce dernier, le 8 mars 1942, Damon F. Sutton devient copropriétaire de l'établissement.

Le 1^{er} mai 1947, Mathias Lacasse devient propriétaire du « Green Valley Lodge ». Pendant plus de vingt-deux ans, il gèrera le commerce. Suite à la fermeture des écoles de rangs, de 1954 à 1957, la Commission scolaire de Kiamika y louera deux locaux afin de dispenser des cours à des élèves, en attendant l'ouverture de la nouvelle école du village.

Le 30 mai 1969, Mathias Lacasse vend l'hôtel qui était alors connu sous le nom de « Hôtel Lacasse » à Émilien Saint-Louis de Montréal et à Vianney Fontaine de Châteauguay. Le nom de l'hôtel devient alors « Hôtel Rendez-vous de Kiamika ». En septembre 1972, M. Saint-Louis vend sa part à Vianney Fontaine. Plusieurs propriétaires se sont succédé par la suite :

24 mai 1979 :	Claude Proteau
15 février 1980 :	Jean-Claude Grenier
11 septembre 1980 :	Jean-Claude Maillé
10 février 1987 :	Roger Gingras
31 août 1987 :	Constant Brunet
3 février 1989 :	Robert Nantel
13 avril 1995 :	Daniel Mandeville
7 octobre 1996 :	Rachel Thibault.

Depuis 1990, l'hôtel transige sous la raison sociale de « Bar Salon Amika ».

LE MOTEL LILY

Le 19 juillet 1951, Dieudonné Houle achète de Jean Lauzon les lots 7-C, 8-A-P, 8-B, 8-C, 9-A et 10-A du rang 10 ainsi que le lot 9-B du rang 9 au lac François, avec les bâtiments qui y sont construits.

Vers 1959, M. Houle décide de construire le « Motel Lily ». Il engagera alors Armand Piché, un contracteur de Montréal, pour procéder à la construction du bâtiment. Au début, le commerce ne comprend que six chambres. Plus tard, quatre nouvelles unités sont ajoutées afin d'amener leur nombre à dix. On y construit également un bar.

Le 21 juillet 1964, le « Motel Lily » est vendu à Guy-Édouard Normand. Le 2 juin 1965, Mme Savita Côté, l'épouse de Arsène Patenaude, en devient la propriétaire. La propriété sera vendue le 17 janvier 1974 à Gérard Morin. Après avoir opéré pendant quatre ans, M. Morin vend le commerce le 27 janvier 1978 à Francine Saint-Jean. Cette dernière se départira du fonds de commerce de bar-salon et restaurant « Motel Lily enr. » en faveur de la compagnie 87010 Canada ltée dont la présidente est Louise Guilbeault, l'épouse de Jacques Lacombe. En 1980, le commerce est vendu à Jacques Lacombe. Lise Samson en deviendra propriétaire le 14 mai 1984; le commerce ayant été abandonné au cours de la dernière année, elle le repartira et le fera fonctionner pendant deux années.

LA CORDONNERIE

Comme nous l'avons réalisé dans les écrits précédents, nos concitoyens d'hier ont dû faire preuve d'ingéniosité et de débrouillardise. Se procurer des chaussures et des attelages pour les bœufs d'abord et les chevaux par la suite n'était pas une sinécure.

Joseph Guérin nous apprend, à travers le récit de ses mémoires, que durant l'hiver il devient cordonnier, fabriquant ainsi les souliers de bœufs et les mitaines de cuir pour les huit personnes de sa famille: ouvrage qui lui a causé bien des ennuis, admet-il. C'est à Buckingham qu'il fait tanner ses peaux de bœufs ou de chevreuils. Nombreux sont ceux qui ont exercé, bien malgré eux, le métier de cordonnier. Il faut cependant admettre que la débrouillardise a ses limites. C'est ainsi que vers 1907, un cordonnier, un véritable cette fois-ci, est venu à la rescousse des gens de la municipalité. Il s'agit de M. A. Robillard.

Les secrets du métier consistent généralement en un savoir transmis par des dits et des façons de faire. Ces secrets concernant évidemment le cuir, les couteaux, les alènes, les soies, les chevilles, les formes et les patrons des objets à réaliser. Le vrai cordonnier reconnaît la qualité du cuir à la vue et au toucher. Le cuir d'habitant est meilleur s'il provient d'un animal abattu en automne, car les effets salutaires du soleil et les lavages à l'eau de pluie ont débarrassé les animaux des parasites et effacé les ravages de la « fièvre des étables ».

Le cuir tanné à l'écorce de pruche est d'usage et donne un cuir rouge. Pour obtenir un cuir noir, on se sert d'un mélange de noir de fumée recueilli à l'intérieur du poêle à bois ou encore d'une dose excessive de thé noir.

Les couteaux doivent garder leur morfil : ils ne sont repassés sur la pierre à aiguiser que d'un seul côté et dans un mouvement d'aller seulement, du dos de la lame vers le fil.

Les alènes, toujours à point, doivent être piquées dans un morceau de savon de pays pour les empêcher de rester fichées dans le cuir. Les soies de sanglier et les fils de lin importés sont de rigueur.

Les chevilles de bouleau qui servent au semelage ont l'avantage de gonfler à l'humidité. Par conséquent, les bûcherons avaient l'habitude de laisser leurs bottes tremper quelque temps dans l'eau d'un ruisseau lorsque celles-ci prenaient l'eau parce que trop sèches.

C'est ainsi que A. Robillard a confectionné des souliers de bœufs, des bottes de chantier, des bottines lacées, des mitaines et a réparé tout genre de chaussures.

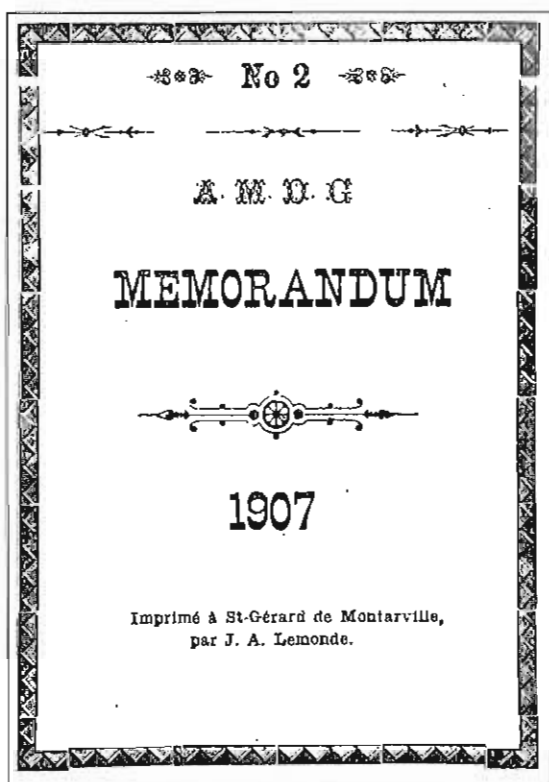
La plus grande partie de son métier s'effectue en « sellerie ». En effet, il confectionne des selles, des bourrures ou colliers rembourrés et assurément des harnais. Pour un prix approximatif de 25 \$, il confectionne un harnais pesant vingt-cinq livres. Le sellier utilise de préférence le cuir à harnais, un cuir importé et beaucoup plus résistant que le cuir d'habitant.

L'exploitation forestière fournit beaucoup de travail au sellier-cordonnier. Chaque charretier effectue lui-même les réparations mineures de son attelage. Les réparations majeures et la confection sont cependant le lot du sellier qui n'hésite pas à travailler le samedi soir et le dimanche pour accommoder les hommes de chantier.

Vers 1946, Georges Cattelier ouvre une cordonnerie au village, dans l'ancienne boutique à bois de Ferdinand Bisailon. Il y exercera son métier pendant deux ou trois ans.

L'IMPRIMERIE

Bien peu d'informations nous sont fournies sur l'imprimerie locale à Saint-Gérard-de-Montarville. Fonctionnelle en 1906, elle a dû être située au presbytère et le curé Joseph-Aimé Lemonde l'a opérée un certain temps. Il y a édité quelques mémorandums, au moins trois. Ces fascicules d'une qualité exceptionnelle sont des archives précieuses, témoins d'un passé qu'on essaie de retracer. Voici donc quelques-unes des pages du No 2 du mémorandum de 1907.



*** Preface ***

Chers lecteurs,

L'accueil favorable qu'on a fait à mon premier mémorandum, m'incite à entreprendre la publication du second.

Veillez, chers lecteurs, prêter une attention toute spéciale aux annonces et encourager de préférence ceux qui, par ce moyen, vous procurent l'avantage de cet opuscule.

Je vous le présente avec mes souhaits de bonne et heureuse année.

J. A. Lemonde Prêtre, Curé.



*** UNE APPRECIATION. ***

St. Jérôme 27 décembre 1907

Révérend J. A. Lomonde, Ptre Curé
St. Gérard de Montarville.

Rév. Monsieur,

J'accuse réception, avec remerciements de votre coquet et intéressant memorandum que j'ai parcouru avec plaisir. Les renseignements qu'il contient sur votre intéressante région le rendent précieux à plus d'un titre et tous ceux qui ont quelque rapport avec votre localité tiendront sûrement à en avoir un exemplaire.

C'est une maille importante de l'histoire de votre canton qui mérite d'être conservée; plus tard l'historien y aura recours lorsqu'il s'agira de retracer l'origine de votre village, devenu alors un centre important. J'espère, pour ma part, que vous ne vous arrêterez pas en si bonne voie, et suis convaincu que ce premier essai recevra du public un accueil assez favorable pour vous engager à continuer d'année en année la publication de ces notes intéressantes.

Veuillez agréer etc. X....

CHRONIQUE

Decembre 1903

- 5.—G'messe de Req. par N. Charotte.
- 17.—G'messe de Req. par Alph. Leclair.
- 25.—Noël, quête pour le curé. \$18.10
- 28.—Examen dans les écoles par: Rév. J. A. Lomonde, V. Dufort, J. Deschamps et H. Brière.

, 1907 *,*

Janvier

- 2.—Visite de paroisse dans le R. VI, C. Laframboise fait la quête et rapporte: 5 pchs. de patates, 12½ pchs. de grain 20½ lbs. de viande, 3½ lbs. de savon \$4.00 en monnaie, des plumoux et beaucoup de légumes.
- 3.—Visite du Lac Rouge et de la rive Ouest de la Lièvre, J. Touchette fait la quête et rapporte: 3 p. de patates, 13 p de grains, 2 p. de noix, 42 lbs. de viande, 2 poules, \$4.00 et diverses autres provisions.
- 4.—Visite de la rive Est de la Lièvre et du village, Ed. Foisy fait la quête et rapporte \$4.65, 2 p. de patates, 3 p. de grains, 9 lbs. de viande et un service à fruits en cristal.
- 5.—Visite du R. VII et du ruisseau Fra. W. Chartier fait la quête et rapporte \$1.69, 4 p. de patates, 16 lbs. de viande, 4 lbs. de savon, 7 p. de grains et des légumes.
- 6.—Quête pour les missions d'Afrique \$0.80
- 8.—Visite du chemin Chapleau par M. le Vicairo, on donne \$0.55, 1 p. de patates, 1 p. de grains et des légumes. La quête de l'enfant Jésus est excellente.

Fevrier

LES AUTRES SERVICES ET COMMERCES L'ÉBÉNISTERIE

En 1993, Philippe Orreindy, originaire du Pays Basque en France, ouvre un petit atelier dans un local loué de la Ferme avicole de Kiamika dans le village. Il y travaille le bois, confectionne de petits meubles, du mobilier de bureau, des barrettes, des bijoux et des coffrets; tous ces objets sont fabriqués de bois choisis et de bois exotiques tels que le jatoba des Antilles, le cerisier, l'érable piqué, l'acajou.... Les couleurs de ses pièces sont naturelles; la finition est obtenue par un fin sablage, de l'huile et de la cire d'abeille.



PHILIPPE ORREINDY ET QUELQUES-UNES DE SES ŒUVRES.

Vers la fin de l'année 1995, il est sélectionné pour participer au quarantième Salon des métiers d'art du Québec qui est le plus important du genre en Amérique du Nord. Son excellent travail lui permet également de faire partie du groupe sélect des quinze artistes qui exposent aux Biennales d'excellence en septembre et octobre 1996 au Centre d'exposition du Vieux Palais à Saint-Jérôme. On retrouvera les œuvres de Philippe Orreindy au Salon des métiers d'art du Québec, à la Place Bonaventure de Montréal, en 1996 et en 1997. Lors de ces deux dernières expositions, l'artiste

de chez nous a eu l'honneur de voir deux de ses pièces primées pour le prix d'excellence.

LA PYRAMIDE

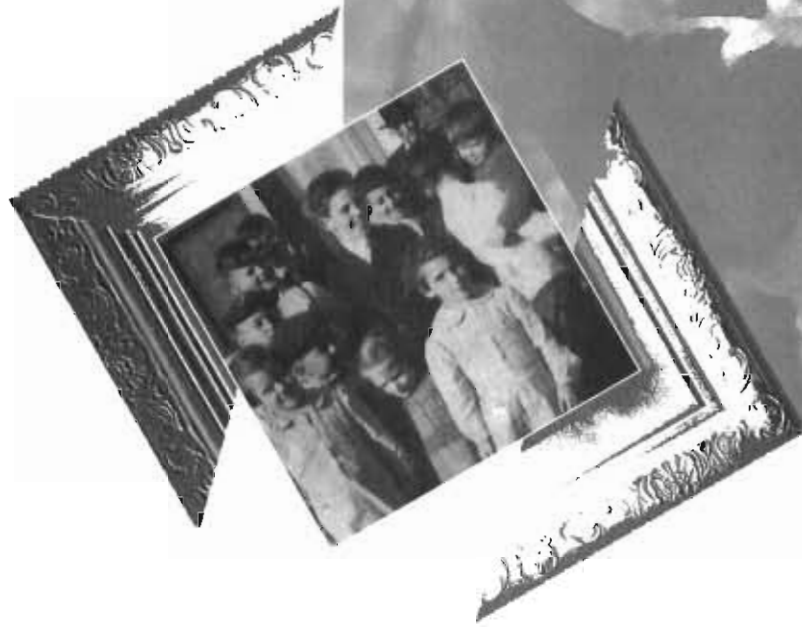


LA PYRAMIDE.

Propriété de Lucille Letendre-Cartier, la pyramide de Kiamika est unique dans la région. Elle a été construite à l'automne 1988 sur le lot 15 du rang 7 du canton de Kiamika. Seuls les métaux anti-magnétiques tels l'aluminium, le cuivre et l'acier inoxydable furent utilisés lors de la construction.

La pyramide comprend une antichambre située à une profondeur de dix pieds dans le sol. Érigée sur une zone d'énergie spécifique, la fonction première de la pyramide est de régénérer l'énergie physique, mentale et émotionnelle et elle est considérée comme un centre spirituel pour la méditation, selon madame Cartier.

Situé sur une colline, à flanc de montagne, ce site particulier nous donne une vue magnifique; la pyramide illuminée de couleurs variées constitue un attrait touristique tangible.



Les
services

LE SERVICE POSTAL



LE BUREAU DE POSTE DE KIAMIKA

Dès l'année 1884, Saint-Gérard-de-Montarville sur les bords de la rivière Kiamika reçoit ses premiers colons, un an avant l'arrivée des pionniers au Rapide-de-l'Original.

Dans ses mémoires, Joseph Guérin, l'un des premiers défricheurs de Kiamika, rapporte qu'il fit le voyage à partir de Buckingham en compagnie du curé Antoine Labelle, le « Roi du Nord », sur la rivière du Lièvre, en canot d'écorce et en empruntant les « petits vapeurs » qui faisaient plusieurs milles de trajet sur ce cours d'eau.

Beaucoup de ces pionniers arrivent seuls, sans leurs familles, dans ce pays de colonisation. Ils doivent d'abord construire une résidence avant d'aller chercher femme et enfants.

L'ennui, la solitude, l'éloignement et l'attachement à leurs familles leur font vivement apprécier les nouvelles que leur apportait le courrier. Le ministère des Postes d'Ottawa est conscient que la « malle » leur est presque aussi vitale que la nourriture. Le ministre du temps met donc tout en œuvre pour établir un service de courrier le plus régulier possible.

Un an après l'établissement définitif des pionniers à Kiamika, soit le 1^{er} juin 1885, le premier bureau de poste est ouvert chez Gérard Benoît, fils du député fédéral de Chambly. Le courrier est transporté de Buckingham à Notre-Dame-du-Laus, et de là, à Kiamika, en canot d'écorce.

Le courrier arrive une fois la semaine au bureau de poste. Toutefois, il est souvent retardé par les tempêtes de neige, les orages et les périodes incertaines de l'automne et du printemps, alors que la rivière et les lacs peuvent difficilement être franchis sur la glace encore trop mince. Il fallait souvent attendre quinze jours pour obtenir une réponse à une lettre envoyée.

En 1885, le bureau de poste est transporté chez Cyrille Dumas qui sera le deuxième maître de poste jusqu'à sa mort en 1888. Au cours de la même année, le bureau de poste est déménagé dans la maison de Joseph Guérin jusqu'en 1902. Son fils Samuel en sera le maître de poste jusqu'en 1913.

Jusqu'en 1895, le bureau de poste de Kiamika desservait les colons échelonnés le long de la rivière du Lièvre jusqu'à la Ferme-Neuve. Le chemin Chapleau étant ouvert à la circulation depuis déjà quelques années, à partir de 1900, on donne le service deux fois la semaine en provenance de Nominingue. Le courrier arrive à la fois par cette route et par la Lièvre.

Dans son premier mémorandum de l'année 1906, le curé J.A. Lemonde mentionne qu'en 1902, pour accommoder les gens d'affaires, le bureau est, sur la demande des intéressés, transporté au village. À partir de 1903, le courrier est distribué trois fois par semaine.

Pour illustrer l'importance du courrier, Joseph Guérin rapporte une éloquente anecdote, dans le récit de ses souvenirs. Il raconte *« que les colons attendaient souvent leur « malle » dans sa résidence. Le courrier étant souvent en retard, ils passaient la journée au bureau de poste. Une certaine journée, Guérin dut servir jusqu'à 17 repas à ses visiteurs; ces derniers croyaient qu'il devait les nourrir, car il avait le bureau de poste. »*

Avec l'arrivée du chemin de fer à Val-Barrette en 1909, le courrier parvenait par train, et ce, jusqu'en 1930. Le courrier des rangs 6 et 7 était trié à Val-Barrette. Les postillons allaient chercher les sacs de courrier destinés aux gens du village et distribuaient celui des rangs.

— Nous apprenons avec plaisir que, à partir de lundi prochain, le 9 décembre, Notre Dame de Pontmain (le Wabasee), sur la Lièvre, ainsi que S. Aimé (Lac des Îles), auront un service de courriers de la poste trois fois la semaine, via Nominingue et S. Gérard de Montarville, au lieu d'une seule fois la semaine, et via Buckingham, comme cela existait pour Pontmain. Par la force des choses et par les exigences des circonstances, Nominingue devient de plus en plus le centre de distribution de toute la Région Labelle. Cela fait maintenant six courriers de la malle qui rayonnent à présent de notre petite métropole, en attendant un septième et un huitième à brève échéance, puis un neuf et un dixième avant bien longtemps.

UN EXTRAIT DU JOURNAL « LE PIONNIER »,
ÉDITION DU 6 DÉCEMBRE 1907.



LA MAISON DE UBALD PRÉVOST OÙ SERA LOCALISÉ LE BUREAU DE POSTE DE 1949 À 1964.



LA MAISON DE ALBERT PRÉVOST.
À L'ARRIÈRE-PLAN, ON APERÇOIT
ALBERT PRÉVOST ACCOMPAGNÉ DE
SES PETITS-ENFANTS.

De 1913 à 1924, le maître de poste est Ferdinand Bisailon. Ubald Prévost lui succède en 1924 et il sera durant 24 ans, soit jusqu'en 1948, responsable du courrier. Les gens du village se rendaient chez Mme Albert Prévost pour y recevoir leurs lettres.

Additionnant les années au cours desquelles son épouse Aurore occupera les mêmes fonctions, de 1949 à 1964, la famille Ubald Prévost fut responsable du courrier durant 40 ans. C'est sûrement un record dans la région de Mont-Laurier.

Autour des années 1952-1955, il en coûtait quatre sous pour expédier une lettre cachetée et un sou pour les envois non scellés.

Au palmarès de la famille Prévost-Saint-Jean, il faut ajouter les neuf années de maîtresse de poste de Mme Gertrude Prévost-Saint-Jean. Ainsi durant un demi-siècle, des milliers de lettres ont été remises à plusieurs générations de citoyens par la famille Prévost.

En 1973, pour quelques mois, l'intérim du maître de poste est confié au curé de la paroisse, l'abbé Lionel Racine. De 1973 à 1975, Jérôme Filion, marchand général, en prend la charge; en 1975 et 1976, son épouse Thérèse occupera les mêmes fonctions.

Du 3 mai 1976 jusqu'à ce jour, Mariette Saint-Jean distribue le courrier à ses concitoyens.

Le 1^{er} juin 1985 marque le 100^e anniversaire du bureau de poste de Kiamika. C'est le premier bureau de poste centenaire dans la région. Plusieurs personnalités honorent l'événement : M. Barry Moore, député de Pontiac-Gatineau-Labelle et M. Jean Bourdon, directeur d'exploitation pour la Société canadienne des Postes. Sont également présents à cette rencontre le maire de la municipalité, Lucien Gratton, le curé de la paroisse, Ludger Sigouin et les maîtres de poste de la région. Des plaques sont remises à la maîtresse de poste par Jean Bourdon et Lucien Gratton. Le tout se termine par un excellent buffet. On procède à l'ouverture officielle de la semaine des gens de la poste qui se tient du 2 au 8 juin 1985 afin de faire connaître les différents services offerts par la Société canadienne des Postes. Des journées sont réservées au gens de l'âge d'or, à l'A.F.É.A.S., ainsi qu'aux enfants de l'école primaire. Durant toute la semaine, on offre gratuitement cafés et gâteaux aux visiteurs. Pour témoigner des résultats exceptionnels obtenus par le bureau de poste de Kiamika au cours de cette semaine, un prix d'excellence est décerné par la Société canadienne des postes.

Depuis le début de la colonisation jusqu'en 1996, les bureaux de poste sont situés dans des résidences ou commerces. Ne pouvant plus occuper le local de la « pâtisserie Maison », Mariette Saint-Jean doit trouver un nouveau site. Elle s'adresse alors à quelques résidents du village ainsi qu'à la municipalité pour obtenir un local dans les bâtiments municipaux, soit à l'hôtel de ville ou à la salle municipale. Le 6 mai, la municipalité lui offre un local au sous-sol de l'hôtel de ville et accepte de le rénover, les autorités municipales acceptant de défrayer la somme de 3 000 \$ à ces fins. Finalement, Clément Saint-Jean décide de construire, sur son terrain situé sur la rue Filion, un bâtiment d'une superficie de trois cent vingt pieds carrés pour y aménager le bureau de poste. Aidé de tous les membres de sa famille, M. Saint-Jean débutera les travaux de construction au début du mois de mai. C'est donc à partir du 3 juin 1996 que le service de la poste sera en opération au 1 de la rue Filion. Ce geste de la famille



LE BUREAU DE POSTE DE KIAMIKA EN 1997.

Saint-Jean valut à Mariette d'être honorée par la Société canadienne des Postes en 1997, alors qu'elle fut l'une des lauréates du « Cachet d'or » pour le service à la clientèle externe.

Le bureau de poste de Kiamika donne des services aux gens du village, du 6^e rang, du 7^e rang, du chemin Valiquette et du chemin Chapleau. Les résidents du lac François sont desservis par le bureau de poste de Val-Barrette tandis ceux des chemins de la Lièvre, Touchette, l'Allier et Saint-Germain le sont par le bureau de poste de Mont-Laurier.

À plusieurs reprises, à partir de 1986, la municipalité de Kiamika s'adressera à la Société canadienne des Postes afin que tout le territoire situé dans la municipalité de Kiamika soit desservi par le bureau de poste de Kiamika. Pour des motifs strictement financiers, la Société refuse d'obtempérer à ces revendications.

LA MALLE RURALE

Lorsque les bureaux de poste furent établis dans plusieurs villages, le circuit se faisait d'un bureau à l'autre. Hormisdas Plouffe de Val-Barrette fut l'un des premiers postillons. Gédéon Boisclair lui succédera vers 1918 pour une dizaine d'années. À cette époque, M. Boisclair amenait le courrier de Val-Barrette à Kiamika à tous les jours, et celui de Lac-des-Îles, trois fois par semaine. Osias Saint-Jean assurera le service jusque vers l'année 1940. Au cours de la décennie 1930-40, les rangs 6 et 7 sont desservis par la malle rurale. Par la suite, Aggée Saint-Jean, son

fils Gaétan, Denis Leblanc, Marie-Rose Plouffe et Judith Meilleur ont agi à différentes périodes comme postillons et distribué la malle rurale.

On ne peut passer sous silence le nombre d'années où Aggée Saint-Jean et son fils Gaétan ont assuré ce service. De 1930 à 1968, Aggée distribuera le courrier, Gaétan prendra la relève et assumera cette responsabilité jusqu'en 1986.



AGGÉE SAINT-JEAN ET SON ATTELAGE DE CHIENS.
LORSQUE M. SAINT-JEAN PRIT EN CHARGE LA MALLE RURALE, IL ASSURAIT LE SERVICE AVEC SON ATTELAGE DE CHIENS.

À l'époque où Aggée Saint-Jean assure le service, il se rend à Val-Barrette chercher le courrier de Kiamika. Il apportera également par la suite celui de Lac-du-Cerf où un bureau de poste est ouvert depuis 1940. Le postillon de Lac-du-Cerf venait chercher la malle et distribuait le courrier dans le rang des Valiquette. M. Saint-Jean distribuait le courrier des rangs 6 et 7. Les gens du lac François, quant à eux, devaient se rendre au bureau de poste de Val-Barrette pour y recevoir leur courrier.

Il y avait également à cette période le courrier du samedi soir... Pour cette occasion, c'est Honorius Saint-Jean qui se rendait à Val-Barrette pour cueillir le courrier. Ces soirées se terminaient souvent en rencontres sociales...

LE BUREAU DE POSTE DE LA FERME-ROUGE

Un second bureau de poste a été en opération dans le secteur de la Ferme-Rouge entre 1910 et 1954. Les résidents des alentours se rendaient à la maison de la Ferme-Rouge située sur l'île pour y recevoir leur courrier qui arrivait du bureau de poste de Mont-Laurier. Au meilleur des souvenirs de nos aînés, Marie-Louise Brière -Mme David Labelle-, Mme Hervé Bélanger et Mme Aquila Pilon ont agi, en diverses périodes, comme maîtresses de poste. Mme Aquila Pilon a assumé cette tâche pendant une vingtaine d'années avant que le bureau de poste ne ferme.

LE TÉLÉPHONE

Le service téléphonique est introduit dans la région de Mont-Laurier en 1911 par « The Lievre River Telephone Company » appartenant à la James Maclaren Company qui est, à l'époque, la principale entreprise forestière de la vallée de la Lièvre.

Le 6 février 1911, le conseil municipal leur donne la permission de poser des poteaux pour leur ligne téléphonique dans les chemins municipaux. On octroie également à la compagnie une exemption de taxes pour une période de vingt-cinq ans. Le conseil n'accorde cependant pas un droit absolu à cette compagnie, se réservant le droit d'accorder les mêmes privilèges à toute autre compagnie œuvrant dans le même domaine. On demande à la compagnie de brancher la ligne

Kiamika avec celle de Routhier -Val-Barrette aujourd'hui- qui était l'une des principales places d'affaires pour les gens de Kiamika à cette époque en raison de l'accès au chemin de fer. On souhaite que les travaux soient exécutés au cours de l'été 1911.

En septembre 1912, la compagnie Maclaren installe les poteaux nécessaires pour la ligne téléphonique reliant le Rapide-de-l'Original et le village de Saint-Gérard.

La municipalité ayant déplacé le chemin de la Lièvre à certains endroits, le 1^{er} décembre 1917, la compagnie Maclaren est notifiée de voir à changer les poteaux de téléphone sur les propriétés de Jules Meilleur et Onésime Massy pour le printemps 1918. Le curé Adélarde Fauteux est le premier, au village, à avoir le téléphone vers l'année 1929. Les commerçants Édouard Saint-Jean et Napoléon Charette se doteront également du service.

C'est Rosario Wester qui construisit la ligne téléphonique de Kiamika à Lac-du-Cerf en 1944.

« Afin d'amener la compagnie Lièvre Valley Telephone, propriété de la compagnie forestière James Maclaren, à desservir Lac-du-Cerf avec un téléphone payant, il - Rosario Wester- arrive à convaincre les cultivateurs du canton de fournir chacun six poteaux et de les poser bénévolement depuis le rang des Valiquette jusqu'au coin dans le village. »

Luc Coursol, 1992.

En 1950, une nouvelle compagnie, la Lièvre Valley Telephone Company, prend en charge le réseau de téléphone de la région de Mont-Laurier. La Compagnie Maclaren joue encore un rôle très important dans cette compagnie, connue sous l'appellation française de Compagnie de téléphone de la vallée de la Lièvre.

En 1951, il n'y avait que deux téléphones dans le village de Kiamika : l'un au bureau de poste chez Ubald Prévost et l'autre, au magasin général chez Jérôme Fillion. La ligne téléphonique arrivait de Mont-Laurier par la Lièvre. En 1955, dans la municipalité, il n'y a que cinq personnes qui sont abonnées à la Compagnie de téléphone de la vallée de la Lièvre ; ce sont tous des résidents du village.

En juin 1966, la municipalité demande que le service téléphonique soit accessible aux résidents du septième rang, en partant du

village en direction de Val-Barrette. Les gens de ce secteur intéressés à obtenir le service doivent formuler une demande à cet effet afin que la compagnie puisse étudier la possibilité d'y installer le service et en fixer les conditions. Il faudra cependant attendre jusqu'en 1971 pour que les citoyens du rang 7 bénéficient du service.

La compagnie de Téléphone de la vallée de la Lièvre sera vendue à Bell Canada en 1968.

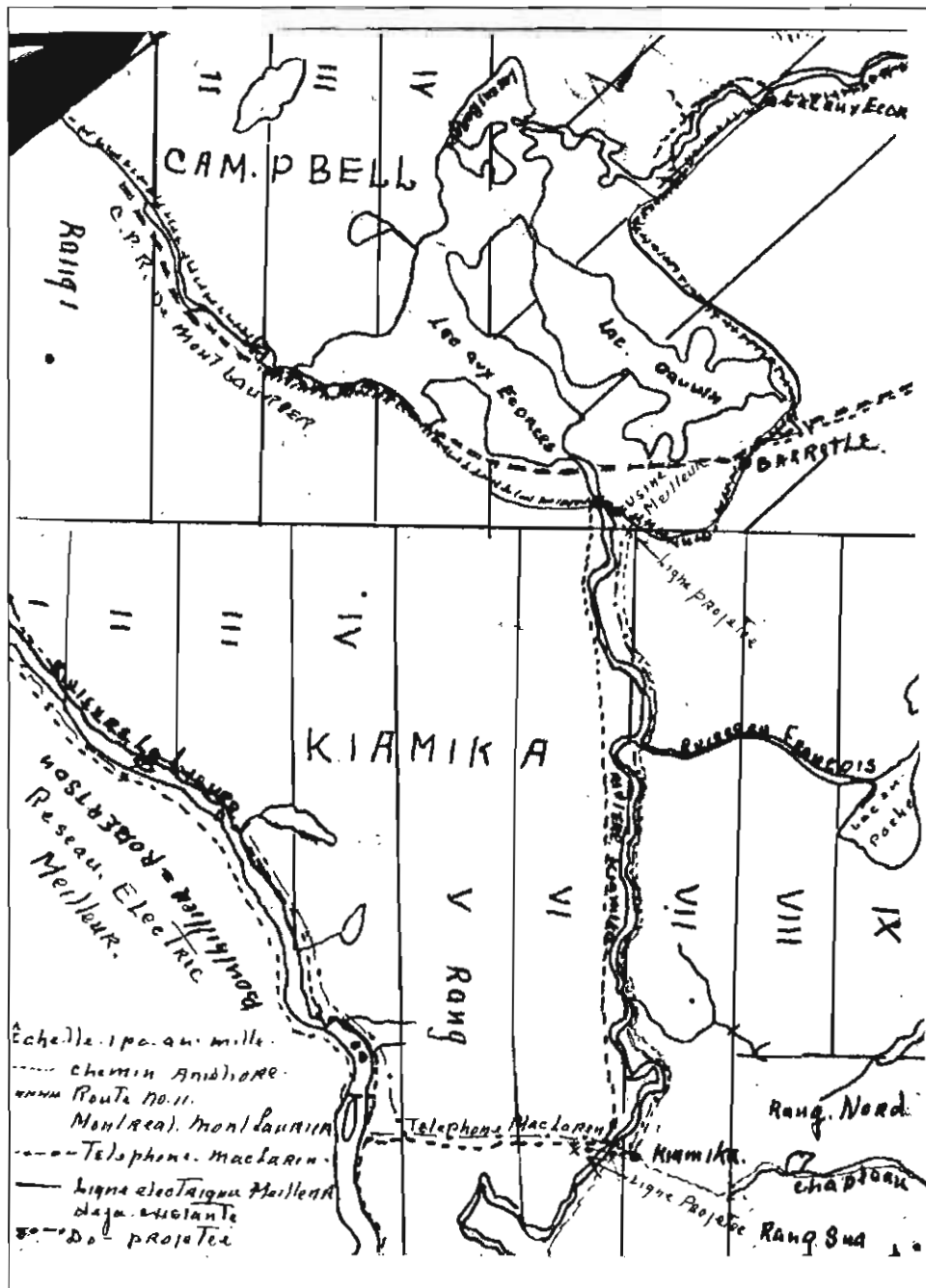
La compagnie de Téléphone de la vallée de La Lièvre ne fit pas partie en 1969 des filiales que Bell fusionna pour créer Télébec ltée. C'est en 1970 que Télébec ltée achète de Bell le réseau de la région de Mont-Laurier qui comprenait cinq secteurs : Mont-Laurier, Lac-du-Cerf, Lac-des-Écorces, Ferme-Neuve et Sainte-Anne-du-Lac.

Les résidents du rang 6 ainsi que ceux du lac François -à l'exception d'une partie du chemin de la Presqu'Île- obtinrent le service téléphonique en 1974; entre 1974 et 1976, le chemin Valiquette; en 1979, la totalité du chemin de la Presqu'Île; en 1980, le chemin Chapleau; en 1992, les chemins du lac Louvigny et du Grillon et en 1995, le chemin des Sapins.

L'ÉLECTRICITÉ

Le 1^{er} février 1937, le conseil municipal du canton de Kiamika demande à Adrien Meilleur, alors propriétaire de la centrale de Val-Barrette, de fournir l'électricité de sa ligne jusqu'au village de Kiamika, et ceci, au cours du mois de mai 1937.

L'histoire de la centrale de Val-Barrette peut se résumer ainsi : Honoré Matte obtient les droits de construire un barrage dans la rivière Kiamika en 1896. Ces droits avaient été acquis lors d'une vente à l'enchère à la porte de l'église de Lac-Nominingue. En 1897, il construit le barrage afin de faire fonctionner les turbines de son moulin à scie qu'il construira en 1898. Il vend sa propriété à Adrien Meilleur le 18 novembre 1922. Celui-ci installe une petite turbine pour alimenter en électricité son moulin et sa maison. Les citoyens du village de Val-Barrette, désireux d'obtenir ce service, en font la demande à M. Meilleur. En 1926, il obtient l'autorisation de la Régie de l'électricité d'installer une ligne électrique pour accommoder le village de Val-Barrette. En 1929, la centrale de Val-Barrette dessert le village de Lac-des-Écorces. En 1948, M. Meilleur construit un nouveau barrage et une



LE PLAN DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE PROJETÉE POUR DESSERVIR LE VILLAGE DE SAINT-GÉRARD-DE-MONTARVILLE.

nouvelle usine en 1949. Suite au décès de Adrien Meilleur survenu le 14 décembre 1949, ses fils Jean-Marie, Valmore et Raymond prennent en charge la centrale en 1954. Sous le nom de « Meilleur Hydro », ils amènent l'électricité au lac François en 1957. La centrale est vendue le 18 novembre 1958 à la compagnie « l'Électrique de Ferme-Neuve ». Le 3 novembre 1963, Hydro-Québec acquiert les compagnies électriques de Mont-Laurier et de Ferme-



LA SCIERIE DE ADRIEN MEILLEUR. ON PEUT APERCEVOIR LA CENTRALE CONSTRUITE EN 1938 QUI A ALIMENTÉ EN ÉLECTRICITÉ LE RANG 7 ET LE VILLAGE DE KIAMIKA EN 1941.

Neuve. Hydro-Québec ferme la centrale de Val-Barrette en 1969 et, en 1974, elle la revend à Valmore Meilleur qui l'utilise à des fins personnelles.

Continuons l'historique de l'électrification à Kiamika. Le 3 juin 1940, n'ayant pas reçu de réponse favorable à sa demande de 1937 à l'effet d'obtenir l'électricité de Adrien Meilleur, le conseil municipal, composé du maire Joseph Forget et des conseillers Léo Daoust, Adélar Lachaine, Mathias Lacasse, Edmond Campeau, Adrien Filion et Oscar Saint-Jean, s'adresse à la Commission de l'Utilité publique afin de connaître les modalités d'acquisition de l'électricité. Ces démarches furent fructueuses, puisqu'à l'automne 1941, les travaux débutèrent. L'électricité est accessible au village par le rang 7. Le 24 décembre 1941, à 23 heures, Charles et Rémi Meilleur alimentent le village en courant électrique. Les paroissiens peuvent célébrer la messe de minuit dans une église illuminée. Des lumières éclairent la rue principale. Les principaux commerces et places d'affaires obtiennent ce service avant la fin de l'année 1941. Ce n'est qu'en 1942 que les résidences du village et du septième rang sont branchées. Le 5 janvier 1942, le conseil municipal adopte le règlement no 1-1942 accordant à Adrien Meilleur le privilège exclusif de fournir l'éclairage et l'énergie électrique aux contribuables de la municipalité de Kiamika sur le parcours de ladite ligne. Le

TARIFS-du Service de l'électricité-

§.-Attendu que M.Meilleur, d 'après une Ordonnance No.162 de la REGIE PROVINCIALE DE L'ELECTRICITE, par laquelle il lui ^{est} imposé dans les territoires qu'il désert, les tarifs suivants:

A.-Service domestique:

Les premiers 25 KWH par mois à 10 cts net par KWH
 Les 25 KWH suivants à 6 " " " "
 Le surplus à 3 " " " "

Minimum mensuel: \$1.50 net

B.-Service mixte:

Les premiers 50 KWH par mois à 10 cts net par KWH
 Les 50 suivants à 6 " " " "
 Le surplus à 3 " " " "

Minimum mensuel : \$ 2.00 net

C.-Service Commercial:

Les premiers 100 KWH par mois à 10 cts net par KWH
 Les 100 KWH suivants à 6 " " " "
 Le surplus à 3 " " " "

D.- Force Motrice:

Charge de service: \$1.25 net par cheval-vapeur, par mois plus 2 1/2 cts net le KWH. *Minimum mensuel \$ 2.50 net.*

F.- Eclairage des Rues:

\$10.00 net par lampes de 75 watts, annuellement.

Le tarif dit de service mixte sera applicable au client qui exploite lui-même un genre de commerce dans une ou deux chambres de sa maison, construite principalement pour fins de résidence, et utilisée comme telle; la capacité de l'installation, dans la partie de la maison consacrée à un commerce ou à une industrie, ne devant pas excéder 300 watts.

Il est donc attendu que ce même tarif sera imposé dans la Municipalité de KIAMIKA

LES TARIFS EN VIGUEUR EN 1942.

8 septembre 1942, la municipalité paiera à M. Meilleur la somme de 51,51 \$ pour la pose de l'électricité dans les rues.

À l'époque, les compagnies d'électricité ont tendance à ne desservir que les villes et les agglomérations denses, ce qui a pour effet de les assurer d'une plus forte production d'électricité et, par le fait même, des bénéfices accrus.

L'Union catholique des Cultivateurs demande au gouvernement d'intervenir. L'Union nationale revenant au pouvoir à Québec en 1944, un projet sur l'électrification rurale est préparé par M. Albert Rioux qui était mandaté par M. Laurent Barré, alors ministre de l'Agriculture. Le premier ministre Duplessis y apporte les dernières retouches et présente lui-même le projet de loi à la session de 1945.

Le 24 mai 1945 est sanctionnée la loi favorisant l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité. L'Office de l'électrification rurale est ainsi créé. Cet organisme peut consentir des prêts aux coopératives d'électricité jusqu'à concurrence de soixante-quinze pour cent de la valeur des biens affectés à leur garantie si la densité moyenne des usagers de la coopérative concernée est de six par mille de réseau ou plus et, jusqu'à concurrence de quatre-vingt-cinq pour cent de cette valeur, lorsque cette densité est inférieure à six par mille de réseau. Les coopératives se libèrent entièrement de leurs obligations à l'égard de ces prêts en payant à l'Office, pendant trente ans, trois pour cent par année du montant emprunté. L'organisme accorde également des subventions et met gratuitement ses ingénieurs, ses comptables et son outillage à la disposition des coopératives. Elle peut également consentir des prêts à tout propriétaire de ferme qui est membre d'une coopérative pour les frais d'installation électrique sur sa ferme. Ces mesures avaient pour but d'aider les cultivateurs les plus éloignés des centres.

Des coopératives d'électricité sont donc formées afin de produire, transmettre, distribuer et vendre de l'électricité dans les municipalités régies par le code municipal et dans les territoires non organisés en municipalités.

En juillet 1949, la Coopérative régionale d'électricité de Mont-Laurier est fondée. Arthur Cloutier de Kiamika est l'un des quinze directeurs qui gèrent cette coopérative. Les municipalités représentées au sein de la Coopérative sont: Sainte-Anne-du-Lac, Mont Saint-Michel, Lac Saint-Paul, Ferme-Neuve, Mont-Laurier, Chute-Saint-Philippe, Kiamika, Lac-du-Cerf, Lac-des-Îles, Notre-Dame-de-Pontmain. M. Jean-Paul Poulin de Mont-Laurier agit à titre de secrétaire. On nomme ainsi un représentant par municipalité afin que chacun vende des quote-parts pour la coopérative augmentant ainsi le nombre d'actionnaires.

Le 5 décembre 1949, la municipalité accorde un droit de passage à la Coopérative régionale d'électricité de Mont-Laurier pour la pose d'une nouvelle ligne le long des chemins de la municipalité.

Ainsi, au cours des années 1951 à 1955, des lignes électriques sont installées le long du chemin de la Lièvre, du rang 6, du chemin Valiquette, du chemin du lac Kar-Ha-Kon et du chemin du lac Guérin.

Tous les cultivateurs alimentés en électricité paient un montant minime et l'Office de l'électrification rurale subventionne la coopérative à 80 % du coût des travaux.

L'Office de l'électrification rurale construira une ligne pour la transmission de l'électricité entre High-Falls et Mont-Laurier en 1957. À la fin de l'année 1964, 355,65 milles de lignes sont construites par la Coopérative dans diverses municipalités, raccordant ainsi 2 136 clients.

En 1944, une loi crée la Commission hydroélectrique de Québec -Hydro-Québec- qui a pour but de « fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles ou commerciales et aux citoyens de cette province aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière. » En 1962, s'amorce ce qu'on appellera la « nationalisation de l'électricité ». Hydro-Québec achète la quasi-totalité des distributeurs privés d'électricité. Cette opération prend fin le 1^{er} mai 1963. « L'Électrique de Mont-Laurier » et celle de Ferme-Neuve sont achetées par Hydro-Québec ainsi que la Coopérative régionale d'électricité de Mont-Laurier et la Coopérative d'Électricité de la ville de Mont-Laurier.

La Coopérative Régionale d'électricité de Mont-Laurier a été dissoute le 8 septembre 1966.

En 1968, les résidents du chemin Chapleau n'ont toujours pas l'électricité, et ce, malgré le fait que ce soit le chemin que les premiers colons empruntèrent pour s'établir dans le canton. Les autorités municipales exigent donc la construction d'une ligne électrique qui sera finalement obtenue vers l'année 1978.

Depuis, Hydro-Québec détient le monopole et assure le service de l'électricité sur tout le territoire de la municipalité.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS KIAMIKA



L'ÉDIFICE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KIAMIKA EN 1997.

Présidents

Fernand Brière	(Décembre 1943 - Juillet 1946)
Émile Filion	(Juillet 1946 - Août 1946)
Joseph-Aimé Turgeon	(Août 1946 - Juin 1949)
Roméo Touchette	(Juillet 1949 - Août 1951)
Oscar Grenier	(Août 1951 - Janvier 1959)
Arthur Meilleur	(Janvier 1959 - Juin 1968)
Oscar Grenier	(Juin 1968 - Juin 1970)
Firmin Valiquette	(Juin 1970 - Septembre 1972)
Lucien Nantel	(Septembre 1972 - Juin 1977)
André Lacasse	(Juin 1977 - Juin 1983)
Lise Charron	(Juin 1983 - Juin 1986)
Henriette Soucy-Léonard	(Juin 1986 - Juin 1997)
Claudine Nantel	(Juin 1997 à aujourd'hui)

Directeurs

Léopold Suppère	(Décembre 1943 - Septembre 1955)
Clément Saint-Jean	(Octobre 1955 - Octobre 1962)
Albert Diotte	(Novembre 1962 - Janvier 1964)
Marcel Roy	(Janvier 1964 - Juin 1964)
Mariette Saint-Jean	(Juin 1964 - Juin 1970)
Louise Grenier	(Juin 1970 - Octobre 1985)
Diane Grenier (intérim)	(Octobre 1985 - Novembre 1985)
Martial Bernard	(Novembre 1985 - Mars 1986)
Diane Turcotte (intérim)	(Mars 1986 - Juin 1986)
Serge Desjardins	(Juin 1986 -)

DÉCLARATION DE SOCIÉTÉ

Loi des Syndicats coopératifs de Québec

Les soussignés déclarent qu'ils deviennent membres d'un syndicat coopératif à responsabilité limitée, sous le nom de

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Kiamika
 avec sa principale place d'affaires à Kiamika
 dans le comté de Labelle et qu'ils souscrivent le montant du capital respectivement indiqué en regard de leurs noms.

Nous désignons M. le Curé de Perreault pour convoquer l'assemblée de fondation et cet avis se donnera aux frères de la messe paroissiale (indiquer le mode)

Datée à Kiamika
 ce 18 jour de décembre 1943.

TÉMOINS	NOM et PRENOMS	OCCUPATION	RÉSIDENCE	Nombre d'actions de \$5.
	Joseph Valiquette	Cultivateur	Kiamika	20
	Donat Valiquette	"	"	1
	Emile Fillion	"	"	1
	Ernest Soreffette	"	"	1
	Leonard Brien	Industriel	"	2
	Leo J. Sappere	Industriel	"	1
	Arthur Hefleuer	Cultivateur	"	1
	Adrien Filion	Marchand	"	2
	Napoléon Gratton	Cultivateur	"	1
	Jean Tych Perreault	Industriel	"	1
	M. L. LaCharme	Maître de pension	"	1
	Wala Brien	Commerçant	"	2
	Jérôme Filion	Commerçant	"	2
	Arthur Blouin	Cultivateur	"	1
	Joseph B. Bouchard et Jean	Cultivateur	"	2
	Onésime Duguay	Journaliste	"	1
	Mme Eva Sappere	"	"	1
	Mme Gertrude St-Jean	"	"	1
	M. Gerard St Jean	Cultivateur	"	1
	M. Arthur St-Jean	Cultivateur	"	1
	Madame Armande St-Jean	"	"	1
	Aquila Pilon	Cultivateur	"	2
	Rolland Leflon	Journaliste	"	1
	Arger St-Jean	Commerçant	"	1
	Albert Frenette	Commerçant	"	1

LA DÉCLARATION DE SOCIÉTÉ EN DATE DU 18 DÉCEMBRE 1943.

Le 18 décembre 1943, l'abbé L.E. Bouvier, représentant de l'Union régionale de Montréal, vient donner une conférence publique sur le mouvement Desjardins.

Suite à cette conférence se tient l'assemblée de fondation de la Caisse populaire de Kiamika. Celle-ci est alors affiliée à l'Union régionale des caisses populaires de Montréal. On procède à la formation du conseil d'administration, de la commission de crédit et du conseil de surveillance.

Ainsi, Léopold Suppère, Émile Filion, Donat Valiquette, Ernest Touchette et Fernand Brière sont nommés membres du conseil d'administration; Adrien Filion, Napoléon Gratton et Arthur Meilleur sont élus à la commission de crédit et Arthur Cloutier, Jérôme Filion et Ubald Prévost au conseil de surveillance.

Le même jour se tiennent des assemblées pour les différents comités afin d'adopter certaines résolutions pour le fonctionnement de la caisse. Fernand Brière est nommé président du conseil d'administration; Émile Filion en sera le vice-président et Léopold Suppère, le secrétaire-gérant. Adrien Filion présidera la commission de crédit, tandis que Jérôme Filion sera nommé président du conseil de surveillance.

Le rôle du conseil d'administration est de prendre les décisions administratives et de voir aux orientations de la caisse populaire. Quant à la commission de crédit, elle approuve les demandes d'emprunt, voit au bon fonctionnement du crédit à l'intérieur de la caisse et détermine les critères en matière de crédit. Le conseil de surveillance contrôle les opérations de la caisse, voit à ce que la loi, les règlements et le code de déontologie soient bien appliqués.

La taxe d'entrée est alors fixée à 0,10 \$ par part sociale. Les fonds de la caisse sont alors déposés à l'Union régionale de Montréal ou à la Banque Nationale de Val-Barrette. Le secrétaire-gérant est autorisé à garder à la caisse la somme de 500 \$. Léopold Suppère accepte de donner gratuitement ses services pour la première année. Une rémunération de 1 \$ lui est versée pour cette période.

Après neuf mois de fonctionnement, la Caisse populaire compte déjà quatre-vingt-trois sociétaires, ce que l'inspecteur J.B. Beaudoin de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, qualifie de « *belle réalisation* ». Cependant, l'objectif fixé est qu'il y ait au moins un sociétaire par famille, la circonscription territoriale en comptait cent

soixante. Les officiers s'efforcent alors, par une propagande soutenue, de recruter de nouveaux membres. À cette période, la Caisse populaire possède un actif de 9 449,18 \$.

Le 18 septembre 1945, on dénombre cent cinquante-et-un sociétaires tandis que le montant de l'actif a presque doublé - 18 094,16 \$-. L'objectif fixé n'est pas encore atteint. Les membres du conseil d'administration et les officiers poursuivent ardemment le recrutement de nouveaux sociétaires.

En 1946, deux cent vingt-huit sociétaires détiennent des parts dans la Caisse populaire Desjardins de Kiamika qui possède à cette époque un actif de 53 821,27 \$.

Pour l'année 1945-46, le salaire du secrétaire-gérant est de 150 \$.

L'organisme sera par la suite en constante évolution.

Depuis sa fondation jusqu'en 1970, les locaux de la Caisse populaire étaient situés dans les résidences des gérants. En 1970, on loue un local du couvent de la commission scolaire Pierre-Neveu pour y aménager la Caisse, et ce, jusqu'en 1978. On parle alors de construire un nouvel édifice.

**Les différents lieux occupés par la Caisse populaire
Desjardins de Kiamika depuis 1943 :**

De 1943 à 1962 :	Léopold Suppère et Clément Saint-Jean
1962 à 1964 :	Albert Diotte
1964 :	Marcel Roy
1964 à 1970 :	Clément Saint-Jean -5, chemin Valiquette-
1970 à 1978 :	École de la Commission scolaire Pierre- Neveu



LES MAISONS DE LÉOPOLD SUPPÈRE ET DE CLÉMENT SAINT-JEAN. LA CAISSE Y A TENU SES OPÉRATIONS DE 1943 À 1962.

Suite à une étude de rentabilité effectuée par l'Union régionale, la Caisse risque de devenir déficitaire à court terme si elle reste dans les locaux du couvent. Plutôt que d'ouvrir un comptoir dans une maison privée d'un village voisin, Lac-du-Cerf, les dirigeants préfèrent construire une nouvelle Caisse populaire à Kiamika, ce qui permettrait d'attirer une nouvelle clientèle.

Certains membres expriment des réticences prétextant que la location d'un local pour la caisse se fait à peu de frais. Lors d'une entrevue donnée à la revue « *L'entre-gens* » en 1978, la gérante Louise Grenier mentionne :

« Tant que nous restons dans une école, les gens se posent des questions sur le caractère permanent de notre existence, ils ont peur que la caisse populaire ferme ses portes. En ayant des locaux bien à nous, nous pourrions offrir de meilleurs services et peut-être augmenter le personnel ».

Le 5 avril 1978, on demande des soumissions pour la construction de la future caisse populaire qui sera localisée sur une partie du lot 18-K dans le rang 6, entre le magasin Marcel Roy et la résidence de Mme Germaine Tapiau. Les Constructions Supper & Fils Inc. en obtiendront le contrat. Les dépenses s'élèvent à quelque 50 000 \$.

En juin 1978, la nouvelle caisse est ouverte à ses membres. Pour souligner cet événement, la gérante remet à la première personne pénétrant dans la caisse un billet de Loto-Québec. Dominic Saint-Jean en sera l'heureux gagnant.

En octobre 1978, on procède à l'ouverture officielle du nouvel édifice qui coïncide avec le 35^e anniversaire d'existence de la Caisse populaire Desjardins de Kiamika.



LA COUPE DU RUBAN LORS DE L'INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA CAISSE. UN DES ADMINISTRATEURS, JEAN-LOUIS FORGET, LE CURÉ GÉRARD LAMBERT, LE MAIRE DE LAC-DU-CERF, BERNARD ÉMARD, LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CRÉDIT, FERNAND BRIÈRE ET LE PRÉSIDENT DE LA CAISSE, ANDRÉ LACASSE.

Afin de se tenir à la fine pointe de l'actualité, en 1979, les services seront informatisés.

Au fil des ans, on honore différentes personnes pour leur dévouement au sein de l'organisme.

Lors du 40^e anniversaire de fondation de la caisse, le 22 octobre 1983, environ cent cinquante personnes participent à une rencontre sociale pour souligner l'événement. Des hommages sont rendus aux membres fondateurs, aux dirigeants et aux employés qui ont contribué au succès de la caisse.

Le 22 août 1991, l'organisme procède à l'achat du terrain et de la résidence adjacente à la caisse qui était alors la propriété de Serge Groulx et de Manon Morrissette. La résidence sera démolie au cours des mois d'août et septembre 1992 afin d'aménager un stationnement.

En 1993, les dirigeants décident d'agrandir la caisse pour la rendre plus fonctionnelle et pour offrir un meilleur service aux membres. On y effectue alors des travaux d'agrandissement, on y construit une voûte et on meuble l'établissement. L'année suivante, le stationnement est construit et l'on procède à des travaux d'aménagement paysager. Une somme de 225 000 \$ sera injectée au cours de ces deux années pour la réalisation des travaux.

	ÉVOLUTION				
	1953	1963	1973	1983	1993
Nombre de membres	308	400	446	792	1150
Épargnes	56 443 \$	106 555 \$	266 785 \$	2 700 388 \$	8 666 436 \$
Prêts	25 295 \$	57 779 \$	116 995 \$	1 656 507 \$	8 744 586 \$
Actifs	58 942 \$	113 693 \$	282 508 \$	2 749 516 \$	9 839 622 \$

En 1996, on y dénombre 1263 membres avec des épargnes de 11 017 586 \$, des prêts de 9 889 641 \$ et un actif de 12 133 536 \$.

On y retrouve une clientèle très diversifiée qui est, en majeure partie, composée de journaliers, de retraités, d'exploitants agricoles et forestiers.

En 1978, deux employés suffisaient pour offrir un service adéquat aux membres. En 1997, la caisse en compte sept.

La Caisse populaire n'est pas seulement un service d'épargne et de crédit. Depuis 1978, elle participe au concours international des jeunes qui est devenu aujourd'hui « le concours des Jeunes Desjardins ». Les élèves de l'école sont appelés à produire une illustration sur des

thèmes différents d'année en année. On décerne des prix au niveau local et au niveau régional.

Afin d'inciter les jeunes du niveau primaire à épargner, un service de caisse scolaire a été mis sur pied.

La Caisse s'implique également au niveau social, que ce soit pour des œuvres de bienfaisance, pour les loisirs, pour le tourisme ou pour l'agriculture.

Depuis juin 1997, le conseil de vérification et de déontologie remplace le conseil de surveillance et la commission de crédit a été abolie.

MEMBRES DES CONSEILS (1998)

Conseil d'administration: Claudine Nantel, présidente
Jean-François Pelletier, vice-président
Francine Beaudry, secrétaire
Henriette Soucy, administratrice
Lise Brière, administratrice
Serge Dubois, administrateur
Jean-Rolland Bélanger, administrateur

Conseil de vérification
et de déontologie: Ghislaine Touchette, présidente
Claire Turgeon, secrétaire
Lévis Bondu.

LE SERVICE DE SANTÉ

Nos ancêtres appartiennent, sans l'ombre d'un doute, à cette race d'hommes et de femmes à l'idéal sans limites. Défricheurs intrépides, pionniers téméraires, ils sont animés d'un courage obstiné, d'une foi inébranlable et d'une débrouillardise audacieuse. Mais, tout humains qu'ils sont, la peur et la vulnérabilité les guettent aussi.

Les maladies, les épidémies, les accidents, les blessures et les accouchements difficiles les rendent fous d'inquiétude. Ils ont en mémoire les grandes épidémies telles que celle du choléra de 1834, de 1849 et de 1854 qui, en vingt-deux ans, a emporté 8 300 victimes dans la seule ville de Québec; celles du typhus et la typhoïde de 1847 qui ont fait de nombreux morts à Montréal et l'épidémie de « picote » de 1886 où

la contagion s'étendait à toute la province. Ils n'ont pas oublié les accouchements où la mère et l'enfant meurent en couches et le spectre de l'homme blessé mourant au bout de son sang les hante. Loin des centres hospitaliers de l'époque, les premiers arrivants font donc preuve d'ingéniosité.

REMÈDES DE GRAND-MÈRE

Nos ancêtres, de fervents croyants, recourent en premier lieu aux prières, aux invocations pieuses et aux rites religieux. Certains s'engagent même solennellement pour l'avenir si, par miracle, la guérison survient. En désespoir de cause, là où les dévotions n'ont pas donné de résultats, il est d'usage d'utiliser une panoplie de médicaments inusités dont l'efficacité varie de la cure miracle au soulagement à long terme.

Transmises de mère en fille, ces recettes mettent à profit des connaissances acquises depuis des siècles. Les incantations domestiques préconisent, la plupart du temps, l'emploi de substances fabriquées à partir de racines, de sapinage, d'herbes et de gommages de sapin et d'épinette. Les racines de cresson et de savoyanne guérissent les ulcères buccales, le plantain élimine les infections cutanées, les fraises stoppent une diarrhée, le chiendent abaisse la pression sanguine, la marguerite diminue la fièvre et les pissenlits aident à faire passer la bile... Il y a des tisanes de toutes couleurs, de nombreux onguents et de forts savants mélanges de soufre et de mélasse pour tous les maux connus et inconnus. Certains se souviennent sûrement des morceaux de camphre gardés dans de petits sacs de coton qu'il fallait toujours avoir accroché au cou, et encore les fameuses « mouches » de moutarde appliquées en compresse qui devaient faire décoller une bronchite ou toutes autres maladies pulmonaires. Ajoutées à ces divers antidotes, l'huile de ricin ou de castor et les rasades de l'eau purgative « Riga » devaient guérir toutes formes de grippe, y compris la grippe espagnole... Et pourtant, malgré toutes ces méticuleuses précautions, de la mi-septembre à la mi-décembre de l'année 1918, plus d'un demi-million de Québécois ont attrapé la grippe espagnole; environ 14 000 en sont morts. À Kiamika, la grippe espagnole aurait fait une vingtaine de victimes: Edmond Valiquette, Joseph Campeau, John Legault, Marcel Bisailon, B. Charrette, L. Chartier, E. Portelance et L. Deschamps comptent au

nombre des victimes. Toutes ces médications domestiques avaient définitivement bien leurs limites.

REMÈDES « PATENTÉS »

Un peu plus tard, dans les années 20, au magasin général, on peut se procurer les remèdes « patentés » qui proviennent de la grande ville et qui sont distribués par des colporteurs itinérants appelés « pedlers ». À écouter ces habiles propagandistes, on aurait pu croire à l'existence des potions magiques. Tel liniment exorcise à jamais le rhumatisme ; telles petites pilules rouges raniment les femmes faibles ; le « Pain Killer » sert autant à prévenir qu'à guérir n'importe quelle maladie ; quant à la pilule « Doz », elle guérit le mal de dos, le foie est soulagé par la pilule « Carter » et les troubles gastriques sont atténués par le « sel de médecine ».

Plus sérieusement, dans chaque maison, on trouve des provisions d'alcool, de camphre, d'ammoniaque, de glycérine et de lisières de cotonnade pour faire face aux urgences.

Dans les années 20, 30 et 40, au presbytère, le curé Adélarde Fauteux possède une « pharmacie », une trousse de premiers soins bien équipée par des médecins reconnus. Lors d'une urgence, on peut se procurer des antibiotiques, des analgésiques et autres médicaments en attendant, bien sûr, la visite du médecin.

LE DENTISTE

Tous se souviennent probablement d'une rage de dents... Imaginons, un instant, le sort réservé à nos ancêtres privés de dentistes et de substances analgésiques... Toutes les techniques d'extraction sont envisagées. Dans certaines familles, on va jusqu'à entourer la dent condamnée avec un solide fil dont l'autre bout est ensuite attaché à la poignée d'une porte qui peut s'ouvrir soudainement grâce à la complicité de celui qui fait office de dentiste. La « fée des dents » ne couronnait même pas cet acte de bravoure.

Un peu plus tard, les plus chanceux pourront bénéficier des services des médecins nouvellement installés dans la région.

LES RAMANCHEURS

Si l'un des travailleurs se donne un « tour de rein », se foule un bras, se casse une jambe, il compte généralement sur le ramancheur du canton

ou sur un habile voisin pour se remettre « sur le piton ». Le métier s'apprend de père en fils. On dit que ce guérisseur a un don hérité de façon mystérieuse d'un grand-parent au moment de la mort de ce dernier. Si le ramancheur est le septième enfant issu d'un père, lui aussi, septième enfant d'une famille, sa notoriété lui est acquise. Plus prosaïquement, pourrions-nous penser que la science, certes rudimentaire, se transmettait d'une génération à l'autre...

Pour opérer ses exploits, le ramancheur utilise ses mains. Dans les cas de cassures, il confectionne un bandage d'éclipses de bois qu'il entoure ensuite d'un linge. Ce « plâtre » très simple permet à l'os fracturé de se reformer naturellement. Il n'hésite pas à fabriquer une paire de béquilles lorsque cela semble nécessaire. Dans d'autres cas, il recommande l'usage de cataplasmes ou de liniment bienfaiteur.

LES SAGES-FEMMES

Au tout début du siècle, il est fréquent de se retrouver devant une femme enceinte. Tous, elle la première, feignent d'ignorer son état. On cache ces choses-là et les enfants sont attendus dans le secret et le silence. Durant le dernier mois de la grossesse, les parents s'entendent sur le prénom de leur progéniture et choisissent le parrain et la marraine. Le rôle de ces derniers revêt un caractère solennel et même juridique: le parrain et la marraine s'engagent à remplacer le père et la mère si toutefois un événement fâcheux devait survenir, les empêchant d'éduquer l'enfant. Comme il est d'usage, il s'agit presque toujours d'un proche parent ou encore des premiers voisins. Le baptême du nouveau-né doit idéalement avoir lieu le jour même de la naissance de l'enfant, c'est ce que souhaite le clergé.

Lorsque le grand jour arrive, on dispose de tout un langage pour voiler l'événement; « le temps d'acheter » annonce le moment de l'accouchement. À ce moment, les enfants sont envoyés chez la voisine ou, à tout le moins, on les éloigne de la maison en leur disant que les « sauvages » ou la cigogne vont passer et qu'à leur retour ils auront un petit frère ou une petite sœur. On avertit aussitôt la mère de celle qui accouche, une tante ou une voisine pour qu'elle prenne en charge la besogne domestique et qu'elle voit aux préparatifs immédiats de l'accouchement sous la supervision de la sage-femme. Tout se déroule sans énervement. À cette époque, la naissance comme la mort se déroule

presque toujours dans la maison familiale. À cause de l'éloignement, il arrive régulièrement qu'on ne puisse pas rejoindre le médecin à temps. La sage-femme joue donc un rôle primordial.

Madame Joseph Deschamps fut l'une des premières sages-femmes de Kiamika et madame Joseph Turgeon, née Marie-Rose Dravigné, fut certes la plus reconnue. Arrivée à Kiamika en 1914, madame Turgeon mit au monde quelque cent cinquante bébés.

« On venait me chercher de jour, de nuit; en tout temps, j'allais vivement au chevet de la maman », affirme-t-elle.

Le métier de sage-femme s'apprenait par soi-même. Plusieurs autres femmes ont exercé, à moins grande échelle, ce métier.

LES PREMIERS MÉDECINS

Dans ces existences difficiles et dangereuses où la mort est une visiteuse à la fois familière et imprévisible et où les naissances se succèdent au rythme des saisons, en l'absence de médecin résidant à Kiamika, il est réconfortant de pouvoir compter sur les médecins de la région.

Il est à souligner l'assistance particulière du docteur J. Désiré Hélie de Val-Barrette qui, à partir de 1920, et ce, pendant trente-six ans, est accouru auprès des gens malades ou encore pour mettre un enfant au monde. En traîneau tiré par les chiens, à cheval, en snowmobile, tous les moyens de transport de l'époque étaient utilisés pour se rendre au chevet de ses patients.

Les docteurs Toussaint Lachapelle, Oscar Godard et Albiny Paquette œuvrent également auprès de la population de Kiamika.

LOI D'HYGIÈNE PUBLIQUE

En 1886, l'Assemblée législative vote une loi créant un Conseil provincial d'hygiène; cette loi oblige les municipalités à établir un bureau local de santé. En 1915, la municipalité de Kiamika forme son bureau d'hygiène. Les premiers officiers en poste sont Joseph Gratton, Joseph Deschamps et Maurice Guérin. Henri Brière assume, quant à lui, la tâche d'officier exécutif. Le bureau a le pouvoir d'exécuter et de faire exécuter la Loi d'hygiène de la province de Québec en vigueur depuis 1901.

Le 2 février 1925, le conseil municipal adopte le règlement 1- 25 rendant obligatoire la vaccination et la revaccination antivariolique pour toutes personnes résidant dans les limites de la municipalité.

Toute personne, sur demande de l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale, doit produire un certificat d'un médecin dûment qualifié établissant qu'elle est vaccinée avec succès ou que la vaccination a été tentée sur elle sans succès. Quiconque refuse de fournir ledit certificat est passible d'une amende de cinq dollars. Tout médecin donnant sciemment un faux certificat est susceptible de recevoir une pénalité de vingt dollars. Quant aux personnes incapables de payer, elles peuvent, en s'adressant au maire, se faire vacciner aux dépens de la municipalité. Sont exemptés de la vaccination tous les individus qui ont déjà contracté la variole et qui peuvent le confirmer à la satisfaction de l'autorité sanitaire.

LES UNITÉS SANITAIRES

En 1924, sous le gouvernement Taschereau, la Loi relative à la tuberculose et à la mortalité infantile permet au Service provincial d'hygiène de mettre en œuvre des moyens pour améliorer les conditions sanitaires. En effet, la situation est dramatique; les tuberculeux meurent par centaine. À Kiamika, cette terrible maladie contagieuse a emporté bon nombre de citoyens: Cyrille Poirier, Marie-Anne Deschamps, Annette Deschamps, Jean-Marie Valiquette, Donat Larocque et d'autres. La mortalité infantile est également stupéfiante. Sur la lame de l'impitoyable faucheuse, on peut y lire: diphtérie, coqueluche, oreillons, typhoïde et petite vérole.

L'année suivante, le gouvernement du Québec, appuyé par la fondation Rockefeller des États-Unis, organise un système d'Unités sanitaires de comté. Il s'agit d'un important service d'hygiène public en milieu rural qui a comme mandat la prévention des maladies contagieuses -vaccinations- et qui fournit le service de visites d'infirmières à domicile.

En 1931, l'Unité sanitaire de Mont-Laurier voit le jour. La municipalité de Kiamika en bénéficiera largement, comme en fait foi un document daté du 31 mars 1932.



UNITÉ SANITAIRE du COMTÉ de LABELLE

Service Provincial d'Hygiène

Dr E. MONDOR
Officier médical

Mont-Laurier, Qué. 31 mars 1932,

Monsieur Jos. Forget, Maire
KIAMIKA,
Co. de Labelle.

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus le rapport d'immunisation anti-diphthérique de toutes les paroisses du comté visitées jusqu'à date et les différents pourcentages.

Nous avons constaté qu'on est venu en plus grand nombre dans les villages, et que, proportion gardée, beaucoup moins d'enfants de la campagne se sont rendus à notre appel. Aussi les paroisses visitées ont un plus faible pourcentage, en général, par rapport au chiffre de la population. Ce qui est dû sans doute, malgré nos explications par des conférences, à la crainte qu'éprouvaient alors les parents à nous amener leurs enfants pour cette vaccination inconnue de la plupart d'eux. Nous pouvons donc conclure que plus de 50% des enfants de 6 mois à 12 ans, dans les paroisses visitées sont complètement immunisés contre la diphtérie.

Nous avons vacciné contre la variole (picote) à :

Kiamika :: : 72

Nous avons fait de la vaccination anti-diphthérique et varicelle pour un montant global de \$ 10,179,50.

Il y a une augmentation de \$ 500. à verser au Service Provincial d'Hygiène en 1932. Vous aurez donc à payer pour la Municipalité de :

Kiamika :: : \$85.94

J'espère, Monsieur le Maire, que ces chiffres vous intéresseront et si nous y ajoutons les cliniques anti-tuberculeuses et de nourissons, le dépistage des maladies contagieuses, les analyses du lait et d'eau, les inspections scolaires, les inspections de viandes, les conférences sur l'hygiène, les visites à domicile, les sérums et vaccins fournis gratuitement aux médecins, etc; il faut en venir à la conclusion que l'Unité Sanitaire donne nécessairement plus qu'elle ne reçoit du comté.

Veuillez bien me croire,

Votre tout dévoué,

Dr. G. P. Thiboutot - M. D. M. D.

Officier médical.

UNITÉ SANITAIRE DU COMTÉ LABELLE, SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE.

Les docteurs E. Mondor et L.P. Thiboutot en sont les officiers médicaux. Assistés des infirmières Duval, Labrecque, Lesage et Rodrigue, l'équipe parcourt le comté et réussit à inculquer de bonnes habitudes de santé à toute la population.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Au début du siècle, peu de mesures sociales provinciales et fédérales ne viennent en aide aux gens dans la misère. La Loi constituant en corporation l'Assistance publique est sanctionnée. Cette loi survient après maintes demandes d'hommes d'affaires désireux de se regrouper en association pour « secourir les affligés et supprimer la mendicité ».

En 1921 est adoptée officiellement la Loi de l'Assistance publique qui pourvoit à l'entretien des indigents ou des pauvres et des démunis placés en institution. Parce que les ressources de l'Assistance publique ont peine à suffire aux besoins, le gouvernement impose en 1926 « un droit de cinq pour cent sur le coût de chaque repas d'un dollar ou plus servi au public dans un hôtel ou un restaurant dans les cités et villes ». En 1929, une nouvelle loi votée permet d'employer annuellement une somme d'un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcoolisées pour aider au maintien des institutions d'Assistance publique.

Avant 1941, toutes les municipalités régies par le code municipal avaient l'obligation d'assumer une part financière de l'ordre de 33 1/3 % du coût d'hospitalisation de tous les indigents de la municipalité. Ce taux passera à 15 % à partir de 1941.

À titre indicatif, citons que, dans les années 30, il en coûte 8,25 \$ par jour pour l'hospitalisation dans un hôpital général; de ce coût, les municipalités en assument 2,75 \$ pour leurs résidents incapables de payer. Pour un vieillard placé dans un hospice, le coût est de 1,65 \$ par jour; 55 cents sont à la charge de la municipalité. Les enfants de cinq à dix-huit ans placés dans les orphelinats ou dans les institutions pour arriérés mentaux éducatibles coûtent 60 cents par jour à la municipalité et les tuberculeux indigents résidant dans un sanatorium en requièrent 1,50 \$ par jour. La municipalité assume également sa quote-part pour les gens atteints de maladies mentales et incapables d'assumer les frais d'internement.

Il va s'en dire que la municipalité de Kiamika aura beaucoup de difficulté à s'acquitter de ses obligations relatives à ses citoyens dans le



CABINET DU MINISTRE

QUEBEC, le 25 mars, 1937 .-

Cher Monsieur,

J'accuse réception de la résolution adoptée par le Conseil Municipal du Canton de Kiamika, concernant Monsieur Ferdinand C.

D'après les termes de la loi, les municipalités doivent venir en aide aux indigents qui sont sous leur contrôle. Ce n'est que dans les cas de grande détresse, que le Gouvernement intervient, afin d'aider le Conseil Municipal. Je ne crois pas que ce soit le cas chez vous.

Vous voudrez donc en conséquence, vous employer à venir en aide à Monsieur C. dans la mesure du possible.

Veuillez me croire,

Votre bien dévoué,

Monsieur Ubald Prévost,
Secrétaire-Trésorier,
Municipalité du Canton de Kiamika,
Comté de Labelle .-

M/G

SERVICE DES HÔPITAUX D'ALIÉNÉS
Relevé de Compte

Québec, ce 1er mai 1937

Kiamika, Cantom. Labelle

Doit au Secrétaire de la Province

Compte pour l'année 1926-29	315.62			
" " " 1930	300.00			
" " " 1931	300.27			
" " " 1932	300.00			
" " " 1933	317.81			
" " " 1934	398.75			
" " " 1935	391.00			
" " " 1936	391.00			
Montant dû	\$2,714.45	-		
<p>Un acompte raisonnable devra nous être transmis dans le courant du mois.</p> <p>Le chèque en paiement de ce compte doit être fait à l'ordre de "l'Honorable Trésorier Provincial"</p> <p>All cheque for payment of this bill must be made to the order of "The Provincial Treasurer".</p>				

ÉTAT DE COMPTE: 1937



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
HÔTEL DU GOUVERNEMENT
QUÉBEC

Québec, le 2 décembre 1953.

Monsieur Édouard Lachapelle, sec.-trés.,
Kiamika, canton,
Co. Labelle, P.Q.

Re: entente en règlement de dette.

Monsieur,

Vous avez présentement devant vous le compte courant d'assistance publique pour la période du 1er octobre 1952 au 31 mars 1953, se totalisant à la somme de \$ 467.28 qui représente votre contribution à l'aide fournie par la Province aux malades indigents de la municipalité de Kiamika canton.

C'est à dire qu'il s'agit de vos propres malades et indigents et, comme l'aide que vous devez leur fournir a été réduite de 33 et un tiers pour cent à 15%, vous serez assez bon de vous conformer à la loi et de nous présenter dans le plus court délai possible un règlement de cette affaire.

Comptant sur votre coopération, je me souscris,

Votre tout dévoué,

Michael L. Guilmont

Michael L. Guilmont *M.L.G.*
Collecteur Spécial

Repones 14 Dec 1953

Dette actuelle:-
Assistance publique:- \$ 467.28
Hosp. des aliénés: .. \$ 1,586.66
Totals:- \$ 2,053.94

S-2749

besoin. Elle revendique l'aide du gouvernement, mais la réponse de ce dernier n'est pas toujours à la hauteur des attentes.

Des états de compte nous révèlent que les comptes s'accumulaient. À preuve, ce document de 1937 du service des hôpitaux d'aliénés.

À partir du 1^{er} janvier 1945, la pension des aliénés est à la charge totale du gouvernement. Ce n'est qu'en 1953, après de pressants avis, que la municipalité s'acquittera de ses dettes envers le ministère de la Santé.

Les années 30 sont particulièrement éprouvantes pour une grande majorité de la population. La crise économique est ressentie par tous. Devant l'ampleur de la misère, le gouvernement introduit une législation, en 1931, qui prévoit l'octroi de « secours direct » pour l'alimentation, l'habillement, le combustible et le loyer des indigents. Une partie des subsides votés à ce chapitre est envoyée aux municipalités rurales qui en ont besoin.

La crise économique obligera le gouvernement Taschereau à prendre position face aux mesures sociales déficientes. C'est ainsi qu'en 1933, la Commission d'assurances sociales de Québec recommande diverses solutions relatives à l'adoption, aux orphelinats, à l'allocation aux mères nécessiteuses, à l'allocation familiale, à l'assurance du vieil âge, à l'assurance-chômage et à l'assurance-maladie-invalidité. Ce rapport marque une date capitale, car maintes mesures subséquentes viendront en droite ligne de ses recommandations. Déjà en 1936, après le gouvernement fédéral et la majorité des autres gouvernements provinciaux, le gouvernement du Québec adopte la Loi des pensions de vieillesse de Québec.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ (1936)

Le gouvernement Duplessis, arrivant au pouvoir en août 1936, crée un ministère de la Santé. Le docteur Albiny Paquette, médecin de Mont-Laurier, en est le titulaire et le docteur Jean Grégoire est nommé sous-ministre. Le budget de la santé sous le gouvernement de l'Union nationale est passé de 7 millions à 55 millions. Tout un programme de construction et d'agrandissement d'hôpitaux est réalisé. Le premier hôpital de Mont-Laurier aura vu le jour avant l'accession de Duplessis au pouvoir. En effet, c'est en janvier 1936 que, bien modestement, le docteur Gustave Roy ouvre un hôpital de fortune à l'hospice-orphelinat

Sainte-Anne. Après quatorze années d'opération, le centre est devenu insuffisant pour desservir la population de la région. C'est ainsi qu'en 1950 ouvre l'hôpital Notre-Dame-de-Sainte-Croix qui pouvait, à l'époque, accueillir une centaine de patients.

Sous le régime de Duplessis, des sanatoriums ultramodernes voient le jour. La lutte antituberculeuse va bon train. La Loi de 1946 rend l'hospitalisation gratuite pour tous les tuberculeux indigents. En pratique, elle la rendait gratuite pour presque tous les tuberculeux.

Une offensive est menée contre les maladies mentales. On tente de dissiper le préjugé qui faisait considérer ces maladies comme une tare, une sorte de honte. Le gouvernement Duplessis a commencé par supprimer le mot péjoratif d'aliéné. On parlera dorénavant de maladies mentales.

ASSURANCE-HOSPITALISATION, ASSURANCE-MALADIE ET CLSC

Déjà en 1943, à la suite d'une vaste enquête sur l'état du système de santé au Québec, l'État institue une Commission qui a comme mandat de préparer un plan universel d'assurance-maladie. L'année suivante, le gouvernement de Maurice Duplessis s'empressera de dissoudre la Commission.

En 1958, le gouvernement fédéral adopte le programme national et universel d'assurance-hospitalisation à frais partagé avec les provinces.

En 1966 a lieu l'adoption par le gouvernement fédéral du régime national et universel d'assurance-maladie, un programme à frais partagé.

En 1970, le gouvernement de Robert Bourassa, à la suite des recommandations de la Commission Castonguay-Nepveu adopte le régime universel d'assurance-maladie, puis réorganise le système de dispensation des services de santé et de services sociaux, ce qui se traduit par la création, en 1971, du ministère des Affaires sociales et par l'introduction de la Loi sur les services de santé et les services sociaux-loi 65-. On met sur pied les centres locaux des services communautaires -CLSC- et on crée les conseils régionaux de la santé et des services sociaux-CRSSS-.

En 1972, le CLSC des Hautes-Laurentides est opérationnel et dessert une vingtaine de municipalités de la Haute-Lièvre, y compris la municipalité de Kiamika.

Le 6 septembre 1977, la municipalité sollicite la commission scolaire Pierre-Neveu afin d'obtenir des locaux de l'ancienne résidence des sœurs pour y installer une clinique médicale sous la responsabilité du CLSC. Un montant de 1 100 \$ est voté pour l'achat d'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la salle d'examens.

À la fin de l'année 1996, le CLSC des Hautes-Laurentides avise la municipalité de Kiamika qu'il mettra fin à sa clinique médicale pour personnes âgées, étant donné la baisse de clientèle. Le service aura duré près de vingt ans.

LES FINS DERNIÈRES ET LES RITES FUNÉRAIRES

LA « DONATION »

Nos ancêtres d'alors songeaient de bonne heure à une semi-retraite et cela même à un âge qui, de nos jours, serait considéré encore jeune. Les anciens avaient l'habitude de céder leurs biens matériels assez tôt, soit aux environs de la cinquantaine, moyennant la garantie de pouvoir continuer à vivre sur les lieux en toute quiétude.

Le moment venu, le cultivateur consulte longuement sa femme, parfois le curé de la paroisse et le donataire, le plus souvent son fils aîné, avant de conclure l'entente qui sera ratifiée par un acte notarié. En retour, le fils ainsi privilégié a l'obligation d'assurer, quoi qu'il advienne, le couvert, le gîte et le bien-être à son père, et aussi le cas échéant à sa conjointe, et ce, jusqu'à la fin de leurs jours. Cette coutume offre beaucoup de sécurité au fils aîné qui se sent fort motivé, sachant que la terre lui appartiendra un jour.

Les belles terres de Kiamika se sont transmises ainsi de père en fils. La donation s'effectue habituellement sans heurt. La tradition veut que le fils aîné continue le travail du père. Les autres fils savent depuis toujours qu'ils auront à défricher, à exploiter une nouvelle concession ou encore à acheter une autre terre. Quant aux filles de la maison, elles sont écartées de ce processus; leur destin les amènera à suivre un mari, ailleurs.

LE TESTAMENT

L'expression des dernières volontés pouvait légalement être faite sous la forme dite « olographe ». Dans ce cas, le testateur rédige tout seul et de sa main propre ses ultimes désirs devant être réalisés après sa mort et devait, par la suite, cacher son précieux document en lieu sûr pour qu'il soit à l'abri de toute indiscretion. Encore fallait-il trouver le testament après son départ définitif...

Plus souvent, nos ancêtres faisaient des testaments « authentiques » devant notaire et témoins. C'est évidemment la forme la plus sûre d'une donation précise aux héritiers choisis d'avance. À l'abri d'altérations, de substitutions ou encore de destruction, le précieux document est gardé, en chambre forte, chez le notaire.

Voici donc, comme se présentait pour la postérité et les héritiers les testaments d'époque.

<p><u>No-8809</u></p> <p>Le 25 août 1941</p> <p>Testament</p> <p>par</p> <p>Edouard St-Jean.</p> <p><i>Enig No 21309</i></p>	<p>L'an mil neuf cent quarante et un, le vingt-cinq août.</p> <p>Devant J.M.L'Allier, soussigné Notaire pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Mont-Laurier;</p> <p>Et en présence actuelle de Alfred Chartrand, marchand de Mont-Laurier.-----</p> <p>et de Denis Pollerin, comptable de Mont-Laurier.-----</p> <p>-----</p> <p>tous deux témoins requis aux fins des présentes et légalement capables.-----</p> <p>----- :: A COMPARU :: -----</p> <p>Edouard St-Jean, bourgeois de St-Gérard.-----</p> <p>Lequel étant sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsi qu'il a paru aux dits notaire et témoin</p> <p>la fait et dicté son testament comme suit, au dit notaire en présence des dite témoins:-----</p>
--	---

DÉBUT DU TESTAMENT DE ÉDOUARD SAINT-JEAN.

Dès le début du récit des dernières volontés, il n'est pas rare d'y trouver une solennelle profession de foi :

1^e « Comme chrétien et catholique, je recommande mon âme à Dieu et Le supplie de me faire miséricorde.

2^e Je veux et ordonne que mes justes dettes soient payées et mes torts, si aucun se trouve, réparés par mon exécuteur testamentaire... »

Je donne et lègue à mes six enfants, Osius St-Jean, Honorius St-Jean, Hector St-Jean, Joseph-Edouard St-Jean, Oscar St-Jean et Dame Aurore St-Jean, épouse de Ubald Provost, tout l'argent en Banque, argent prêté sur hypothèques ou sur billets, créances quelconques que je délaisserai et qui composeront ma succession à l'instant de mon décès.-----

Je donne et lègue à Osius St-Jean, Joseph-Edouard St-Jean et Oscar St-Jean, le reste de mes biens, pour se les partager en part égale,----- entr'eux.-----

Mes enfants devront s'entendre à l'amiable et sans discussion, se souvenant que leur père voulait l'accord.

Je nomme Osius St-Jean mon exécuteur testamentaire et je me désaisis entre ses mains de tous mes biens à l'instant de mon décès; ses fonctions et devoirs devront se prolonger au delà de l'an et jour, jusqu'au parfait règlement de ma succession; il ne sera pas tenu de faire inventaire ni de donner caution; il devra s'entendre avec ses frères et soeur, quant au partage à être fait.-----leur rendre leur compte de sa gestion.

Mon dit exécuteur testamentaire pourvoira à mes obsèques et funérailles convenablement, il me fera dire, dans les trois mois qui suivront mon décès, trente messes Grégoriennes pour le repos de mon âme; il devra toutefois, en premier lieu, payer mes dettes, et ce, avant tout partage.-Le montant des dettes et des débours-

sés a être faits, lors de mon décès, devra être supporté également par mes six enfants.-----

Ce fut ainsi fait et dicté par le testateur au dit J.M. L'Allier, en présence des témoins sus-nommés et en présence des mêmes témoins, lu par le notaire au testateur qui a déclaré comprendre tout et y persévérer comme contenant ses dernières volontés.-----

:: DONT ACTE ::-Fait et passé à Mont-Laurier, en l'étude du Notaire soussigné, les jour, mois et an ausdits, sous le numéro six mille huit cent neuf de son répertoire et après lecture faite, comme susdit, le testateur a déclaré ne savoir signer, de ce enquis par le dit notaire, en présence des témoins, lesquels ont signé, avec le notaire et en présence des uns des autres et du dit testateur.-----

Deux mots rayés nuls.

Alfred Choctraud
Denis Pelletier
Jules Allier
Edouard Saint-Jean

SUITE DU TESTAMENT DE ÉDOUARD SAINT-JEAN.

Le testateur exprime ses volontés quant à ses funérailles et à sa sépulture et n'hésite pas à écrire le nombre de messes chantées qu'il souhaite pour le repos de son âme.

Toutes ces préoccupations au caractère quelque peu mystique réglées, le donateur procédait à la distribution de ses biens matériels.

TRÉPAS

Tous les préambules matériels et légaux étant dûment complétés, on pouvait poursuivre allègrement sa vie et attendre l'ultime départ.

La mort appréhendée d'un proche déclenchait dans notre paroisse, comme dans toutes les campagnes d'antan, un admirable mouvement de solidarité et de compassion.

Sans tarder, un fils ou un voisin file à vive allure vers le presbytère pour aller chercher le curé afin qu'il administre l'extrême-onction, les derniers sacrements, à l'agonisant.

Arrivé sur les lieux, le prêtre s'entretient seul à seul avec celui qui s'apprête à faire le « grand pas ». Le malade doit donc passer par une série de pratiques religieuses telles que la confession générale des fautes passées, la promesse de ne plus recommencer, la rémission solennelle des péchés, l'absolution et la pénitence symbolique, la bénédiction, l'aspersion à l'eau bénite, l'onction avec des huiles et enfin des hymnes de circonstances : « Partez de ce monde, âme chrétienne... »

Le passage de la vie au trépas ne s'effectuait pas toujours rapidement. Si le moribond hésitait encore à mourir, le prêtre revenait chaque fois que la situation devenait critique.

Lorsque enfin la mort survient, un des anciens entame une dernière prière, ferme les paupières du défunt et l'asperge d'eau bénite. À l'instant même, on arrête les horloges pour bien marquer le moment précis de la mort et quelqu'un d'autre s'occupe de fermer le piano ou l'harmonium et de ranger tous les instruments de musique, s'il y a lieu. Un grand silence dans l'entourage de la dépouille est de rigueur en guise de respect ; s'il faut absolument parler, on doit le faire à voix très basse et seulement pour des choses essentielles, voire urgentes.

EXPOSITION DU MORT

Sans tarder, on met en branle les préparatifs pour l'exposition et les funérailles du disparu. On procède à la toilette du trépassé : on le rase, le lave, le peigne et on lui revêt ses plus beaux habits. C'est habituellement un voisin ou un proche qui effectue cette tâche. Tour à tour, les hommes du début du siècle ont été, pour ainsi dire, préposés à de telles fonctions. Après le toilettage, le défunt est placé sur de larges planches montées sur les tréteaux, d'où l'expression « un mort sur les planches ». Généralement, l'exposition de la dépouille mortelle a lieu dans la pièce principale de la maison, le salon ou la « grande chambre », d'ordinaire réservée aux grands événements. L'exposition d'un adulte dure deux, trois, parfois quatre jours, tandis que l'exposition d'un bébé ne dure que quelques heures.

Il reste ensuite à commander le cercueil. Au magasin général de Napoléon Charette, dans les années 20, on pouvait se procurer des cercueils ; en absence de cercueil de bonne grandeur, le menuisier en confectionnait. On installe ensuite un crêpe à la porte centrale. Si ce ruban est tout noir, cela indique le décès d'une personne d'un certain âge ; un crêpe noir et blanc est accroché lors de la mort d'un jeune adulte et enfin un tout blanc signifie le décès d'un jeune enfant.

Ensuite on recherche et prépare vivement des vêtements noirs pour les dames, et des brassards en crêpe noir, des cravates et des bas noirs pour les hommes. « Porter le deuil » durait quelque temps. L'homme ou la femme porte deux ans de grand deuil pour la mort de son conjoint. Pour le décès d'un frère ou d'une sœur, six mois de deuil sont requis et la perte des parents est soulignée par le port de vêtements de grand deuil pendant au moins une année. Les dames rangent leur bâton de rouge à lèvres pour le temps du deuil.

Alertés par les messages personnels ou encore par les télégrammes pour les personnes éloignées, les visiteurs commencent à arriver pour rendre une « dernière visite » à la personne décédée. On procède alors à des prières en groupe ; des chapelets sont récités aux heures.

Pendant ce temps, à la cuisine, les femmes de la maison aidées de parentes ou de voisines fricotent les plats nécessaires pour apaiser l'appétit des visiteurs. Comme la nuit on « veille le mort », la cuisine reste

ouverte et un réveillon de circonstance, composé habituellement de sandwiches, est servi.

LES FUNÉRAILLES

Le jour des funérailles, le corps est déposé dans le cercueil. La coutume d'alors veut que le couvercle ne soit pas cloué dans la maison, mais à quelques arpents plus loin.

Le cortège se dirige ensuite vers l'église où attend, sur le parvis, le prêtre. La dépouille mortelle est portée par quatre ou six hommes près de la balustrade où on l'enveloppe d'un drap noir et l'entoure de six grands cierges. L'église est parée pour l'occasion de draperies violettes ou noires. Une messe traditionnelle en latin est célébrée et la cérémonie se termine par des cantiques tristes exécutés par les chantres :

*«J'irai la voir un jour
au ciel, dans la patrie
Oui, j'irai voir Marie
ma joie et mon amour...»*

Au son du glas, les gens endeuillés et les sympathisants quittent l'église. On procède ensuite à l'inhumation. Le cimetière était, et est toujours, situé tout à côté de l'église. Si, par malheur, le décès survient en plein hiver, on conserve, dans le charnier, le corps du disparu jusqu'au printemps. Lorsque le temps plus clément arrive, le curé, de concert avec les familles éprouvées, des voisins et le fossoyeur, organise la corvée de l'inhumation des morts de l'hiver.



UNE PARTIE DU CIMETIÈRE.



LE CHARNIER À L'ENTRÉE DU CIMETIÈRE.

L'ENTREPRISE DES POMPES FUNÈBRES

Ce n'est qu'en 1925 que le curé Adélard Fauteux achète pour la municipalité de Kiamika un corbillard et des ornements noirs de chambre mortuaire; le tout était fabriqué à Saint-Benoît par la maison Latour. Le corbillard à chevaux, bien que modeste, répond au besoin du milieu. Sur roues en été, on l'adapte sur une « sleight » ou un traîneau l'hiver venu.

Le curé Fauteux possédait sur la ferme de l'église deux beaux chevaux noirs de circonstance qu'il prête à la famille éprouvée. À partir de 1926, Joseph-Aimé Turgeon deviendra l'homme de cour et s'occupera des décès.

Vers 1936, Achille Bisailon achète du curé Fauteux tout l'équipement relatif au décès et, en 1940, il vendra le tout à son frère Firmin.

C'est en 1942 que Léopold Suppère acquiert l'équipement de pompes funèbres. Au deuxième étage de sa maison sont gardés les cercueils d'enfants et d'adultes. Ces derniers sont fabriqués localement à la boutique Bisailon, et Berthe, l'épouse de Léopold, peaufine l'intérieur et l'extérieur du cercueil. Les premiers arrangements mortuaires sous la direction de Léopold Suppère ont été faits pour Pierrette Lacasse, fille de Mathias.

La préparation du défunt est très rudimentaire. On ne parle pas d'embaumement à l'époque. Ce n'est qu'en 1945, lors du décès de Roger Suppère, frère de Léopold, qu'a lieu le premier embaumement à Kiamika. Pour l'occasion, Achille Ouellette, entrepreneur funéraire de Mont-Laurier, muni d'un équipement portatif, fait le travail nécessaire à la maison.

En 1947, Léopold Suppère achète un petit camion et modifie le corbillard pour le placer dans l'arrière du camion et, en 1952, il achète une fourgonnette afin de transporter les cadavres à Mont-Laurier pour l'embaumement et les ramener à leur domicile. À cette époque, l'exposition du défunt se fait toujours à la maison.

En 1955, Léopold Suppère quitte Kiamika et s'installe à Labelle où il continue à exercer sa profession. Depuis ce jour, l'entreprise funéraire Achille Ouellette offre ses services à la population de Kiamika. Plus récemment, COFUB, coopérative funéraire, offre également ce

service. L'exposition des morts ne se fait désormais plus dans les maisons, mais dans un salon mortuaire, à Mont-Laurier. La salle municipale de Kiamika a, à l'occasion, servi de salon funéraire, entre autres lors des décès de Robert Valiquette et de Henri Morin.

La mort, dans les campagnes, suscitait tout un émoi. La vie quotidienne, pour tous, se ponctuait de visites au défunt; même les enfants fréquentant l'école avaient, pour quelques heures, congé de cours pour aller « prier au corps » lorsqu'une personne du village décédait, et les services funèbres, même les plus humbles, attiraient toujours une nombreuse assistance à l'église.

LES REMONTANTES

L'idée de préparer un buffet après les funérailles a pris naissance en 1973 lors du décès de Mme Gertrude Saint-Jean.

Des femmes de la communauté s'organisent et forment un comité dont le principal objectif est d'apporter un soutien moral à la famille éprouvée par la perte d'un être cher. Le premier buffet est servi le 13 mai 1973.

Autour d'une table bien dressée, parents et amis fraternisent. C'est un moment privilégié pour revoir des proches depuis trop longtemps absents. À la mémoire du défunt, on lève un verre et pendant ce moment choisi, la douleur semble moins vive et la vie reprend son cours.

Les différentes responsables qui se sont succédé au cours des années sont Mariette Saint-Jean, Diana Lacasse, Thérèse Filion, Rita Valiquette, Adéline Nantel et Délisca Boivin.



LES DIFFÉRENTES RESPONSABLES DES REMONTANTES.
ADÉLINE NANTEL, MARIETTE SAINT-JEAN, THÉRÈSE FILION, DIANA LACASSE ET DÉLISCA BOIVIN. N'APPARAÎT PAS SUR LA PHOTO RITA VALIQUETTE.

En 1990, elles se donnent le nom « les Remontantes ». Depuis sa fondation, plusieurs bénévoles viennent prêter main forte à ce comité. C'est avec enthousiasme et empressement qu'elles se joignent audit comité.

Depuis quelques années, elles se voient confier l'organisation de buffets lors de festivités et d'événements spéciaux.



Les
loisirs

LES LOISIRS



LES LOISIRS D'ANTAN

La vie très accaparante qu'ont connue nos ancêtres lors de leur établissement dans notre contrée à la fin du XIX^e siècle laisse peu de place aux loisirs, mais il ne faut pas croire pour autant que nos ancêtres n'aimaient pas « fêter ».

À propos de tout et de rien, les familles se réunissent. Les « veillées » connaissent leur temps fort durant l'hiver alors que la vie est au ralenti. Délesté de son travail, on en profite pour visiter la parenté et renouer des liens.

À l'occasion des fêtes, on va de veillée en veillée, et ce, du 24 décembre jusqu'à la Fête des Rois. La veillée rassemble beaucoup de personnes puisque les familles sont nombreuses : 8, 10, 12 enfants. Mais peu importe : plus il y a de monde, plus grande sera la fête. À l'arrivée des visiteurs, l'homme de la maison offre un « p'tit verre », habituellement du gros gin. Rapidement, les hommes se rassemblent dans la grande salle y discutant du quotidien et de politique bien sûr ; plus on augmente le nombre de verres, plus le ton monte. Les femmes dans la cuisine s'entretiennent de courtepintes, de couture et des nouvelles de la région. Les enfants s'amuse dans le haut de la maison.

Quand la jasette est terminée, on sort le violon, la guitare, la guimbarde, la musique à bouche, les cuillères, et on s'installe au piano s'il y a lieu. On couche les enfants, et là, la fête commence. Les reels se

succédant, on tape du pied et on y danse des sets carrés, des giges et des valse de façon ininterrompue. De temps en temps, une bonne chanson à répondre. Ceux qui ne sont pas intéressés par la danse jouent aux cartes dans un coin un peu moins bruyant et d'autres se racontent des histoires. De grands éclats de rire fusent de partout. Vers minuit, les femmes préparent le réveillon. C'est le ventre bien plein et la tête remplie de chansons et de musique que les visiteurs quittent au petit matin les lieux de réjouissance tout en rêvant déjà à la prochaine veillée.

Le mardi-gras, il est de coutume de se déguiser. C'est le visage masqué que les « mardi-gras » vont de porte en porte, dansant, mangeant et buvant. C'est sous le signe de la bonne humeur que tout se déroule.

La fête de la Saint-Jean, la fête de Sainte-Catherine, la fête de Pâques, le temps des sucres, les noces, les baptêmes étaient des occasions privilégiées pour festoyer.

Les rencontres sociales au sein de différents organismes de la place: le Cercle agricole, les Dames de Sainte-Anne, le Cercle des fermières..., sont d'autres occasions qui permettent à plusieurs de sortir de la maison et de rencontrer les parents, les voisins et les amis. Il ne faut pas oublier les rencontres sur le perron de l'église après la messe du dimanche...

Avec peu, on faisait beaucoup, comparativement à aujourd'hui où les loisirs sont beaucoup plus diversifiés et organisés. À l'époque, durant la saison d'hiver, les enfants jouent beaucoup dehors. On skie dans la montagne ou dans le champ près de chez- soi, on glisse en traîneau, on patine sur le lac ou la rivière, on attèle les chiens, on crée des forts, on réalise des bonhommes de neige, on saute dans la tasserie de foin... Mme Alice Saint-Jean me raconte que lorsqu'elle était jeune, elle allait patiner sur la rivière sous le pont couvert du village. Durant l'été, les loisirs des enfants consistent à jouer à la balle à main nue, à la cachette, au docteur, à la poupée... Les enfants ingénieux s'inventent toutes sortes de jeux. La baignade et la pêche sont des activités courantes.



UN DES PASSE-TEMPS DU BON VIEUX TEMPS: LE TIR AU POIGNET. ZACHARIE MARTEL, RODRIGUE LACASSE ET DELPHIS LACASSE.

Dans les années 50, la troupe de théâtre de variétés de Montréal, sous la direction de Jean Grimaldi, est venue offrir un spectacle très diversifiant à la salle paroissiale du temps. Inutile de signaler qu'en absence de télévision, beaucoup de gens s'étaient déplacés pour assister à cette représentation. Certains en conservent un agréable souvenir.

L'arrivée de la télévision, vers l'année 1955, agrémentera passablement la vie des citoyens.

LES LOISIRS CULTURELS

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - 25 ANS EN 1997

La Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais invite les conseillers municipaux à étudier la possibilité de fonder une bibliothèque publique gratuite à Kiamika moyennant une contribution minimale de la part de la municipalité. Cet organisme collabore avec la Commission et le Service des Bibliothèques publiques du Québec et reçoit un appui financier du ministère des Affaires culturelles. Le conseil municipal mandate alors le curé Lionel Racine pour s'occuper du dossier et pour prendre les informations nécessaires avant la prise de décision finale.

Le 21 septembre 1972, une convention est signée avec la Bibliothèque centrale de prêts de l'Outaouais inc. pour l'établissement d'une bibliothèque publique dans la municipalité. On procédera à l'ouverture officielle de celle-ci en octobre.

Denise Bélanger, religieuse, sera la première à en assumer

la responsabilité. Le conseil municipal désigne le curé Lionel Racine à titre de représentant municipal au sein de la Bibliothèque centrale, celui-ci ayant effectué les démarches pour l'implantation du service.

Ont par la suite assumé la responsabilité de la bibliothèque, Mariette Saint-Jean, Lise Arbour, Josée Lacasse, Ute Biermann, Anne-Marie Orreindy, Guylaine Provost et Édith Beaudry.



L'INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE EN 1972. ON PEUT APERCEVOIR PARMI CES PERSONNES : LIONEL RACINE, RAYMOND MEILLEUR, LUCIEN LEGAULT, ALBERT DIOTTE, DENIS BISAILLON.

Au cours de l'année 1975-76, la bibliothèque se distingue avec l'obtention du deuxième plus haut taux de prêts parmi les soixante-neuf bibliothèques affiliées à la Centrale.

À partir du 1^{er} janvier 1986, le service sera affilié à la Bibliothèque centrale de prêts des Laurentides.

En 1990, l'octroi d'une subvention provinciale permet l'agrandissement des locaux de la bibliothèque et le changement du mobilier. Le service « internet » sera installé au début de l'année 1998 offrant ainsi aux usagers de voyager dans le monde entier...

LA « GANG À FANAL » - 1978-1984

Un groupe de jeunes du village, désireux de s'occuper et de se distraire, décident de former, en 1978, une troupe de théâtre. À ses débuts, l'équipe est composée de Pauline Dumas, Alain, Paulette et Suzanne Lefebvre, Louise Meilleur et Michel Saint-Jean.

La troupe présentera diverses pièces, mais les deux principales furent : « Le coup de l'étrier » de Marcel Dubé et « Aurore ne peut tenir sa langue » écrite par un groupe d'étudiants de la polyvalente Saint-Joseph.

La troupe mettra fin à ses activités en 1984.



LES COMÉDIENS D'UNE PIÈCE DE THÉÂTRE PRÉSENTÉE DANS LE CADRE DES ATELIERS SOCIAUX-CULTURELS. CES JEUNES ÉTAIENT SOUS LA SUPERVISION DE MICHEL SAINT-JEAN.

DES ARTISTES DE CHEZ NOUS

Plusieurs personnes de Kiamika jouissent de talents dans le domaine artistique, que ce soit pour la peinture, l'aquarelle, la décoration intérieure, le travail du verre, la confection de bijoux... Pour plusieurs d'entre eux, c'est un loisir. En musique, plusieurs savaient agrémenter soirées récréatives, festivals, carnivals, noces... Qui ne se souvient pas

de Hervé et Jean-Claude Valiquette; de l'orchestre Valiquette composé de Lorenzo, Gaston, Hermann, Gilles et Gaétan Valiquette et de Denis Boisclair; de Réal Valiquette, Georges Racine et son épouse, Ademar Cyr, « Pit » Arbic, Richard Saint-Aubin et Richard Jacques; de Jacques, Ronald, Christian et Marc Valiquette; de Réjean, Daniel et Alain Valiquette, Louise Saint-Jean, René Richard, Alain Lefebvre.

Les violonistes Ernest Lefebvre et Zotique Boudrias, le guitariste Conrad Dumas et plusieurs autres comptent parmi nos musiciens. L'accordéoniste François Lacasse savait agrémenter les soirées de l'Âge d'or.

Dans les années 60, le guitariste Léandre Racine, le fils de Georges, a fait partie des « Excentriques », un groupe à la chevelure rose qui a fait une carrière internationale. On se souvient de leur chanson fétiche « Fume, fume, fume, fais de la fumée »... Ce groupe s'est produit en chantant en première partie lors du spectacle des Rolling Stones à l'Olympia de Paris.

Certains de nos artistes se sont démarqués, c'est le cas de Nicole Brière et de Esthel Grenier.



NICOLE BRIÈRE

Nicole Brière est née à Kiamika le 30 avril 1943. Elle est la fille de Fernand Brière et de Yvonne Grenier et demeure présentement à Québec. Elle fera une première carrière dans le domaine de la radio et de la télévision. Elle travaillera à Mont-Laurier, à Hull et à Québec. Elle a été la première femme annonceur au poste de radio CKML de Mont-Laurier en 1963 et 1964. En 1980, elle entreprend une seconde carrière dans les arts. Elle obtiendra un baccalauréat en arts plastiques.

Nicole démontre beaucoup de créativité dans la peinture et dans les sculptures qu'elle produit. Elle a participé à quelques expositions dans la ville de Québec. Ses sculptures sont exposées à la Galerie Estampe-Plus de Québec.

Esthel Grenier est née à Kiamika en 1924. Elle est la fille de Jean-Baptiste Grenier et de Rose-Anna Saint-Aubin qui sont arrivés au lac Grenier -chez Turpin aujourd'hui- vers 1913. Esthel compte parmi

ses frères et sœurs : Adrienne, Gabrielle, Annette, Jean-Paul, Léo, Yvonne, Thérèse, Gérard, Oscar, Antonia, Gisèle, Sarah, Henriette, Gaston, Pauline et Madeleine. Esthel s'est mariée à Robert Allard et demeure aujourd'hui à Laval.

Après avoir exercé sa créativité dans le domaine de la haute couture, en 1972, elle s'oriente vers la peinture. Elle peint des natures mortes, des figures, des fleurs ; elle est particulièrement douée dans l'exécution de toiles représentant des paysages québécois. Ses toiles se retrouvent dans de nombreuses collections privées au Canada, aux États-Unis, en France et en Belgique. À six reprises, entre 1980 et 1990, elle a fait des expositions solo à Laval, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Saint-Jérôme et a participé à neuf reprises à des expositions de groupe entre 1976 et 1990.



ESTHEL GRENIER

LES LOISIRS SPORTIFS

LE BASEBALL

Déjà, vers l'année 1925, un club de balle existe à Kiamika. Les Herménégilde Valiquette, Zick Bourdon, Osias Saint-Jean, le lanceur Romuald Prévost et plusieurs autres rivaliseront contre des joueurs de Ferme-Neuve. À cette époque, il fallait le faire : partir dans une carriole tirée par les chevaux de Édouard Saint-Jean pour aller livrer une partie amicale sur une telle distance...

Au cours des décennies 1930 à 1950, le sport le plus pratiqué était sans doute la balle-molle.



UN CLUB DE BALLE DE L'ÉPOQUE.



DES JOUEURS DE BASEBALL VERS 1940.

LE CLUB DE BALLE-MOLLE DE KIAMIKA EN 1945.
 1^{ÈRE} RANGÉE: PALMA PARADIS, ROMUALD BEZEAU, CHARLES
 DIOTTE, GÉRARD BEZEAU, GONZAGUE FILION.
 2^{IÈME} RANGÉE: GÉRARD SAINT-JEAN, GILBERT SAINT-JEAN,
 RAYMOND LAZURE ET JEAN-PAUL PRÉVOST.



Vers la fin des années 40, début des années 50, la Ligue de la Lièvre -ligue de baseball- voit le jour. Ferme-Neuve, Mont-Laurier, Kiamika, Val-Barrette, Lac-des-Écorces, Lac-Saguay et Notre-Dame-de-Pontmain rivaliseront afin de remporter le championnat. Le receveur Jean-Paul Prévost, les lanceurs André Lacasse, Georges Cadieux, le 1^{er} but Gérard Saint-Jean, le 2^e but Gilbert Saint-Jean, le 3^e but Pierre Martel, l'arrêt-court Fernand Lachaine, les voltigeurs Guy Prévost, Maurice Daoust, Julien Dumas et Romuald Bezeau joueront pour l'équipe de Kiamika. La ligue fonctionnera environ cinq années.

En 1960, on assiste à la formation de la Ligue laurentienne de baseball. Kiamika y sera représenté régulièrement au cours des dix premières années et évoluera contre des équipes de Val-Barrette, Lac-du-Cerf et Notre-Dame-de-Pontmain. Plusieurs joueurs habitant à Kiamika se sont succédé au sein de la formation locale durant ces années. Les Lacasse, Valiquette, Saint-Jean, Prévost et autres ont tour à tour tenu le flambeau bien haut.

Vers 1970, le terrain de baseball sera aménagé à l'arrière du couvent au village. Auparavant, les joueurs évoluaient sur des terrains situés chez Hervé Lafleur -lot 15 du rang 6- et chez Gaston Saint-Louis, à l'arrière de l'hôtel -lot 18 du rang 7-.

Au début des années 1970, les Bertrand, Brisebois, Caouette, Chaput, Laterreur, Piché, Saint-Jean et quelques autres forment le club de Kiamika.

En 1971, Kiamika perd son club de baseball. La majorité des joueurs partent pour jouer à Mont-Laurier.

Le 12 avril 1972, le club de baseball intermédiaire renaît. Jocelyn Vincent en sera le gérant. Les Denis Saint-Jean, Serge Nantel, Vianney Fontaine et plusieurs autres éprouvent beaucoup de difficulté à trouver le secret de la victoire. L'année suivante, ils mettent un terme à leurs activités.



L'ÉQUIPE DE BASEBALL DE KIAMIKA.
DENIS, GAÉTAN, JACQUES, RAYMOND, ROBERT, CLÉMENT, FERNAND SAINT-JEAN, PHILIPPE NANTEL, GÉRALD BRISEBOIS, JACQUES CHAPUT, ROBERT BRISEBOIS ET JIM PICHÉ.

LES AIGLES DE KIAMIKA

Un groupe de jeunes du village, issus des anciens clubs pee- wee 1970-71 et junior 1972-1973, décident de former, en 1975, un club de baseball sur la scène intermédiaire, les Aigles de Kiamika. Ils évolueront dans la Ligue laurentienne de baseball. À ses débuts, le club peut compter sur le vétéran Clément Saint-Jean, les Falardeau, Lacasse, Lachaine, Lafleur, Nantel, Rivest, Saint-Jean, Valiquette et plusieurs autres. Denis -Bourlu- Saint-Jean en sera l'instructeur.

Par manque d'expérience, les débuts sont difficiles. Les années passent et l'expérience vient aussi. Ils remportent leur première coupe en 1979. Par la suite, ils remporteront la Coupe Desjardins pendant trois saisons consécutives, de 1980 à



LA FORMATION DES AIGLES DE KIAMIKA VERS 1981.

1982. En 1983, celle-ci leur échappera, mais ils renoueront avec la victoire et remporteront une autre série de coupes, en 1984 et 1985. Leur suprématie mettra même en péril la survie de la Ligue.

Cette équipe était devenue une des meilleures équipes de baseball senior de la province. Plusieurs joueurs seront sélectionnés pour les matchs des étoiles, les championnats provinciaux et canadiens. Peter Clément, Sylvain Cyr, Luc Lacelle, Bobby LeBreton, Sylvain Roy, Mario Saint-Jean et les frères Claude, Bernard, Gilles, Rémy et Marcel Saint-Jean participeront à divers championnats provinciaux. Les Sylvain Cyr, Bobby LeBreton, Bernard, Claude, Gilles et Rémy Saint-Jean iront représenter le Québec à quelques reprises aux championnats canadiens.

Au cours des trente années de fonctionnement de la Ligue laurentienne de baseball, il n'y eut qu'une seule partie parfaite, sans point, ni coup sûr, sans erreur et sans but sur balle. Cela s'est produit le 3 juillet 1983, lorsque Kiamika avec son lanceur Sylvain Cyr avait vaincu les Draveurs de Maniwaki par le compte de 2 à 0 en un temps de 1 h 35.

Les Aigles mettront fin à leurs activités en 1987.

LE BASEBALL MINEUR



L'ÉDITION 1969 DE L'ÉQUIPE PEE-WEE DE KIAMIKA.

Au début de la décennie 1970-1980, le baseball mineur est en pleine effervescence à Kiamika. On retrouve des équipes de niveau moustique, pee-wee, bantam et junior. Les équipes de Kiamika font excellente figure. Les joueurs sont issus des familles Alarie, Boisclair, Boudrias, Lafleur, Nantel, Pilon, Saint-Jean, Valiquette et Vienneau.

L'équipe pee-wee se rendra aux championnats provinciaux. On dénombre plusieurs joueurs talentueux : Claude, Bernard,

Gilles, Mario et Pierre Saint-Jean, Jocelyn et Réjean-Luc Valiquette. D'autres joueurs proviennent de municipalités voisines : McMillan, Saint-Germain et Marinier. En 1973, lors du 75^e anniversaire de la municipalité et de la paroisse, cette équipe pee-wee vaincra Gatineau qui avait gagné les championnats provinciaux l'année précédente.

LA BALLE-MOLLE FÉMININE

Il faut remonter au début des années 1960 pour voir les premiers clubs de balle-molle féminins s'organiser. Les Lise et Marie-Rose Cloutier, Marie-Paule Forget, Nicole Meilleur, Angèle et Solange Nantel, Liliane Ouimet et quelques autres, représentant l'équipe de Kiamika, rivaliseront contre des joueuses de Lac-du-Cerf, de Val-Barrette et de Notre-Dame-de-Pontmain. Après les parties, l'équipe se rendait au restaurant Goulet pour y déguster une bonne crème glacée.



LES JOUEUSES DES YOUPI DE KIAMIKA. CLAUDINE NANTEL, MANON SAINT-JEAN, MONIQUE SAINT-JEAN, L'INSTRUCTEUR GAÉTAN LEFEBVRE, LUCILLE LEFEBVRE, JANIQUE SAINT-JEAN, CAROLE VALIQUETTE, LOUISE SAINT-JEAN, ANNE NANTEL, LISE SAINT-JEAN, JOSÉE LACASSE, PAULINE DUMAS, BRIGITTE NANTEL ET GISÈLE MEILLEUR.

Sous l'initiative de Mariette Saint-Jean et de Albert Constantineau, le 5 juin 1972 se tient à Kiamika une assemblée pour la formation de la Ligue laurentienne de balle-molle féminine. Les équipes faisant partie de la ligue sont Mont-Laurier, Val-Barrette, Chute Saint-Philippe et Lac-des-Écorces pour une section ; Notre-Dame-de-Pontmain, Lac-des-Îles, Lac-du-Cerf et Kiamika, pour l'autre section. De classe ouverte, cette ligue répond davantage à un besoin d'activités sportives pour les filles, jeunes et moins jeunes. La Ligue veut également produire des équipes représentatives au niveau provincial puisqu'elle est affiliée à la Fédération de balle-molle du Québec. Kiamika a une équipe représentative, les 75^e. Elle remportera quatre championnats de section, mais se butera à plusieurs reprises aux Hironnelles de Mont-Laurier qui remportent la coupe saison après saison. À ses débuts, l'équipe peut compter sur des joueuses telles : Danielle Filion, Henriette Lachaine,

Yolande Lachaine, Suzel Lafleur, Brigitte et Claudine Nantel, Mariette Saint-Jean, Carole et Solange Valiquette ainsi que quelques autres.

En 1976, l'équipe de Kiamika se rend au tournoi provincial de « fastball » à Granby et terminera en 4^e position.

Vers 1980, la formation change de nom pour celui des « Youppi » et elle remporte, lors de cette année, son unique coupe. Les joueuses vaincraient les Panthères de Ferme-Neuve par le compte de 8-2 lors de la partie décisive.

Les activités du club prendront fin vers 1985.

LA PATINOIRE DU VILLAGE

La première patinoire sera aménagée au village au début des années 50 sur le terrain situé près de la rivière Kiamika -la résidence de Pierre Saint-Jean aujourd'hui-. Charles Meilleur avait fourni une pompe pour l'arroser avec l'eau de la rivière.

Cinq années plus tard, la patinoire sera aménagée derrière l'école du village. Dans les premières années, une remise située à l'arrière de la résidence de Clément Saint-Jean sert de cabane pour les utilisateurs de la patinoire. M. Saint-Jean y avait installé une fournaise à bois. En 1960, il se dotera même d'un aiguise-patins. Jeunes et moins jeunes venaient nombreux pour s'y divertir.

C'est vers l'année 1962 que la première cabane de la patinoire est construite sur le terrain de la commission scolaire Pierre-Neveu, à l'arrière de l'école. Elle sera démantelée par la suite près de la propriété de Denis Saint-Jean, puis reconstruite au même endroit en 1991.



L'ÉQUIPE DE HOCKEY DE KIAMIKA POUR LA SAISON 1961-1962.
1^{ÈRE} RANGÉE : DENIS SAINT-JEAN, RAYMOND SAINT-JEAN, CLAUDE PROTEAU, GAÉTAN GRENIER, RÉMI LACASSE.
2^È RANGÉE : ROBERT SAINT-JEAN, RÉMI PRÉVOST, GASTON SAINT-JEAN, GRÉGOIRE DIOTTE, CLÉMENT SAINT-JEAN.

LE HOCKEY

Au début des années 60, le hockey est bien implanté à Kiamika qui fait partie d'une ligue où évoluent des joueurs de Notre-Dame-de-la-Salette, Val-des-Bois et Notre-Dame-du-Laus. Les Gaétan Grenier, Clément Saint-Jean, Rémi Prévost, Denis - Bourlu- Saint-Jean, Robert

Saint-Jean, Raymond Saint-Jean, Gaston Saint-Jean, Grégoire Diotte, Jean Laframboise, Vianney Fontaine, le gardien de but Claude Proteau, pour n'en citer que quelques-uns, forment l'équipe à cette époque. S'y joindront par la suite, Denis Saint-Jean -fils de Omer-, Maurice et Rémi Lacasse, André Brière...

Lorsque les activités de cette ligue prirent fin vers 1965, les joueurs partirent jouer dans une ligue commerciale à Mont-Laurier, à l'ancien aréna.

LE HOCKEY MINEUR

Il y avait également, au cours de la décennie 1960-70, des clubs de jeunes qui jouaient au hockey pour le plaisir. Des rencontres amicales entre villages sont organisées et le sont encore aujourd'hui.

À partir de 1970, plusieurs joueurs évolueront dans des clubs de hockey mineur et dans les clubs élites à Mont-Laurier. La proximité de cette ville et son infrastructure sportive amènent de plus en plus de joueurs à pratiquer ce sport.

De plus, depuis 1991, une entente existe entre la municipalité de Kiamika et la ville de Mont-Laurier permettant aux résidents de la localité de bénéficier de tarifs spéciaux pour utiliser les services sportifs et culturels de la Ville, facilitant ainsi l'accessibilité aux loisirs à un plus grand nombre de personnes.

LE COSMOS DE KIAMIKA

En 1982, quatre équipes forment la Ligue de hockey intermédiaire de Labelle, Kiamika y est représenté par son équipe « Le Cosmos ». À la fin de la première année, l'équipe termine à l'avant-dernière position au classement général. Elle se reprend la saison suivante où elle rafle les grands honneurs. Les défenseurs Rémy Saint-Jean, Yves Cloutier, Bernard Saint-Jean, Sylvain Roy, le gardien de but Daniel Forget, les joueurs d'avant Gilles, Marcel et Claude Saint-Jean, Steve Gareau, Sylvain Grenier furent les grands responsables des succès de l'équipe.

La Ligue met fin à ses activités à la fin de la saison 1983- 84.

LE BALLON-BALAI

En 1973, on assiste à la création de la Ligue de ballon-balai Jocelyn Parent. Véritable dynastie, l'équipe féminine des 75^e remporte cinq

championnats consécutifs de 1974 à 1978. Solange Valiquette remporte quatre championnats de compteurs, Louise Saint-Jean la seconde, d'année en année. Au cours des deux premières saisons au sein de la Ligue, les porte-couleurs de cette formation n'ont pas encaissé de revers ni durant le calendrier régulier ni durant les séries éliminatoires. Les Lise Arbour, Danielle Filion, Danielle Flamand, Jocelyne Flamand, Diane Grenier, Louise Grenier, Josée Lacasse, Thérèse Lacasse, Liliane Lafleur, Suzel Lafleur, Johanne Lefebvre, Gisèle Meilleur, Anne Nantel, Claudine Nantel, Louise Saint-Jean, Mariette Saint-Jean, Carole Valiquette, Johanne Valiquette, Solange Valiquette contribueront aux succès de la formation au cours des premières saisons.

En 1977 débutent les tournois à Mont-Laurier. La première année, l'équipe remportera la finale consolation, mais se reprendra au cours des années suivantes en remportant les finales du championnat de 1978 à 1981.



L'ÉQUIPE DES CALIMÉROS DE KIAMIKA.

1^{ÈRE} RANGÉE : MONIQUE SAINT-JEAN, SYLVIE SAINT-GERMAIN, JANIQUE SAINT-JEAN, LOUISE FILION, JOHANNE CHARBONNEAU ET ANDRÉE FORGET.

2^È RANGÉE : L'INSTRUCTEUR, PIERRE FORGET, GISÈLE MEILLEUR, LOUISE SAINT-JEAN, NICOLE BEAUDRY, JOSÉE LACASSE, SOLANGE VALIQUETTE, CAROLE BRISEBOIS, SYLVIE JACQUES, LUCIE FILION ET L'INSTRUCTEUR, SERGE FORGET.

En 1980, les Caliméros succèdent aux 75^e et connaissent également le succès en participant aux championnats provinciaux à quelques reprises. En 1980, l'équipe participera au tournoi provincial de ballon sur glace de Pointe-aux-Trembles, et en 1981, les joueuses auront l'honneur d'aller représenter l'Outaouais lors du championnat provincial à Disraëli. Les Janique Saint-Jean, Gisèle Meilleur, Sylvie Saint-Germain, Nicole Beaudry et plusieurs autres représenteront fièrement cette équipe.

L'équipe de Kiamika mettra fin à ses activités vers 1985. Ce-

pendant, plusieurs jeunes filles et jeunes femmes continueront à évoluer à Mont-Laurier pour d'autres formations au cours des années qui suivirent. La pratique de ce sport a disparu au début de la décennie 1990.

UNE FAMILLE SE DISTINGUE

À Kiamika, une famille s'est particulièrement distinguée au niveau des loisirs sportifs, il s'agit de la famille Clément Saint-Jean.

Clément Saint-Jean et Mariette Bondu ont uni leurs destinées le 6 octobre 1956 à l'église de Lac-du-Cerf.

Clément est le fils de Oscar Saint-Jean et de Gertrude Prévost. Ses grands-parents, Édouard Saint-Jean et Alzire Lachaine, sont arrivés à Kiamika vers 1904. Ils venaient de la région de Labelle.

Clément Saint-Jean est un fanatique du baseball et du hockey. Il s'est impliqué grandement dans différents organismes : Caisse populaire, Comité des loisirs de Kiamika, Chambre de commerce de Lac-du-Cerf, Kiamika et Val-Barrette, Fabrique de Saint-Gérard de Kiamika, Comité des fêtes du 75^e de Kiamika, comité d'école, Conseil des loisirs de l'Outaouais, municipalité de Kiamika, piste de course de Kiamika... Il sera même choisi bénévole par excellence du nord de l'Outaouais au Conseil des loisirs de l'Outaouais en 1973. Il sera instructeur de plusieurs jeunes équipes de baseball et directeur-gérant des Cosmos de Kiamika. C'est au baseball qu'il s'est le plus signalé, évoluant pour l'équipe de Kiamika dans la Ligue laurentienne de baseball de 1960 à 1977. Il avait d'ailleurs participé à la fondation de cette Ligue. Voici un article d'un journal local qui démontre bien son talent et sa détermination :

Les Aigles saluent leur « vieux » Clé

« Le hockey professionnel a son Gordie Howe, le baseball majeur a son Woodie Fryman et la Ligue laurentienne de baseball a son Clément Saint-Jean.

Je pense qu'on peut se permettre une pareille introduction après avoir vu la magistrale démonstration de courage et de talent du vétéran lanceur de 43 ans des Aigles de Kiamika qui, samedi dernier, s'est permis d'affronter et de tenir tête pendant 16 1/3 manches (!!!) à l'une des plus fortes équipes de la LLB, sinon la meilleure, les Athlétiques de Ferme-Neuve.

On ne peut rester insensible devant pareille performance et, s'il est vrai que la « valeur n'entend pas le nombre des années », il est aussi vrai, comme nous l'a démontré le « vieux » Clé, que le désir de vaincre n'est pas seulement l'apanage de la jeunesse.

Prêcher par l'exemple, ça vaut des milliers de mots et de conseils et je suis certain, Clément, que tu as été, samedi dernier, une source d'inspiration pour les jeunes Aigles. Il n'y a pas de doute qu'on sera bientôt difficile à vaincre si, à l'exemple d'un « vieux » de 43 ans, on peut y mettre autant de cran et surtout autant de cœur!!! Chapeau Clément.

Les jeunes Aigles te saluent
L'Écho de la Lièvre, le 20 juillet 1977.

À l'instar de Clément, son épouse Mariette Bondu s'impliquera également dans différents organismes : A.F.É.A.S., amis de l'Enfance exceptionnelle, Comité d'école de la Commission scolaire Henri-Bourassa, Fabrique Saint-Gérard de Kiamika, Conseil économique du comté de Labelle, Chambre de commerce de Kiamika, Lac-du-Cerf et Val-Barrette, bibliothèque municipale, Service d'orientation des foyers, Conseil de pastorale de la zone de la Lièvre, chorale de Kiamika, Comité de baptême, Conseil de pastorale, Société d'horticulture et d'écologie de Kiamika, présidente de l'Association libérale du comté de Labelle.

Mariette Saint-Jean sera l'un des membres fondateurs de la Ligue laurentienne féminine de balle-molle. Elle évoluera au 1^{er} coussin pour l'équipe de Kiamika au cours des saisons 1972 et 1973. Au ballon-balai, elle sera la gardienne de buts pour les 75^e de Kiamika de 1973 à 1975. La Ligue de baseball mineur de la région de Mont-Laurier pourra compter sur Mariette à titre de secrétaire au cours des années 1972 à 1976.

Clément Saint-Jean et Mariette Bondu sont les parents de six garçons et de deux filles : Claude, Bernard, Serge, Gilles, Rémy, Marcel, Janique et Monique. Ils forment sans contredit une famille de grands sportifs.

Claude, Bernard, Gilles, Rémy et Marcel ont pratiqué le baseball et le hockey. Tous, à l'exception de Marcel, ont évolué pour le Club de hockey junior « Les Montagnards Laurentiens » de Mont-Laurier.

Claude participera aux championnats provinciaux de ballon sur glace. Il prendra part à dix championnats provinciaux et à deux championnats canadiens de baseball. Depuis quelques années, il est entraîneur pour des équipes de niveau MAHG, pour l'équipe des Draveurs Atome BB et celle des Draveurs Pee-wee BB à Mont-Laurier. En 1997, alors qu'il était entraîneur pour les Draveurs Atome BB, il

recevra la médaille de l'Association canadienne de hockey amateur, le prix 3M, pour l'entraîneur qui s'est le plus démarqué selon les critères établis par l'Association canadienne pour ce prix. Au cours de la saison 1996-1997, son équipe remportera le championnat provincial.

Bernard s'est vu remettre le trophée « FLEUR DE LYS » chez les Montagnards Laurentiens pour la saison 1977-78. Ce trophée est remis à chaque année au joueur désigné comme le plus gentilhomme et ayant démontré le plus d'esprit d'équipe. Au baseball, il sera le meilleur joueur de la Ligue laurentienne en 1980 et 1981. Il sera choisi sur l'équipe d'étoiles de la Ligue pendant douze saisons consécutives de 1977 à 1988 pour les championnats provinciaux ; il sera de l'équipe d'étoiles pour représenter le Québec pour les championnats canadiens à 4 reprises, soit en 1984, 1985, 1987 et 1988. Il se démarquera également au ballon-balai alors qu'il sera de l'équipe pour représenter la région aux championnats provinciaux en 1984, 1985 et 1986. L'équipe pour laquelle il évoluait remporta la médaille d'argent en 1985 et 1986.

Gilles, quant à lui, a obtenu plusieurs records personnels au hockey, et ce, spécialement pour ses talents de pointeurs. Il a été le meilleur compteur de toute l'histoire des Montagnards Laurentiens. Depuis 1991, il est entraîneur pour des équipes MAHG et Atome à Mont-Laurier. Au ballon-balai, en 1985-86, alors qu'il évoluait pour une équipe de Sainte-Anne-du-Lac, il remportera le trophée de meilleur compteur de la ligue. Son équipe représentera la région aux championnats provinciaux. En 1972, il participera aux Jeux du Québec en patinage de vitesse. Au baseball, à 11 reprises, il sera choisi sur l'équipe d'étoiles pour représenter la Ligue aux championnats provinciaux ; en 1982 et 1983, l'équipe pour laquelle il évoluait remportera deux médailles de bronze et en 1981 et 1986, deux médailles d'argent ; l'équipe recevra le titre de champions provinciaux à deux reprises. En 1984, il sera de la formation du Québec aux championnats canadiens de baseball à Saint-John, au Nouveau-Brunswick. Il en sera de même l'année suivante alors qu'il fera partie de l'équipe du Québec aux championnats canadiens de baseball à Kentville en Nouvelle-Écosse ; lors de ces championnats, il sera choisi sur l'équipe d'étoiles du Canada à la position de 2^e but.

Rémy fit son hockey mineur pour les clubs élites de Mont-Laurier. Évoluant comme défenseur, il recevra plusieurs mentions pour

le plus de points et de buts par un défenseur et pour le plus de parties consécutives avec 1 point. En 1984-1985, il évoluera avec le Royal de Montréal de la Ligue senior majeure du Québec. La saison suivante, il sera de l'équipe des Citadins de l'Université du Québec à Montréal et sera nommé meilleur défenseur de la Ligue en plus d'être choisi sur la 1^{ère} équipe d'étoiles. Au baseball, de 1984 à 1986, il sera de la formation du Québec et participera aux championnats canadiens. Il pratiquera également le football de 1980 à 1983 alors qu'il évolue avec les Vikings de Maisonneuve au sein de la Ligue collégiale « AA » de football, il sera choisi sur la 1^{ère} équipe d'étoiles du Québec comme bloqueur offensif.

Marcel, le plus jeune des garçons, recevra en 1972 une médaille aux Jeux du Québec en patinage de vitesse. La même année, il évoluera au hockey dans une formation moustique élite qui remportera les grands honneurs aux tournois Optimiste de Mont-Laurier et au tournoi de Hull. Dans les années qui suivirent, il sera de la formation moustique élite, Pee-wee et Pee-wee élite. Au baseball, il participera à quelques reprises aux championnats provinciaux.

En 1975, Janique représente la région aux Jeux du Québec à Rimouski en patinage de vitesse. À la balle rapide, entre 1976 et 1981, elle participera à trois reprises aux tournois provinciaux. L'équipe pour laquelle elle évoluait recevra la médaille d'or en 1981. Cette même année, elle participera aux championnats canadiens de « fastball » à Milverton, en Ontario. Janique s'est également signalée au ballon sur glace. Depuis 1980, elle a participé à quelque dix reprises aux championnats provinciaux, remportant à plusieurs occasions des médailles d'argent et d'or. En 1993, elle participera aux championnats canadiens à Goose Bay au Labrador et remportera avec sa formation la médaille d'or. L'année suivante, aux championnats canadiens à Lethbridge en Alberta, la médaille d'argent leur fut décernée. En 1995, l'équipe pour laquelle elle évoluait remporte la médaille d'or aux championnats canadiens et en 1996, la médaille d'or dans la catégorie B. Janique évolue également dans un club de ringuette qui se signale aux championnats provinciaux en remportant une médaille d'argent en 1995 et des médailles d'or en 1996 et 1997. Elle pratique encore aujourd'hui le hockey, le ballon sur glace et la ringuette.

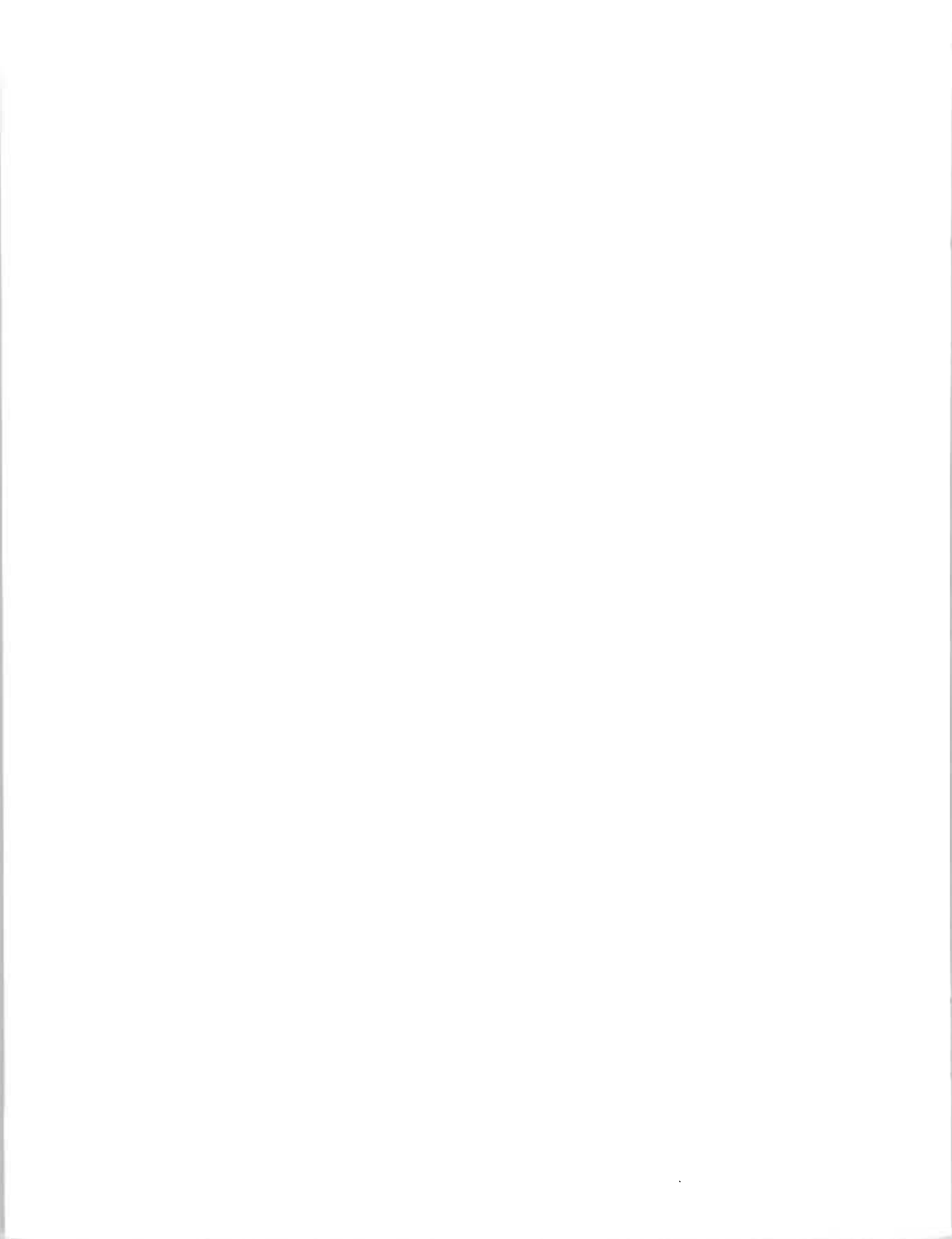
Monique était une adepte de la balle rapide, participant à trois reprises aux tournois provinciaux. En 1979, la formation pour laquelle

elle évoluait recevra la médaille d'argent et en 1981, la médaille d'or leur sera décernée au tournoi provincial de Thetford Mines. Monique participera aux championnats canadiens Junior à Milverton en Ontario. Au ballon sur glace, elle participera en 1980 et 1981 aux tournois provinciaux à Pointe-aux-Trembles et à Disraëli.



LA FAMILLE CLÉMENT SAINT-JEAN, FAMILLE D'HONNEUR AU TOURNOI A.P.B.M. DE MONT-LAURIER EN 1995.

Afin de souligner leur implication dans les sports, en 1995, la famille Clément Saint-Jean est choisie comme « famille d'honneur » lors du tournoi de hockey mineur provincial -A.P.B.M.- de Mont-Laurier, honneur qui rejaillit sur toute la communauté de Kiamika.





**Nos
associations
et
organismes**

LES ORGANISMES À CARACTÈRE SPORTIF



LE CLUB DES TERRAINS DE JEUX DE KIAMIKA - LE COMITÉ DES LOISIRS

Avant que les loisirs ne soient organisés par des organismes créés à cette fin, ceux-ci relevaient de la municipalité et d'une association appelée « le Club des terrains de jeux de Kiamika ». En décembre 1960, le conseil municipal défraie les coûts pour l'installation de l'électricité de la patinoire.

La municipalité ainsi que le Club des terrains de jeux voient à la gérance des équipements de loisirs. Le 5 mars 1962, la résolution suivante est adoptée par le conseil municipal :

« Il est proposé et résolu unanimement que les enfants d'âge scolaire quittent la patinoire à 8 h 15 les soirs de semaine, les vendredi, samedi, dimanche, à 9 h 15. »

Le 8 mai 1962 se tient une assemblée du Club des terrains de jeux de Kiamika -Grégoire Diotte en est alors le président- afin de

former un conseil qui s'occuperait de la cause des loisirs dans la paroisse. Un organisme désigné sous le nom de « Comité des Loisirs » est alors formé de Charles Meilleur, Fernand Saint-Jean, Omer Saint-Jean, Firmin Valiquette, Grégoire Diotte, Mariette Saint-Jean, Marie-Rose Cloutier et Rémi Prévost qui assumera la fonction de secrétaire-trésorier. Le curé Marcel Poissant est nommé aviseur moral.

Le lendemain, les membres se réunissent pour élire un président et un vice-président. Charles Meilleur prendra la présidence du comité tandis que Fernand Saint-Jean est nommé vice-président.

Afin d'aider les jeunes et le Comité, la municipalité leur verse des subventions.

On se préoccupe alors du club de baseball local et une équipe de balle molle féminine est formée.

Le comité connaîtra au cours des années qui suivirent des difficultés. Une réorganisation devient nécessaire. Le 13 mai 1965, Mme Albertine Portelance prendra la présidence du nouveau comité, aidée de Fernand Saint-Jean à la vice-présidence, de Arthur Girouard, Firmin Valiquette, Albert Filion, Mariette Saint-Jean et de Maurice Lacasse.

Pour un salaire de 30 \$ par mois, Ravana Quenneville est engagé comme gardien de la patinoire en 1966.

Afin de financer les activités, les membres organisent un bingo au sous-sol de la caisse populaire.

Se sont succédé à la présidence du Comité, Lucien Nantel en 1967 et Grégoire Diotte en 1969. La municipalité nomme alors deux membres du conseil pour la représenter au sein du Comité: le maire Albert Diotte et le conseiller André Lacasse.

En juin 1969, le conseil municipal demande que des démarches soient entreprises afin d'incorporer le comité pour l'organisation de loisirs à Kiamika.

Au début de l'année 1970 a lieu le premier carnaval d'hiver. On y organise alors un souper, une partie de hockey, le couronnement de la reine et une course de motoneige. Le tout se termine par une soirée à l'hôtel Rendez-Vous.

En octobre 1971, le Comité des loisirs de Kiamika inc. obtiendra ses lettres patentes.

LE COMITÉ DES LOISIRS DE KIAMIKA INC.

Les présidents :

1971-73	Grégoire Diotte	1984-85	Robert Nantel
1973-74	Clément Saint-Jean	1985-86	Louise Saint-Jean
1974-75	Robert Nantel	1986-87	Alain Saint-Germain
1975-76	Clément Saint-Jean	1987-88	Marcel Lachaine
1976-77	Robert Nantel	1988-90	Réjean Valiquette
1977-79	Guy Saint-Jean	1990-92	Michel Saint-Jean
1979-80	Jean Richard	1992-93	Édith Beaudry
1980-81	Michel Saint-Jean	1993-94	Jean-Claude Grenier
1981-82	Guy Grenier	1994-95	Benoit Grenier
1982	Gaétan Lefebvre	1995-96	Yan Desharnais
1982-83	Jean Richard	1996-97	Michel Dumas
1983-84	Gaétan Lefebvre	1998-	Robert Nantel

Grégoire Diotte, Clément Saint-Jean et André Lacasse s'adressent au ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives pour l'incorporation de l'organisme; le 26 octobre 1971, le Comité des loisirs de Kiamika inc. obtient ses lettres patentes et est officiellement incorporé: il devient alors une entité distincte de la municipalité. Grégoire Diotte en deviendra le premier président. Les membres organisent surtout des activités pour les jeunes; les personnes du troisième âge, quant à elles, se divertissant avec les activités organisées par le Club de l'Âge d'or. Afin d'amasser des fonds, un carnaval se déroule les 18, 19 et 20 février 1972.

CARNAVAL DE 1972: 18-19-20 février

Prix du souper :	1,25 \$ adulte
	0,50 \$ enfant
Bière :	0,40 \$
Fort :	0,80 \$
Liqueur :	0,25 \$

En 1973, le comité appuie une demande d'une étudiante, Lucille Daoust, pour la présentation d'un projet dans le cadre du programme Perspective Jeunesse, ce qui donne alors naissance aux terrains de jeux qui seront ouverts d'année en année jusqu'en 1995. En 1996, un projet semblable est soumis dans le cadre du programme Placement Carrière

été. Les critères de sélection établis par le gouvernement fédéral pour ce programme fait en sorte que le projet est refusé.

Le 18 juin 1973 se tient la première assemblée générale annuelle. Suite aux élections, Clément Saint-Jean est élu à la présidence. Serge Lachaine assumera la charge de vice-président tandis que Vianney Fontaine, André Lacasse, Grégoire Diotte, Jacques Saint-Jean seront élus directeurs. Robert Nantel prendra la charge du secrétariat et de la trésorerie.

Au cours de cette période, les citoyens prennent à cœur les loisirs puisqu'on dénombrait la présence d'une dizaine de personnes aux réunions du comité, ce qui est loin d'être le cas depuis quelques années.

Dans les années 1972 à 1975, les carnivals sont très populaires. La coutume était d'élire une reine et des duchesses. Ces carnivals se sont succédé, année après année; on y organise des tournois de ballon-balai, des courses de raquettes, du ski de fond, des tournois de pitoune, des joutes de hockey...



LE CARNAVAL DE KIAMIKA EN MARS 1973.



LE MONUMENT DE GLACE CONFECTIONNÉ EN 1974.



LES DUCHESSES ET LA REINE DU CARNAVAL DE 1975.

En 1974, Pierre Arbour, Guy Touchette, Michel Villeneuve et Lucien Nantel défrichent les premières pistes de ski de fond qui ont leur point de départ derrière la salle municipale. Trois sentiers sont aménagés; débutants et experts peuvent s'y amuser. À l'automne 1975, on procède à l'ouverture des sentiers. Guy Touchette, qui est alors directeur du Comité des loisirs, sera responsable de cette activité. Pierre Arbour fera l'entretien des sentiers au cours des deux ou trois premières années; Michel Villeneuve le remplacera pendant quelque huit années. C'est bénévolement que ces deux personnes assuraient l'entretien des sentiers. Des skieurs de toute la région viennent pratiquer leur sport favori dans des sentiers qui avaient une très bonne réputation à l'époque. Par manque de personnes bénévoles voulant s'occuper de la piste, vers 1986, on décide de fermer les sentiers.



DES ADEPTES SUR LA PISTE DE SKI DE FOND.

Avec l'entrée en scène de l'équipe de baseball locale: « les Aigles » au cours de l'été 1975, d'importants travaux sont réalisés au terrain de baseball. On construit des abris pour les joueurs, un arrêt-balle ainsi qu'une clôture.

En mai 1976, on lance l'idée d'un festival d'été pour faire suite aux fêtes du 75^e qui ont eu lieu en 1973. Le premier festival a lieu les 13, 14 et 15 août; on organise des courses de poneys, des parties de balle-molle, un concours de bûcheron et quelques autres activités.

Les carnivals et festivals étaient à cette époque des succès d'organisation et de participation.

Le premier dépouillement d'arbre de Noël a lieu en décembre 1976. Organisé par Paul Larocque, le Comité des loisirs le soutiendra financièrement. Cette fête se répétera par la suite presque à chaque année. En plus des cadeaux qui leur



UN DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL.

sont offerts par le père Noël, les enfants peuvent se divertir en dansant et en jouant.

Au cours de l'année 1977-78, on installera le système d'éclairage actuel de la patinoire.

Au début des années 80, on retrouve de moins en moins de bénévoles. On assiste à plusieurs démissions au sein du Comité.

À la fin de l'année 1982, on remet sur pied un nouveau Comité. À l'été 1983, on aménage le parc-école qui fera la joie des enfants. On connaît alors le plus gros festival depuis le 75^e avec l'organisation de la sixième étape du circuit provincial de véhicules tout terrain. Plus de mille personnes assistent à cette compétition. José Diotte qui représente Kiamika remportera l'une des courses.

Afin de souligner le 15^e anniversaire de l'incorporation du Comité, en 1986, on organise les fêtes pour commémorer cet événement. Au cours de la fin de semaine des 7, 8 et 9 février, on remémorera les principaux événements qui ont marqué ces quinze années. On honore les artisans du comité ainsi que les athlètes qui ont excellé dans les différents sports qui se sont pratiqués à Kiamika. Mme Albertine Daigneault recevra une mention spéciale puisqu'elle fut la première femme à la présidence du Comité des loisirs de 1965 à 1967. Les athlètes qui ont été honorés sont :

Bernard Saint-Jean	Athlète par excellence au baseball.
Pierre Forget	Athlète par excellence au ballon-balai.
Vianney Fontaine	Athlète par excellence à la balle-molle.
Albert Diotte	Athlète par excellence aux courses sous harnais.
Gilles Saint-Jean	Athlète par excellence au hockey et athlète par excellence toute catégorie.
Brigitte Nantel	Personnalité sportive à la balle-molle.
Josée Lacasse	Personnalité sportive au ballon-balai.
Solange Valiquette	Athlète par excellence toute catégorie.
Louise Saint-Jean	Athlète par excellence toute catégorie.

Les membres du comité organisateur en profiteront pour honorer un des plus vaillants bénévoles disparu lors de la dernière année, Fernand Brière. Un trophée portant le nom de Fernand Brière sera remis à chaque année au bénévole contribuant à l'évolution des loisirs au niveau de la communauté. En 1986, Mme Adéline Nantel recevra cet

honneur, elle qui a effectué depuis bien des années un travail effacé, organisant, avec l'aide d'autres bénévoles, les repas lors des carnivals et des festivals à Kiamika.

En 1990, on parle de reconstruire la salle d'hébergement près de la patinoire. Débute alors la campagne de financement avec une subvention de 1 000 \$ provenant du gouvernement du Québec. On organise bingo, carnaval, brunch et quelques autres activités afin d'amasser des fonds. D'autres subventions seront versées par les gouvernements fédéral et municipal. La population est sollicitée afin de faire don de billots de sciage pour la construction. On récolte plus de bois qu'il n'en faut. Le bois est scié gratuitement par C. Meilleur & Fils inc.. La construction s'effectue bénévolement et les travaux, à l'exception des travaux de finition, sont complétés avant la fin de l'année 1991. L'année suivante, tous les travaux sont terminés. L'édifice porte aujourd'hui le nom « Le toit des jeunes sportifs ».



LE « TOIT DES JEUNES SPORTIFS » CONSTRUIT EN 1991.

Le bénévolat est à la base même du fonctionnement du Comité des loisirs. En 1996, on craint encore une fois pour la survie du Comité. Lors de l'assemblée générale du 6 octobre, personne ne veut prendre la relève. Les anciens membres du Comité remettent les livres à la municipalité. Cette dernière ne veut pas s'impliquer dans l'organisation des loisirs, ceux-ci étant une responsabilité du Comité des

loisirs qui est un organisme indépendant de la municipalité, et ce, même si elle verse une subvention au Comité des loisirs depuis plusieurs années. Le conseil municipal demande donc de trouver des personnes intéressées aux loisirs et de voir à former un nouvel exécutif. Un mois plus tard, un nouveau comité est formé. Le même problème surviendra au cours du mois de décembre 1997, mais il sera réglé rapidement.

LE 75^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE LA PAROISSE

En 1973, le Comité des loisirs de Kiamika inc. est mandaté pour voir à l'organisation du 75^e anniversaire de fondation de la municipalité et de la paroisse. Le défi est grand, mais vaillamment relevé, et la fête se déroule les 10, 11 et 12 août.

CHANT POUR LE 75^e

Texte: Mme Jérôme Filion et Lionel Racine
(air: "La vie des temps modernes")

REFRAIN

On est à Kiamika
C'est pour s'amuser
Le 75^{ème}
On veut le fêter
On est parti de bien loin
Pour se rappeler
Les bonnes choses qu'on a vécu
Dans les temps passés.
Aujourd'hui on est heureux
De vivre à Kiamika
Pis nous autres on le sait.

— 1 —
Ça est venu d'partout
Ça prend-ti des tous
Fidèles au rendez-vous
Nous voici chez nous.
Manger, boire et chanter
Bien nous amuser
Faudrait pas oublier
Qu'on y a travaillé.

— 2 —
Des gens à ce rien faire
Y en a pas ici
Pour cultiver la terre
Ça prend du répit
Les hétérosexes travaillent
Pleine capacité
Le bois, c'est leur affaire
C'est bon pour la santé.

— 3 —
Les truites de nos ruisseaux
Y sont disparues
Le Parc les a mangées
Faudra les retrouver
A tous nos bons amis
Nous oisons merci
D'avoir participé
A nos festivités.

— 4 —
Les jeunes et les vieux
Sont tous très heureux
De vous accueillir ici
Comme de bons amis.
Vous êtes tous les bienvenus
A Kiamika
Vous s'êtes sûrement bien repus
Dans tout l'ère la la.

— 5 —
Te souviens-tu ton vieux
Dans le temps passé
Des "chevreaux" il y avait
Et pis on en tuait
Fais-toi s'en pas mon vieux
Encore aujourd'hui
Des "chevreaux" y en a encore
Mais sans braconnier

PROGRAMME

— ● —

Mercredi, 8 août 7 h: Pièce de théâtre pour enfants "Cecelia et Betz-butli" de Gaby Déziel Hupé.

Vendredi, 10 août 8 h. Coverture officielle et signature du Livre
Inviolés d'honneur: S. E. Mgr André Ouellette, évêque de Mont-Laurier,
Fernand Lafontaine, député Provincial,
Gaston Clermont, député Fédéral.
Les maires environnants.
Les anciens maires et curés de Kiamika.

9 h. Danse en plein air avec 2 orchestres: Les Valiquettes — Les
Eskies.

11 h. Feu d'artifice — La veillée (danse) se continue jusqu'à 2 h.

Samedi, 11 août: 2 h. Concours d'activités forestières.

Concours olympique
Tir au cible, etc.
Deux marches de balle pour les hommes
Deux marches de balle pour les femmes.

6 h. Souper aux "beaux".

8.30 h. Monologiste, l'antainiste: Jean-Lou (à ne pas manquer)

10.00 h. Veillée du Bon Vieux Temps avec orchestres.

Dimanche, 12 août: 10 h. Messe en plein air.

Picnic (chacun apporte son lunch) (s'il pleut, dans les salles)

1:30 h. Défilé.

2:30 h. Concours de tir de chevaux

6 h. Souper.

8 h. Danse avec orchestre

LE CHANT POUR LE 75^E ET LE PROGRAMME DES FÊTES.



UNE CÉRÉMONIE DU 75^E
ANNIVERSAIRE. LE DÉPUTÉ
FÉDÉRAL GASTON CLERMONT, LE
DÉPUTÉ PROVINCIAL FERNAND
LAFONTAINE, MGR ANDRÉ
OUELLETTE, LE CURÉ LIONEL
RACINE, LES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA
FABRIQUE DE KIAMIKA.



UNE DES ACTIVITÉS DU 75^E ANNIVERSAIRE.



ANDRÉ LACASSE, OMER SAINT-JEAN, CLÉMENT SAINT-JEAN, LE PÈRE GABRIEL FILION ET GILBERT SAINT-GERMAIN.



LA MESSE CÉLÉBRÉE LORS DU 75^E ANNIVERSAIRE. LE CURÉ LIONEL RACINE, MGR ANDRÉ OUELLETTE ET LE PÈRE GABRIEL FILION.

LE COMITÉ DES LOISIRS DU LAC FRANÇOIS INC.

Le Comité des loisirs du lac François voit le jour en mars 1983 et a comme mandat d'organiser des activités récréatives pour les résidents du lac François. Ces derniers étant, à l'époque, en majeure partie des villégiateurs, des activités estivales sont privilégiées.

Denise Boudreault, Lise Vaillancourt-Lapointe, Walter Bertolini, Jean-Guy Casavant, Pierre Marcou et Gilles Piché ont, à tour de rôle, assuré la présidence de cet organisme.

Dès 1983, Fernande Jacob, Lise Vaillancourt-Lapointe et Denise Boudreault organisent la première fête champêtre avec épluchette de blé d'Inde. Jeunes et moins jeunes prennent part à diverses activités de plein air. La fête se déroule alors sur le terrain de Omer Lapointe. Cette journée champêtre se répétera presque à chaque année, un certain temps sur le terrain du Motel Lily et, depuis quelques années, sur le terrain du restaurant le Grillon. Marathon, tournois de fer, de poche et de volley-ball, activités sur l'eau amusent toute la famille. Un souper et une soirée dansante clôturent les festivités.

Les fêtes champêtres sont devenues des succès d'organisation grâce au représentant O'Keefe de la région, Jacques Lesage, qui a, pendant quelque trois années, commandité le chapiteau.

À deux reprises, des randonnées en carriole tirée par le « skidoozer » seront organisées transportant les gens au relais du Club de motoneige Anti-Loups inc. au lac Brûlé.



UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES LOISIRS DU LAC FRANÇOIS. LE DÉPART DU MARATHON ENFANTS-PARENTS.

LES COURSES DE CHEVAUX

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, le cheval occupait une place primordiale dans la vie quotidienne de nos ancêtres. Employé pour travailler au champ du printemps à l'automne, pour monter au chantier l'hiver ou simplement attelé à certaines occasions pour les sorties, il aura

été indispensable au colon... Avec la mécanisation des travaux agricoles et sylvicoles, son rôle s'amenuisa graduellement.

C'est ainsi que le cheval devient une source de divertissement. Certains adeptes organisent à l'occasion des courses de chevaux pour le plus grand plaisir de tous.

Vers 1950, Aggée Saint-Jean construit la première piste de course pour de gros chevaux au lac François sur une partie du lot 11 dans le rang 11 appartenant à Ubald Prévost. M. Saint-Jean est un fanatique de courses et adore les chevaux.



LE PISTE DE COURSE AU LAC FRANÇOIS EN 1959.
AGGÉE SAINT-JEAN ET HORACE LÉPINE.

Vers 1955, Aggée Saint-Jean et Herménégilde Valiquette possèdent des chevaux de courses et se rendent même à Maniwaki pour compétitionner.

Les deux premiers chevaux que M. Saint-Jean entraîne sont « Jack A Gratton » et « Mary-Lou-Patch » qui lui feront remporter de nombreux prix et qui lui permettront de se faire connaître.

Par la suite, les activités se déplacent au village de Kiamika où une piste est aménagée à l'arrière de l'hôtel sur une partie du lot 18-A du rang 7 appartenant à Gaston Saint-Louis. Des courses y seront tenues quelques temps. Avant même que la décennie 1950-1960 ne s'achève, Aggée Saint-Jean loue la piste de Arthur Lajeunesse de Mont-Laurier sur le chemin du lac de la Dame pour y tenir des courses pendant un an ou deux. Il délaissera par la suite la compétition et vendra ses gros chevaux.

Vers 1975, au village, M. Saint-Jean aménagera une piste sur le terrain situé à l'est de la rue Turgeon là-même où l'on retrouve aujourd'hui les propriétés de Richard Labelle, Robert Aubrey et Jean-Paul Ouimet. Des courses s'y dérouleront pendant un an. Il achètera par la suite « Nick », son premier cheval miniature, qui compétitionnera sur la piste de course sur le chemin Chapleau.

LA PISTE DE COURSE DE KIAMIKA

Présidents :

Lionel Lachaine	1976-1977	Léo Turpin	1992-1994
Albert Diotte	1977-1989	Florian Saint-Jean	1994-1995
Jules Diotte	1989-1990	Léo Turpin	1995-1996
Jean-Claude Grenier	1990-1992	Michel Dion	1996-

En 1976, Edgar, Lionel et Réginald Lachaine, dans un souci de promouvoir le développement du sport équestre, tiennent une rencontre le 15 octobre pour former un conseil d'administration. On décide alors de construire une piste de course de chevaux miniatures d'un quart de mille. En 1976, la municipalité de Kiamika conviendra de céder à l'organisme le terrain nécessaire pour la construction de la piste et de ses approches sur des parties des lots 16 et 17-A du rang 7, dans le chemin Chapleau. Les travaux de construction débutent et des courses s'y dérouleront dès 1976. Pour financer le coût des travaux, des soupers-bénéfiques sont organisés.

Lionel Lachaine assurera la présidence pour l'année 1976-77.

Albert Diotte, Lionel Lachaine et Suzelle Alarie entreprennent en 1977 les démarches afin d'obtenir l'incorporation de l'organisme. La Piste de course de Kiamika sera légalement constituée et obtient ses lettres patentes le 16 mai 1977. Albert Diotte assurera la présidence à partir de 1977, et ce, pendant douze années. On entreprend alors les travaux pour rendre la piste réglementaire. En 1978, le restaurant et la tour sont construits, l'année suivante les paddocks.

Le 13 août 1979, la Piste de course de Kiamika inc. devient officiellement propriétaire du terrain où est construite la piste et achètera également un lopin de terre situé du côté sud du chemin Chapleau, en face du terrain où la piste est construite.

D'année en année, des améliorations sont apportées à la piste, aux paddocks et à divers équipements; une écurie sera érigée en 1986.



LA PISTE DE COURSE DE KIAMIKA EN 1996.

En 1997, les administrateurs prennent la décision de reconstruire le restaurant et le bar en respectant l'ébauche du projet qui avait été soumise par l'ancien président, Léo Turpin, décédé au cours de l'année précédente. C'est bénévolement que les travaux se réaliseront, un projet qui coûtera quelque 24 000 \$ à l'organisme. Diverses subventions et des sommes reçues de plusieurs commanditaires assureront le financement d'une partie du coût des travaux.

À tous les dimanches, à partir du mois de mai jusqu'au mois de septembre, jockeys et amateurs de courses se donnent rendez-vous.

LES AUTRES ORGANISMES DE LOISIRS

Plusieurs autres organismes ont été créés, mais leur existence fut de courte durée. On peut penser au Club de motoneige « Les Aigles du Nord » qui a été créé vers 1970, au Club de tir au pigeon d'argile qui verra le jour vers 1971, au Club optimiste qui avait été mis sur pied en 1986 et qui cessa ses activités après seulement une année de fonctionnement.

LES ORGANISMES À CARACTÈRE SOCIAL

L'A.F.É.A.S.

HISTORIQUE PROVINCIAL

Le début du vingtième siècle sera celui de la libération lente et progressive de la femme. C'est au début de ce siècle que naîtront les Cercles des fermières dans la région du Saguenay. La fondation, en 1915, de ces cercles survient au moment où l'on constate l'émigration massive de nos jeunes gens et jeunes filles à l'extérieur de nos campagnes. Les buts visés par ce mouvement sont de regrouper les jeunes femmes et jeunes filles des milieux ruraux pour leur permettre de mieux se connaître, de se comprendre et d'échanger leurs connaissances, de s'intéresser davantage à l'étude de leurs problèmes, de s'entraider mutuellement à faire plus et mieux pour l'amélioration des conditions matérielles de vie sur la ferme.

Les pouvoirs politiques et religieux s'intéressent grandement à la bonne marche de cette nouvelle association féminine. Monsieur Alphonse Désilets, ingénieur-agronome du ministère de l'Agriculture, est, pendant des années, l'âme dirigeante de ces cercles. L'engouement des femmes pour ce mouvement a permis, en quatre ans, de passer de cinq à trente-quatre cercles. En 1919, un conseil provincial est créé. À cette occasion, la revue « La Bonne Fermière » a vu le jour et est publiée de façon trimestrielle. Pendant plusieurs années, les femmes « leaders » des différents cercles mènent des luttes acharnées pour faire reconnaître leurs droits, entre autres, le droit de vote et celui de participer aux discussions ainsi qu'aux décisions qui feront d'elles des partenaires égales dans la société.

En 1944, le pouvoir épiscopal s'interroge sur la pertinence des subsides versés aux Cercles des fermières par le gouvernement du Québec. De plus, le clergé, tourmenté par le pouvoir que le gouvernement avait donné aux femmes et inquiet du rôle que les femmes seront appelées à jouer dans la société, décide d'agir promptement. Plusieurs prêtres, sous l'égide de l'épiscopat, pour contrer ce mouvement qui prenait de l'ampleur et d'une certaine façon pour récupérer un certain pouvoir qu'ils voyaient leur glisser des mains, fondent l'Union catholique des fermières: U.C.F. Les évêques suggèrent fortement que les femmes rurales adhèrent à ce nouveau regroupement. L'argumentation du clergé, pour convaincre les femmes, est la suivante :

«Aussi longtemps que les Cercles des fermières seront à la charge du ministère de l'Agriculture, il sera difficile pour elles, de s'affirmer comme pilier du développement agricole».

De plus, on veut associer le Cercle des fermières à l'Union catholique des cultivateurs. Conséquemment, l'effectif des deux associations serait environ de 75 000 membres. Environ 10 000 des 44 000 femmes adhèrent à l'Union catholique des fermières. Il est de plus en plus évident qu'une rupture se fera entre les Cercles des fermières et l'Union catholique des fermières.

En 1957, l'Union catholique des fermières change d'appellation. Dorénavant, on parlera de l'Union catholique des femmes rurales: U.C.F.R.. Les évêques tiennent toujours le même discours, c'est-à-dire que les associations dirigées ou financées par l'État comportent des risques de noyautage et de déviations idéologiques. Les Cercles des

fermières, qui n'ont pas jusqu'à date adhéré au mouvement, refusent toujours de s'associer. Les raisons évoquées par ces groupes sont très variables; de sources crédibles pour les uns et moins crédibles pour d'autres, il semble que la raison officielle de ce refus de fusion est d'ordre idéologique. En effet, les Cercles des fermières ne veulent pas être noyés dans d'autres regroupements féminins; ils ont comme objectif de célébrer leur cinquantième anniversaire de fondation, prévue pour 1965. D'autres prétendent: «*qu'il serait injuste pour nous «Fermières», qui avons été les pionnières et avons fait un travail de défrichage, de passer les «plats tout cuits» aux dames de l'U.C.F.R. qui, en somme, sont le produit d'une petite revanche du clergé, à une époque où celui-ci avait le droit de vie ou de mort sur les femmes qu'il a cherché à terroriser pour les tirer de son côté»*. Cette source anonyme poursuit «*et je puis vous prouver ce que j'avance. Si vous saviez toutes les intrigues, les abus pour arriver à nous avaler...*» En 1966, l'U.C.F.R. ainsi que les C.E.D. -cercle d'économie domestique- se fusionnent et une nouvelle désignation voit le jour l'A.F.É.A.S.: Association féminine d'éducation et d'action sociale.

Il aura fallu attendre tout ce temps pour qu'un certain rapprochement s'effectue entre les Cercles des fermières et l'A.F.É.A.S.. Bien que les Cercles des fermières n'adhèrent pas au mouvement, la lutte entre les deux associations a cessé surtout lorsque vient le temps de faire reconnaître auprès des différents paliers de gouvernement les revendications des femmes ainsi que leurs attentes dans le futur; en somme, ce que les femmes veulent, c'est d'être partie prenante à la discussion quant à leur avenir et à leur devenir. Encore aujourd'hui, les deux associations féminines existent et elles ne sont toujours pas fusionnées.

HISTOIRE RÉGIONALE OU DIOCÉSAIN DU MOUVEMENT

En 1924, quelques femmes s'interrogent sur la pertinence de créer un Cercle des fermières regroupant les femmes de Mont-Laurier et du diocèse. Ce comité planifie sa stratégie de fondation et c'est le 11 janvier 1925 que le premier Cercle des fermières voit le jour, à Mont-Laurier.

Au fil des années, plusieurs municipalités du diocèse adhèrent à ce mouvement. À Kiamika, c'est en 1932 qu'est fondé le Cercle des fermières. Dès la première année, Éva Bisailon représente la municipalité à une journée d'études à Mont-Laurier. Le but de cette

rencontre est de fonder la première Fédération régionale. Des déléguées de six Cercles des fermières participent aux discussions en vue d'établir les balises de cette nouvelle fédération. Les cercles représentés sont : Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Lac-Saint-Paul, Val-Barrette, Lac-des-Écorces et Kiamika. Les déléguées conviennent qu'il est temps d'élargir le regroupement en fédération dans le but de lui donner une plus grande visibilité. En échange des subventions accordées par le ministère de l'Agriculture, la Fédération s'engage à organiser annuellement une journée d'études ou une exposition régionale inter-cercles. On s'aperçoit que ces activités sont très recherchées par les Cercles des fermières. On y voit une occasion de fraterniser et d'apprécier les travaux qui se font dans les autres cercles ; c'est aussi l'occasion d'exprimer la position des femmes sur les sujets d'actualité qui feront évidemment avancer la cause des femmes.

Bien que le Cercle des fermières de Kiamika existe depuis 1932, il est difficile d'obtenir des renseignements sur son fonctionnement. Cependant, on peut constater que des personnes de chez nous ont travaillé activement à ce mouvement. En effet, l'abbé Marcel Poissant, alors curé de Kiamika, est nommé aumônier diocésain des Cercles des fermières en 1940 et y demeura jusqu'en 1949. Quelques causeries prononcées par l'abbé Poissant nous font réaliser que celui-ci a exercé une influence certaine sur le mouvement régional. Quelques semaines avant l'adhésion du Cercle des fermières à l'Union catholique des fermières, le curé Poissant déclare : *« Ce que nos évêques demandent aujourd'hui aux fermières, ce n'est pas de détruire leurs cercles, mais bien de les perfectionner en les transformant en Association professionnelle »*. Ces propos du curé Poissant ont trouvé écho dans les discussions qui ont suivi. En 1946, les Cercles des fermières de la région adhèrent à l'U.C.F.. Cette adhésion avait comme conséquence la perte d'octrois versés par le gouvernement. Ceci n'a pas fait peur aux membres puisque chacun des cercles pouvait s'autofinancer par des activités.

En 1947, lors du premier congrès diocésain de l'Union catholique des fermières, madame Elzéar Lachaine de Kiamika occupe le poste de secrétaire diocésaine. C'est en 1956, lors du dixième anniversaire de l'adhésion à l'U.C.F. que des manifestations de reconnaissance furent exprimées à notre curé ainsi qu'aux autres aumôniers ayant œuvré au sein de ce mouvement.

HISTOIRE LOCALE DU MOUVEMENT



GROUPE DE L'A.F.É.A.S. DE KIAMIKA ACCOMPAGNÉ DE LA PRÉSIDENTE PROVINCIALE, MADAME AZILDA MARCHAND, ET LE CURÉ LIONEL RACINE, LORS D'UN CONGRÈS DIOCÉSAIN TENU À SAINT-DONAT.

C'est à partir de 1960 que nous pouvons lire, à travers les procès-verbaux, l'histoire du mouvement des femmes à Kiamika. Si les dames de Kiamika sont solidaires des décisions prises régionalement, on s'aperçoit que, pour autant, on ne néglige pas la couleur locale du mouvement.

Le Conseil des fermières est formé d'une présidente, d'une vice-présidente, d'une secrétaire-trésorière et de directrices représentant chacun des rangs et le village. Durant l'année, plusieurs comités voient à la bonne marche

du cercle : celui de l'éducation et de l'action sociale, le comité des arts ménagers et le comité d'organisation des activités. Les rencontres ont lieu une fois par mois. Les élections se tiennent au début de septembre de chaque année ; lorsque le nouveau conseil est en poste, on décide des activités à privilégier pour l'année à venir et on forme les délégations qui assisteront soit au Congrès diocésain ou au Congrès provincial.

Il nous semble que la plupart des réunions se déroulaient comme suit : la présidente qui anime la réunion invite les membres au recueillement en récitant la prière d'usage ; suivra le rapport de la secrétaire-trésorière ; ensuite, il y a présentation d'un sujet pour fin de discussion ou encore la lecture d'un article présenté dans la revue « Femmes rurales ». Les sujets discutés se rapportent presque toujours aux problèmes vécus par les femmes dans la société, que ce soit du point de vue religieux, moral ou économique. Par la suite, on présente les travaux confectionnés par les dames. Parmi ces « exhibits », on y retrouve la confection d'un vêtement, ou encore un tricot, ou un plat culinaire. Un pointage pour chaque article présenté est accordé, et à la fin de chaque année, un cadeau est remis à la dame ayant obtenu le plus haut pointage. À certaines occasions, on fait appel à une personne de l'extérieur pour juger les œuvres . C'est souvent la Sœur supérieure du

couvent qui s'improvise comme juge. Les réunions se terminent par un goûter, ou par un jeu de société, ou parfois par les deux.

Comme un des objectifs du mouvement est d'empêcher nos jeunes filles et jeunes gars de s'exiler hors de nos campagnes, le Cercle des fermières de Kiamika apporte une attention spéciale aux jeunes filles de la paroisse en les intégrant au mouvement. À la fin de l'année, on distribue un cadeau à celles qui durant toute l'année ont assisté aux réunions mensuelles; si une jeune fille faisant partie de l'U.C.F. se marie, un cadeau sous forme d'argent lui est offert.

COMITÉ D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

À la fin de l'année 1964, sous la présidence de madame Jérôme Filion, le Comité d'éducation et d'action sociale formé de mesdames Téléphore Portelance, Henri Lacasse, Clément Saint-Jean et Guy Touchette se prononcent sur le rôle des femmes au niveau municipal. Les quinze femmes présentes lors de la réunion du 18 décembre sont unanimes à dire: «*que la femme a sa place au conseil municipal, qu'elle possède des qualités particulières qui lui permettent de rendre de grands services à la société et même un apport indispensable*». On s'interroge également sur les qualités nécessaires à toute femme pour occuper le poste de maire ou de conseiller.

À la rencontre suivante, le 21 janvier 1965, on poursuit la discussion sur la place des femmes dans la vie municipale. Pour l'occasion, les maris sont invités et des personnes-ressources y participent, entres autres, Mme Hervé Bélanger, présidente diocésaine. La discussion est fort animée et le consensus n'est pas évident. Les avis sont partagés et le procès-verbal de la rencontre nous révèle que «*les hommes ont beaucoup de difficulté à accepter la femme dans la société...*»

À un autre moment donné, en novembre 1965, le Comité se penche sur la pertinence des maternelles en milieu rural. Le procès-verbal du 19 novembre, sous la plume de madame Léopold Alarie, se lit comme suit:

«Kiamika, 19 novembre 1965

Notre Dame des Champs P.P.N.

Lecture du procès-verbal sous la présidence de Mme Jérôme Filion.

L'assemblée débuta par la prière. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres, on fit l'enregistrement des membres qui étaient de 22.

L'étude se fit sur la nécessité des maternelles en milieu rural.

Personnellement, comme mère et éducatrice, nous avons saisi l'importance de l'éducation pré-scolaire. Sachant que l'enfant de quatre ou cinq ans a besoin pour son développement complet de sa personnalité d'un enseignement spécialisé, les parents s'efforceront, par tous les moyens, d'y arriver. Les dames parurent intéressées à cette étude de notre temps. La démonstration sur la confection de chapeaux donnée par Mme Albert Filion continuera à la prochaine assemblée. Les dames qui ont assisté à la soirée de secteur du 10 novembre au Lac-des-Écorces furent très enchantées d'une soirée si bien réussie. Le cours de chapeaux donné par Mme Rolande Gravel, technicienne du gouvernement, a été très apprécié pour celles qui ont pu assister et l'aurait été davantage si la technicienne avait donné les cours le soir, car les jeunes femmes auraient pu y assister. Un magnifique goûter servi par mesdames Portelance et Albert Filion fut très apprécié. On décida que la prochaine assemblée aurait lieu le deuxième jeudi du mois et qu'il aura échange de cadeaux; le tout se termine par la prière».

Mme Léopold Alarie sec.»

À la rencontre suivante, la Sœur supérieure, Sœur Saint-Yves-du-Rosaire, agit comme personne-ressource pour instruire les femmes présentes sur le rôle et l'importance des maternelles en milieu rural.

L'année 65 ne se terminera pas sans que les femmes de Kiamika se questionnent sur un sujet qui, de nos jours encore, suscite bien des émois : la confessionnalité. Il s'agissait d'un des principes fondamentaux du fameux Rapport Parent.

Au printemps 1966, on s'interroge sur les qualifications des professeurs et aussi sur la collaboration des parents relativement à l'éducation de leurs enfants. Toutes les dames présentes s'entendent pour dire que la collaboration des parents est nécessaire pour que l'enseignant puisse réussir dans sa tâche. Un long questionnement se fait sur la pertinence de regrouper tous les élèves dans une classe mixte. Comme le veut la coutume, c'est la Sœur supérieure qui donne les explications sur ce nouveau concept de classe. Voici le procès-verbal qui le relate :

«Assemblée d'avril 1966

Lecture du procès-verbal sous la présidence de Mme Jérôme Filion, la réunion débuta par la prière. Les présences étaient de 15. Nous avions

une invitée d'honneur dans la personne de Sœur supérieure qui nous expliqua les responsabilités de l'école mixte. Mère supérieure avait enregistré sur ruban son interrogatoire avec ses élèves; les réponses de ceux-ci furent très intéressantes. La classe presque complète préfère les écoles mixtes. Devant un fait social, il va falloir accepter les deux principes de base: 1er le besoin pécunier serait plus avantageux que les écoles séparées, c'est un facteur à considérer. Ensuite, c'est connu que la présence des filles stimule l'étude chez les garçons; aussi elles enseignent aux garçons les bonnes manières. Il y a aussi le problème moral à penser; si l'éducation sexuelle de nos enfants était faite comme elle devrait, il y aurait un gros problème de réglé. Toutes les dames parurent satisfaites de ces renseignements et remercièrent Sœur supérieure de sa bonne conférence...»

À cette époque, au niveau provincial se vivait un changement majeur dans tout le système scolaire. Le 20 mai 1966, les dames prennent connaissance, par le biais de leur revue « Femmes rurales », de ce que sera l'école de demain.

La discussion sur le système scolaire a eu lieu dans plusieurs rencontres, et ceci, durant plusieurs années. Le bien-être de nos jeunes est une préoccupation constante. La drogue a aussi retenu leur attention. Voici le procès-verbal de l'assemblée d'octobre 1968 :

«L'assemblée débuta par la prière; 22 dames étaient présentes. La présidente souhaita la bienvenue aux dames; ensuite les responsables des différents comités donnèrent un compte-rendu de leur assemblée respective qui avait eu lieu à Mont-Laurier le 29 septembre. Ensuite on fit l'étude du sujet social de la revue qui était la drogue au niveau scolaire.

Une bonne partie des étudiants font connaissance, un jour ou l'autre, avec la drogue; attirés par l'inconnu, ils le font pour expérimenter des sensations nouvelles. Les étudiants de classes supérieures le font pour pouvoir étudier tard dans la nuit et passer à travers des examens difficiles. Mais tous ces jeunes-là ne sont pas des habitués. Le danger qu'ils se joignent à la minorité qui se réfugient régulièrement dans la drogue dépend largement de l'éducation des jeunes. Si les jeunes se sentent en sécurité au foyer, s'ils se sentent acceptés, ils trouveront moins d'attrait dans la drogue comme moyen d'évasion...»

L'A.F.É.A.S. s'est impliquée indirectement dans la formation du comité d'école et du comité de parents, toujours dans le but de voir au bon fonctionnement des écoles. Dans les mandats du mouvement, le comité d'éducation a un certain droit de regard sur les activités présentées à nos jeunes, qu'elles soient culturelles ou éducatives. Quelques pièces de théâtre ont été présentées dans la paroisse. La pièce « Bonne fête papa » présentée par les professeurs de la polyvalente a créé toute une polémique. Une résolution fut envoyée à l'effet que cette pièce ne soit pas présentée aux étudiants de la polyvalente.

Voici donc cette résolution :

«Attendu que les professeurs de la polyvalente sont venus présenter une pièce de théâtre peu convenable à la population de Kiamika, samedi le 20 mars 1976.

Attendu que plusieurs ont protesté sur le contenu de cette pièce.

Il est proposé par l'assemblée de l'Aséas dont les noms suivent, que la pièce de théâtre «Bonne fête papa» ne soit pas présentée à la polyvalente St-Joseph devant les étudiants».

Mme Henriette Lachaine sec.

Mme Adéline Nantel prés.

Prop. Mme Mariette Saint-Jean

sec. Mme Marie Saint-Aubin.

L'engagement social tient aussi une grande place dans la vie du mouvement. Plusieurs dossiers sont étudiés : les régimes matrimoniaux, les régimes de retraite et de rentes, le zonage agricole, la pollution, le référendum, l'avortement etc... La place de la femme comme partenaire de son mari dans l'entreprise familiale est souvent sujet à discussion. À plusieurs reprises, on discute de la possibilité de verser un salaire à ces femmes collaboratrices ; encore aujourd'hui, le sujet est d'actualité. Comme la famille est un sujet très souvent discuté, soit en groupe ou en atelier, on parle des «*droits et des devoirs réciproques de la famille et de la société*».

«Assemblée février 1967

Marie Reine du monde P.P.N.

Lecture du procès-verbal sous la présidence de Mme Téléspore Portelance, vice-présidente, qui s'acquitta de son rôle en l'absence de la présidente. L'assemblée débuta par la prière et 10 membres étaient présents.

L'étude se fit dans la revue sur «Les droits et les devoirs réciproques de la famille et de la société». La famille n'est pas faite pour la société, c'est la société qui est faite pour la famille; il ne faut jamais oublier que la famille a des droits sacrés antérieurs et supérieurs à ceux de toutes autres institutions y compris l'état lui-même. La famille a droit à l'unité. La famille a droit à la fécondité. Soyez féconds, multipliez-vous, emplissez la terre et soumettez-là. La famille a droit de donner et de surveiller l'éducation donnée aux enfants. La famille a droit à la sécurité économique. Le chômage doit être inlassablement combattu. La famille a droit à l'espace vital. La famille a droit d'être protégée dans sa santé tant physique que morale. La famille a droit à la sécurité...»

Toujours dans le but d'aider les jeunes, un montant de 25 \$ est voté pour payer un voyage aux floralies de Montréal en 1980. C'est un bon moyen pour les jeunes de parfaire leur culture, pensait-on. Au niveau paroissial, plusieurs associations ont profité de la générosité de nos dames. Que ce soit leur implication dans la réalisation de la bibliothèque municipale, projet dont le curé Lionel Racine est très fier. La société horticole ainsi que l'âge d'or ont bénéficié de l'aide de l'A.F.É.A.S., soit par une contribution financière ou une aide matérielle.

COMITÉ DES ARTS MÉNAGERS

Bien que moins visible, ce comité est tout aussi opérant dans le mouvement. Le travail et l'ardeur que ces dames mettent dans la préparation des pièces à présenter à l'exposition régionale a porté fruit. En 1961, le groupe de Kiamika se classe en première position pour les œuvres présentées. À leur retour, la présidente, madame Jérôme Filion, les félicite pour leur beau travail et les invite à lire les livres reçus en prix.

Un de leurs mandats est de voir à l'organisation des cours d'été pour les jeunes filles intéressées. Avec la collaboration des religieuses de l'école d'Agriculture, des cours de couture, de tricot et d'art culinaire sont dispensés aux participantes. À plusieurs reprises des demandes ont été faites, soit au gouvernement par le biais du ministère d'Agriculture, soit au niveau de l'éducation aux adultes, pour que soient donnés des cours de couture, des cours de céramique, des cours de cuisine et même

des cours de gymnastique. À chaque réunion mensuelle, ce comité est chargé de présenter les « exhibits » fabriqués par les dames durant le mois. Avec l'aide de ce comité, plusieurs dames ont développé une certaine dextérité dans la confection de vêtements, dans la fabrication de plats gastronomiques ou encore dans l'art de présenter une table irrésistible.

COMITÉ D'ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Les « fermières » sont solidaires de toutes les femmes de la paroisse qui sont dans le besoin suite à une maladie ou à un désastre ; ici, on pense à Mme Richard Boucher qui, suite à la destruction de sa maison par le feu, a reçu un appui considérable de la part de nos dames. On n'a pas peur de mettre l'épaule à la roue et de venir en aide à ces personnes que ce soit par une contribution financière ou matérielle. L'aide ainsi apportée est bien appréciée. On souligne également un événement heureux tel un accouchement. Un montant de 2,50 \$ est alloué pour un cadeau.

On peut penser que nos généreuses dames s'occupent seulement de régler des problèmes, mais non, elles savent aussi s'amuser et à l'occasion organiser des soirées récréatives pour les citoyens de la paroisse. À chaque année, l'organisation de la fête des Mères et des Pères est l'exclusivité du Cercle des fermières. Avec le concours des religieuses et des enseignantes de l'école, des séances et des chants montés par les élèves agrémentent ces soirées. À l'occasion de cette fête, une dame est choisie comme la mère de l'année et un cadeau lui est remis.

De plus en plus, on remarque que les dames s'impliquent dans des activités qui viennent en aide au milieu paroissial et religieux. Avec l'argent recueilli lors des soirées dansantes ou des soirées de bingo, le Cercle des fermières a pu financer l'achat de nouvelles draperies pour la salle paroissiale pour un montant de 63,59 \$, somme assez énorme pour le temps. Il a fallu organiser plusieurs soirées pour parvenir à payer ces draperies. À chaque année, les dames participent à la corvée du ménage annuel de l'église, de la sacristie et de la salle paroissiale.

FIN DE L'ASSOCIATION FÉMININE

Dans le but évident de poursuivre leurs activités et pour contrer une baisse des effectifs du Cercle, des campagnes de recrutement ont lieu.

On fait du porte-à-porte et on demande au curé d'annoncer en chaire la date des réunions. La perte d'intérêt pour le mouvement est ressentie dans plusieurs autres cercles. Pour stimuler l'ardeur des membres au niveau régional, on souligne de façon particulière le cercle qui augmente le nombre de ses membres de 10 %. En 1976, le Cercle de Kiamika est ainsi honoré; 47 femmes en font partie. Bien que ce nombre soit intéressant, il est cependant inférieur au nombre de membres pour l'année 69-70; il était d'alors de 57 participantes.



ADÉLINE NANTEL, PRÉSIDENTE DE KIAMIKA, EN COMPAGNIE DE GISÈLE LAMOUREUX, DIRECTRICE DE SECTEUR, ET DE AURORE BOUCHARD DU COMITÉ PUBLICITÉ ET RECRUTEMENT DU SECTEUR, LORS DE LA REMISE DU PREMIER PRIX AU CERCLE DE KIAMIKA.

Malgré le nombre réduit de membres, les femmes participantes mettent les bouchées doubles. On ne plie pas facilement l'échine. Elles sont de plus en plus présentes lors des activités paroissiales : marcheton, carnaval, souper, fête du cinquantième anniversaire de prêtrise du curé Poissant, etc...

Il est à souligner l'apport particulier, au niveau régional, d'une ancienne résidente de Kiamika, madame Cécile Diotte. En 1980, elle est directrice de secteur et en 1985, elle occupe le poste de troisième vice-présidente de l'organisation régionale.

Certaines femmes de Kiamika ont contribué de façon plus particulière au bon fonctionnement du cercle. Qu'on pense à mesdames Thérèse Filion, Mariette Saint-Jean, Adéline Nantel, Diana Lacasse, Laure Filion, Simone Meilleur, Albertine Portelance, Élise Crépeau, Ghislaine Touchette, Marie Quenneville, Laura Diotte, Aline Gratton et bien d'autres...

Malgré la bonne foi et la persévérance de certaines de ces femmes, c'est le 20 septembre 1985 que le Cercle de Kiamika tire sa révérence comme en fait foi la résolution suivante :

«Il est proposé par Liette Charron Boisclair et secondé par Élizabeth Lachaine Dumas que le Cercle de Kiamika soit dissous à partir du 20 septembre 1985.»

Ute Bierman Siebert



CÉCILE DIOTTE, DIRECTRICE DE SECTEUR EN 1985.

Les présidentes

1932-	Éva Bisaillon	72-73	Thérèse Filion
1947-	Mme Elzéar Lachaine	73-74	Mariette Saint-Jean
59-60	Mme Henri Morin	74-75	Adéline Nantel
60-61	Mme Jérôme Filion	75-76	Adéline Nantel
62-63	Mme Jérôme Filion	76-77	Adéline Nantel
63-64	Mme Henri Morin	77-78	Cécile Diotte
64-65	Mme Jérôme Filion	78-79	Cécile Diotte
65-66	Mme Jérôme Filion	79-80	Suzelle Lachaine
66-67	Mme Jérôme Filion	80-81	Suzelle Lachaine
67-68	Mme Jérôme Filion	81-82	Léona Lachaine
68-69	Mme Clément Saint-Jean	82-83	Suzanne Denis
69-70	Mme Clément Saint-Jean	83-84	Suzanne Denis
70-71	Mariette Saint-Jean	84-85	Ute Bierman Siebert
71-72	Mariette Saint-Jean	85-	Ute Bierman Siebert

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE KIAMIKA INC.

Désireux de créer des activités pour les personnes du troisième âge, Thérèse Filion et le frère Rolland Fouquette fondent le Club de l'Âge d'or de Kiamika en janvier 1972. L'organisme regroupait alors cinquante-six personnes actives de cinquante ans et plus.

Le premier conseil formé en 1972 est composé de Thérèse Filion à la présidence et des directeurs : Aurore Leclair, Laure Filion, Ravana Quenneville, Henri Lacasse, Gaston Saint-Louis et Ernest Touchette. Le frère Rolland Fouquette agit à titre de secrétaire. Mme Filion assurera la présidence jusqu'en octobre 1976. Diana Lacasse lui succédera le 26 octobre, et ce, jusqu'en 1981, tandis que Otto Siebert présidera le club du mois d'octobre 1981 jusqu'en septembre 1984. Rita Valiquette prendra la présidence de septembre 1984 jusqu'à la dissolution du Club en 1994.

Ce club à caractère social a pour principal objectif la récréation des personnes du troisième âge.

Afin de divertir ses membres, on organise des soirées avec jeux de cartes, jeux de table, bingos, chants, jeux de société. Des cours de danse sont également dispensés aux membres qui désirent en suivre. Pour quelques-uns, la « jasette » est toujours un excellent passe-temps. Le tout se termine par un goûter. La municipalité laisse gratuitement la

salle municipale pour ces soirées qui se tiennent mensuellement à l'exception de la période estivale où les activités font relâche.

Pour assurer le bon déroulement des soirées, des sous-comités sont formés : comité d'accueil, comité de réception et comité d'organisation.

En avril 1972, les personnes étrangères au club sont invitées à participer aux activités.

Au fil des années, on organise, en plus des soirées récréatives, des voyages -zoo de Granby, visite du parlement à Ottawa, etc.-, parties de sucre, soupers des Fêtes, repas pour la fête des Mères et pour la fête des Pères. Les soupers des Fêtes sont très populaires, on y dénombre la quasi-totalité des membres. Voici un récit d'un voyage réalisé le 14 août 1974, tel que rapporté par Thérèse Filion et le frère Rolland Fouquette.

«Le 14 août, à 7h du matin, un autocar fait son apparition au village de Kiamika où les voyageurs du Club l'attendent joyeusement. Dame température est invitante et une journée splendide se prépare. Un peu comme pour les écoliers, le bus arrête presque à toutes les portes dans le rang 7, mais cette fois c'est pour ceux qui sont à l'âge du lever matinal.

Nous filons donc avec quarante-cinq personnes à bord vers Montréal, la Trans-Canada via Québec. Les chants et les histoires fusent et font oublier la monotonie du trajet. Comme on peut s'amuser à tout âge! Nous dînons en pique-nique près de St-Hyacinthe. Les paniers de provisions s'étalent sur les tables en plein air et l'appétit, qui ne se fait pas attendre, fait baisser le ton des conversations. Les plus bavards deviennent muets, mais très occupés...

Aussitôt après et avec autant de gaieté, nous nous remettons en route, car notre itinéraire est chargé. Notre arrivée tôt à Québec permet de visiter les lieux les plus historiques et notre guide nous rappelle nos premières pages d'histoire du Canada. Nous quittons Québec après le souper, via Sainte-Anne-de-Beaupré que nous visitons le lendemain matin, car nous établissons nos quartiers généraux à Château-Richer où une expérience bien originale nous attend: le coucher communautaire dans un collège.

Comme nous sommes tous passés l'âge des espiègleries, couventines assagies et collégiens à barbe grise acceptent de bon gré de partager le même dortoir, mais avec cellules à lits simples. Disons tout de suite

qu'il aurait été mieux de rappeler le règlement du silence pour la nuit et disperser les ronfleurs aux accords un peu trop tonitruants. Ces derniers voulaient-ils que nous gardions un éternel souvenir de notre voyage?

Dès l'aurore, on entend quelques voix affaiblies. Le responsable du dortoir ne peut alors se payer le plaisir de sonner la cloche du réveil. Le lever, plus tôt que prévu, doit nous faire gagner une heure, mais le personnage le plus indispensable du groupe a besoin de ce temps pour prolonger son sommeil.

Après un copieux déjeuner, c'est Ste-Anne-de-Beaupré avec son ambiance de prière et de repos. C'est un peu un pèlerinage, puisque nous sommes au 15 août, fête de l'Assomption. D'ailleurs, le grand nombre de touristes américains, à la messe de 10h dans la langue de Shakespeare, nous le rappellent.

Après la visite du musée et du cyclorama, nous pensons à reprendre le chemin du retour en arrêtant aux chutes Montmorency, l'Île d'Orléans, le zoo de Charlesbourg. Nous revenons par Trois-Rivières, question de voir plus de pays. Quelques arrêts à «Caillette», à la «Porte-du-Nord» et autres, étirent le voyage et font que nous arrivons à Kiamika un peu avant l'aurore pour éviter les regards furtifs qui voudraient nous faire passer pour des couche-tard.

Quand le prochain voyage? D'aucuns parlent de trois jours cette fois.»

Vers 1972, le club reçoit une subvention de Nouveaux Horizons Canada et entreprend les travaux d'aménagement du parc situé à l'avant de la salle municipale. On y plante des arbres et on installe une clôture qui le ceinturera. Ces travaux seront échelonnés sur quelques années, le tout se faisant bénévolement.

Diana Thibault -Mme Henri Lacasse-, Anna-Paule Piché -Mme Amandus Émard- et le frère Rolland Fouquette s'adressent, en 1978, au ministère des Consommateurs, Coopératives et des Institutions financières pour obtenir l'émission de lettres patentes pour constituer légalement le Club de l'Âge d'or de



LA PLANTATION DES ARBRES DANS LE PARC MUNICIPAL.

Kiamika inc. qui pourra alors bénéficier d'aide financière, ce qui donnera également à ses membres certains avantages.

Au cours de la même année, les membres élaborent un projet cinématographique. C'est alors le premier club à demander une subvention pour ce genre d'activité. La subvention obtenue de Nouveaux Horizons, les membres acquièrent un équipement complet pour monter des films amateurs super 8, en couleur et sonores. On réalise alors un film sur l'histoire de Kiamika ainsi que sur des événements importants au sein du Club de l'Âge d'or, faisant ainsi revivre les différentes activités des aînés associés à la vie paroissiale.

Le 8 février 1979, le Club de l'Âge d'or de Kiamika inc. est officiellement constitué. Il sera affilié à la Fédération de l'Âge d'or du Québec. Les objectifs restent toujours les mêmes, divertir les personnes du troisième âge. En 1979, on peut compter quatre-vingt-quatorze membres au sein du club, cent treize en 1980, cent quinze en 1985 et une centaine en 1990 et en 1991.

En 1980, afin de souligner le travail d'un de ses membres, on soumet le nom de M. Ravana Quenneville comme candidat potentiel pour recevoir le mérite FADOQ. Membre du club depuis sa fondation, âgé alors de soixante-seize ans, il s'est toujours dévoué pour préparer la salle avant les soirées et pour tout mettre en ordre après. Il rend beaucoup de services au sein du club. Dans les premières années du club, il se joint à d'autres bénévoles pour aménager un parc près de la salle, pour le bénéfice des personnes âgées. En 1981, il recevra un hommage émanant du conseil de l'Âge d'or de la région de l'Outaouais.

Le 1^{er} mars 1984, le frère Rolland Fouquette démissionne comme secrétaire-trésorier après avoir consacré douze années de sa vie à l'organisme, et ce, de façon bénévole. Marie-Rose Plouffe le remplacera.



NAPOLÉON FORGET ET SON ÉPOUSE YVETTE GRENIER, BERNADETTE-LACHAINE-DIOTTE, MARIE SAINT-AUBIN, YVONNE GRENIER-BRIÈRE, MÉRILLOA GOULET-SAINT-LOUIS, DIANA THIBAUT-LACASSE, ANNA-PAULE PICHÉ-ÉMARD ET SIMONE LACHAPPELLE-MEILLEUR LORS DE LA FÊTE DE LA SAINTE-CATHERINE ORGANISÉE PAR LES FRÈRES MARISTES ET LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE KIAMIKA.

Comme tout se faisait bénévolement, il vint un temps où on ne trouvait plus de personnes pour assurer la relève au sein du conseil d'administration.

Le 6 mai 1991 se tient la dernière soirée récréative du club. Trois semaines plus tard, on procède à la formation d'un conseil provisoire composé de Rita Valiquette, Charles Meilleur, Firmin Valiquette, Thérèse Reid, Adéline Nantel, Mariette Saint-Jean et Élisabeth Dumas. Francine Brière accepte de tenir les livres pour le reste du temps. On espère toujours trouver de nouvelles personnes disposées à donner de leur temps pour organiser les activités des membres.

Une année passe et personne ne se propose pour prendre la relève. Le conseil provisoire est donc reconduit pour une nouvelle année.

Le 19 avril 1994, le conseil provisoire se réunit pour demander la dissolution du Club de l'Âge d'or de Kiamika inc. Il sera officiellement dissous le 3 août 1994 par l'Inspecteur général des Institutions financières.

LES ORGANISMES À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC FRANÇOIS INC.

HISTORIQUE

Après avoir fait du porte à porte autour du lac François où elle a rencontré plus d'une centaine de personnes, Fernande Jacob convoque une assemblée générale de fondation le 22 août 1981. Lors de cette assemblée, il est résolu que le groupement porterait le nom de «*Association des propriétaires du lac François inc.*»

Les principaux objectifs que se donne l'Association sont :

Premièrement, assurer la protection de l'environnement du lac ; en second lieu, promouvoir les intérêts des propriétaires ; et, troisièmement, organiser des réunions récréatives, éducationnelles ou autres permettant et favorisant les relations entre les résidents du lac François.

L'Association obtient officiellement son incorporation en 1982 et ses règlements sont adoptés le 2 juillet 1983.

À la présidence se sont succédé Fernande Jacob, Jean-Guy Casavant, René C. Lapointe, Lise Leblanc, Armand Charbonneau et Guy Grenier.

LE PROGRAMME DES LACS

Le Programme des lacs, géré par la direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau du ministère de l'Environnement, inspire les grandes lignes du travail de l'Association des propriétaires du lac François.

C'est ainsi que dès la première année, l'Association s'inscrit à ce programme.

En 1982, elle obtient un relevé de la qualité des eaux du lac pour des fins récréatives. Suite aux échantillonnages et aux analyses de l'eau du lac, les résultats démontrent que la qualité de l'eau est médiocre. À partir de cette étude, les membres de l'association effectuent un travail de sensibilisation afin de rétablir la qualité des eaux du lac. Les énergies sont canalisées vers une compréhension de la classification des installations septiques et la mise en application du plan correctif.

La classification des installations septiques et le plan correctif sont déposés par le ministère de l'Environnement le 16 juin 1983. Il est suggéré alors par le ministère d'entreprendre la correction des installations qui sont un foyer direct de pollution et d'y aller sur une base volontaire.

Pour compléter le Programme des lacs, les relevés démontrant des ajouts artificiels sur les rives du lac François et du petit lac François sont déposés respectivement les 5 et 12 juin 1984. L'étude réalisée pour le grand lac François démontre que 74,7 % des rives sont à caractère naturel, 12,9 % sont en régénération, 8,2 % sont aménagées de façon ornementale et 4,2 % sont dégradées. Plus la proportion des classes d'aménagement artificiel, que ce soit de façon ornementale ou dégradée, est grande, plus l'équilibre du lac est perturbé. Un lac dont les rives sont aménagées de façon idéale doit présenter au moins 85 % de ses rives naturelles ou en régénération. Quant au petit lac François, l'étude démontre que 9,5 % des rives sont naturelles, 22,2 % sont en régénération, 47,1 % sont aménagées de façon ornementale et 21,2 %



Propos du président

L'Association des propriétaires du lac François (L'APLF) a maintenant trois années d'existence. C'est une association encore jeune mais qui a déjà réalisé beaucoup:

- 1- sur le plan de la protection et de l'amélioration de l'environnement du lac François,
- 2- sur la représentation des propriétaires auprès des divers paliers gouvernementaux, en particulier la municipalité.

En somme, elle travaille à remplir le mandat que vous lui avez confié. En dehors des petits détails qui passent souvent inaperçus mais qui demandent beaucoup de temps et d'énergie, votre association, pour votre bénéfice:

- a fait les nombreuses démarches et les pressions nécessaires pour que le lac François soit inscrit au "Programme des Lacs" du ministère de l'Environnement,
- a obtenu les études sur le relevé de la qualité de l'eau et a réalisé la cueillette des échantillons nécessaires. Pour ce faire elle a reçu la collaboration de 27 riverains sensibilisés à notre cause,
- a obtenu les études sur la classification des fosses septiques et le plan correctif au coût de \$35,000,
- a obtenu les études sur le degré d'artificialisation des rives au coût de \$14,000,
- a fait les démarches pour débiter la phase de régénération des rives, a organisé et a participé concrètement à la journée de plantation des nouveaux plants en juin dernier,
- a obtenu gratuitement les quelque 800 plants du ministère de l'Environnement pour l'étape 1984 de cette régénération, en plus de l'aide de deux bénévoles de ce ministère et de FAPEL, et travaille pour que la même expérience se répète au printemps prochain,

LE PREMIER BULLETIN DE L'ASSOCIATION PARU EN 1984.

sont dégradées. Le travail est grand pour redonner aux rives leur aspect d'origine.

À ce jour, plus de cinquante propriétaires ont bénéficié du Programme de régénération des rives.

Pendant quelques années, un service d'analyse de l'eau de consommation est mis à la disposition des villégiateurs et des résidents grâce à la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs -FAPEL-.

Depuis 1984, le « Bulletin de l'Association des propriétaires du lac François » a été publié une quinzaine de fois et sert de lien entre les propriétaires et leur Association. (Voir page précédente).

ENSEMENCEMENT

Dès les débuts, l'Association est sensibilisée par la baisse de prises de poissons dans le lac. À quelques reprises, elle a contribué à l'ensemencement de truites. En 1991, elle met sur pied le « Comité chasse et pêche du lac François ».

Depuis 1992, elle appuie le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et la municipalité de Kiamika pour l'aménagement de la frayère de dorés près du pont de la presqu'île.

LOISIRS

Le 21 août 1982, on organise des activités récréatives pour les jeunes et une épluchette de blé d'Inde au Motel Lily.

Au mois de mars 1983, le « Comité des loisirs » se sépare de l'Association des propriétaires du lac François inc. et s'incorpore, les objectifs étant différents.

Cependant, les assemblées générales annuelles de l'Association et du Comité des loisirs se déroulent l'une après l'autre, le même jour, dans le même local.

IMPLICATION

L'Association n'est pas un organisme à caractère politique, mais souvent elle fournit le plus objectivement possible tous les renseignements sur les sujets d'intérêt pour les propriétaires du lac François, que ce soit le dossier d'annexion à Val-Barrette, l'ouverture du chemin Poulin, le cap de roches, l'asphaltage des chemins autour du lac, l'éclairage des routes,

la vitesse des embarcations sur le lac, la croix de chemin, la prise d'eau près du pont, les terrains de villégiature en bordure du grand lac François.

Cette Association est un bel exemple qui prouve que des propriétaires qui sont vigilants, attentifs et qui s'impliquent font en sorte que l'Association a été et est toujours dynamique et qu'elle mérite de vivre encore longtemps.

LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE KIAMIKA INC.

Présidentes : Mariette Saint-Jean : De 1984 à 1990
De 1994 à 1997
Carmelle Ouimet : De 1990 à 1994
Marie-Jeanne Vienneau : De 1997 à 1998

En 1979, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec lance le concours « *Villes, villages et campagnes fleuris du Québec* ». Ce concours incite les municipalités de petite taille tout autant que les grandes villes à fournir un effort pour l'embellissement de leurs milieux. Un comité d'embellissement est formé dans chaque municipalité et un concours y est tenu pour déterminer les résidences, les fermes et les commerces les mieux fleuris.

Dès la première année du concours provincial, la municipalité de Kiamika s'y inscrit. Les efforts fournis par les citoyens seront récompensés en 1981 et 1982 par l'obtention de la deuxième position dans la région de l'Outaouais.

Satisfaits des classements obtenus et désireux d'améliorer ses résultats, le 8 mars 1984, un groupe de citoyennes et de citoyens de la municipalité et de la paroisse de Kiamika se réunissent dans le but de former une société d'horticulture.

La coordonnatrice régionale de l'Outaouais, Mme Yvette Lauzon encourage le groupe et l'aide à s'organiser.

Le premier conseil d'administration est formé de Mariette Saint-Jean à la présidence, Rolland Bélanger à la vice-présidence, Nicole Diotte au poste de secrétaire-trésorière et des administrateurs Ute Biermann-Siebert, Ghislaine Touchette, Gilles Boyer, Francine Brière, Pauline Dumas et Marielle Forget. Cette société est la seconde à s'implanter dans la région.

Dès 1984, des projets d'amélioration sont mis sur pied et se poursuivront d'année en année; ainsi plusieurs endroits subiront une cure d'embellissement: parc municipal, hôtel de ville, salle municipale, entrée du cimetière, les maisons et commerces du village, l'église, l'école, les ponts, les entrées du village, les fermes et les routes. Toutes ces initiatives ne seront pas vaines puisque la municipalité se classera en 1^{ère} position au concours «*Campagne fleurie du Québec*» pour la région de l'Outaouais en 1984.

Le 7 mars 1985, une requête pour la constitution de l'organisme en corporation est présentée à l'Inspecteur général des institutions financières par Lucille Letendre-Cartier, Francine Brière, Rolland Bélanger, Mariette Saint-Jean, Ute Biermann, Ghislaine Touchette, Thérèse Aubrey et Nicole Diotte.

Le 30 avril 1985, la Société d'horticulture et d'écologie de Kiamika Inc. est légalement constituée et reçoit ses lettres patentes. Elle a pour objectifs de promouvoir l'horticulture et l'écologie et d'en favoriser leur développement.

La Société s'affilie alors à la Fédération des Sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec de qui elle reçoit de nombreux services.

Afin de financer ses activités, la Société reçoit une subvention de la municipalité et vend des cartes de membres donnant certains avantages comme la réduction sur les achats à différentes pépinières ou serres.

En 1984, la société comptait 38 membres. Ce nombre passera à 107 en 1985 et à 101 en 1996.

En 1987, le paysagiste Pierre Leblanc dépose un plan d'aménagement pour le parc municipal. En 1989 débiteront les travaux d'aménagement qui s'échelonneront sur deux ans.

Depuis sa fondation jusqu'en 1996, on remarque une grande stabilité et un intérêt marqué au conseil d'administration de la Société d'horticulture et d'écologie; les postes ne sont jamais vacants.



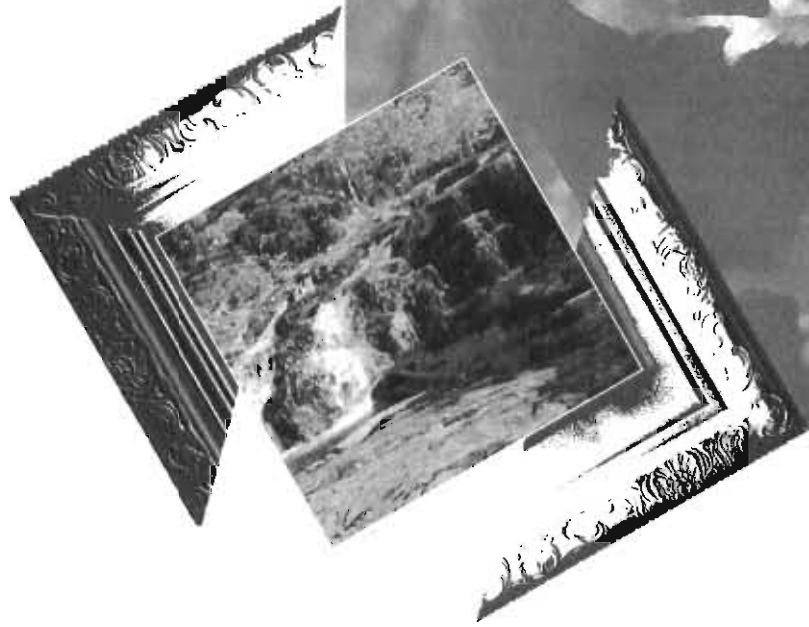
LE PARC MUNICIPAL AMÉNAGÉ D'APRÈS LES PLANS DE PIERRE LEBLANC. LES PIERRES REPRÉSENTANT LES MEMBRES D'UNE FAMILLE -PÈRE, MÈRE ET ENFANT- FURENT DONNÉES PAR MABEL ET RÉJEAN POISSON.

En 1996, un concours de dessins est organisé pour les élèves de l'école des Bois Chantants de Kiamika pour les sensibiliser à la protection et à l'embellissement de leur environnement.

Le travail de la Société d'horticulture est apprécié; avec la participation de la municipalité, elle a su donner à Kiamika un cachet distinctif, remarquable et reconnu à travers la région.

**CLASSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
CONCOURS VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS DU QUÉBEC**

1981	2 ^e prix	Région de l'Outaouais
1982	2 ^e prix	Région de l'Outaouais
1984	1 ^{er} prix	Région de l'Outaouais
1985	1 ^{er} prix	Région de l'Outaouais
1985	8 ^e position	Concours national
1986	2 ^e prix	Région de l'Outaouais
1987	2 ^e prix	Région de l'Outaouais
1988	2 ^e prix	Région de l'Outaouais
1989	4 ^e position	Région des Laurentides
1990	3 ^e position	Région des Laurentides
1991	2 ^e position	Région des Laurentides
1992	2 ^e position	Région des Laurentides
1994	2 ^e position	Région des Laurentides
1995	4 ^e position	Région des Laurentides
1996	2 ^e position	Région des Laurentides
1997	2 ^e position	Région des Laurentides.



**Les
attraits
touristiques**

DES PAYSAGES ENCHANTEURS



Quel que soit le chemin emprunté pour se rendre au village de Kiamika, les paysages qui s'offrent à la vue des passants sont enchanteurs. L'été, des montagnes verdoyantes aux pentes plus ou moins abruptes se transforment en un déploiement fantastique de couleurs à l'automne. Le chemin Chapleau, le premier chemin ayant ouvert la région à la colonisation, avec son tracé sinueux, offre des vues panoramiques exceptionnelles. Les vallées des rivières Kiamika et de la Lièvre abondent de champs de foin, de blé et d'avoine qui, semés au printemps, se transforment en un magnifique tapis doré avant la récolte de l'automne. D'autres attractions s'ajoutent à ce décor enchanteur comme : l'élevage des wapitis près des ponts couverts de la Ferme-Rouge ; les fermes bien entretenues s'échelonnant tout le long des rivières Kiamika et du Lièvre ; le lac François où les villégiateurs y retrouvent tranquillité, paix, sérénité, calme... ; les ponts couverts jumeaux de la Ferme-Rouge ; les sentiers pédestres. Les pêcheurs viennent taquiner dans les nombreux lacs des cantons la truite grise, la truite mouchetée, le doré, le brochet, l'achigan... ; les vastes forêts sont un rendez-vous annuel pour les fervents de la chasse au lièvre, à la perdrix, à l'ours, au cerf de Virginie et les amateurs de la nature peuvent y admirer une vaste faune et une flore variée.



UNE VUE AÉRIENNE DE LA VALLÉE DE LA KIAMIKA PRÈS DU VILLAGE EN 1996.



UNE VUE DU PETIT LAC FRANÇOIS.

LE RAVAGE DE CERFS DE VIRGINIE

Ceux qui empruntent la route 311 entre Val-Barrette et Lac-du-Cerf pour y observer le cerf de Virginie ne sont pas déçus. En 1989, sous l'initiative des membres du Comité touristique de Kiamika, un circuit d'observation du cerf de Virginie est mis sur pied. Une dizaine de mangeoires sont installées en bordure de la route 311, du chemin Chapleau, du chemin du lac François et sur le chemin du lac Kar-Ha-Kon afin de nourrir les cerfs au cours de la saison hivernale. Plusieurs résidents encourageront ce projet et nourriront les chevreuils sur leurs propriétés. En 1996, la municipalité de Kiamika adopte la politique de ne plus nourrir le cerf de Virginie. Cette décision était rendue nécessaire à cause de l'augmentation du nombre d'accidents routiers et aussi à cause des dégâts faits aux cultures agricoles et aux arbustes ornementaux, et ce, au détriment des propriétaires. Cependant, le conseil municipal étudiera, lorsque surviendra une situation d'urgence due à des conditions climatiques exceptionnelles, la pertinence de nourrir les Cerfs de Virginie sur un site sécuritaire afin d'éviter les accidents routiers.



Depuis quelques années, pendant l'hiver, Roméo Leblanc du chemin Chapleau nourrit une centaine de cerfs dans le rang 8 permettant à plusieurs observateurs de s'approcher de ces superbes bêtes. D'autres propriétaires en font de même aux abords de la route 311. Des souvenirs inoubliables pour jeunes et moins jeunes.

Kiamika est au centre du ravage de cerfs de Virginie qui s'étend de Val-Barrette jusqu'à Lac-du-Cerf. En 1991, on y retrouve une population estimée à 6 000 cerfs sur une superficie d'environ 240 km². Selon une étude réalisée par le ministère de l'Environnement et de la Faune en 1992, la région de Kiamika et de Lac-du-Cerf attire 2 680 chasseurs qui font une pression de chasse de 17 000 jours pour un territoire de 825 km².

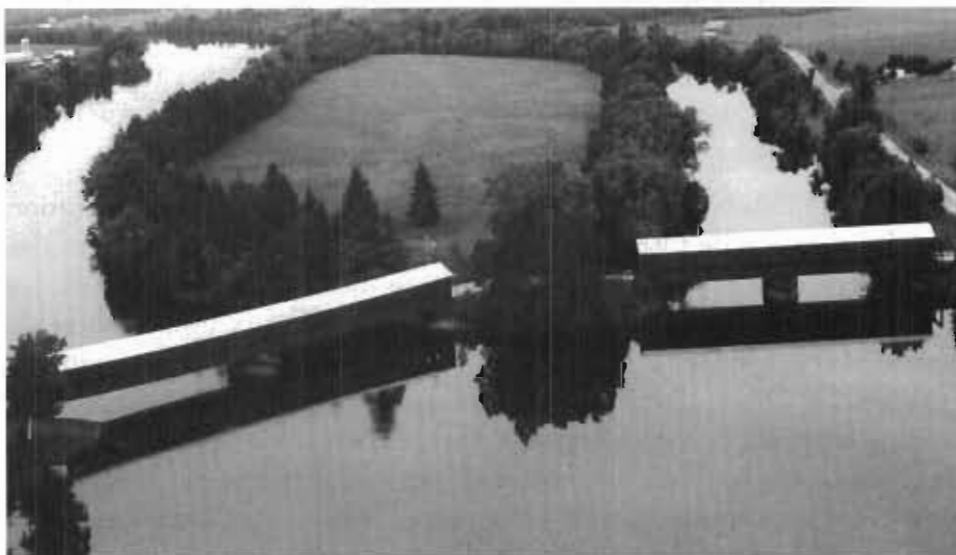
Dans notre contrée, le climat rigoureux de l'hiver limite la population de cervidés. Les cerfs se regroupent là où ils trouvent des abris et de la nourriture en abondance diminuant ainsi au maximum leurs déplacements. Une surexploitation de la forêt occasionne des pertes d'abris et une sous-exploitation forestière engendre une perte de nourriture rendant les cerfs plus sensibles aux rigueurs de l'hiver.

En 1990, la Fondation de la faune du Québec, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Faune et le ministère des Ressources naturelles, lance le programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie -PAAR- qui s'adresse aux propriétaires de boisés pour les aider techniquement et financièrement. Ce programme, qui avait fait l'objet d'une phase pilote au cours de l'année 1989-90, vise la conservation des peuplements résineux et mélangés qui servent d'abris aux cerfs et l'aménagement de ces peuplements par des coupes forestières appropriées qui favorisent leur maintien ou accélèrent leur croissance. À partir du 1^{er} avril 1998, un rôle plus grand sera dévolu à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée dans la livraison de ce programme.

De 1989 à 1997, dix-huit propriétaires de boisés privés situés dans le ravage de Kiamika - Lac-du-Cerf se sont prévalus du programme PAAR et 33,7 hectares sont aménagés accroissant ainsi la qualité du ravage.

LES PONTS COUVERTS JUMEAUX DE LA FERME-ROUGE

Diverses sources laissent supposer que l'on aurait construit plus de mille ponts couverts au Québec. Aujourd'hui, il n'en reste qu'une centaine. À l'époque, les ingénieurs américains rivalisaient d'adresse afin de créer des structures en bois qui répondraient à toutes les attentes. La durée de vie d'un pont de bois est d'environ quinze ans, alors que les ponts couverts peuvent se conserver pendant plus de cent ans. Quatre types de ponts ont été construits au Québec : Howe, King, McCallum et Town. Dans les années 1890, le ministère de la Colonisation opte pour le type « Town » ou à structure en treillis, breveté en 1820 par l'architecte Ithiel Town.



LES PONTS COUVERTS JUMEAUX DE LA FERME-ROUGE.

Les ponts couverts de la Ferme-Rouge ont été construits en 1903 et ils sont de type « Town ». Ils relient l'île numéro 3 aux rives de la rivière du Lièvre. En juillet 1903, Évrard Touchette, marié depuis quelques temps, se faisait tuer au pont de la Ferme-Rouge alors qu'il était ouvrier et qu'il travaillait sur les échafauds qui s'écroulèrent, l'entraînant dans leur chute.

Le premier pont désigné comme « pont ouest » mesure 53,49 mètres de longueur et relie le lot 6 du rang 1 du canton de Bouthillier à l'île numéro 3 du canton de Kiamika. Quant au second, désigné comme le « pont est », il mesure 79,06 mètres de longueur et relie l'île numéro 3 au lot numéro 21-A du rang 4 du canton de Kiamika.

Le ministère de la Colonisation ayant construit les ponts, il en donne l'entretien aux municipalités locales qui ne réussissent pas à s'entendre quant à la répartition des frais et à la perception des taxes sur l'île numéro 3. Ce n'est qu'en 1910 qu'une entente sera finalement conclue avec les Cantons-Unis de Wabasse, Dudley et Bouthillier concernant l'entretien des ponts couverts de la Ferme-Rouge. Les dépenses d'entretien seront donc effectuées par les municipalités locales, tandis que le gouvernement effectuera les réparations majeures.

Le 15 janvier 1990, le ministre des Affaires culturelles du Québec reconnaît les ponts de la Ferme-Rouge à titre de monuments historiques, leur conférant ainsi le statut de biens culturels reconnus.

Ces ponts couverts jumelés sont les seuls à subsister encore au Québec, d'où leur valeur patrimoniale exceptionnelle.

Au printemps 1996, suite à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme de mise en valeur de l'environnement d'Hydro-Québec, débutent les travaux d'aménagement d'une halte détente sur l'île avec l'installation de panneaux d'interprétation, mettant ainsi en valeur les ponts couverts. La municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles agira comme maître d'œuvre du projet. Une sculpture du légendaire Joe Montferrand, réalisée par Roger Langevin, y est installée.



LA SCULPTURE DE JOE MONTFERRAND ARRACHANT UNE SOUCHE À LA FORCE DE SES BRAS, RÉALISÉE PAR ROGER LANGEVIN.

L'ENSEMBLE INSTITUTIONNEL AU CŒUR DU VILLAGE

Nombreux sont les touristes et les passants qui s'arrêtent au village pour admirer la beauté du site constitué de l'église et de son cimetière, de la salle municipale, de l'ancien presbytère, de l'école et de l'édifice municipal. Reconnu comme site d'intérêt historique et culturel au niveau du schéma d'aménagement de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, cet ensemble institutionnel reflète l'aspect distinctif du village.



L'ENSEMBLE INSTITUTIONNEL - LE CŒUR DU VILLAGE.

LES SENTIERS DU RUISSEAU DU DIABLE

En octobre 1996, le ministère des Ressources naturelles approuve un projet d'aménagement de sentiers récréatifs présenté par la municipalité de Kiamika et octroie ainsi les sommes nécessaires pour la réalisation des travaux. Afin de mettre en œuvre le projet, la municipalité doit

conclure une entente de financement avec un industriel forestier bénéficiaire d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. La scierie Max Meilleur et Fils ltée accepte d'être partenaire.



LE SENTIER PÉDESTRE SUR LE RUISSEAU DU DIABLE.

Ces sentiers sont situés dans le secteur du ruisseau Du Diable dans le canton Rivard, à l'intérieur de la réserve faunique de Papineau-Labelle. Les travaux d'aménagement d'une partie du sentier pédestre avaient débuté à l'automne 1995; l'obtention de subventions reçues du gouvernement fédéral par le biais du programme de partenariat pour la création d'emplois avait permis sa mise en chantier.

Les villégiateurs et touristes peuvent découvrir, en parcourant ces sites, la grande variété des arbres de la région.

Ces magnifiques sentiers procurent un nouvel attrait touristique pour la municipalité.

MERCI AUX

Alarie, Arbour, Aubrey, Aubry, Auger
Beaudry, Beaulieu, Beauséjour, Bédard, Bélaïr, Bélanger, Bélisle, Bezeau, Bigras,
Bisaillon, Blais, Boisclair, Boivin, Bondu, Boucher, Boudrias, Boyer, Brière, Brunet
Campeau, Cantin, Caron, Carrier, Carrière, Cartier, Casavant, Céré, Chamard,
Charbonneau, Charette, Charron, Chartier, Chartrand, Cloutier, Constantineau,
Corbeil, Côté, Coursol, Cyr
Daigneault, Dancause, Daoust, Denis, Deschambault, Deschamps, Desjardins, Dion,
Diotte, Doucet, Dufort, Dumas
Émard
Fabre, Filion, Flamand, Foisy, Fontaine, Forget, Fortin
Gagnon, Garand, Garneau, Gervais, Gingras, Girouard, Goulet, Gratton, Grenier,
Guénette, Guérin
Huberdeau, Hughes, Huwyler
Jacques, Jérôme, Jolicoeur
Labelle, Lacasse, Lachaine, Lachapelle, Lafleur, Lajeunesse, Lajoie, Lamontagne,
Lamoureux, Lapointe, Laporte, Larocque, Larrivée, Latreille, Lauzon, Lavigne,
Leblanc, Leclair, Lefebvre, Léonard, Lépine, Levert
Maillé, Marier, Mayrand, Massy, Matte, McNicoll, Meilleur, Meloche,
Millet, Morin
Nantel
Orreindy, Ouellette, Ouimet
Paquette, Paquin, Patenaude, Pelland, Pelletier, Pilon, Plouffe, Poirier, Portelance,
Prévost, Proteau, Provost
Quenneville
Racine, Raymond, Robillard, Roy, Ryser
Saint-Aubin, Saint-Germain, Saint-Jean, Saint-Louis, Sanchez, Siebert,
Simard, Suppère
Thibault, Touchette, Turgeon, Turpin, Turcotte
Valiquette, Vallée, Vanier, Vienneau, Villeneuve, Vincent

d'avoir fait l'histoire !

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ÉCRITES

- Les archives de la Caisse populaire Desjardins de Kiamika de 1943 à 1998.
- Les archives de l'Association des propriétaires du lac François inc.
- Les archives de la municipalité de Kiamika de 1898 à 1998.
- Les archives du Club de l'Âge d'or de Kiamika inc.
- Les archives du Club sportif de Kiamika.
- Les archives du Comité des loisirs de Kiamika inc.
- Les archives du Comité des loisirs du lac François inc.
- Les archives paroissiales et diocésaines. Correspondances entre les curés de Saint-Gérard et leur évêque.
- Les archives de la Piste de course de Kiamika inc.
- Les cahiers des délibérations des assemblées de Fabrique de la paroisse Saint-Gérard, 1898-1998.
- Les cahiers des Prônes de la paroisse Saint-Gérard-Majella.
- Comité consultatif d'Urbanisme, ministère des Affaires municipales, octobre 1991, fascicules 3 et 4.
- Comité consultatif d'Urbanisme, ministère des Affaires municipales, mars 1993, fascicules 5, 6 et 7.
- Feuillet paroissial de Saint-Gérard-Majella, 1980-1997.
- L'Entre-gens, revue d'information publiée par l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins (Juin 1978 et Mars 1990).
- Le régime forestier du Québec, Écodécision, Juillet 1994.
- Ministère des Affaires culturelles. Répertoire des fonds d'archives de l'Office de l'électrification rurale, juillet 1991.
- Ministère des Affaires municipales. Les origines du régime municipal du Québec.
- Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Inventaire des ressources naturelles, Labelle 1955, 512 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, répartition des fermes et de la production, 1991.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Profil bioalimentaire M.R.C. Antoine-Labelle, décembre 1995.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources. Terres et forêts - Histoire Domination française - 1534 à 1760 -.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources. Terres et forêts - Histoire Domination anglaise avant la Confédération -1760 à 1867-.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources. Terres et forêts - Histoire Administration des terres et forêts publiques de la province de Québec depuis la Confédération.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources, direction des Communications. Un projet de stratégie - aménager pour mieux protéger les forêts, Québec, 1991.
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Les réserves fauniques et les pourvoiries, des territoires en évolution, document de consultation région de l'Outaouais, 1987.
- Ministère des Ressources naturelles. Documents concernant la Coopérative régionale d'électricité de Mont-Laurier.
- Musée national de l'homme. Le bois et la main d'oeuvre au XIX^e siècle, 1983.
- Plan de mise en valeur, réserve faunique de Papineau-Labelle, 1997- 2000. Société des établissements de plein air du Québec, 1997, 114 p.
- Procès-verbaux de l'A.F.É.A.S. de Kiamika, de 1960 à 1985, Kiamika.

- Procès-verbaux de la Société de colonisation de Montarville, 1883 à 1885.
- Rapports d'inspection de la Caisse populaire Desjardins de Kiamika.
- Registres de la municipalité scolaire de Kiamika de 1902 à 1972.
- Registres de la paroisse Notre-Dame-de-Fourvières de Mont-Laurier, 1895-1898.
- Registres de la paroisse Saint-Gérard, 1898-1998.
- Supplément de La Terre de chez nous, novembre 1994. 1924-1994: La grande famille UCC-UPA fête ses 70 ans.
- Terres et forêts, histoire. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Centre de documentation.

SOURCES ORALES

Les cassettes audio des rencontres discussions avec diverses personnes de Kiamika.

JOURNAUX

- Forêt conservation. La tenure des terres, mars 1964.
- La Minerve, Montréal, 4 octobre 1884.
- La Minerve, Montréal, samedi 17 novembre 1888.
- La Patrie, Montréal, jeudi 8 novembre 1917, page 1.
- La Presse, Montréal, samedi 3 août 1901.
- La Presse, Montréal, samedi 13 janvier 1996, page H 13, Henri-Paul Thibault, historien.
- Le Choix des gens d'ici, 19 janvier 1996, page 9.
- Le Choix des gens d'ici, le 15 novembre 1996, page 23.
- L'Écho de la Lièvre, édition du 19 octobre 1983, page E-9.
- L'Écho de la Lièvre, édition du 3 décembre 1995, page 23.
- L'Écho de la Lièvre, édition du 15 septembre 1996, page 19.
- Les hebdomadaires « Le Choix », « Le Flambeau » et « L'Écho de la Lièvre ».

PHOTOGRAPHIES

Les documents photographiques proviennent des archives de la municipalité de Kiamika, de collections familiales et du photographe Louis-Pierre Coursol.

SOURCES IMPRIMÉES

- ASSINIWI, Bernard. *Lexique des noms indiens en Amérique*, Montréal, Leméac, 1973, 2 volumes.
- ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE EN COLLABORATION. *Pendant que les hommes travaillaient les femmes elles...*, Montréal, Éditions Guérin, 1977, 405 p.
- AUCLAIR, Élie-J. *Le curé Labelle sa vie et son oeuvre*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1930, 272 p.
- AUDET, Louis-Philippe. *Bilan de la réforme scolaire au Québec, 1959-1969*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969, 70 p.
- AUDET, Louis-Philippe. *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1966, 128 p.
- AUDET, Louis-Philippe, Armand GAUTHIER. *Le système scolaire du Québec; organisation et fonctionnement, 2^e éd. rev. et mise à jour*, Montréal, Beauchemin, 1969, 286 p.
- BACCIGALUPO, Alain, avec la collaboration de Luc RHÉAUME. *Les administrations municipales québécoises, des origines à nos jours*, Tome I: Les municipalités.
- BALTHAZARD, J.-A. *Histoire de Saint-Gérard-de-Montarville par X*, Nominique, Imprimerie du Pionnier, 1907.
- BARRY, Francine, Nadia FAHMY EID, Micheline DUMONT. *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express, 1983, 413 p.
- BÉDARD-RENAUD, Solange. *Saint-Aimé de Lac-des-Îles 1906-1981*, Lac-des-Îles, 1981.
- BENOÎT, Pierre-Basile. *La vallée de la Lièvre-région de l'Ottawa*, Société de colonisation de Montarville, Montréal, 1884.

- BENOÎT, Pierre-Basile. *Colonisation sur la Lièvre*, La Minerve, Montréal, 1884.
- BENOIT, Pierre-Basile. *Colonisation sur la Lièvre*, La Minerve, 17 novembre 1888, Montréal.
- CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC. *La crise scolaire au Québec*, Québec, 1967, 127 p.
- C.I.D.E.L. *Le comté de Labelle, tout un potentiel à découvrir*, Mont-Laurier, 1982, 76 p.
- COMITÉ DES FÊTES DU 75^e ANNIVERSAIRE DE VAL-BARRETTE. *Val-Barrette, Un petit village, Une grande histoire*, Val-Barrette, 1988, 184 p.
- CONSTANTINEAU, Marguerite et autres. *Notre-Dame-de-Pontmain 1884-1984*, Notre-Dame-de-Pontmain, 1983.
- COURSOL, Luc. *Histoire de Mont-Laurier, Tome 1, 1885-1940*, Mont-Laurier, L'Artographe, 1985, 366 p.
- COURSOL, Luc. *Histoire de Mont-Laurier, Tome 2, 1940-1990*, Mont-Laurier, L'Artographe, 1991, 530 p.
- COURSOL, Luc. *Lac-du-Cerf, La Mémoire du Temps*, Mont-Laurier, L'Artographe inc., 1992, 306 p.
- COURSOL, Luc. *Un diocèse dans les cantons du Nord*, Mont-Laurier, Évêché de Mont-Laurier, Mont-Laurier, 1988, 482 p.
- CROTEAU, André. *L'érablière et sa cabane, les quatre saisons*, Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1997, 93 p.
- DE GRANDMONT, Éloi, Louis-Martin JARD, Normand HUDON. *Un bill 60 du tonnerre*, Montréal, Éditions Leméac, 1964.
- DESAUTELS, Yvon. *Les coutumes de nos ancêtres*, Montréal, Éditions Paulines, 1984, 55 p.
- DESHARNAIS, Marcel. *Guyenne, Vingt ans de colonisation sous le régime coopératif, et après*, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1983, 182 p.
- DION, Léon. *Le bill 60 et la société québécoise*, Montréal, Hurtubise HMH, 1967, 197 p.
- DORJON, Jacques. *Les écoles de rang au Québec*, Montréal, Les Éditions de l'homme, 1976, 428 p.
- DUPONT, Jean-Claude, Jacques MATHIEU. *Les métiers du cuir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, 432 p.
- DUSSAULT, Gabriel. *Le Curé Labelle*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH limitée, 1983, 392 p.
- GARANT, Patrice. *Droit et législation scolaires*, Montréal, McGraw-Hill, 1971, 504 p.
- GENDREAU, Benoit, André LEMIEUX. *Milieu scolaire québécois*, Vade-Mecum, Éditions France-Québec.
- GRENON, Hector. *Us et coutumes du Québec*, Montréal, Les éditions La Presse, 1974, 334 p.
- GUÉRIN, Joseph. *Canton Kiamika 1884*, Mont-Laurier, Société historique de la région de Mont-Laurier, 1979.
- GUINARD, Joseph. *Les noms indiens de mon pays, leur signification, leur histoire*, Montréal, Rayonnement, 1960.
- HOGUE, Clarence, André BOLDUC et Daniel LAROUCHE. *Québec, un siècle d'électricité*, Montréal, Libre Expression, 1979, 406 p.
- LALONDE, Maurice. *Notes historiques sur Mont-Laurier, Nominique et Kiamika 1822-1937*, Beauceville, L'Éclaireur, 1937.
- LAMARCHE, Marie, Cécile REID-BRISEBOIS. *La centrale hydroélectrique de Mont-Laurier*, Mont-Laurier, L'Artographe, 1991, 150 p.
- LAMOUREUX, Jocelyne, Michèle GÉLINAS et Katy TARI. *Femmes en mouvement*, Québec, Éditions du Boréal, 1993, 259 p.
- « LA PRESSE ». *100 ans d'actualités 1884-1984*, Les Éditions La Presse Ltée, 1984.
- LAURIN, Serge. *Histoire des Laurentides*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, 896 p.
- LEBLANC, Conrad. *Notre-Dame-du-Laus 1873-1973*, Buckingham, 1973.
- LEBOEUF, Francine. *Échos d'antan*, Sherbrooke, Éditions Paulines, 1991, 71 p.

- LE GUIDE DU COLON : *Brochures reliées 1877-1905*, 2 volumes. Département des Terres de la couronne, Québec.
- LEMONDE, J.A. *Mémoire no 1*, Saint-Gérard de Montarville, 1906.
- LEMONDE, J.A. *Histoire de Saint-Gérard de Montarville par X*, Nomingue, Imprimerie du Pionnier, 1907.
- LEMONDE, J.A. *Mémoire no 2*, Saint-Gérard de Montarville, 1907.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC. *Rapport de l'Ordre du mérite du défricheur*, 1962.
- MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET PÊCHERIES. *Guide pour le colon 1910-11 pour la région de Labelle*.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES. *Un projet de stratégie, aménager pour mieux protéger les forêts*, Québec, 1991.
- M.R.C. d'Antoine-Labelle. *Guide d'interprétation du parc linéaire Le « P'Tit train du Nord » section Antoine-Labelle*, Mont-Laurier, 1996.
- M.R.C. d'Antoine-Labelle. *Schéma d'aménagement*, 1989.
- NORMAND, Lionel, R.P. *Historique de familles du Lac-des-Écorces*, 1976.
- NORMAND, Lionel, R.P. *Généalogie et notes historiques*, Lac-des-Écorces - 1975.
- PERREAULT-CHOLETTE, Madeleine. *Labelle La vallée de la Rouge Tremblant*, Mont-Laurier, Imprimerie l'Artographe inc., 1997, 290 p.
- PRÉVOST, Augustine. *L'éducation hier et aujourd'hui*, Montréal, Éditions du Méridien, 1986, 298 p.
- PROVENCHER, Jean. *Chronologie du Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1991, 217 p.
- R. BORDELEAU, Véronique. *Au temps des fromageries à Saint-Séverin-de-Proulxville 1888-1953*, Saint-Stanislas, Éditions souvenance, 1985, 49 p.
- RACINE, Lionel et collaborateurs. *Saint-Gérard de Kiamika 1898 - 1973*, Kiamika, 1973.
- REID-BRISEBOIS, Cécile. *Nos institutrices rurales 1898-1960*, Mont-Laurier, 1984, 91 p.
- RUMILLY, Robert. *Quinze années de réalisations - Les faits parlent*, Montréal, Éditions Montréal, 1956, 240 p.
- SAINT-PIERRE, Diane. *L'évolution municipale du Québec des régions, un bilan historique*, UMRCQ, 1994, 198 p.
- SÉGUIN, Normand. *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 224 p.
- SÉPAQ. *Plan de mise en valeur, Réserve faunique de Papineau-Labelle, 1997-2000*, 1997, 114 p.
- SIMARD, Fernand. *Mont-Laurier: 100 ans d'histoire*. Mont-Laurier, Édité en collaboration, 62 p.
- TASSÉ, Joseph. *Le commerce du bois de l'Outaouais*, revue canadienne, vol. 8, 1871.
- THIFFAULT, Gilles. *Anciennes fromageries et beurreries de Saint-Stanislas*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1981, 83 p.
- TOUCHETTE, Noé. *Écrits et correspondance sur le canton Kiamika*.